NUMERO 24 — CET 15 MILLIONS D'EXEMPLAIRES — DECEMBRE 1929

RÉDACTION ET ADMINISTRATION 143 QUAI DE JAVEL PARIS XVe

LE CITROËN

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE ANDRÉCIT PARIS

PAGE MENSUELLE DES PROPRIÉTAIRES ET FUTURS PROPRIÉTAIRES DE VOITURES CITROËN

Evolution ?
Non, révolution !

Le temps n'est pas bien loin encore où l'automobile changeait nos mœurs en introduisant dans notre vie quotidienne un élément de plaisir, vite transformé, par la fébrilité de notre époque, en élément d'activité.

La voiture, improprement dite de tourisme, ne sert guère à notre délassement qu'un jour par semaine. Six jours sur sept elle

Un aspect de l'Exposition des Véhicules Utilitaires au Grand Palais.

n'a d'autre but que de tripler notre rendement personnel en abrégeant les distances, en nous faisant gagner un temps précieux qui, autrefois, était perdu pour tout le monde.

Il n'a fallu à l'automobile que bien peu d'années pour arriver au point de perfection et de régularité que nous exigeons d'un instrument de travail.

Rapide évolution aux prodigieuses conséquences ; mais seulement évolution !

Ce que j'ai pu voir au Grand Palais des Champs-Elysées, à la partie du Salon de l'Automobile consacrée aux véhicules utilitaires, présage un bouleversement profond dans l'économie de la nation. Le véhicule utilitaire est maintenant au point. Je ne suis pas un technicien de la locomotion mécanique, mais il est des indices qui ne trompent guère. L'harmonie, l'équilibre, la forte et tranquille impression de puissance qui se dégage des voitures leur parfaite adaptation aux fins les plus variées, tout affirme qu'une ère nouvelle vient de s'ouvrir à leur utilisation.

Sous l'immense verrière du Grand Palais, j'ai tenu sous mes regards, le germe de la révolution de demain. Depuis les carrosseries, aux dimensions de « sleeping » jusqu'à la petite et rapide camionnette, tout m'indiquait clairement ce dont demain sera fait. Oui, demain, d'un bout à l'autre du pays, de confortables mastodontes nous transporteront commodément ; les camions légers apporteront partout, jusque dans les campagnes les plus délaissées, les produits de notre agriculture et de notre industrie. Les échanges — primordiale source de richesse — s'accroîtront dans des proportions considérables.

Le véhicule utilitaire grand ou petit, voilà bien l'instrument qui nous servira — pourvu que nous ayons un peu de sagesse — à atteindre cette ère de prospérité à laquelle nous invitent les conditions politiques et économiques actuelles.

Oui, la voiture utilitaire doit faire partie de notre outillage national. Elle va prendre un essor prodigieux parce qu'elle répond exactement à notre besoin d'intense activité, à l'impérieuse nécessité, devant la concurrence étrangère, de travailler vite, bien, économiquement. Demain, chaque homme qui veut aller de l'avant aura recours à l'automobile utilitaire. Demain, des centaines de milliers de nouveaux camions, cars, fourgons, bennes et plateformes prendront la route et révolutionneront pacifiquement ce qui subsiste encore chez nous d'archaïque routine et de lenteurs d'un autre âge.

Oui, demain ! mais nos routes seront-elles assez larges, leur sol assez résistant, les passages à niveau seront-ils supprimés pour ne pas entraver ce trépidant trafic ? Et les excessives charges fiscales, y apportera-t-on de justes allègements ? Et l'assurance obligatoire et les nécessaires modifications au Code de la route, y songe-t-on assez ?

Poser les questions n'est pas les résoudre, mais il faut s'atteler d'urgence à la besogne, si on ne veut pas se laisser submerger rapidement par les problèmes qu'elles posent.

X. X. X.

L'automobile expliquée à tout le monde

par ***BAUDRY DE SAUNIER.***

IV. - Allumer et refroidir

L'ALLUMAGE. — Nous avons vu comment dans ses grandes lignes est constitué un moteur ; comment il s'alimente ; comment chaque piston, une fois tous les deux tours de vilebrequin, est brusquement chassé dans son cylindre par une explosion.

L'explosion est évidemment préparée par l'élévation de température que la violente compression du 2e temps donne au gaz. Mais elle n'est déclenchée, si le moteur est en bonne santé, que par le petit bouquet d'étincelles qui, un peu avant le commencement du 3e temps, jaillit entre les pointes de la bougie.

Je dis « un peu avant ». J'expose donc là l'idée d'avance à l'allumage qui intrigue bien des amateurs !

[illegible] ce à l'allumage doit être d'autant plus grande que le moteur tourne plus vite ; elle doit varier même avec la nature du mélange gazeux. Aussi, quelquefois, le conducteur peut-il à tous moments la régler à la main. En pratique, cependant, il est beaucoup plus simple et plus sûr qu'elle soit fixe, l'expérience l'a démontré.

Quant à l'appareil qui fournit les étincelles aux bougies, c'était autrefois une magnéto. C'est aujourd'hui beaucoup plus simplement, un allumeur alimenté par la batterie même de la voiture.

Je me permets de renvoyer mes lecteurs aux numéros du Citroën de novembre et décembre 1928, février et mars 1929, où j'ai longuement parlé du Delco.

Dans un moteur à 4 temps, le [illegible]

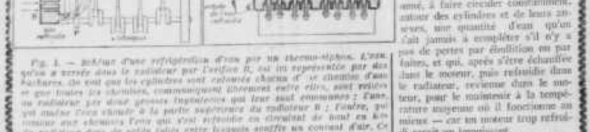

Fig. I. — Schéma d'une réfrigération d'eau par un thermo-siphon. L'eau qu'on a versée dans le radiateur par l'orifice B, est ici représentée par des hachures. On voit que les cylindres sont entourés chacun d'une chemise d'eau et que toutes les chemises, communiquent librement entre elles, sont reliées au radiateur par deux grosses tubulures qui leur sont communes ; l'une [illegible] la partie supérieure du radiateur B ; l'autre, qui [illegible] circulant de haut en bas [illegible] un courant d'air. Ce [illegible] un ventilateur V [illegible] entraîné par le vilebrequin au moyen des poulies PP. On voit que le courant d'air frappe aussi le bloc des cylindres et par conséquent refroidit d'autant le bloc des cylindres.

Fig. II. — Autour de toute pièce du moteur qui pourrait souffrir d'un excès de chaleur, est soigneusement ménagée une cavité où circule de l'eau. On voit ici comment l'eau entoure chaque tige de soupape. On voit aussi comment [illegible] et préserve les bougies d'une température [illegible]. Une bougie qui chauffe donne en effet de l'auto-allumage, c'est-à-dire enflamme le mélange à contre-temps, sans que le courant électrique intervienne, et par là détermine quantité de désordres de fonctionnement.

La propagation du feu au sein de la cylindrée, une fois qu'il y a été mis localement par la bougie, n'est en effet pas instantanée ; elle demande un temps appréciable, que nos sens ne perçoivent pas mais qui n'en existe pas moins. Or, comme il importe beaucoup pour le rendement que le piston, au moment où il va redescendre, soit poussé vers le bas par un coup explosif aussi complet et prolongé que possible, un coup auquel participent peu à peu la totalité des molécules de la cylindrée, il faut que la mise à feu du gaz commence un peu avant que la compression ne soit terminée afin que la propagation du feu ait le temps de gagner toutes les molécules.

En théorie, on le conçoit, l'organe de distribution doit envoyer le courant à chaque bougie une seule fois pour deux tours du moteur. Il tourne donc à demi-vitesse du vilebrequin, quel que soit le nombre des cylindres.

LE REFROIDISSEMENT. — Mais voici encore que de grosses difficultés surgissent ! Les explosions, qui se suivent avec la rapidité extravagante que je vous ai dite en juillet dernier (par exemple, à la vitesse de 3.000 tours à la minute, un quatre cylindres en a 100 *à la seconde* !) auraient vite fait, si l'on ne parait à la catastrophe, de porter les cylindres, les pistons, les soupapes et les bougies à une température telle que toutes les pièces se déformeraient, que l'huile qui les graisse brûlerait, et qu'en quelques minutes toute la machine se bloquerait !

Il y a donc nécessité impérieuse à refroidir constamment toutes les pièces qui sont au voisinage des explosions. On ne peut le faire qu'en éparpillant dans l'air les calories en excès, ces calories, si nombreuses, qui dans le cylindre n'ont pas pu se transformer en travail appliqué sur le piston. Le tuyau d'échappement, toujours extrêmement chaud, rejette dans l'air une partie de ces calories. Par le moyen d'une circulation d'eau, nous allons le voir, on va chercher les autres calories nuisibles disséminées dans le corps du moteur, pour les faire balayer par l'air également.

Comment en effet abaisser la température des organes proches de cette énorme chaleur des explosions ? En les entourant d'un courant d'eau relativement fraîche qui enlève ces calories nuisibles et les transporte jusqu'à un appareil dénommé « radiateur », lequel les disperse au vent.

Le problème consiste donc, en résumé, à faire circuler constamment, autour des cylindres et de leurs annexes, une quantité d'eau qu'on n'ait jamais à compléter s'il n'y a pas de pertes par ébullition ou par fuites, et qui, après s'être échauffée dans le moteur, puis refroidie dans le radiateur, revienne dans le moteur, pour le maintenir à la température moyenne où il fonctionne au mieux — car un moteur trop refroidi serait un impuissant.

Evidemment, pour créer cette circulation, on peut faire actionner par le vilebrequin une pompe, qui entraîne l'eau. Mais une pompe est toujours assez coûteuse et assez fragile. Il est plus simple de faire appel à des phénomènes physiques dont le fonctionnement est toujours plus sûr que celui des mécanismes les plus savants !

C'est ce qu'on fait dans le refroidissement dit par thermo-siphon : la circulation de l'eau résulte de ce que l'eau chaude du moteur, plus légère que l'eau refroidie du radiateur, a naturellement tendance à monter vers la partie supérieure de celui-ci, tandis que l'eau froide qui se trouve à la base du radiateur vient la remplacer dans la chemise d'eau du bloc cylindre.

Dans les voitures Citroën, la circulation est, de plus, activée par une pompe centrifuge, mais cette dernière est disposée de telle sorte qu'en cas d'arrêt de son fonctionnement, le refroidissement normal par thermo-siphon ne subisse aucune entrave.

(*A suivre.*)

VOICI VENIR LA SAISON DES FRIMAS

LE DÉPART A FROID

Un moteur chaud part très facilement, même dans de mauvaises conditions. Au contraire, un moteur froid demande, pour partir, quelques précautions et cela d'autant plus que la température extérieure est plus basse.

Avant d'analyser le problème, on peut, en tout cas, affirmer que, si toutes les conditions sont remplies, un moteur Citroën doit partir en quelques secondes, même par un froid rigoureux.

Nous n'examinerons ici que les causes les plus fréquentes de départ difficile et la manière d'y remédier.

I La Carburation. — Il y a lieu de vérifier que le volet de départ peut fermer complètement et, sinon, régler la commande en conséquence.

S'assurer ensuite que les gicleurs du carburateur et de la tubulure d'admission sont étanches. Une rentrée d'air intempestive peut rendre le départ très difficile.

II. L'allumage. — Vérifier les canalisations électriques si le courant ne passe pas.

S'assurer que les bougies ne sont pas encrassées et que l'écartement des pointes est correct. (7/10).

Vérifier que le Delco est calé à 1 m/m d'avance.

III. La Batterie. — Si celle-ci est insuffisamment chargée, le démarreur entraîne le moteur à une vitesse trop faible et le départ peut être très difficile, sinon impossible.

Le nombre de tours minimum doit être de 100 à la minute.

IV. Manœuvre des commandes. — Si toutes ces conditions sont remplies, le moteur doit partir sans difficulté, encore faut-il que le conducteur fasse la manœuvre correctement.

Si la température extérieure est assez élevée (10 à 15°) il est presque toujours possible de partir sans faire aucune manœuvre, simplement en appuyant sur le démarreur après avoir mis le contact.

Si, au contraire, la température est basse, il y a intérêt à faire faire quelques tours au moteur, le volet de départ complètement fermé, sans mettre le contact, ce qui a pour résultat de remplir tous les cylindres d'un gaz riche. Cela fait, on ouvre à moitié le volet de départ et on appuie sur le démarreur en appuyant légèrement sur l'accélérateur.

Si tout est en ordre, le moteur doit partir instantanément.

Il est recommandé, pour mettre la voiture en action, de laisser le volet de départ légèrement fermé pendant quelques centaines de mètres jusqu'à ce que le moteur soit un peu échauffé.

NOS ENFANTS SONT DE PETITS HOMMES

Miki dans sa Citroënnette électrique

Vites-vous jamais des enfants se poursuivre avec leurs patinettes ? Quelle virtuosité ! [illegible] des qu'on leur donnera un véhicule [illegible] qu'ils puissent guider avec [illegible] forces.

Mais [illegible] existe ! Voyez Miki dans sa nouvelle Citroënnette électrique [illegible] pour des enfants de 9 à 14 ans, [illegible] ignore les pannes, [illegible] lui permettent de rouler [illegible] sans recherche. Elle a une marche avant, une marche arrière. Elle ne dépasse pas 10 kilomètres à l'heure, elle ne s'emballera donc jamais; le pare-brise est incassable et à cette allure un choc ne peut avoir de conséquences. D'ailleurs, elle a d'excellents freins.

Le prix ? 3.500 francs. Et qu'on ne dise pas : « Ce n'est pas à la portée de tout le monde ! »... C'est évident, et nous n'avons jamais prétendu le contraire. Mais, songez donc aux nombreuses occasions où vous dépensez 3.500 francs. En est-il de meilleure que les étrennes ? Est-il de plaisir plus grand que faire naître de la joie au cœur de ses enfants ?

Mais pour nos tout petits ? nous direz-vous, pour ceux qui ne sauraient encore manœuvrer cette automobile en réduction, n'aurez-vous rien à nous offrir ?

Mais si. Nous préparons, pour tous, un merveilleux spectacle visible dès maintenant dans la vitrine des jouets Citroën, au coin du boulevard Haussmann et de la rue Charras.

— Sur les quais d'un grand port [illegible] des flots de voitures de tous modèles : cabriolets, conduites intérieures, torpédos, voitures de transport, pompes à incendie, citernes d'essai, leurs roues sont garnies de pneus, les phares s'éclairent électriquement... Mais voyez donc ce qui se passe au bord de ce majestueux paquebot : un train arrive, chargé d'automobiles... une grue soulève les voitures une à une et les dépose à fond de cale... Que de vie, de lumière, de joie !

LES PLUS BELLES ETRENNES

Toutes ces voitures, réductions fidèles des vraies automobiles, vous les verrez, en outre, dans les vitrines d'exposition de tous les magasins de jouets.

Et pour vous bien montrer que quoique les plus jolis, ils sont les moins chers, nous vous indiquons ci-dessous leurs prix.

JOUETS MECANIQUES

Petits modèles

Faux-cabriolet	Fr.	50
Le même à marche électrique		60

Grands modèles

Plateau	Fr.	35
Torpédo		45
Faux-cabriolet		75
Berline		60
Cabriolet décapotable		70
Le même à marche électrique		150
Autopompe		100

JOUETS DEMONTABLES

Châssis C-4

Boîte N° 1 : pièces du châssis	Fr.	110
Boîte N° 2 : moteur électrique		110
Garage pouvant recevoir un jouet grand modèle ou un châssis		70

PATINETTES

Modèle standard	Fr.	125
Modèle suspendu		110
Modèle à pédales		175

Echos

L'auto dans quelques capitales :

Il y a à :

New-York	1 auto	par 6 habitants	
Paris	1	21	—
Londres	1	30	—
Rome	1	94	—
Berlin	1	74	—

L'auto en Province :

Il y a à :

Nice	1 auto par	22 habitants	
Bordeaux	1	27	—
Lyon	1	32	—
Lille	1	36	—
Marseille	1	37	—

L'auto au Village :

Mais ce sont les petites localités qui détiennent le record du nombre de voitures par habitants. D'après une statistique récente, Vitray-sous-Brezolles (Eure-et-Loir), viendrait en tête avec 1 auto par 7 habitants.

Notons en passant qu'une sur deux de ces voitures est une Citroën.

Dernières Nouvelles Citroën

PARIS. — *Les Usines Citroën viennent de fournir leur 125.000e plaque* [illegible]

LONDRES. — *Les nouveaux modèles C-6 F exposés sur le stand de la Citroën Cars Ltd, au* [illegible] *Salon de l'Automobile* [illegible]

DAKAR. — *M. H. Cochet,* [illegible] *vient de* [illegible] *voitures Citroën* [illegible] *de plus de 1200 km.* [illegible]

SOFIA. — [illegible] *pour la Bulgarie,* [illegible] *S. M. le roi de Bulgarie.*

Partez sans souci avec votre famille.

CITROËN A TOUT PREVU POUR VOTRE SÉCURITÉ

Votre carrosserie "Tout Acier" constitue par sa résistance un véritable bouclier contre les risques de la route. Rien ne vous y dissimulera l'obstacle: ses montants métalliques minces suppriment tout angle mort pour la vue.

Bien à l'aise pour conduire, vous ferez obéir sans peine votre voiture à vos moindres désirs. Vous l'arrêterez sans effort en quelques mètres grâce au servo-frein progressif et puissant.

Enfin, où que vous soyez, vous aurez, tout proche, un de nos 5.000 Agents prêt à vous porter aide le cas échéant, à vous conseiller parfois... et à vous servir, toujours.

54e ANNÉE. — N° 281. — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — DIMANCHE 24 NOV. 1929

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd du Palais &
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.08

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-47

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : MARTIN BIANCONI

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA — Compte Chèques Postaux [illegible]

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	32	64
Étranger A	30	60	130
Étranger B	46	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Fursinger, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

0250

La Revanche de la Terre

Quelle a été la réaction de nos lecteurs en présence du krack de la bourse de New-York ? Il faut considérer cet événement non seulement dans ses répercussions boursières et industrielles, mais dans sa signification profonde, qui est cependant pour les modestes. Et la modestie, de nos jours, comme toujours, se cache dans les champs.

La vraie sécurité, seul la possède celui qui livre ce dont les gens ont le plus besoin, et qui peut donc se servir le premier : la production alimentaire, vestimentaire, qui vient du sol. Et tout ce qui sert à l'abri vient également du sol. Le reste est le superflu.

Les causes de la catastrophe de New-York, ont les voit surtout ou uniquement dans l'exagération de la spéculation de l'argent. Il a été démontré, par exemple, que les valeurs qui se sont écroulées à New-York avaient atteint un niveau qui ne correspondait à rien de réel, et beaucoup d'entre elles valent encore plus qu'elles ne valaient il y a deux ou trois ans. Voilà qui explique les bases fragiles des phénoménales fortunes édifiées en Amérique, en Europe même, dans le monde entier. L'argent qui crée la richesse, par lui-même n'apporte pas la sécurité. Un financier calcule bien qu'il est ruiné du fait que son paquet d'actions vaut dix ou vingt fois moins qu'avant la panique. Mais la ruine vraie n'atteint que celui qui a bâti sur du papier, sans se réserver la faculté d'exploiter d'autres industries que celles dont on peut se passer et qui prennent toutes leur origine dans le sol, dans la terre nourricière.

Au vrai, jamais une catastrophe de la sorte n'ira assez loin pour atteindre sérieusement les conditions actuelles de la vie. Même, on continuera d'édifier des fortunes solides sur la spéculation : c'est une question de flair et d'intelligence. On verra encore, on verra toujours, dans tous les pays, des hommes augmenter considérablement leur avoir sans bouger de leur fauteuil, en donnant des ordres de bourse qui les enrichiront en quelques minutes. Ce n'est pas immoral. Le succès doit aller à ceux qui ont la capacité de connaître les meilleures affaires minières industrielles, celles qui répondent le mieux aux aspirations de la masse qui a des besoins élémentaires et veut aussi des facilités d'existence. Seulement, de temps en temps, l'équilibre sera rompu entre la production utile qui exige un effort réel de travail appliqué aux ressources directes de la nature, et la production, le travail factice de la boursicoterie qui trouve plus d'amateurs qu'il n'en faut. Il arrive un moment où tout le monde ne peut pas s'enrichir en spéculant sur les valeurs représentées par du papier, tout de même que le commerce et l'industrie d'un pays souffrent lorsque sont offertes à la vente par trop de gens trop de choses qui ne correspondent pas et aux besoins réels et à la foule amenuisée des clients.

La panique de New-York est le résultat en quelque sorte périodique, du besoin de tassement d'affaires gonflées outre mesure. Elle est normale parce qu'elle était inévitable. Même en Amérique et dans Wall-Street, elle n'a pas surpris plus qu'il ne convenait. La surprise du public moyen vient plutôt du spectacle de l'écroulement de milliers de grosses fortunes particulières qui figurait hier pour lui symboliquement le nouvel orgueil américain. Mais l'on ne saurait s'arrêter longtemps à cette vue de l'événement qui n'a qu'une valeur de distraction, tel un beau crime, mystérieux à souhait, qui passionne l'opinion. L'homme qui sort de la bourse où il s'est trouvé ruiné en quelques minutes tout simplement est celui qui n'a pas su faire, dans la vie, la part de ce qui résiste à tous les tourbillons : et c'est l'élément permanent de la vie, la terre, le foyer qui serait une expression vide de sens s'il ne représentait qu'un intérieur familial, et qui implique, pour être vraiment un foyer, tout ce qui fait sa sécurité, soit, autour de la maison, un jardin, un champ, une vigne, une étable.

Pour nous, la leçon de ces catastrophes qui nous frappent tant est l'attachement au foyer dans un pays qui, par ailleurs, se prête tant à sa formation et à sa force. Il ne s'agit point de s'accrocher désespérément à lui, au point de ne le quitter à aucun prix, car ses capacités dépasseraient vite les moyens qu'il peut offrir à des familles grandissantes. Il n'exige pas la présence constante et effective, mais, du moins, qu'on ne perde pas définitivement le contact avec lui. Il veut qu'on le conserve pour qu'il puisse être retrouvé, le cas échéant. Sous cette réserve, jamais la Corse ne sera trop petite pour tous ses enfants présents ou provisoirement expatriés, car elle offre encore d'immenses possibilités d'exploitation avec le secours des capitaux recueillis à l'étranger. La puissance d'abri est considérable d'un pays où les plantes poussent dans le creux des rochers où s'est amassée un peu de terre végétale. Alors, la vie est en dépenses de la nature environnante : elle se contente de peu. Ailleurs, elle est, au contraire, pleine de ces exigences qui poussent les gens à s'élever sur les talus de sable sur des assises minées. Nous n'oublierons jamais l'indifférence avec laquelle proclamèrent la grève et la firent durer les ouvriers corses d'une industrie locale qui, tout le temps du chômage, vécurent paisiblement à l'ombre et avec les produits modestes, mais suffisants, de leurs foyers proches. Dans ce trait est représentée toute la puissance de vie et de la terre possédée en propre et d'un pays que le destin a fait assez heureux pour diversifier ses ressources à l'infini et les si bien distribuer entre ses habitants.

P. B.

En Séance de nuit la Chambre a terminé la discussion sur la politique agricole

Paris, 23 novembre. — La séance de nuit est ouverte à 21 h. 35, sous la présidence de M. Bouilloux-Lafont.

MM. Tardieu, Chéron, Hennessy et Sérol sont au banc du Gouvernement.

Le résultat du scrutin sur l'amendement de M. Nouelle est proclamé, l'amendement est repoussé par 319 voix contre 252.

Le projet relatif aux petits-fils de maréchaux et généraux est ensuite adopté.

La Chambre reprend ensuite la discussion sur les interpellations sur la politique agricole du Gouvernement.

Pour les planteurs de houblon

M. Seltz appelle l'attention sur la situation des planteurs de houblon en Alsace. Il montre que la crise du houblon, comme celle du blé, est une crise de superproduction.

L'orateur demande le relèvement des droits de douane sur les houblons étrangers.

M. Hennessy répond aux interpellateurs

M. Hennessy répond aux interpellateurs.

Il observe, tout d'abord, que la plupart des interpellateurs se sont plus particulièrement préoccupés de la crise du blé et, à cet égard, dit-il, le Gouvernement a substitué des actes aux paroles et a fait voter le premier projet qui permettra au commerce français du blé de se défendre contre la concurrence étrangère.

Le ministre ajoute qu'il entend poursuivre une politique agricole qui tiendra à organiser le marché du blé et à assurer la conservation de ce produit par les agriculteurs de France, à réglementer la bourse de commerce, à établir la circulation et à améliorer la qualité.

Mais il ne suffit pas d'organiser la production, il faut aussi organiser la vente.

Après avoir déclaré que le Gouvernement travaillait à rendre l'emploi des engrais plus facile et moins coûteux, le ministre conclut en assurant que rien ne sera négligé en faveur de l'agriculture.

M. de Monicault intervient. Il estime qu'un effort doit être fait au point de vue des tarifs douaniers.

— La trêve douanière que demandent certains pays étrangers n'est-elle pas un danger pour l'agriculture française ? Il importe d'ajuster nos tarifs avant que les négociations internationales s'engagent.

L'orateur fait allusion à certaines revendications des Chambres d'agriculture.

M. André Tardieu indique à ce sujet que trente millions seront mis à leur disposition pour permettre de munir des emplois modernes sur les besoins de l'agriculture.

Les ordres du jour

Le président donne lecture de six ordres du jour.

Après diverses explications de vote et une courte intervention de *M. André Tardieu* la priorité est demandée pour l'ordre du jour de M. Longuet, constatant l'insuffisance des mesures prises par le Gouvernement.

M. André Tardieu, président du Conseil, repousse la priorité et déclare accepter seulement l'ordre du jour de MM. Blanc et de Monicault, accordant la confiance au Gouvernement.

La priorité de l'ordre du jour de M. Lozanet est repoussée par 324 voix contre 243.

L'ordre du jour de confiance est voté par 335 voix [illegible]

La séance est levée à une heure quarante-cinq.

La prochaine séance aura lieu lundi, à 15 heures.

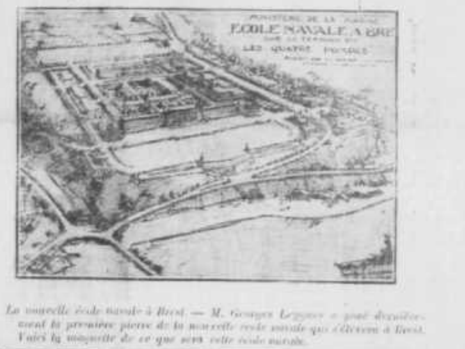

La nouvelle école navale à Brest. — M. Georges Leygues a posé dernièrement la première pierre de la nouvelle école navale qui s'élèvera à Brest. Voici la maquette de ce que sera cette école navale.

A LA COUR D'ASSISES

Damiani est condamné à cinq ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour

L'audience est reprise à 9 heures.

LES TEMOINS

M. Giovannelli Pascal, propriétaire à Calcatoggio, se trouvait devant le Café Leca le 22 avril, vers 20 heures ; il aperçut à l'intérieur de l'établissement Desanti attablé avec plusieurs personnes.

Damiani vint à ce moment et lui dit qu'il allait souper ; il retourna quelques minutes après, pénétra dans le café et échangea quelques paroles avec son beau-frère. Desanti sortit du café. Damiani le suivit à peu de distance et l'interpella : « Que dis-tu ? »

Desanti répondit d'une voix calme : « Tu n'avais pas besoin de venir où il y a des complots politiques ».

Damiani répliqua : « Et toi, que fais-tu ici ce soir ? »

Puis il fit feu à plusieurs reprises sur son interlocuteur qui s'affaissa mortellement blessé.

M. Romanetti Xavier se trouvait au Café Leca avec Desanti et de nombreux amis.

Damiani entra, traversa le café, acheta un paquet de cigarettes et sortit sans dire un mot ; il revint un quart d'heure après.

A ce moment, Desanti sortit suivi de quelques camarades et se dirigea vers son automobile. Damiani rejoignit le groupe : il échangea quelques mots avec Desanti. Soudain, sans que rien ne le laisse prévoir, il fit feu. Quatre ou cinq détonations retentirent qui semblaient provenir de la même arme.

M. Romanetti Horace rencontra Desanti au moment où il se préparait à monter en automobile pour repartir à Ajaccio. Au moment où il lui disait bonjour, Desanti se retourna et aperçut Damiani qui le suivait ; il lui dit : « Pourquoi me suis-tu ? ». Une brève discussion suivit ces paroles, interrompue soudain par des coups de feu. Desanti chancela mais se [illegible] pour tenter de saisir son [illegible]. De nouveaux coups de feu retentirent.

Le témoin entendit ou deux hommes, probablement Desanti, dire : « C'est à moi que [illegible] ». Desanti [illegible] sol cependant [illegible] fait.

M. Campinchi [illegible] Café Leca [illegible]

[illegible]

M. Renucci ajoute que, selon lui, le fusil de Desanti ne devait pas être chargé.

On passe à l'audition des témoins à décharge.

A la demande des défenseurs, *M. le Dr Veraini Vincent* fait le récit d'une agression dont il fut la victime à Ajaccio, de la part de Desanti.

Il proteste contre les allégations de la famille Desanti qui prétend que Damiani aurait tué pour se venger.

Mme Nicolaï Françoise affirme qu'après le drame, le témoin Campinchi Xavier lui a déclaré que Desanti et Damiani avaient tiré tous les deux.

Mme Villanova Françoise fait la même déclaration.

M. Viale Louis déclare que, sitôt après le drame, Giovannelli Pascal prit dans la poche de Desanti l'étui-revolver dont celui-ci était porteur.

M. Simonetti Jules Mathieu ne sait rien sur le drame. Il connaissait Damiani que tout le monde considérait comme un brave garçon, d'un caractère tranquille.

Le témoin rencontra plusieurs fois Desanti avec Romanetti : un jour, le fameux bandit et son garde de corps l'arrêtèrent. Romanetti reprocha à Simonetti de l'espionner et Desanti lui dit : « Mets lui une balle dans la peau ».

Fort heureusement, le bandit se montra bon prince.

Le dernier témoin entendu est le nommé Cosan, assigné par la partie civile.

Un jour, il se trouvait au café avec Damiani lorsque celui-ci, pris soudain d'une crise, s'arma d'un revolver et déchargea sans rime ni raison sur les murs de l'établissement trois chargeurs complets.

L'accusé inflige un démenti à ce témoin.

L'audience est ensuite levée.

Séance de l'après-midi

L'audience de l'après-midi est ouverte à 14 heures.

[illegible]

L'état de M. Clémenceau est désespéré

Paris, 23 novembre. — A 4 h. 30, l'état de M. Georges Clémenceau est stationnaire, toujours désespéré. Tous les membres de la famille et le chirurgien Raiga passent la nuit au chevet du malade.

A huit heures, M. Godin, ancien chef du cabinet civil de M. Georges Clémenceau, ancien président du Conseil municipal de Paris, arrive rue Franklin ; il reste quelques minutes au domicile de M. Georges Clémenceau et déclare en sortant :

— Toute la famille est auprès de l'ex-président du Conseil.

« Le commencement de la nuit a été très mauvais, mais après une piqûre de morphine, le malade a pu s'endormir vers 3 heures du matin et repose encore en ce moment.

« L'état reste aussi grave qu'hier. »

A 8 h. 15, arrivent successivement les professeurs Gosset et Laubry, le docteur de Gennes, le général Gouraud, M. Georges Jacquemaire, petit-fils de M. Georges Clémenceau et le compositeur Pons.

Les professeurs Gosset et Laubry ainsi que le docteur de Gennes quittent la rue Franklin quelques minutes après ; le professeur Laubry dit :

— Lorsqu'on est obligé de maintenir un vieillard par la morphine c'est grave ; le cœur est cependant bon, il tient admirablement.

« La crise d'urémie s'accentue. »

Le général Gouraud qui, seul avait été autorisé à se rendre au chevet de M. Georges Clémenceau n'a pas été reconnu par celui-ci.

A 9 heures, MM. Albert Sarraut et Millerand viennent aux nouvelles ; à 9 h. 10, la sœur Théonestе, après avoir passé la nuit au chevet de M. Georges Clémenceau, déclare :

— C'est la fin, une question d'heures. »

A 9 h. 20, arrive M. Delavenne, président du Conseil général, puis, à 9 h. 25, M. Mandel est introduit dans les appartements de M. Georges Clémenceau.

Vers 10 heures, arrivent successivement MM. Gaillet, ministre des pensions, Piétri, ministre des colonies, Moreau, gouverneur de la Banque de France, Jeanneney, ancien sous-secrétaire d'Etat à la présidence pendant les années de 1917 à 1920 ; M. Mourier, directeur de l'Assistance publique.

Un service d'ordre important a dû être organisé afin de dégager l'entrée du domicile de l'ancien président du Conseil des ministres.

Vers 11 heures, arrivent MM. de Selves, le général Mordacq, Georges Leygues, ministre de la marine, François-Poncet, sous-secrétaire d'Etat, Bonnefous, Barrère, ancien ambassadeur, Politis, ministre de Grèce à Paris, Jean Chiappe, préfet de police.

A 19 h. 30, arrive chez M. Georges Clémenceau, M. Bruy de Fouquières, directeur du protocole, représentant M. Briand ; à 19 h. 45, M. Maxime Réal del Sarte, est introduit dans la demeure de l'ancien président du Conseil des ministres.

Les docteurs Laubry et de Gennes arrivent quelques instants après ; vingt minutes après le docteur de Gennes déclare :

— L'ancien président du Conseil est enfoncé un peu plus en avant dans le coma, mais vu la résistance du cœur, je pense qu'au grand maximum il pourrait passer la nuit.

« Les reins ne fonctionnent plus, mais le cœur tient toujours bon. »

Le docteur de Gennes reviendra, d'ailleurs, dans la soirée, à 23 heures.

Le docteur Laubry, de son côté, confirme les déclarations de son confrère. Il reviendra également avec lui à la consultation de la soirée.

M. Mandel quitte la rue Franklin à 8 h. 40, pour y revenir à 21 h. 45.

A 21 h. 55, arrive le général Gouraud, suivi du général Marchand. En sortant, le général Gouraud nous déclare :

— Ce matin, en revenant de Strasbourg, j'ai trouvé l'ancien président du Conseil assis sur son lit, chaussons de feutre aux pieds, en pantalon de soldat et son bonnet de police. J'ai eu l'impression non pas de trouver un mourant mais d'y voir un poilu se reposant dans les tranchées.

« S'il ne m'a pas reconnu c'est parce qu'il dormait, mais ce soir je l'ai trouvé ne respirant que très faiblement, les yeux clos. »

Nous croyons savoir qu'à l'heure actuelle M. Georges Clémenceau est soutenu par des ballons d'oxygène.

L'affaire de la Banque Ouvrière et Paysanne

Paris, 23 novembre. — Les administrateurs judiciaires de la Banque Ouvrière et Paysanne, MM. Galand et Moulin, chargés d'apurer les comptes de cette Banque, ont adressé une troisième et dernière sommation à l'administrateur du journal *l'Humanité*, le mettant en demeure de rembourser à la Banque deux millions 272 mille 627 francs.

Les administrateurs judiciaires préviennent *l'Humanité* qu'ils ne sauraient tenir compte des crédits de un million qui leur furent alloués par l'assemblée générale de la Banque Ouvrière le 6 octobre.

Les troubles de Palestine

Paris, 23 novembre. — Une grève a éclaté aujourd'hui dans toute la ville de Jaffa en signe de protestation contre l'arrestation, hier, de neuf arabes, accusés d'avoir fomenté une agitation.

Au Quai d'Orsay

Paris, 23 novembre. — La conférence pour le statut des étrangers a continué aujourd'hui ses travaux.

La troisième Commission a terminé aujourd'hui l'examen de l'article 16.

Nouvelles Parlementaires

Le vote de nos députés

Scrutin sur l'amendement, repoussé par le Gouvernement de MM. Adolphe Landry et Ernest Lafont, à l'article 2 du projet de loi portant relèvement des droits de douane sur les sucres : a voté pour : M. Landry ; ont voté contre : MM. Piétri, Pierangeli et de Rocca-Serra.

Même vote dans le scrutin sur l'amendement de MM. Monnet et Delcourt, concernant le même article et repoussé par le Gouvernement.

Scrutin sur les crédits pour la composition du Gouvernement : ont voté pour : MM. Pierangeli, Piétri et de Rocca-Serra ; n'a pas pris part au vote : M. Landry.

Même vote sur l'amendement repoussé par le Gouvernement accordant un supplément exceptionnel de pension aux veuves des maréchaux de France.

Scrutin sur l'ordre du jour de confiance de M. Prosper Blanc, terminant les interpellations sur la politique agricole : ont voté pour : MM. Piétri, Pierangeli et de Rocca-Serra ; n'a pas pris part au vote : M. Landry.

LES ENNEMIS DU PROGRES NE LISENT PAS
Le PETIT BASTIAIS

pense de l'accusé. Dire qu'un homme au passé judiciaire sans tâche n'a pas pu commettre un crime, ce serait s'exposer à laisser impunis de nombreux actes répréhensibles.

L'organe du Ministère Public reconnaît que le passé de Damiani est glorieux mais il trouve dans la procédure la preuve que cet homme a un caractère assez vif.

Les défenseurs dépeindront Desanti sous le jour le plus noir. Cet homme fut certes, impliqué dans des affaires graves, mais chaque fois l'information ouverte contre lui se termina par un non-lieu : le casier judiciaire de la victime est aussi immaculé que celui de son meurtrier.

Parlant des circonstances qui précédèrent le drame, M. l'avocat général insiste sur le fait que Desanti ne cessa de faire preuve du plus grand calme.

Cet homme que l'on présentera comme un être sanguinaire avait compris que Damiani recherchait un incident. Il essaya de l'éviter, mais l'accusé le suivit.

L'avocat de la République établit que Damiani tua sans raison, sans provocation. Il combat le système de l'accusé et démontre que l'attitude de Desanti n'était pas menaçante.

L'organe du ministère public demande à MM. les jurés de rendre un verdict affirmatif mitigé par les circonstances atténuantes qui permettra à la Cour de condamner Damiani à une peine de réclusion.

« A l'heure grave de votre décision, dit-il en terminant, souvenez-vous que la politique, la hideuse politique corse a déjà fait trop couler de sang dans notre pays et que seuls, par votre fermeté, vous pouvez en arrêter les flots sans cesse grossissants. Souvenez-vous aussi que dans notre beau pays si tourmenté par les haines de famille, les verdicts de condamnation sont seuls des verdicts de paix et d'apaisement ».

PLAIDOIRIES

Me Colombani fait le portrait de l'accusé ; il lit les citations élogieuses que lui valut son héroïque conduite au front ; il donne également lecture des renseignements recueillis par la gendarmerie et qui sont unanimes à faire son éloge.

Le défenseur donne ensuite connaissance d'un extrait du rapport de gendarmerie concernant Desanti et qui représente celui-ci comme « un homme dangereux à tous les points de vue ».

Me Colombani examine tous les éléments du dossier. Il s'attache à démontrer que Desanti était venu à Calcatoggio animé de mauvaises intentions à l'égard de ceux qui l'avaient fait rayer des listes électorales. Armé d'un fusil, il provoqua Damiani en lui reprochant injustement de le suivre.

Après avoir établi que Damiani tira pour défendre ses jours menacés, Me Colombani, dans une émouvante péroraison, demande au jury de rapporter de ses délibérations un verdict d'acquittement.

Me de Montera se lève, à son tour au banc de la défense.

Le défenseur met en lumière le passé de son client et l'oppose à celui de la victime qui fut un des principaux lieutenants du redoutable bandit Romanetti.

Puis, il reprend les arguments apportés par l'accusation et les combat dans une discussion serrée qui produit une profonde impression.

Me de Montera, avec son talent coutumier, s'élève contre les témoignages sujets à caution qui voudraient attribuer à l'accusé la responsabilité du drame. Il démontre que Damiani ne pénétra pas dans la salle du café Leca pour y chercher Desanti, qu'il ne suivit pas celui-ci dehors puisqu'il ne sortit que plusieurs minutes après, qu'il est plus vraisemblable que ce fut Desanti qui, après être allé chercher son fusil dans l'automobile, attendit Damiani et l'interpella.

L'accusé qui connaissait parfaitement Leca son interlocuteur et le savait capable de tout se méfiait et avait pris ses précautions. Quand il vit ses jours menacés, il tira pour se défendre.

Me de Montera n'ignore pas qu'on s'est livré à d'étranges manœuvres pour obtenir du jury la condamnation de Damiani. Il fait quand même confiance à MM. les jurés qui sauront rendre à la liberté un homme d'honneur au passé glorieux, qui comparait devant eux pour avoir défendu sa vie menacée, et à qui ils ne voudront pas infliger le supplice d'une dégradation civique.

VERDICT

Après une longue délibération, le jury rapporte un verdict reconnaissant Damiani coupable de meurtre provoqué.

En conséquence, la Cour le condamne à 5 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour.

Nouvelles diverses

Paris, 23 novembre. — Dans la soirée, M. André Tardieu a reçu une délégation de l'action populaire nationale d'Alsace, présidée par M. Oberkirch, sous-secrétaire d'Etat à l'hygiène.

Elle a entretenu le président du Conseil de la situation générale en Alsace.

Paris, 23 novembre. — Maître Legrand a déposé un mémoire de protestation au nom d'Almazian contre les récentes irrégularités de procédure.

Paris, 23 novembre. — Les délégués allemands et français reprendront lundi la discussion sur les négociations de la Sarre.

Madrid, 23 novembre. — Le Conseil suprême de l'armée et de la marine a ordonné la mise en liberté provisoire de M. Sanchez Guerra mais a demandé que M. Giorga réside à Paris en attendant de comparaître devant un tribunal spécial.

Rome, 23 novembre. — *L'Osservatore Romano* annonce que le pape vient de nommer cardinaux les archevêques de Paris, de Palerme et de Gênes et Monseigneur Armagh, patriarche de Lisbonne.

Paris, 23 novembre. — M. Joseph Caillaux a subi, hier, une légère opération au nez.

Le communiqué dit que l'opération a réussi et que M. Caillaux a regagné son domicile dans la soirée.

EN L'HONNEUR DE LA LYRE BASTIAISE

La Sainte Cécile

Les artistes pouvaient-ils avoir plus gracieuse patronne que Sainte-Cécile, descendante des plus riches [illegible] des grands [illegible] romains, ses tresses d'ébène tombant sur l'ivoire de son front, ses doigts d'albâtre courant sur la harpe d'or, sa voix mélodieuse, tout en elle rayonnait un charme incomparable.

Quand ses mélodies vibraient dans le silence émouvant des Catacombes ou sous le ciel embrasé de Rome, elle apparaissait comme l'enchanteresse du culte nouveau, et l'on ne pouvait se lasser de l'entendre. Le fils du préfet lui-même, un jeune noble nommé Valérien, se prit à aimer éperdument la divine artiste. Celle-ci ne le repoussa pas, mais, en le recevant avec sa bonne grâce habituelle, elle lui dit : « Jeune et tendre ami, si vous voulez habiter avec moi, consentez à rester pour moi un frère, et à n'être jamais mon époux ». Il y consentit sans bien savoir où cet amour éthéré allait l'entraîner.

Mais on ne pouvait respirer dans l'air de Cécile sans partager sa Foi, qui était resplendissante en elle, car son âme enthousiaste ignorait le doute, ce froid brouillard cachant les lumineux horizons. D'ailleurs, comme les natures altières, avant de croire elle aimait.

Bientôt Valérien était chrétien. Mais parfois, une soudaine mélancolie venait l'étreindre en écoutant les hymnes de son exquise fiancée, et en songeant que le martyre menaçait sa tête charmante.

Alors, avec l'intuition des cœurs féminins, Cécile suspendait ses accords et parlait à Valérien de ce radieux Au-delà, océan des voluptés célestes, patrie de ces esprits bienheureux ardents comme des flammes et doux comme des souffles, et Valérien entrevoyait comme un honneur la palme du martyre.

Cependant, Cécile apparaissait aux persécuteurs plus redoutable que les apôtres eux-mêmes, car elle était souverainement captivante et persuasive. Elle entraînait une foule d'âmes à l'Eglise naissante. C'était une charmeuse ; dans son culte de la beauté sous toutes ses formes, elle n'avait jamais imité les jeunes filles qui poussaient l'amour de la simplicité jusqu'à renoncer aux attraits de la toilette et aux parures féminines. Sous sa robe blanche brodée d'or, elle semblait être un lis ensoleillé.

Les jeunes patriciens qui fréquentaient sa riche famille subissaient son gracieux empire. Cette irrésistible attraction qu'elle opérait partout, les proconsuls romains la lui auraient pardonnée ; car ils ne s'expliquaient pas c'est qu'aucun de ses multiples admirateurs ne pouvaient la faire déchoir, ni enchaîner son esprit dans les vanités de ce monde. Et leur irritation était à son comble à la pensée que toute cette beauté et cet art servaient à propager le Christianisme. La nature l'avait créée artiste et elle se déclarait apôtre.

Bientôt elle fut condamnée à abjurer ou à mourir. Il lui fallait donc mourir. Mais comme sa voix d'or avait conquis bien des cœurs, elle eut la gorge tranchée à demi, puis elle fut couchée sur les dalles de son palais, ainsi qu'une fleur immaculée dans un bain de sang. Le public fut admis à défiler autour d'elle afin de puiser dans la vue de son supplice la crainte d'embrasser sa Foi. Maintenant les persécuteurs ne la jugeaient plus dangereuse. Ils avaient brisé son luth pour toujours.

Mais il arriva ce qu'ils n'avaient pu prévoir. Ses yeux incomparables, dans lesquels tout ce qui lui restait de vie s'était réfugié, étaient encore plus éloquents que sa voix et semblaient dire au peuple : « Vois comme les dieux de l'empire sont cruels ».

Durant sa lente agonie de trois jours, elle apparut à tous comme une mystérieuse princesse de la Cour céleste écoutant les mélopées d'En-Haut. Plus diaphane, plus immatérielle que jamais dans la pâleur de la mort, elle continuait son ardent prosélytisme.

Le peuple crut voir en elle une ravissante déesse, plus douce et plus belle que toutes celles du paganisme. Auprès d'elle les dieux sanguinaires de Rome et les Césars étaient laids et barbares, et plus d'un des spectateurs du martyre se prit à lui dire tout bas à Cécile : « Ta beauté m'attire vers ton Dieu ».

Ainsi, si ce monde est une vaste scène sur laquelle chacun joue son rôle, Sainte-Cécile, dans sa mort comme dans sa vie a bien rempli le sien : elle fut l'artiste apostolique, la louange vivante à l'aurore baptismale de notre ère.

Elle reste la Patronne des musiciens, non seulement parce qu'elle le fut elle-même supérieurement, mais parce que son âme était harmonieuse en toute chose.

Puisse son culte qui reste uni à l'harmonie, inspirer à la jeunesse le goût de l'art, de la beauté, des chastes affections, l'élan vers l'idéal.

E. ORSINI

A Travers la Corse

AJACCIO

Le Conseil Municipal de notre ville s'est réuni mercredi soir, à 5 heures, en séance publique, sous la présidence de M. Dominique Paoli, maire.

Etaient présents : MM. Paoli, Campiglia, Stephanopoli de Comnène, Fabiani, Leoni, Salini, Lucchini, Tavera, Carboni, Del Pellegrino, Trofiel, [illegible], Ferreri, Sarrola, Marcaggi, Farinacci.

Dès l'ouverture de la séance, M. le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements adressée par la Supérieure [illegible] profonde reconnaissance des religieuses et des vieillards pour le geste généreux du conseil municipal à leur égard.

M. Paoli donne ensuite lecture d'une lettre de M. Salini qui fait connaître au maire qu'il compte lui poser quelques questions au sujet du Casino.

M. le Maire indique d'abord, en réponse à de précédentes questions, que le nécessaire va être fait pour la disparition de la dépression de terrain qui se trouve devant le monument Bonaparte et qui se remplit d'eau en cas de pluie.

Pour le matériel des cours professionnels, il indique qu'il se trouve toujours dans l'ancien grand séminaire, conservé à la disposition de la ville. La commission des travaux publics en fera l'inventaire et en prendra possession.

Là-dessus, M. Salini se plaint que M. Casanova, locataire des terrains à Vignola, les loue à des bergers avant d'avoir signé un contrat en règle. Le casino n'exécute pas les termes de son contrat relatifs à la saison théâtrale. Il n'a pas encore installé une bibliothèque et loue les locaux du grand séminaire sans avoir encore rien versé à la ville. Il n'a pas d'agents et de pompiers dans son établissement.

M. Salini demande une commission de contrôle.

Une discussion s'engage entre M. Salini et divers conseillers au cours de laquelle sont échangées des explications.

Le Conseil n'accepte pas une commission de contrôle, mais seulement une commission du Casino dont feront partie MM. Salini, Antoine Carboni, Marcaggi et les deux architectes de la ville.

En cours de discussion, on apprend que la part payée à la ville sur les jeux a été pour la première année de 80.000 francs.

La municipalisation des Cours Secondaires. — M. le Maire donne ensuite lecture d'un remarquable rapport de M. Stephanopoli de Comnène au sujet de la municipalisation des Cours Secondaires.

Après les explications du maire, du rapporteur et une brillante intervention de M. Campiglia, la municipalisation est votée à l'unanimité.

Les crédits nécessaires sont votés.

Affaires diverses. — On vote un crédit de 3.000 francs pour la plantation de nouveaux arbres, crédit qui est demandé par M. Canazzi.

On refuse, après une courte discussion, étant donné l'état des finances de la ville, de voter des indemnités importantes pour les professeurs du Collège et aussi toute augmentation pour le personnel de l'économat en faveur duquel intervient M. del Pellegrino.

On vote les crédits, part de la ville, pour l'électrification des quartiers suburbains et on décide la création de quatre classes nouvelles dans les écoles de la ville.

Au Collège Fesch. — La municipalité propose ensuite, pour pallier au déficit du pensionnat du Collège, d'augmenter les tarifs des pensions sans toucher aux tarifs de l'externat libre et de l'externat surveillé.

M. le *Maire* propose une augmentation pour chaque cycle.

Le prix le plus élevé ne subira pas une augmentation supérieure à 600 frs par an pour la pension et de 216 frs pour la demi-pension.

Les nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1er janvier prochain.

Ces augmentations procureront à la Ville une plus-value de recettes de 150.000 francs environ.

Le monument Clada. — Sur la proposition de M. del Pellegrino, appuyée par M. Campiglia, le Conseil vote une subvention de 500 francs pour le monument que la Ville de Souk-Ahras va élever à la mémoire de notre concitoyen le Dr Clada.

La séance est levée à 7 heures du soir.

Aviation. — Le dernier accident d'aviation qui a fait trois victimes ne semble pas avoir découragé les amateurs. L'appareil piloté par Ponce est arrivé de Marseille le 21 novembre avec 2 passagers et est reparti le même jour pour Tunis avec les mêmes passagers.

SARTÈNE

AVIS

Le Docteur D. MORELLI devant s'absenter de Sartène, cessera ses consultations à partir du 1er décembre.

GRANDS MAGASINS
LOUIS MAUREL
2 & 3 Boulevard du Palais BASTIA
LES SEULS ETABLISSEMENTS VENDANT ABSOLUMENT DE TOUT

INFORMATIONS LOCALES

Lettara da Bastia

Bastia è sempre a città di u travagliu, di u cummerciu, di a [illegible] d'affari.

I magistrati so ben organizzati, [illegible] ; padroni e cumisi un so mancu, cume certi bughi, porte di prigiò.

L'osterie, i grand « Hotels » sunu pressu ordinarii ; danu roba cristiana ; e si i turisti so rari, è segnu ch'elli devertanu per altre ragione.

Cu grand piacere, eju aghiu ritruvatu tanti amicanti : Biancani, u nostru direttore, chi spende ogni mattina tutta legione di cortesia e di sincerità ; l'avucatu Moretti, illustrazione di eloquenza corsa, u me anticu cumpagnu di liceu ; Santu Leca, servabile e di core, u santu di u Pumonte, stimatu e onoratu in tutta Corsica ; e tant'altri chi ci valuria un librone.

Sortendu da u « Restaurant Oliva », duve si magna be e si bee megliu, ecc'u liceu duve aghiu imparatu a l'odica e a matematica di a canzona corsa ; erà cu 1100 sculari, stu stabilimentu è trapienu ; cume originalità, c'è sempre u me maestru di studiu di 1867 !

Avà falemu versu u mercatu : u *mendiant* ! un altru *mendiant*, ma tutti *mendiants* ! In Ajacciu, ci n'è unu solu, chi vene da fora.

Guardemu se rivendarole : castagne muntinche a sette soldi a libra, chi ne compra ? Panizze di Seseppu ! Castagnacci et bollore ! Fagioli cume bom-bò ! A divisa di sta mercata è questa : [illegible] ! Guardate a bilancia : a bruccia è orizzontale, ma [illegible] Sentite sta rivendarola : *Centre la vi cher...u !*

Avà eccu u mercatu di i pesci ; c'è una gebbia chi li munza un denie : Nannucia e Nanna, zia Lucia e Jannetta, grassa e tonda ; sette gatti in sentinella per quelle anguille vive. Si parla chi ste donne hanu a lingua sguaffra e digudita, ma un palisenu tuttu.

Avemu truvatu un soldu in terra ; l'avemu ramassatu e valenteri, eju u vulia versà à la ricetta municipale ; ma u segnu era serratu ; ed l'ha detta Francè, quellu bravu agente cu a so panza la tiragliore.

Un pudendu esse scrittu sopra u marmaru cume benifattore, allora mi ne so andatu a la culazione, dopu avè visitu à Pesci chi vende u me almanaccu a sentata volta.

MAISTRALE.

Au Palais

Monsieur le Premier Président Rimbaud sera installé officiellement à l'audience solennelle de la Cour d'Appel du lundi 25 novembre à 14 heures, toutes chambres réunies.

Ce haut magistrat qui n'est âgé que de 57 ans, doit à ses brillantes aptitudes naturelles, le juste avancement qui vient de le porter à la tête de notre Cour.

Après d'excellentes études à la Faculté de Droit de Toulouse dont il fut un des lauréats, il débute au parquet de cette ville comme attaché et fut ensuite nommé juge d'instruction à Pamiers.

Substitut à Espalion, Dijon et Montpellier, procureur de la République à Rodez, il quitte ensuite les parquets et nommé juge de 1re classe à Montpellier, il devient peu après vice-président de ce tribunal en 1921 et Président de Chambre le 18 décembre 1926.

Monsieur le Premier Président Rimbaud a une grande pratique des affaires, une connaissance réelle et profonde du droit, une façon de voir clairement et rapidement les phases creuses d'un procès.

C'est grâce à ces qualités professionnelles qu'il put dans le court laps de temps passé à la Cour de Montpellier, liquider un arriéré impressionnant et rétablir une situation normale.

Nous présentons à ce haut magistrat l'hommage de nos sentiments très respectueux et nous lui souhaitons une très cordiale bienvenue.

Chez les Postiers

Les postiers ont prouvé une fois de plus leur cohésion : jeudi soir, ils se sont réunis au grand complet dans une salle réservée du Café Riche pour offrir un lunch d'adieux à M. Besson, Receveur de notre ville admis à la retraite et qui quitte définitivement notre département.

M. Ceccaldi, le nouveau Receveur de Bastia, M. Bartoli, inspecteur des postes qui compte de si grandes sympathies parmi le personnel, et M. Guidoni qui, il y a peu de temps encore, appartenait à cette Administration où son souvenir est si vivace, avaient tenu à assister à cette belle manifestation de solidarité corporative.

La présence de nombreuses dames donnait à cette réunion l'éclat et le charme particuliers qu'apporte toujours l'élément féminin.

M. Torre Paul, contrôleur, dit en quelques mots, les regrets que le départ de M. Besson laisse parmi le personnel. Il souhaite la plus cordiale bienvenue à M. Ceccaldi et se réjouit de la présence de MM. Bartoli et Guidoni. Il assure à M. Besson que tous ses collaborateurs d'hier conserveront de lui le meilleur souvenir, forme des vœux d'heureux séjour dans leur nouvelle résidence pour Mme et M. Besson.

Torre Jean, secrétaire du syndicat, dit ne vouloir rien ajouter de plus à ces paroles si généreuses et affirme que M. Torre a non seulement interprété les sentiments des collaborateurs immédiats du Receveur, mais ceux du personnel tout entier dont il peut être l'interprète autorisé, car nul n'ignore sa longue carrière de militant et la confiance affectueuse que tous ses camarades placent en lui.

Le secrétaire du Syndicat lit une lettre pleine de cœur que M. Lepidi, Receveur de Calvi, lui adresse pour remettre à M. Besson.

M. Besson, très touché de cette manifestation, ne peut répondre mais son émotion si visible dit avec éloquence combien la communion entre son personnel et lui a été fraternelle.

Deux superbes objets d'art ont été offerts à M. Besson.

Le vendredi soir une délégation de postiers accompagnait Mme et M. Besson qui s'embarquèrent pour le continent.

M. Besson laisse ici le souvenir d'un homme juste et bon ; à son successeur, M. Ceccaldi qui compte déjà parmi ses agents les sympathies des meilleurs parmi les meilleurs, nous adressons nos vœux les plus cordiaux.

Les Concerts

A l'occasion de la Sainte Cécile, la Lyre Bastiaise assistera à la messe de 10 heures, en l'église de Notre Dame de Lourdes.

Elle exécutera pendant le divin office *Sylvano* de Mascagni ; *Plus près de toi mon Dieu*, d'Auguste Zurfluh, célèbre hymne religieux exécuté par l'orchestre du « Titanic » au moment du naufrage.

Après la messe, elle se rendra au kiosque de la Place Saint Nicolas pour y donner le concert ci-dessous :

PROGRAMME

1. *Le Décidé*, pas redoublé de L. Boutier.
2. *Madame Butterfly*, opéra de Puccini, arrangé par A. Seassau.
3. *La Dame du Lac*, de Rossini, cavatine pour piston, exécutée par René Nicolini.
4. *La Bohème*, opéra de Puccini, arrangé par M. Sauveur Aymo.
5. *Jeanne*, polka pour clarinette exécutée par R. Corrieri.
6. *Fend l'air*, marche militaire, de X.

Le Chef :
Sylvestre PASQUINELLI

La question des routes

En présence de la polémique qui tend à s'engager entre M. Agostini Léonard, rapporteur du comité des routes et l'administration des Ponts et Chaussées, le syndicat des petits patrons chauffeurs, afin de dissiper tout malentendu, tient à faire connaître qu'il est complètement d'accord avec l'ordre du jour voté à la séance du 9 novembre 1929 par les usagers de la route.

Si par la suite une discussion a pu s'élever sur deux ordres du jour en présence, l'accord s'est fait sur celui qui a été voté et publié. Le syndicat des petits patrons chauffeurs l'a fait sien et s'emploiera à faire triompher les revendications qu'il comporte : « la réfection du réseau routier ».

Il tient à préciser que, soucieux avant tout de la réalisation de ce but, il reste étranger à toute polémique.

L'intérêt général seul étant visé, le syndicat des petits patrons chauffeurs sera toujours prêt à soutenir par tous les moyens le comité des routes dans la mission qui lui a été confiée.

Le secrétaire du syndicat et membre du comité des routes :
CATTA Raoul

AVIS DE DÉCÈS

M. Joseph Poggi, Directeur de l'Hôpital Civil, et Mme Poggi-Lefort ; Mlles Antoinette et Santa Poggi ; Mme Crucioni-Poggi et M. Francklin Crucioni, sous-directeur de l'Administration pénitentiaire (Guyane) ; M. Jules Lefort, ingénieur ; M. René Lefort ; Mlle Annie Poggi ; Mme de Pietri-Poggi et M. de Pietri, conseiller municipal ; Mme Vve Ignace Poggi ; Mme Vve Denis Poggi ; Mme Vve Vincent Louis Poggi ; Mme et M. Laurent Scotto et leur fille ; M. Jérôme Poggi ; Mme Vve Sisco-Poggi et ses enfants ; Mme et M. Georges Jaquesson ; Mme et M. Louis de Pietri et leurs enfants ; Mme et M. Gaëtan Poggi et leur fils ; Mme et M. Jacques Poggi et leur fils ; Mme et M. François Bernardini ; Mme et M. Antoine Bernardini ; Mme et M. Joseph Bernardini et leur fils ; Mme et M. François Sebastiani et leur fils ; Mme et M. Albert Paoli et leur fille ; Mlle Anna Poggi ; Mlle Hélène Dominici ; Mme Vve Dominici-Paolet ; Mme Vve Dominici-Bernardet ; M. Alfred Jobin ;

Les familles Osdo, Clément, Giannerelli, Brecaut, Antoni, Marini, Sarrocchi, Dusol, Carbuccia, de Mari, Lavaggi, Lombardi, Cardella, Crucioni, Lefort, Giannardi ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Philippe POGGI
Président de la Société des Voyageurs de Commerce de Paris

leur père, grand père, père, beau-père, oncle, cousin et allié, décédé à Bastia le 24 novembre.

Un avis ultérieur fera connaître l'heure des obsèques.

Maison mortuaire : 3, rue Saint François.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Les membres de la société de protection mutuelle des voyageurs de commerce de France sont priés d'assister aux obsèques de

Monsieur Philippe POGGI
Président du Groupe de Bastia
Médaille d'Or de la Mutualité

Ciné-Chronique

Au « Regent » [illegible] les premières représentations du *Bonheur du Jour*, le grand film de Gaston Ravel, tiré de la célèbre pièce d'Edmond Guiraud.

Cette excellente production est interprétée par Elmire Vautier, Henri Krauss, Pierre Batcheff et Francine Mussey.

Le Bonheur du Jour est une œuvre dramatique et émouvante qui a obtenu partout le plus franc succès.

La Vie Sportive

Aujourd'hui, au Stade Olympique, à 14 heures, le Sporting-Club reçoit le onze du 173ème R.I.

Les fantassins aligneront la même formation qui fit belle figure, dimanche dernier, devant le C.A.B., mais se trouva légèrement dépaysée sur notre terrain.

Le team des champions, dont nous avons donné hier la composition, ne comprendra ni Stalh ni Regoni qui joueront précisément dans les rangs adverses.

Mais les réserves des « B » ou « seul » de taille à suppléer à leur absence.

Nous croyons à une victoire des champions de la Corse acquise, après une belle partie, par un écart assez net.

Nous apprenons avec plaisir que l'ancien crack Viale Henri va recommencer incessamment ses entraînements en vue des prochaines courses cyclistes qui auront lieu à Bastia sous la direction d'une nouvelle société sportive qui vient d'être constituée sous la dénomination de « Pédale Bastiaise ».

Communications

CONFRERIE DE L'IMMACULEE CONCEPTION

L'installation de la nouvelle officialité pour l'an du Seigneur 1929-1930, aura lieu ce matin à 10 heures à la messe de Confrérie.

Elle se compose de :

M. Noël Raffalli, Prieur, M. Antoine Sisoni, sous-prieur.

Mme Charles Marie Aliberti, Mme Orsoni-Blanc, Mlle Josette Jobin, Prieures.

MM. Pierre Sisco et Joseph Valery, Prieurs perpétuels.

Mme Fantauzzi-Pozzo di Borgo Prieure perpétuelle.

N. B. — La neuvaine préparatoire à la fête de l'Immaculée, commencera vendredi 29.

Oui...
Mais la Maison A. TOMASI
Directeur Opérateur : J. CATTANI
PHOTOGRAPHIE MIEUX
19, Boulevard Paoli, 19 — 1er étage
ANCIENNE MAISON J. MORETTI
Téléphone : 1-35 — Salle chauffée

Dr F. BERVET
Spécialiste des Maladies des
YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Consultations le matin et l'après-midi
19, boulevard Paoli — Bastia

Les Spectacles

REGENT CINEMA. — En matinée à 2 heures et à 4 heures. En soirée à 8 h. 45 : A l'écran : *Oui, mon général*, comique ; Franco Film présente : *Le Bonheur du Jour*, grand film français avec Elmire Vautier, Henri Krauss, Pierre Batcheff.

En matinée à 4 heures et en soirée à 8 h. 45, en supplément :

A la scène : *Christia ?* le déconcertant transformiste.

Demain, lundi : Maria Giacobini dans *Béatrice Cenci*, superproduction dramatique.

Jeudi : *Ramona*.

Grands Magasins
LOUIS MAUREL
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE UN MILLION
Augmentation de Capital
par 2000 actions B de 250 francs entièrement libérées.
par 4000 actions B de 250 frs libérées de 62 fr. 50, à la souscription.
On souscrit à la Banque Grégorj, à la Banque Fantauzzi, aux guichets des Magasins, 3, boulevard du Palais.

Cafés
EXPEDITION A L'INTERIEUR
TORREFACTION JOURNALIERE DE CAFES
— Téléphone 1-08 —
La PLUS ANCIENNE MAISON DE LA CORSE
GRANDE
Brûlerie Cyrnos
33 bis, RUE DE L'OPERA,
— BASTIA —

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

AU SÉNAT

Le projet de loi relatif au Commerce du Blé

Paris, 23 novembre. — La séance du Sénat est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Paul Doumer.

Au banc du Gouvernement, sont assis MM. André Tardieu, Hennessy et Flandin.

Après la lecture du procès-verbal, on reprend la discussion du projet de loi adopté par la Chambre concernant le commerce du blé.

M. Donon, sénateur du Loiret, rapporteur de la Commission de l'agriculture, expose que le nouveau texte remplace à l'article premier le mot *farines* par celui *blés*. C'est donc la proportion des blés et non des farines indigènes qui pourra être fixée par décret.

Les farines étrangères ne pourront plus, d'ailleurs, rentrer en France.

L'article 2 est complété par l'addition proposée par *M. Lefèvre*.

A l'article 4, le texte d'un amendement de M. Borel est substitué au texte primitif de la Commission. Il accorde une bonification aux exportateurs de blés qui sera prélevée sur les ressources provenant des recettes du droit de consigne sur les blés importés depuis le 24 mai 1929.

L'article 5 est disjoint.

A l'article 6, dit le rapporteur nous ajouterons au deuxième paragraphe les mots *ou tunisien* au mot *algérien*.

M. Noël, rapporteur de la Commission des douanes, dit qu'il faut aussi viser les blés marocains.

M. David, président de la Commission de l'agriculture, dit :

— Mais le blé soi-disant marocain peut, en réalité, provenir de l'étranger.

M. Hennessy, ministre de l'agriculture. — Il s'agirait seulement du blé marocain contingenté.

M. Donon, rapporteur. — Dans ces conditions nous sommes d'accord, mais il faut citer les chiffres.

Le président de la Commission de l'agriculture. — Le Maroc pourra toujours introduire son blé dur en France et le remplacer chez lui par du blé étranger.

En terminant, le rapporteur demande au Sénat de voter le projet dans sa nouvelle rédaction qui améliore sensiblement et pourra provoquer le relèvement des cours des blés. (Applaudissements).

Après un échange de vues entre les spécialistes de l'agriculture, *M. Flandin*, ministre du commerce et de l'industrie, dit :

— Les pénalités insérées à l'article premier visent toute infraction aux dispositions du projet visant la composition des farines utilisées pour les besoins de la panification.

On pourrait, au deuxième paragraphe de l'article premier, ajouter les mots *farines étrangères*, après les mots *blés étrangers*, afin de compléter le contrôle.

« La Commission, dit le rapporteur, accepte cette addition. »

Le ministre précise que par blés indigènes, il faut entendre non seulement les blés français mais les blés algériens, tunisiens et marocains contingentés.

Le paragraphe un de l'article premier est alors adopté.

Sur l'article deux (emploi des succédanés pour la fabrication du pain), cet emploi est strictement limité au seigle.

Une discussion s'engage entre MM. *Chapsal*, président de la Commission des douanes, *Manger*, *de Moutel*, *de Bèze* et *Serre*.

L'article deux est adopté.

Après avoir repoussé l'article additionnel prévoyant, sous certaines conditions, une prime d'une cinquantaine de francs pour cent kilos de farine exportée, un amendement de *M. Lefèvre* est adopté, qui concerne la constitution en entrepôt réel ou fictif des produits des semoules, farines, etc...

La séance est levée à 12 h. 30 et renvoyée à 15 heures.

La séance du Sénat est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Paul Doumer.

Le Sénat continue la discussion du projet de loi relatif au commerce du blé.

On discute l'amendement de M. Borel à l'article 4, qui est destiné à remplacer celui voté par la Chambre.

— Nous voulons, dit *M. Borel*, arriver à la sortie de quantités de blé en excédent des besoins de la consommation française.

« Le texte présenté par le Gouvernement favoriserait exclusivement l'exportateur de blé qui réexporterait. Mon texte, accepté par la Commission, vise à favoriser toute l'agriculture exportatrice en accordant à l'exportation de blé une bonification égale à la différence entre le cours moyen des blés indigènes sur le marché français et le cours moyen des blés étrangers de même qualité pratiqué sur les marchés extérieurs. »

L'orateur demande, en conséquence, que le Sénat vote son amendement à l'article 4.

Celui-ci, accepté par la Commission, est adopté.

Le Sénat passe à l'examen de l'article 5, dont la disjonction est demandée.

Cet article dispose qu'à partir de la promulgation de la présente loi les blés ne seront plus admis à l'entrepôt fictif.

Le ministre du commerce appuie la proposition de la disjonction de M. Serre, président de la Commission du commerce, et remercie l'auteur de la motion de disjonction.

Le ministre de l'agriculture dit :

— Si le Sénat disjoint l'article 5, je lui donne l'assurance que nous continuerons à étudier les répercussions du régime de l'entrepôt fictif sur les cours.

La disjonction est mise aux voix par scrutin public, qui donne lieu à pointage et la séance est suspendue à 16 h. 30.

Elle est reprise à 17 h. 20.

La disjonction de l'article 5, voté par la Chambre, est alors votée à main levée.

Le Sénat vote ensuite à mains levées sans discussion, l'article six dont voici le texte :

« La présente loi n'est pas applicable aux blés durs destinés à la fabrication des semoules, pâtes alimentaires, biscuits de mer et autres produits analogues pour lesquels la réglementation est maintenue. Toutefois, le ministre de l'agriculture aura la faculté de fixer par décret et dans les conditions stipulées par l'article premier le pourcentage des blés durs algériens, tunisiens ou marocains contingentés qui doit entrer dans la fabrication des produits ci-dessus nommés. »

Sur l'article 7 modifiant la loi dite du cadenas, *M. Hayaux* développe un amendement tendant à ajouter la fécule aux denrées sur lesquelles le Gouvernement sera autorisé à ramener par décret les droits de douane.

L'orateur dit qu'il s'agit d'empêcher éventuellement les fécules allemandes et hollandaises d'envahir notre marché, cela grâce au relèvement rapide des droits de douane qui les frappent.

M. Voilin, sénateur socialiste de la Seine, montre que la loi en discussion n'arrivera pas à favoriser l'agriculteur-producteur de blé pas plus qu'elle ne servira aux consommateurs. Il s'élève également contre les pouvoirs donnés par l'article 7 au Gouvernement de modifier par décret les droits de douane et les pouvoirs dont il ne comprend pas que le Parlement s'en dessaisisse.

L'article 7 est adopté.

Sur l'article 7 bis, *M. de Bèze* développe un article additionnel d'après lequel sera passible des peines prévues par les articles 419 et 420 du Code pénal, modifiés par la loi du 3 décembre 1926, l'auteur de toute nouvelle tendancieuse publiée par la presse et qui, en conséquence, aura été d'égarer l'opinion relativement à l'importance de la récolte des céréales ou des stocks de blés indigènes ou étrangers existant en France.

L'orateur rappelle l'effondrement des cours du blé cet été à la suite de l'évaluation exagérée de l'importance de la récolte publiée par un journal du matin.

Cet article est disjoint et renvoyé à la Commission de législation.

L'article 8 est adopté.

L'ensemble du projet est voté à mains levées.

La séance est levée à 19 heures et renvoyée à mardi prochain, à 15 heures.

Une plainte en forfaiture contre le gouverneur de l'Inde Française

Paris, 23 novembre. — MM. Ratina-Sellane, président de la Commission permanente du Conseil général, et Joseph David, adjoint au maire de Pondichéry et conseiller général, ont, par l'organe de maître Henri Torrès, déposé une plainte en forfaiture contre M. Robert de Guise, gouverneur général de l'Inde française.

Le Parquet a confié l'instruction de cette plainte à M. de Gentile.

Les plaignants visent des faits qui se sont passés lors des dernières élections sénatoriales, en vue du remplacement de M. Paul Bluysen, décédé.

L'ordre aurait été donné aux fonctionnaires de voter pour le candidat officiel et le gouverneur aurait demandé une intervention du consul anglais pour faire détenir à Madras, en quarantaine, les électeurs de Chandernagor, favorables au docteur Le Moignic, qui fut, d'ailleurs, élu.

Au Paradis Rouge

Moscou, 23 novembre. — Le Comité exécutif de l'U.R.S.S. publie un décret disant :

« Le refus par un citoyen soviétique employé dans une institution soviétique à l'étranger de retourner en U.R.S.S. est qualifié de trahison. »

Le décret dit que les personnes visées seront déclarées hors-la-loi, ce qui impliquera la confiscation de leurs biens et leur condamnation à mort dans les 24 heures suivant la constatation de leur identité.

La loi ayant un effet rétroactif, M. Bessedovsky, qui s'évada de l'ambassade soviétique de Paris et fut sommé de rentrer à Moscou, serait donc condamné à mort.

A l'Officiel

Paris, 23 novembre. — Le *Journal Officiel* publie :

Guerre. — M. Valentini, capitaine au 173ème régiment d'infanterie, classé à l'état-major particulier de son arme, est affecté à l'état-major du commandement supérieur de la Corse.

M. Baldassari, capitaine E.M.R.I. à l'état-major du commandement supérieur de la Corse, est affecté au 173ème régiment d'infanterie.

Lilas Blanc
Aux 100.000 Chemises
27 et 29, boulevard Paoli — BASTIA

GRANDE VENTE-RÉCLAME
A L'OCCASION DU NOUVEAU RAYON DE CONFECTION

La Direction des 100.000 Chemises offre à tout acheteur d'un complet pour homme, 1 pantalon drap fantaisie rayé ou une chemise flanelle coton avec 1 col ou autre chose au gré de l'acheteur.

EN RECLAME

1 lot de cravates soie pour hommes, réclame 5,00
1 lot de bas pour dames, semelées avec couture talon et semelle renforcée, réclame, 5 et 3,50
1 lot de bas pour dames en soie avec couture talon et semelle renforcée, teintes modes, réclame, 5 et 4,50
1 lot de bas pour dames en soie, avec couture talon et semelle renforcée, avec baguette brodée et semelée à jour, réc..... 9,00
1 lot de chaussettes pour hommes semelées, réclame 6 et.. 4,00
1 lot de Pull-Over pour hommes et dames, soldé à 45 et 25,00

La Direction des 100.000 Chemises prévient son aimable clientèle, qu'elle a tout intérêt à faire une visite en son magasin avant de procéder à tout achat.

La voici en pain
parce que plus pratique et moins coûteuse pour sa conservation et sa livraison. Rien ne peut être comparable à la "Végétaline" pour remplacer le beurre, l'huile et la graisse et pour réaliser de précieuses économies. Mais, attention, exigez bien la "Végétaline".

Exigez le mot « Végétaline » en gros caractères sur chaque pain ou boîte.
L'envoi de cette coupure à la « Végétaline », Marseille, donne droit à un recueil gratuit de 100 recettes de cuisine. Joindre un franc de timbres pour l'édition de luxe.
Pour votre table employer l'huile douce « Dulcine » et pour votre linge le savon extra par « La Tour ». — 25.

AVIS A NOS ABONNES

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le

15 NOVEMBRE 1929

de bien vouloir nous faire parvenir SANS RETARD leur demande de réabonnement au moyen du *Chèque Postal* que nous leur avons adressé à cet effet.

N. B. — Tout abonnement sera renouvelé automatiquement, et, dès l'expiration, si le journal ne nous revient pas avec la mention refusé.

CREME ECLIPSE
LE MEILLEUR CIRAGE
DANS LA
MEILLEURE BOÎTE A CLÉ
Agent Général pour la Corse : M. CERVIOTTI fils, Cours Napoléon - Ajaccio

ASSURANCES Toutes Branches, tous risques
COMPTOIR d'ASSURANCES MARITIMES ET TERRESTRES
BASTIA, 33, RUE DE L'OPERA
(Rez de chaussée) — Téléph. : 149
V. LORENZI, Directeur
AGENCE POUR LA CORSE DES PLUS PUISSANTES COMPAGNIES FRANÇAISES ET ETRANGERES
BRANCHE MARITIME :
Réduction police flottante, Constats, Règlement immédiat des avaries.
BRANCHE TERRESTRE :
Vol, Droit commun et accidents du Travail ; Incendie (totalité du mobilier et valeur vénale des fonds de Commerce).
Grêle, Bris de glace, mortalité bétail.
ASSURANCES VIE — CAPITALISATION
Mixtes, Dotales, Rentes Viagères, Titres d'épargne au porteur.
Couvertures immédiates et sérieuses
Renseignements gratuits à domicile sur demande

Attention !... AU PAUVRE DIABLE
Grande Vente Réclame
Une affaire exceptionnelle, entièrement sacrifiée : A partir de lundi et jours suivants, il sera soldé 1 mille pull-overs et sweaters pour dames et enfants. Également, il sera vendu un lot de coupons flanelle coton pour chemises et caleçons.
Une affaire à saisir : 2.000 cuillères et couverts à salade en bois seront sacrifiés, moitié prix de leur valeur.

Papeterie du Petit Bastiais
3, boulevard du Palais — BASTIA
UNE VISITE S'IMPOSE
CAHIERS — ARDOISES
PORTE-PLUMES
Grand stock de Cahiers de dessins en réclame : 0 fr. 10.

N'hésitez pas... AUX SOLDEURS RÉUNIS
38, Boulevard Paoli - BASTIA
Cette Semaine Grande Vente Réclame
Il sera liquidé un lot important de grosses CHAUSSETTES D'HIVER.
Occasions à saisir à tous les rayons

POMPES - MOTEURS - MOTO-POMPES
PAUL DEVEZE 3 à 9, Rue des Vignerons, MARSEILLE

Dégustez les......
Marque
J. VIDAL
Agent : M. P. GUASCO,
18, Boulevard Paoli, 18 — BASTIA

Nickelage et Polissage
sur tous métaux
SPECIALITES POUR AUTOMOBILE
REARGENTURE de couverts de table
OBJETS POUR EGLISES, etc...
ELECTROMETAL
25, RUE DE L'OPERA - BASTIA (Corse)

Mesdames
Le Paradis des Dames
22, boulevard Paoli, vous donnera toute satisfaction.
SES MANTEAUX ET SES FOURRURES en tous genres et à des prix défiant toute concurrence ;
SES SOIERIES, LAINAGES, ainsi qu'un grand assortiment de Chapeaux-modèles venant des plus grandes maisons de Paris.
Le PARADIS DES DAMES achète toutes peaux de lapins et moutons.
MAISON VENDANT LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUTE LA CORSE
La Maison se charge de Réparations et transformations faites par des spécialistes de Nice.

Au BONHEUR des DAMES
Madame GUASCO
13, BOULEVARD PAOLI
Toutes les semaines :
GRAND CHOIX
DES DERNIERES NOUVAUTES
DE PARIS
TRANSFORMATIONS — REPARATIONS
Spécialités de Deuil
PRIX MODERES

ON DEMANDE

un bon ouvrier scieur pour rubans et circulaire. S'adresser à la Minoterie de [illegible].

OCCASION

A vendre 7 CV Donnet, état neuf, transformable en camionnette, charge utile 500 kgs. Prix intéressant. Prendre adresse aux bureaux du journal.

A VENDRE

Vieux papiers en ballots. S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

A VENDRE

Console Louis XIV. Prendre adresse aux bureaux du « Petit Bastiais ».

PHILIPS RADIO PRÉSENTE
SA SÉRIE MERVEILLEUSE
A 442
A 415
B 443

LE PETIT DÉJEUNER

Le Phoscao constitue l'aliment idéal pour le premier repas du matin. Le thé et le café ne font que donner un coup de fouet à l'organisme tandis que le Phoscao nourrit, fortifie et stimule sans fatiguer l'estomac; il convient à tous les tempéraments et son régime est conseillé par les médecins aux bien-portants comme aux malades, aux convalescents, aux anémiés, aux vieillards, aux nourrices et à tous ceux qui digèrent difficilement la nourriture ordinaire.

PHOSCAO

LE PLUS EXQUIS DES DÉJEUNERS

LE PLUS PUISSANT DES RECONSTITUANTS

LE PLUS PARFAIT RÉGULATEUR DES FONCTIONS DIGESTIVES

ENVOI GRATUIT D'UNE BOITE-ECHANTILLON

A. DARDANNE & FILS, 12, Rue de la Tour-des-Dames. — PARIS

Tiens... vous avez aussi du Goudron Guyot
— Oh ! ce n'est pas pour les clients, c'est pour moi.

L'usage du GOUDRON-GUYOT, pris à tous les repas, à la dose d'une cuillerée à café par verre d'eau, suffit, en effet, pour faire disparaître en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite la plus invétérée ; on arrive même parfois à enrayer et à guérir la phtisie bien déclarée, car le goudron arrête la décomposition des tubercules du poumon en tuant les mauvais microbes, causes de cette décomposition.

Exiger le véritable GOUDRON-GUYOT et afin d'éviter toute erreur, regardez l'étiquette ; celle du véritable GOUDRON-GUYOT porte le nom de GUYOT imprimé en gros caractères et sa signature en trois couleurs : violet, vert, rouge et en biais, ainsi que l'adresse : Maison FRERE, 19, rue Jacob, Paris.

P.S. — Les personnes qui ne peuvent se faire au goût du goudron pourront remplacer son usage par celui des Capsules-Guyot au goudron de Norvège de pin maritime, en prenant deux ou trois capsules à chaque repas. Elles obtiendront ainsi les mêmes effets salutaires et une amélioration aussi certaine.

Compagnie Fraissinet

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DEPARTS de la CORSE pour le CONTINENT

Dim. 24, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 25, de Calvi pour Nice à 23 heures.
Mardi 26, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 26, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 27, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 28, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 28, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 29, de Bastia pour Nice à 21 h.
Samedi 30, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DEPARTS du CONTINENT pour la CORSE

Dim. 24, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 25, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 26, de Nice p. Ile-Rousse à 23 h.
Merc. 27, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 27, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 28, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 29, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 30, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Samedi 30, de Nice p. Bastia à 20 h.

BANQUE de la CORSE

15, Bd Albert 1r & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)

Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs .. Correspondants de Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances, branches diverses.

Nos Plaques Ondulées en ciment et amiante pour la Couverture et le Bardage
Eternit
Concessionnaire : M. PONZEVERA
22, Bd Paoli - BASTIA

Le Gérant : FERNAND POLI
Imp. du Petit Bastiais, 3, Bd du Palais

EN UNE NUIT Le Sirop BRITANNIA GUÉRIT LA TOUX
LE FLACON 5.90
Toutes PHARMACIES

TRAVAUX FACILES

de découpage chez soi toute l'année, sans quitter emploi, 2 à 5 francs l'heure, deux sexes, tous âges, rien à vendre. Pour éch. et renseignements, envoyez votre adresse sur enveloppe à TILLY, les Hogues par Perriers (Eure).

BOURGEOIS
FRÈRES & FILS
ETABLISSEMENTS FONDES EN 1862
CYRNEENNE
liqueur de Cédrats Corses
LA CANONICA
Vieille liqueur,
ANIS BOURGEOIS
Apéritif supérieur
ROCCO-RHUM
Par Martinique

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
[illegible]
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS
BASTIA
DECORATION D'EGLISES
[illegible]

BOURSE DE PARIS du 23 Novembre 1929

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]
5 % 1915	[illegible]	[illegible]
4 % 1917	[illegible]	[illegible]
4 % 1918	[illegible]	[illegible]
5 % 1920	[illegible]	[illegible]
6 % 1920	[illegible]	[illegible]
4 % 1925	[illegible]	[illegible]
6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Rente 5 % 1929	[illegible]	[illegible]
Bons Trésor 5 % 1924	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1926	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1923	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Aisne	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Pas de Cal.	[illegible]	[illegible]
Départ. Seine 7 % 1925	[illegible]	[illegible]
Oblig. P. T. T. 1929	[illegible]	[illegible]
Paris 1929	[illegible]	[illegible]
— 1925	[illegible]	[illegible]
Communales 1879	[illegible]	[illegible]
— 1926	[illegible]	[illegible]
TERME		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nationale Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris et Pays-Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]
Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]
Compt. Nat. d'Escompte	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Générale Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez Capital	[illegible]	[illegible]
Suez Parts	[illegible]	[illegible]
Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie	[illegible]	[illegible]
Est Capital	[illegible]	[illegible]
Lyon Capital	[illegible]	[illegible]
Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Nord Capital	[illegible]	[illegible]
Orléans Capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé Chemins de Fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Compt. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
Boleo	[illegible]	[illegible]
Kuhlmann	[illegible]	[illegible]
Phosphates de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Pechiney	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique Ord. 600 fr.	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Air Liquide	[illegible]	[illegible]
Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma Joliss.	[illegible]	[illegible]
Sucreries Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	[illegible]	[illegible]
Russe 5 % 1906	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
Banque Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons-Lits Ordinaires	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Petrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
Actions Peyrissac	[illegible]	[illegible]
Actions Usines du Rhône	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financières Caoutchoucs	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
Concordia	[illegible]	[illegible]
De Beers Ord.	[illegible]	[illegible]
Paris Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
France Wyming	[illegible]	[illegible]
Goldfields	[illegible]	[illegible]
Huanchaca	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca Ordinaire	[illegible]	[illegible]
Mexican Eagle Ord.	[illegible]	[illegible]
Actions Dong Triau	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mozambique	[illegible]	[illegible]
Maltz	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Roumano-Belges	[illegible]	[illegible]
Act. Banque de l'Indochine	[illegible]	[illegible]
Tanganyka	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux Cap.	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
Pérenchies	[illegible]	[illegible]
Lebon	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Verreries de Carmaux	[illegible]	[illegible]
Salins Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Maritimes Ord.	[illegible]	[illegible]
Distil. Indochine	[illegible]	[illegible]
Cusenier Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Pollet Chausson	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris-France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
Banq. Franç. Rio Plata	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Mexican	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Cuba	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philip. Ord.	[illegible]	[illegible]
Banque Penins. Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]
Bi-Métal	[illegible]	[illegible]
Hotchkiss	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Act. cap. Ciment Français	[illegible]	[illegible]
Talc Luzenac	[illegible]	[illegible]
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
Anglais 2 % 1/2	[illegible]	[illegible]
Carbonite	[illegible]	[illegible]
Bergougnan	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bulgare 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
Chine 4 % 1895	[illegible]	[illegible]
Egypte Unifiée	[illegible]	[illegible]
Hellénique 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Italie 3 1/2	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
Mexique 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
Roumanie 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
Boka	[illegible]	[illegible]
Serbe 1912	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
CHANGES		
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

34e ANNÉE. — N° 262.
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
25 centimes
LUN. 25 et MAR. 26 NOV. 1929

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
3, Bd du Palais &
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.50

BUREAU A PARIS
55, Rue de la Grange Batelière
Téléphone : Provence 45-47

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : MARTIN BIANCONI

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux : Ajaccio 6[illegible]

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Contin. et Colon.	17	33	64
Etranger A	30	60	120
Etranger B	46	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 55, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

00252
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LES MOUVEMENTS DE LA POPULATION CORSE DEPUIS CENT ANS

XXII. -- Venaco - Vezzani

On a eu raison, au milieu du siècle dernier, de séparer du canton actuel de Vezzani les communes qui ont formé le canton de Ghisoni, qui entre naturellement dans le groupement territorial du Fiumorbo et dont l'érection en canton s'est trouvée justifiée par son rapide développement. Vezzani, bien qu'ayant ses entrées dans la plaine par Aghione, Casevecchie et Antisanti, se raccorde plutôt au centre montagneux et fait meilleur ménage avec Venaco. Si l'on devait réduire de moitié les cantons actuels, ceux de Venaco et de Vezzani se trouveraient aisément réunis.

Au reste, l'un et l'autre n'ont pas eu trop mauvaise fortune au point de vue démographique ; s'ils n'ont pas marqué de progression, ils ont résisté à la régression qui a frappé la plupart des cantons « intérieurs » de la Corse, ceux qui n'ont pu avoir de profitables échappées sur la plaine. Comme, dans l'ensemble, le territoire de ces deux cantons est vaste, que le recours partiel aux productions hivernales des parties basses a pu soutenir leur économie et que la région compte un important domaine forestier, la contre partie de l'aridité relative du sol accidenté de Venaco et de Vezzani a été trouvée.

Le canton de Venaco représente un assez rare cas de piétinement ou de tassement démographique. Il avait 4.178 habitants en 1850 ; il en a maintenant 4.159, et n'a guère présenté de sensibles variations dans l'intervalle : 4.173 en 1870 et 4.470 en 1921.

Les communes sont à l'avenant. Le chef-lieu, Venaco, formé après 1830 de la jonction des communes de Campovecchio, de Lugo et de Serraggio, qui comptaient respectivement 88, 359 et 973 habitants, ce qui faisait un total de 1420, compte actuellement 1355 âmes. Casanova a passé de 233 à 255, Muracciole de 351 à 300, Poggio, de 516 à 521, Riventosa, de 337 à 294, Saint-Pierre, de 324 à 210, Vivario, de 997 à 1.024. Augmentations et diminutions sont peu accusées dans l'ensemble. On observe d'ailleurs qu'il existe une certaine correspondance entre ces mouvements et la capacité territoriale des domaines communaux. Riventosa et Saint-Pierre qui ont les plus petits territoires, de 6 à 700 hectares seulement, ont subi les plus forts abattements. Les territoires de ces communes présentent, au point de vue des ressources agraires, un certain déséquilibre. Tout n'est pas bon et tout n'est pas mauvais. Dans de telles conditions, le domaine forestier de Vivario, qui est parmi les plus vastes et les plus beaux, a une influence sur la tenue démographique de la commune, qui n'en aurait pas s'il constituait la seule ressource de la population. On en aurait pu dire autant de la châtaigneraie venacaise si elle n'avait pas été ravagée par la maladie. Ces cantons de montagne ne peuvent se maintenir avec des ressources uniformes; ils ne tiennent le coup qu'avec des ressources dont la variété supplée à la modestie.

A peu près du même ordre est le canton de Vezzani, avec cette différence qu'il pénètre dans la plaine par ses communes basses. Aussi, a-t-il marqué une légère augmentation de population en passant de 2.940 en 1850 à 3.138 en 1926. Cette augmentation est due principalement à la création de deux communes qui n'existaient pas en 1850 : Aghione et Casevecchie, sinon à l'état de hameaux; elles sont d'ailleurs en régression, la population ayant passé de 305 à 204 pour Aghione, de 1870 à 1926, et de 322 à 233, pour Casevecchie. Les mouvements du groupe des vieilles communes entre 1850 et 1926 sont les suivants : Antisanti, de 704 à 708 ; Noceta, de 310 à 182 ; Pietroso, de 494 à 523 ; Rospigliani, de 225 à 267 ; Vezzani, de 957 à 1.013.

En dehors des cas d'espèce, qui sont en réalité infinis, qui pourraient expliquer ces mouvements si différents et d'autant plus étonnants qu'ils concernent des communes très voisines l'une de l'autre et présentant entre des analogies apparentes, il faut considérer que dans ses parties basses comme dans ses parties hautes, ce canton est l'un des plus isolés de la Corse ; il s'agit moins ici, d'ailleurs, de l'isolement géographique que de celui qui résulte des difficultés d'accès aux centres de consommation et d'écoulement. Les routes sont rares et mauvaises et bien loin de toucher tous les centres habités qui mériteraient de l'être. En y ajoutant les difficultés du ravitaillement en eau, on comprend que la grande plaine qui s'étend de Pinzichello et englobe les territoires de Pietroso et de Casevecchie soit encore un immense maquis à peine entrecoupé par quelques exploitations. Ce n'est que de ce côté, par la mise en valeur de ce territoire qui compte plus de huit mille hectares de plaine ou de pentes douces — mais il y faudrait d'autres facilités — que peut se développer la population du canton, qui s'il a augmenté de 248 habitants depuis 1850, a perdu 269 habitants entre 1921 et 1926.

PB

Conseil des Ministres

Paris, 27 novembre. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, en Conseil des ministres, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

M. André Tardieu a fait approuver les dispositions prises hier par lui en vue de l'hommage à rendre à la mémoire de M. Clémenceau.

M. Briand a entretenu le Conseil de diverses questions internationales.

MM. André Tardieu et Henry Chéron, ministre des finances, ont soumis à la signature du Président de la République le projet de loi relatif au programme de l'équipement national annoncé par le Gouvernement dans la déclaration ministérielle.

Ce projet de loi sera déposé aujourd'hui même sur le bureau de la Chambre et le Gouvernement en demandera le vote aux deux Chambres avant le 31 décembre.

La date du prochain Conseil sera fixée ultérieurement.

Le congrès des groupements commerciaux

Paris, 25 novembre. — La Confédération des groupements commerciaux et industriels a commencé aujourd'hui les travaux de son 22ème Congrès.

M. Palomera, président de la Confédération, présidait les débats.

Le 22ème Congrès a entendu le rapport de M. Duhem, relatif à la taxe sur le chiffre d'affaires, et celui de M. Hanel, demandant la suppression complète de la taxe de luxe.

Un incendie dans un théâtre fait quatre victimes

New-York, 25 novembre. — Le Splendid Théâtre de Chicago de Chili donnait, hier, sa soirée habituelle, lorsqu'un formidable incendie éclata dans les bâtiments. Le rideau flamba en un clin d'oeil.

Une terrible panique se produisit parmi les spectateurs qui se ruèrent vers les sorties : quatre femmes renversées, piétinées, à demi écrasées et laissées à terre, ont été brûlées vives sur place.

Le théâtre est détruit entièrement ; les dommages sont considérables.

Une explosion de gaz détruit le marché couvert d'Essen

Berlin, 25 novembre. — Une formidable explosion due à une fuite de gaz a détruit complètement, dans la matinée, le marché couvert municipal de la ville d'Essen.

Jusqu'ici trois morts et vingt-quatre blessés ont été retirés des décombres.

Les dégâts matériels sont très importants. De nombreuses usines environnantes ont été endommagées.

La santé de M. Poincaré

Paris, 25 novembre. — La santé de M. Poincaré continue à s'améliorer. M. Poincaré a appris, hier matin, par téléphone le décès de M. Georges Clémenceau.

M. Poincaré sera autorisé à se lever aujourd'hui.

Georges Clémenceau est mort

Avec Georges Clémenceau disparaît une des figures les plus originales de la Troisième République, un de ces hommes vers lesquels, en des moments de crise, la France affolée se précipite, confiante, assurée de retrouver le calme et la sécurité.

Clémenceau a donné au cours de sa vie l'exemple de la suprême énergie qui sait lutter avec toutes les difficultés et que les obstacles ne peuvent ni décourager ni abattre.

Tombeur de ministères, il a accumulé contre lui des haines et des rancunes ; il a bravé jusqu'à sa dernière minute les vaines menaces des hommes.

Sceptique, il devait s'attendre à voir la France le payer d'ingratitude et préférer les diplomates à un homme d'Etat franc et loyal, énergique jusqu'à la brutalité.

Dans un dernier geste d'indépendance, il a répondu à l'ingratitude par le dédain, presque le mépris.

Il n'en restera pas moins, aux yeux des générations qui ont vécu la guerre, l'idéal du républicain patriote qui se libère des préjugés et des conventions quand l'intérêt général l'ordonne.

Le livre qui paraîtra après sa mort sera certainement une belle leçon pour les Français.

Ce sera le dernier rugissement du Tigre.

◆

Paris, 25 novembre. — M. Clémenceau est mort dimanche matin, à 2 h. 55.

Le transport du Corps en Vendée

Paris, 25 novembre. — Le corps de M. Clémenceau a été couché dans un cercueil intérieur de sapin, capitonné de satin blanc ; une enveloppe de plomb soudée entoure cette bière qui a été placée dans un cercueil de chêne verni portant une simple plaque : *Georges Clémenceau.*

Dans la nuit, un fourgon automobile a transporté en Vendée la dépouille mortelle de l'illustre homme d'Etat. Le corps sera inhumé dans la matinée dans la plus stricte intimité à Mouchamps, petit bourg de 2.500 habitants de l'arrondissement de La Roche-sur-Yon.

Les dernières volontés du défunt

M. Clémenceau avait désigné nommément les personnes qui devaient l'accompagner à la dernière demeure. Ce sont d'abord les membres de la famille immédiate puis M. Georges Mandel, député, Jeanneney, sénateur, et ses exécuteurs testamentaires MM. Nicolas Piétri et Tournant.

Concernant les funérailles voici le texte du testament de M. Georges Clémenceau :

« Que nul appareil n'entoure mes funérailles, aucune cérémonie officielle, rien. Ma famille seule m'accompagnera à ma dernière demeure. »

L'hommage du Parlement

Cet après-midi, M. Fernand Bouisson, président de la Chambre des Députés, et M. André Tardieu, président du Conseil, prononceront l'éloge funèbre. La séance sera ensuite levée en signe de deuil.

La même cérémonie aura lieu demain au Sénat.

L'hommage des Anciens Combattants de Paris

Dimanche, les Anciens Combattants défileront devant le tombeau du Soldat Inconnu en hommage à M. Georges Clémenceau.

Les pouvoirs publics assisteront au défilé.

Les commentaires de la presse française et étrangère

Paris, 25 novembre. — Les journaux français et étrangers sont pleins de commentaires, d'appréciations, de souvenirs et d'anecdotes sur M. Clémenceau.

Le Temps écrit :

« Son démon familier était l'orgueil ; avec lui disparaît un des représentants les plus caractéristiques de l'individualisme du XIXème siècle, dont il eut quelques uns des défauts et toutes les hautes vertus. »

L'Intransigeant écrit :

« La fin de cet homme extraordinaire a été conforme à son existence. Jusqu'au bout Clémenceau aura lutté et sa lutte contre la mort, la résistance d'un être viril qui s'obstinait à tenir alors que le corps s'empoisonnait progressivement, fut la digne fin d'une vie qui n'a été qu'une longue bataille, une série de luttes avec la vie qu'il entendait, non sans brutalité, soumettre au gré de ses amitiés ou de ses haines, plier au service de son ambition ou de mettre au profit de ses convictions et de son patriotisme. »

Le Matin dit :

« L'histoire jugera avec sérénité cette grande figure que la mort vient de glacer, figure de dogue qui avec ses crocs aura tout déchiré, tout mordu, qui aura subi et pratiqué les injustices, qui aura connu les pires disgrâces et les bonheurs suprêmes, qui aura eu une force indéniable et d'incroyables faiblesses. La France ne voudra se souvenir que de ce qu'elle lui doit. »

La Volonté écrit :

« Nous savons avec quelle ardeur passionnée M. Clémenceau a voulu et préparé, dans une tension de toutes ses forces, la victoire qui plane encore aujourd'hui, consolatrice, au-dessus de nos deuils si cruels et de tant de ruines accumulées.

« Pour cet effort, si fécond, prodigieux chez un vieillard, la nation doit lui marquer sa gratitude infinie. »

Berlin, 25 novembre. — *Le Montag Morgen* écrit :

« M. Clémenceau avait préparé la victoire de la France, il y a plusieurs dizaines d'années, en purifiant l'organisme judiciaire, en assurant la séparation de l'Eglise et de l'Etat et en plaçant les forces militaires sous le pouvoir civil.

« M. Clémenceau a toujours été un fanatique et souvent un fanatique de la bonne cause. »

M. GEORGES CLEMENCEAU

◆

L'hommage émouvant de la Chambre des Députes

Paris, 25 novembre. — La Chambre a tenu, cet après-midi, une séance exceptionnellement courte et de caractère émouvant.

Lorsqu'à 15 heures, M. Fernand Bouisson prend place au fauteuil présidentiel, les députés sont très nombreux en séance et les tribunes publiques sont combles.

M. André Tardieu, président du Conseil, et tous les membres du cabinet sont au banc du Gouvernement.

A 15 h. 05, M. Bouisson déclare la séance ouverte, puis, d'une voix qu'il s'efforce d'affermir, mais que l'émotion fait trembler, il prononce l'éloge funèbre de M. Georges Clémenceau.

Dès les premiers mots, tous les membres du Gouvernement et les députés se sont levés ainsi que les spectateurs qui garnissent les tribunes publiques et c'est au milieu d'un profond recueillement que M. Bouisson prononce son allocution.

Le discours de M. Bouisson

Voici les passages essentiels du discours de M. Fernand Bouisson :

« Le 11 novembre 1918, quelques heures après la signature de l'Armistice, la Chambre des Députés votait la proposition de loi suivante, adoptée par le Sénat :

« Article premier. — Les armées et leurs chefs, le Gouvernement de la République, le citoyen Georges Clémenceau, président du Conseil des ministres, ministre de la guerre, le maréchal Foch généralissime des armées alliées, ont bien mérité de la Patrie.

« Art. 2. — Le texte de la présente loi sera gravé pour demeurer perpétuellement dans toutes les Mairies et dans toutes les écoles de la République. »

« Après le maréchal Foch voici qu'au milieu du deuil national le citoyen Georges Clémenceau disparaît.

« Citoyen, il le fut dans le sens plein et profond du mot. La cité tout entière vivait en lui avec ses passions profondes, tumultueuses, son ardeur toujours inapaisée vers la justice.

« C'est son âme citoyenne que l'on retrouvait dans cette Assemblée même où l'avait conduit un goût de l'action qui fut peut-être inégalé, un sentiment aigu du réel qui perçait les apparences.

« Il illustra cette tribune ; son éloquence redoutable, redoutée, habile dans la critique au-delà des hommes, s'attachait à l'essentiel. Elle trouvait sa source, sans cesse renouvelée, dans l'idéalisme très noble et très pur que son père lui avait transmis comme un message, dans un attachement qui demeura indéfectible aux principes de la Révolution Française.

« C'est tout un monde de souvenirs encore vivants qui s'élève, tout un passé récent qui reparaît pour moi, qu'il voulut bien dans ces heures tragiques m'appeler à travailler à ses côtés, pour moi qu'il soutint de toute son autorité lorsque j'eus à prendre des décisions qui parurent difficiles.

« Le jour où Clémenceau s'enferma dans une retraite qu'il voulut définitive il ne souhaita plus que le silence. Au soir de la pensée, il s'évadait vers ces espaces de plus en plus lointains ; il avait pris l'apparence d'un de ces sages de la Grèce et de l'Inde qu'il admirait et dont il était nourri.

« La sérénité était venue enfin pour cette âme passionnée. L'écho des polémiques s'était éloigné, il savait qu'il appartenait à l'histoire et déjà à la légende ; que cette légende avait passé les mers et que dans les écoles d'Amérique les petits enfants apprenaient à épeler son nom.

« Depuis plusieurs mois, la mort lui apparaissait prochaine ; le temps qu'il voulait gagner encore sur elle il ne le lui disputait que pour justifier une dernière fois ses mémoires, dernier et magnifique triomphe de sa volonté.

« Il s'était détourné des vivants mais, dans un suprême effort, il s'adressait à la postérité qu'il voulait équitable.

« A M. Georges Clémenceau qui servit et honora la République et la France confondues par lui dans le même amour, j'adresse ici l'hommage solennel et unanime de la représentation nationale. »

Lorsque M. Fernand Bouisson termine, M. André Tardieu, à mains levées, donne lui-même le signal des applaudissements qui crépitent pendant un long moment de l'extrême gauche à l'extrême droite.

Puis, le président du Conseil monte à la tribune et, au nom du Gouvernement, rend, à son tour, un vibrant hommage à la mémoire du grand disparu.

L'allocution de M. Tardieu

Voici les principaux passages de l'allocution du président du Conseil :

« Georges Clémenceau n'est plus ; la France s'afflige, le monde s'incline. C'était un de ces hommes rares et prédestinés qui viennent, à l'heure où le peuple a besoin d'eux, informer la conscience nationale jusque dans ses profondeurs du sens et de la portée des événements.

« Lorsque, le 20 novembre 1917, il appelait son pays à s'élever du fond de l'angoisse aux résolutions sans retour, quand le 11 novembre 1918 il proclamait la plus grande victoire de notre histoire il connaissait le prix de sa vie, tendue depuis trois quarts de siècle vers l'instant imprévisible où l'homme incarne la nation.

« Pendant cinquante années il avait, partisan redouté, exercé sur tout et contre tous, selon le rythme de notre tradition française, avec l'âpreté de son terroir vendéen, les ressources d'un esprit critique, enivré de liberté.

« La vieillesse révélait en lui, pour le salut de notre race, l'esprit constructeur de l'homme d'Etat. Ainsi se renouait l'unité profonde de son caractère. Protestataire à Bordeaux, en 1871, contre la mutilation du sol français, il était en 1918 le chef désigné des soldats par qui se restaurait l'unité nationale. Du même coup, il apportait à la République pour qui, sans relâche, il avait combattu la haute consécration qui place les régimes au-dessus des assauts des partis, celle d'une injuste guerre victorieusement gagnée. Il résumait en sa personne deux grandes forces morales françaises, deux passions motrices de notre histoire : l'indépendance nationale et la liberté démocratique.

(Lire en 3ème page)

AUX ASSISES DE LA CORSE

Le drame de Bastelica

L'accusé qui comparait aujourd'hui devant MM. les jurés est un jeune homme de 23 ans, Usciati Antoine-Joseph, appartenant à une très honorable famille de Bastelica, accusé d'avoir donné la mort au sieur Parducci qui lui reprochait d'avoir rompu ses fiançailles avec sa fille.

M. le Président Antoine Martini ouvre l'audience à 9 heures.

ACTE D'ACCUSATION

L'acte d'accusation expose ainsi les faits :

Usciati Antoine-Joseph, actuellement âgé de 23 ans, cultivateur à Bastelica, avait courtisé dès 1924 la jeune Parducci Jeanne, aujourd'hui âgée de 17 ans ; au mois d'août 1927, il eut avec elle des relations intimes, à la faveur d'une promesse de mariage.

La famille Parducci consentait d'ailleurs au mariage, mais Usciati ne put tenir son engagement, à la suite du refus opposé par ses parents à ce projet d'union. Il se soumit à la volonté paternelle et pour marquer la rupture, il partit pour Paris en juin 1928. Il en revint au commencement d'août, et manifesta à l'égard de la famille de son ex-fiancée un complet détachement. M. Alfred Parducci cantonnier au hameau de Radicale, commune de Bastelica et père de Jeanne, ayant rencontré par hasard sur la route Usciati, le séducteur de sa fille, lui adressa au sujet de sa conduite de sévères reproches, que celui-ci, honteux, accepta en baissant la tête, sans protester.

Le 18 février 1929, vers quinze heures, Usciati se dirigeait vers Vignola en compagnie de son cousin Usciati Antoine. Pour se faire servir un café, ils entrèrent à l'auberge tenue par Scapula Baptiste, où l'accusé reprit son fusil Hammerless qu'il y avait laissé une huitaine de jours avant, en rentrant d'une partie de chasse au sanglier. Cette arme était déchargée.

En sortant de cet établissement, ils s'acheminèrent vers leur domicile à Radicale ; mais en cours de route, ils furent invités par Scapula Dominique à prendre une consommation dans la buvette Scagni où, parmi les consommateurs, se trouvait Parducci Alfred ; à la vue d'Usciati celui-ci se retira discrètement dans une pièce voisine pour achever de prendre son café.

Vers seize heures, l'accusé quitta la buvette Scagni, précédé par d'autres consommateurs, il tenait son cheval par la bride et son fusil à la bretelle. Parducci sortit quelques instants après lui.

Non loin du pont de Campetroso, comme la neige recouvrait la route, Usciati monta à cheval.

A une centaine de mètres de là, il fut rejoint par Parducci, qui, une pelle à la main, le somma de s'arrêter. Une vive altercation s'éleva entre eux au sujet de l'abandon de Jeanne Parducci par Usciati. Parducci Alfred aurait essayé de porter quelques coups de pelle à Usciati, quand il fut mortellement atteint par un projectile parti du fusil de l'accusé. La balle, pénétrant au-dessus du sein gauche, s'est logée sur le côté droit de la colonne vertébrale, après avoir perforé le poumon gauche et sectionné la moelle épinière, le coup de feu avait été tiré à une très courte distance. Le projectile avait suivi une direction nettement d'avant en arrière, de gauche à droite et de haut en bas. Pour sa défense, Usciati soutient que ce coup de feu est parti involontairement, quand il cherchait à parer avec son fusil les coups de pelle, que lui portait Parducci, il prétend n'avoir, à aucun moment actionné la détente.

Ce système invraisemblable est démenti par l'expert-armurier, qui a examiné l'arme d'Usciati ; il déclare que le fusil n'a pas été choqué assez violemment pour provoquer le départ automatique du coup. Il est en outre, permis de se demander à quel moment et dans quelle intention Usciati avait, ce jour-là, chargé son arme. Pour se soustraire au risque d'un accident ou à la tentation de faire usage de son fusil, il n'avait qu'à s'éloigner à cheval. Conscient de la responsabilité par lui encourue, l'accusé a immédiatement pris la fuite, il ne s'est constitué prisonnier que le 26 juillet 1929, après avoir gardé la campagne pendant plus de 5 mois.

La victime Parducci Alfred, âgée de 47 ans, était mariée et père de six jeunes enfants.

INTERROGATOIRE

M. le Président expose les faits et procède à l'interrogatoire de l'accusé.

Celui-ci affirme que le coup de feu qui tua le malheureux Parducci partit tout seul. La victime l'avait attaqué à coups de pelle, il essaya de parer les coups avec son fusil et c'est à ce moment qu'un choc plus violent déclencha la gâchette.

LES TEMOINS

On passe à l'audition des témoins.

Mlle Jeanne Parducci fait le récit de son flirt avec Antoine Usciati. Ce dernier lui avait promis le mariage et venait tous les jours chez elle ; avant son départ pour Paris, il donna l'assurance qu'à son retour il tiendrait sa promesse.

Malheureusement, le séjour à Paris modifia complètement les intentions du jeune homme qui revenant au village, affecta de ne plus reconnaître son ancienne fiancée.

Le témoin reconnaît qu'elle dut à plusieurs reprises calmer son père et que celui-ci apostropha un jour Pierre Usciati qui s'en alla sans répondre, en baissant la tête.

Les frères Gavini viennent ensuite déclarer que Parducci porta plusieurs coups de pelle à Usciati qui essayait de parer les coups avec son fusil.

Au moment où retentit la détonation, Usciati n'avait pas le doigt sur la gâchette.

M. Usciati Antoine, cousin de l'accusé, confirme la déposition précédente.

M. Fossatti Toussaint confirme la déposition de MM. Gavini.

M. le Président lui fait observer qu'il a, au cours de l'instruction, déclaré qu'il n'avait pas vu la scène du drame.

Séance de l'après-midi

L'audience est reprise à 16 heures.

Le dernier témoin est rappelé à la barre. M. le Président lui demande si, réflexion faite, il maintient sa dernière déposition.

Le témoin répond affirmativement, ce qui lui vaut une sévère admonestation.

Mlle Scagni, 19 ans, récite sa déposition avec beaucoup de bonne volonté et sans faire grâce d'aucun détail. Un fait essentiel s'en dégage. Parducci ne s'est pas promené armé d'une pelle devant le café où Usciati était en train de consommer.

Scalzla Dominique, 29 ans, déclare que huit jours avant le drame, Usciati avait déposé chez lui son fusil.

L'accusé vint reprendre cette arme le jour du drame.

Sur interpellation de M. le Procureur Général, le témoin précise que le fusil était déchargé.

M. Costa, entrepreneur de transports, venait d'Ajaccio en automobile le jour du drame. A cent mètres du pont de Campetrosa, il rencontra un groupe composé de l'accusé, les deux frères Gavini et deux autres individus ; cinquante mètres plus loin, il aperçut un homme étendu sur le sol, la face contre terre ; il arrêta sa voiture, descendit et se rendit compte qu'il s'agissait d'un blessé, perdant son sang en abondance.

Le témoin alla chercher de l'eau et la va la « g... » (sic) du malheureux. Un des frères Gavini arriva à ce moment et l'aida à installer le blessé dans la voiture pour le ramener au village.

M. le Procureur Général donne lecture des conclusions du médecin-légiste qui procéda à l'autopsie du corps du malheureux Parducci.

REQUISITOIRE

Cette lecture faite, l'organe du ministère public prononce son réquisitoire.

Il rappelle qu'au début de cette session, il demanda à MM. les jurés de respecter le serment qu'ils venaient de prêter.

A cette audience, qui est la dernière à laquelle il requiert, il constate avec satisfaction que le jury de la Corse a fait tout son devoir.

M. le Procureur Général Durosoy flétrit les tractations qui se sont engagées autour de cette affaire pour éviter la condamnation de l'accusé.

Contre la promesse [illegible] d'une indemnité de trente mille francs la famille de la victime s'est engagée à ne pas se constituer partie civile et a renoncé à toute intervention au débat.

Le ministère public n'a pas à tenir compte de ce marché.

L'avocat de la République attribue à l'orgueil de la famille Usciati sa décision d'empêcher le mariage de l'accusé avec la jeune Jeanne Parducci, union qu'elle considérait comme une mésalliance.

Il fait ensuite le récit du drame. Il admet que la victime, en rencontrant le séducteur de sa fille, qui ne cessait d'insulter à sa douleur, ait eu un mouvement de colère, qu'il ait même brandi sa pelle vers lui.

Mais il démontre que l'accusé a tiré volontairement et que son système est invraisemblable.

Etant donné la jeunesse d'Usciati, M. le Procureur Général demande au jury d'admettre en sa faveur les circonstances atténuantes ; il ne s'oppose pas non plus à l'excuse de la provocation.

PLAIDOIRIES

Mᵉ *Colombani*, au moment où il doit aborder la défense d'Usciati, croit pouvoir dire qu'aucun des accusés qui ont comparu dans cette enceinte n'a été entouré d'une atmosphère aussi sympathique.

Sympathie légitime, puisque ce jeune homme a toujours eu une conduite irréprochable.

Le défenseur parle ensuite de la rupture des fiançailles de Jeanne Parducci et de l'accusé : Usciati aimait sincèrement sa fiancée, mais il dut se soumettre à la décision [illegible] de ses parents qui s'opposèrent à son mariage et le firent partir à Paris.

Lorsqu'il revint au village natal, le père Parducci lui témoigna à plusieurs reprises son vif ressentiment et sa femme et sa fille durent à plusieurs reprises calmer sa colère.

Puis, Mᵉ Colombani brosse un tableau saisissant de la scène du drame, de la rencontre des deux hommes.

Usciati était à cheval ; il tenait d'une main les guides de sa monture et de l'autre il conduisait un second cheval ; il avait son fusil en bandoulière. Parducci, lui, avait en main une pelle munie d'un long manche ; comme pris d'un accès de folie subite, il essaya de porter des coups de pelle à Usciati, celui-ci les para avec son fusil et c'est un de ces coups qui déclencha la gâchette de son arme.

Le défenseur démontre que la thèse de l'homicide accidentel est vraisemblable, mais il est convaincu que son client était au moment où le coup de fusil partit, en état de légitime défense.

MM. les jurés retiendront cela et rapporteront un verdict d'acquittement.

Mᵉ de Montera a présenté à son tour la défense d'Usciati. Il fait le portrait de son client dont l'accusation elle-même a dû reconnaître la parfaite honorabilité.

Il rappelle en quelques phrases, le flirt de Jeanne Parducci avec le jeune Usciati et dit sa conviction que le dépit du père de la jeune fille, à la suite de la rupture, n'est d'autre cause que de voir s'échapper un bon parti. »

Le défenseur parle longuement des incidents qui précédèrent le drame ; il insiste sur le fait que lorsque l'accusé entra dans la salle du bar Scagni, Parducci sortit, alla chercher une pelle et, après avoir attendu longuement devant la porte de l'établissement la sortie du jeune homme, revint consommer et ressortit, tenant toujours à la main cette pelle. Quelques secondes après le départ d'Usciati, il rejoignit ce dernier sur la route, près du pont de Campetrosa, l'interpella, l'appelant « grand lâche ! » et lui porta à la poitrine un violent coup de pelle.

Usciati, sur son cheval qui se cabrait, essaya de se défendre de son mieux ; il tenta d'intimider son agresseur avec son fusil et c'est alors que le coup partit.

Le défenseur démontre que son client n'a pas tiré volontairement. Tous les témoins et M. le Procureur Général lui-même ont reconnu qu'il n'a pas pressé sur la gâchette.

Comme Mᵉ Colombani, Mᵉ de Montera justifie l'arrangement intervenu entre la famille de la victime et celle de l'accusé ; la somme versée à la famille de l'infortuné Parducci est incontestablement plus forte que celle que la Cour aurait pu lui attribuer au titre de dommages-intérêts.

Dans cet homicide involontaire justifié par la légitime défense, qui justifie également l'homicide volontaire, le jury rendra un verdict d'acquittement.

D'accord avec son confrère, Mᵉ de Montera demande à M. le président de poser la question de provocation et celle de l'homicide involontaire.

VERDICT

Le jury déclare Usciati coupable d'homicide involontaire.

En conséquence, la Cour l'acquitte du meurtre et le condamne à deux ans de prison et cent francs d'amende.

La règlementation de la vente des Armes

Nous publions ci-dessous un vœu que le jury a adopté à l'unanimité sur la proposition de notre excellent collaborateur et ami, Maîstrale :

Considérant :

Que le port des armes prohibées est pour le département de la Corse, une source de malheurs dont le nombre augmente de plus en plus ;

Que cette licence est, comme la violation de la propriété individuelle, une des causes principales de la dépopulation insulaire ;

Qu'il est du devoir de toutes les collectivités de protéger la vie humaine ;

Pour ces raisons, le Jury de la Corse, émet le vœu que la vente des armes à feu soit réglementée d'urgence.

AUDIENCE D'AUJOURD'HUI. — Marcetti Jean Baptiste et Andriani Pierre de Zilia (meurtre). Ministère public : M. Ornitelli, substitut du Procureur Général. Défenseurs : MMᵉˢ Zuccarelli, Colombani, de Montera.

Nous prions nos lecteurs de lire en troisième page l'annonce de la Maison
BIVOIRE ET CARRET

Variétés

Le bon roman est un interlocuteur. Il doit nous dire des choses vraies dans un langage correct et bien élevé. Loin de nous ceux qui manqueraient aux convenances, ceux que nous rougirions de voir en notre compagnie.

Il y a certaines jeunes filles dont la sensibilité maladive s'émeut plus que de raison à la lecture d'un roman. Elles y trouvent parfois des analogies avec leur propre situation, leur état d'âme, et se figurent être des héroïnes. Il en résulte un déséquilibre sérieux dans leur esprit, même dans leur raison. A celle-là, il ne faut des romans ; il faut surtout les guérir en leur montrant le côté positif de la vie.

Mais quel roman peut lire la jeune fille ? Il y en a à foison. Jetons quelques noms au hasard : Edmond About, Alphonse Daudet, Hector Malot, Jules Girardin, Anatole France, quelques-uns de Victor Hugo et de Lamartine, et tant d'autres.

La lecture de ces auteurs sévères et charmants ne pourrait qu'avoir une influence supérieure sur l'esprit et le cœur de nos jeunes filles. Elles ne seront jamais trop bonnes, trop dévouées, trop pures. Leur rôle est d'adoucir la vie familiale, puis la vie conjugale. Leur foyer sera ce qu'elles le feront, gai ou triste, heureux ou malheureux.

Ne lisons donc que de bons romans.

J.-M. FONTANA.

AVIS
A NOS ABONNES

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le

15 NOVEMBRE 1929

de bien vouloir nous faire parvenir sans retard leur demande de réabonnement au moyen du *Chèque Postal* que nous leur avons adressé à cet effet.

N. B. — Tout abonnement sera renouvelé automatiquement, et, dès l'expiration, si le journal ne nous revient pas avec la mention refusé.

ABONNEZ-VOUS
— AU —
« PETIT BASTIAIS »

A Travers la Corse

Arrondissement de Bastia

CASTELLARE-DI-CASINCA. — *Nomination*. — Nous sommes heureux de relever, parmi les noms des candidats aux emplois réservés, la nomination de M. Laurelli Philippe, en qualité de surveillant ordinaire du service pénitentiaire, à Sidi-Bel-Abbès (Algérie).

M. Laurelli, qui est un ancien colonial ayant pris part aux durs combats qui eurent lieu au Maroc, en 1926, combats au cours desquels il fut blessé, emporte dans sa nouvelle résidence les regrets de ses nombreux amis, qui lui souhaitent, ainsi qu'à sa charmante épouse, bon voyage, bonne chance, et toutes sortes d'heureux succès de carrière.

AJACCIO

Succès scolaire. — Nous enregistrons avec plaisir le succès tout récent de Mlle Marthe Santini, ancienne élève des Cours Secondaires d'Ajaccio, étudiante à la Faculté des Lettres de Paris, qui vient d'être reçue au premier certificat de licence d'anglais.

Cette demoiselle est la fille de M. le Commandant Santini.

Carnet mondain. — Nous apprenons avec plaisir le mariage de M. Paul Mufraggi, maire d'Afa, attaché de chancellerie, fils de notre ami M. François Mufraggi, ancien notaire, président du Conseil d'arrondissement d'Ajaccio, avec Mme veuve Armand Demuth, fille de Mme et M. le Docteur Maurice Mook, premier maire adjoint du 15me arrondissement, chevalier de la Légion d'honneur.

Cette union, qui ne peut que réjouir les nombreux amis des deux familles, a été célébrée le 30 octobre dans la plus stricte intimité.

Aux nouveaux époux, ainsi qu'à leurs familles, nous présentons nos vœux et compliments les plus chaleureux et les plus empressés.

Sur les quais. — Depuis que M. Aicardi Joseph, ancien maître d'équipage à bord du « Corte II », actuellement contremaître de la Compagnie Fraissinet à Ajaccio, a pris la direction de son service, on ne peut que constater une réelle amélioration dans l'organisation du travail, plus régulier, mieux réparti, donc susceptible de donner un meilleur rendement et qui le donne en effet.

Il faut souligner à quel point la direction active, énergique et bienveillante de M. Joseph Aicardi a su donner une nouvelle impulsion au travail des quais.

Nous ne pouvons que l'en féliciter très chaleureusement.

CORTE

Conférences. — Le distingué inspecteur de l'Enseignement primaire de Calvi, M. Bruyel a fait une magistrale conférence sur la morale à l'Ecole primaire aux Instituteurs et Institutrices des cantons de Corte, Sermano et Piedicorte. Dans un langage châtié, il a ouvert aux auditeurs des horizons nouveaux ; en de nobles accents il les a engagés à être sans cesse avec tact et vigilance non des instructeurs mais des éveilleurs d'âmes, des constructeurs : développer la raison, éveiller la réflexion, former et fortifier la conscience, élargir les cœurs, fournir aux jeunes âmes les provisions qui demain engendreront la floraison des plus belles vertus civiques — fierté de l'école laïque qui crée à l'enfant une atmosphère de grandeur et de beauté en le guidant vers un idéal vraiment humain.

⁂

Devant environ 500 citoyens, M. Baylet, délégué du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, dans la salle des fêtes, sous la présidence de M. Charles Cancellieri, avocat du barreau de Saïgon, a fait une conférence sur la justice et la paix.

M. Giraldi, instituteur, le dévoué secrétaire de la Section de la Ligue de Corte, toujours sur la brèche pour les manifestations de progrès social, en termes heureux et choisis a présenté l'éminent conférencier, fervent ami de la Corse, hier universitaire en renom, aujourd'hui un ardent apôtre des idées de justice et d'humanité. Rapidement il fait une incursion dans l'histoire de la Corse et les Enfants de la Terre d'où sont partis les nobles mouvements de révolte. Applaudissements à tout rompre à l'évocation des belles figures qui frémiraient d'indignation si elles pouvaient se dresser devant les lâches égoïsmes d'aujourd'hui... Il termine en remerciant MM. le Maire Simeoni de Bouchberg, Mancini, Luciani qui gracieusement ont mis la salle des fêtes et l'éclairage électrique à la disposition de la Ligue (salve d'applaudissements).

M. Cancellieri donne ensuite la parole au citoyen Baylet. Durant deux heures, le conférencier galvanise l'auditoire qui à diverses reprises se lève et longuement acclame. Avec dans le regard la flamme d'un véritable apôtre, simple, il ouvre des voies, il signale les esprits, puis pathétique, il remue les cœurs et admirablement conduit aux cimes éclairées pour honorer les fronts vers la sublimité de l'Idéal... Rappel de la Charte de l'immortelle Révolution de 89, de la fameuse Affaire, de l'action de la Ligue au-dessus de tous les partis, de toutes les confessions, des bienfaits de l'Ecole laïque qui a puissamment contribué à façonner les glorieuses armées de la IIIᵐᵉ République et donne une âme au monde moderne, cri de guerre contre les horribles hécatombes, hymne à la Paix, tout fut une palpitante leçon du plus haut civisme. Les lyriques envolées de sa péroraison furent accueillies par une enthousiaste ovation.

M. Cancellieri, d'une voix vibrante, fort éloquemment, félicite M. Baylet pour son lumineux exposé et, avec la délicatesse dans les sentiments qui le caractérise, remercie les auditeurs pour leur attention soutenue (frénétiques applaudissements).

La quête faite au profit des victimes de l'Ardèche a rapporté 205 francs.

Bravo, Enfants de Corte ! Un merci chaleureux et ému au citoyen Baylet.

Vers le progrès. — Bientôt, près de la gare, se dressera une magnifique brasserie, toute moderne qui n'aura rien à envier à celles de la métropole. Le nectar de Bacchus sera peut-être moins cher.

Dans quelques jours le cours Paoli aura une riche devanture comme celles qu'on admire dans la rue Saint Ferréol, avec rayons de chaussures. Un bon point à M. Salvarelli.

Mais, à quand l'aménagement de quelques cafés avec belles marquises, grandes baies, ruisselants de lumière, aux murs élégamment décorés, bordés de sièges moelleux... dignes de la ville qui est la plaque-tournante de l'antique Cyrnos ? — THEMIS.

La Vie Sportive

Le sympathique Conseiller Général de Rogliano, et maire de Barrettali, M. F. M. Allieri, vient de faire don à la société sportive Cyclo Olympique Bastiais d'une somme de six cents francs pour l'achat de maillots destinés aux coureurs.

Ce geste sera très apprécié de nos sportsmen.

A ce généreux donateur, nous adressons nos plus vives félicitations et nous y joignons les sincères remerciements de la Société.

PEDALE BASTIAISE

Dans sa réunion du 25 novembre, cette nouvelle société vient de constituer son bureau comme suit :

Président d'Honneur : Verdaguer Isidore, Industriel ; Président actif : Moretti Jean-Baptiste ; Vice-Présidents : Poggioli Alexandre, Mattei Pascal ; Secrétaire : Ersa Ange ; Secrétaire adjoint : Santucci Sandri ; Trésorier : Rossi Jules ; Trésorier adjoint : Sbarazzi ; Directeurs de course : Viale Jules, Panciatici Albos ; Conseillers techniques : Leblanc, Storai J. B., Szalucci François, Pensa Georges.

OFFICE DEPARTEMENTAL DE PLACEMENT

Une personne âgée de 37 ans recherche actuellement une situation soit dans une Banque, soit dans un établissement industriel ou commercial.

L'intéressé se dit comptable-expert, qualifié et expérimenté dans toutes les formes de la comptabilité double et l'administration des Banques Industrielles et Commerciales.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à Monsieur le Directeur de l'Office Départemental de Placement gratuit de la Main d'œuvre, 4, Cours Grandval. Téléphone 240.

MAIRIE DE BASTIA
(Avis officiel)

Recensement de la 2ᵐᵉ fraction de la classe 1929 (jeunes gens nés du 1ᵉʳ juillet au 31 décembre 1909) et de la 1re fraction de la classe 1930 (jeunes gens nés du 1ᵉʳ janvier au 30 juin 1910).

Les jeunes gens appartenant à la 2ᵐᵉ fraction de la classe 1929 et ceux appartenant à la première fraction de la classe 1930, nés en dehors de Bastia, mais y ayant leur domicile légal sont priés de se présenter à la Mairie de Bastia (bureau militaire) en vue de leur inscription sur les tableaux de recensement.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Veuve Françoise Paoli-Gerbella ; M. Ignace Paoli ; Mme et M. Xavier Paoli et leur fille ; Mme et M. Dominique Zuccharini, ingénieur, Mme Vve Virginie Scheme ; Sœur Saint Michel de l'Hôpital Salvator (Marseille) ; Mme et M. Jean Luc Parigi de Castellare di Rostino ; M. Ange-Michel Parigi ; M. Pasquin Cracioni et ses enfants ; Mme et M. Léon Giudicelli, président près le Tribunal de Bastia ; Mme Vve Gracieuse Marie Agostini et ses enfants ; Mme Vve Marie Pietri et ses enfants de Piedicroce ; Mme Vve Estelle Marie Oliva et ses enfants de Saint Laurent ; Mme Vve Marie Gasseni et son enfant ; Mlle Cécile Santori ; M. Achille Santori ; Mme et M. Orsoni et leurs enfants de Marseille ; Mme et M. Jean Santori de Montélimar ; Mme et M. Pierre Toussaint Santori ; M. l'Abbé Saliceti ; Mme et M. Guy Saliceti, médecin-major à Saïgon ; Mlle Angèle Saliceti ; M. Louis Saliceti, maire de Saliceto ; Mme et M. Bozzelli et ses enfants de Monaco ; Mme et M. Antoine Marchiaggi de Castiglione ; Mme et M. Franklin Crociani, Sous-Directeur de l'Administration Pénitentiaire (Guyane) ;

Les familles Blasranini de Castello di Rostino, Luri, de Speloncato, Morosaglia, Conseiller général, de Castinetta, Polveroso de Corte, Luciani de Saint Laurent ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle URSULE PAOLI

leur sœur, tante, cousine et alliée, pieusement décédée à Gavignano le 20 novembre.

Les obsèques ont eu lieu le 22 novembre.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

INFORMATIONS LOCALES

Nécrologie

Le Lieutenant Nicolaï

Nous avons annoncé la semaine dernière le décès à Trèves en Rhénanie de M. Jacques Nicolaï, lieutenant au 8ᵉ régiment de cuirassiers, époux de notre jeune et sympathique concitoyenne Mme Nicolaï, née Thiers. Quelques détails nous étant parvenus au sujet des obsèques qui eurent lieu le 16 novembre dans cette ville, nous nous empressons d'en faire part.

Ces funérailles, nous écrit un ami de Trèves, furent aussi imposantes que celles d'un officier supérieur. C'est le général de division, M. Lafont, ayant en haute estime le lieutenant disparu, qui l'a ainsi voulu.

La bière était précédée de la musique du 71me régiment d'infanterie.

Le peloton de trompettes de cavalerie suivait et sonnait quand la musique cessait de jouer.

Venaient ensuite :

Le peloton de l'officier défunt dirigé par le lieutenant de Lége.

La bière, recouverte d'un drapeau tricolore, reposait sur une prolonge d'artillerie. Les vêtements de grande tenue étaient sur le cercueil. Vingt hommes, le fusil en berne, l'encadraient.

Beaucoup de couronnes, parmi lesquelles celle des officiers du 8me cuirassiers, celle des sous-officiers, brigadiers et cavaliers du 8me cuirassiers, celle du 4me de Dragons, celle du 5me de cuirassiers, celle du 8me cuirassiers A.M.E., celle du général commandant d'armes, celle des officiers de la garnison, celle du 71ᵉ régiment R. C. Nombreuses gerbes offertes par ses amis.

Un adjudant porteur des décorations du défunt.

En tête du convoi, le docteur Joseph Thiers, venu en toute hâte de Paris à la première nouvelle du décès de son cousin germain, et M. Vincent Felici, sous-officier de cuirassiers, ami de la famille Thiers.

Venaient ensuite : le général de division Poitou, commandant d'armes ; le général de division de cavalerie Lafont ; les généraux de brigade Gaspéreau et Lebayre, le colonel de Lafforgue de Bellegarde, commandant le 8me cuirassiers, tous les officiers du 8me et du 5me cuirassiers, les sous-officiers en gants blancs et sabres, les divers officiers de la garnison, une délégation de poilus.

Les dames en autos, en tête desquelles l'inconsolable veuve accompagnée de Mme Ambroisi-Thiers venue précipitamment de Paris, et de Mme Felici, amies de la famille Thiers.

La cérémonie funèbre terminée à l'église-cathédrale de Trèves, le corps fut transporté à la gare où le Colonel du 8ᵉ cuirassiers prononça un discours pour faire l'éloge du défunt. Le docteur Thiers y répondit par quelques mots émouvants où il comparait la famille nombreuse et unie qui était si cruellement frappée à la grande famille militaire qui déployait en ce moment douloureux un exemple édifiant de la grande solidarité et de l'affectueuse camaraderie qui relient entre eux tous ses membres.

Qu'il nous soit permis d'ajouter ici que la manifestation militaire qui s'est produite aux obsèques de Trèves, a dû être aussi une démonstration unanime des sympathies dont jouissait le lieutenant Nicolaï.

Car il possédait un cœur d'or, affectueux au possible envers les siens, affable envers ses subalternes autant que respectueux envers ses supérieurs. Ses excellentes notes lui avaient valu la Légion d'Honneur, et il devait être sous peu de jours promu capitaine dans l'arme qu'il avait choisie, la cavalerie. Hélas ! la mort a frappé notre cher compatriote, juste à ce moment, quand il était encore jeune, plein de vigueur, et confiant dans l'avenir de sa petite famille.

Arrivé à Lyon, le corps fut inhumé dans le caveau de la famille Nicolaï, en présence des sœurs du défunt, Mlles Nicolaï, et de M. Vincent Thiers et Mlle Jeanne Thiers, son beau-frère et sa belle-sœur, ainsi que du docteur Joseph Nicolaï, son cousin, qui était de passage à Lyon.

Nous adressons à Mme Nicolaï, née Thiers, restée si tôt veuve avec deux enfants, à M. et Mme Sauveur Thiers, beau-père et belle-mère du défunt, ainsi qu'aux familles Thiers et Nicolaï, l'expression de nos regrets les plus sincères.

De passage

Notre ami M. Serra, ancien conseiller général de Zicavo.

A l'Arrivée

Notre excellent ami, M. Xavier Fabre, Conseiller municipal, retour de Nice où, comme Commis principal des P.T.T., il a représenté le département au Vᵉ Congrès National des Victimes de guerre des P. T. T.

Les journaux de Nice nous apportent l'écho des interventions remarquées de notre ami, ainsi que l'analyse du discours qu'au nom des victimes de guerre, il prononça au banquet de clôture présidé par M. le Maire de Nice.

LE BANQUET
DE LA « LYRE BASTIAISE »

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la publication du compte-rendu du banquet de la Lyre Bastiaise.

Faits Divers

Hier au soir, vers 19 heures 30, des détonations éclataient dans la rue Saint Joseph.

L'agent Mattei Joseph s'est immédiatement mis à la recherche de ou des auteurs de ces coups de feu.

Quelques minutes après, il mettait en état d'arrestation le sieur Piggiolo Paul, âgé de 23 ans, demeurant à Bastia, 24, rue des Terrasses, lequel était porteur d'un pistolet automatique, marque Browning, calibre 7 m. 65.

Il a été déféré au Parquet, sous l'inculpation de port d'arme prohibée.

Chronique du Bien

M. Pierre Luca, propriétaire du Café du Lycée, a trouvé hier un portefeuille renfermant une importante somme qu'un consommateur venait d'oublier dans son établissement.

Il s'est empressé de rechercher cette personne et de lui remettre son bien.

Nous adressons nos vives félicitations à M. Luca pour son acte de probité.

Ciné-Chronique

A la demande générale, la direction du Régent Cinéma donnera ce soir une soirée de gala qui permettra au public bastiais d'applaudir une dernière fois sur la scène l'étonnant transformiste *Christia*.

La partie cinématographique comprend une superproduction de la Pittaluga Film : *Beatrice Cenci*, qu'interprète la grande vedette italienne Maria Giacobini dont le talent égale la beauté.

Faites votre cuisine à la « Végétaline ».
Elle vaut le beurre et coûte moins.
Votre estomac et votre bourse s'en trouveront mieux.

Communications

COMITE DES FETES

Les membres du dit comité sont priés de se réunir ce soir à 8 h. 30 au siège social.

SYNDICAT UNITAIRE
DES CHEMINOTS DE LA CORSE

Les membres syndiqués et non syndiqués sont priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu ce jour, mardi 26 courant à 8 h. 30, salle de la mairie, n° 1.

Oui...
Mais la Maison A. TOMASI
Directeur Opérateur : J. CATTANI
PHOTOGRAPHIE MIEUX
19, Boulevard Paoli, 19 -> 1er étage
Ancienne Maison J. MORETTI
Téléphone : 1-35 — Salle chauffée

Dʳ F. BERVET
Spécialiste des Maladies des
YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Consultations le matin et l'après-midi
19, boulevard Paoli — BASTIA

Les Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre. Au programme : *A malin, malin et demi*, comique ; Paramount présente Maria Giacobini dans : *Beatrix Cenci*, superproduction dramatique.

A la scène : A la demande générale et pour la dernière fois : *Cristia*, le déconcertant transformiste.

Jeudi : Dolorès del Rio, dans *Ramona*.

Grands Magasins
LOUIS MAUREL
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE UN MILLION
Augmentation de Capital
par 2000 actions B de 250 francs entièrement libérées.
par 4000 actions B de 250 frs libérées de 62 fr. 50, à la souscription.
On souscrit à la Banque Grégori, à la Banque Fantauzzi, aux guichets des Magasins, 3, boulevard du Palais.

Cafés
EXPEDITION A L'INTERIEUR
TORREFACTION
JOURNALIERE DE CAFES
— Téléphone 2 1-08 —
La plus ancienne maison de la Corse
GRANDE
Brûlerie Cyrnos
30 bis, RUE DE L'OPERA,
— BASTIA —

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

La mort de M. Clémenceau

« Entré dans la légende avant d'entrer dans la mort, il a connu pendant dix ans la sérénité de la solitude. Après une vie véhémente il cultivait la paix et le silence.

« L'immortelle récompense lui demeurait, dans sa fière retraite, d'avoir, par la plus étonnante rencontre d'un homme et des circonstances, tiré la France de l'abîme.

« Puisqu'il n'aime que l'action honorons-le en la pratiquant, inaccessibles au doute qui paralyse, animés de la foi française et républicaine qui conçoit et qui veut le triomphe de nos libertés, convaincus que si le destin est l'excuse des faibles il est l'œuvre des forts.

« Au service de la paix, qu'il appartient à notre génération d'organiser et d'affermir, retrouvons les vertus qu'il nous enseigna et qui nous firent victorieux. Les morts ont voulu que leur fût pour les vivants des ferments de [illegible].

« Nos soldats, disait-il, nous ont rendu la jeune espérance française. »

« Qu'elle reprenne son vol aux cimes de nos destinées. »

De nouveau l'Assemblée par des applaudissements unanimes s'associe à cette manifestation émouvante et la séance est aussitôt levée en signe de deuil.

Condoléances étrangères

Paris, 25 novembre. — M. Briand a reçu, à l'occasion de la mort de M. Clémenceau, un télégramme de condoléances de M. Marinkovitch, ministre des affaires étrangères de Yougoslavie.

Le roi Georges V a fait présenter, dans la matinée, à M. de Fleuriau, notre ambassadeur, ses condoléances.

Paris, 25 novembre. — Le ministre d'Etat du Luxembourg a présenté ses condoléances au ministre de France.

Les ministres de Roumanie, du Danemark, de Suède et de Chine ont fait des démarches analogues de même que M. Quinones de Leon, ambassadeur d'Espagne à Paris.

A la Municipalité de Strasbourg

Strasbourg, 25 novembre. — La municipalité de Strasbourg a fait hisser ce matin sur l'Hôtel de Ville deux grands drapeaux tricolores en berne et tous les autres bâtiments municipaux de la ville ont arboré aussi des drapeaux en berne.

La cérémonie des obsèques s'est déroulée dans la plus grande simplicité

Les Herbiers, 25 novembre. — Les obsèques de M. Georges Clémenceau ont eu lieu de midi cinq à midi trente, sans pompe, ni discours, ni cérémonie d'aucune sorte en présence des membres de la famille et d'une vingtaine d'amis. Un nombreux service d'ordre maintenait les journalistes et les habitants. La pluie avait cessé, mais la dernière partie du parcours a été rendue pénible à cause de la boue.

M. Georges Clémenceau, qui vient de mourir, était né le 28 septembre 1841 à Mouilleron-en-Pareds (Vendée).

Il fit ses études au Lycée de Nantes, puis vint à Paris en 1865 et 4 ans après, était reçu docteur en médecine. Il s'établit à Montmartre et, après la Révolution du 4 septembre 1870 fut nommé maire du XVIIIᵐᵉ arrondissement.

Par une circulaire du 28 octobre 1870, il prescrivit l'instruction laïque dans son arrondissement.

Le 8 février 1871, il fut élu représentant du peuple à l'Assemblée nationale pour le département de la Seine par 95.144 voix sur 328.970 votants, le 27ᵐᵉ sur 43. Il y vota contre les préliminaires de paix. Il tenta vainement, le 18 mars 1871, de sauver les généraux Lecomte et Clément Thomas. Mis en accusation à ce sujet par le Comité central, il put se justifier. C'est lui qui fut le promoteur de la Municipalité de Paris, comprenant 80 élus et cependant aux premières élections municipales, qui eurent lieu le 26 mars, suivant, il ne fut pas élu et n'entra à l'Hôtel de Ville qu'un peu plus tard où il représenta le quartier Clignancourt. Il est vrai qu'il s'était séparé de la commune après avoir pris part aux tentatives de conciliation entre Versailles et Paris.

Au Conseil municipal où il retrouva sa place après la commune, il se fit surtout remarquer dans les discussions relatives à l'instruction primaire et aux finances. En 1875, il fut élu président de l'Assemblée municipale. Un an après il était député, ayant été élu dans le XVIIIᵉ arrondissement. Il se prononça alors pour l'amnistie pleine et entière. Au 16 mai 1877 il fut un des 363 qui refusèrent leur confiance au ministère Broglie.

Il resta député de Paris jusqu'en 1885. Il avait fondé un grand journal « La Justice » en 1880. Son rédacteur en chef était Camille Pelletan.

Aux élections législatives de 1885, pour accentuer la campagne qu'il avait commencée contre l'opportunité, il posa sa candidature radicale dans le Puy-de-Dôme, dans la Seine, dans le Var. Elu dans la Seine et dans le Var, il opta pour le Var. Il combattit alors Jules Ferry et s'opposa au vote des crédits pour le Tonkin, ce qui entraîna la chute du ministère.

A cette époque il « découvrit » le général Boulanger et resta d'accord avec lui, lorsqu'il fut ministre de la guerre, aussi longtemps qu'il crut pouvoir compter sur lui pour barrer la route aux chefs du parti opportuniste.

Après la crise présidentielle et la démission de Jules Grévy, il se déclara hautement contre la candidature de Jules Ferry et se voua à celle de Sadi Carnot qui fut élu président de la République.

En 1888 il faillit être nommé président de la Chambre ; son concurrent, M. Méline eut 168 voix ; Clémenceau en eut autant et M. Méline ne fut élu qu'au bénéfice de l'âge.

Il continua à représenter au Parlement pendant les années qui suivirent le département du Var. Les électeurs cependant un jour lui préférèrent un autre candidat et Georges Clémenceau redevint journaliste. La « Justice » paraissait encore, mais était restée l'organe radical par excellence. Ce fut à l'« Aurore » que Clémenceau apporta son activité et son talent, mis tous deux au service de la justice et de la vérité. L'affaire Dreyfus !... Il en fut un des grands apôtres avec Zola, Trarieux, Scheurer, Kestner, etc...

Puis il revint au Parlement. Il est sénateur, ministre de l'intérieur en 1906 (cabinet Sarrien), président du Conseil de 1917 à 1920.

C'est lui qui signa avec l'Allemagne l'armistice le 11 novembre 1918 et le traité de Versailles le 28 juin 1919.

⁂

Il était docteur en médecine, membre de l'Académie de médecine, membre aussi de l'Académie Française... où il ne voulut jamais mettre les pieds.

On découvre à Bakou un important complot anti-Soviétique

Paris, 25 novembre. — On annonce de Bakou qu'une importante organisation anti-soviétique clandestine, se donnant pour but le renversement du pouvoir bolchevique, vient d'être découverte dans cette ville. Les membres de cette organisation avaient tué plusieurs communistes, agents du Guépéou et fonctionnaires importants.

Elle se serait livrée également à l'espionnage et fournissait à une puissance étrangère les renseignements concernant la flotte de la mer Caspienne.

Les chefs des conjurés, un officier de cavalerie, et vingt partisans ont été arrêtés : ils ne seront pas traduits devant le tribunal soviétique. C'est le Guépéou lui-même qui, de sa propre autorité, prononcera sans jugement la sentence.

On s'attend à dix condamnations à mort.

La disparition de l'aviateur Eielson

Nome (Alaska), 25 novembre. — Un esquimau qui suivit la côte sibérienne en traîneau attelé de chiens est arrivé jusqu'au cargo *Nanuk*, au large du Cap Nord. Il déclare n'avoir pas trouvé de trace de l'aéroplane du lieutenant Eielson disparu depuis le 9 novembre, alors qu'il essayait d'atteindre le *Nanuk* en détresse au milieu des glaces.

Au Comité de Défense contre la Tuberculose

Paris, 25 novembre. — Le Président de la République, accompagné de M. Bosse, secrétaire-adjoint de son cabinet, a visité, ce matin, la nouvelle installation du Comité national de défense contre la tuberculose.

M. Gaston Doumergue a été reçu par MM. Loucheur, ministre du travail et de l'hygiène, Oberkirch, sous-secrétaire d'Etat au travail et à l'hygiène, André Honnorat, président, et les membres du Comité.

Au cours de la visite, le nouveau timbre de propagande anti-tuberculeux a été présenté au Président de la République par une délégation d'enfants des écoles de la ville de Paris.

AVIATION

Paris, 25 novembre. — La ligne aérienne Marseille-Ajaccio-Tunis, de la Compagnie Air-Union, dont la périodicité est actuellement bi-hebdomadaire fonctionnera quotidiennement à partir du premier décembre prochain.

Il est rappelé que les correspondances par avion pour la Corse et la Tunisie doivent être déposées à Paris la veille des départs, aux heures correspondant à la quatrième levée. [illegible]

Le prochain mouvement diplomatique

Paris, 25 novembre. — Il se confirme que le mouvement diplomatique provoqué par la mort de M. Herbette sera prochainement soumis au Conseil des ministres.

M. Herbette serait remplacé par M. Péretti della Rocca, ambassadeur de France à Madrid ; M. Corbin, directeur des affaires politiques au Quai d'Orsay, anciennement conseiller d'ambassade à Madrid, le remplacerait auprès du Gouvernement espagnol ; M. Léger, directeur adjoint aux affaires politiques, serait nommé directeur en conservant ses fonctions de chef de cabinet du ministre.

Quant à M. Billy, actuellement en congé, il serait remplacé à Tokio par notre ministre à Pékin, M. de Martel.

Le Dimanche Sportif

Foot-ball

CHAMPIONNAT DE PARIS

Hier, à Buffalo, le Stade Français bat le C.A.P. par 2 buts à 1.

Dès le coup d'envoi, le C.A.P. se montre le plus dangereux et ce fut pourtant le Stade qui marqua le premier sur un centre de Bonan repris par Lafarge. Dix minutes avant le repos, Pavillard battit une seconde fois Falgue en shootant de près sur une passe de Bonan, dont les initiatives furent toujours heureuses.

Deux minutes après la remise en jeu Lucien Laurent trompa Chaisaz d'un joli shoot. Les leaders restèrent longtemps dans les dix-huit mètres du Stade ; la défense stadiste manqua de sang-froid, mais le coup de sifflet final survint fort à propos.

La Jeunesse Athlétique de Saint-Ouen battit au Stade de Paris, par 2 à 0 le Red Star.

Le Racing Club de France battit l'U. S. S. par 5 à 2.

Le Club Français battit le C. A. XIV par 3 à 0.

La double défaite du C.A.P. par le Stade et du Red Star par la J.A.O. a bouleversé le classement général du championnat de Paris de division d'honneur, dont c'était hier la dernière journée des matches aller.

Quatre clubs sont à égalité en tête avec 15 points devant le C.A.P. avec 14 points ; mais les « rouges » ont encore un match facile à jouer, ce qui leur permet d'espérer de rester seuls en tête des matches officiels aller.

Rugby

Le Stade Français battit le C.A.S.G. par 6 points à 4.

Marche

La cinquième épreuve de marche des midinettes a été disputée, à Montmartre, par 165 concurrentes.

Mlle Jacqueline Moriceau arriva première.

Cyclisme

REUNION DU VELODROME D'HIVER
MATCH OMNIUM FRANCO-BELGE

Classement général : La Belgique bat la France par 3 victoires à 0 malgré les efforts de Leducq, Magne, Fouquet et Bidot.

MATCH DE VITESSE
FRANCO-BELGE

Le match franco-belge de vitesse en deux manches revient au Français Faucheux après une belle.

MATCH DE DEMI-FOND
FRANCO-BELGE
(Deux manches de 30 km.)

Paillard et Grassin font gagner nos couleurs.

Finalement la rencontre franco-belge se termine donc à notre avantage par deux victoires à une.

Nouvelles diverses

Paris, 25 novembre. — Le bureau de la Chambre a validé l'élection de M. de Monzie dans le Lot. [illegible]

Paris, 25 novembre. — Nous croyons savoir qu'une réunion aura lieu demain matin au ministère des affaires étrangères en vue de la prochaine conférence du désarmement naval.

MM. Tardieu, Briand, Leygues et Maginot échangeront leurs opinions sur le point de vue français.

Washington, 25 novembre. — Le prochain message présidentiel au Congrès ne serait pas lu par le président lui-même, [illegible] M. Hoover [illegible]

Agent Général pour la Corse : M. CERVIOTTI fils, Cours Napoléon - Ajaccio

Mme MARINETTE

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle arrivera jeudi matin par le courrier de Marseille avec un grand assortiment de manteaux, chapeaux, robes, etc., etc...

GRAND CHOIX

MANTEAUX en velours de laine	59 fr.
MANTEAUX en velours de laine entièrement doublés soie...	125 »
MANTEAUX en peluche, entièrement doublés soie	259 »
MANTEAUX en peluche avec col châle, façon ragondin...	350 »

Une visite s'impose à toutes les élégantes qui désirent réaliser leur idéal !...

Nickelage et Polissage
sur tous métaux
SPECIALITES POUR AUTOMOBILE
REARGENTURE de couverts de table
OBJETS POUR EGLISES, etc...
ELECTROMETAL
25, RUE DE L'OPERA - BASTIA (Corse)

VENTE RECLAME SENSATIONNELLE
LA MAISON SABBAGH
Rue Napoléon, N° 24
Liquide de gros stocks de marchandises à DES PRIX TRES REDUITS pendant toute la semaine.

Au BONHEUR des DAMES
Madame GUASCO
12, BOULEVARD PAOLI
Toutes les semaines :
GRAND CHOIX
DES DERNIERES NOUVAUTES
DE PARIS
TRANSFORMATIONS — REPARATIONS
Spécialités de Deuil
PRIX MODERES

AVIS

Echangerais appartement 4 pièces tout confort, Quartier Vauban Marseille contre appartement 3 à 6 pièces Bastia. S'adresser bureaux du journal.

OCCASIONS

provenant de reprises en bon état de marche. Citroen B. 2. Camionnette 300 kg. B. 12 et torpédo 9 C.V. Prix très bas. Faute de place. S'adresser à l'Agence « Mobiloil », rue de l'Opéra.

ON DEMANDE

un garçon de 14 à 16 ans ou une jeune fille. S'adresser au « Petit Bastiais ».

Chirurgien-Dentiste

Le Cabinet de M. E. NICOT, 38, Boulevard Paoli, est ouvert tous les jours de 9 heures à midi et de 2 h. à 18 heures.

A VENDRE

Vieux papiers en ballots. S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

CABINET DENTAIRE

Le Cabinet de M. T. BOURGEOIS, Chirurgien-Dentiste, 1, Bd Lettreux, est ouvert tous les jours, [illegible]

ASSURANCES Toutes Branches, tous risques
COMPTOIR d'ASSURANCES MARITIMES ET TERRESTRES
BASTIA, 33, RUE DE L'OPERA
(Rez de chaussée) — Télép. : 149
V. LORENZI, Directeur
AGENCE POUR LA CORSE DES PLUS PUISSANTES COMPAGNIES FRANÇAISES ET ETRANGERES
BRANCHE MARITIME :
Rédaction police flottante, Constats, Règlement immédiat des avaries.
BRANCHE TERRESTRE :
Vol, Droit commun et accidents du Travail ; Incendie (vétusté du mobilier et valeur vénale des fonds de Commerce). Grêle, Bris de glace, mortalité bétail.
ASSURANCES VIE — CAPITALISATION
Mixtes, Dotales, Rentes Viagères, Titres d'épargne au porteur.
Couvertures immédiates et sérieuses
Renseignements gratuits à domicile sur demande

Attention !... AU PAUVRE DIABLE
Grande Vente Réclame
Une affaire exceptionnelle, entièrement sacrifiée : A partir de lundi et jours suivants, il sera soldé : mille pull-overs et sweaters pour dames et enfants. Egalement, il sera vendu un lot de coupons flanelle coton pour chemises et caleçons.
Une affaire à saisir : 2.000 cuillières et couverts à salade en bois seront sacrifiés, moitié prix de leur valeur.

Papeterie du Petit Bastiais
8, boulevard du Palais — BASTIA
UNE VISITE S'IMPOSE
CAHIERS — ARDOISES
PORTE-PLUMES
Grand stock de Cahiers de dessins en réclame : 0 fr. 10.

N'hésitez pas... **AUX SOLDEURS RÉUNIS**
38, Boulevard Paoli - BASTIA
Cette Semaine **Grande Vente Réclame**
Il sera liquidé un lot important de grosses CHAUSSETTES D'HIVER
Occasions à saisir à tous les rayons

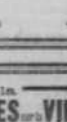

ASSUREZ-VOUS à la
Cⁱᵉ ASSURANCES GÉNÉRALES sur la VIE
[illegible]
PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES
assurée par le nouveau contrat "MIXTE CUMULÉE"
LA PLUS AVANTAGEUSE DES COMBINAISONS EN COURS
Adjonction facultative de l'assurance d'invalidité et accident
[illegible]
Agent général : M. CAGNINACCI, 33, boulevard Paoli, 33 — BASTIA

YEUX Cataracte, Affaibl. vue, inflam. des paupières, conjonctivite diverses, myopie croissante, etc., soulagement immédiat par l'emploi Collyres Saint-Jean. Nombreuses attestations. Guérison sans opérations. Le flacon, 15 fr. Indiq. maladie. Laboratoires Collyres Saint-Jean, Saubusse (Landes).
Dépôt : Pharmacie FIGOLI, Ajaccio.

BOURSE DE PARIS du 25 Novembre 1929

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]
5 % 1915	[illegible]	[illegible]
4 % 1917	[illegible]	[illegible]
4 % 1918	[illegible]	[illegible]
5 % 1920	[illegible]	[illegible]
6 % 1920	[illegible]	[illegible]
4 % 1925	[illegible]	[illegible]
6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Rente 5 % 1928	[illegible]	[illegible]
Bons Trésor 5 % 1924	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1926	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1923	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Aisne	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Pas de Cal.	[illegible]	[illegible]
Départ. Seine 7 % 1926	[illegible]	[illegible]
Oblig. P. T. T. 1929	[illegible]	[illegible]
Paris 1928	[illegible]	[illegible]
— 1925	[illegible]	[illegible]
Communales 1879	[illegible]	[illegible]
— 1926	[illegible]	[illegible]
TERME		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nationale Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris et Pays-Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]
Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]
Compt. Nat. d'Escompte	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Générale Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez Capital	[illegible]	[illegible]
Suez Parts	[illegible]	[illegible]
Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie	[illegible]	[illegible]
Est Capital	[illegible]	[illegible]
Lyon Capital	[illegible]	[illegible]
Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Nord Capital	[illegible]	[illegible]
Orléans Capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé Chemins de Fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Compt. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Kuhlmann	[illegible]	[illegible]
Phosphate de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Pechiney	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique Ord. 600 fr.	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Air Liquide	[illegible]	[illegible]
Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Sucreries Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	[illegible]	[illegible]
Russe 5 % 1906	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
Banque Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons-Lits Ordinaires	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Petrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
Actions Peyrissac	[illegible]	[illegible]
Actions Usines du Rhône	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financières Caoutchouc	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
Concordia	[illegible]	[illegible]
De Beers Ord.	[illegible]	[illegible]
Parts Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
France Wyoming	[illegible]	[illegible]
Goldfields	[illegible]	[illegible]
Huanchaca	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca Ordinaire	[illegible]	[illegible]
Mexican Eagle Ord.	[illegible]	[illegible]
Actions Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mozambique	[illegible]	[illegible]
Mzaïta	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Roumano-Belges	[illegible]	[illegible]
Act. Banque de l'Indochine	[illegible]	[illegible]
Tanganyka	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux Cap.	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
Perenchies	[illegible]	[illegible]
Leben	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Verreries de Carmaux	[illegible]	[illegible]
Salins Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Maritimes Ord.	[illegible]	[illegible]
Distil. Indochine	[illegible]	[illegible]
Cusenier Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Pollet Chausson	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris-France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
Banq. Franç. Rio Plata	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Mexican	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Cuba	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philip. Ord.	[illegible]	[illegible]
Banque Penins. Mexican	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]
Bi-Métal	[illegible]	[illegible]
Hotchkiss	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Act. cap. Ciment Français	[illegible]	[illegible]
Talc Luzenac	[illegible]	[illegible]
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
Anglais 2 % 1/2	[illegible]	[illegible]
Carbonite	[illegible]	[illegible]
Bergougnan	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bulgare 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
Chine 4 % 1895	[illegible]	[illegible]
Egypte Unifié	[illegible]	[illegible]
Hellénique 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Italie 3 1/2	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
Mexique 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
Roumanie 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
Boka	[illegible]	[illegible]
Serbe 1912	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]

CHANGES

	Cours préc.	Cours du J.
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

BOURGEOIS
FRÈRES & FILS
ÉTABLISSEMENTS FONDÉS EN 1881

CYRNEENNE
liqueur de Cédrats Corsés

LA CANONICA
Vieille liqueur.

ANIS BOURGEOIS
Apéritif supérieur

HOCCO-RHUM
Par Martinique

POUR VOS ACHATS DE
MEUBLES
linge de maison
Une visite s'impose
à
Lyon Mobilier
2 & 4, RUE DE LA GARE
ANNEXES ET ATELIER
18 & 21, RUE DE L'OPERA
— BASTIA —

Car ne l'oubliez pas, c'est la maison spécialisée dans la vente du meuble et linge de maison, possédant le plus grand assortiment en meubles classiques et modernes de tous styles ; ainsi qu'un grand choix de lits fer et cuivre et tous articles literie, linoléum, etc...

Nos prix, à qualité égale ne permettent aucune comparaison, faites-nous confiance et vous serez servis de même.

Nous accordons des facilités de paiements et envoyons sur demande de notre catalogue avec prix courants.

Nous avons organisé un atelier pour la fabrication et la remise en état des sommiers, divans, etc... ainsi que pour la réparation et recouvrage des fauteuils, canapés et tous sièges à des prix très modérés.

NOTA. — *Nous expédions franco d'emballage dans toute la Corse et pour le Continent, par les soins de notre Maison principale de LYON,* R. BURES et ses ENFANTS 79-81, RUE CREQUI.

Compagnie Fraissinet

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DÉPARTS de la CORSE pour le CONTINENT

Dim. 24, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 25, de Calvi pour Nice à 23 heures.
Mardi 26, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 26, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 27, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 28, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 28, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 29, de Bastia pour Nice à 21 h.
Samedi 30, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DÉPARTS du CONTINENT pour la CORSE

Dim. 24, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 25, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 26, de Nice p. Ile-Rousse à 23 h.
Merc. 27, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 27, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 28, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 29, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 30, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Samedi 30, de Nice p. Bastia à 20 h.

BANQUE de la CORSE
15, Bd Albert 1er & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)

Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs .. Correspondants de Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances, branches diverses

TRAVAUX FACILES
de découpage chez soi toute l'année, sans quitter emploi, 2 à 5 francs l'heure, deux sexes, tous âges, rien à vendre. Pour éch. et renseignements, envoyer votre adresse sur enveloppe à TILLY, les Hogues par Perriers (Eure).

ENTREPRISE GÉNÉRALE
— POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
& PAPIERS PEINTS

J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS
BASTIA
DÉCORATION D'ÉGLISES
et appartements en tous styles et en tous genres
Travail soigné · Prix modérés

Dégustez les......

Marque
J. VIDAL
Agent : B. F. GUASCO,
13, Boulevard Paoli, 13 — BASTIA

☞ **ATTENTION !**
RÉPARATIONS & ENTRETIEN DE TOUTES MARQUES de
Machines à coudre, Phonographes
MACHINES A ÉCRIRE
Vous trouverez à cette adresse, de très bonnes machines à coudre d'occasion. Pièces de rechange à volonté. Toutes mes réparations et occasions sont garanties sur facture. Expédition dans toute la Corse. Emballage spécial.
Ne craignez pas de me demander la machine qui serait susceptible de vous intéresser.
M. JACARIA, 8, Rue des Zephirs - BASTIA

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

PHOSCAO

Le Gérant : Fernand POLI
Imp. Du Petit Bastiais, 8, Bd du Palais

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Gouffre d'Or

GRAND ROMAN D'AMOUR, DE MYSTÈRES ET D'AVENTURES

PAR MAURICE BOUÉ ET [illegible] AUGAY

Ah ! si vous saviez quels furent mes désenchantements, mes désespoirs ! J'ai été bien puni, plus terriblement encore que mes compagnons qui sont morts dans les caves d'Ellora. J'ai vécu pour expier. Condamné par tous, hai, méprisé, je n'ai vu autour de moi que l'amour feint, les amitiés mensongères, les relations empoisonnées par le doute et la méfiance. Durant plus de vingt ans, j'ai eu des nuits sans sommeil et des jours sans joie ! Oui, sans joie, sauf une cependant que le Destin m'a laissée comme une suprême lumière : mon fils.

— Est-ce ce grand jeune homme qui vous accompagne ?

— C'est lui-même.

— Alors, vous n'êtes pas tout à fait malheureux, puisque vous pouvez aimer votre enfant.

— Depuis que je suis revenu à Royalieu, il me semble que je suis moins seul encore. Je trouve ici le calme, les sentiments sincères, alors que je n'ai connu que l'adversité et la jalousie.

— Eh bien, il faut rester à Royalieu. Jean et vous avez, Dieu merci ! de longs jours à vivre dans cette quiétude qui vous a manqué jusqu'ici... Voici mon mari, monsieur Monval, et je suis certaine qu'il vous dira, comme moi-même, que notre maison est la vôtre.

ON REVIT DANS SES ENFANTS

Monval et son fils s'accoutumèrent sans peine à Royalieu.

Suivant le programme qu'ils s'étaient tracé, ils employaient leurs journées à divers travaux. Ils trouvaient chez les voisins une intimité familiale et confiante qu'ils n'avaient point connue jusqu'alors.

De temps en temps, ils faisaient un voyage à Rouen ou à Paris.

Plusieurs mois s'écoulèrent ainsi. Cette existence calme leur fut salutaire. Monval avait retrouvé un équilibre moral et physique parfait et son fils, gagné au charme de cette paix ne désirait rien d'autre que de rester toujours à Royalieu.

Et puis, tant il est vrai que le Destin, pour assurer la pérennité du monde, doit mettre en présence des êtres jeunes et forts qui se comprennent, s'estiment et s'aiment, Fred Monval aima Paule Jodelin.

Le jeune homme en fit l'aveu, un soir, à son père, avec que celui-ci avait provoqué. Les deux hommes, selon le mot de Jean Monval, vivaient en camarades — une camaraderie qui, pour le fils, n'excluait pas le respect, — et une confiance affectueuse leur permettait de tout se dire.

— A propos, Fred, il me semble que tu es en fort bons termes avec Paule, depuis quelque temps ?

Le jeune homme avait gardé une timidité de pensionnaire. Rougissant, il répondit :

— Tu crois, père ?

— Comment, si « je crois ! » Mais toi, tu dois le savoir.

— Père, j'ai en effet, beaucoup de sympathie pour Paule Jodelin.

— Sympathie partagée, n'est-ce pas ?

— Père, vous rusez. Il ne le faut pas. Oui, j'aime Paule et je crois que mon amour est partagé.

— Je suis heureux pour toi, mon petit, car ton choix s'est porté sur une femme digne de ton amour. Je commence à devenir un vieux bonhomme. Dans quelques années, ma société ne sera plus très gaie pour un garçon comme toi... Et... vous avez ébauché des projets ?

— Mon Dieu ! oui... peut-être...

— Paule a parlé de votre... intimité à ses parents ?

— Je ne le crois pas. Mais, hier soir, elle me demandait si moi, je t'avais averti et si tu approuvais nos espoirs.

— Alors, petit, il ne faut pas attendre. Va dormir. Demain matin nous irons trouver les Jodelin. Entre eux et nous, il ne faut pas que subsiste aucune gêne, aucune contrainte et mon devoir est de leur parler. C'est d'ailleurs ton intérêt, l'intérêt de ton cœur.

— Tu penses, père, qu'ils pourraient ne pas m'agréer ?

— Je ne pense rien, mon enfant, mais justement, il faut que nous sachions.

Le lendemain, Monval se disposa à parler à ses amis des sentiments réciproques de leurs enfants. Comme il était ému, le père de Fred, en songeant à la démarche que, vingt ans auparavant, ses parents avaient faite pour demander la main de Paule !

Il trouva Jodelin dans la grande pièce commune, où un énorme feu de bois répandait une chaleur douce.

Aux premiers mots que dit Monval, Jacques Jodelin l'arrêta :

— Nous avons remarqué, Paule et moi la sympathie que nos enfants avaient l'un pour l'autre et leur attitude a fait le sujet de nos conversations. Ne croyez pas, Monval, que nous doutions de la sincérité de Fred. Nous avons pu apprécier ses nobles sentiments et il a toute notre estime. Mais nous comptions précisément mettre la petite en garde contre cette inclination.

— En garde, Jodelin ?

— Oui, mon ami, en garde. Fred n'est pas un mari pour Paule.

— Pourquoi donc ? Ces enfants s'aiment.

— Ils s'aiment, j'en conviens. Mais avez-vous songé à la différence de nos situations ? Vous êtes des milliardaires, nous sommes tout juste dans l'aisance, à force de travail. Je suis debout trois jours par semaines pour inspecter nos laitiers, alors que vous pourriez vivre des milliers d'années dans un luxe inouï sans rien faire. Non, Monval, pour le bonheur de Paule, Fred ne l'épousera pas.

— Voyons, Jodelin, vous réfléchirez. Songez que Fred, volontairement, s'est plongé dans l'étude, dédaignant oubliant les milliards de son père, besognant à l'Université comme un boursier.

— N'insistez pas Monval. Vous pensez bien que notre regret est grand de peiner votre Fred — et vous-même certainement. Mais notre décision est prise : Paul n'épousera qu'un humble comme nous et comme elle, un humble qui la rendra heureuse !

Ah ! le désespoir de Fred quand son père lui annonça son échec. Car il aimait vraiment sa jeune voisine. Et son cœur pur, où la passion n'avait pas prise, mais où un amour profond s'était installé en maître, ce fut la désolation.

— Père, nous ne resterons pas ici. Je ne pourrais même pas supporter la vue de la maison où vit celle que j'aime et qu'il m'est interdit d'épouser.

— Eh bien ; nous voyagerons, petit. Nous irons porter ailleurs notre peine, et l'oubli viendra, avec le temps.

— L'oubli ? Je ne le crois pas, père. La mort seule me délivrera de ma souffrance.

Six mois durant, sur les continents et sur les mers, ils promenèrent leur tristesse. Ils virent des pays magnifiques, ils visitèrent villes et campagnes, ruines et musées, ils goûtèrent aux joies artistiques des civilisations les plus diverses, rien n'y fit. Fred était inconsolable et Monval souffrait de la douleur de son fils. Les guides promenaient deux corps sans âme.

A Suivre.

54e ANNÉE. — N° [illegible]

25 centimes

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

25 centimes

MERCREDI 27 NOV. 1929

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais &
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.60

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-67

01254

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : MARTIN BIANCONI

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Compte Chèques Postaux : Ajaccio 199

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Étranger A	30	60	120
Étranger B	46	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

La Chambre reprend la discussion du budget des dépenses de 1930

Paris, 26 novembre. — La séance de la Chambre est ouverte à 9 h. 05, sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

MM. Chéron et Marcel Héraud sont au banc du Gouvernement.

Le président donne lecture du message de sympathie adressé à la Chambre par le président du Parlement tchécoslovaque à l'occasion de la mort de M. Georges Clemenceau.

Le budget des services de l'Alsace-Lorraine

La Chambre reprend ensuite la discussion du budget des services de l'Alsace-Lorraine.

M. Schuman ayant demandé le classement hors classe de la sous-préfecture de Thionville, *M. Henry Chéron*, ministre des finances, promet d'examiner la question.

M. [illegible] demande le renvoi à la Commission des chapitres visant les crédits d'entretien du culte. La proposition est repoussée à mains levées.

M. Brogly expose les revendications des fonctionnaires en activité ou en retraite en Alsace-Lorraine.

M. Schuman demande que les pensions des fonctionnaires alsaciens soient liquidées par les agents du service local.

M. Henry Chéron, ministre des finances, répond qu'il tiendra compte de la suggestion.

M. Stuemel appelle l'attention sur les revendications qu'ont présentées au point de vue de la revalorisation du mark certaines alsaciennes mariées à des allemands avant l'Armistice.

M. Henry Chéron, ministre des finances, répond qu'il ne peut prendre aucun engagement.

M. Meck demande qu'il soit donné ample satisfaction aux ouvriers d'Alsace-Lorraine, concernant le régime des Assurances sociales, et signale le mécontentement qui règne dans le personnel. Il faut régler d'urgence également d'autres questions irritantes, telle que celle des bouilleurs de cru et des impôts locaux.

M. [illegible], après avoir rendu hommage à M. Valot, signale la trop grande lenteur avec laquelle sont réglées par les ministères les affaires d'Alsace-Lorraine et réclame l'amnistie pour ceux de ses compatriotes qui ont pu se tromper de chemin.

M. Dahlet ayant fait allusion aux déclarations qu'a récemment faites le sous-secrétaire d'Etat de l'Alsace-Lorraine, au sujet du problème bilingue, *M. Marcel Héraud* répond que, selon ces déclarations, la langue allemande doit être apprise en Alsace par tous les citoyens et que la langue française, maternelle dans toute la France, y doit être apprise par tous les [illegible].

Il tendra spécialement la main à ce que l'usage de la langue allemande soit admis devant les tribunaux alsaciens.

M. Grumbach accuse publiquement ses adversaires d'avoir saisi l'occasion du budget pour provoquer parmi les électeurs des malentendus redoutables. Il se déclare opposé à une réforme administrative qui séparerait l'Alsace de la France.

Il demande, d'autre part, si l'on croit [illegible] de souligner, onze ans après l'Armistice, que l'allemand soit la langue [illegible] de l'Alsace.

Les services pénitentiaires

Les derniers chapitres sont ensuite adoptés et on passe au budget des services pénitentiaires.

M. [illegible] appelle l'attention sur l'insuffisance du relèvement des crédits pour les colonies pénitentiaires d'enfants et des Comités de patronage.

Il s'attache, du reste, à démontrer ce que sont des maisons d'éducation et des maisons de correction ou de détention qu'il faut aux enfants [illegible] ou abandonnés.

M. des Rotours signale les revendications du personnel de l'administration pénitentiaire.

M. Chassaigne-Goyon, rapporteur, indique que la Commission des finances est favorable à un relèvement des traitements pour 1930 et à l'assimilation aux agents de police judiciaire.

M. Félix Gouin demande certaines concessions au sujet de la loi du 30 décembre 1928, qui a modifié heureusement les conditions d'application de la contrainte par corps.

M. Stuemel signale la situation de Schwark, condamné aux travaux forcés à perpétuité pour espionnage par le Conseil de guerre français, et il voudrait savoir dans quels délais sera libéré cet homme, victime de circonstances tragiques.

M. Lucien Hubert, ministre de la justice, indique qu'il examinera l'affaire Schwark lorsque le ministère de la guerre lui présentera des propositions précises à ce sujet.

M. LUCIEN HUBERT
Ministre de la Justice

La discussion générale est ensuite close.

Les derniers chapitres étant adoptés, on passe au budget de la Légion d'honneur et, après un exposé de *M. Potevière-Desmoyers*, rapporteur, la suite de la discussion est renvoyée à 15 heures.

Séance de l'après-midi

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Cautru.

MM. Chéron, Gallet et Lucien Hubert sont assis au banc du Gouvernement.

Après avoir validé l'élection de M. de Monzie, comme député du Lot, la Chambre adopte sans débat : 1° le projet de loi ratifiant la convention relative à l'esclavage, ouverte à la signature des Etats le 25 septembre 1926 et signée par le Gouvernement français le 11 décembre 1926 ; 2° le projet de loi déclarant applicable dans les départements recouvrés les dispositions de la législation française relatives à l'administration, à l'entretien et au régime financier des lycées nationaux et des collèges.

Le budget de la Légion d'Honneur

Puis, on reprend la discussion du budget de la Légion d'honneur.

Les traitements des Légionnaires et des médaillés militaires

M. Abott, dans la suite de la discussion générale, demande au Gouvernement de faire un effort pour revaloriser les traitements des titulaires de la médaille militaire et de la Légion d'honneur.

M. Lefas estime qu'il faudrait augmenter les contingents de la croix de la Légion d'honneur dont disposent certains ministères.

M. Régis appuie ces observations.

M. Lucien Hubert, ministre de la justice, déclare aux deux précédents orateurs qu'il s'efforcera de leur donner satisfaction.

M. Barlin insiste sur la nécessité de procéder à un réajustement des traitements accordés aux médaillés militaires et aux légionnaires.

M. Henry Chéron, ministre des finances, demande à la Chambre de réserver jusqu'à l'examen de la loi de finances les chapitres relatifs aux traitements des membres de la Légion d'honneur et des médaillés militaires.

M. Malvy, président de la Commission des finances, fait connaître que la Commission a voté à l'unanimité le doublement de ces traitements pour l'année prochaine.

M. Henry Chéron, ministre des finances, déclare que le Gouvernement n'est pas opposé en principe à cette mesure, mais il insiste de nouveau pour que la Chambre réserve cette question jusqu'au moment où viendra en discussion la loi de finances et où il sera possible d'équilibrer les dépenses et les recettes.

Après diverses observations de MM. *Abott, Taurines, Barlin, Potevière-Desmoyers*, la proposition du ministre est adoptée.

Le budget des Pensions

La Chambre approuve ensuite les autres chapitres, puis on aborde l'examen du budget des pensions.

M. Barlin ouvre la discussion en exposant les revendications des différentes catégories de victimes de la guerre.

Après avoir fait ressortir le caractère dérisoire du taux de la pension qui est accordée aux ascendants, il demande qu'on donne les moyens de faire valoir leur droit au pension à ceux dont les infirmités et les maladies peuvent être rattachés à des causes de la guerre.

L'orateur termine en exprimant l'espoir que la Chambre ne votera pas le budget cette année sans avoir accordé la retraite gratuite aux Anciens Combattants.

M. Landry parle de la Crise de Natalité

Le rapport de M. Landry sur le budget du travail et de l'hygiène a été remis hier aux députés.

Comme les années précédentes, le député de la Corse s'attache tout particulièrement à rechercher les causes et surtout les remèdes au fléau de la dépopulation.

Aussi s'étend-il longuement sur l'état sanitaire du pays qui, selon lui, laisse toujours à désirer malgré les efforts tentés depuis la guerre, efforts qu'il trouve encore insuffisants.

M. Landry ne pense pas, d'ailleurs, que les progrès de l'hygiène puissent suffire à eux seuls à résoudre le problème angoissant de la dépopulation, « auquel est attaché tout l'avenir du pays », mais il n'entend pas sous-estimer pour cela le rôle très important de l'hygiène dans la lutte contre la mortalité.

Cependant celle-ci ne peut exercer une influence indéfinie sur la population qu'en tant qu'elle aura des répercussions sur la natalité qui, seule, contient en elle « un facteur de variation permanente de la population ».

A ce sujet, M. Landry signale que la situation présente est mauvaise en France, comme d'ailleurs dans d'autres pays. Chez nous, le nombre annuel moyen d'enfants nés vivants pour 1.000 femmes de 15 à 50 ans, qui dépassait 100 avant 1875, ne doit guère dépasser 70 actuellement. D'après les taux actuels de mortalité et de fécondité, une génération initiale comprenant 1.000 femmes à l'âge de 15 ans produira, selon deux modes de calcul différents auxquels on peut recourir, 935 ou 897 femmes de 15 ans. Pour que les générations se renouvellent intégralement, il faudrait que le taux de la fécondité montât de 70 à 75, d'après la première méthode de calcul, à 83 d'après le deuxième.

D'autre part, le rapporteur montre que si notre mortalité pour les divers âges de la vie était aux taux qui existent en Angleterre, il mourrait, chaque année, en France, 40.000 enfants de 0 à 1 an et 60.000 femmes de 15 à 59 ans de moins.

Le Matin

AVIS A NOS ABONNES

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le

15 NOVEMBRE 1929

de bien vouloir nous faire parvenir sans retard leur demande de réabonnement au moyen du *Chèque Postal* que nous leur avons adressé à cet effet.

N. B. — Tout abonnement sera renouvelé automatiquement, et, dès l'expiration, si le journal ne nous revient pas avec la mention refusé.

ABONNEZ-VOUS
— AU —
" PETIT BASTIAIS "

AU SENAT

L'hommage du Sénat à M. Clémenceau

Paris, 26 novembre. — Dès 14 h. 30 les tribunes du Luxembourg se remplissent pour entendre l'éloge funèbre de l'ancien président du Conseil Clemenceau.

A 15 heures exactement, les tambours battent, la garde présente les armes, M. Doumer fait son entrée dans la salle.

Après la lecture du procès-verbal, M. Paul Doumer se lève pour prononcer l'éloge funèbre de l'ancien sénateur.

Le Sénat, de la gauche à la droite, se lève ; la tribune fait la même chose et, au milieu d'un grand silence, le président du Sénat s'exprime en ces termes :

Le discours de M. Doumer

« Georges Clémenceau vient de mourir et son corps, déjà, repose dans un coin de sa terre natale où il a voulu demeurer pour toujours. Il souhaitait qu'on agît de la sorte et que sa mort, stoïquement attendue, ne donnât lieu ni à des funérailles solennelles ni à des manifestations d'aucun ordre.

« Aussi, bien simplement, saluons-nous, ici, l'ancien collègue, l'homme politique dont la grande figure disparaît.

« Le nom de Clémenceau, sa vie appartiennent à l'histoire, à la grande et tragique histoire, puisqu'elle embrasse avec la Révolution, qui donna à la France son régime politique définitif, le désastre de 1870 et l'effroyable conflagration de 1914 à 1918, d'où la France est sortie ensanglantée, appauvrie, mais victorieuse.

« Clémenceau avait marqué ces drames de sa forte personnalité. Il fut président du Conseil de la victoire. Cela suffit pour que son existence en soit illustrée et que sa renommée ne l'oublie pas.

« Le rôle joué par lui dans notre politique intérieure a été et sera diversement jugé. Mais, on ne saurait contester sa foi républicaine inébranlable et son ardent patriotisme.

« Je salue sa grande mémoire, associant le deuil du Sénat et le deuil de la nation à celui de la famille Clémenceau, à qui j'adresse nos douloureuses condoléances. »

M. Doumer donne ensuite la parole au président du Conseil.

Le discours de M. Tardieu

M. André Tardieu, dont on sent l'émotion, prononce, à son tour, une allocution que le Sénat hache d'applaudissements, dont voici les passages :

« Pour dire à Georges Clémenceau un adieu digne de lui, il suffit d'interpréter les sentiments qui vous animent sur cette Assemblée qu'il illustra [illegible] le berceau de son action décisive.

« Entré dans vos rangs à soixante ans, il y apportait, au service d'un idéal national et républicain, l'expérience d'une vie ardente dont les luttes avaient éveillé autour de lui des haines et des enthousiasmes à sa taille.

« Ce qu'il fut, vous vous en souvenez, polémiste formé dans les tumultes qui isolent, il s'éleva d'un coup d'aile aux larges solidarités qui scellent les grandes unités.

« Après la critique du Gouvernement précédent il affirma, dès les premiers mots de sa déclaration ministérielle, l'unité de tous, depuis le début de la guerre, sous le signe de ce mot d'ordre invariable : vaincre pour être justes, ne songer aux fautes que pour les réparer, faire confiance aux vertus historiques qui nous ont fait français, abdiquer tout ce qui n'est pas patrie.

« Entré de plain pied dans l'intimité de nos poilus, prodiguant son activité, au ministère, au front, dans nos Assemblées, dans les réunions internationales, voyant tout, lisant tout, sachant tout, menant tout, imposant l'unité à la diversité, pareil au vieillard de la tragédie antique, aux prises avec le sort lorsqu'il incarnait la volonté de vivre de la nation, les épreuves, les revers, les désastres frappant à coups redoublés nos armées, Clémenceau tient, corrige, dirige, commande. C'est la victoire.

(Lire en 2ème page)

Les ennemis du Progrès NE LISENT PAS Le Petit Bastiais

A LA COUR D'ASSISES

Le drame de Zilia

Andréani et Marchetti sont condamnés a six mois de prison et 100 fr. d'amende

Les deux hommes qui comparaissent aujourd'hui devant MM. les jurés sont, comme tous ceux de ces jours derniers, deux honnêtes hommes et même deux glorieux soldats de la Grande Guerre.

Leur crime ? Marchetti et Andreani se livrèrent un beau matin, à l'aube, sur la place du village de Zilia, un duel au revolver ; seul, Marchetti fut légèrement blessé, mais une balle perdue s'en alla frapper une malheureuse octogénaire, Mme Baldacci, qui venait d'entr'ouvrir sa porte.

⁂

L'audience est ouverte à 9 heures.

M. le Président Antoine Martini adresse à MM. les Jurés l'allocution suivante :

Messieurs les Jurés,

Ceux qui ne feront pas partie du jury de jugement seront définitivement libres et je ne vous laisserai point partir, Messieurs, sans vous souhaiter un heureux retour dans vos foyers, retrouvant les chers vôtres en parfaite santé.

Je ne vous laisserai point partir sans vous remercier du concours éclairé toujours consciencieux que vous avez apporté à l'œuvre de Justice.

Votre amour profond de notre chère île, le sentiment inné de la Justice que tout bon Corse porte en lui, vous ont dicté des verdicts qui, je l'atteste, ont démontré que vous étiez dignes de votre noble mission.

Dans notre belle démocratie, l'Idéal de Justice se développe tous les jours et l'on voudrait que le peuple qui fait la loi soit aussi appelé dans la mesure du possible à l'appliquer.

Dans un avenir que nous souhaitons pas éloigné le jury ne se prononcera pas seulement sur la culpabilité mais graduera les peines. Le jury corse autant que tout autre sera à la hauteur de ce noble devoir.

Messieurs, on a toujours médit et on médit encore du Jury, objet des plus vives attaques sans préciser cependant ce que l'on voudrait substituer à la place de la plus haute juridiction de notre pays qui présente les meilleures garanties d'impartialité.

Le grand Napoléon qui fut non seulement le plus génial des capitaines que l'histoire connaisse mais qui, vous le savez, toucha à tout heureusement, parlant du jury disait : « L'institution est bonne, on doit la garder et choisir de bons Jurés ». Vous l'avez été, Messieurs, bons Jurés. Soyez félicités.

M. l'avocat général Ghilini a été éloigné de nous pour cette session, par un stupide accident qui a provoqué dans la Corse entière une explosion unanime de sympathie pour ce distingué magistrat, aujourd'hui en pleine voie de guérison, j'ai grand plaisir à vous l'annoncer.

L'éminent chef de l'action publique dans notre département, M. Dorosse, l'a remplacé et nous avons pu admirer sa belle éloquence qui fut si appréciée à Pau, à Bordeaux, à Nice. Cette éloquence a conservé encore toute sa richesse de langage, sa vivacité et sa grande habileté qui font de notre Procureur Général le parfait avocat de la Société. Je le remercie du concours qu'il m'a donné et je n'oublie pas mon ami, l'avocat général Orsatelli dont le jeune talent s'accentue à chaque audience.

Que mes très chers assesseurs, MM. Lesire et Emmanuelli, MM. de la Barre, notre excellent Greffier, notre dévoué huissier soient aussi assurés de toute ma gratitude pour la façon dont ils ont, dans leur rôle respectif, facilité ma tâche.

Les militaires de la gendarmerie et du 173me de ligne ont été comme toujours irréprochables dans leur service. Je me plais à le leur dire.

ACTE D'ACCUSATION

M. le Greffier lit l'acte d'accusation qui résume ainsi les faits :

Dans l'après-midi du 24 juillet 1929, Andreani Pierre gardait son troupeau de brebis au lieu dit « Campiolo », territoire de Zilia. Marchetti Jean-Baptiste, étant venu à passer, Andreani lui reprocha d'avoir tenu sur son compte des propos injurieux, puis s'approchant de lui, il lui porta plusieurs coups de poing. Quelques instants après, Marchetti faisait constater à différents témoins les blessures assez légères qui lui avaient été occasionnées par Andreani et manifestait son intention de demander des explications à son agresseur. Il aurait même déclaré à un témoin, Santelli Jean-Baptiste : « Si j'avais un revolver, je lui ferais payer ces mauvais traitements. »

Dans la nuit du même jour, deux détonations retentissaient dans le village de Zilia, et la femme de l'accusé Andreani soutient que ces coups de feu ont été tirés par Marchetti Jean-Baptiste à proximité de leur maison. Elle en informait son mari, le 25 juillet au matin et l'engageait à « prendre des précautions. »

Vers 4 h. 30, Andreani Pierre quittait son domicile pour se rendre à sa bergerie. Arrivé place de l'Eglise, il apercevait Marchetti Jean-Baptiste qui se promenait à proximité du monument aux morts. Aussitôt les deux adversaires échangèrent différents coups de feu. Andreani ne fut pas atteint. Marchetti Jean-Baptiste fut frappé à la jambe et à la fesse droite par deux projectiles. Les blessures rapportées furent sans gravité et n'entraînèrent qu'une courte incapacité de travail. Mais la dame Baldacci Pasculine, âgée de 81 ans, fut atteinte en pleine poitrine par un projectile au moment où elle entrouvrait la porte de son appartement situé place de l'Eglise, elle succombait instantanément à sa blessure. Le projectile meurtrier a été retrouvé près du cadavre de la victime et il a été incontestablement tiré par le pistolet automatique dont Andreani était porteur.

Aucun témoin n'a assisté à la scène et les deux accusés prétendent avoir agi en état de légitime défense. Andreani paraît avoir reconnu avec le nommé Marchetti Ambroise qui lui reprochait d'avoir échangé des coups de feu avec un homme comme Marchetti Jean-Baptiste, qu'il avait tiré un coup de feu en l'air pour faire peur à ce dernier, mais que celui-ci loin de s'enfuir effrayé s'était précipité sur lui en tirant des coups de revolver.

Des renseignements recueillis sur le compte des deux accusés, il résulte que Marchetti Jean-Baptiste qui n'a pas d'antécédents judiciaires, est un faible d'esprit très médiocre. Il a été interné en mai 1918 à l'asile d'aliénés de Cadillac. En octobre 1919 il a quitté après guérison, cet établissement et le médecin aliéniste qui l'a examiné estime qu'il doit répondre de ses actes, et que la bizarrerie de son caractère doit seulement atténuer sa responsabilité.

Marchetti est titulaire d'une pension d'invalidité de 60 % pour faiblesse mentale. La population de Zilia et les autorités locales ne le considéraient pas comme dangereux pour la tranquillité publique.

Andreani Pierre a été condamné à 50 francs d'amende pour falsification de lait. Il est représenté comme un honnête homme travailleur, jouissant d'une bonne conduite et d'une bonne moralité, mais d'un caractère vif.

En conséquence :

a) — Marchetti Jean-Baptiste est accusé d'avoir à Zilia, le 25 juillet 1929 :

1° — Tenté de donner volontairement la mort au nommé Andreani Pierre, tentative qui manifestée par un commencement d'exécution n'a été suspendue ou n'a manqué son effet que par suite de circonstances indépendantes de la volonté de son auteur ;

2° — Eté porteur d'un pistolet de poche, arme prohibée.

b) — Andreani Pierre, d'avoir à Zilia, le 25 juillet 1929 :

1° — Tenté de donner volontairement la mort à Marchetti Jean-Baptiste, tentative qui, manifestée par un commencement d'exécution n'a été suspendue ou n'a manqué son effet que par suite de circonstances indépendantes de la volonté de son auteur.

2° — Donné volontairement la mort à la nommée Andreani, épouse Baldacci Pasculine en voulant donner la mort au nommé Marchetti Jean-Baptiste.

3° — Eté trouvé porteur d'un pistolet de poche, arme prohibée.

INTERROGATOIRE

M. le Président interroge les accusés.

Marchetti déclare qu'Andreani l'agressa un jour et le brutalisa ; le lendemain matin, il se trouva en face de son adversaire, et pour éviter de nouvelles violences mit revolver au poing. Andreani ayant fait feu, il riposta en tirant trois balles dans sa direction.

Andreani nie avoir agressé Marchetti ; la veille du drame, Marchetti vint tirer des coups de feu sous ses fenêtres ; le lendemain matin, sa femme, en proie à de sombres pressentiments lui recommanda de s'armer. Il prit son revolver et s'arma. En arrivant sur la place, il aperçut Andreani qui, le revolver au poing, lui intima l'ordre de s'arrêter et fit feu. Pour intimider son adversaire, il tira à son tour deux fois en l'air et deux fois dans la direction du sol.

LES TEMOINS

On passe à l'audition des témoins.

M. le docteur Zuccarelli, appelé à visiter Marchetti a constaté que celui-ci avait été atteint par deux coups de feu dont l'un l'avait atteint à la fesse, l'autre à la jambe. La direction suivie par les projectiles vulnérants était d'arrière en avant.

En dehors de ces deux blessures par

arme à feu. Il portait des brûlures à l'oreille provenant de grattage, ou de cautères, ou d'égratignures.

M. le Docteur Mounier. — Marchetti qu'il a été appelé à examiner au point de vue mental a été atteint de troubles commotionnels qui ont provoqué son internement dans une maison de santé. Sa raison s'est égarée à la guerre. Aujourd'hui, il y a dans son état mental une grande amélioration. Il faut néanmoins le considérer encore comme un faible d'esprit dont la responsabilité est limitée.

M. l'expert Merlat a été commis pour examiner la balle trouvée près du cadavre de Mme Baldacci et les revolvers d'Andreani et de Marchetti. L'un et l'autre ont tiré depuis peu. Quant à la balle homicide, elle vient indubitablement du revolver d'Andreani, les rayures qu'on y relève en font foi.

Me de Montera demande à M. l'expert si les mêmes rayures n'auraient pas pu être faites sur ce projectile par un revolver de même calibre, de même fabrication et mis dans les mêmes conditions.

— Oui, répond l'expert, mais ce cas est si rare qu'il ne se retrouve pour ainsi dire jamais.

Le chef de brigade Maurice Guinard a été informé du drame par Andreani Pierre qui était venu se plaindre à la gendarmerie que Marchetti avait tiré sur lui. On découvrit peu après le cadavre de la vieille Baldacci, et le témoin ramassa près d'elle le projectile qui l'avait tuée.

Andreani Marie est la femme de l'accusé Andreani. Reprochée par Me Colombani, ce témoin est entendu en vertu du pouvoir discrétionnaire de M. le Président.

Mme Andreani déclare que la nuit, vers 22 heures, Marchetti vint tirer des coups de feu sous ses fenêtres. Le lendemain, inquiète pour son mari, elle le pria de porter son revolver. Ainsi fut fait. Peu après retentissaient des coups de feu et elle voyait Marchetti passer, revolver au poing en disant : « Je l'ai raté maintenant, une autre fois je le tuerai ».

Mambrini Félicité qui travaillait chez le précédent témoin, confirme sa déposition.

Costa Antoine, à la veille du drame, rencontra Marchetti qui lui montrant des ecchymoses déclara qu'elles lui avaient été faites la veille par quelqu'un qui l'avait agressé. Il dit cela devant Jean Depètres.

Celui-ci confirme la déposition d'Antoine Costa.

L'audience est reprise à 14 heures.

On reprend l'audition des témoins.

M. Mambrini Jean Noël raconte qu'un jour Marchetti se prit de querelle avec un nommé Andreani qu'il menaça avec une corne ; son antagoniste l'ayant terrassé d'un coup de poing, il alla chercher un fusil chargé et il fallut l'intervention d'un témoin pour le désarmer.

Le jeune *Noël* Antoine aperçut quelques secondes avant le drame, Marchetti qui se tenait près du monument aux morts ; lorsqu'Andreani déboucha sur la place, Marchetti tendit vers lui son bras armé d'un revolver et lui cria : [illegible] ! » [illegible] moin s'enfuit ; il ne peut préciser [illegible] le premier.

[illegible] *rnudi Roch* assista à des scènes [illegible] desquelles Marchetti se m[illegible] [illegible]ement menaçant pour certains de [illegible] citoyens.

[illegible] le Président lit la déposition de M. [illegible]acci, le mari de l'infortunée victi[illegible]

M. Baldacci raconte dans quelles conditions, en rentrant à son domicile, vers 7 heures du matin, il trouva sa femme morte.

REQUISITOIRE

M. le substitut général Orsatelli prend la parole.

Après avoir déploré que malgré leurs glorieuses et communes blessures, Marchetti et Andreani aient été divisés par une haine profonde qui devait entraîner un drame déplorable, il fait le portrait des deux hommes.

Tous les deux ont fait la guerre et en sont revenus l'un grièvement blessé, l'autre fortement commotionné ; tous les deux ont une excellente réputation, un passé irréprochable.

L'organe du ministère public rappelle les premières querelles entre Marchetti et Andreani, les violences exercées par Andreani sur Marchetti, les coups de feu tirés par ce dernier, sous les fenêtres de son adversaire.

Puis il fait le récit du drame. Andreani s'est armé sur les conseils de sa femme qui craint que le « fou » le guette ; effectivement, Marchetti s'est posté. Dès que les deux rivaux se trouvent en présence, les coups de feu éclatent.

L'accusation ne se préoccupe pas de savoir qui a tiré le premier ; elle doit établir que les deux hommes ont fait feu avec l'intention de tuer.

Avec habileté, M. le substitut général Orsatelli tire de tous les éléments du dossier la preuve qu'il y eut tant chez Marchetti que chez Andreani volonté homicide. Certes, la balle d'Andreani qui atteignit Mme Baldacci ne lui était pas destinée, mais en droit, le fait de tuer involontairement une personne en voulant donner la mort à une autre personne est qualifié homicide volontaire.

M. l'avocat général félicite MM. les Jurés du vœu qu'ils ont voté hier tendant à la réglementation de la vente des armes. Ce vœu en appelle un autre : la répression énergique du port d'arme. Pour rester logiques avec eux-mêmes, MM. les jurés devront répondre affirmativement à la question qui leur sera posée à ce propos.

En terminant, M. le Substitut du Procureur Général adjure le jury de rendre un verdict de condamnation modérée.

PLAIDOIRIES

Me Tomasi se lève le premier au banc de la défense. Ce n'est pas sans émotion, dit-il, qu'après plus de vingt années, il se retrouve à cette barre qu'il a volontairement quittée. Il ne vient pas aujourd'hui infliger à MM. les jurés une plaidoirie supplémentaire, mais il ne pouvait refuser à son jeune confrère, Me Jean Zuccarelli, à la famille duquel l'attachent des liens si précieux d'amitié, de venir à ses côtés au moment où il se pose la première fois [illegible] la garde devant la Cour d'Assises.

Me Tomasi se défend de vouloir donner des conseils au débutant ; il lui recommande de maîtriser son émotion et de se rappeler que, même en ce jour de début, il doit faire abstraction de lui-même pour se donner corps et âme à ses devoirs de défenseur.

— Qu'il n'oublie pas, dit-il, qu'il se doit de réussir dans la carrière qu'il s'est librement choisie, de la même manière que tous les siens dans celle qu'ils parcourent.

Me Zuccarelli avant de plaider la cause de son client, demande à MM. les Jurés l'indulgence pour lui-même ; il remercie ensuite Me Tomasi de la nouvelle marque d'amitié qu'il vient de lui témoigner et dit sa fierté de débuter sous le patronage de Me de Montera.

Au début de ses explications, le jeune défenseur s'incline respectueusement sur la tombe de la malheureuse victime du drame.

Puis il se demande quel destin implacable et immérité a conduit sur cette sellette son client, Andreani, que tous ses concitoyens représentent comme un homme probe, travailleur, calme. Certes, il a subi une condamnation à 50 francs d'amende avec sursis pour une peccadille : mouillage de lait à 15 %, mais ce pourcentage minime, n'est-il pas à notre époque presqu'un brevet d'honnêteté ?

Me Zuccarelli évoque ensuite le passé glorieux d'Andreani, qui revint de la guerre criblé de blessures, mais décoré de la croix de guerre et de la croix des braves.

Puis, il dépeint l'autre accusé et cite de nombreux témoignages rapportant des actes de violence auxquels il se livra.

Me Zuccarelli entreprend ensuite dans une discussion d'une grande clarté et d'une ordonnance remarquable l'analyse des faits qui provoquèrent le drame. Après avoir montré l'invraisemblance de l'agression dont Marchetti prétend avoir été victime, il émet l'hypothèse que cette agression a été imaginée par Marchetti dans le but de trouver à l'avance l'excuse d'une provocation à l'attentat que, déjà, il préméditait contre son adversaire.

Arrivant à la scène du drame, Me Zuccarelli démontre qu'Andreani a agi en état de légitime défense, qu'il n'a pas tiré le premier, qu'on ne peut lui attribuer une volonté homicide.

Andreani était armé, il le reconnaît lui-même. Mais que se serait-il passé s'il n'avait pris cette précaution ? Marchetti comparaîtrait aujourd'hui devant MM. les jurés sous l'inculpation d'assassinat, d'assassinat d'Andreani.

Me Zuccarelli déplore qu'une balle égarée soit allée frapper à mort Mme Baldacci, qui fut surtout victime de son imprudence ; mais il n'admet pas que l'on veuille attribuer à Andreani seul la responsabilité de sa fin tragique. Un doute persiste sur l'origine de la balle meurtrière et MM. les jurés ne pourront pas condamner pour meurtre l'auteur, quel qu'il soit, de cet homicide involontaire.

Dans une péroraison vibrante de sincérité et d'émotion, le jeune maître supplie MM. les jurés de rendre un verdict de libération.

— Donnez, dit-il, à ma carrière commençante, le réconfort de voir qu'on ne plaide pas en vain la cause de la justice.

« Par un acte de clémence, rendez cet honnête homme à la Société, à sa famille, à ses quatre enfants qui tendent vers vous leurs bras suppliants ».

M. le Président adresse dans les termes suivants à Me Zuccarelli ses félicitations et celles de la Cour :

Me Jean Zuccarelli,

Je suis toujours heureux de souhaiter la bienvenue aux jeunes Maîtres qui, pour la première fois se présentent à cette barre.

C'est un des devoirs de mes hautes fonctions qui m'est le plus agréable. Il me l'est particulièrement aujourd'hui, Me Zuccarelli, puisque j'ai à féliciter le fils d'un ami très cher.

Vous n'avez pas besoin de l'indulgence que vous avez sollicitée, votre plaidoirie bien ordonnée indique de la méthode, de la logique, votre argumentation est solide, votre raisonnement juste, bien déduit. Vous avez de plus une parole facile, élégante, sans les hésitations du débutant, qui révèle une culture générale réelle.

Vos débuts, Maître, sont heureux, permettant de fonder sur vous des espérances sérieuses.

Travaillez et vous deviendrez un bon avocat, mais n'oubliez jamais que la belle carrière que vous embrassez est de celles qui exigent qu'on s'instruise tous les jours. L'avocat devant tout savoir pour tout bien dire.

Passionnez-vous pour votre noble profession. Soyez lui fidèle. Elle vous récompensera, vous donnant toutes les satisfactions, puis vous ne vous déracinerez pas. Vous vivrez dans votre belle ville natale, à côté des chers vôtres, réunis aujourd'hui autour de vous en ce jour inoubliable pour vous apporter le réconfort de leur chaude et enveloppante affection.

Soyez comme Avocat, ce que sont votre père et vos frères comme médecins et vos chers parents auront le plus légitime des orgueils que puissent avoir dans cette vie un père et une mère, celui d'avoir complètement réussi dans leur famille.

M. le substitut général Orsatelli prononce ensuite l'allocution suivante :

Messieurs de la Cour,

Au nom du Parquet Général tout entier dont je suis heureux d'être le représentant à cette audience, je m'associe de tout cœur aux paroles si élogieuses et si justifiées que M. le Président de la Cour d'Assises vient d'adresser au jeune et déjà brillant défenseur d'Andreani. Dès ses débuts, Me Zuccarelli a tenu à nous démontrer que si sa famille avait pu donner à notre pays deux générations de médecins hautement appréciés, elle pouvait lui fournir aussi un avocat à la logique séduisante, à la parole facile, au verbe élégant.

La profession que le jeune maître a choisie ne diffère d'ailleurs qu'en apparence de celle que ses aînés ont exercée et exercent encore avec tant d'éclat. Si le médecin soulage et guérit les misères physiques, l'avocat est le confident et le soutien des misères morales. Si l'un tient dans ses mains la vie de ses semblables, l'autre tient dans les siennes la fortune, l'honneur et la liberté des hommes qui pour la plupart d'entre eux sont des biens aussi précieux que la vie. Le droit et la médecine exigent au surplus une égale intelligence, un même dévouement, un identique amour du travail, une même activité sans cesse en éveil. Ces deux sciences en effet n'ont point de limites et seul un constant et quotidien labeur peut donner au médecin et à l'avocat le savoir dont ils ont besoin pour remplir le rôle social qui leur est dévolu.

En choisissant d'ailleurs votre noble carrière, vous avez, jeune maître, répondu aux secrètes aspirations du cœur de votre père. Il avait donné à la médecine ses deux fils aînés, l'éminent médecin légiste de notre Cour devait au droit son troisième enfant.

Vous trouverez donc dans votre famille toutes les vertus nécessaires à l'exercice de votre profession. Vous les trouverez aussi auprès des confrères éminents qui vous entourent et dont hier encore ses voix plus autorisées que la mienne prononçaient un éloge mérité. Ils seront pour vous des maîtres précieux, des guides sûrs et à leur suite vous pourrez vous engager sans crainte sur la grande route qui s'ouvre devant vous. Leur compagnie, un travail soutenu et incessant développeront les belles qualités que votre plaidoirie nous a révélées et bientôt dans notre grand barreau vous occuperez la place promise à votre jeune talent.

Me de Montera prend ensuite la parole. Avant d'aborder la défense d'Andreani, il dit sa joie d'avoir assisté à l'essor d'un jeune et beau talent. Il félicite avec émotion Me Jean Zuccarelli de ses brillants débuts, prometteurs d'une belle carrière.

Après la magnifique plaidoirie de son jeune confrère, Me de Montera se défend de vouloir plaider longuement.

Il exalte le passé glorieux de son client qui, après avoir été un soldat héroïque, fut un citoyen probe et travailleur.

A l'avance, il approuve le système du défenseur de Marchetti qui plaidera l'irresponsabilité de son client. C'est un fou, et un fou dangereux qu'Andreani trouvait chaque jour sur son chemin, la menace et l'injure à la bouche.

Marchetti prétend avoir été agressé et frappé par Andreani. Comment ce dernier qui n'a plus qu'un bras valide aurait-il pu assaillir un homme solide et se livrer sur lui impunément à des voies de faits ?

Me de Montera combat le système du ministère public qui accuse Andreani d'avoir ouvert les hostilités le matin du drame ; cette affirmation gratuite n'est fondée que sur des suppositions que le moindre examen des éléments de l'affaire réduit à néant : l'homme qui s'était posté, revolver au poing pour attendre son adversaire n'a pas donné à celui-ci le temps de tirer le premier.

Discutant les conclusions du rapport de l'expert armurier, Me de Montera cite de nombreux exemples montrant que ces honorables auxiliaires de la justice ne sont pas infaillibles. Au surplus, la position des blessures de Marchetti prouve que celui-ci à un moment donné, a fait face à la porte de la maison Baldacci : n'a-t-il pas tiré à ce moment ? si rien ne permet de l'affirmer, rien non plus n'empêche de le croire.

Après avoir établi que Andreani était en état de légitime défense et qu'on ne peut lui imputer l'homicide volontaire de Mme Baldacci, Me de Montera demande l'acquittement de son client.

Me Colombani salue la venue de Me Jean Zuccarelli ; il dit le plaisir qu'éprouvent les avocats d'assister aux débuts de ces jeunes qui viennent ajouter une génération au barreau, plaisir d'autant plus vif lorsque le débutant fait preuve du talent qu'a montré Me Zuccarelli.

Le défenseur de Marchetti aborde avec appréhension cette affaire où la plaidoirie de Me Zuccarelli a créé une atmosphère trop favorable à Andreani.

Marchetti est défendu par un avocat, mais c'est un médecin qui aurait dû se lever à cette barre.

Cet homme a fait toute la guerre. D'autres en sont revenus les membres meurtris comme Andreani ; ceux-là ont pu se fonder un foyer, se refaire une vie ; Marchetti, lui, a laissé au front un peu de sa raison ; il est voué à l'isolement, il est le « pauvre d'esprit » soumis aux plaisanteries et aux violences de tous.

Me Colombani fait l'historique de la mésintelligence entre Marchetti et Andreani ; ce dernier en voulait au premier, il lui reprochait de poursuivre sa femme de ses assiduités ; la veille du drame, il le rencontra, il vit... jaune et il lui porta plusieurs coups de poing au visage.

Andreani est un honnête homme et on ne saurait tenir compte de la condamnation qui lui fut infligée pour mouillage de lait, mais il est vif et s'il met de l'eau dans son lait, il aurait dû aussi en mettre dans son vin.

Ce n'est d'ailleurs pas contre lui que plaide le défenseur de Marchetti et peu lui importe que MM. les jurés le condamnent ou l'acquittent. Mais il est nécessaire de préciser le rôle qu'il a joué dans le drame.

Me Colombani trouve dans le dossier la preuve qu'Andreani a tiré le premier pour faire peur à Marchetti ; il le déclare quelques instants après le drame, avant que l'on s'aperçut de la mort de Mme Baldacci, à son cousin, M. Marchetti.

Me Colombani réfute les arguments des défenseurs d'Andreani qui voudraient jeter le doute sur les conclusions de l'expert armurier affirmant que la balle homicide a été tirée par le revolver de leur client. Mais il reconnaît volontiers que celui-ci a donné la mort contre sa volonté.

Le défenseur appelle l'attention du jury sur l'état mental de son client dont le médecin légiste a reconnu la responsabilité atténuée.

Il les supplie dans une belle péroraison de rendre un verdict d'acquittement.

VERDICT

Après une courte délibération, le jury rapporte un verdict négatif sur les questions de meurtre et de tentative de meurtre, mais déclarant Marchetti et Andreani coupables de port d'arme prohibée.

En conséquence, la Cour les condamne à six mois de prison et 100 francs d'amende.

La session est close.

Le Petit Bastiais enregistre avec un vif plaisir les brillants débuts de Me Jean Zuccarelli à la barre de la Cour d'Assises, qui sont le prélude d'une magnifique carrière.

Il adresse au jeune maître, et à sa famille ses félicitations les plus vives.

F. POLI

A Travers la Corse

AJACCIO

A l'arrivée. — [illegible] que le [illegible] de [illegible] Bastier et [illegible] de [illegible] Castel, [illegible] passager de l'avion accidenté sur le parcours Tunis-Ajaccio, avaient pu rejoindre la Sardaigne. Cette nouvelle a malheureusement été démentie. Non seulement les victimes n'ont pas été retrouvées, mais les causes exactes de l'accident n'ont pu être déterminées.

La mort de M. Clémenceau. — Dès dimanche à midi, les drapeaux des administrations publiques et privées ont été mis en berne à l'occasion de la mort de M. Georges Clemenceau.

La batterie de la citadelle a tiré des salves le matin, à midi et le soir.

CORTE

TOX. — Le village de Tox a célébré le jour de l'Armistice. Après une messe de Requiem, chantée par des virtuoses, le curé de la paroisse est sorti processionnellement de l'église et a chanté devant le monument aux morts de la guerre « Le Libera » et a donné l'absoute à la population présente.

M. Ange Filippi, notre dévoué collaborateur, adjoint faisant fonctions de maire, a prononcé le discours ci-après que nous nous faisons un plaisir de publier. C'est une belle page d'histoire de France et un hymne à la gloire et à la bravoure des soldats de la grande guerre et des enfants de Tox.

Discours prononcé par M. Ange Filippi, adjoint, faisant fonctions de maire de Tox, le 11 novembre 1929, devant le monument aux morts :

Mesdames,
Messieurs,

Il y a onze ans, le onze novembre 1918, lorsque la grande volée des cloches annonça au monde la cessation des hostilités, la fin de cette sanglante tragédie qui, durant 52 mois, avait ensanglanté les terres et les mers de l'ancien et du nouveau continent, le monde ne voulut pas, tout d'abord, croire à la victoire de la France et de ses alliés. La vérité pourtant était là !

La France, notre bien aimée patrie, était une fois encore victorieuse. Elle a tellement versé son sang, depuis qu'elle existe, qu'on a pu la croire exténuée, épuisée. Quelle nation, en effet, aurait pu résister à tant de chocs, à tant de luttes ? Mais la France est immortelle. Sa disparition serait la fin de l'Humanité, l'éclipse totale de la Science, du Progrès et de la Civilisation.

Envahie, piétinée par des peuples jaloux, on l'a souvent crue rayée de la carte du monde ; mais chaque fois, toujours plus alerte, toujours jeune, la France a rebondi. Elle a continué sa marche en avant inépuisable et fière, en produisant à chaque pas des savants, des artistes et des soldats, des soldats incomparables.

On veut l'enterrer avec Roland à Roncevaux, et elle survit ; on la croit finie à Azincourt, et Jeanne d'Arc surgit et chasse l'étranger. On la croit morte après Pavie et elle ressuscite ; elle est bravée après Rosbach, après Leipzig, après Waterloo, après Sedan, et en 1914, à Charleroi ; mais la voilà encore debout, dictant leurs destinées aux nations. Et chaque fois que ceux-ci disent : « Finis Galliae, c'est fini la France n'existe plus », c'est une ère nouvelle qui commence. Oui, oui, la France de Clovis, de Charlemagne, de Louis XIV, de Napoléon ne peut périr. Elle est la patrie des héros sans nombre, la terre de la bravoure, de l'abnégation et du sacrifice.

Ses enfants la chérissent trop pour la laisser sombrer.

Héros de la grande guerre, soldats de toutes les parties du monde, vous avez contribué au succès de cette France, le champion de l'Humanité ; vous avez combattu pour la défense du droit et de la justice.

Enfants de Tox ! très chers [illegible] chers parents, chers amis dont les noms sont inscrits sur les tables de marbre de ce modeste monument élevé pour perpétuer votre souvenir et transmettre vos noms vénérés à la postérité, la France, comme nous, est fière de vous. Nous venons, en ce jour mémorable, au pied de cette stèle, nous incliner pieusement, vous honorer, vous glorifier vous prouver que votre cher souvenir vivra éternellement dans nos cœurs.

Vous avez montré par votre héroïque mort que vous êtes les vrais descendants de Sampiero, de Paoli, de Napoléon et de ces fiers montagnards, nos ancêtres, qui, durant huit siècles, luttèrent pour leur indépendance et pour leur liberté. Vous avez souffert les affres de la faim et toutes les privations ; d'anciens blessés et même prisonniers vous avez quand même fait noblement votre devoir et de citoyens et de soldats ; vous n'avez jamais désespéré de la patrie. Vous avez sacrifié votre jeunesse, votre avenir, pour vous conserver libres et indépendants. Drapés et emportés dans la Gloire, la Patrie vous a couronnés ; et si vos corps tant aimés reposent loin de nous, nous vous avons ensevelis dans notre éternel souvenir ; dans nos cœurs endeuillés, mais fiers et nous vous honorons à l'égal des martyrs de la Foi, dont vous êtes les frères et par la souffrance, par l'abnégation et par le sacrifice.

Vos fils dont j'en vois quelques uns présents à cette cérémonie et nos descendants s'inspireront de votre noble et héroïque exemple et sauront prouver, le cas échéant, qu'ils sont les dignes et vrais rejetons de leurs pères, de leurs devanciers.

Honneur à vous, héros immortels ! Défenseurs du droit et de l'humanité !

Honneur et Gloire dans l'éternité des temps.

Encore l'ineffable "Telegrafo"

La question de l'entretien de nos routes n'a pas manqué d'être exploitée par l'organe livournais, toujours très au courant de tout ce qui se passe chez nous.

Comme toutes les autres questions corses, celle-ci est traitée avec une bonhomie, une correction, une loyauté et une bonne foi vraiment dignes de l'ineffable *Telegrafo*.

Sans trop s'attarder à examiner le tact ou la bonne foi dont peut-être susceptible la feuille de ce grand port marchand où l'élément latin est bien peu de chose et où l'élément sémite domine, il y a lieu de manifester une certaine surprise en songeant qu'en Italie une dictature de fer, venant contrôler, réglementer, régenter jusqu'aux plus intimes pensées des citoyens, regarde d'un œil bienveillant et presque approbateur une feuille immonde entreprenant une campagne lâche, infâme et odieuse à l'égard d'une nation voisine, qualifiée amie, et de l'amitié de laquelle l'Italie a tout à gagner.

Le Duce n'aurait qu'un geste à faire pour que se taise le roquet livournais. Pourquoi ne le fait-il pas ?

En ce qui concerne le zélé correspondant bastiais, quel est l'individu ?

Est-ce un citoyen français ?

Si oui, on ne peut lui appliquer qu'un qualificatif, celui de traître, et cela alors même qu'il serait apparenté en Italie, alors même qu'il aurait des intérêts dans la péninsule voisine.

Est-ce un italien ?

Si oui, il fait alors preuve d'une ignorance profonde des lois de l'hospitalité, et le qualificatif pouvant lui être appliqué équivaut à celui de traître, car la bassesse de ses sentiments égale bien alors celle du traître le plus répugnant.

Que le *Telegrafo* sache bien que, si nombreux sont les corses n'ayant cessé de se montrer fervents admirateurs des lettres et des arts italiens, là se sont bornés leurs sentiments italophiles ; cette limite, jamais ne fut, jamais ne sera dépassée.

Cette admiration, au surplus, fut de tous temps sensiblement refroidie, l'Italie se montrant aux yeux des corses derrière la mercantile république de Gênes, ou derrière la non moins mercantile ville de Livourne.

Cela les vrais Italiens le savent et le comprennent. Seuls, quelques turbulents, d'une latinité fort discutable, rêvant d'exploiter la Corse au détriment de l'Italie, persistent dans leur œuvre incorrecte, maladroite et néfaste. — A. D.

Grands Magasins
LOUIS MAUREL
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE *UN MILLION*

Augmentation de Capital

par 2000 actions B de 250 francs entièrement libérées,
par 4000 actions B de 250 frs libérées de 62 fr. 50, à la souscription.

On souscrit à la Banque Grégori, à la Banque Fontenoi, aux guichets des Magasins, 3, boulevard du Palais.

INFORMATIONS LOCALES

Dans les groupements

SOCIETE DE PROTECTION MUTUELLE DES VOYAGEURS DE COMMERCE DE FRANCE

Les membres du groupe de Bastia sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi, 30 novembre, à l'Hôtel de Ville, à 18 heures.

M. Lemen, vice-président de la Société et président d'honneur du groupe exposera le programme des fêtes qui seront organisées à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de la Protection Mutuelle.

Désignation, s'il y a lieu, d'un membre pour assister aux fêtes du cinquantenaire.

[illegible] *Le vice-président.*

Communications

SYNDICAT DES CHEMINOTS

Les cheminots de la Corse sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu ce soir 27 courant, à la Bourse du Travail, à 20 heures.

Présence indispensable.

ORATOIRE SAINTE-CROIX

Patronage Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus. — Jeudi 28 novembre, à 3 h. 30, projections lumineuses sur Sainte-Cécile; *Fabiola* avec orchestre.

Entrée : 1 f. 50.

Les Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Au programme : *A malin, malin et demi*, comique ; Paramount présente Maria Giacobini dans : *Béatrix Cenci*, superproduction dramatique.

Demain, en soirée à 8 h. 45 : *Ramona*, avec Dolorès del Rio.

Conseils de cousine Luc :

ENTRETIEN DES MEUBLES

Beaucoup de jeunes femmes aiment avoir dans leur intérieur une pièce ou un endroit arrangé avec des meubles anciens.

C'est un petit coin un peu plus sévère que la fantaisie moderne, mais qui a un charme tout particulier. Sous prétexte que les meubles sont vieux, ne les laissons pas s'encrasser, un nettoyage s'impose de temps en temps tout comme dans les autres meubles.

On peut tout simplement les frotter avec de l'essence ou du pétrole, et les cirer ensuite. Si ce nettoyage ne suffit pas, faire dissoudre dans 400 grammes d'eau bouillante, 35 grammes de savon blanc. D'autre part, faire fondre dans 180 grammes d'essence de térébenthine 20 grammes de cire blanche et 45 grammes de cire jaune.

Mélanger le tout jusqu'à refroidissement. Frotter ensuite le meuble avec une flanelle imbibée de ce mélange et essuyer avec un linge sec.

Pour le coin moderne de la maison, les meubles laqués (laque de Chine) seront traités avec de l'eau de son encore tiède et frottés à la peau de chamois.

Les meubles plaqués ou vernis sont frottés à sec. Quand le vernis s'abîme on passe avec une peau de l'huile de lin mélangé en partie égale avec de l'essence de térébenthine. Avoir soin de frotter en cercle.

S'ils ne sont pas dévernis, il est bon de passer de temps en temps le mélange suivant :

50 grammes de blanc d'œuf,
12 grammes d'eau de Javel.

On remet à neuf les chaises dont le cuir est terni en le frottant avec du blanc d'œuf battu.

Pour enlever les poussières des meubles sculptés se servir d'un petit pinceau trempé dans un mélange d'huile d'olive et d'essence de térébenthine.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Augustin Lazarotti ; Mme Vve Sacchetti-Lazarotti et ses enfants ; Mlles Louise et Désirée Lazarotti ; Mme Vve de Sède de Lieoux et ses enfants ;

Les familles Lazarotti, Pompei, Benigni, Belgodere, Villini, Suzzarini, Rongiconi, Arrighi de Casanova ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Augustin LAZAROTTI

leur mari, frère, oncle, cousin et allié, décédé le 26 novembre.

Un avis ultérieur fera connaître l'heure des obsèques.

AVIS DE MESSE

Toutes les messes qui seront célébrées le jeudi 28 novembre dans l'Eglise Sainte-Marie seront dites pour le repos de l'âme de

Madame LAZAROTTI DE CARBUCCIA

La famille assistera à la messe de 10 heures.

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

Au Sénat

(Suite de la 1re page)

« Et voici l'heure inoubliable annoncée depuis plus d'un siècle par notre hymne national. Le 5 septembre 1918, il est à cette tribune, où son souvenir m'étreint, il proclame devant le Sénat debout la certitude qui vient : « Allez enfants de la Patrie ! »

« La voix du peuple entier parle par la bouche du vieillard qui ouvre aux générations du lendemain les routes de l'espérance parce qu'il avait su rassembler toutes les forces immanentes dont on est formé.

« A voir la nation frémissante parce qu'il l'avait groupée tout entière dans ses fibres profondes pour de nouveaux essors, Clemenceau connaissait ce jour là le privilège des unanimités restaurées où se retrempe la grandeur des races.

« Penché sur les secrets de la vie, il scrutait, face à l'Océan mystérieux, l'énigme des destinées humaines.

« Désormais, il repose dans un bois vendéen où son père l'attendait, à la place qu'il avait marquée, dans le silence qu'il avait prescrit.

« L'hommage que vous lui rendez et que la Chambre lui a rendu hier est le seul qu'il eût accepté car au-dessus des fragilités de la matière c'est à l'idée que cet hommage s'adresse.

« Unissons-nous, messieurs, en communion avec le grand mort dans deux amours qui le firent ce qu'il fut : l'amour de la liberté et l'amour de la Patrie. »

Lorsque le président du Conseil quitte la tribune du Sénat, unanimement applaudi, M. Peyronnet, sénateur de l'Allier, de la gauche démocratique, demande l'affichage du discours de M. André Tardieu, ce qui est ordonné par l'unanimité de la Haute Assemblée.

M. Paul Doumer demande au Sénat de lever la séance en signe de deuil, ce qui est décidé à l'unanimité.

Le Sénat s'ajourne à demain, à 15 heures.

Les Corses de Paris fêtent l'aviateur Réginensi

Paris, 26 novembre. — Après avoir été à la peine nos glorieux aviateurs doivent être à l'honneur.

Réginensi, enfant de la Corse, et ses dévoués compagnons du raid mémorable seront fêtés samedi, 30 novembre, à 21 heures, à la salle des horticulteurs, 84, rue de Grenelle, par le Comité général des fêtes corses de Paris, présidé par M. Pierre Moracchini.

Placée sous la présidence du colonel Poli-Marchetti, commandant du 34ème régiment d'aviation, au Bourget, cette belle fête de nuit avec concert et bal, attirera les Corses de Paris et leurs nombreux amis, qui tiendront à féliciter les vaillants pionniers de l'air après leur grande randonnée à travers les cieux du monde.

L'affaire Almazian

Paris, 26 novembre. — Maître Legrand, défenseur d'Almazian, a protesté auprès du procureur de la République contre l'existence du dossier secret gardé par la police et a prié le procureur de la République de transmettre sa plainte au Garde des Sceaux.

M. de Gert[illegible], juge d'instruction, a convoqué Almazian pour lui faire confirmer sa plainte contre l'arrestation arbitraire dont il prétend être victime.

Au groupe de l'aviation du Sénat

Paris, 26 novembre. — Le groupe de l'aviation du Sénat, présidé par M. Gaston Menier, recevra jeudi 28 novembre, à 17 heures, dans la salle de Brosses, les aviateurs Bailly, Réginensi et Marsot, qui viennent d'accomplir la liaison aérienne Paris-Madagascar, et les aviateurs Costes et Bellonte, détenteurs du record mondial de distance, retour d'Indochine.

La réception aura lieu en présence de M. Laurent Eynac, ministre de l'air.

In Memoriam

Paris, 26 novembre. — Ce matin, à 10 heures, quarante jours après la mort du vénéré cardinal Dubois, a eu lieu à Notre Dame un service de quarantaine, auquel assistaient plus de trente archevêques et évêques, venus de tous les points de la France et même de l'étranger.

La Conférence régionale des P.T.T.

Marseille, (De notre correspondant particulier), 26 novembre. — La conférence régionale des postes, télégraphes et téléphones, s'est réunie à Marseille, le 26 novembre, présidée par M. Thoulon Gils, directeur régional.

Les directeurs et inspecteurs de plusieurs départements, ainsi que les délégués du personnel et les représentants des Alpes-Maritimes, des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône, de la Corse, des Hautes-Alpes, du Var, du Vaucluse assistent à la réunion.

Le directeur régional indique que le service postal Sartène-Propriano a été rétabli.

Sur la demande de M. Alexandre Musso, le directeur général dit que des mesures seront prises pour activer le transport des lettres du quai d'arrivée des ports corses aux bureaux de poste.

Une discussion a lieu sur les retards du transbordement des colis postaux dans les ports.

Au sujet de la poste aérienne, le directeur régional déclare que toutes les mesures sont prises pour la publicité de la poste aérienne.

Sur la demande de M. Alexandre Musso, le directeur régional étudiera l'installation de l'horloge extérieure du bureau de poste de Bastia.

MM. Alexandre Musso et Reymond soutiennent un vœu pour relever la participation de l'Etat aux frais de loyer des établissements de facteur receveur (*adopté*).

M. Alexandre Musso demande que soit placé à l'extérieur des murs des bureaux de poste de Bastia et d'Ajaccio un appareil métallique déjà mis au point par l'administration postale et permettant aux usagers d'obtenir la communication téléphonique pendant la fermeture des bureaux, en introduisant le montant de la taxe dans l'appareil automatique (*adopté*).

Différentes propositions intéressant les départements des Bouches-du-Rhône, des Basses-Alpes, des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, du Var et du Vaucluse sont discutées.

La conférence va continuer à siéger.

Le ministère belge a démissionné

Bruxelles, 26 novembre. — Le Gouvernement n'ayant pas pu se mettre d'accord sur l'opportunité de présenter demain aux Chambres le projet linguistique a décidé de prier le roi d'accepter la démission du cabinet.

M. Jaspar transmettra au souverain aujourd'hui, le vœu du cabinet.

La démission du Cabinet

Bruxelles, 26 novembre. — M. Henri Jaspar, premier ministre, s'est rendu, ce matin, à 10 heures, au Palais de Bruxelles, pour présenter la démission du cabinet.

Le roi a commencé ses consultations

Paris, 26 novembre. — Le roi Albert a reçu longuement en audience le premier ministre, M. Henri Jaspar, et a accepté la démission du cabinet.

Le roi a commencé ses consultations. Demain matin, c'est le président libéral du Sénat, M. Charles Magnette, et le président catholique de la Chambre, M. le baron Tibbaut, qui seront les premiers, selon la tradition, appelés en consultation au Palais Royal.

Il est probable que le roi procèdera à des consultations assez larges avant de faire le choix de la personnalité qu'il chargera de former le nouveau ministère.

Le centenaire de la Revue des Deux Mondes

Paris, 26 novembre. — Le Président de la République, accompagné de M. Jules Michel, secrétaire général de la présidence, a visité, ce matin, l'Exposition organisée à la galerie Charpentier, à l'occasion du centenaire de la *Revue des Deux Mondes*.

M. Doumergue a été reçu par MM. Marraud, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, François Poncet, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, et René Doumic, secrétaire perpétuel de l'Académie Française, directeur de la *Revue des Deux Mondes*.

La santé de M. Poincaré

Paris, 26 novembre. — M. Poincaré s'est levé hier pendant deux heures ; il est resté assis dans un fauteuil.

LES ENNEMIS DU PROGRES NE LISENT PAS
Le PETIT BASTIAIS

L'enquête sur les travaux de fortifications de l'Est

Paris, 26 novembre. — M. Désiré Ferry, député, membre de la Commission de l'armée, chargé de l'enquête sur les travaux de défense de l'est, a déclaré au *Matin* :

« L'organisation prévue doit servir d'appui aux forces de couverture, protéger les grands centres vitaux et les places fortes de Metz, Thionville et Strasbourg.

« La ligne d'ouvrages est parfaitement adaptée au terrain ; elle ne ressemblera en rien aux anciens forts.

« Le machinisme le plus perfectionné a été utilisé dans les nouveaux ouvrages, tout a été prévu pour mettre les occupants à l'abri des projectiles les plus puissants. Il ne s'agit donc pas d'engloutir des milliards dans des fortifications surannées. »

L'offensive soviétique se développe avec succès

Changhaï, 26 novembre. — Le correspondant du *Petit Parisien* télégraphie :

Les troupes chinoises abandonnent aux russes le territoire à l'ouest des monts Khingan ; les russes sont entrés dans Hailar et accentuent leur avance.

Les chinois subissent des pertes considérables

Berlin, 26 novembre. — On télégraphie de Shanghaï au *Lokal Anzeiger* que les troupes soviétiques se sont emparées avant-hier de la ville de Chalar, située en Mandchourie.

Les chinois indiqueraient eux-mêmes leurs pertes comme extrêmement importantes ; il s'agirait, affirment-ils, de huit mille disparus et dix mille morts.

La cavalerie bolchevique aurait atteint, hier matin, les défilés des montagnes de Chingan.

Dans les milieux chinois on redoutait sérieusement que le véritable objectif de l'offensive soviétique soit Kharbine.

Les Soviets ont-ils violé le pacte de renonciation à la guerre ?

Londres, 26 novembre. — Deux députés de l'opposition ont demandé à la Chambre des Communes si les russes ne violèrent pas délibérément le pacte Kellogg par le caractère nettement agressif de leur intervention en Chine et si en présence de l'infraction le Gouvernement britannique voulait toujours renouer les relations diplomatiques avec les Soviets.

M. Henderson s'est abstenu de toute réponse.

Le Désarmement Naval

Paris, 26 novembre. — Ce matin, à 10 h. 30, s'est tenu, au Quai d'Orsay, une réunion à laquelle assistaient MM. Tardieu, Briand, Leygues, Maginot, Piétri et Laurent Eynac.

Cette réunion avait pour objet l'examen des questions internationales à l'ordre du jour et en particulier la préparation de la conférence navale de Londres.

Nouvelles diverses

Paris, 26 novembre. — La Commission de l'agriculture de la Chambre réunie, ce matin, a examiné le projet de loi sur les blés, retour du Sénat.

Elle a décidé de reprendre le texte de la Chambre.

New-York, 26 novembre. — M. Herr Thomas Kaltenecker, ancien député du Reichstag, membre de l'Union des Paysans bavarois, avait émigré, il y a quelques mois, en Amérique du Sud.

D'après un bref message on apprend qu'il fut récemment accusé d'avoir pris part à une attaque à main armée contre une femme et qu'après avoir été arrêté il fut promptement pendu.

Naples, 26 novembre. — Plusieurs formations militaires sont parties à la rencontre de l'*Edgar Quinet* pour le saluer au moment où il entrait dans le port de Naples.

Paris, 26 novembre. — A Genève, se tiendra, en février prochain, la conférence pour l'examen du projet de la trêve douanière entre les Etats.

Avant que soit déposé le rapport du Gouvernement, le ministre du commerce a décidé de consulter les grandes Associations économiques et de les prier d'étudier la question.

Paris, 26 novembre. — Elise Flapp, qui assomma Mme de Rotschild, mère du député Mandel, pour la voler, vient d'être renvoyée devant le tribunal des enfants, jugeant au criminel.

La jeune bonne est revenue sur la déclaration précédemment faite d'après laquelle, elle prétend avoir agi à l'instigation d'un complice.

Londres, 26 novembre. — L'Equipage du vapeur *Molesley*, que la tempête avait poussé contre les récifs de Woolbeck Point, a pu être sauvé et amené à terre.

Oui...
Mais la Maison A. TOMASI
Directeur Opérateur : J. CATTANI
PHOTOGRAPHIE MIEUX
12, Boulevard Paoli, 19 -:- 1er étage
ANCIENNE MAISON J. MORETTI
Téléphone : 1-35 — Salle chauffée

PROCHAINEMENT OUVERTURE
DE LA CONFISERIE
EMILE CLAVEL
Kiosque des Platanes
Boulevard Paoli

Lilas Blanc
Aux 100.000 Chemises
27 et 29, boulevard Paoli — BASTIA

GRANDE
VENTE - RÉCLAME

A L'OCCASION DU NOUVEAU RAYON DE CONFECTION

La Direction des 100.000 Chemises offre à tout acheteur d'un complet pour homme, 1 pantalon drap fantaisie rayé et une chemise flanelle coton avec 1 col, entre autres choses au gré de l'acheteur.

EN RECLAME

[illegible] de cravates soie pour hommes, réclame 5.00
Lot de bas pour dames, semelles avec couture talon et semelle renforcée, réclame, 5 et 3.50
Lot de bas pour dames en soie avec couture talon et semelle renforcée, teintes modes, réclame, 5 et 4.50
Lot de bas pour dames en soie, avec couture talon et semelle renforcée, avec baguette brodée et semelée à jour, réc..... 9.00
Lot de chaussettes pour hommes semelées, réclame 6 et.. 4.80
Lot de Pul-Over pour hommes et dames, soldé à 45 et 25.00

La Direction des 100.000 Chemises prévient son aimable clientèle, qu'elle a tout intérêt à faire une visite en ses magasins avant de procéder à tout achat.

C'est
Chiffons
qui donne chaque mois
le dernier mot
de l'élégance
et de l'ingéniosité.
3 francs

ASSURANCES Toutes Branches, tous risques
COMPTOIR d'ASSURANCES MARITIMES ET TERRESTRES
BASTIA, 32, RUE DE L'OPERA
(Rez de chaussée) — Télép. : 142
V. LORENZI, Directeur
AGENCE POUR LA CORSE DES PLUS PUISSANTES COMPAGNIES FRANÇAISES ET ETRANGERES
BRANCHE MARITIME :
Rédaction police flottante, Constats, Règlement immédiat des avaries.
BRANCHE TERRESTRE :
Vol, Droit commun et accidents du travail ; Incendie (bâtisse du mobilier et valeur vénale des fonds de Commerce). Grêle, Bris de glace, mortalité bétail.
ASSURANCES VIE — CAPITALISATION
Mixtes, Dotales, Rentes Viagères, Titres d'épargne au porteur.
Couvertures immédiates et sérieuses
Renseignements gratuits à domicile sur demande

Papeterie du Petit Bastiais
8, boulevard du Palais — BASTIA
UNE VISITE S'IMPOSE
CAHIERS — ARDOISES
PORTE-PLUMES
Grand stock de Cahiers de dessins en réclame : 0 fr. 10.

ASSUREZ-VOUS à la
Cie d'ASSURANCES GÉNÉRALES sur la VIE
PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES
assurée par le nouveau contrat "MIXTE CUMULÉE"
LA PLUS AVANTAGEUSE DES COMBINAISONS EN COURS
Adjonction facultative de l'assurance d'invalidité et accident.
Agent général : M. CAGNINACCI, 29, boulevard Paoli, 29 — BASTIA

YEUX Cataracte, Affaibl. vue, inflam. des paupières, conjonctivite diverses, myopie croissante, etc., soulagement immédiat par l'emploi Collyres Saint-Jean. Nombreuses attestations. Guérison sans opérations. Le flacon, 15 fr. [illegible] Indic. maladie, Laboratoires Collyres Saint-Jean, Soubusse (Landes).
Dépôt : Pharmacie FIGOLI, Ajaccio.

Mme MARINETTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle arrivera jeudi matin par le courrier de Marseille avec un grand assortiment de manteaux, chapeaux, robes, etc., etc.
GRAND CHOIX
MANTEAUX en velours de laine ... 50 fr.
MANTEAUX en velours de laine entièrement doublés soie... 125 »
MANTEAUX en peluche, entièrement doublés soie .... 250 »
MANTEAUX en peluche avec col châle, façon rugandia.. 350 »
Une visite s'impose à toutes les élégantes qui désirent réaliser leur idéal !...

Nickelage et Polissage
sur tous métaux
SPECIALITES POUR AUTOMOBILE
REARGENTURE de couverts de table
OBJETS POUR EGLISES, etc...
ELECTROMETAL
[illegible], RUE DE L'OPERA - BASTIA (Corse)

Au BONHEUR des DAMES
Madame GUASCO
13, BOULEVARD PAOLI
Toutes les semaines :
GRAND CHOIX
DES DERNIERES NOUVAUTES DE PARIS
TRANSFORMATIONS — REPARATIONS
Spécialités de Deuil
PRIX MODERES

RECH
encore RECH
et toujours RECH
le véritable thé des Alpes est
le thé des Alpes de Rech
PURGATIF, DEPURATIF, DIURETIQUE
IL S'IMPOSE AU CHANGEMENT DE SAISON
EXIGEZ-LE
DANS TOUTES LES PHARMACIES

Cafés
EXPEDITION à L'INTERIEUR
TORREFACTION JOURNALIERE DE CAFES
— Téléphone 2 1-08 —
LA PLUS ANCIENNE MAISON DE LA CORSE
GRANDE
Brûlerie Cyrnos
32 bis, RUE DE L'OPERA,
— BASTIA —

CABINET DENTAIRE
Le Cabinet de M. T. BOURGEOIS, Chirurgien-Dentiste, 1, Bd Letteron, est ouvert tous les jours.

AVIS

Echangerais appartement 4 pièces tout confort, Quartier Vauban Marseille contre appartement 5 à 6 pièces Bastia. S'adresser bureaux du journal.

PERDU

Chien courant Artésien Normand tricolore Noir, tacheté de blanc et de feu, portant collier avec nom et adresse, perdu plaine Biguglia. Prière rapporter contre récompense à M. Sanguinetti, 15, Place Saint-Nicolas. — Bastia.

A VENDRE

Vieux papiers en ballots. S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

ON DEMANDE

[illegible] dactylographe [illegible] deux [illegible] cinq mille [illegible] en très bon état. [illegible] par la Carbonite en Corse, 4, boulevard de Toga (Immeuble de la Chambre de Commerce). — Bastia.

ON DEMANDE

On demande employé 25/30 ans, robuste, intelligent, actif, pour faire emballages et travail de bureau, écritures et [illegible]. Références exigées. [illegible] Compagnie Fraissinet Bastia, [illegible] renseignements sur emplois déjà occupés.

BOURSE DE PARIS du 26 Novembre 1929

VALEURS	Cours préc.	Cours du j.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]
5 % 1915	[illegible]	[illegible]
4 % 1917	[illegible]	[illegible]
4 % 1918	[illegible]	[illegible]
5 % 1920	[illegible]	[illegible]
6 % 1920	[illegible]	[illegible]
4 % 1925	[illegible]	[illegible]
6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Rente 5 % 1929	[illegible]	[illegible]
Bons Trésor 5 % 1924	[illegible]	[illegible]
— 5 % 1926	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1922	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Aisne	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Pas de Cal.	[illegible]	[illegible]
Départ. Seine 7 % 1925	[illegible]	[illegible]
Oblig. P. T. T. 1928	[illegible]	[illegible]
Paris 1929	[illegible]	[illegible]
— 1925	[illegible]	[illegible]
Communales 1870	[illegible]	[illegible]
— 1929	[illegible]	[illegible]
TERME		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nationale Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris et Pays-Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]
Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]
Compt. Nat. d'Escompte	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du j.
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Générale Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez Capital	[illegible]	[illegible]
Suez Parts	[illegible]	[illegible]
Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie	[illegible]	[illegible]
Est Capital	[illegible]	[illegible]
Lyon Capital	[illegible]	[illegible]
Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Nord Capital	[illegible]	[illegible]
Orléans Capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé Chemins de Fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Compt. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
Briey	[illegible]	[illegible]
Kuhlmann	[illegible]	[illegible]
Phosphate de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Pechiney	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique Ord. 600 fr.	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Air Liquide	[illegible]	[illegible]
Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Sucreries Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	[illegible]	[illegible]
Russe 5 % 1906	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du j.
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
Banque Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons-Lits Ordinaires	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Petrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
Actions Peyrissac	[illegible]	[illegible]
Actions Usines du Rhône	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financières Caoutchouc	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
Concordia	[illegible]	[illegible]
De Beers Ord.	[illegible]	[illegible]
Parts Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
France Wyoming	[illegible]	[illegible]
Goldfields	[illegible]	[illegible]
Huanchaca	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca Ordinaire	[illegible]	[illegible]
Mexican Eagle Ord.	[illegible]	[illegible]
Actions Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mozambique	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du j.
Roumano-Belges	[illegible]	[illegible]
Act. Banque de l'Indochine	[illegible]	[illegible]
Tanganyka	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux Cap.	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
Penarroya	[illegible]	[illegible]
Lebon	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Verreries de Carmaux	[illegible]	[illegible]
Salins Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Maritimes Ord.	[illegible]	[illegible]
Distil. Indochine	[illegible]	[illegible]
Cusenier Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Pollet Chausson	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris-France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
Banq. Franç. Rio Plata	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Cuba	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philip. Ord.	[illegible]	[illegible]
Banque Penins. Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hotchkiss	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du j.
Act. cap. Ciment Français	[illegible]	[illegible]
Talc Luzenac	[illegible]	[illegible]
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
Anglais 2 % 1/2	[illegible]	[illegible]
Carbonite	[illegible]	[illegible]
Bergougnan	[illegible]	[illegible]
Départementaux	[illegible]	[illegible]
Bulgare 6 % 1902	[illegible]	[illegible]
Chine 4 % 1896	[illegible]	[illegible]
Egypte Unifié	[illegible]	[illegible]
Hellénique 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Italie 3 1/2	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
Mexique 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
Roumanie 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Serbe 1912	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]

CHANGES

	Cours préc.	Cours du j.
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

BOURGEOIS
FRÈRES & FILS
ÉTABLISSEMENTS
FONDÉS EN 1867

CYRNEENNE
liqueur de Cédrats Corses
LA CANONICA
Vieille liqueur.
ANIS BOURGEOIS
Apéritif supérieur
MOCCO-RHUM
Pur Martinique

POUR VOS ACHATS DE
MEUBLES
linge de maison
Une visite s'impose
à
Lyon Mobilier
3 & 4, RUE DE LA GARE
ANNEXES ET ATELIER
18 & 21, RUE DE L'OPERA
— BASTIA —

Car ne l'oubliez pas, c'est la maison spécialisée dans la vente du meuble et linge de maison, possédant le plus grand assortiment en meubles classiques et modernes de tous styles ; ainsi qu'un grand choix de lits fer et cuivre et tous articles literie, linoleum, etc..

Nos prix à qualité égale ne permettent aucune comparaison, faites nous confiance et vous serez servi de même.

Nous accordons des facilités de paiements et envoyons sur demande notre catalogue avec prix courants.

Nous avons organisé un atelier pour la fabrication et la remise en état des sommiers, divans, etc.., ainsi que pour la réparation et recouvrage des fauteuils, canapés et tous sièges à des prix très modérés.

NOTA. — Nous expédions franco d'emballage dans toute la Corse et pour le Continent, par les soins de notre Maison principale de LYON,
B. BURES et ses ENFANTS
79-81, RUE CREQUI.

« C'est encore papa qui a pris froid, je cavale chercher un autoplasme. »

Au début d'un rhume, d'un point de côté, de la moindre douleur, appliquez un AUTOPLASME VAILLANT. Vous éviterez ainsi de graves complications : *Bronchite, Pleurésie, Pneumonie, Rhumatismes, etc.*

Le cataplasme sinapisé est toujours le remède qui soulage les indispositions et prévient les graves maladies. Mais la préparation d'un cataplasme est longue et encombrante, elle nécessite des produits de première fraîcheur.

L'AUTOPLASME VAILLANT est prêt à appliquer en quelques minutes ; il se conserve indéfiniment ; il est plus économique qu'un cataplasme.

L'AUTOPLASME VAILLANT est un remède complet qui associe les propriétés douces et émollientes des cataplasmes à l'action révulsive des sinapismes.

En vente dans toutes les pharmacies.

Dépôt : Maison L. FRERE, 19 rue Jacob, PARIS

Cadeau. — Il suffit d'envoyer à la Maison FRERE, 19, rue Jacob, 0 fr. 40 en timbres postes en se recommandant du *Petit Bastiais* pour recevoir franco par la poste un AUTOPLASME VAILLANT, modèle réduit.

lorsque saisi par le froid

mouillé par la pluie, vous rentrerez chez vous, vous serez très heureux d'avoir un "NON PAREIL" et de pouvoir devant une joyeuse flambée réchauffer vos membres engourdis et glacés.
Le "NON PAREIL" peut aussi vous donner une chaleur constante et douce à votre gré.
C'est le poêle à bois idéal, qui complètera également votre chauffage central, quand, par les grands froids, celui-ci se montrera insuffisant.

CHAUFFAGE
DEVILLE
DEVILLE & Cie (Département CHAUFFAGE)
CHARLEVILLE (Ardennes)
Catalogue illustré franco — En vente Quincailleries, Grands Magasins
Autres départements : Vases, Pompes, Moteurs, Sanitaire.

Compagnie Fraissinet

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DEPARTS de la CORSE pour le CONTINENT

Dim. 24, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 25, de Calvi pour Nice à 23 heures.
Mardi 26, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 26, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 27, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 28, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 28, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 29, de Bastia pour Nice à 21 h.
Samedi 30, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DEPARTS du CONTINENT pour la CORSE

Dim. 24, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 25, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 26, de Nice p. Ile-Rousse à 23 h.
Merc. 27, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 27, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 28, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 29, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 30, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Samedi 30, de Nice p. Bastia à 20 h.

BANQUE de la CORSE
15, Bd Albert Ier & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)

Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs .. Correspondants de Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances, branches diverses

ENTREPRISE GÉNÉRALE
— POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
[illegible] PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS
BASTIA
DÉCORATION D'ÉGLISES
et appartements en tous styles et en tous genres

BIJOUTERIE ORFÈVRERIE RÉVEILS PENDULES CHRONO MONTRES

ATTENTION !
RÉPARATIONS & ENTRETIEN DE TOUTES MARQUES de
Machines à coudre, Phonographes
MACHINES A ÉCRIRE
Vous trouverez à cette adresse, de très bonnes machines à coudre d'occasion. Pièces de rechange à volonté. Toutes mes réparations et occasions sont garanties sur facture. Expédition dans toute la Corse. Emballage spécial.
Ne craignez pas de me demander la machine qui serait susceptible de vous intéresser.
M. JACARIA, 8, Rue des Zephirs - BASTIA

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

PHOSCAO

Dégustez les......

Marque
J. VIDAL
Agent : M. P. GUASCO, 13, Boulevard Paoli, 13 — BASTIA

RHUM St-JAMES
Grand Cru

« St James ce prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde. »

Pour votre pipe
Pour rouler votre cigarette
n'employez que le tabac
PETIT CAPORAL SUPÉRIEUR
BANDE ROUGE
qui réunit toutes les qualités malgré son prix réduit

Le Gérant : [illegible]
Imp. du Petit Bastiais, 6, Bd du Palais

24e ANNÉE — N° [illegible]

25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes

JEUDI 28 NOV. 1929

0°256

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
6, Bd du Palais &
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.55

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-67

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : MARTIN BIANCONI

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux : Ajaccio [illegible]

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Contin. et Colon.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Étranger 1	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Étranger 2	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Pour la Châtaigneraie Corse

M. le Préfet Bossière a adressé aux Maires du département une lettre circulaire leur rappelant le texte de la loi du 6 décembre 1928 destinée à sauver la châtaigneraie française de la destruction qui la menace dans une double direction : les abattages massifs en vue de la fabrication de l'acide gallique, et la maladie de l'encre, à laquelle, depuis quelque temps, dans certaines régions de la Corse, s'ajoute la maladie de la rouille, qui aurait fait, dans des conditions assez inquiétantes, son apparition dans le Niolo.

Les dispositions de cette loi, nous les avons analysées ici-même dès sa promulgation. Elles prescrivent, notamment, que tout abattage portant sur plus de vingt pieds doit faire l'objet d'une déclaration adressée au Préfet, mentionnant le lieu de la coupe, le nombre d'arbres à abattre et indiquant si la maladie de l'encre sévit dans la châtaigneraie.

Dans le cas où la maladie ne sévirait pas, les sujets abattus doivent être remplacés soit par un rejet de la souche, soit par un sujet franc de pied à planter dans un délai maximum de deux années après l'abattage, le parcours des chèvres restant interdit durant trois années.

Le Préfet a eu raison de rappeler ces prescriptions ; il en peut résulter quelque bien.

Mais nous ne nous faisons pas, et il ne doit pas se faire lui-même d'illusions. Sur ce point plus que sur beaucoup d'autres, la loi sera inobservée ou tournée avec une extrême facilité. Les contraventions aux dispositions indiquées, qui sont punissables d'une amende de 50 à 500 francs, pour défaut de remplacement, n'arrêteront pas l'abattage. Au reste, le paysan n'abattra que par périodes plus ou moins espacées les vingt arbres qu'il peut supprimer sans déclaration et sans obligation de remplacement.

Pour sauver la châtaigneraie corse dans son ensemble, là surtout où aucune autre production ne peut prendre sa place en raison de la nature et du relief du sol, nous comptons, bien plus que sur la loi, sur la mystérieuse puissance de conservation qui semble, depuis cinquante ans, avoir préservé le grand massif châtaignier de la Corse de la destruction.

Qu'il soit en diminution, c'est incontestable, car le rythme ravageur des abattages industriels et de la maladie est plus rapide que celui de la reconstruction par la plantation et, surtout, par la souche naturelle. Pourtant, cette reconstitution voulue en procédant de la force même de la nature a sauvé l'ensemble de la châtaigneraie corse.

Ce qui la sauvera mieux que tout, là où ne sévit pas la maladie de l'encre, ce sont les contingences économiques favorables. Le châtaignier n'est pas abattu dans les régions trop éloignées des usines, qui elles-mêmes ont besoin pour s'alimenter et couvrir leurs frais généraux de ne s'établir que dans les massifs abondants et pour ainsi dire illimités. Ainsi échappent à la destruction les quatre cinquièmes des châtaigneraies de l'arrondissement d'Ajaccio, celles qui ne sont pas à proximité de la ligne ferrée, et toute la châtaigneraie sartenaise. Mais des circonstances économiques favorables doivent éviter l'abattage même dans les régions tributaires des usines.

Quelles circonstances ? Le manque de besoin d'argent. Le dépeuplement de la Castagniccia, impliquant la recherche des ressources disponibles pour des milliers d'habitants en instance de départ, a été un important facteur d'abattage, durant, précisément, toute la période, presque cinquantenaire, où s'est manifestée cette tendance à l'exode. Par ailleurs, la création de ressources nouvelles pour ces habitants sur place ou provisoirement expatriés a été une cause d'arrêt ou de ralentissement dans les abattages.

Il faut bien dire que ce n'est guère que sur là-dessus que nous comptons pour réduire la cadence des abattages au point que les nouvelles souches, ou toutes autres mesures que l'on prendrait pour reconstituer la châtaigneraie, compenseraient la cadence destructrice.

A notre tour, c'est donc un appel mais à la bonne volonté, au cœur, à l'instinct de conservation, que nous lançons aux propriétaires de châtaigneraies. S'ils sont à l'abri du besoin, qu'ils ne fassent pas le calcul de ce que leur rapporterait la vente du bois par rapport au bénéfice qu'ils tirent actuellement de leurs massifs. Oui, le plus souvent, il leur apparaîtra qu'ils ont intérêt à vendre, mais le calcul sera faux parce qu'il ne tiendra pas compte de la valeur permanente et du bois qui se renouvelle lentement, mais séculairement et glorieusement, et du fruit qui représente dans le temps et même dans l'espace un irremplaçable élément de sécurité individuel, familial et collectif.

Si la châtaigneraie corse, ce qui est loin d'être démontré, doit être ravagée par la maladie, tant pis. Mais n'y aidons pas.

On l'a déjà dit sous toutes les formes, et il mérite qu'on le répète à toutes les occasions : le châtaignier parce qu'il est l'essence dominante des régions peuplées, parce qu'il est dans le système atmosphérique l'élément régularisateur par excellence, parce qu'il sauve des cantons entiers du ravinement et de la désolation, parce qu'il dispense le fruit abondant et nourricier de tout un peuple, est l'arbre sacré, l'arbre de vie de la Corse. Ne l'oublions pas.

P.B.

Note de M. le Préfet de la Corse sur l'importante question des châtaigniers

Le développement, sans cesse croissant, de l'industrie de la fabrication des extraits tanniques par distillation du bois de châtaignier, est, avec la maladie de l'Encre, une des causes de la disparition de beaucoup de châtaigneraies.

L'étendue du mal a ému le législateur qui a été conduit à prendre des dispositions pour tenter de l'enrayer.

C'est ainsi qu'une loi du 6 décembre 1928 dont le texte est inséré au « Journal Officiel » des mercredi 26 et jeudi 27 décembre 1928, a soumis l'exploitation des châtaigniers à diverses conditions de nature, si elles sont observées, à pallier, dans une large mesure, aux effets de cette exploitation.

Je prie MM. les Maires de se reporter au texte de cette loi, d'en divulguer et faire divulguer les dispositions que je rappelle brièvement plus loin, et surtout de tenir la main à ce que tous agents de surveillance, à savoir leurs gardes champêtres, ainsi que le personnel des Eaux et Forêts et la Gendarmerie, quand ce personnel est représenté dans leur commune, surveillent étroitement l'application de la loi en question et relèvent, par procès-verbal les infractions commises.

Voici les principales dispositions de cette même loi.

Tout abatage devant porter sur plus de vingt pieds de châtaigniers doit faire l'objet d'une déclaration adressée au Préfet, mentionnant le lieu de la coupe, le nombre d'arbres à abattre et indiquant si la maladie de l'Encre sévit dans la châtaigneraie.

Si cette maladie existe, le déclarant devra observer les prescriptions du service chargé de la défense contre la maladie.

Dans le cas contraire, tout sujet abattu doit être remplacé soit par un rejet de la souche de l'arbre abattu, soit par un sujet franc de pied à planter dans un délai maximum de deux années après l'abatage ; en outre, le parcours des chèvres demeure interdit durant trois années.

Les contraventions à ces dispositions sont punissables d'une amende de 50 à 500 francs, pour défaut de remplacement, et de 5 à 10 francs pour exercice de parcours.

J'ajoute que les dispositions de l'article 5 de la loi du 16 août 1913 accordant des subventions en argent et en nature aux communes, associations et particuliers pour le reboisement sont applicables aux châtaigneraies.

L'importance de la châtaigneraie insulaire envisagée sous le double aspect de la production fruitière et du rôle joué comme couverture vivante forestière n'a certes pas besoin d'être soulignée.

Aussi, suis-je convaincu que MM. les Maires auront sûrement à cœur d'aider par tous leurs efforts à la réalisation des mesures justifiées de conservation que vient d'édicter le législateur.

Le Désarmement Naval

Les revendications japonaises

Tokio, 27 novembre. — On télégraphie au *Times* que l'empereur a approuvé les instructions données à la délégation japonaise à la conférence navale de Londres, comportant la demande du Japon d'une proportion de 70 pour cent en croiseurs de dix mille tonnes, armés de canons de huit pouces.

Le Japon désire conserver le tonnage annuel en sous-marins ; il s'oppose à l'abolition des sous-marins.

Après avoir consacré une Séance de nuit et celle du matin à la discussion de la loi sur le commerce des blés, la Chambre a repris l'examen du budget

Paris, 26 novembre. — La séance de nuit est ouverte à 21 h. 05, sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

MM. Tardieu, Hennessy et Flandin sont au banc du Gouvernement.

La Chambre reprend la discussion sur le projet de loi relatif au commerce des blés.

Le régime de l'admission temporaire

Relativement à l'article 3, concernant le régime de l'admission temporaire, *M. Hennessy*, répondant à une question de *M. Jaubert*, précise que l'importateur détenant aujourd'hui un stock pourra le réexporter ou le conserver dans une proportion qui sera indiquée par la loi.

Sur l'article 4, le rapporteur de la Commission des douanes précise le sens du texte voté par le Sénat. Il s'agit de dispositions toutes nouvelles créant de véritables primes à l'exportation pour faciliter la sortie de ces blés.

C'est parce que ce texte viole les principes douaniers essentiels que la Commission demande à la Chambre de reprendre son texte primitif.

Un amendement de M. Jaubert

M. Jaubert critique vivement le texte proposé par la Commission qui, selon lui, favorise plutôt les spéculateurs. Il propose d'y substituer un amendement tendant à faciliter les exportations de blés par les Associations agricoles, en instituant en faveur de celles-ci une prime à l'exportation.

M. Henry Chéron, ministre des finances, dit que cet amendement aurait de fâcheuses répercussions pour l'équilibre budgétaire.

Devant les résistances de plusieurs députés se prononçant pour l'amendement, *M. André Tardieu*, président du Conseil, pose la question de confiance contre l'amendement. Finalement l'amendement Jaubert est repoussé par 325 voix contre 267.

Après une courte suspension de séance, pour permettre au Gouvernement de s'accorder avec les Commissions des douanes et de l'agriculture, la Chambre adopte un texte transactionnel prévoyant le remboursement des droits de douane pour les blés introduits en France pendant les mois de juillet et août et qui seront réexportés dans un délai de trois mois.

Après une longue discussion la Chambre décide de disjoindre le texte voté par le Sénat sur l'entrepôt fictif.

La séance est levée à minuit quinze et renvoyée à ce matin.

Séance du matin

La séance du matin est ouverte à 9 h. 05, sous la présidence de M. Léon Baréty.

MM. Chéron, Hennessy et Flandin sont au banc du Gouvernement.

Avant l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, *M. Gasparin* demande la parole afin de rendre hommage aux trois aviateurs français qui viennent d'arriver de la Réunion ayant accompli un raid magnifique.

M. Henry Chéron, ministre des finances déclare associer le Gouvernement à l'hommage.

Le président donne lecture des télégrammes de condoléances que, à l'occasion de la mort de M. Clemenceau, il a reçus des présidents des Chambres des représentants de la République du Brésil, de la République de Cuba et du Royaume de Roumanie.

Puis, la Chambre reprend la discussion du projet de loi relatif au commerce des blés.

L'application de la loi aux blés durs

Une longue discussion s'institue sur l'article 6, qui précise les conditions de l'application de la loi aux blés durs.

M. Lapierre proteste contre cet article qui sacrifierait, selon lui, les blés durs d'Algérie.

M. Thomson demande que l'on vise également, comme l'a fait le Sénat, les blés durs marocains et tunisiens contingentés. Il estime que ce serait une grosse faute que d'écarter le Maroc et la Tunisie du bénéfice de la loi.

Après des interventions de *MM. Rio et Hennessy*, ministre de l'agriculture, qui appuyent les interventions de MM. Lapierre et Thomson, la séance est suspendue sur la proposition de M. Chéron, pour permettre aux auteurs d'amendements, aux Commissions compétentes et au Gouvernement de se mettre d'accord sur un nouveau texte.

A la reprise le président donne lecture du nouveau texte proposé pour l'article 6, lequel est conçu en ces termes :

« Le ministre de l'agriculture aura la faculté de fixer par décret, dans les conditions stipulées par l'article premier, le pourcentage des blés durs algériens qui doit entrer dans la fabrication des semoules, pâtes alimentaires et biscuits de mer et autres produits analogues, pour lesquels la réglementation est maintenue. »

Ce texte est adopté.

L'élévation par décret des droits de douane

On passe à l'article 7, qui confère au Gouvernement le droit d'élever par décret les droits de douane sur tous les produits agricoles.

M. Julien Durand estime que ce pouvoir est excessif et qu'il faut songer aux mesures de rétorsion que certaines initiatives gouvernementales pourraient nous attirer de l'étranger.

M. Hennessy, ministre de l'agriculture, répond que le Gouvernement sent la lourde responsabilité que cette loi fait peser sur lui et qu'il n'en usera que dans les circonstances exceptionnelles.

M. Albertin propose d'ajouter à l'article 7 les dispositions suivantes :

« Les relèvements des droits de douane mis en vigueur par le décret du 23 mai 1929 sont applicables aux marchandises mises à la consommation à l'arrivée directe de l'étranger ou à la sortie d'entrepôt ou de dépôt ou ensuite d'admission temporaire, à partir du 24 mai 1929 inclus. »

Il expose que ce texte figurait au projet déposé par le Gouvernement précédent, le 25 juin dernier, et qu'il tendait à éviter les manœuvres telles que celles d'une grosse Société de grands moulins qui avait, le 25 mai dernier fraudé le fisc par un dédouanement massif de 16 millions.

« Une instruction a été ouverte. Aboutira-t-elle à des sanctions ? Ce n'est pas la question aujourd'hui : Il s'agit seulement de décider que le bénéfice scandaleusement réalisé par la Société dont il s'agit sera restitué au trésor.

« On objecte que le principe de non rétroactivité des lois ne peut être invoqué que pour protéger les droits légitimement acquis et pour les bénéfices illicites. Ce n'est pas possible et la jurisprudence est formelle sur ce point. »

M. Taudière, rapporteur, rend hommage au souci de justice et de moralité qui inspire M. Albertin mais il fait observer que le texte qu'il propose frappera par généralité les importateurs de bonne foi ayant des droits acquis.

En frappant, on violerait le principe de non rétroactivité des douanes et les règles de la convention internationale de Genève du 3 novembre 1923.

(Lire en 3ème page)

Les travaux de la Conférence Régionale des P.T.T.

Marseille, 27 novembre. — Les représentants du Vaucluse demandent que soit sauvegardé le secret de la correspondance télégraphique dans les transmissions par téléphone.

Le directeur répond que toutes les mesures utiles sont déjà prises.

Les délégués de plusieurs départements demandent l'extension et l'amélioration du réseau téléphonique.

Le circuit téléphonique Bastia-Ajaccio

M. Alexandre Musso demande l'amélioration des communications téléphoniques entre Bastia et Ajaccio. Le directeur régional répond que la ligne Ajaccio-Bastia traverse des régions accidentées et que les dérangements sont assez fréquents ; il proposera la pose de deux nouveaux circuits entre Ajaccio-Bastia, mais il reconnaît que la dépense étant trop lourde ne pourrait être supportée par le département de la Corse et il demandera l'inscription de crédits dans le budget de l'année de 1933, à la charge exclusive de l'Etat.

M. Edouard David, président de la Chambre de commerce de Marseille, et M. Alexandre Musso demandent le rétablissement de la lettre-télégramme.

L'administration répond que la question est posée depuis 1927 mais que ce trafic serait trop déficitaire pour l'administration si on appliquait le tarif réduit d'avant-guerre.

Après une longue discussion, M. Alexandre Musso dépose un vœu rétablissant la lettre-télégramme sur le territoire français avec un tarif spécial étudié par l'administration et un deuxième vœu demandant, subsidiairement, le rétablissement de la lettre-télégramme au moins pour le département de la Corse qui se trouve dans une situation spéciale pour les communications postales.

Le vœu de M. Musso est adopté à l'unanimité moins une voix et cinq abstentions.

Le cable téléphonique entre la Corse et le Continent

Sur la demande faite par M. Musso, le directeur régional annonce qu'une étude est faite pour la pose d'un câble téléphonique entre la Corse et le continent ; cette étude est déjà transmise à Paris.

Plusieurs propositions sont discutées qui intéressent les départements des Bouches-du-Rhône, des Alpes-Maritimes, du Var, du Vaucluse, des Basses-Alpes, des Hautes-Alpes.

La conférence régionale est terminée. La prochaine conférence aura lieu en 1930.

Le 'Vampire' de Dusseldorf reste introuvable

Berlin, 27 novembre. — On mande de Dusseldorf que la police et la population ne croient plus à la possibilité de l'arrestation du vampire qui a échappé jusqu'ici à toutes les recherches et paraît avoir quitté le territoire, devenu dangereux pour lui, de la grande cité industrielle rhénane.

Les inspecteurs berlinois, les criminologistes et graphologues que la Sûreté de la capitale avait envoyés à Dusseldorf se préparent à rentrer à Berlin.

Au Sénat

Le projet sur les annulations et ouvertures de Crédits

Paris, 27 novembre. — La séance du Sénat est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Paul Doumer.

Le Sénat aborde la discussion du projet adopté par la Chambre portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1929, au titre du budget général et du budget annexe.

M. Charles Dumont, rapporteur général, explique que la Commission des finances a réduit de 29 millions les concessions faites par la Chambre. C'est donc au total un milliard deux cent onze millions de crédits que nous vous proposons de voter.

Après l'intervention du rapporteur général, la discussion est close.

Sur le chapitre 21 (Intérieur, subventions aux communes pour sapeurs-pompiers), *M. [illegible]* signale l'insuffisance du crédit de ce chapitre comportant deux millions cinq cent mille francs.

M. Manaut, sous-secrétaire d'Etat déclare que le budget de 1930 prévoit un supplément de dotation pour ce chapitre.

Sur le chapitre 55 (constructions navales), *M. Deligne*, sous-secrétaire d'Etat à la marine, demande le rétablissement de un million huit cent mille francs, voté par la Chambre.

Après avis du rapporteur général, le crédit demandé par la Commission est rétabli.

La transformation de l'Ecole de Médecine de Marseille

Un long débat s'engage au sujet de l'ouverture du crédit destiné à doter l'Ecole de Médecine de Marseille crédit s'élevant à trois cent soixante-neuf mille neuf cent cinquante-huit francs.

Après des observations de *M. Pelisse*, *M. Flaissières*, sénateur-maire de Marseille, déclare que la situation spéciale où il se trouve, n'ayant pas été réélu, ne lui impose pas d'abuser de la tribune où il monte probablement pour la dernière fois.

Après avoir fait l'historique de l'Ecole de Médecine de Marseille, la nécessité de conserver dans cette la dite école.

Après des interventions de *MM. Roustan*, sénateur de l'Hérault, *Le Moignic, Honnorat* et *Victor Bérard*, *M. Marraud*, ministre de l'instruction publique, clot le débat et, sans prendre parti ni pour Marseille, ni pour Montpellier, demande au Sénat de se prononcer.

Par 214 voix contre 84, la disjonction est ordonnée. Marseille n'aura donc pas son crédit de 369.958 francs pour son école de médecine.

La question reviendra donc devant le Parlement.

M. Hennessy, ministre de l'agriculture, dépose sur le bureau du Sénat un projet de loi modifié par la Chambre, relatif au commerce du blé.

Après des échanges d'observations entre *MM. François Poncet*, sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts, et le rapporteur général, le chapitre 208 de l'instruction publique, sur les services des beaux-arts, est adopté.

Le Sénat adopte ensuite le chapitre 136 bis, relatif à la réfection de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains.

Sur le chapitre 26 du ministère de l'air, le crédit de cinq cent mille francs demandé pour le centre d'entraîne-

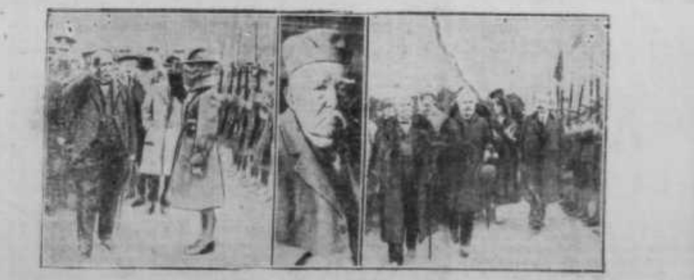

Au milieu, « Le Tigre ». A droite : Président du Conseil, il entre dans Strasbourg reconquis après l'armistice, aux côtés de M. Millerand, acclamé par la foule. A gauche : Lors de son voyage en Amérique, il passe en revue les troupes américaines devant l'Hôtel de Ville de New York.

ment des pilotes civils est adopté avec une petite réduction.

M. Henry Chéron, ministre des finances, accepte, sur la demande de M. Jossel, la disjonction de l'article 35 limitant à 80 millions le montant total des travaux de reconstruction scolaire.

Les articles 36 à 44 sont adoptés ; l'article 46 (prévoyant sur les péages pour l'office des pêches maritimes) est adopté après discussion et une intervention de M. Chéron.

Le vote de l'ensemble

L'article 48 est aussi adopté. C'est le dernier.

L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité de 292 votants.

Le Sénat fixe sa prochaine séance à demain jeudi, à 15 heures.

Le crise ministériel en Belgique

Bruxelles, 27 novembre. — Les groupes catholiques du Parlement ont voté un ordre du jour espérant que M. Jaspar sera appelé à reprendre le pouvoir.

Les groupes socialistes ont décidé simplement que leur Conseil général examinerait aujourd'hui la situation.

Les libéraux attendent la décision de leur Conseil général, dimanche.

Les consultations du Roi

Bruxelles, 27 novembre. — Le roi Albert a commencé ce matin ses consultations politiques. Il a reçu le président de la Chambre, le baron Tibbaut, et le président du Sénat, M. Charles Magnette.

Il recevra encore, dans la journée, MM. Van de Vyvere, ministre d'Etat catholique, Flamant, leader de la droite, et Fulgence Masson, ministre d'Etat libéral.

Ce ne sera pas avant plusieurs jours que le roi désignera une personnalité pour essayer de former le nouveau cabinet.

M. Raymond Poincaré est complètement guéri

Paris, 27 novembre. — Les médecins soignant M. Raymond Poincaré ont rédigé le bulletin suivant :

« Le Président, complètement guéri, s'est levé, hier, pour la première fois.

« Au moment où M. Poincaré va pouvoir reprendre une vie aussi active que par le passé nous sommes heureux d'affirmer que les deux opérations ont été faites dans les conditions les plus favorables au point de vue local et général et que l'affection dont il a été opéré ne peut nous donner dans l'avenir la moindre complication.

« M. Poincaré quittera la clinique de la rue de la Chaise la semaine prochaine. »

Un Docteur marron condamné à 3 mois de prison

Paris, 27 novembre. — Le docteur Otty a été condamné aujourd'hui pour émission de certificats frauduleux d'accidents du travail, à trois mois de prison avec sursis et cent francs d'amende.

Un ouvrier en cause a été condamné à 6 mois de prison avec sursis et cent francs d'amende.

A L'ELYSEE

Paris, 27 novembre. — Le Président de la République a offert, aujourd'hui, un déjeuner, en l'honneur des jeunes artistes Grand Prix de Rome, du lauréat de la bourse nationale de voyage littéraire et des nouveaux élèves des écoles françaises de Rome et d'Athènes.

Assistaient à ce déjeuner MM. Marraud, ministre de l'Instruction publique, François Poncet, Paul Léon, directeur des beaux-arts, les membres du bureau de l'Académie des beaux-arts et de l'Académie des inscriptions et belles lettres, les rapporteurs du budget des beaux-arts au Sénat et à la Chambre, les professeurs des lauréats et d'autres personnalités de l'enseignement.

Drame conjugal

Paris, 27 novembre. — Un drame conjugal s'est déroulé cette nuit dans un confortable appartement au numéro 105, du boulevard Brichard Le Noir.

Mme Chamard, âgée de 25 ans, a tué d'une balle de revolver au front son mari, Aimé, marchand de vins.

A NOS ABONNES

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le

15 NOVEMBRE 1929

de bien vouloir nous faire parvenir SANS RETARD leur demande de réabonnement au moyen du *Chèque Postal* que nous leur avons adressé à cet effet.

N. B. — Tout abonnement sera renouvelé automatiquement, et, dès l'expiration, si le journal ne nous revient pas avec la mention refusé.

A Travers la Corse

Arrondissement de Bastia

CALENZANA

Pour notre Clocher. — Quatrième liste de souscription. — Société des mines d'Argentella (M. Charlo), 1.000 frs ; MM. Landry, député, ancien ministre, 300 ; Costa, conseiller à la Cour de Bastia, 200 ; Docteur Vincentelli, 200 ; Dary, curé, 100 ; Orsini Joseph, premier adjoint, 50 ; Guglielmacci, deuxième adjoint, 100 ; Paoluci François d'Antoine Marie, 100 ; Gherardi J. B., conseiller municipal, 20 ; Vve Galdoni Victoire, 10 ; Orsini Jean, 2 ; Barcari David, 10 ; Orsini Joseph de Jean, 2 ; Luca Jean-François, 10 ;

Total 2.140
Total des listes antérieures.. 7.360.75
Total à ce jour 9.500.75

Les souscriptions sont reçues par M. Marini, Maire.

AJACCIO

Fête militaire. — A l'occasion de la réception des nouveaux soldats, une fête avait été organisée à la caserne Miletti, sous la présidence du capitaine adjudant-major Cresciacci, remplaçant le commandant d'armes empêché. Le programme artistique avait été conçu par le sous-lieutenant Deperdati. Après une allocution du capitaine Cresciacci, on a exécuté ce programme choisi comprenant des numéros comiques, de danse, des chansons, etc...

La Sainte-Cécile. — La Sainte-Cécile a été fêtée dimanche à Saint Roch avec, à la messe et aux vêpres, un programme d'orgue, de chant et de violon qui a donné pleine satisfaction.

Le projet relatif à l'aménagement du port de Sagone ne va pas tarder à être réalisé.

A ce propos, nous croyons utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs le rapport présenté, à la session du Conseil Général de septembre dernier, au nom de la Commission des Travaux Publics, par M. Massoni, conseiller général d'Evisa.

« Votre Commission a été saisie d'un rapport de M. le Préfet relatif à la reconstruction du débarcadère du port de Sagone.

« Le montant du projet revisé s'élève à 1.540.000
« Le Ministère des Travaux Publics a pris à sa charge un tiers de la dépense, soit 513.000
« De son côté, le département participe pour un second tiers 513.000

« Le solde resterait à la charge des communes.

« Celles-ci consultées par l'Administration préfectorale ont déclaré par des délibérations jointes au dossier ne pouvoir consentir leurs parts contributives (pages 405 et 406 du rapport) en raison de la précarité de leurs ressources.

« Le Ministère des Travaux Publics, dans une dépêche du 20 avril 1929, (page 407) a fait connaître qu'il convenait de ne demander aux intéressés que des subsides très restreints et de ne faire fournir la majeure partie des fonds de concours par ce département, soit sur ses ressources propres, soit sur le produit d'un emprunt gagé par les recettes de péage à constituer à son profit au port de Sagone et dont le taux serait fixé en conséquence.

« M. le Préfet, dans son rapport, a pris soin de rappeler que (page 408), dans sa séance du 1er octobre 1927, l'Assemblée départementale avait envisagé d'exonérer les communes de toute contribution.

« En conséquence, votre Commission vous propose de demander à M. le Ministre des Travaux Publics, de vouloir bien porter de 33 à 50 % le montant de la subvention de l'Etat qui s'élèverait ainsi à 770.000
« maintenir la part du département 513.000
« et décider que le complément 257.000
1.540.000

« serait fourni par le département au moyen d'un emprunt gagé par les recettes de péage. »

Le Rapporteur,
Signé : MASSONI.

Ce rapport a été adopté par la Commission des Finances dont le rapporteur était M. Agostini, M.M. et par le Conseil Général en séance publique.

CORTE

AGHIONE. — M. l'Abbé Sandamiani vient d'être nommé chanoine honoraire de la Cathédrale d'Ajaccio.

Toute la population s'est sincèrement réjouie d'une distinction aussi flatteuse et méritée qui consacre comme il convient, quarante-quatre années de labeur et de dévouement dans une modeste paroisse, où l'abbé Sandamiani avait depuis longtemps conquis tous les cœurs par une bonhomie et une simplicité tout à fait évangéliques ; il est donc inutile d'ajouter qu'il y est entouré de l'affection et de la vénération générales.

A l'occasion de cet heureux événement tous ses paroissiens ont manifesté sincèrement leur grande satisfaction ; ils l'ont fait d'autant plus volontiers qu'ils ont désormais le ferme espoir de conserver définitivement parmi eux un prêtre aussi zélé et aussi bon.

Nous présentons à M. le Chanoine Sandamiani nos félicitations et nos meilleurs vœux.

La "Lyre Bastiaise" fête Sainte Cécile

Fidèles à la tradition, les membres de la *Lyre Bastiaise* ont célébré dimanche la fête de Sainte Cécile, patronne des musiciens.

A dix heures, aux accents d'une marche entraînante, notre vieille phalange musicale, précédée de sa bannière, se rendit à l'église de Notre Dame de Lourdes.

Durant le divin office, la *Lyre*, sous l'habile direction de son chef, M. Pasquinelli exécuta « Sylvano », de Mascagni, et « Plus près de toi Mon Dieu ». Puis, M. le Chanoine Leschi, curé de la Paroisse, fit le panégyrique de Sainte Cécile.

Après cette cérémonie religieuse, nos excellents musiciens gagnèrent le kiosque de la place Saint Nicolas, où ils donnèrent, en présence d'un très nombreux public, un concert qui remporta un vif succès ; MM. René Nicolini dans la cavatine pour piston de « La Dame du Lac », Corrieri, dans la polka pour clarinette, méritèrent des applaudissements particulièrement nourris.

La nouvelle de la mort de M. Georges Clemenceau étant parvenue au moment où la *Lyre* allait exécuter le dernier morceau du programme, les musiciens décidèrent, en signe de deuil, d'interrompre leur concert.

A midi, un banquet réunit dans les salons de l'Hôtel d'Europe les membres de la Société et leurs invités. A la table d'honneur avaient pris place autour de M. Santelli, président, MM. Jammes, sous-préfet, de Montera, premier adjoint, faisant fonctions de maire, Pasquinelli, chef, les représentants de la presse et les membres du bureau.

Les convives firent honneur à l'excellent menu, signé Mattei :

Exquis de Hors d'œuvre variés
Daurée froid sauce Mayonnaise
Cannelonis Bastiaise
Petits pois au beurre
Poulets rôtis
Salade Laitue
Bombe glacée
Corbeille de fruits
Café
Patrimonio — Champagne

Au Champagne, M. Santelli, président, prononça le discours suivant :

Chers Amis,

Laissez-moi tout d'abord remercier en votre nom et au mien, M. Hyacinthe de Montera, 1er adjoint ffons de Maire ; M. le Sous-Préfet ; notre Président d'Honneur ; MM. les membres de la Presse et nos anciens sociétaires d'avoir répondu à notre invitation et d'avoir, par leur présence, rehaussé le banquet de la plus vieille phalange musicale, *La Lyre Bastiaise*.

Messieurs, il me sera difficile d'être aussi éloquent que les Présidents qui m'ont précédé, je m'efforcerai cependant de vous adresser ces quelques phrases, tracées d'une main tremblante d'émotion.

Depuis que la confiance de mes amis m'a placé à leur tête, je n'ai eu qu'un désir, aimer et servir notre belle société, qui compte vingt-quatre membres unis par une amitié indissoluble.

Vous avez, aujourd'hui même, en répondant nombreux à notre appel, donné une éclatante preuve que vos cœurs battent en harmonie, comme jouent nos instruments.

Grâce à nous cette phalange, qui n'a d'autre but que celui de faire connaître et aimer l'art délicieux, la musique, continuera à vivre comme elle a toujours vécu.

L'année dernière, on nous disait, si j'ai bonne souvenance : « Il faut que nous soyons plus nombreux ». L'an prochain, je vous exhorterai à demeurer plus que jamais attachés à notre drapeau, à travailler comme nous l'avons fait jusqu'ici. Nous avons, jusqu'ici, contenté le public bastiais et nous le satisferons de plus en plus si nous continuons à prendre, la main dans la main, le chemin du beau chalet, où parmi la verdure et les fleurs, nous nous attachons à déchiffrer les notes mélodieuses de nos partitions.

Grâce à ce travail continu, grâce à ce travail exécuté en pleine concorde, nous ferons de notre *Lyre* une grande phalange musicale.

Messieurs, je m'arrêterai là pour terminer sur ces mots qui sortent du plus profond de mon cœur : « A l'œuvre ! »

Je lève mon verre à la santé de tous et à la prospérité de cette phalange dont les membres sont unis par des liens d'amitié qui ne briseront jamais.

Puis, M. Jammes, sous-préfet, après avoir remercié la *Lyre Bastiaise* de son aimable invitation se réjouit de prendre contact avec la population bastiaise sous le signe de l'harmonie, de l'accord.

Il fit ensuite l'éloge de la musique et celui des musiciens, qui sont de bons citoyens, sacrifiant la plupart de leurs heures de loisirs à l'étude des partitions, à la préparation des concerts qu'ils offrent à leurs concitoyens et qui rendent leur ville plus accueillante.

Notre distingué sous-préfet termina sa belle improvisation en levant son verre à la prospérité de la *Lyre Bastiaise* et à la santé de ses membres.

Mr de Montera, après avoir excusé M. le Sénateur-Maire Emile Sari, retenu à Paris par les travaux parlementaires, dit la joie de se retrouver parmi ses vieux amis de la *Lyre*, fidèles continuateurs de la *Musique des Intimes*.

Il félicita la *Lyre Bastiaise* des progrès incessants qu'elle accomplit et dont il avait pu se rendre compte une fois de plus au cours du concert très applaudi qu'elle venait de donner.

Mr de Montera, termina en assurant la Lyre de son concours le plus complet et de celui de la Municipalité.

A la demande de M. Pasquinelli et sous sa direction, les convives battirent un triple ban en l'honneur de MM. le Sous-Préfet et Hyacinthe de Montera.

Puis, la parole fut donnée aux chanteurs parmi lesquels MM. Albert Gaffo, Zannini, Urbani et Leoni furent les plus applaudis.

⁂

On se sépara fort tard en exprimant le souhait de retrouver l'an prochain les membres de notre belle phalange musicale plus nombreux et toujours aussi unis.

Chambre de Commerce de Bastia

Séance du 26 novembre 1929

La Chambre de Commerce de Bastia s'est réunie le 26 novembre, à 17 heures, dans le local ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Gaston Fontana et a examiné les affaires suivantes :

Emplacements à quai. — Comme suite à la délibération prise au cours de la dernière séance, M. le Président donne lecture d'une lettre qu'il a adressé à M. le Ministre des Travaux Publics pour lui signaler de nouveau les inconvénients qui résultent pour les chargeurs et pour le commerce en général de l'absence d'une réglementation déterminant les conditions et délais de stationnement des marchandises sur les quais du Nouveau-Port. Par cette lettre la Chambre a renouvelé sa demande tendant à obtenir la concession de tous les emplacements à quai en vue de leur répartition entre les différents chargeurs en proportion de l'importance respective de chaque branche du trafic.

La Chambre approuve les termes du rapport dont il vient d'être donné lecture.

⁂

Chemins de fer. — Saisie des réclamations de nombreux usagers qui se plaignent à la fois du manque de matériel et de l'insuffisance numérique du personnel de la Cie des C.F.D., la Chambre, se référant à sa délibération du mois de juin dernier, décide d'appeler de nouveau l'attention du Ministre des Travaux Publics et de la Direction de la Cie sur cette situation en demandant que des mesures soient prises d'urgence pour doter le réseau de la Corse du matériel et du personnel correspondant aux besoins du trafic.

⁂

Adduction d'eau sur les quais. — En vue de réaliser son programme d'outillage, la Chambre a demandé au service des Ponts et Chaussées de reprendre le projet relatif à l'établissement d'une canalisation destinée à desservir tous les quais du Nouveau-Port. Les plans et devis communiqués par M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées prévoient une réfection complète du réseau existant et l'installation de sept branchements avec prises d'eau du diamètre adopté dans les autres ports. L'eau fournie au compteur à la Chambre de Commerce serait ensuite distribuée par elle aux vapeurs. Le montant total de la dépense prévue pour l'ensemble des travaux est évaluée à 70.000 frs à prélever sur les fonds des péages.

L'exécution de cet intéressant projet se trouve toutefois subordonnée à la mise en vigueur des nouveaux droits de péage.

⁂

Hangars des quais. — La Chambre approuve ensuite les devis de remise en état (réparations aux toitures, peinture, etc...) des trois hangars du Nouveau-Port.

⁂

Voie ferrée du nouveau-port. — M. le Président donne lecture d'une lettre adressée par M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées à M. le Directeur de la Cie des C.F.D. pour lui demander de faire établir des canalisations souterraines destinées à assurer l'assèchement des voies maritimes parallèles aux quais de rive du bassin Saint-Nicolas.

⁂

Dragage du Fango. — Communication est également donnée par M. le Président d'une lettre adressée par M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées à M. le Sénateur-Maire de Bastia au sujet de l'envahissement progressif du lit et de l'embouchure du Fango et de la nécessité de voir mettre un terme à cet état de choses.

Après avoir statué sur diverses questions d'ordre intérieur, la séance est levée.

Nouvelles diverses

Paris, 27 novembre. — MM. Pernot et Simson, chefs des délégations française et allemande pour les négociations de la Sarre, se sont rencontrés au ministère des travaux publics pour élaborer le programme du travail des sous-commissions.

Londres, 27 novembre. — Le correspondant du *Daily Mail* à Glascow, annonce que M. Oscar Slater, qui fut détenu pendant dix-huit années en prison sous l'accusation de meurtre et relâché en juillet dernier après avoir été reconnu innocent, et a reçu, à cette occasion, du Gouvernement une indemnité de six mille livres sterling, est sur le point de se marier avec une négresse.

Londres, 27 novembre. — On annonce la faillite de la Banque Bodcompany Sons et Cie avec un passif voisin de deux cent mille livres sterling.

Sofia, 27 novembre. — M. Mouchitch, ministre de Yougoslavie, a eu avec M. Bouroff, ministre des affaires étrangères, un long entretien au cours duquel il a été question de l'attentat qui a eu lieu en territoire yougoslave contre l'Orient-Express.

INFORMATIONS LOCALES

A l'Hôtel de Ville

M. Guarnaschelli, consul général d'Italie, s'est rendu à la Mairie offrir à la Ville le sixième volume du *Corpus nummorum italicorum*, ouvrage dont l'auteur est Sa Majesté le roi d'Italie qui est un numismate éminent.

M. le Consul Général a été reçu par M. Hyacinthe de Montera, premier adjoint faisant fonctions de Maire qui l'a prié de transmettre à Sa Majesté le Roi d'Italie les remerciements de la Ville de Bastia.

M. de Montera a fait remettre ce volume à M. l'abbé Zaliera, Bibliothécaire de la ville.

Carnet Mondain

Samedi dernier, à 10 heures du matin, a été célébré en l'Eglise Notre Dame de Lourdes, le mariage de Mlle Claire Avazeri, la charmante fille de Mme et M. Joseph Avazeri, employé des Ponts et Chaussées avec M. Bariani François.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée par M. le Chanoine Sandamiani, ami des deux familles.

La fête s'est terminée très tard par un lunch, suivi d'une sauterie des mieux réussies.

Aux deux jeunes époux, nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité, ainsi que nos félicitations aux familles.

Dans les groupements

SOCIETE DE PROTECTION MUTUELLE DES VOYAGEURS DE COMMERCE DE FRANCE.

Les membres du groupe de Bastia sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi 3 novembre, à l'Hôtel de Ville, à 18 heures.

M. Lemoux, vice-président de la Société et président d'honneur du groupe exposera le programme des fêtes qui seront organisées à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de la Protection Mutuelle.

Désignation, s'il y a lieu, d'un membre pour assister aux fêtes du cinquantenaire.

Le Vice-Président

Fêtes & Galas

LE BAL DE LA SAINTE DEVOTE

Nous apprenons avec plaisir que le grand bal mutualiste de la Société de Secours Mutuels de *Sainte Dévote* est définitivement fixé au samedi 14 décembre.

LA MATINEE DU COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes organisera dimanche la première de ses matinées dansantes.

Le bal commencera à 15 heures précises.

La Vie Sportive

Le Cercle Athlétique Bastiais rencontrera dimanche en match amical l'Union Sportive Cortenaise.

Avis Officiels

Un concours pour l'admission à l'emploi d'infirmière (cadre permanent) des hôpitaux militaires sera ouvert le 15 janvier 1930.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'hôpital militaire de Bastia (bureau du gestionnaire).

AVIS DE DÉCÈS

Mme Augustin Lazarotti ; Mme Vve Saberti-Lazarotti et ses enfants ; Mlles Louise et Dévote Lazarotti ; Mme Vve de Sède de Liéoux et ses enfants ;

Les familles Lazarotti, Pompei, Benigni, Belgodere, Vittini, Sozzarini, Bungiveni, Arrighi de Casanova ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Augustin LAZAROTTI

leur mari, frère, oncle, cousin et allié, décédé le 26 novembre.

L'enterrement aura lieu à une heure de l'après-midi.

Mme Vve Pierre Biaggini et ses enfants ; M. et Mme Antoine Biaggini et leur enfant ; Mme Vve Cécile Biaggini et son enfant ; M. et Mme Antoine Joseph Dominici ; M. François Marie Biaggini et ses filles ; M. et Mme Ange François Biaggini ; Mme Vve Santucci Annonciade de Marie ; M. et Mme Joseph Colombani et leurs enfants ; M. et Mme Mathieu Colombani ; M. Jules Colombani ; M. et Mme François Colombani et leurs enfants ;

Les familles Biaggini, Dominici, Colombani, Santucci, Negri, Garei ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur PIERRE BIAGGINI

décédé à l'âge de 50 ans.

L'inhumation se fera à Barbaggio. La levée du corps aura lieu aujourd'hui à 1 heure de l'après-midi, rue Campanari, 15.

Votre bébé...
Alimentez votre bébé au Lait Mont-Blanc
Sa croissance sera régulière et rapide
LAIT MONT-BLANC

Nécrologie

Le 16 novembre au matin, la nouvelle se répandait en ville, causant partout une profonde affliction, du décès, survenu subitement dans la nuit, de Mme Louise Bouveyrol, femme de M. Paul Bouveyrol, employé de la Société Générale, fille de notre excellent ami M. Dussimoni, pharmacien, et de Madame, née Vincentelli.

Les obsèques de la malheureuse jeune femme, célébrées le dimanche 17, ont revêtu le caractère d'une belle manifestation de sympathie.

Une foule considérable se pressait, émue et recueillie, derrière la bière recouverte d'une magnifique gerbe de fleurs naturelles.

Le deuil était conduit par MM. Bouveyrol, mari de la défunte, Dussimoni, son père, Raoul Bouveyrol, sous-directeur de la Société Générale, son beau-père, entourés de nombreux parents.

Les cordons du poêle étaient tenus par des amies de la défunte. De nombreuses couronnes avaient été offertes.

L'absoute fut donnée en l'église Saint-Jean Baptiste par Mgr Sisco, curé archiprêtre, assisté d'un nombreux clergé.

Puis, un long cortège d'automobiles accompagna la dépouille mortelle jusqu'au cimetière où eût lieu l'inhumation.

Nous renouvelons à M. Paul Bouveyrol, à Mme et M. Dussimoni, à Mme et M. Raoul Bouveyrol et à toutes les familles atteintes par ce deuil cruel, l'expression de nos condoléances émues.

Communications

CHAMBRE SYNDICALE

des motoristes agents du cycle et de l'automobile de la Corse.

La Chambre Syndicale des Motoristes, réunie en Congrès ordinaire, à Corte, le dimanche 24 novembre 1929, a procédé à l'élection de son bureau :

Président : Antoine Trojani, de Bastia ; Vice-Président : Toussaint Bastelica, d'Ajaccio ; Trésorier : Raoul Luccantoni, de Bastia ; Trésorier adjoint : Maurice Plaisant, d'Ajaccio ; Secrétaire : Joseph Romagnoli de Bastia ; Secrétaire-adjoint : Jean Ettori, d'Ajaccio.

Puis, examinant la question des routes :

1° Adresse à M. Antoine Trojani ses félicitations pour la campagne énergique qu'il mène depuis deux ans dans son journal « La Corse Automobile » et le prie de la continuer.

2° Déclare que le rapport présenté par son délégué M. Léonard Agostini, au Congrès National de la Fédération des Chambres Syndicales de France et des Colonies des Motoristes Agents de l'Automobile et du Cycle, l'a été par mandat régulier et est l'expression de la pensée de tous les membres sans exception.

3° S'associe et déclare s'associer à tout mouvement des usagers de la route en général et des automobilistes en particulier tendant à obtenir l'amélioration aussi rapide que possible du réseau.

4° Déclare d'ailleurs s'associer à toute initiative des agents des P. C. et des entrepreneurs routiers, tendant à obtenir la solution rapide et nécessaire de la question des routes corses.

ORATOIRE SAINTE-CROIX

Patronage Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus. — Jeudi 28 novembre, à 3 h. 30, projections lumineuses sur Sainte-Cécile. *Fabiola* avec orchestre.

Entrée : 1 f. 50.

Les Spectacles

REGENT CINEMA. — Matinée à 3 h. : Au programme : *A malin, malin et demi*, comique ; Paramount présente Maria Giacobini dans : *Beatrix Cenci*, superproduction dramatique.

En soirée à 8 h. 45, Gala cinématographique avec orchestre. Au programme : *Régent-Journal* ; *Une étoile qui ne file pas*, comique ; *Les Artistes Associés* présentent Dolorès del Rio dans : *Ramona*.

Grands Magasins
LOUIS MAUREL
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE *UN MILLION*

Augmentation de Capital

par 2000 actions B de 250 francs entièrement libérées.
par 4000 actions B de 250 frs libérées de 62 fr. 50, à la souscription.

On souscrit à la Banque Grégori, à la Banque Fantauzzi, aux guichets des Magasins, 3, boulevard du Palais.

Les ennemis du Progrès ne lisent pas
Le Petit Bastiais

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

A LA CHAMBRE

(Suite de la 1re page)

Il insiste pour que M. Albertin accepte de retirer son amendement qui, sous une autre forme n'atteignant que les compagnies, pourrait faire l'objet d'une proposition de loi spéciale.

Après une intervention de *M. Jambert*, qui appuie l'amendement de M. Albertin, on passe au vote et, après pointage, l'amendement est adopté par 294 voix contre 283.

Les derniers articles sont ensuite adoptés et, après le vote de l'ensemble par 565 voix contre une, le projet ayant subi diverses modifications retourne au Sénat pour la deuxième fois.

La Chambre reprend alors la discussion du budget des pensions.

M. Gignoux, présente diverses observations sur le fonctionnement de l'office du Combattant.

M. Planche rappelle les critiques formulées hier par M. Moch et fait, à son tour, le procès de l'administration du ministère des pensions.

M. Chéron, ministre des finances, intervenant, fait observer que la dette viagère pour les pensions de guerre militaires et civiles s'élève actuellement à 19 milliards.

Le ministre reconnaît qu'il y a des individuels intéressants mais il estime qu'il faut, tout de même, souligner ce que la République a fait pour les victimes de la guerre.

M. Francke poursuit son exposé, critiquant les conditions dans lesquelles est appliquée la loi du 9 janvier 1926 et protestant contre certaines décisions injustes des tribunaux de pensions.

Enfin, après avoir demandé qu'on simplifie les formalités imposées aux mutilés qui veulent obtenir un appareil, *M. Francke* termine en exprimant l'espoir que le Gouvernement acceptera le principe de la retraite gratuite du Combattant à partir du premier janvier 1930.

La suite de la discussion est renvoyée à 21 heures.

La séance est levée à midi cinq.

Mouvement diplomatique

Paris, 27 novembre. — Les vacances créées par la mort de M. Herbette et le départ de M. Billy de l'ambassade de Tokio vont déterminer un mouvement important.

Si, ce qui n'est pas encore certain, *M. Léger*, une fois nommé directeur des affaires politiques, conserverait ses fonctions de cabinet de M. Briand, le poste de directeur adjoint qu'il occupait jusqu'ici serait confié à M. de Laboulaye, actuellement sous-directeur des affaires d'Europe.

Le bruit court que celui-ci serait remplacé à ce poste par M. Bargeton, chef des services d'information et de presse dont le poste pourrait être attribué à M. Jesse Curelly, directeur des dommages de guerre en Turquie.

Enfin, M. Wilden remplacerait M. de Martel à la légation de France à Nankin et M. Lagarde, détaché en ce moment à la sous-direction de l'Afrique du ministère des affaires étrangères, serait nommé conseiller à cette légation.

LES ENNEMIS DU PROGRES NE LISENT PAS
Le PETIT BASTIAIS

La balance commerciale s'améliore

(Lire la suite en troisième page)

Paris, 27 novembre. — La statistique commerciale communiquée aujourd'hui par le ministère des finances donne les résultats suivants :

Pour les dix premiers mois de 1929 les importations atteignent le chiffre de quarante-huit milliards quatre cent soixante-quinze millions quatre cent cinquante-six mille francs alors que les exportations s'élèvent à quarante-et-un milliards quatre cent huit millions soixante-dix-neuf mille francs, soit un déficit de sept milliards soixante-sept millions trois cent soixante-dix-sept mille francs.

Pour octobre les importations se montent à quatre milliards cinq cent quinze millions cinq cent soixante-seize mille francs, contre quatre milliards trois cent quatre-vingt-cinq millions neuf cent cinquante-huit mille francs ; pendant cette période le déficit est cent vingt-neuf millions six cent dix-huit mille francs.

Le ministère des finances communique, en outre, la note suivante :

« En communiquant, selon l'usage, la balance commerciale pour le mois d'octobre, le ministre des finances fait observer que le déficit de cette balance, qui avait atteint un milliard quatre cent soixante-et-onze millions en janvier puis s'était abaissé à trois cent cinquante-huit millions en juillet et à cent trente-deux millions en septembre n'est plus en octobre que de cent vingt-neuf millions.

« Il résulte de ce dernier chiffre que le rapport des exportations et des importations se maintient et s'affirme en octobre. »

Deux précoces bandits

Versailles, 27 novembre. — Le Guen et Elie, respectivement âgés de 15 et 16 ans, répondaient aujourd'hui devant les Assises de Versailles de l'assassinat de la veuve Barry, âgée de 85 ans, rentière, à Vaucresson, le 2 avril 1929.

Elie reconnut avoir été l'auteur du meurtre. Le Guen l'instigateur.

Le médecin légiste déclara que leur âge mental était respectivement de 11 et 12 ans.

Le verdict condamne Elie à 20 ans de travaux forcés et 20 ans d'interdiction et Le Guen à 20 ans d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire.

Après la mort de M. Clémenceau

Bruxelles, 27 novembre. — La Chambre et le Sénat belges se sont ajournés hier après l'éloge de M. Clémenceau par leur président.

Buenos-Ayres, 27 novembre. — *La Nacion* publie un article remarquable de M. Poincaré, passé par câble, sur la vie et la mort de M. Clémenceau, sauveur de son pays et de la civilisation latine.

La Nacion annonce le prochain voyage de M. Poincaré pour la République Argentine.

Peu de papier
Beaucoup de tabac

Le goût d'une cigarette dépend pour beaucoup de sa grosseur et de la qualité du papier employé.
Fumez les Gitanes et vous constaterez alors que votre tabac préféré Caporal Ordinaire, Caporal Supérieur ou Maryland vous livre plus pleinement cet arome agréable que vous aimez.

CIGARETTES
GITANES
REGIE FRANCAISE

La Commission des Finances de la Chambre

Paris, 27 novembre. — Devant la Commission des finances, M. de Chappedelaine, rapporteur général, a fait deux exposés, l'un relatif aux propositions nouvelles du Gouvernement sur l'équilibre du budget de 1930, l'autre concernant le projet de loi sur le perfectionnement de l'outillage national.

Dans son premier exposé, le rapporteur fait l'analyse des propositions nouvelles du Gouvernement sur l'équilibre du budget de 1930 ainsi que du projet de loi concernant l'outillage national.

Les propositions nouvelles du Gouvernement se chiffrent par 232 millions de dépenses et par 248 millions de recettes.

Le rapporteur général précise les points sur lesquels le désaccord subsiste entre le Gouvernement et la Commission.

M. de Chappedelaine, par ailleurs, accepte les dégrèvements nouveaux. Il analyse ensuite les deux projets déposés par le Gouvernement, concernant la remise conditionnelle d'un dixième sur le montant des impôts cédulaires demandé au titre de l'exercice 1929.

Il estime que la formule proposée est en opposition avec celle en usage dans tous les pays de démocratie et d'après laquelle c'est aux représentants de la nation de voter les recettes et les dépenses publiques.

D'autre part, la réforme lui paraît avoir de nombreux inconvénients pour le contribuable.

A la suite de cet exposé, et après la discussion générale à laquelle a pris part M. LANDRY, M. Lamoureux propose à la Commission de se prononcer dès à présent sur le principe du compte spécial.

Cette proposition qui tend à l'incorporation du programme d'outillage économique dans le budget a été adoptée par 16 voix contre 12.

La Commission a décidé d'entendre le Gouvernement sur les divers points soulevés au cours de cette séance.

ÉCHOS

Billet Parisien

Ah ! le joli nez, le joli petit nez, l'amour de nez qui ornait le joli visage, le joli petit visage, l'amour de visage de Cécile Sorel !

La gazette parlée et anonyme des coulisses nous informe que nous ne le verrons plus. Cécile Sorel s'était par trop habituée à ce nez-là. On se lasse des choses les plus charmantes. Elle en avait assez ; elle l'aurait mangé. Notre grande coquette aime le changement. N'a-t-elle pas renouvelé tout son mobilier dernièrement ? Elle a voulu renouveler aussi son nez. Grâce aux bons soins et à l'adresse d'un chirurgien réputé, la métamorphose s'est accomplie en deux temps et trois mouvements, et Cécile Sorel est apparue à la Comédie-Française l'autre soir, avec un nez qui n'était pas le sien.

— Oh ! s'écrièrent ses bonnes camarades, quel drôle de nez !

— Parfait ! pensa Célimène ; du moment qu'elles critiquent, c'est qu'elles sont furieuses ; et si elles sont furieuses, c'est que mon nouveau nez est mieux que l'ancien.

Comment est-il ce nouveau nez ?

Légèrement bourbonien, ma chère, mince du haut et à peine charnu du bas. Un nez tout ce qu'il y a de plus aristocratique, avec des narines roses qui semblent prêtes à palpiter d'allégresse à tous les arômes des jardins et des parfumeurs, à toutes les promesses de la vie...

— Enfin, demanda une amie qui paraissait plus sincère que les autres, pourquoi avez-vous fait ça ?

— Parce qu'il m'a plu, répliqua superbement Célimène.

La raison est valable. Chacun est libre de disposer de son corps à sa guise en tout ou en partie.

Mais le sourire satisfait qui souligne ce nez tout neuf, ne cache-t-il pas le vrai motif de cette retouche ? Cécile Sorel n'a-t-elle pas cherché à mettre dans l'embarras les caricaturistes qui, depuis si longtemps, tenaient son profil dans la main ? On va jusqu'à insinuer qu'elle avait son administrateur, M. Emile Fabre, dans le nez ; ce qui la gênait considérablement.

Médisances que tout cela.

Et fait-on tant d'histoires pour les femmes connues qui remplacent leur mari par un autre ?

Il est vrai que ce n'est pas de nez qu'elles changent, celles-là...

Gabriel Bacus.

PROCHAINEMENT OUVERTURE
DE LA CONFISERIE
ÉMILE CLAVEL
Kiosque des Platanes
Boulevard Paoli

Oui...
Mais la Maison A. TOMASI
Directeur Opérateur : A. GATTANI
PHOTOGRAPHIE MIEUX
19, Boulevard Paoli, 19 -:- 1er étage
ANCIENNE MAISON J. MORETTI
Téléphone : 1-35 — Salle chauffée

COMMUNE DE CANARI

Chemin Vicinal Ordinaire N° 1 du Chemin d'Intérêt Commun N° 33 au hameau de Solaro

ACQUISITION DE TERRAINS POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE

Par acte en date du 27 juillet mil neuf cent vingt-sept, enregistré à Saint-Florent, le vingt-neuf octobre mil neuf cent vingt-neuf, la commune de Canari, représentée par M. Marcantetti, maire, en suite d'une déclaration d'utilité publique et pour servir à la construction du chemin vicinal ordinaire N° 1 du chemin d'intérêt commun N° 33 au hameau de Solaro, a acquis :

De MM. Marcantetti Joseph, Marcantetti Jean et Mlle Marcantetti Carmen, demeurant à Canari, la parcelle de terrain ci-après désignée :

Cinq ares dans la parcelle N° 753, lieu dit « Mariane », section T.

Le tout moyennant la somme de mille huit cents francs.

La présente publication a été faite en conformité des articles 15 à 19 de la loi du 3 mai 1841.

A. Canari, le 23 novembre 1929.

Le Maire,

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR

avec les cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
Pas d'intoxication
Pas de mauvaise bouche
Pas d'irritation de la gorge

Beaucoup de tendresse... et du bon lait !

Pour mettre votre enfant à l'abri des nombreux ennemis qui guettent sa santé, donnez-lui du bon lait. Le vôtre si possible, ou, à défaut, un bon lait concentré sucré, auquel vous associerez peu à peu de saines bouillies fortement lactées, légèrement maltées. Vous obtiendrez ainsi des résultats magnifiques.
Mais choisissez sans hésiter

LAIT CONCENTRÉ SUCRÉ
ET
FARINE LACTÉE
NESTLÉ
"les aliments qui donnent de bonnes joues"

Gratuitement : Échantillon Lait ou Farine et brochure "Soins des Enfants" (Dr Vidal) - NESTLÉ, 6, Avenue Portalis, Paris (8e)

Agent général pour la Corse M. Alfred Padovani
4 bis rue du Nouveau Port — Bastia

Mme MARINETTE

l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle arrivera jeudi matin par le courrier de Marseille avec un grand assortiment de manteaux, chapeaux, robes, etc., etc...

GRAND CHOIX

MANTEAUX en velours de laine ... 50 fr.
MANTEAUX en velours de laine entièrement doublés soie... 125 »
MANTEAUX en peluche, entièrement doublés soie .... 250 »
MANTEAUX en peluche avec col châle, façon ragondin... 350 »

Une visite s'impose à toutes les élégantes qui désirent réaliser leur idéal !...

RECH
encore RECH
et toujours RECH
le véritable thé des Alpes est
le thé des Alpes de Rech
PURGATIF, DEPURATIF, DIURETIQUE
IL S'IMPOSE AU CHANGEMENT DE SAISON
EXIGEZ-LE
DANS TOUTES LES PHARMACIES

Nickelage et Polissage
sur tous métaux
SPECIALITES POUR AUTOMOBILE
L'ARGENTURE de couverts de table
OBJETS POUR EGLISES, etc...
ELECTROMETAL
RUE DE L'OPERA - BASTIA (Corse)

Cafés
EXPEDITION & L'INTERIEUR
TORREFACTION JOURNALIERE DE CAFES
— Téléphone 2 1-06 —
LA PLUS ANCIENNE MAISON DE LA CORSE
GRANDE
Brûlerie Cyrnos
33 bis, RUE DE L'OPERA,
— BASTIA —

A VENDRE

billard en très bon état avec accessoires. S'adresser au Cercle des Amis, à Corte.

A VENDRE

mobilier, Piano Pleyel, Automobile conduite intérieure Fiat très peu roulé. Prix exceptionnel, cause départ. S'adresser au « Petit Bastiais ».

A LOUER

chambre meublée, vue donnant sur la mer. S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Echangerais appartement 4 pièces tout confort, Quartier Vauban Marseille contre appartement 5 à 6 pièces Bastia. S'adresser bureaux du journal.

A VENDRE

Vieux papiers en ballots. S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

CREME ECLIPSE
LE MEILLEUR-CIRAGE
DANS LA
MEILLEURE BOITE A CLÉ

Agent Général pour la Corse : M. CERVIOTTI fils, Cours Napoléon - Ajaccio

BOURSE DE PARIS du 27 Novembre 1929

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]
5 % 1915	[illegible]	[illegible]
4 % 1917	[illegible]	[illegible]
4 % 1918	[illegible]	[illegible]
5 % 1920	[illegible]	[illegible]
6 % 1920	[illegible]	[illegible]
4 % 1925	[illegible]	[illegible]
6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Rente 5 % 1928	[illegible]	[illegible]
Bons Trésor 5 % 1924	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1926	[illegible]	[illegible]
— 5 % 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1923	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1920 Aisne	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1920 Pas de Cal.	[illegible]	[illegible]
Départ. Seine 7 % 1920	[illegible]	[illegible]
Oblig. P. T. T. 1928	[illegible]	[illegible]
Paris 1928	[illegible]	[illegible]
— 1925	[illegible]	[illegible]
Communales 1870	[illegible]	[illegible]
— 1929	[illegible]	[illegible]
TERME		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nationale Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris et Pays-Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]
Compagnie Ibérienne	[illegible]	[illegible]
Compt. Nat. d'Escompte	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Générale Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez Capital	[illegible]	[illegible]
Suez Paris	[illegible]	[illegible]
Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie	[illegible]	[illegible]
Est Capital	[illegible]	[illegible]
Lyon Capital	[illegible]	[illegible]
Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Nord Capital	[illegible]	[illegible]
Orléans Capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fe Chemins de Fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Compt. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
Boléo	[illegible]	[illegible]
Kuhlmann	[illegible]	[illegible]
Phosphate de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Pechiney	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique Ord. 600 fr.	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Air Liquide	[illegible]	[illegible]
Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Sucreries Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	[illegible]	[illegible]
Russe 5 % 1906	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
Banque Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons-Lits Ordinaires	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Petrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
Actions Pyrénées	[illegible]	[illegible]
Actions Usines du Rhône	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financières Caoutchouc	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
Concordia	[illegible]	[illegible]
De Beers Ord.	[illegible]	[illegible]
Parts Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
France Wyoming	[illegible]	[illegible]
Goldfields	[illegible]	[illegible]
Huanchaca	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca Ordinaire	[illegible]	[illegible]
Mexicain Eagle Ord.	[illegible]	[illegible]
Actions Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mozambique	[illegible]	[illegible]
Mosta	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Roumano-Belges	[illegible]	[illegible]
Act. Banque de l'Indochine	[illegible]	[illegible]
Tanganyka	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux Cap.	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
Perenchies	[illegible]	[illegible]
Lebon	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Verreries de Carmaux	[illegible]	[illegible]
Salins Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Maritimes Ord.	[illegible]	[illegible]
Distil. Indochine	[illegible]	[illegible]
Cusenier Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Pollet Chausson	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris-France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
Banq. Franç. Rio Plata	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Cuba	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philip. Ord.	[illegible]	[illegible]
Banque Penins. Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]
Bi-Méral	[illegible]	[illegible]
Hotchkiss	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Act. sup. Ciment Français	[illegible]	[illegible]
Talc Luzenac	[illegible]	[illegible]
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
Anglais 2 % 1/2	[illegible]	[illegible]
Carbonite	[illegible]	[illegible]
Bergougnan	[illegible]	[illegible]
Départementaux	[illegible]	[illegible]
Bulgare 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
Chine 4 % 1895	[illegible]	[illegible]
Egypte Unifiée	[illegible]	[illegible]
Hellénique 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Italie 3 1/2	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
Mexique 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
Roumanie 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
Boka	[illegible]	[illegible]
Serbe 1912	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
CHANGES		
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

BOURGEOIS
FRÈRES & FILS
ETABLISSEMENTS FONDES EN 1861
CYRNEENNE
liqueur de Cédrats Corses
LA CANONICA
Vieille liqueur.
ANIS BOURGEOIS
Apéritif supérieur
MOCCO-RHUM
Pur Martinique

POUR VOS ACHATS DE
MEUBLES
linge de maison
Une visite s'impose à
Lyon Mobilier
2 & 4, RUE DE LA GARE
ANNEXES ET ATELIER
16 & 21, RUE DE L'OPERA
— BASTIA —

Car ne l'oubliez pas, c'est la maison spécialisée dans la vente du meuble et linge de maison, possédant le plus grand assortiment en meubles classiques et modernes de tous styles ; ainsi qu'un grand choix de lits fer et cuivre et tous articles literie, linoleum, etc...

Nos prix à qualité égale ne permettent aucune comparaison, faites-nous confiance et vous serez servis de même.

Nous accordons des facilités de paiements et envoyons sur demande de notre catalogue avec prix courants.

Nous avons organisé un atelier pour la fabrication et la remise en état des sommiers, divans, etc..., ainsi que pour la réparation et recouvrage des fauteuils, canapés et tous sièges à des prix très modérés.

NOTA. — Nous expédions franco d'emballage dans toute la Corse et pour le Continent, par les soins de notre Maison principale de LYON.
R. BUHES et ses ENFANTS
79-81, RUE CREQUI.

Contentieux
CABINET CASANOVA
est ouvert de 8 à 12 heures et de 2 à 6 heures
4, Boulevard du Palais, au Premier (escalier de gauche)
BASTIA (Tél. 2-17)
Assurances
TERRESTRES à la plus puissante des Compagnies Françaises d'Assurances contre l'incendie, l'UNION.
MARITIMES à une Compagnie de tout premier ordre, le LLOYD.
Incendie (Vétusté) — Vol et Accidents — Vie Humaine — Dots — Rentes Viagères — Bris de glace — Grêle — Mortalité du Bétail.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES
ANCIENNE MAISON L. PETIT
Firmin & Lota
Successeurs
40, boulevard Paoli — 1, Rue Sampiero — 13, Bd Albert 1er

CHAMBRES A COUCHER — SALLES A MANGER — CABINETS DE TRAVAIL — STYLES MODERNES ET ANCIENS
Avant d'arrêter votre choix, comparez nos modèles, nos prix.
Fabrication soignée — Bois de première qualité
GRAND ATELIER DE TAPISSERIE
SALONS — DIVANS — LITS — TENTURE — TAPIS — etc...
La Maison se charge des réparations de sièges et sommiers à des prix modérés
Lits fer et cuivre et tout ce qui concerne la literie complète
ARGENTERIE — GARNITURES DE CHEMINEE — CRISTAUX — PORCELAINES — BRONZES — GLACES — TABLEAUX — VOITURES ENFANTS — ARTICLES DE VOYAGE — PIANOS
ACHAT ET VENTE DE BOIS
Agents dépositaires en Corse du BALATUM
le couvre parquet le plus moderne et le plus économique
ENVOI DE DESSINS SUR DEMANDE

Compagnie Fraissinet

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DEPARTS de la CORSE pour le CONTINENT

Dim. 24, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 25, de Calvi pour Nice à 23 heures
Mardi 26, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 26, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 27, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 28, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 28, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 29, de Bastia pour Nice à 21 h.
Samedi 30, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DEPARTS du CONTINENT pour la CORSE

Dim. 24, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 25, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 26, de Nice p. Ile-Rousse à 23 h.
Merc. 27, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 27, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 28, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 29, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 30, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Samedi 30, de Nice p. Bastia à 20 h.

BANQUE de la CORSE
15, Bd Albert 1r & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)
Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs .. Correspondants de Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances, branches diverses

ENTREPRISE GÉNÉRALE
— POUR LA CORSE —
Peinture - Vitrerie
PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD DU PALAIS
BASTIA
DECORATION D'EGLISES et appartements de tous styles et en tous genres

Imprimerie-Papeterie POGGI Fres
10 et 12, Rue Napoléon - BASTIA
GRAND CHOIX D'ARTICLES POUR ÉCOLIERS
CARTABLES — SERVIETTES — CARNETS — COMPAS — TROUSSES — PLUMES — PLUMIERS — ENCRIERS — ENCRE POUR STYLO — BOITES DE PAPIER A LETTRES
Concessionnaire du Cahier « LE CALLIGRAPHE »
et des Crayons « E. FABER »
PRIX SPECIAUX POUR COMMERÇANTS
REMISE AUX MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

ATTENTION !
RÉPARATIONS & ENTRETIEN DE TOUTES MARQUES de
Machines à coudre, Phonographes
MACHINES A ÉCRIRE
Vous trouverez à cette adresse, de très bonnes machines à coudre d'occasion. Pièces de rechange à volonté. Toutes mes réparations et occasions sont garanties sur facture. Expédition dans toute la Corse. Emballage spécial.
Ne craignez pas de me demander la machine qui serait susceptible de vous intéresser.
M. JACARIA, 8, Rue des Zephirs - BASTIA

Dégustez les......
Marque
J. VIDAL
Agent : M. P. GUASCO, 16, Boulevard Paoli, 16 — BASTIA

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Lait concentré sucré & Farine Lactée
NESTLÉ
" les aliments qui donnent de bonnes joues "
NESTLÉ, 6, Avenue Portalis

RHUM St-JAMES
Grand Cru
« St James ce prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde. »

Pour votre pipe
Pour rouler votre cigarette
n'employez que le tabac
PETIT CAPORAL SUPÉRIEUR
BANDE ROUGE
qui réunit toutes les qualités malgré son prix réduit

Imp. du Petit Bastiais, 1, Bd du Palais

34e ANNÉE. — N° 261.
25 centimes
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
25 centimes
VENDREDI 29 NOV. 1929.

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.02
BUREAU A PARIS
11, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-47

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : MARTIN BIANCONI
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux : Ajaccio 191

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	22	52
Contin. et Colon.	17	33	64
Étranger A)	30	60	110
Étranger B)	44	80	156

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Fournier, 11, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

C2580
BIBLIOTHEQUE BASTIA

Les Tribunaux supprimés de la Corse

Dans ses termes formels, la loi du 22 août 1929 prescrit le rétablissement des tribunaux de première instance de Corte, Calvi et Sartène.

Ainsi sera réparée l'erreur des décrets de 1926.

Car erreur il y a, tout au moins en ce qui concerne les trois juridictions supprimées de la Corse.

Nous admettons que le grand avantage de cette suppression pouvait être de supprimer en même temps, là où elle existait, une certaine atmosphère judiciaire trop imprégnée de contingences locales. Dans les juridictions importantes cette atmosphère est difficile à établir.

Mais il faut considérer qu'elle ressortit souvent plus aux hommes qu'aux circonstances de lieux ; les magistrats ne sont pas éternels, on les change et leur action partiale est fréquemment contrebattue par celle des magistrats consciencieux.

Ce point du débat écarté, qui n'est pas sans importance (car il est préférable de trouver la justice à Berlin que l'injustice chez soi), ce que M. de Moro-Giafferri a dit un jour à la tribune de la Chambre sur les petits tribunaux qui constituent des cellules de vie régionales du plus haut intérêt, reste vrai, même pour un tribunal comme celui de Calvi.

Quant à la question d'économie, l'expérience faite ne permet plus aux partisans irréductibles des décrets de 1926 de s'en prévaloir à l'appui de leur thèse.

Dans l'ensemble, il y a surcroît de dépense, et la réforme a été malheureuse à ce point de vue. Et l'économie résultant de la suppression de quelques petits tribunaux, fort rares, est insignifiante.

Même, ce qui est contre indiqué, s'il y avait économie pour le budget, il n'y en a pas pour les justiciables. La politique qui consiste à faire payer aux justiciables dix fois plus que la somme représentée par l'allègement budgétaire de ce fait est proprement exécrable, comme l'est toute discrimination, dans une pareille proportion, entre les intérêts de l'individu et ceux de l'Etat.

Les inconvénients de la « justice chère » sont particulièrement odieux en Corse.

On ne peut pas s'empêcher de s'arrêter à ce fait que le Sénat, qui a voulu aller moins loin que la Chambre en réformant à son tour les décrets de 1926, a admis lui-même qu'on ne pouvait imposer aux justiciables convoqués aux sièges actuels de la justice de passer une nuit hors de leur foyer.

C'est, d'ailleurs, cette disposition qui provoque le rétablissement ipso facto des trois tribunaux de la Corse, du petit tribunal de Calvi comme de ceux plus importants de Corte et de Sartène.

Car, même les justiciables de l'arrondissement de Calvi, assez voisin de celui de Bastia, et qui se trouvent reliés à la juridiction de Bastia par le chemin de fer, sont obligés de passer une nuit hors de leur résidence.

Que dire alors de ceux de plusieurs cantons de Corte qui ne peuvent rejoindre la gare la plus proche qu'au prix d'un long voyage en montagne ?

Que dire de ceux de Sartène qui n'ont pas de chemin de fer et dont il est prouvé que les moins déshérités d'entre eux au point de vue de la distance les séparant d'Ajaccio sont obligés de passer deux nuits au chef-lieu de leur section de rattachement, et les autres trois ou même quatre ?

Nous savons que des magistrats très avisés regrettent, pour des raisons dont nous ne méconnaissons pas l'intérêt, le retour en Corse complet, au régime d'avant les décrets.

Mais nous n'ignorons pas non plus que si le retour au régime d'il y a quatre ans est prononcé par la loi d'août 1929, la faute en est à l'insuffisance d'outillage de la Corse.

Le critérium de progrès en matière de communications sur le Continent, par rapport à ceux de la Corse, est donné par cette loi qui admet comme particulièrement excessif qu'on oblige les justiciables à coucher une nuit hors de leurs demeures.

Et des milliers d'habitants de la Corse sont, sous le régime actuel, dans l'obligation de découcher quatre nuits de suite pour répondre à une convocation judiciaire !

S'il y avait donc quelque exagération à revenir aux cinq tribunaux corses de première instance, c'est le retard prodigieux que subit la Corse dans son outillage — retard illustré par la décision du Parlement en matière d'organisation judiciaire — qui doit nous faire, à tous, considérer cette exagération comme une compensation due, comme un fait équitable.

A coup sûr, la Corse préférerait n'avoir que deux tribunaux de première instance à la condition d'être, au même que les autres départements français, sillonnée de transports en commun.

PB

La Chambre a consacré une séance de nuit et ses deux séances de jour au budget des Pensions

La question de l'allocation aux anciens prisonniers de guerre a provoqué une longue discussion. -- M. Cheron ayant posé la question de confiance le renvoi du Chapitre à la Commission a été repoussé par 314 voix contre 267

Paris, 27 novembre. — La séance de la Chambre de nuit est ouverte à 21 h. 05, sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

MM. Chéron et Gallet sont au banc du Gouvernement.

Le président donne lecture des télégrammes de condoléances adressés par les Parlements du Pérou, de la Grèce et de la Pologne, à l'occasion de la mort de M. Clémenceau.

Le budget des Pensions

La Chambre reprend la discussion du budget des pensions.

Les lenteurs de l'administration

M. Jean Goy demande au ministre des pensions de s'efforcer d'abréger les lenteurs dont se plaignent les victimes de la guerre qui ont à faire à son administration.

L'orateur fait ressortir les avantages de la caisse des pensions ; on réaliserait ainsi une économie de deux milliards deux cent millions qui permettrait de faire la retraite du Combattant et d'accorder des abattements dont profiteraient tous les contribuables.

M. Dormann, qui lui succède, demande que les secours des Comités départementaux soient plus généreux et signale la nécessité de continuer aux enfants malades incurables non hospitalisés le paiement de leur majoration après dix-huit ans.

La Réponse de M. Gallet

Après diverses interventions, *M. Gallet*, ministre des pensions, monte à la tribune, pour répondre aux différents orateurs.

Le ministre promet de faire des enquêtes rapides pour prendre des décisions d'urgence sur les cas qui le méritent.

Il recherchera les causes des retards injustifiés.

Le ministre déclare qu'il a déjà organisé les services du ministère et qu'il en attend un meilleur rendement.

Il termine en demandant à la Chambre de lui faire confiance.

Après diverses interventions, la discussion générale est close.

Les sept premiers articles sont votés.

La discussion des autres chapitres est renvoyée à demain.

La séance est levée à 23 h. 50

Séance du Matin

La séance est ouverte à 9 h. 05, sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

MM. Chéron, Gallet et Loucheur sont au banc du Gouvernement.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant fixation du budget des pensions.

M. Peter présente des observations et des critiques sur les centres de réforme des trois départements recouvrés et invite le ministre à prendre des mesures de nature à mettre fin à cet état de choses.

M. Gallet, ministre des pensions, promet d'étudier les questions que vient de lui soumettre M. Peter.

M. Rivière demande que les dossiers des mutilés reconnus à moins de dix pour cent soient conservés au centre de réforme au lieu d'être transmis au ministère de la guerre, et signale l'insuffisance des crédits affectés au centre de prothèse maxillo-faciale et des frais de déplacement alloués à ceux qui doivent comparaître devant les centres de réforme.

On arrive au chapitre 8, concernant les centres d'appareillage des mutilés.

MM. Amidieu, Duclos et Rivière déplorent l'insuffisance des crédits prévus à ce chapitre.

Les réductions de tarifs sur les chemins de fer

M. Chéron, ministre des finances, répond que le Gouvernement ne laissera pas les mutilés manquer des appareils nécessaires.

M. Laffont demande que les mutilés et réformés d'avant-guerre bénéficient enfin de la carte de réduction sur les réseaux de chemin de fer, conformément à la loi du 22 juin 1927.

M. Chéron, ministre des finances, reconnaît que la question doit être résolue mais elle doit l'être au mieux des intérêts du trésor. Il insistera donc de nouveau auprès des Compagnies pour que les mutilés d'avant-guerre aient satisfaction.

LES ENNEMIS DU PROGRES NE LISENT PAS LE PETIT BASTIAIS

La liquidation des pensions des réformés d'avant-guerre

M. Masson demande pourquoi le ministre continue à refuser la liquidation des pensions de réformés d'avant-guerre et notamment des blessés des poumons.

M. Aniel, commissaire du Gouvernement, répond que, par suite de la décision prise en juillet dernier, au Conseil des ministres, tous les tuberculeux d'avant-guerre toucheront désormais une pension définitive.

Une longue discussion s'institue sur le chapitre 13 concernant la subvention à l'Office national du Combattant.

La retraite du Combattant

M. Perrin demande au ministre des finances si le Gouvernement accepte le principe de la retraite gratuite du Combattant et s'il entend incorporer celle-ci dans le budget.

M. Chéron, ministre des finances, dit que la question est d'une telle importance qu'elle a besoin d'être sérieusement étudiée avant que le Gouvernement puisse prendre le moindre engagement.

Le problème est à l'étude. Dès que celle-ci sera terminée, le Gouvernement apportera à la Commission des finances des propositions précises.

M. Rivière, déclare prendre acte de cette promesse.

M. Chéron fait observer qu'il n'a fait aucune promesse. Le problème posé est formidable et il a besoin d'être étudié.

Après diverses interventions, le chapitre 13 est adopté avec le chiffre de 20 millions, proposé par la Commission et accepté par le Gouvernement.

La situation des Anciens Prisonniers de guerre

Le chapitre suivant comporte un crédit de trois millions pour les subventions aux œuvres concernant les anciens prisonniers de guerre ayant souffert de mauvais traitements pendant leur captivité.

Une demande de renvoi du Chapitre à la Commission

M. Desbons insiste sur la question de résoudre la question des indemnités à accorder aux anciens prisonniers de guerre. Il faut enfin consacrer matériellement la réparation morale qui leur est due.

M. Henry Chéron, ministre des finances, répond qu'il ne peut prendre aucun engagement de principe. Il accepte cependant une augmentation de crédit d'un million au chapitre en discussion et il déclare qu'il étudiera la question.

M. Desbons, prenant acte de cette déclaration, n'insiste pas. Mais, *M. Chouffet* demande le renvoi du chapitre à la Commission.

Il faut, selon lui, que la Chambre dise enfin si elle reconnaît des droits aux anciens prisonniers de guerre.

M. Henry Chéron, ministre des finances, répond qu'il a le plus grand respect des Associations mais il estime que la souveraineté nationale est au-dessus d'elles.

Vif incident

Ici, un incident assez vif se produit entre *MM. Taurines et Evrard.*

M. Taurines s'étant plaint d'avoir été traité par M. Evrard de professionnel de la blessure, *M. Evrard* réplique que s'il a lancé cette épithète c'est parce qu'il a eu lui-même l'impression d'être traité d'embusqué par M. Taurines.

Au Sénat

La révision des prix des baux de longue durée

Paris, 28 novembre. — La séance du Sénat est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Paul Doumer.

Après la lecture du procès-verbal, où par *M. Emile SARI*, sénateur de la Corse, le Sénat discute les propositions concernant la révision du prix des baux de longue durée

M. Morand, rapporteur, donne lecture de son rapport et déclare que les propriétaires doivent être indemnisés des dommages qui leur ont été causés par la loi en les tenant en tutelle au point de vue du prix des baux passés par eux jusqu'au 22 octobre 1922, date de l'abrogation de la loi sur la spéculation illicite.

Le rapporteur conclut :

— La justice exige le vote de la proposition que nous vous présentons. Elle porte au 31 décembre 1929 la date extrême à laquelle devront avoir pris cours ou avoir été conclus les baux de longue durée pour pouvoir être révisés. Il s'agit surtout des baux intéressant les petits commerçants et les petits industriels dont les intérêts sont éminemment respectables.

« Si la loi nouvelle est votée son application donnera lieu à de nombreux procès ; les titulaires de baux de plus de dix ans seront traités inégalement. Quant à l'argument tiré des analogies entre les baux ruraux et les baux à longue durée il est loin d'être sans réplique et la stabilisation monétaire n'a fait que consacrer un état de choses existant bien antérieurement à son vote. »

M. Serre, président de la Commission du commerce, intervient et conclut qu'il n'y a aucune comparaison entre les baux ruraux et les baux à longue durée. Il demande si les locataires qui firent un arrangement avec le propriétaire, abandonnant une partie de la durée de leur bail, perdront le bénéfice du sacrifice qu'ils ont fait.

M. de Laville-Magnan défend les propriétaires victimes d'une injustice patente et qui sont justement ceux qui furent bienveillants pour leurs locataires.

M. Lucien Hubert, ministre de la justice, intervenant, conclut que le principe de l'imprévision étant consacré, le Gouvernement ne peut s'opposer à la proposition mais il y a des précautions à prendre.

— Il nous semble équitable, dit-il, de fixer au maximum la majoration et de compenser par certaines mesures le sacrifice imposé à certains locataires.

« Le Gouvernement s'emploiera à concilier sur ce terrain les efforts des deux Chambres. »

La discussion des articles

Après diverses interventions, la discussion générale est close et le Sénat passe à la discussion des articles.

Sur le paragraphe premier de l'article premier (faculté de majoration pour les propriétaires) *M. de Lubersac* demande que la nouvelle majoration soit possible même si le bail avait été majoré.

L'amendement est disjoint.

Le paragraphe en question est mis aux voix ; il y a lieu à pointage. La séance est suspendue à 17 h. 25.

La séance est reprise à 17 h. 50.

Le président fait connaître le résultat du scrutin qui vient d'avoir lieu. Le premier paragraphe de l'article 1 est adopté par 162 voix contre 120 sur 284 votants.

L'ensemble du projet est adopté.

Le relèvement des droits de douane sur les sucres

Le Sénat aborde ensuite le projet de loi, adopté par la Chambre, portant relèvement des droits de douane sur les sucres et diminution des droits de consommation sur les mêmes produits.

M. Dumont, au nom de la Commission des finances, donne avis favorable et souhaite que la diminution de 25 centimes par kilo, dont bénéficie le consommateur depuis juillet, ne disparaisse pas.

M. Donon fait connaître que la Commission des douanes accepte le projet.

M. Voilin, socialiste, craint que seuls quelques financiers compétents bénéficient de l'élévation des droits de douane. Il votera cependant dans l'espoir que le consommateur ne sera pas la victime.

M. Flandin, ministre du commerce, espère que le prix de la vente au détail n'augmentera pas.

Vote de l'ensemble

L'ensemble du projet de loi est mis aux voix et voté à mains levées.

La séance est levée à 20 h. 20.

La prochaine séance aura lieu demain, à 15 heures.

ABONNEZ-VOUS
— AU —
« PETIT BASTIAIS »

Un grand discours de M. Daladier au comité exécutif radical

Paris, 28 novembre. — M. Daladier a prononcé, hier soir, devant le Comité exécutif du parti radical socialiste, un grand discours revenant sur la crise ministérielle.

Il a remarqué que, pour la première fois, depuis l'avènement de la République, les socialistes avaient eu l'occasion de participer au Gouvernement.

M. Daladier

Il a rappelé comment le Conseil national avait finalement refusé la participation et comment, devant l'impossibilité de constituer un ministère de gauche avec l'appui des socialistes, il préféra renoncer au pouvoir.

M. Daladier a expliqué ensuite l'échec de M. Clémentel et a constaté que M. André Tardieu, après avoir essayé de faire un ministère de gauche, orienta vers la droite et constitua un véritable ministère réactionnaire.

Le président du parti radical socialiste a terminé en déclarant qu'il jugeait impossible d'approuver la déclaration ministérielle de M. André Tardieu mais que, néanmoins, le parti votera les dégrèvements dans le cadre de l'équilibre budgétaire.

M. Marchandeau justifie ses critiques

M. Marchandeau, député-maire de Reims, critiqué pour un article publié dans l'*Eclair de l'Est*, se défend en exposant ce qu'il a appelé les fautes du parti radical lors de la crise ministérielle.

Il a reproché surtout le fait qu'on a abandonné les commandes à la droite qui s'en servira contre les radicaux.

Il a remarqué qu'on a jamais consulté le groupe parlementaire sur le nombre de portefeuilles à accorder aux socialistes.

M. Dumesnil dit qu'un malaise existe au sein du parti, qui ne peut être évité que par des réformes d'ordre intérieur.

Intervention de M. Herriot

M. Herriot a déclaré avoir fait au groupe parlementaire son possible pour maintenir l'unité. Il a reconnu la bonne foi de tous ceux qui jouèrent un rôle dans ces derniers événements et a conjuré l'Assemblée de s'unir dans un ordre du jour d'union qui sera voté avec enthousiasme.

L'Assemblée a fait une ovation à M. Herriot.

L'ordre du jour

M. Chautemps s'est rallié aux paroles de M. Herriot et M. Daladier a dit qu'après le remarquable discours de M. Herriot, il proposait l'ordre du jour suivant :

« Le parti radical s'opposera à toute tentative de dissociation dont il est l'objet par une volonté déterminée d'unité et de discipline. »

L'ordre du jour a été voté à l'unanimité.

Le Réseau Routier de la Corse

M. Adolphe LANDRY a reçu de M. le Préfet de la Corse la lettre suivante :

Ajaccio, le 16 novembre

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le projet d'incorporation dans le réseau des routes nationales d'une partie du réseau des routes départementales et des chemins d'intérêt commun.

Je m'empresse de vous faire connaître que je ne perds pas de vue cette question qui, en effet, serait d'une importance considérable pour notre département.

Je n'ai reçu aucune instruction de M. le Ministre des Travaux Publics à cet égard ; néanmoins, j'en saisis immédiatement M. l'Ingénieur en Chef en vue de prendre, dès maintenant, toutes dispositions utiles pour que la Corse, au moment de la réalisation du projet, puisse être en état de pouvoir en bénéficier le plus largement possible.

Je vous serais vivement reconnaissant de vouloir bien me tenir au courant de toutes les décisions qui pourraient intervenir au sujet de cette affaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, etc., etc...

Le Préfet :
BUSSIERE

La réception de Coste au groupe de l'aviation

Paris, 28 novembre. — Au cours de la réception des aviateurs Coste et Bellonte au Sénat, après le discours du sénateur Menier, M. Laurent-Eynac a prononcé une allocution remerciant officiellement les aviateurs.

M. Doumer a joint ses félicitations, puis Costes s'est déclaré prêt à partir à la conquête d'autres records.

L'état du Marché Financier de Paris

Paris, 28 novembre. — Le ministre des Finances a réuni dans la soirée, dans son Cabinet, le directeur du mouvement général des fonds, le syndic de la Compagnie des Agents de change et les directeurs des grands établissements financiers de Paris.

Il les a consultés sur l'état du marché.

Les personnalités ainsi réunies ont été unanimes à remarquer que la situation de la place était très saine. L'importance actuelle des réalisations étrangères aboutit à un rapatriement des valeurs françaises et tout fait prévoir que la liquidation s'opérera dans la liquidation normale.

Un attentat criminel sur la voie ferrée

Paris, 28 novembre. — La Compagnie des chemins de fer de ceinture fait effectuer en ce moment des réparations à ses voies.

Dans une tranchée située au boulevard Ney, chaque soir, leur journée finie, les ouvriers rangent leurs outils dans plusieurs coffres.

Un surveillant qui effectuait une ronde de nuit trouva les outils lourds : les crics, les pioches, les pics, les pelles, placés sur la voie de façon qu'ils devaient faire dérailler la locomotive du premier convoi.

Les outils furent retirés à temps.

Les ennemis du Progrès ne lisent pas Le Petit Bastiais

Chez les retraités Civils et Militaires

L'Entente générale des retraités civils et militaires de France et des Colonies, formée au Congrès de Bourges, le 28 avril 1927, et qui groupe déjà 182 associations ou fédérations, représentant plus de 110.000 membres, vient de tenir son Congrès annuel à Paris, mairie du sixième arrondissement, sous la présidence de M. Vuillaume, administrateur des Domaines en retraite.

Le Congrès a mis en tête de ses vœux, l'automatisme dans le rajustement des pensions de retraite, lors des modifications des traitements et des soldes.

M. Léo Bouyssou, vice-président de la Chambre des Députés et président du Groupe parlementaire de défense des retraités et M. [illegible], député du Finistère, auteur de la proposition de loi 669 tendant à reviser les statuts des retraités du 14 avril 1924, tous deux présidents d'honneur de l'Entente générale, ont souligné, au banquet de clôture, l'intérêt primordial qui s'attache à la réalisation de ce vœu.

Ils feront, ont-ils affirmé, tous leurs efforts pour faire aboutir les revendications mentionnées dans l'ordre du jour suivant qui nous est communiqué par M. le commandant Gabrielli, vice-président de l'Entente générale des retraités :

Ordre du jour :

Les Délégués de l'Entente Générale des Retraités et la Fédération des Syndicats de Fonctionnaires en activité, réunis en Congrès national à Paris, les 9 et 10 novembre 1929, représentant les Retraités de l'Etat (civils et militaires), les Retraités Cheminots, Départementaux et Communaux, Hospitaliers, Ouvriers de l'Etat de France et des Colonies, ainsi que les Inscrits Maritimes.

Demandent instamment à titre de première urgence, l'automatisme du relèvement des pensions aux nouveaux traitements d'activité, la péréquation des droits inscrits dans la loi du 14 avril 1924, en faveur de tous les pensionnés et de leurs ayants-cause, ainsi que le relèvement du jeu des trois cinquièmes pour tenir compte de la dévalorisation du franc, articles 33, 34, article 1er § 2 de la proposition 669 ;

Protestent avec la plus grande énergie contre la lenteur désespérante apportée à la revision des pensions anciennes et à la liquidation des pensions nouvelles ;

Demandent le vote de la loi en instance devant le Sénat, en faveur des Départements, Communaux, Forestiers et Inscrits Maritimes ;

Font confiance à la Commission Exécutive nommée par le Congrès pour intervenir auprès des Pouvoirs publics et de tous les Parlementaires afin d'obtenir ces modestes et légitimes revendications ;

Décident que le présent ordre du jour sera adressé au Président du Conseil et à tous les Membres du Gouvernement ainsi qu'à tous les Parlementaires qui se sont attachés à la défense des intérêts de tous les vieux serviteurs du Pays.

Les Corses Partout

La Maison des Corses à Nice. — Nous nous faisons un devoir de rappeler à nos lecteurs que, de passage à Nice, ils trouveront à La Maison des Corses, 6, avenue Georges Clémenceau, le meilleur accueil, renseignements de toute nature, journaux corses et autres publications et revues diverses.

La Maison des Corses est ouverte tous les jours de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

Variétés

Le bonheur est indépendant de la fortune. Il se trouve dans les plus pauvres logis. Pour être heureux, il ne s'agit que de s'emparer d'une infinité de joies vraies, qui sont autour de nous et qu'une femme sérieuse ne laisse pas s'envoler. Plus la jeune épouse sera apte à diriger sa maison, plus le bonheur s'y maintiendra. Qui donc est l'âme, la vie même du foyer ? Qui sait vivifier tout, animer tout, répandre autour d'elle le charme et la joie de vivre, si ce n'est l'épouse et la mère ? Grâce pour embellir et réjouir le foyer la jeune fille doit, en attendant qu'elle soit femme et mère, en acquérir toutes les vertus. Son âme exquise puisera dans les [illegible] choses et son divin rayonnement réchauffera son mari et ses enfants dans les dures journées d'épreuves. Le pays qui posséderait plusieurs millions de ces trésors serait le premier du monde.

On se trouverait en présence d'une génération au cœur viril, accessible aux idées les plus généreuses dont puisse s'enorgueillir l'humanité.

C'est dans ce sens que nous devons travailler sans cesse.

J.-M. Fontana

AVIS
A NOS ABONNES

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le

15 NOVEMBRE 1929

de bien vouloir nous faire parvenir sans retard leur demande de réabonnement au moyen du Chèque Postal que nous leur avons adressé à cet effet.

N. B. — Tout abonnement sera renouvelé automatiquement, si, dès l'expiration, le journal ne nous revient pas avec la mention refusé.

A Travers la Corse

Arrondissement de Bastia

SCOLCA. — Nous apprenons avec plaisir la [illegible] de notre ami Poletti Jo. de Scolca, au [illegible] d'Economie du service central de l'administration pénitentiaire à Rabat.

Nos meilleures félicitations ainsi qu'à ses parents.

AJACCIO

Les ventes au déballage. — Au cours de sa dernière réunion, la Chambre de Commerce d'Ajaccio, sur la proposition de M. de Susini, a voté une délibération fortement motivée contre l'abus des ventes au déballage que pratiquent des forains, pour la plupart continentaux, de plus en plus nombreux. Ils s'installent devant les magasins des commerçants de la place et dans l'ensemble font un tort réel au commerce local, qui demande aux maires de prendre des mesures pour le protéger. Car il est reconnu que les pouvoirs des maires en cette matière sont suffisants et il suffit que ces ventes au déballage portent tort au commerce local pour qu'ils aient le droit absolu de refuser les autorisations nécessaires.

Au port. — Le vapeur « Ville d'Ajaccio » est parti mardi pour Marseille avec 220 passagers et 118 tonnes de marchandises. Le vapeur « Cyrnos » est arrivé le même jour de Marseille avec 135 passagers et 422 tonnes de marchandises.

A Saint Erasme. — Les travaux de restauration de l'Eglise Saint Erasme qui menaçait ruine ont permis de remettre à neuf le clocher et la toiture. Il reste à restaurer la façade principale et l'intérieur, mais les fonds réunis sont épuisés.

Deuxième appel aux bergers

Des lettres d'encouragements, des demandes de renseignements nous arrivent de toute part. Notre gratitude va à tous ceux qui s'intéressent à notre œuvre et nous restons à leur entière disposition.

Pour former un syndicat, sept membres suffisent, tant mieux si l'on est plus nombreux. L'essentiel c'est que dans chaque groupement un membre consente à en devenir l'âme et à s'occuper sérieusement de l'affaire. Nous préconisons les petites associations entre gens qui se connaissent, les gros groupements étant le plus souvent des feux de paille. Ici nous voulons aller si possible : piano e sano. Il faut envisager une œuvre de longue haleine.

Les statuts établis sur papier libre doivent être remis en double exemplaire avec la liste des membres du bureau au [illegible] de la commune du siège contre récépissé. Voilà tout. Nous tenons les nôtres à la disposition de toute personne qui nous les demandera.

Contentons-nous, pour le moment, d'amorcer notre œuvre en développant le nombre des syndicats et, en priant tous nos collègues de vouloir bien nous tenir au courant. Si, comme tout nous le laisse espérer notre nombre devient imposant, nous arriverons à mettre en mouvement les pouvoirs publics, les représentants du Parlement, les grandes associations agricoles. Plus nous serons nombreux, plus on nous écoutera, voilà ce dont il faut bien se persuader. Le modeste syndicat de Lumio, pour le moment, prêche dans le désert. Dimanche 1er décembre, à 1 heure, a lieu à Lumio la première assemblée générale, les représentants des maisons de Roquefort y sont invités. Tout ce que nous espérons, est de marquer un point et de déclarer que les temps sont révolus où les bergers consentaient à marcher dans la nuit.

Jean PAOLINI

Vice-président du Syndicat des bergers de la plaine de Lumio

Les Annales Corses

Les « Annales Corses » paraît depuis le mois d'août, deux fois par mois. Le directeur, M. Jean Ceccaldi est avantageusement connu dans le milieu intellectuel. Le rédacteur en chef est M. Pierre Morachini, le sympathique président du Comité des Fêtes Corses de Paris, grand mutilé de guerre.

Cette revue contient des récits, des nouvelles, des romans, des poésies, des descriptions de sites corses, le folklore de quelques villages, l'apologie des originalités de notre île, quelques pages de l'Histoire locale, du plus haut intérêt.

Abondamment illustrée, elle parle de la Corse et des Corses avec une infinie variété et un remarquable souci de vérité. Soulignons — et ceci doit nous exalter davantage à la lire — soulignons qu'elle honnit inexorablement la politique de ses pères.

Ajoutons en outre que la rédaction de la première page — délicatesse à laquelle nous devons être sensibles — est confiée au Commandant Leandri, grand mutilé de guerre, grand officier de la Légion d'Honneur, belle figure qui honore la Corse.

Nous ne saurions assez inviter nos compatriotes à lire régulièrement les « Annales Corses » dont le prix — 1 fr. 25 — est à la portée de tous.

On peut bien dépenser 2 fr. 50 par mois pour faire prospérer ce précieux organe de propagande en faveur de la Corse — propagande qui, croyez-moi, n'est pas du superflu.

D. A.

Encore l'affaire du "Pastis"

Ainsi que nous l'avions prévu, on nous signale que de nouvelles perquisitions sont faites actuellement dans les cafés de notre ville et que plusieurs cafetiers ont été pris en défaut ou ils débitaient la boisson interdite.

Nous regrettons vivement que certains cafetiers n'aient pas tenu compte du conseil que nous leur avions donné, ici-même, qui consistait à s'abstenir entièrement de mettre en vente le « Pastis ».

Les cafetiers de notre ville qui avaient été pincés le mois dernier sont passés en correctionnelle vendredi et ont été condamnés, si nos renseignements sont bons, au minimum de la peine, le tribunal ayant tenu compte qu'ils n'avaient pas été prévenus.

Cependant ce minimum est assez important car les deux amendes, celle du Ministère public et celle des Contributions indirectes forment un total à payer de 2.000 francs environ. L'affaire vaut donc la peine d'être prise en considération d'autant plus que devant payer une somme de 2.000 francs lorsqu'on est condamné au minimum, le maximum peut aller jusqu'à 20.000 francs et la fermeture de l'Etablissement.

Devant des risques pareils, il y a lieu de s'émouvoir.

Depuis quelque temps, à Marseille, des perquisitions sont faites régulièrement dans les cafés et les tenanciers de cette ville sont placés devant ce dilemme : ou enrichir la caisse des amendes et passer son temps chez les hommes d'affaires, ou refuser satisfaction aux clients.

Une grande réunion où étaient présents de nombreux élus des Bouches du Rhône a été organisée par le Syndicat des débitants de boissons. Les parlementaires présents promirent leur concours et finalement fut voté l'ordre du jour suivant :

« Considérant qu'il est prouvé par de « nombreuses sommités médicales que « l'anis sec n'est pas plus préjudiciable « à la santé que l'anis sucré ; que l'in« terdiction de vendre celui-là porte un « tort considérable à leur corporation et « la met dans une fâcheuse situation ;

« Font appel aux pouvoirs publics, à « tous les élus au Parlement, pour que « à l'instar de ce qui se passe en Algérie, « le décret du 24 octobre 1922 soit rap« porté et qu'un projet de loi soit dépo« sé à la Chambre des Députés réglemen« tant la vente de l'anis sec, conformé« ment au goût du consommateur du « Midi ».

S'ils n'obtiennent pas satisfaction, les débitants envisagent la fermeture de leurs établissements pendant huit jours à titre de protestation.

Nous ne comprenons pas que devant une question aussi importante, les cafetiers ne constituent pas un syndicat qui pourrait émettre un ordre du jour solidaire de celui de leurs collègues de Marseille, invitant nos parlementaires à se joindre aux élus des Bouches-du-Rhône pour une action en commun ayant pour but de donner satisfaction à tout le monde : les cafetiers, les maisons fabricant des Anis et les quelques millions de consommateurs du Midi qui ne demandent qu'à boire en paix leur apéritif préféré.

Nous attendons.

G. ALESSANDRI,
Représentant

LE PRIX DES FARINES

Par arrêté préfectoral en date du 25 novembre 1929, les prix limites de la balle de farine de 120 kilogs, ont été fixés à :

1° 259 fr. 65, prise à quai et rendue chambre boulangerie ;

2° 263 fr. 65, vendue par les grossistes.

Ces dispositions sont applicables à partir du 25 novembre 1929.

Les grossistes sont invités, conformément aux prescriptions de l'article 7 de la loi du 31 août 1924, à afficher dans un endroit bien apparent les prix limites ainsi fixés.

Ces nouveaux prix entraînent une baisse du prix du pain qui devra être ramené de 2 frs 15 à 2 fr. 10 le kilogramme.

avec les cigarettes
MARYLAND ALBAN
SUPÉRIEUR
[illegible]
[illegible]
Pas d'irritation
Pas de mauvaise bouche
Pas d'irritation de la gorge

A l'Officiel

NOUVELLES COLONIALES

M. Ansiani Paul, ingénieur principal de 1re classe, a été nommé ingénieur en chef de 2me classe des travaux publics des colonies, et désigné pour continuer ses services en Afrique Occidentale française.

M. Caravaggio Jean, adjoint technique de 4me classe des travaux publics des Colonies, a été nommé adjoint technique de 3me classe pour continuer ses services au Cameroun.

MINISTERE DES FINANCES

Ont été élevés à la classe supérieure de leur grade ou de leur catégorie, dans l'administration centrale du ministère des finances :

MM. Casanini et Gianni, gardiens de bureau de 2me classe.

M. Gandolfi, gardien de bureau de 4me classe.

MM. Tramoni et Pietri, gardiens de bureau de 5me classe.

M. Bianchi, ouvrier de 3me classe.

M. Alberti, ouvrier de 7me classe.

INFORMATIONS LOCALES

La Sainte Cécile

Dimanche dernier, à midi, les membres de la joyeuse et célèbre société musicale « L'Harmonie des Nox » se réunissaient dans l'intimité au « Grand Restaurant César », à Toga, pour y commémorer dignement la fête de Sainte Cécile, patronne des musiciens.

Le sympathique propriétaire, M. César Boschetti, les accueillait avec sa bonhomie habituelle et leur faisait servir, dans le hall, splendidement décoré pour la circonstance, un menu exquis signé Mme Boschetti, dont voici l'heureuse ordonnance :

Hors d'œuvre riche
Denti sauce [illegible]
Civelot provençale
Filet de veau mimosa
Poulet sur canapé
Salade de saison
Corbeille de fruits - Gâteaux
Vins du Cap et Patrimonio
Moët-Chandon
Café — Liqueurs

Inutile de dire que durant tout le banquet ne cessa de régner cette joyeuse camaraderie qui caractérise si bien les « Nox ». Au champagne, le vénéré président, M. Raphaël Senesi, prenait la parole, et dans un vibrant discours, après avoir rappelé les étapes glorieuses de la société, exhortait les « Nox » à persévérer dans la belle voie qu'ils se sont tracée ; il terminait en faisant des vœux pour le complet rétablissement du distingué directeur, M. Edmond Gatti. Une ovation formidable fut faite à l'actif et toujours jeune Président.

Après le banquet, une sauterie fut organisée et, aux sons d'un jazz endiablé, les couples tourbillonnèrent à qui mieux mieux. Bien à regret les Nox se séparèrent sur le tard en remerciant chaleureusement Mme et M. César Boschetti de leur charmante hospitalité et en souhaitant de recommencer bientôt de si fraternelles agapes.

Fêtes & Galas

LA MATINEE DU COMITE DES FETES

La première matinée dansante qu'organise pour dimanche le Comité des Fêtes s'annonce sous les meilleurs auspices.

Un orchestre de tout premier ordre donnera son concours et, sous la direction d'un de nos meilleurs virtuoses, entraînera les couples de danseurs aux sons d'un répertoire des plus modernes.

Le prix d'entrée a été fixé à 3 francs pour les dames et 5 francs pour les messieurs.

On trouvera des cartes chez : MM. Silvestri (Kodak), au Paradis des Dames, à la Pâtisserie Parisienne et à la Maison Mattei-Leca.

La Vie Sportive

Ainsi que nous l'avons annoncé hier le Cercle Athlétique Bastiais rencontrera dimanche l'Union Sportive Cortenaise en match amical.

Les Cabistes aligneront la même équipe qui, il y a 15 jours, battit celle du 173e R. I. par 4 buts à 2.

Bose II
Bose I, Maréchal ou Maestracci
Espanillo, Andreani, Mori
Caruso, Coco (cap.), Negroni, Bichera,
Morachini.

Kikin, incomplètement rétabli de sa blessure, ne reparaît pas encore dans le onze ; Feydel est toujours indisponible et ne fera sa rentrée que le 1er janvier contre... — mais cela, c'est une autre histoire.

Le sifflet sera tenu par Toma.

CYCLO OLYMPIQUE BASTIAIS

Les membres du Cyclo Olympique Bastiais sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu au local habituel le samedi 30 novembre à 20 heures.

M. Santoni, conseiller d'arrondissement et maire de Sisco, vient de faire don à la Société Cyclo Olympique Bastiais d'une somme de 200 francs.

Nous sommes très heureux de signaler ce geste à nos sportsmen.

A ce généreux donateur, nous adressons nos plus vives félicitations et nous y joignons les sincères remerciements de la Société.

Faits Divers

CARNET DE POLICE

Pendant la journée d'hier, la police a dressé les procès-verbaux suivants :

Campodonico, négociant, place de l'Hôtel de Ville ; Mandrichi Jacques, boucher, rue Spinola ; Cardi Lucie, poissonnière, rue Sisco, n° 5 ; Mandrichi Anna, poissonnière, rue Baietta, 5 ; Alfonsi Annonciade, rue Saint Jean, 6 : Pour embarras de la voie publique.

Marcelli Jean Paul de Pietlerroce : passage dans rue dallée et dommage à propriété mobilière d'autrui.

Avis Officiels

Un concours pour l'admission à l'emploi d'infirmière (cadre permanent des hôpitaux militaires) sera ouvert le 15 janvier 1930.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'hôpital militaire de Bastia (bureau du gestionnaire).

Nécrologie

MONSIEUR MATHIEU ANTONI

Encore un figure bastiaise, et des plus sympathiques, qui disparaît en la personne de M. Mathieu Antoni, ancien élève du Lycée de Bastia et de notre Ecole de Navigation. Très jeune, il obtint son brevet de capitaine au long-cours, et de suite, il fut attiré par la colonie lointaine, dont le climat meurtrier devait miner sa robuste constitution.

Il commanda alors pendant un an le *Nourhan*, appartenant à une importante Compagnie chinoise, et fut ensuite pendant 25 ans, pilote à Saïgon, remplissant ses fonctions avec un tact et une compétence qui lui attirèrent la sympathie et l'estime de tous. Aussi lorsqu'il y a deux ans, il quitta définitivement la colonie, ses nombreux amis lui firent des adieux qui étaient une preuve des regrets qu'il laissait. On lui offrit un grand banquet, puis tous les bateaux qui étaient en rade pavoisèrent et des chaloupes remplies de fleurs accompagnèrent notre ami regretté jusqu'au bateau qui devait le ramener à Bastia, où il était heureux de venir retrouver sa famille et ses vieux camarades d'enfance.

Malgré la très brillante situation qu'il occupait, il était simple et cordial avec tous. Il aimait à flâner sur les quais au milieu de notre population maritime, causant volontiers avec les vieux pêcheurs qui l'avaient connu tout jeune, alors que sa vocation de marin l'attirait vers tout ce qui touchait à la mer.

C'était l'ami sincère sur lequel on pouvait compter. Peu expansif comme tous les marins, il cachait sous des dehors un peu froids, un cœur très affectueux que seuls connaissaient ses parents et ses amis.

Avec bonheur, il était revenu dans sa chère ville natale où il comptait jouir d'un repos bien gagné, lorsque le mal qui le minait sournoisement vint le terrasser.

Dès qu'il connut sa maladie, il ne s'illusionna pas et accepta ses souffrances avec courage et résignation. Jusqu'à la fin, il conserva toute sa lucidité d'esprit, reçut les derniers sacrements et s'éteignit heureux de se voir entouré par tous les siens.

Il comptait de nombreux amis, aussi, une foule émue suivait son convoi funèbre.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Mantel, administrateur de la Marine ; MM. Susini, Peretti, Devoti, Pietri, Benigni, capitaines au long-cours.

Le deuil était conduit par son beau-frère, le professeur Robert Giannarelli, et ses cousins, MM. Poggi Joseph, Gaëtan et Jacques Poggi, René Lefort.

Moi qui l'ai connu, et qui pleure l'ami loyal et sincère qu'il était, je comprends l'immense douleur de sa famille.

A sa veuve, dont les soins admirables et dévoués ont été impuissants à sauver le cher compagnon de sa vie ; à sa sœur, au professeur Robert Giannarelli, qui en frère affectueux était accouru pour assister à ses derniers moments, à sa nièce, Mlle Louiselle Giannarelli, à toute sa famille, nous adressons l'expression de nos sincères regrets et de nos condoléances douloureusement émues. — X.

AVIS DE DÉCÈS

M. le Lieutenant et Mme Dominique Canioni ; M. et Mme Albertini Joseph et leurs enfants ; Mlle Canioni Marie Françoise ; le chef de bataillon André Giamarchi ; M. et Mme Dubos et leurs enfants ; M. et Mme Gentils et leurs enfants ; Mme Vve Ben Clémentine ; M. et Mme Tassés et leurs enfants ; M. et Mme Franchesconi et leurs enfants ; M. et Mme Canioni Pierre et leurs enfants ;

Les familles Canioni d'Olmi-Capella, Santucci, Macdonald du Niolo, Guidi de Marseille, Vve Benetti Françoise de Bastia, Vecchioni et Marchini ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur ANTOINE CANIONI

leur père, grand père, frère, oncle, cousin et allié, décédé le 28 novembre.

L'enterrement aura lieu samedi 30 novembre à 1 heure de l'après-midi.

MM. Bourgeois père et fils ; le personnel de la maison Bourgeois père et fils ; les familles Bourgeois ;

Ont la douleur de faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur collaborateur dévoué et ami regretté

Monsieur ANTOINE CANIONI

Décoré de la médaille du Travail

décédé à l'âge de 69 ans, après 54 ans de bons et loyaux services.

REMERCIEMENTS

Les familles Poggi, Cruciani, Lefort, de Pietri, remercient la Société de Protection Mutuelle des voyageurs de commerce de France et tous les nombreux amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de leur regretté père, grand père, beau-frère, oncle et cousin

Monsieur PHILIPPE POGGI

Président du groupe de Bastia de la Société des Voyageurs de Commerce — Médaille d'or de la Mutualité

Ciné-Chronique

La présentation de *Ramona* au Regent Cinéma, hier soir, avait attiré le public des grands soirs de gala.

Le film qu'interprète la délicieuse vedette Dolorès del Rio qui est un véritable chef-d'œuvre de [illegible], est digne d'être classé parmi les meilleures productions.

Dans les groupements

SOCIETE DE PROTECTION MUTUELLE DES VOYAGEURS DE COMMERCE DE FRANCE

Les membres du groupe de Bastia sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi 2 novembre, à l'Hôtel de Ville, à 18 heures.

M. Lenner, vice-président de la Société et président d'honneur du groupe exposera le programme des fêtes qui seront organisées à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de la Protection Mutuelle.

Désignation, s'il y a lieu, d'un membre pour assister aux fêtes du cinquantenaire.

Le Vice-Président

UNION DEPARTEMENTAL DES MUTILES ET COMBATTANTS *(Groupement Régional du Nord de l'Ile)*.

Réunion du Conseil d'Administration samedi soir, à 9 heures, 16, boulevard du Palais. Ordre du jour : préparation du Congrès annuel.

SOCIETE DE LA LEGION D'HONNEUR

M. le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur désireux de rehausser l'éclat de l'Assemblée générale annuelle, a bien voulu mettre à la disposition de la société les salons de la Grande Chancellerie.

Le Conseil d'Administration ayant accepté avec reconnaissance l'offre de son Président fondateur, décide que la 9me Assemblée générale se tiendra le 21 décembre à 15 h. 30 à la Grande Chancellerie (Entrée, rue de Lille).

Elle sera suivie de la visite au Musée de la Légion d'Honneur.

Pour ordre : F. LEANDRI

Communications

SYNDICAT AUTONOME DES CHAUFFEURS D'AUTOMOBILES DE LA VILLE DE BASTIA

Les chauffeurs adhérents au dit syndicat sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir vendredi 29 novembre à 8 h. 30 du soir.

Ordre du jour : Renouvellement du bureau, compte rendu financier, adhésions de nouveaux membres. La réunion aura lieu au Bar André, Place d'Armes.

Le Secrétaire

Les Spectacles

REGENT-CINEMA. — Soirée à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre : *Regent-Journal* ; *Une civile qui ne file pas*, comique ; Les Artistes Associés présentent Dolorès del Rio dans : *Ramona*.

Lundi : Adolphe Menjou dans *Le valet de Cœur* ; Jack Holt dans : *Le Cavalier [illegible]*.

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation
luxueuse
Un prix modique
voilà ce que
vous trouverez
dans les
Cigarettes
MARYLAND
ALBAN
SUPÉRIEUR
(cartouche bleue)

Grands Magasins
LOUIS MAUREL
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE UN MILLION

Augmentation de Capital
par 2000 actions B de 250 francs entièrement libérées.
par 4000 actions B de 250 frs libérées de 62 fr. 50, à la souscription.
On souscrit à la Banque Grégori, à la Banque Fontanazzi, aux guichets des Magasins, 3, boulevard du Palais.

STÉNO-DACTYLO
JAMET-BUFFEREAU
[illegible]
[illegible] de BASTIA, 39, Bd P. Paoli
[illegible]

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

A LA CHAMBRE

(Suite de la 1ère page)

M. Fernand Bouisson, s'attache à leur démontrer qu'il s'agit d'un malentendu et met fin à l'incident en levant la séance à midi trente.

Séance de l'après-midi

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 h. 30, sous la présidence de M. Ricolfi.

MM. Chéron et Gallet sont au banc du Gouvernement.

La Chambre reprend la discussion du chapitre 14 du budget des pensions, concernant les anciens prisonniers de guerre et dont le renvoi à la Commission est demandé par M. Chassel.

M. Beaugrand indique qu'il votera le renvoi à la Commission.

M. Chassel déclare qu'il ne méconnaît pas les difficultés de la tâche incombant au ministre des finances, lequel doit défendre les intérêts du Trésor, mais il faut qu'il fasse un effort en faveur des prisonniers de guerre.

M. Henry Chéron, ministre des finances rappelle que le crédit du chapitre 14, qui était l'an dernier de un million cinq cent mille francs, a été porté, cette année, à quatre millions.

— Le Gouvernement a fait de son mieux, dit-il.

Le ministre pose la question de confiance contre la proposition Chassel.

M. Frot fait observer que des promesses ont été faites depuis plusieurs années aux anciens prisonniers de guerre.

L'orateur regrette que le ministre des finances ait donné un caractère politique à ce débat et il tient à faire remarquer à M. Desbons que M. Henry Chéron n'a pris aucun engagement.

— En conséquence, dit-il, ceux qui voteront contre le renvoi voteront contre les intérêts des anciens prisonniers de guerre.

M. Planche estime que la question du droit à l'indemnité pour les anciens prisonniers de guerre n'a plus à être étudiée.

Le principe découle du traité de Versailles et est admis par tout le monde aujourd'hui. Il s'agit uniquement de savoir maintenant si le Gouvernement veut reconnaître ou non ce principe.

Le débat prend fin sur cette intervention.

Le résultat du scrutin

On passe au vote qui donne lieu à pointage.

En attendant la proclamation des résultats on examine les chapitres suivants.

Après l'adoption de quelques uns d'entre eux, le président fait connaître le résultat du scrutin.

La demande de renvoi à la Commission du chapitre 14 est repoussée par 314 voix contre 267.

Le chapitre est ensuite adopté après une intervention de *M. Schumann* en faveur des anciens prisonniers de guerre alsaciens et lorrains.

Au chapitre 21 (secours et allocations aux anciens militaires et à leurs ayants cause).

Les allocations aux anciens combattants de 1870

M. Perrin demande une augmentation de crédit afin de pouvoir relever le taux de l'allocation accordée aux anciens combattants de 1870.

Il propose, en conséquence, de renvoyer le chapitre à la Commission.

M. Henry Chéron, ministre des finances, répond que, sur ce chapitre comme sur les autres, un effort a été fait ; le crédit qui était, l'année dernière, de dix millions, est porté, cette année, à 14 millions.

— Il est impossible de relever indéfiniment le crédit de tous les chapitres. Rien n'est plus facile que de dire : C'est insuffisant. Mais le ministre est obligé d'équilibrer les recettes et les dépenses.

Aussi, *M. Henry Chéron*, ministre des finances, pose-t-il la question de confiance contre la demande de renvoi.

M. Nogaro, rapporteur, estime que le crédit inscrit au chapitre permettrait d'accorder aux combattants de 1870 une allocation d'un taux uniforme de trois cents francs.

M. Blaisot estime cette proposition raisonnable et demande au ministre d'accepter.

M. Henry Chéron, ministre des finances, répond affirmativement.

Le renvoi est repoussé par 315 voix contre 265

M. Perrin maintient néanmoins sa demande de renvoi qui est repoussée par 315 voix contre 265, après pointage.

M. Boisseau insiste pour qu'on simplifie les formalités imposées aux combattants de 1870.

Le chapitre 21 est ensuite adopté ainsi que le dernier chapitre et la Chambre décide de renvoyer à 21 heures l'examen du budget du travail.

Le congé annuel payé des travailleurs

Répondant en fin de séance à une question de *M. Pagen*, relative à la question du congé annuel payé à tous les travailleurs, *M. Loucheur*, ministre du travail, indique qu'un projet gouvernemental est déposé déjà à ce sujet et qu'une proposition de loi est déjà soumise à l'étude des Commissions compétentes.

Le ministre déclare qu'après avoir été entendu par ces Commissions, il demandera l'inscription de ces projets à l'ordre du jour de la Chambre.

La séance est suspendue de 19 heures à 21 heures.

Séance de Nuit

La séance est reprise à 21 heures sous la présidence de M. Bouisson.

MM. Loucheur et Oberkirch sont au banc du Gouvernement.

Le président donne lecture d'une lettre de condoléances adressée par le président de la Chambre des députés du Mexique, à l'occasion de la mort de M. Georges Clémenceau.

Le budget du Travail

La Chambre aborde la discussion générale du budget du ministère du travail.

M. Lafaye, socialiste S.F.I.O., s'élève contre la campagne dirigée contre les assurances sociales.

— On prétend, dit *M. Lafaye*, que la loi sur les assurances sociales a été votée hâtivement. Or, il y a vingt ans qu'elle est sur le chantier parlementaire ; elle a fait l'objet d'une vaste consultation de tous les intéressés.

« On voit des médecins se livrer à un mouvement politique contre l'application de la loi et d'autres personnes soutenir intentionnellement qu'on n'a rien fait avec la loi sur la mutualité. La loi doit être appliquée à l'heure fixée ; déjà nombreux sont les pays qui nous ont devancés. »

L'orateur espère que le Gouvernement tiendra ses engagements et que le Parlement sera fidèle à la parole donnée ; il demande la ratification, d'autre part, des conventions issues des conférences internationales du travail, que la France n'a pas encore ratifiées, et il demande le vote d'urgence.

Le paquebot "Mauretania" est entré en collision avec un transbordeur

New-York, 28 novembre. — Le transatlantique *Mauretania*, partant pour l'Europe, est entré en collision dans le port avec le transbordeur.

Le Mauretania a fait savoir à la police, par T.S.F., qu'il entrait en quarantaine et demandait que l'embarcation de la police vienne au secours. Il ajoutait que le garde-côtes remorquait le transbordeur.

L'embarcation de la police a été immédiatement envoyée sur les lieux de la collision, près de Robbins Reef.

Les bureaux des chemins de fer du New-York-New-Haven-Hartford ont reçu un radiogramme disant que c'est leur transbordeur 64 qui est entré en collision et est fortement endommagé.

Le message ajoute que le *Mauretania* n'a pas subi d'avaries. Celui-ci était parti le 27 novembre, à 23 heures, avec un nombre de passagers assez réduit ; trois cents de première classe, cent soixante-dix en seconde, quatre cents en troisième.

La publication partielle du testament du "Tigre"

Paris, 28 novembre. — La famille Clémenceau ayant décidé de publier la partie du testament relative aux obsèques de l'illustre défunt, M. Marcel Pournin qui, avec M. Nicolas Pietri, est l'exécuteur testamentaire de M. Clémenceau, s'est présenté au domicile de M. Walline, président du tribunal civil de la Seine, assisté de Maître Mynier, avoué.

Une ordonnance autorisant la publication de ce testament, a été rendue.

La reprise des relations anglo-soviétiques

Londres, 28 novembre. — M. Henderson a déclaré à la Chambre des Communes qu'il imposerait comme une condition pour la reprise des relations diplomatiques avec la Russie qu'aucun membre de la Tchéka ne débarquerait en Grande-Bretagne.

M. Severing se déclare partisan du rapprochement franco-allemand

Paris, 28 novembre. — Un rédacteur d'*Excelsior* a interviewé M. Severing, ministre social-démocrate du Reich, qui a déclaré notamment :

— Je suis depuis 1919 partisan du rapprochement franco-allemand. Au point de vue allemand l'entente entre tous les voisins est désirable, vu la situation géographique de l'Allemagne et ses exigences économiques et industrielles. Mais, c'est surtout avec la France que nous devons collaborer étroitement.

« J'estime que le rapprochement franco-allemand produirait non seulement une détente générale mais conduirait indirectement à la conclusion d'ententes identiques entre les autres pays.

« Je suis convaincu que l'idée de M. Briand de constituer les Etats-Unis d'Europe pourra être réalisée le jour où la France et l'Allemagne réaliseront l'entente économique et le bon voisinage. »

Le Conflit Sino-Russe

Londres, 28 novembre. — Une information de Moscou, via Riga, apprend que le Gouvernement des Soviets a décidé d'ignorer la démarche de la Chine auprès des signataires du pacte Kellogg et de la Société des Nations relativement à la violation du pacte par la Russie.

Le Gouvernement des Soviets a approuvé l'avance des troupes rouges vers Kharbine.

Les chinois capituleraient

Moscou, 28 novembre. — L'agence Tass annonce que la Chine a proposé à M. Litvinoff de rétablir entièrement la situation antérieure au conflit du chemin de fer oriental chinois.

M. Litvinoff a consenti et a proposé l'envoi d'un délégué chinois à Khabarovsk pour discuter avec le délégué soviétique les conditions de paix.

Une épouse meurtrière est condamnée

Paris, 28 novembre. — Mme Jamet comparaissait aujourd'hui devant les assises de Seine et Oise, répondant du meurtre de son mari, ouvrier boulanger à Juvisy-sur-Orge, au mois d'août dernier.

La femme avait un enfant de 13 ans d'un premier mariage ; le mari était paresseux et brutal.

La femme a été condamnée à 4 ans de prison.

Le Chômage en Allemagne

Berlin, 28 novembre. — Le nombre de chômeurs dans tout le Reich a augmenté de 126.000 pendant la première quinzaine de novembre, soit 14,2 dix-pour cent.

L'ensemble des sans-travail inscrits était, au 15 novembre, de 1.016.000.

Pour votre Villégiature d'HIVER

procurez-vous
l'édition hivernale de
LA SAISON
superbe guide-album illustré

Etudes détaillées et très complètes sur les stations hivernales françaises : Côte d'Azur, Côte Basque, Côte d'Argent, Algérie, Tunisie, Maroc, et Stations de Sports d'Hiver
PRIX SPECIAL DE SOUSCRIPTION
aux 2 éditions (été et hiver) .. Fr. : 20
à l'édition d'hiver seule .... Fr. : 10
Envoi franco à la parution courant
Novembre et Avril
Adresser les abonnements aux
ETABLISSEMENTS RISACHER & Cie
4, Place des Saussaies — PARIS
C. Chèque-postal : Paris C. 102-460

C'est
Chiffons
qui donne chaque mois
le dernier mot
de l'élégance
et de l'ingéniosité.
5 francs

Nouvelles diverses

Berlin, 28 novembre. — Le Gouvernement allemand a décidé la construction accélérée de neuf nouveaux postes d'émission de T.S.F. à grande puissance, capables de tenir tête à n'importe quel poste étranger.

L'un de ces nouveaux postes sera érigé entre Heidelberg et Carlsruhe et paraît surtout être destiné à dominer les émissions du poste actuellement en construction dans un but national à Strasbourg.

Le poste d'Heidelberg aura une force de 60 à 100 kilowatts.

Londres, 28 novembre. — Le correspondant du *Times* à Hong Kong télégraphie que Canton est sérieusement menacé.

Les troupes cantonnaises qui luttent contre Tchang Fat Kwai sont en infériorité numérique manifeste et attendent des renforts de Nankin.

Cinq avions sont attendus à Wou-Tchéou d'ici quelques jours pour être utilisés contre les cantonnais.

Paris, 28 novembre. — La Commission de la marine militaire a approuvé la tranche navale de 1930 selon le projet du ministre.

Londres, 28 novembre. — On mande de Durban qu'on attend prochainement l'arrivée de gaz lacrymogènes qui feront désormais partie, sous forme de bombes d'équipement de la police montée d'Afrique du Sud.

Paris, 28 novembre. — M. Briand a reçu cet après-midi le baron Gaiffier d'Hestroy, ambassadeur de Belgique à Paris.

M. Briand a offert une soirée en l'honneur des délégués étrangers à la conférence sur le statut des étrangers.

Paris, 28 novembre. — Le ministre de l'agriculture vient de constater des fraudes dans la vente de conserves de légumes. Les conserves de pois frais sont souvent en réalité des pois secs trempé et mis en boîte.

Paris, 28 novembre. — M. Neu, banquier, rue de Trévise, a été écroué pour avoir commis cinquante mille francs de détournements et des abus de confiance au détriment des clients.

Paris, 28 novembre. — M. Tardieu a reçu dans la matinée les membres du bureau de la conférence des groupements commerciaux et industriels.

Après avoir entendu l'exposé des vœux émis par le Congrès National, M. Tardieu a promis de les examiner dans le cadre de la situation actuelle.

Paris, 28 novembre. — Si les travaux parlementaires le permettent, le prochain Conseil des Ministres aura lieu lundi matin.

Paris, 28 novembre. — M. Tardieu a visité cet après-midi M. Poincaré qu'il a trouvé en excellente santé et avec lequel il s'est entretenu longuement.

Au BONHEUR des DAMES
Madame GUASCO
12, BOULEVARD PAOLI
Toutes les semaines :
GRAND CHOIX
DES DERNIERES NOUVAUTES
DE PARIS
TRANSFORMATIONS — REPARATIONS
Spécialités de Deuil
PRIX MODERES

Il faut en ce moment faire des
ÉCONOMIES
et cependant avoir une toilette
formant un ensemble parfait.
Pour savoir ce qui se porte comme
robes et chaussures, bas et lingerie,
fourrures, sacs et bijoux, etc...
comme aussi robes et chapeaux
achetez le nouveau journal complet
MERVEILLES DE PARIS
4 francs
EN VENTE PARTOUT
et 29, rue de la Sourdière, Paris

Papeterie du Petit Bastiais
8, boulevard du Palais — BASTIA
UNE VISITE
S'IMPOSE
CAHIERS — ARDOISES
PORTE-PLUMES
Grand stock de Cahiers de dessins
en réclame : 0 fr. 10.

ASSUREZ-VOUS A la
Cie d'ASSURANCES GÉNÉRALES sur la VIE
[illegible]
PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES
assurée par le nouveau contrat "MIXTE CUMULÉE"
LA PLUS AVANTAGEUSE DES COMBINAISONS EN COURS
Adjonction facultative de l'assurance d'invalidité et accident.
[illegible]
Agent général : M. CAGNINACCI, 39, boulevard Paoli, 39 — BASTIA

Méfiez-vous des imitations
PERNOD FILS
PARIS - PONTARLIER - MARSEILLE
n'a pas de prénom
Le seul devant être servi à la demande de UN "PERNOD"

YEUX
Cataracte, Affaibl. vue, inflam. des paupières, conjonctivite diverses, myopie croissante, etc., soulagement immédiat par l'emploi Collyres Saint-Jean. Nombreuses attestations. Guérisons sans opérations. Le flacon, 15 fr. Indic. maladie. Laboratoires Collyres Saint-Jean, Soubusse (Landes).
Dépôt : Pharmacie FIGOLI, Ajaccio.

PROCHAINEMENT OUVERTURE
DE LA CONFISERIE
EMILE CLAVEL
Kiosque des Platanes
Boulevard Paoli

Nickelage et Polissage
sur tous métaux
SPECIALITES POUR AUTOMOBILE
ARGENTURE de couverts de table
OBJETS POUR EGLISES, etc...
ELECTROMETAL
RUE DE L'OPERA - BASTIA (Corse)

C'est ainsi que nous
la préférons!

Parce que plus pratique, moins coûteuse et d'une conservation indéfinie. Mais assurez-vous bien que chaque pain porte la marque :
la "Végétaline"
qui remplace avantageusement le beurre, l'huile et la graisse pour une dépense beaucoup plus réduite.
Refusez énergiquement toute imitation !

Exiger le mot « Végétaline » en gros caractères sur chaque pain ou boîte.
L'envoi de cette coupure à la « Végétaline », Marseille, donne droit à un recueil gratuit de 100 recettes de cuisine. Joindre un franc de timbres pour l'envoi de luxe.
Pour votre table employer l'huile douce « Butine » et pour votre linge le savon extra pur « La Tour ». — 25.

Cafés
EXPEDITION A L'INTERIEUR
TORREFACTION
JOURNALIERE DE CAFES
— Téléphone 2 1-08 —
LA PLUS ANCIENNE
MAISON DE LA CORSE
GRANDE
Brûlerie Cyrnos
22 bis RUE DE L'OPERA
— BASTIA —

A LOUER

Jolie chambre meublée, vue donnant sur la mer. S'adresser au bureau du journal.

Oui...
Mais la Maison A. TOMASI
Directeur Opérateur : J. CATTANI
PHOTOGRAPHIE MIEUX
19, Boulevard Paoli, 19 — 1er étage
Ancienne Maison J. MORETTI
Téléphone : 1-35 — Salle chauffée

Pour
la pipe et
pour rouler
la cigarette
employez le
tabac
PETIT
CAPORAL
SUPÉRIEUR
(bande rouge)
1 FRANC LE PAQUET
DE 50 GRAMMES

Solides pratiques s'emboîtant par pile de 25 chaises
4 arcs prix de fabrique

Tables Guéridons en marbrite
Argenterie et linge d'Hôtels
E. HAHN Agent Général
52, Rue Pertinax NICE
Agent pour la Corse :
M. Jules Michelangeli — Bastia
NICE (Alpes-Maritimes)

PERDU

Il a été perdu dimanche de l'Eglise Notre Dame de Lourdes au Boulevard Paoli, une [illegible] gourmette en or. Prière de la rapporter contre bonne récompense aux bureaux du « Petit Bastiais ».

A VENDRE

Vieux papiers en ballots. S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

BOURSE DE PARIS du 28 Novembre 1929

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]
5 % 1915	[illegible]	[illegible]
4 % 1917	[illegible]	[illegible]
4 % 1918	[illegible]	[illegible]
5 % 1920	[illegible]	[illegible]
6 % 1920	[illegible]	[illegible]
4 % 1925	[illegible]	[illegible]
6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Rente 5 % 1928	[illegible]	[illegible]
Bons Trésor 5 % 1924	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1926	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1922	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Aisne	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Pas de Cal.	[illegible]	[illegible]
Départ. Seine 7 % 1926	[illegible]	[illegible]
Oblig. P. T. T. 1928	[illegible]	[illegible]
Paris 1928	[illegible]	[illegible]
— 1925	[illegible]	[illegible]
Communales 1879	[illegible]	[illegible]
— 1928	[illegible]	[illegible]
TERME		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nationale Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris et Pays-Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]
Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]
Compt. Nat. d'Escompte	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Générale Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez Capital	[illegible]	[illegible]
Suez Parts	[illegible]	[illegible]
Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie	[illegible]	[illegible]
Est Capital	[illegible]	[illegible]
Lyon Capital	[illegible]	[illegible]
Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Nord Capital	[illegible]	[illegible]
Orléans Capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé Chemins de Fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Compt. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Hâvre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
Boléo	[illegible]	[illegible]
Kuhlmann	[illegible]	[illegible]
Phosphate de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Pechiney	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique Ord. 600 fr.	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Air Liquide	[illegible]	[illegible]
Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Sucreries Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	[illegible]	[illegible]
Russe 5 % 1906	[illegible]	[illegible]
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
Banque Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons-Lits Ordinaires	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Petrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
Actions Peyrissac	[illegible]	[illegible]
Actions Usines du Rhône	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financières Caoutchouc	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
Concordia	[illegible]	[illegible]
De Beers Ord.	[illegible]	[illegible]
Parts Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
France Wyoming	[illegible]	[illegible]
Goldfields	[illegible]	[illegible]
Huanchaca	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca Ordinaire	[illegible]	[illegible]
Mexican Eagle Ord.	[illegible]	[illegible]
Actions Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mozambique	[illegible]	[illegible]
Mzaïta	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]
Roumano-Belges	[illegible]	[illegible]
Act. Banque de l'Indochine	[illegible]	[illegible]
Tanganyka	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux Cap.	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
Perenchies	[illegible]	[illegible]
Lebon	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Verreries de Carmaux	[illegible]	[illegible]
Salins Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Maritimes Ord.	[illegible]	[illegible]
Distil. Indochine	[illegible]	[illegible]
Cusenier Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Poliet Chausson	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris-France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
Banq. Franç. Rio Plata	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Mexican	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Cuba	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philip. Ord.	[illegible]	[illegible]
Banque Penins. Mexicaine	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]
El-Méjel	[illegible]	[illegible]
Hotchkiss	[illegible]	[illegible]
Act. cap. Ciment Français	[illegible]	[illegible]
Talc Luzenac	[illegible]	[illegible]
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
Anglais 2 % 1/2	[illegible]	[illegible]
Carbonite	[illegible]	[illegible]
Bergougnan	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bulgare 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
Chine 4 % 1895	[illegible]	[illegible]
Egypte Unifiée	[illegible]	[illegible]
Hellénique 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Italie 3 1/2	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
Mexique 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
Roumanie 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
Baku	[illegible]	[illegible]
Serbe 1912	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
CHANGES		
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

BOURGEOIS
FRÈRES & FILS
ETABLISSEMENTS FONDES EN 1861

CYRNEENNE
liqueur de Cédrats Corses

LA CANONICA
Vieille liqueur,

ANIS BOURGEOIS
Apéritif supérieur

MOCCO-RHUM
Pur Martinique

POUR VOS ACHATS DE
MEUBLES
linge de maison
Une visite s'impose
à
Lyon Mobilier
2 & 4, RUE DE LA GARE
ANNEXES ET ATELIER
18 & 21, RUE DE L'OPERA
— BASTIA —

Car ne l'oubliez pas, c'est la maison spécialisée dans la vente du meuble et linge de maison, possédant le plus grand assortiment en meubles classiques et modernes de tous styles ; ainsi qu'un grand choix de lits fer et cuivre et tous articles literie, linoleum, etc...

Nos prix à qualité égale ne permettent aucune comparaison, faites nous confiance et vous serez servis de même.

Nous accordons des facilités de paiements et envoyons sur demande notre catalogue avec prix courants.

Nous avons organisé un atelier pour la fabrication et la remise en état des sommiers, divans, etc..., ainsi que pour la réparation et recouvrage des fauteuils, canapés et tous sièges à des prix très modérés.

NOTA. — Nous expédions franco d'emballage dans toute la Corse et pour le Continent, par les soins de notre Maison principale de LYON, R. DURES et ses ENFANTS 79-81, RUE CREQUI.

Contentieux
CABINET CASANOVA
est ouvert de 8 à 12 heures et de 2 à 6 heures
4, Boulevard du Palais, au Premier (escalier de gauche)
BASTIA (Tél. 2-17)

Assurances
TERRESTRES à la plus puissante des Compagnies Françaises d'Assurances contre l'incendie, l'UNION.
MARITIMES à une Compagnie de tout premier ordre, le LLOYD.
Incendie (Vétusté) — Vol et Accidents — Vie Humaine — Dots — Rentes Viagères — Bris de glace — Grêle — Mortalité du Bétail.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES
ANCIENNE MAISON L. PETIT
Firmin & Lota
Successeurs
40, boulevard Paoli — 1, Rue Sampiero — 13, Bd Albert 1er

CHAMBRES A COUCHER — SALLES A MANGER — CABINETS DE TRAVAIL — STYLES MODERNES ET ANCIENS
Avant d'arrêter votre choix, comparez nos modèles, nos prix.
Fabrication soignée — Bois de première qualité

GRAND ATELIER DE TAPISSERIE
SALONS — DIVANS — LITS — TENTURE — TAPIS — etc...
La Maison se charge des réparations de sièges et sommiers — à des prix modérés —
Lits fer et cuivre et tout ce qui concerne la literie complète
ARGENTERIE — GARNITURES DE CHEMINEE — CRISTAUX — PORCELAINES — BRONZES — GLACES — TABLEAUX — VOITURES ENFANTS — ARTICLES DE VOYAGE — PIANOS
ACHAT ET VENTE DE BOIS
Agents dépositaires en Corse du BALATUM
le couvre parquet le plus moderne et le plus économique
ENVOI DE DESSINS SUR DEMANDE

TRAVAUX FACILES
de découpage chez soi toute l'année sans quitter emploi, 2 à 5 francs l'heure, deux sexes, tous âges, rien à vendre. Pour éch. et renseignements, envoyer votre adresse sur enveloppe à TILLY (ex Ligues par Perriers (Eure).

Compagnie Fraissinet

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DEPARTS de la CORSE pour le CONTINENT

Dim. 24, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 25, de Calvi pour Nice à 23 heures
Mardi 26, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 26, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 27, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 28, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 28, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 29, de Bastia pour Nice à 21 h.
Samedi 30, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DEPARTS du CONTINENT pour la CORSE

Dim. 24, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 25, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 26, de Nice p. Ile-Rousse à 23 h.
Merc. 27, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 27, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 28, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 29, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 30, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Samedi 30, de Nice p. Bastia à 20 h.

ENTREPRISE GÉNÉRALE
POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS
BASTIA
DECORATION D'EGLISES
et appartements de tous styles et de tous genres
Travail Soigné

Imprimerie-Papeterie POGGI Fres
10 et 12, Rue Napoléon - BASTIA

GRAND CHOIX D'ARTICLES POUR ÉCOLIERS
CARTABLES — SERVIETTES — CARNETS — COMPAS — TROUSSES — PLUMES — PLUMIERS — ENCRIERS — ENCRE POUR STYLO — BOITES DE PAPIER A LETTRES
Concessionnaire du Cahier « LE CALLIGRAPHE »
et des Crayons « E. FABER »
PRIX SPECIAUX POUR COMMERÇANTS
REMISE AUX MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT

BANQUE de la CORSE
15, Bd Albert 1r & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)
Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs .. Correspondants de Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances, branches diverses

ATTENTION !
RÉPARATIONS & ENTRETIEN DE TOUTES MARQUES de
Machines à coudre, Phonographes
MACHINES A ÉCRIRE
Vous trouverez à cette adresse, de très bonnes machines à coudre d'occasion. Pièces de rechange à volonté. Toutes mes réparations et occasions sont garanties sur facture. Expédition dans toute la Corse. Emballage spécial.
Ne craignez pas de me demander la machine qui serait susceptible de vous intéresser.
M. JACARIA, 8, Rue des Zephirs - BASTIA

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MAISONS
Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours.
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Lait concentré sucré
& Farine Lactée
NESTLÉ
"les aliments qui donnent de bonnes joues"
Gratuitement : Echantillon Lait ou Farine et Brochure "Soins des Enfants" (Dr Vidal)
NESTLÉ 6 Avenue Portalis PARIS (VIIIe)

Dégustez les......
Marque
J. VIDAL
Agent : M. P. GUASCO,
13, Boulevard Paoli, 13 — BASTIA

RHUM St-JAMES
Grand Cru
« St James
ce prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde. »

Pour votre pipe
Pour rouler votre cigarette
n'employez que le tabac
PETIT CAPORAL SUPÉRIEUR
BANDE ROUGE
qui réunit toutes les qualités malgré son prix réduit

Le Gérant : François FOLi
Imp. du Petit Bastiais, 8, Bd du Palais

51e ANNÉE — N° 256 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — LUN. 18 et MAR. 19 NOV. 1929

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais &
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 8.05

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-47

0.239

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : MARTIN BIANCONI
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux : [illegible]

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	22	42
Contin. et Colon.	17	33	64
Étranger A	30	60	120
Étranger B	46	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

BIBLIOTHEQUE

LES MOUVEMENTS DE LA POPULATION CORSE DEPUIS CENT ANS

XIX. -- Corte

La population de Corte-Ville a constamment augmenté. Elle était, en 1741, de 1.760 et passait, ensuite, aux chiffres suivants : 1.711 en 1794, 2.735 en 1821, 3.292 en 1826, 3.283 en 1831, 4.292 en 1856, 5.426 en 1876, 5.031 en 1921, 5.267 en 1926.

L'augmentation a donc été constante, sauf à deux reprises. Mais l'on comprend facilement qu'une première fois, de 1741 à 1794, elle ait diminué de quelques unités, puisque au cours de cette période la ville constituait le centre d'opérations de guerre incontestablement douloureuses et ne pouvait avoir que de piètres effets sur le mouvement de sa population. C'est à peine si, en 1794, elle retrouvait un peu de calme succédant à la période paoliste si mouvementée.

Mais depuis, et jusqu'en 1876, l'accroissement est continu et sérieux, au moins comparable, toutes proportions gardées, à celui de Bastia, d'Ajaccio, de Sartène et de Calvi.

Le mouvement a été arrêté en même temps que celui de son hinterland. L'arrondissement du même nom comptait près de 48.000 habitants en 1831, 54.113 en 1856, 57.297 en 1876, point culminant de son ascension démographique. Ainsi, on remarquera que la croissance de la ville s'arrête à la même date que la croissance de l'arrondissement. Il y a correspondance entre l'arrondissement et son chef-lieu, entre le centre et son arrière pays. De 1876 à 1921, ils décroissent ensemble. La seule différence à établir entre l'arrondissement et le chef-lieu, c'est que l'arrondissement a piétiné à partir de 1921, tandis que le chef-lieu se relevait de 236 habitants entre 1921 et 1926.

Dans le même temps, nous constatons que Bastia augmente d'un peu plus de 1.100 habitants, Ajaccio d'un peu moins de 800 habitants, Sartène de 300 et Calvi de 200.

Ces chiffres indiquent que la ville de Corte a assez bien suivi le mouvement d'augmentation des villes. S'il est vrai que si Corte (qui comptait 3.282 habitants lorsque Sartène en dénombrait 2.213 alors qu'actuellement Corte possède 5.267 habitants contre les 6.445 de Sartène) aurait dû avoir, en proportion, au moins sept mille habitants, il faut tenir compte qu'il est déjà remarquable que cette ville ait réagi dans la mesure indiquée, car le dépeuplement d'un hinterland n'est pas toujours au bénéfice de son chef-lieu, mais le dessert parfois. Corte a pu profiter de quelques habitants de la Terre des Communes s'installant au chef-lieu ; il a plus sûrement souffert de la gêne dans laquelle se trouvent la plupart des communes de l'arrondissement ; un certain nombre d'entre elles, du reste, ont choisi Bastia, ou même Ajaccio, comme centre d'établissement.

C'est dans ce sens que l'accroissement de la population de Corte est un fait significatif. Il l'est d'autant plus que si le territoire communal de Corte est vaste (il compte environ 15.000 hectares) il se trouve occupé par une proportion énorme de forêts et de sol chaotique le plus souvent inutilisable. Le territoire utile de Corte se trouve entre le col de San-Quilico et le confluent du Limato, assez sévèrement enserré par ceux des communes de la rive gauche du Tavignano, qui descendent jusqu'au fleuve.

C'est du reste, un territoire de pacage, de jardins et d'emblavures assez bien tenu par la partie de la population qui s'occupe et vit d'agriculture et est assez nombreuse pour que l'importance de ce sol utile ne soit pas excessive, car, ici encore, le morcellement est assez accusé.

Quoiqu'il en soit, une augmentation de 236 habitants en six ans dans le centre d'une région soumise au dépeuplement par émigration est un motif d'encouragement pour Corte, qui peut espérer de nouveaux accroissements d'autres causes, encore qu'elle ne soit pas négligeable, que le retour dans leurs foyers de ses enfants, leur carrière active terminée. La vie locale, dont le degré d'animation exerce une grande influence sur ce rapatriement, n'est nullement absente de Corte. Mais la ville possède d'autres éléments intéressants de peuplement : une disposition permettant le développement facile des quartiers, les possibilités d'aménagement du Tavignano pour l'industrie et l'agriculture. Le système routier qui intéresse Corte est en défaillance du côté de Cervione, et les choses se sont arrangées de telle façon que près de la moitié des populations de l'arrondissement ont leur direction facilitée vers d'autres centres que Corte. Néanmoins, il dépend surtout du patriotisme agissant des Cortenais pour que leur ville maintienne, développe ou augmente ces organes ou ces organismes publics et privés qui en matière de voirie, d'assistance, d'urbanisme en général, d'embellissement et d'améliorations de toute sorte ont une action souvent souveraine sur les éléments, nombreux en l'espèce, qui ne voudraient pas perdre, ou qui voudraient retrouver, le contact avec leur ville natale.

Le rapport de M. Landry sur le budget du Ministère du Travail et de l'Hygiène

Paris, 18 novembre. — Demain sera distribué aux députés le rapport de M. ADOLPHE LANDRY sur le budget du ministère du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale.

Ce rapport de 170 pages examine notamment, en ce qui concerne l'hygiène, ce qui a été fait et ce qui reste à faire et contient des vues originales sur les réformes à introduire et les améliorations à obtenir relativement à l'hygiène de notre pays.

M. ADOLPHE LANDRY montre que la situation sanitaire en France est sensiblement aussi favorable que celle de nombre de pays étrangers. Les efforts pour améliorer cette situation demeurent encore insuffisants, il faut les multiplier et les développer.

« L'hygiène, dit-il, abaisse la mortalité. Sauver une existence c'est seulement reculer pour un individu la mort inéluctable. On peut ainsi faire que le nombre des décès dans le pays soit diminué de cent mille par an.

« Si la prolongation de la vie réalisée pour ceux que l'on sauve doit être en moyenne par exemple de dix ans, ce sera comme conséquence directe pour la population — ce sera comme conséquence unique si l'on suppose que les individus sauvés aient passé l'âge où l'on procrée — un accroissement de cent mille multiplié par dix, soit un million d'unités.

« Nous entendons que l'accroissement une fois acquis, la mortalité ne pourra exercer une influence indéfinie sur la population qu'en tant qu'elle aura une répercussion sur la natalité.

« Il est intéressant de noter que les gains d'existences que nous pouvons réaliser concernent principalement les enfants et les adultes compris entre 10 et 50 ans.

« Du point de vue économique il pourra résulter des inconvénients de la prolongation de la vie procurée au vieillard dont la carrière active est terminée, mais dans l'ensemble quels immenses bénéfices ne réalise-t-on pas par l'amélioration de l'état sanitaire.

« A cette amélioration l'hygiène ne peut que concourir pour une grande part. »

Mgr Verdier succède à S.-E. le Cardinal Dubois

Paris, 18 novembre. — Une dépêche de Rome confirme officiellement la nouvelle donnée hier de la nomination par le pape, avec l'agrément du Gouvernement français, de Monseigneur Verdier, supérieur général de la Société des prêtres de Saint-Sulpice, comme archevêque de Paris, en remplacement du cardinal Dubois, décédé.

Paris, 18 novembre. — *L'Osservatore Romano* publie la nomination de Monseigneur Verdier comme archevêque de Paris.

Au Conseil Supérieur du Travail

Paris, 18 novembre. — M. Loucheur a présidé, aujourd'hui, l'ouverture des travaux de la 32ème session du Conseil supérieur du travail.

Le ministre a parlé surtout du problème du logement pour les ouvriers de l'industrie et a convié le Conseil à examiner s'il ne conviendrait pas à tout employeur d'apporter sa contribution pour les logements des ouvriers qui travaillent pour lui.

Un hommage de jeunes filles argentines à M. Doumergue

Paris, 18 novembre. — M. Doumergue a reçu, cet après-midi, l'ambassadeur de la République Argentine et Mme Alvarez, venus lui remettre un bel ouvrage en broderie, exécuté à son intention par des jeunes filles élevées dans les institutions françaises de la République Argentine.

La Question Sarroise

Paris, 18 novembre. — Les négociations franco-allemandes relatives à la Sarre commenceront jeudi, au ministère des affaires étrangères.

A LA CHAMBRE

La discussion du budget des dépenses de 1930

Paris, 18 novembre. — La séance de la Chambre est ouverte à 15 h. 05 sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

M. Henry Chéron est au banc du Gouvernement.

La Chambre reprend la discussion du budget de l'imprimerie nationale.

Après des échanges d'observations entre *MM. Lecret, Dormann, Fié, Dumat, Clamamus* et *Chéron*, ministre des finances, le budget est adopté.

Les régions libérées

On passe au budget des régions libérées.

M. Goniaux signale les difficultés que rencontrent certains sinistrés pour obtenir le paiement des indemnités auxquelles ils ont droit.

M. Henry Chéron, ministre des finances, répond qu'il tiendra compte de ces observations.

M. Marchandeau plaide en faveur de certaines catégories de sinistrés étrangers qui n'ont pas encore obtenu les réparations qui leurs sont dues.

M. Taton-Vassal estime qu'il faut d'abord terminer au plus vite les évaluations et simplifier les formalités administratives pour hâter la liquidation des dossiers de dommages de guerre.

L'orateur expose, d'autre part, les revendications communes des régions libérées et proteste contre la prescription quinquennale qu'on oppose aux sinistrés.

M. Desoblin signale la nécessité de hâter le reboisement et la réfection des routes dans les régions libérées.

M. Gounot demande au Gouvernement de faire aboutir le plus rapidement possible la proposition de loi de M. Accambray, tendant à régler la situation des étrangers ayant subi des dommages en France.

Après des observations de *MM. Deguise, Albert Sérol, de Verneuil, Mancel* et *Rousseau*, *M. Mallarmé*, sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics, répond brièvement aux orateurs précédents, en leur donnant l'assurance que le Gouvernement examinera avec bienveillance les problèmes signalés.

M. Henry Chéron indique, dans une interruption, qu'il acceptera la proposition de loi de M. Accambray si sa portée est restreinte.

M. Mallarmé termine en déclarant que le reclassement du personnel des régions libérées sera assuré dans les meilleures conditions.

Les chapitres sont ensuite adoptés et la suite du débat du budget est renvoyée à demain.

La séance est levée à 19 heures.

L'élection des vice-présidents

Paris, 18 novembre. — C'est demain après-midi que la Chambre élira deux vice-présidents, en remplacement de MM. Flandin et Pernot ; actuellement, il n'y a que trois candidatures déposées. MM. Cautru (U.R.D.), Ricolfi (républicain de gauche) et Frédéric Brunet (républicain socialiste).

La fin tragique du capitaine du "Ludovic-Maria"

Calais, 18 novembre. — Voici de nouveaux détails sur la mort du capitaine Joseph Merelle, du chalutier boulonnais *Ludovic Maria*, car le renflouement de ce bâteau, qui réussit, dans la nuit de vendredi à samedi et fut suivi de la disparition dramatique du capitaine, précipité à la mer par un coup de roulis, avait failli être opéré au grand jour à la pleine mer précédente.

Malheureusement, au moment où, tiré par deux remorqueurs calaisiens qui l'entraînaient vers des eaux plus profondes, le *Ludovic Maria* traversait le dernier banc de sable qui l'emprisonnait un fil se rompit. Avant qu'on eût pu remplacer le jusant avait fait baisser le niveau des flots et il fallut remettre à la marée de nuit suivante le renflouement du chalutier.

Sans cet incident, sans ce fil rompu, l'opération s'achevait heureusement en plein jour et le capitaine Merelle ne dormirait pas, à l'heure actuelle, au sein de la mer, dont il avait si audacieusement de son bord défié la furie.

LES ENNEMIS DU PROGRES NE LISENT PAS
Le PETIT BASTIAIS

Le dirigeable anglais R.101 a effectué sa sortie

Londres, 18 novembre. — Le temps hier, était aussi beau qu'il était affreux samedi et le R. 101 en a profité pour commencer, à 10 h. 35, une promenade qui n'est pas encore terminée à l'heure actuelle.

Après avoir croisé au-dessus du nord de l'Angleterre et de l'Ecosse, le dirigeable a traversé la mer d'Irlande, à 22 h. 15, survolait Belfast.

Au ministère de l'air on déclare que la croisière, durant laquelle les moteurs feront une épreuve technique soutenue, n'a pas de durée fixe mais que, selon toute probabilité, le dirigeable reviendra à sa tour d'amarrage ce matin.

Le dirigeable britannique R. 101 était, ce matin, vers 4 heures, à trois milles environ à l'ouest de Blackpool et a signalé qu'il allait reprendre la direction de l'Irlande ; le dirigeable R. 101 a traversé de nouveau, ce matin, de bonne heure, la mer d'Irlande.

Après 16 heures de vol, le dirigeable, naviguant assez bas, se dirige vers son hangar de Cardington.

Le Désarmement Naval

Londres, 18 novembre. — On mande de Tokio :

On croit que l'acceptation par le Japon de l'invitation du Gouvernement britannique de prendre part à la conférence navale des cinq puissances a été transmise par la voie diplomatique, à la fin de la semaine.

Une motion des alsaciens résidant en Allemagne

Berlin, 18 novembre. — Les membres de l'Association générale des Alsaciens-Lorrains résidant en Allemagne, réunis au Reichstag pour commémorer les morts de la guerre, ont entendu un discours de l'ancien bourgmestre de Mulhouse, qui a déclaré que les deux provinces devaient intervenir pour faciliter les rapports entre la France et l'Allemagne, et servir de pont entre les deux puissances européennes.

Un rapide tamponne une auto : trois morts

Laon, 18 novembre. — Ce matin, vers 7 h. 35, le rapide Bâle-Calais, venant de Reims, vers Laon, a tamponné au passage à niveau des Eppes, une automobile dont les trois occupants ont été tués.

Ces derniers sont M. Morel, fermier à Robert-Champ, qui conduisait, sa sœur, Mme Izel, et le fils de celle-ci.

Le passage à niveau était fermé, la garde-barrière, qui, à cause du brouillard, n'avait pas vu venir le rapide, ouvrit la barrière. A ce moment le train surgit et l'auto fut tamponnée à l'arrière. Les trois voyageurs furent projetés de 15 et 25 mètres. Le train s'arrêta 450 mètres plus loin.

On s'empressa aussitôt autour des victimes mais elles ne donnaient plus signe de vie.

OPINIONS

A Citadella è nostra

Quand nous affirmions l'autre jour que nous assistions déjà à un ensemble de manœuvres destinées à semer la discorde au sein du Parti Républicain Démocratique, dans le but de tenter une trouée électorale à la Haute-Ville, nous ne pensions pas que nos adversaires s'empresseraient de confirmer nos dires et démasqueraient aussitôt leurs batteries.

Il paraît que les amis de Moro ne sont pas les amis de Sari qui ne sont pas ceux de Landry qui ne sont pas les mêmes que les électeurs du Docteur Quilici. Par contre, il est connu à Bastia que les dévoués de Gaudin sont les intimes d'Henri Pierangeli. Ce n'est un mystère pour personne que depuis longtemps ils marchent la main dans la main et c'est grâce à cette communion de tous les instants qu'Alexandre Gaudin mordit la poussière par 9 voix de minorité.

Et ses excellents chroniqueurs qui savent si bien découvrir des anomalies où elles n'existent pas, voudraient nous apprendre — écoutez-les bien — que les vrais amis de Moro se trouvent dans le clan de M. Pierangeli.

Amis de l'orateur éminent et du défenseur génial de la Corse qu'était Moro, ceux qui l'ont abattu par les moyens les plus inavouables, et qui se sont permis de l'attaquer dans sa vie privée !

Ses amis, ceux qui ont exaspéré contre lui toutes les haines et toutes les passions pour réussir à élever sur le pavoi Henri le Muet dont le succès a été une véritable anomalie !

Ses admirateurs, ceux qui ont soudoyé une poignée de voyous pour réduire au silence la voix formidable qui allait stigmatiser les viles manœuvres dirigées contre lui et triompher de tous les obstacles !

Allez donc ! Voilà le mystère qu'il s'agissait de percer et que tous les électeurs bastiais n'ont pas eu de peine à saisir, dès les premiers mots de la polémique qui s'engage.

Nous répétons : *A Citadella è nostra*. Elle n'est pas à Gaudin. Elle est à Quilici, elle est à Moro, à Sari, à Landry, au parti républicain démocratique.

La Haute-Ville ne sera jamais plus à ceux qui ont usé de tous les moyens pour écarter momentanément du Parlement celui qu'ils feignent de regretter aujourd'hui.

Elle a voué une haine éternelle à ceux qui ont traîné sur les bancs de la correctionnelle des hommes intègres dont la décision ne faisait que refléter l'opinion du suffrage universel.

Et si demain, nos adversaires osent encore affronter la lutte, ils retrouveront face à eux, *tous unis*, ceux qui, une première fois, ont gagné la bataille aux cris de : *A Citadella è nostra ! Evviva u paisu !*

V. M.

A LA COUR D'ASSISES

Faggianelli, qui tira sur un gendarme est condamné à cinq ans de réclusion

La session du quatrième trimestre 1929 de la Cour d'Assises de la Corse a été ouverte hier matin, sous la présidence de M. le conseiller Antoine Martini, assisté de M. le Conseiller Lesire et de M. Emmanuelli, président à la suite du tribunal.

La salle d'audience est presque vide. L'accusé qui est assis sur la sellette a fait pourtant partie de cette pléiade de surhommes : « les bandits corses » et passa même, longtemps, pour un des plus redoutables d'entre eux.

Réputation imméritée, d'ailleurs, et qui pourrait prouver que la célébrité d'un hors-la-loi corse est plutôt fonction de la durée de son séjour au maquis — de ses annuités de campagne — que de l'importance de son forfait.

Car si Faggianelli doit répondre d'une tentative d'assassinat sur un gendarme dans l'exercice de ses fonctions, ce fut là son seul... exploit ; si on le soupçonne d'avoir fait quelque temps partie de la Cour du défunt roi du maquis Romanetti, il ne s'est jamais érigé en arbitre des luttes électorales ni même en « percepteur ».

Et puis, comment ce bien petit homme aurait-il pu être un grand bandit ?

⁂

Une dizaine de jurés ne répondent pas à l'appel de leurs noms et l'on doit procéder à un tirage supplémentaire.

A dix heures, enfin, M. le greffier Ristori donne lecture de l'acte d'accusation, qui résume ainsi les faits :

ACTE D'ACCUSATION

Le 29 septembre 1924, M. Bastelica, huissier à Ajaccio, s'était rendu au lieu dit « Listincone », territoire de la commune d'Appietto pour y procéder à l'expulsion de Faggianelli Paul, locataire récalcitrant. Cette voie d'exécution avait lieu à la requête du sieur Paoli Jean-Thomas, propriétaire de l'immeuble.

Arrivé au dit endroit, dans la matinée, vers 9 h. 30, l'huissier accorda à Faggianelli un délai jusqu'à 12 heures pour vider la maison et transporter son mobilier dans un immeuble qu'il possédait à trois cents mètres environ des lieux litigieux. A l'heure convenue, cet officier ministériel se dirigea vers la maison, accompagné du chauffeur de l'automobile qui l'avait amené, et d'un second témoin requis par lui. Faggianelli l'ayant aperçu, fit fermer la porte par l'une de ses filles, puis, il alla se poster dans les environs.

En présence de cette attitude, l'huissier requit le maire à l'effet d'être autorisé à enfoncer la porte, et la gendarmerie de Calcatoggio de lui prêter main forte. Le conseiller municipal Ottavi, en l'absence du maire, se rendit sur les lieux, ainsi que les gendarmes Marfisi et Moreau.

Devant ces diverses personnes, M. Bastelica frappa à l'aide d'un marteau plusieurs coups à la porte. Personne ne répondit. Il décida alors de s'introduire dans la maison par la fenêtre de derrière, laissée ouverte. Il alla, à cet effet, chercher une échelle et pria ceux qui l'entouraient de l'attendre.

Il revenait vers la maison porteur de l'échelle, lorsque, soudain, un coup d'arme à feu retentit.

Faggianelli, dissimulé derrière un mur dans un fourré de lentisques, avait tiré sur le gendarme Moreau, qui s'était un peu écarté de son camarade.

Atteint par onze chevrotines à la figure et au cou, cet agent de la force publique, tomba à terre, sans connaissance. Il a survécu à ses blessures ; mais il a dû subir, du 7 octobre 1924 au 9 janvier 1925 un traitement spécial à l'hôpital Michel Levy à Marseille. Le gendarme Marfisi, voyant tomber son camarade se précipite à son secours. Il aperçut à ce moment Faggianelli qui s'enfuyait vers le maquis, porteur d'un fusil. Il tira sur lui un coup de mousqueton sans l'atteindre et le perdit de vue.

L'accusé s'est pendant longtemps dérobé à toutes les recherches de la justice.

Un second fusil à deux coups chargé fut découvert par la gendarmerie à l'endroit où Faggianelli se trouvait en embuscade.

M. le Président fait ensuite l'exposé de l'affaire et donne connaissance des renseignements recueillis sur Faggianelli, qui lui sont plutôt favorables.

INTERROGATOIRE

C'est ensuite l'interrogatoire de l'accusé. Celui-ci n'a jamais été interrogé, et pour cause — pendant l'instruction.

Il s'explique brièvement : il n'est pas vrai, dit-il, que l'huissier Bastelica soit venu l'informer le matin qu'il devait évacuer les lieux avant le soir. Cet officier ministériel lui avait au contraire accordé huit jours avant un délai de deux mois.

Lorsqu'il vit l'huissier Bastelica le jour du drame il le supplia de ne pas jeter à la rue sa famille, ses huit enfants.

Faggianelli nie avoir visé le gendarme Moreau ; il tira au hasard, dans un moment de folie.

En terminant il déclare regretter profondément son acte.

M. le Président Martini fait observer que le système de défense que l'accusé vient d'invoquer est en contradiction avec des lettres qu'il écrivit au Parquet général et dans lesquelles il affirmait avoir tiré sur le gendarme Moreau parce que celui-ci se dirigeait vers lui dans une attitude provocante.

Me de Corsi se refuse à tenir compte de ces lettres.

Me de Corsi souligne que son client regrette son acte.

La défense ajoute que dans les lettres auxquelles M. le Président a fait allusion tout à l'heure, Faggianelli n'a cessé d'exprimer des regrets.

M. le Procureur général Dorsner s'étonne que la défense qui, quelques instants auparavant contestait ces lettres, les invoque à son tour.

L'accusé, interrogé, précise qu'il n'a pas écrit lui-même ces lettres mais qu'il les a fait écrire par quelqu'un.

LES TEMOINS

L'audition des témoins commence.

Dans ce drame causé par la crise des

foyers, le premier témoin ne pourrait pas ne pas être un huissier.

M. Bastelica, ancien huissier à Ajaccio, n'exerce plus ses fonctions d'officier ministériel. Il les exerçait encore le 29 septembre 1925.

Ce jour-là, en vertu d'un jugement définitif du tribunal d'Ajaccio, rendu à la requête de M. Paoli Jean-Thomas, propriétaire, M. Bastelica s'était rendu à Listincone, pour expulser M. Faggianelli du logement qu'il occupait.

Dès son arrivée, il procéda à la prise de possession et Faggianelli signa le procès-verbal, sans faire d'objection. L'huissier se retira après avoir imparti au locataire un délai de quelques heures pour vider les lieux.

A son retour, dans l'après-midi, vers 14 heures, il aperçut la fille [illegible] taire qui quittait le logement. Il frappa à la porte ; ses appels restant sans réponse, il revint à Spoletto où il requit un conseiller municipal de Calcatoggio, M. Ottavi ; il se rendit ensuite à la brigade de gendarmerie où il obtint d'être accompagné par les gendarmes Moreau et Marfisi.

Ainsi escorté, il revint à Listincone ; la porte de la maison était toujours fermée, mais on décida de pénétrer dans la maison par une fenêtre du premier étage restée ouverte.

Pendant que le témoin était allé chercher une échelle chez M. Paoli Jean Thomas, le gendarme Moreau s'éloigna pour essayer de retrouver Faggianelli. Quelques instants après une détonation retentit. On se précipita dans la direction d'où venait la détonation et l'on trouva le gendarme Moreau, grièvement blessé à la figure, gisant dans une mare de sang.

Sur interpellation de la défense, M. l'huissier Bastelica reconnaît que Faggianelli, depuis le drame, ne l'a jamais inquiété.

M. le Docteur Zuccarelli a été commis par M. le Juge d'instruction pour examiner l'accusé au point de vue mental.

L'honorable praticien affirme que Faggianelli est entièrement responsable de ses actes.

Le gendarme Moreau est ensuite entendu ; ce serviteur de l'ordre raconte dans quelles conditions il fut grièvement blessé par Faggianelli, qui s'était posté derrière un mur de clôture.

Le témoin précise qu'il essayait de retrouver l'accusé pour lui conseiller de se soumettre au jugement d'expulsion rendu contre lui.

M. le Président autorise le gendarme Moreau à montrer à MM. les jurés les certificats médicaux dont il est porteur, qui attestent qu'il est incomplètement guéri.

Mᵉ de Corsi fait des réserves, dont la Cour lui donne acte.

Le défenseur fait observer que le gendarme Moreau prétend qu'il avait son mousqueton à la bretelle, au moment où il fut atteint par la balle de Faggianelli, alors que le procès-verbal de constat de la gendarmerie porte qu'il avait « l'arme sur l'épaule ».

M. le Dr Pitti-Ferrandi, membre du jury, demande à voir de près les blessures gendarme Moreau : satisfaction lui est donnée.

M. le Président Martini décide, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, que la victime sera examinée également par M. le Dr Zuccarelli, médecin légiste, qui viendra au début de l'audience de l'après-midi exposer ses constatations à MM. les jurés.

Au moment où le gendarme Moreau va quitter la barre, Faggianelli lui demande pardon.

Le témoin Battini Michel, chauffeur d'auto, était au service de M. l'huissier Bastelica, le jour du drame.

Sa déposition est brève mais accablante pour l'accusé.

En effet, Battini vit Faggianelli sortir de derrière un arbre, mettre en joue le gendarme Moreau et faire feu sur lui.

M. Marfisi André, gendarme en retraite, faisait partie de la brigade de Calcatoggio à l'époque du drame ; il fut désigné avec son camarade Moreau pour accompagner l'huissier Bastelica et lui prêter main-forte.

Il aperçut Faggianelli qui s'enfuyait après avoir tiré sur Moreau ; il fit feu sur lui mais sans l'atteindre et revint soigner son camarade. Celui-ci était étendu à terre dans une mare de sang, il avait encore son mousqueton à la bretelle.

Le témoin trouva, derrière le mur où s'était posté l'accusé, un fusil chargé.

M. Paoli Pierre Marie, cultivateur, se trouvait aux environs de l'endroit du crime ; peu après avoir entendu les détonations, il aperçut Faggianelli qui fuyait tenant un fusil à la main.

Le dernier témoin à charge est *M. Paoli Jean Thomas*, propriétaire de la maison. Il expose les conditions dans lesquelles il lui a fallu demander l'expulsion de son locataire pour occuper lui-même la maison.

Après le drame, la famille de l'accusé resta dans le local et ne le quitta qu'après l'arrestation de son chef.

Le témoin reconnaît qu'il ne fut jamais menacé par Faggianelli.

L'audience du matin est suspendue après l'audition d'un témoin à décharge, *M. Giovanoni François*, employé au Casino d'Ajaccio, cousin par alliance de l'accusé qui déclare qu'il servit d'intermédiaire entre le Capitaine de gendarmerie d'Ajaccio et Faggianelli pour tenter de capturer le célèbre bandit Perletti.

L'audience est reprise à 15 heures. Elle est suspendue quelques instants après pour permettre à M. le Dr Zuccarelli d'examiner les blessures du gendarme Moreau.

A la reprise, l'honorable praticien rend compte des résultats de cet examen.

— Moreau, dit-il, restera atteint d'infirmité, d'incapacité partielle permanente. Aucune intervention chirurgicale ne permettra d'extraire les huit ou neuf projectiles encore logés dans les tissus. On ne doit, dans ces conditions, attendre aucune guérison, ni même aucune amélioration.

Une longue controverse s'engage entre les défenseurs et le médecin-légiste sur le nombre de projectiles extraits ou non extraits.

Mᵉ de Corsi oppose ensuite aux déclarations de M. le Dr Zuccarelli qui a conclu à une infirmité permanente, deux certificats des médecins militaires qui soignèrent le gendarme Moreau et qui, tous les deux, se terminent ainsi : « L'infirmité paraît être temporaire ».

M. le Dr Zuccarelli explique que ces certificats ont été délivrés il y a cinq ans et que depuis aucune amélioration ne s'est produite dans l'incapacité occasionnée par les blessures.

La parole est ensuite donnée à M. le Procureur Général Dorose.

REQUISITOIRE

L'organe du ministère public appelle l'attention de MM. les jurés sur le fait que les sept affaires inscrites au rôle de la session sont toutes des affaires de sang. Et ceci est la règle à peu près habituelle de nos sessions.

— Il y a là un mal grave, à ce mal il y a un remède et ce remède est dans les mains de MM. les jurés.

M. le Procureur Général s'élève ensuite contre la suspicion que l'on a voulu jeter sur les déclarations de la victime relatives aux douleurs que lui font encore endurer ses blessures et au nombre de projectiles que les chirurgiens n'ont pu extraire de son organisme.

Il donne ensuite lecture de la douloureuse liste des gendarmes tombés au champ d'honneur, ces dernières années, dans notre département.

Il reconnaît que les renseignements fournis sur le compte de l'accusé lui sont plutôt favorables. Mais il combat la thèse de l'irresponsabilité morale que l'on a essayé de soutenir au cours de l'instruction : les expertises auxquelles a été soumis Faggianelli prouvent que celui-ci est pleinement responsable.

L'avocat de la République fait alors le récit du drame.

Le gendarme Moreau a été blessé par un homme qu'il recherchait pour lui donner de bons conseils et qui, pour l'abattre, s'était posté.

— Ce crime lâche, dit-il, n'est même pas un crime corse.

M. le Procureur Général donne ensuite lecture des lettres que Faggianelli adressa durant son séjour au maquis au Procureur de la République d'Ajaccio.

Dans ses lettres, l'accusé dit que les gendarmes et l'huissier avaient forcé sa porte et jeté tout le mobilier par la fenêtre ; il était alors parti en emportant ses deux fusils.

Il avait parcouru environ cent mètres lorsque le gendarme Moreau le rejoignit et le menaça ; croyant sa vie menacée, il fit feu !

Jusqu'à ce matin, l'accusé a donc soutenu la légitime défense.

A l'audience, il répudie ce premier système ; il inflige un démenti à l'huissier qui ne serait pas venu à Listincone le matin du 29 septembre mais l'après-midi seulement, à 2 h. 40.

Les défenseurs du meurtrier s'efforcent d'apitoyer les jurés en insistant sur la misère de la famille de leur client et sur ses nombreux enfants ; l'organe du ministère public n'est pas insensible lui-même à ses arguments et c'est pour cela qu'il se montrera relativement indulgent.

Il demande à MM. les jurés de rendre un verdict qui permettra à la Cour de prononcer une peine de réclusion.

En terminant, M. le Procureur Général fait l'éloge de la gendarmerie.

PLAIDOIRIES

Il ne faut pas, ajoute-t-il, que les gendarmes qui défendent nos personnes et nos biens, puissent dire qu'il y a en Corse un jury qui ne tient aucun compte de leur existence et de leurs services.

Mᵉ de Corsi rappelle que, au cours des débats de l'affaire de Lava, M. l'Avocat Général Ghilini, s'étonnait que Faggianelli s'obstine à garder le maquis, malgré le peu de gravité de l'accusation pesant sur lui.

Le défenseur souligne que depuis le drame, son client n'a jamais inquiété personne ; il est resté longtemps sans se constituer prisonnier parce que pendant son séjour au maquis il pouvait travailler et subvenir aux besoins de sa famille.

Mᵉ de Corsi donne des précisions sur la condamnation infligée à Faggianelli par la justice militaire [illegible], comme le déclarent d'ailleurs les certificats de ses chefs, racheta sa faute par une brillante conduite au front.

Cette condamnation a été effacée par l'amnistie ; au surplus, Faggianelli, après sa libération du service militaire mérita l'estime générale des habitants de la région d'Appietto ; les renseignements fournis sur son compte sont irréfutables.

Mᵉ de Corsi, à son tour, fait l'historique du procès qui s'engagea au sujet de la maison et de la propriété occupées par Faggianelli.

Cette propriété était entièrement inculte lorsque l'accusé la loua ; il consacra le meilleur de son temps à la défricher et à la mettre en culture. Et ce fut au moment où ces efforts commençaient à porter leurs fruits qu'on voulut le chasser et le chasser également de la maison où, lui, sa femme et ses sept enfants étaient entassés.

Le jour du drame, Faggianelli supplia l'huissier Bastelica de lui accorder un nouveau délai de quelques jours, il obtint seulement cinq heures ; alors, ce père de sept enfants s'en alla suivi de toute sa famille, il se cacha dans les environs ; lorsqu'il vit l'huissier revenir puis repartir, il s'imagina que l'officier ministériel était venu lui annoncer que le délai qu'il avait sollicité lui était accordé ; il se rapprocha ; ce fut pour voir M. Bastelica retourner accompagné de la force armée pour forcer la porte de son modeste domicile.

A ce moment là, il se trouve en présence du gendarme Moreau ; celui-ci eût un geste imprudent, il fit mine de saisir son mousqueton. Faggianelli, pris de peur, dans un moment de folie, fit feu.

— Aujourd'hui, il demande pardon.

L'honorable défenseur oppose à nouveau aux conclusions du Dr Zuccarelli, celles des docteurs militaires.

Puis, il proteste contre l'excessive sévérité de la peine de la réclusion réclamée par M. le Procureur Général.

Il termine en réclamant l'acquittement de Faggianelli pour lequel ses sept enfants demandent aussi pardon...

VERDICT

Le jury se retire pour délibérer ; il retourne, après vingt-cinq minutes de délibérations, rapportant un verdict reconnaissant Faggianelli coupable de tentative de meurtre atténuée et rejetant la question de provocation posée à la demande de la défense.

En conséquence, la Cour condamne Faggianelli à cinq ans de réclusion.

AUDIENCE D'AUJOURD'HUI

Mastracci François, cultivateur à Lento ; meurtre et tentative de meurtre. Ministère public : M. Orsatelli, substitut du Procureur Général ; partie civile : Mᵉ de Corsi. Défenseurs : MMᵉˢ Colombani et de Modera.

Nous prions nos lecteurs de lire en 4ᵐᵉ page l'annonce de la Maison

RIVOIRE ET CARRET

A Travers la Corse

Arrondissement de Bastia

Le temps, ces jours derniers, est devenu très mauvais. Après une tempête de vent nord-ouest qui durant toute une journée apporta un froid vif et rendit la mer très houleuse, la pluie ensuite est tombée à torrents. Une couche abondante de neige couvre une grande partie du Mont Grosso où l'on a remarqué quelques petits groupes de Mouflons dévalant vers des endroits moins froids. On pense généralement que les quelques olives qui restent encore attachées aux arbres seront préservées jusqu'à parfaite maturation par l'action bienfaisante du froid.

⁂

Mercredi dernier ont eu lieu au milieu d'une grande affluence les obsèques de Mme Vve Vignally Marie Catherine, née Manicacci, décédée la veille, à l'âge de soixante quatre ans. Minée par la maladie qu'elle contracta il y a six mois, à la suite de la mort de sa fille chérie, Madeleine, elle a succombé en dépit de tous les soins affectueux des siens et des efforts de la science. Femme d'une grande bonté envers tous ceux qui l'ont connue, elle fut au suprême degré honnête et vertueuse, une fille, une épouse, une mère admirable. Aussi sa mort a produit à Calenzana une tristesse unanime de témoignages sincères à l'adresse de la famille éplorée à laquelle nous renouvelons nos condoléances émues.

⁂

Etat civil. — Naissances : Pandolfi Marie Jeanne, fille de Joseph et de Angèle, née Colombani. Massoni Toussaint, fils de Xavier et de Anne Marie née Battestini.

Décès : Pandolfi Marie Jeanne, âgée de un jour, fille de Joseph et de Angèle, née Colombani. Manicacci Marie Catherine, veuve Vignalli, propriétaire, âgée de 6[illegible] ans.

⁂

A U Rocchiù. — Depuis quelques semaines, en dehors des heures de classe, nos enfants transportent presque tous les jours, des campagnes avoisinantes, de grosses bûches de bois devant servir à alimenter le grand feu qu'on allume tous les ans, sur la place de l'Eglise, la veille de la Noël. Les cris : « *A u rocchiù* » retentissent partout et, avec un entrain tout juvénile, les potaches accomplissent un effort sportif qui paraît au-dessus de leurs forces musculaires. Aussi, le tas de bûches est déjà très important. C'est une coutume que tout le monde tolère d'autant plus volontiers qu'elle rappelle chez tous les gens âgés leur spontanéité au même *exercice* pendant leur enfance.

⁂

Pour notre clocher. — Voici la troisième liste de souscriptions :

MM. Laurenti Antoine Louis, 5 ; Mme Vve Fattily Martine, 10 ; MM. Battafoghi Restitude, 20 ; Guerrini Bernardin, 10 ; Massoni Madeleine, 10 ; Cardi Thomas, 5 ; Mme Villanova, 10 ; Mme Vve Rigon Marie Catherine, 10 ; MM. Soravelli Pierre, 10 ; Nanni Thomas, 20 ; Sinibaldi Blanche, 10 ; Mme Vve Castellani Restitude, 20 ; MM. Guglielmacci Pancrace, 10 ; Massoni Bastien, 10 ; Antonini Rosalie, 10 ; Mararinchi Césarine, 5 ; Nanni Procule Chori, 10 ; Guglielmacci Bernardin, 10 ; Battafoghi Jean-Marie, berger, 20 ; Mme Vve Bianconi Cécile, 10 ; MM. Tchaini François, 2 ; Mme Bianconi Pascal de Tibère, 10 ; Mme Vve Massoni Antoine, 20 ; MM. Massoni Joseph Marie de Jean, 20 ; Tarquiny Thomas, épicier, 10 ; Guidoni Barthélemy, 10 ; Mme Marini Georges, 5 ; Mme Vve Vve Battafoghi Madeleine, 10 ; MM. Guerrini Félix, 5 ; Luiggi, instituteur, 15 ; Massoni Jean, 20 ; Mlle Laurenti, 10 ; Acquaviva Grégoire, 5 ; Lodovicci Joseph, conseiller, 10 ; Tanari Dominique, 20 ; Sinibaldi Siméon, 10 ; Guidoni Jean, forgeron, 10 ; Massoni Jean-Toussaint, 5 ; Rocca Paul Marie, 3 ; Giustiniani François, 20 ; Guidoni Pierre Marie, 10 ; Mignani Antoine Marie, 20 ; Nanni Louis, 5 ; Tarquiny Pascal, 10 ; Marini Ignace, 10 ; Massoni Madeleine, 20 ; Orsini Thomas, 5 ; Vve Battili, 10 ; Cruciani Antoine-Marie, 10 ; Mme Vve Fabiani Catherine, 5 ; MM. Battafoghi Jean Marie, meunier, 10 ; Guglielmacci François, 20 ; Sinibaldi Marie Françoise, 10 ; Fabiani Louis, 10 ; Battafoghi Antoine de François, 10 ; Santelli Jean Baptiste, 5 ; Laurenti Michel, 20 ; Acquaviva Jean, expert, 10 ; Soravelli André, 20 ; Massoni Pierre et Jean Dominique, 5 ; Mignani Joseph, 10 ; Mme Vve Guerrini Marie, 10 ; MM. Lera Antolino, 20 ; Cardi Marie, 10 ; Anonyme, 20 ; Salini, 10 ; Tenari Nona, 10 ; Mancinelli Joseph, 10 ; Mme Vve Mancini Restitude, 20 ; M. Bianconi Jean, retraite, 10. Total .... [illegible]

Total des listes antérieures .... 4.772,[illegible]

Total à ce jour .... [illegible]

Les souscriptions sont reçues par M. Marini, maire.

AJACCIO

Le laboratoire départemental. — Les travaux de l'immeuble dans lequel vont être installés les services du laboratoire départemental d'analyses touchent à leur fin. Toute la partie maçonnerie est terminée : le crépissage des façades et des locaux intérieurs est très avancé. On sait que cet immeuble est édifié dans les jardins de l'ancien évêché avec une forte subvention du ministère de l'agriculture. Il aura son entrée boulevard Lantivy, par un escalier en pierre de taille. Le laboratoire lui-même, qui aura comme personnel un directeur, un chef des travaux et un garçon, prendra un certain développement. En dehors de ses opérations actuelles, d'analyses pour le service des fraudes et sur demande des intéressés (eaux, terres, etc.) il est appelé à s'occuper de travaux pour les services départementaux de l'hygiène (paludisme, tuberculose, etc.).

On pense qu'il pourra évacuer ses locaux actuels de la mairie pour occuper les nouveaux au cours du premier trimestre 1930.

A l'Evêché. — Nominations : Chanoines honoraires de la Cathédrale d'Ajaccio :

M. Bernardini Ange, vicaire forain de Pietra di Verde ;

M. Bastiani, doyen honoraire, curé de Centuri.

M. Sandamiani, curé d'Aghione.

M. l'abbé Folacci, doyen honoraire, desservant de Cagna, a été nommé curé-doyen d'Isolaccio di Fiumorbo.

M. l'abbé Massoni, précédemment desservant d'Alata, a été nommé desservant d'Afa et administrateur de Mezzana.

M. l'abbé Santoni a été nommé desservant de Vero et administrateur de Tavaco.

M. l'abbé Percheron a été nommé desservant d'Ezzica-Suarella.

SARTÈNE

BONIFACIO. — *Succès scolaire.* — Mlle Marinette Gazano vient de subir brillamment devant la faculté des Lettres d'Aix les épreuves de la première partie du baccalauréat Latin-Langues (ancien régime).

Mlle Gazano est la charmante fille de notre très sympathique directeur des P.T.T.

Nos sincères compliments à la jeune lauréate et à sa famille.

Compagnie Fraissinet

Pour satisfaire aux desiderata des usagers, La Compagnie Fraissinet a décidé, d'accord avec le département de la marine marchande, de reporter de 17 à 19 heures, le départ du vendredi de Nice pour Ajaccio. Par voie de conséquence, l'arrivée à Ajaccio sera reportée de 3 h. 05 à 5 h. 05 du matin.

Cette modification sera mise en application le vendredi 13 décembre prochain.

Son adoption permettra non seulement d'embarquer la totalité des marchandises à Nice le vendredi à destination d'Ajaccio, mais elle aura encore pour effet d'éviter les inconvénients qui résultaient, pour les passagers, d'une arrivée trop matinale à Ajaccio. Elle aura, il est vrai, pour conséquence de supprimer la correspondance qui existait à Ajaccio entre l'arrivée du courrier de Nice et le départ du courrier du sud, mais cette suppression sera sans grand inconvénient d'abord parce que les passagers s'embarquant à Nice pour les ports du sud sont peu nombreux et en second lieu parce qu'ils auront toujours la possibilité de poursuivre leur voyage par les autocars quittant Ajaccio le samedi matin, à 7 heures.

LA VIE MARITIME

L'*Iridon* le nouveau paquebot de la Compagnie des Messageries Maritimes, commandé par le capitaine au long cours C. Lhotellier, effectuera, aujourd'hui, son premier voyage. Il partira de Marseille, à 12 heures, pour l'Egypte-Syrie-Levant.

Les caractéristiques de ce beau navire qui compte parmi les plus beaux de la Compagnie sont les suivantes :

Longueur 132 mètres 80. — Largeur 18 mètres 60. — Ses cales ont un volume de 12.000 mètres cubes.

L'appareil moteur est constitué par deux moteurs Diesel de 3.000 chevaux chacun donnant une vitesse d'au moins 15 nœuds à mi-charge.

Les aménagements pour les passagers ont été l'objet d'une attention toute spéciale et assurent à ceux-ci tout le confort désirable moderne. La décoration des salons, salles à manger, bars, fumoirs, etc est remarquable.

Les cabines spacieuses et bien aérées permettent l'embarquement de quatre passagers en cabines de grand luxe, cinquante six en premières quatre-vingt-six en secondes. Plus de quatre cents passagers peuvent être logés en troisième classe. L'effectif de l'équipage est de 156 hommes.

Nous souhaitons une longue et heureuse carrière à l'*Iridon*.

INFORMATIONS LOCALES

La Vie Sportive

Le match qui opposa dimanche le C.A.B. au 173ème s'est terminé par la victoire des noirs qui l'ont emporté par le score de 4 à 2.

Contrairement à nos prévisions, les jeunes cabistes se montrèrent plus agressifs que les fantassins et surent mettre à mal, à plusieurs reprises la défense de nos militaires. En premier mi-temps deux buts furent marqués par les corbeaux, l'un grâce à Toma et le second dû à Caruso ; durant le second half les noirs calculèrent l'allure tandis que les militaires redoublaient d'efforts et marquaient leur premier but, dès la reprise, après une belle échappée de Rognoni ; un penalty leur sera également accordé que Staub transforme facilement. Coco marque deux nouveaux buts pour son équipe et la rencontre se termine alors que le terrain devient de plus en plus glissant.

La victoire est revenue aux plus ardents ; le rajeunissement des cadres du C.A.B. semble devoir donner de bons résultats ; encore quelques retouches et les noirs pourront présenter une équipe homogène de fort belle allure.

Les militaires fournirent également une jolie partie, mais se montrèrent un peu trop confiants dans leur valeur et furent surpris par les offensives bien menées des noirs ; chez eux les meilleurs furent : le goal, le demi-centre, Rognoni aux avants fut le plus brillant. Chez les vainqueurs les frères Rose sont à féliciter. Maréchal n'est pas assez mobile en défense ; Esposito a brillamment gagné ses galons d'équipier premier. Toma et Ville furent les meilleurs de la ligne d'attaque.

L'arbitrage de Sessé fut sévère et impartial.

ALTER

Les Examens

Nous apprenons avec plaisir le double succès que viennent de remporter devant la Faculté d'Aix les jeunes Vincent et Paul Bonelli, fils du regretté capitaine [illegible], mort au champ d'honneur, et petits-fils de notre distingué concitoyen et ami M. Louis Bourgeois, industriel.

M. Vincent Bonelli a brillamment enlevé sa licence en droit cependant que son jeune frère était reçu aux examens de deuxième année [illegible].

Nous adressons aux lauréats et à leurs parents nos vives félicitations.

Notre Courrier

« A l'entrée de la mauvaise saison, le Préfet de Police vient de rappeler à tous les services de voie publique la nécessité d'appliquer rigoureusement l'ordonnance de police du 20 août 1927, stipulant que tout conducteur de véhicule est tenu de prendre les précautions nécessaires pour éviter les projections de boue sur les passants et sur les immeubles.

Dans tous les cas où ces précautions n'auront pas été prises, des procès-verbaux seront dressés contre les conducteurs qui seront poursuivis devant le tribunal de simple police ».

Ne serait-il pas opportun d'appliquer les mêmes prescriptions à Bastia ?

AVIS DE DÉCÈS

Mme Vve Mathieu Antoni-Bernardi ; Mme Giannarelli-Antoni et M. Robert Giannarelli ; Mlle Louisette Giannarelli ; Mme Vve Bernardi ; Mme et M. Charles Bernardi et leur fils (Maroc) ; M. Joseph Deneri ; Mme Bresset-Tommasi, M. Henry Bresset et leur fils (Saïgon) ; Mlle Marguerite Piazza ; M. Henry Piazza ; Mme Clairefond-Piazza, ses enfants et petits-enfants ;

Les familles Poggi, de Pietri, Clément, Orsetti, Scotto, Stora, Bernardini, Jacquesson, Cruciani, Sebastiani, Paoli, Lefort, Marini, Sarrocchi, Guelfi, Fieschi, Lera, Chiappini, Battistini, Antoni d'Omessa, Ottavi, Guasco, Rossi ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Mathieu ANTONI
Capitaine au Long Cours
Pilote de la Rivière de Saïgon

leur époux, frère, beau-frère, oncle, gendre, neveu, cousin et allié bien aimé, décédé à Bastia le 17 novembre, muni des Saints Sacrements de notre Sainte Mère l'Eglise.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui mardi à 10 heures et demie.

Maison mortuaire : 1, avenue Carnot.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS DE TRANSFERT

Le corps de

Madame VALENTINI
Née ANTONELLI

arrivera jeudi 21 par le courrier de Marseille.

La levée du corps aura lieu à Capanelle à 9 heures et l'enterrement à Pontenuovo le même jour à 11 heures.

Dans les groupements

ASSOCIATION DES ANCIENS MARINS COMBATTANTS DE L'ARMEE DE MER

MM. les membres du Conseil d'Administration de l'Association des anciens marins combattants de l'Armée de mer sont instamment priés de vouloir bien se réunir le samedi 23 novembre prochain à 20 heures trente, au siège du C.A.B., mis gracieusement à leur disposition (Maison Loudère, près du Palais de Justice, au 1er étage).

Objet de la réunion : diverses questions intéressantes à résoudre.

Le Président :
Pierre TRISTANI

Faites votre cuisine à la « Végétaline » Elle vaut le beurre et coûte moins ; elle est pure et ne rancit pas.

Si vous aimez le goût du beurre, ajoutez-en un peu avant de servir.

Avis Officiels

SERVICE DES EAUX

Par suite de réparations sur la conduite d'amenée, le service des eaux sera suspendu mercredi matin 20 courant à partir de 6 heures jusque dans la soirée.

Ciné-Chronique

Comme nous l'avions prévu, la reprise du grand film de Charlie Chaplin, *Le Cirque*, a obtenu, hier soir, un succès considérable et avait attiré dans la vaste salle une foule extrêmement nombreuse.

Le programme très éclectique est complété par un drame poignant : *La Justice des Hommes*, qu'interprète la grande artiste Marguerite de la Motte.

Ces deux superproductions, qui auront composé un magnifique programme dominical, tiendront l'affiche jusqu'à jeudi. La direction du Régent-Cinéma qui ne recule devant aucun sacrifice, a décidé que ces représentations auront lieu avec le concours du brillant orchestre que dirige avec talent le maestro Scarcelli.

Communications

CYCLO OLYMPIQUE BASTIAIS

Réunion du Cyclo-Olympique Bastiais à 10 heures précises, au siège social.

Présence indispensable de tous les membres actifs.

COUVENT DE SAINT ANTOINE

Les membres de la fraternité du tiers-ordre franciscain du couvent de Saint Antoine, sont priés d'assister à leur réunion mensuelle qui aura lieu aujourd'hui mardi à 2 h. 30.

Les Spectacles

REGENT-CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre. Au programme : Charlie Chaplin dans *Le Cirque* ; Universal Films présente Marguerite de la Motte dans *La Justice des Hommes*, superproduction dramatique.

Jeudi, en soirée : à l'écran : *Le bonheur du jour*, grand film français avec Elmire Vautier, Henri Krauss, Pierre Batcheff et Francine Mussey. A la scène : *Christin ?*, le déconcertant transformiste.

Grands Magasins LOUIS MAUREL

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE *UN MILLION*

Augmentation de Capital

par 2000 actions B de 250 francs entièrement libérées.

par 4000 actions B de 250 frs libérées de 62 fr. 50, à la souscription.

On souscrit à la Banque Grégori, à la Banque Fantauzzi, aux guichets des Magasins, 2, boulevard du Palais.

Cafés
EXPEDITION A L'INTERIEUR
TORREFACTION
JOURNALIERE DE CAFES
— Téléphone 1-06 —
LA PLUS ANCIENNE
MAISON DE LA CORSE
GRANDE
Brûlerie Cyrnos
33 bis, RUE DE L'OPERA,
— BASTIA —

GRANDS MAGASINS
LOUIS MAUREL
2 & 3 Boulevard du Palais BASTIA
LES SEULS ETABLISSEMENTS
VENDANT ABSOLUMENT DE TOUT

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

Une nouvelle interpellation de M. Franklin-Bouillon

Paris, 18 novembre. — M. Franklin-Bouillon a demandé à interpeller le ministre des affaires étrangères sur l'ouverture précipitée des négociations officielles pour l'abandon de la Sarre avant même que soient terminées celles demeurées en suspens pour l'évacuation de la Rhénanie et l'application du plan des experts, cela contrairement aux déclarations ministérielles et à l'intérêt certain de la France, sans que le Parlement ait été consulté et en face de la pression évidente de l'Allemagne.

M. Franklin-Bouillon demandera demain soir, mardi, la discussion immédiate de cette interpellation.

La fixation de la date

Paris, 18 novembre. — La discussion sur la date de l'interpellation de M. Franklin-Bouillon aura lieu peut-être demain, mais vraisemblablement jeudi.

La convocation de la deuxième Conférence de La Haye

Paris, 18 novembre. — Le Gouvernement français, écrit *Le Matin*, va proposer aux futurs signataires du plan des experts de fixer définitivement au 3 janvier la date de réunion de la seconde conférence de La Haye.

Aujourd'hui ou demain, M. Briand confirmera cette suggestion à M. Von Hoesch, ambassadeur d'Allemagne à Paris.

Il est d'ailleurs vraisemblable que toutes les puissances se rallieront finalement au choix de la France.

La réunion aurait lieu dans les premiers jours de Janvier

Paris, 18 novembre. — D'après des renseignements émanant de milieux autorisés, le Gouvernement français est favorable à la convocation de la deuxième conférence de La Haye pour le début de janvier.

Ainsi le budget pourrait être voté, ce qui permettrait à M. Henry Chéron et, éventuellement, à M. André Tardieu de participer aux travaux de la conférence.

Le voyage de retour de Bailly et Reginensi

Paris, 18 novembre. — Déployant la même ardeur dans leur randonnée Madagascar-Paris que dans leur expédition Paris-Madagascar, réalisée en 7 jours 6 heures, les aviateurs Bailly et Réginensi, accompagnés de leur mécanicien Marsot, sont arrivés, hier, à Niamey.

Nos compatriotes ont mis cinq jours pour aller de Tananarive aux rives du Niger en ne volant que le jour.

Voilà une preuve nouvelle de la valeur de l'équipage du petit monoplan blanc.

Le retour des vainqueurs du record de distance

Hanoï, 18 novembre. — Costes et Bellonte ont quitté Hanoï, hier matin, pour Calcutta.

Cette étape est longue de 2.300 kilomètres ; sitôt franchie, les deux aviateurs s'efforceront de regagner Paris le plus tôt possible.

Calcutta, 18 novembre. — Les aviateurs Costes et Bellonte, venant d'Hanoï, sont arrivés, après un vol continu de 17 heures.

Ils sont repartis à 21 h. 30 pour Karachi.

Le consul de France a remis à Bellonte la Croix de chevalier de la Légion d'honneur, pendant le court passage des aviateurs à Calcutta.

Nouvelles Parlementaires

Au Groupe franco-polonais

Paris, 18 novembre. — Le groupe parlementaire franco-polonais s'est réuni sous la présidence de M. Loquin.

M. Molinié a rendu compte du voyage des parlementaires français en Pologne.

Le groupe a voté un ordre du jour constatant l'esprit pacifique de la Pologne en même temps que sa résolution de rester une et indivisible.

Deux sous-commissions ont été créées ensuite celle de l'immigration polonaise en France, sous la présidence de M. Lambert Charles, et celle des échanges commerciaux, sous la présidence de M. Barthe.

La publication des documents de la Conférence des Quatre

Paris, 18 novembre. — Une lettre de M. Aristide Briand à M. Mandel, datée du 15 novembre, a averti celui-ci que le ministre des affaires étrangères examine attentivement sa demande de publication, sous la forme d'un livre jaune, des comptes rendus de la conférence des quatre.

« Quant à la destruction des documents dont vous parlez dans votre lettre, dit le ministre, s'il était exact qu'un engagement eût été pris à ce sujet par les Gouvernements intéressés, vous pouvez être certain que le plus averti de ces Gouvernements n'aurait pas laissé les dits documents dans les archives où je les ai trouvés. »

M. Mandel a adressé une nouvelle lettre à M. Briand, exprimant sa satisfaction que sa demande de publication ait été prise en considération :

« J'ai été très surpris, dit M. Mandel, que vous ayez fait état à la tribune de la Chambre d'un compte rendu de la conférence des quatre que le plénipotentiaire français n'avait pas revu et que vous ne lui aviez pas soumis au préalable. Je suis convaincu que vous trouverez comme moi le procédé au moins insolite. »

Une nouvelle offensive Soviétique en Mandchourie

Londres, 18 novembre. — On mande de Tokio :

Des dépêches de Kharbine annoncent qu'une nouvelle offensive des troupes soviétiques a été déclanchée, de bonne heure, ce matin, sur le secteur Dalainor-Mandchouli.

Les communications ferroviaire et téléphonique sont interrompues. Les réfugiés chinois se dirigent en grand nombre sur Hailar.

Dix-huit avions soviétiques ont attaqué Dalainor, lançant des bombes. Mandchouli a subi un violent bombardement d'artillerie.

La situation des russes prisonniers des chinois

Moscou, 18 novembre. — On mande de Kharbine qu'au cours de ces derniers jours, près de sept cents nouvelles arrestations de citoyens de l'U.R.S.S. ont été opérées.

La situation de tous les citoyens soviétiques détenus par les autorités chinoises, surtout de ceux emprisonnés au siège de l'Etat M. 5., est extrêmement pénible.

Les prisonniers, enchaînés aux bras et aux pieds, privés de promenade et de toutes provisions venant du dehors, sont obligés de rester des journées entières accroupis et sont assommés de coups pour chaque tentative de se relever ou de se coucher.

Parmi les arrêtés ont eu lieu plusieurs tentatives de suicide.

Les malades et mutilés ne reçoivent aucun secours médical ; les prisonniers ne furent point interrogés, aucun délit ne leur étant incriminé.

Bien que quatre mois se soient déjà écoulés depuis leur arrestation, le consul allemand n'est pas encore parvenu à avoir aucune entrevue avec eux.

L'épuration du Parti Communiste continue

Paris, 18 novembre. — Sous le titre *Epurations*, on lit dans *Le Temps* :

« Le parti communiste vient de mettre en demeure ses représentants à l'Hôtel de Ville de Paris de se soumettre ou de se démettre, de se soumettre à ses ordres et à sa discipline, laquelle, on le sait, n'est pas légère, ou de se démettre de leur mandat.

« MM. Sellier, Garchery, Castellaz, Joly, Gelis et Camille Renault qui levèrent l'étendard de la révolte, s'inclineront-ils ou bien, exclus de leur secte révolutionnaire, conserveront-ils leur fauteuil au Conseil municipal ?

« Leur décision n'est pas encore connue, mais on ne peut s'empêcher de penser que ces messieurs, qui ne sont plus camarades, connaissaient parfaitement quand ils acceptèrent d'être candidats de la faucille et du marteau, les servitudes auxquelles ils seraient soumis.

« Le parti communiste a pour règle de s'épurer lui-même à intervalles irréguliers et quand il en prend fantaisie à ses maîtres et seigneurs de la IIIème Internationale. Il s'efforce ainsi de briser les hommes, de leur faire sentir qu'ils ne sont rien, que des brins de paille dans l'aire révolutionnaire, qu'ils n'ont droit ni d'avoir une opinion personnelle, ni de prendre une initiative que n'auraient pas à l'avance approuvée les dictateurs de Moscou. »

Le lancement du nouveau sous-marin "Surcouf"

Cherbourg, 18 novembre. — *Le Surcouf*, sous-marin de croisière, le plus grand du monde, a été mis à l'eau, ce matin, à 8 heures.

A cette occasion, et bien que la construction de ce bâtiment ait eu lieu dans le plus grand secret, l'entrée de l'arsenal fut rendu libre comme c'est l'usage à Cherbourg, chaque fois qu'un navire est mis à l'eau.

Les autorités du port, la garnison de la ville assistaient à l'opération ainsi que les officiers élèves des Ecoles et la population qui avait tenu à venir en foule à l'arsenal.

Le puissant navire, peint au minium et décoré de trophées tricolores, reposait sous la cale 4, qui fut agrandie spécialement pour le recevoir et autour de laquelle avaient été montées de vastes tribunes, parées avec somptuosité par l'atelier de pavillonnerie.

Dans la tribune d'honneur on remarquait au côté du préfet maritime, M. J. Surcouf, arrière petit-fils du grand corsaire de Saint-Malo.

La Convalescence de M. Poincaré

Paris, 18 novembre. — Suivant l'*Echo de Paris*, de toutes parts arrive à M. Poincaré l'offre de villas mises à sa disposition sur la Côte d'Azur.

Son intention primitive était de faire un séjour en Tunisie mais les médecins le prièrent de reporter ce voyage à plus tard.

En attendant les docteurs Marion et Boidin vont autoriser leur illustre client à se lever pour la première fois mercredi fort probablement.

Le Dimanche Sportif

Résultat de la Réunion de dimanche au Vélodrome d'Hiver :

Cyclisme

MATCH DES CHAMPIONS DU MONDE
(*trois manches*)

1. Georges Rousse ; 2. Michard ; 3. Paillard.

AMERICAINE

1. Charles Pélissier-Leducq devant Wanders-Aerts.

DEMI-FOND

1. Winsdau ; 2. Maronnier ; 3. Zubelli ; 4. Sawal.

CHAMPIONNAT DES TRIPORTEURS

Brissard a gagné hier la course de triporteurs sur 40 kilomètres autour de Paris en 1 h. 31 m. 7 s.

Foot-ball

C'était hier le quatrième tour de la Coupe de France de Foot-Ball.

Au cours des quarante-sept matches qui furent disputés, les équipes favorites confirmèrent généralement les pronostics ; toutefois, le F.C. Rouennais est éliminé par le Cosmopolitan-Club. On enregistra de même la défaite de l'A. S. de Strasbourg et du C.A.S.G. de Paris.

MATCHES AMICAUX

A Buffalo : Le match entre Amiens Athlétic Club et le Stade Français s'est terminé par la victoire des Amiénois, qui ont triomphé par 4 buts à 2.

La première partie du jeu fut assez égale et présenta un bon intérêt.

La mi-temps vint sur l'égalité de 1 but à 1.

A la reprise, le Stade Français parut désemparé devant la fougue de son adversaire qui marqua deux buts coup sur coup. Les Stadistes réussirent à marquer un but avant la fin du match.

Sète et Club Français firent ensemble match nul, 0 à 0, malgré l'apparente supériorité des Sétois.

Rugby

CHAMPIONNAT DE PARIS

Au Stade de la Porte Dorée, le Paris Université Club bat le Racing Club de France par 10 points à 6.

Au Stade Pershing, l'A.S.P.T.T. et l'S.S. Primevères font match nul, 0 à 0.

En division de promotion, l'A.S.P.T.T. a battu le Club Sportif de Meaux par 18 points à 3.

MATCH AMICAL

Au Parc des Princes, l'A.S. Montferrandaise bat le Stade Français par 11 points à 9.

avec les cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR

Nouvelles diverses

Casablanca, 18 novembre. — Dans la nuit, trois barques de pêche, montées par des Espagnols, sont entrées en collision, par suite du brouillard, au large de Fedhala.

Cinq pêcheurs ont été noyés.

Paris, 18 novembre. — On annonce que le Gouvernement turc a décidé que les capitaux de la future banque d'Etat seront exclusivement turcs, sans aucun concours étranger.

Paris, 18 novembre. — M. André Tardieu, président du Conseil, a reçu, cet après-midi, à la Chambre, une délégation de la Confédération des Anciens Combattants et une délégation du groupe parlementaire des planteurs de [illegible] et de la Confédération des [illegible].

Paris, 18 novembre. — On annonce que M. Anquetil a déposé la somme de 250.000 francs demandée pour sa mise en liberté provisoire.

Paris, 18 novembre. — M. Flandin, ministre du commerce, a reçu une délégation des trois grandes Associations du commerce de détails.

VICE-RECTORAT DE LA CORSE

AVIS D'ADJUDICATION

Les adjudications pour les fournitures du pain, de la viande et de l'épicerie aux deux Ecoles Normales de la Corse auront lieu dans l'une des salles du Vice-Rectorat le 16 décembre à 10 heures.

Les intéressés pourront prendre connaissance des cahiers des charges à l'Economat de l'une ou l'autre école, le dimanche matin.

BANQUE de la CORSE
15, Bd Albert Iᵉʳ & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)
Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de traites — Ouverture de comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de valeurs .. Correspondants de Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances, branches diverses

LA CAVE ARENA
Boulevard Auguste Gaudin
est ouverte tous les matins
et de 2 à 4 heures.

Au BONHEUR des DAMES
Madame GUASCO
13, BOULEVARD PAOLI
Toutes les semaines :
GRAND CHOIX
DES DERNIERES NOUVAUTES
DE PARIS
TRANSFORMATIONS — REPARATIONS
Spécialités de Deuil
PRIX MODERES

OCCASION

A vendre 7 CV Donnet, état neuf, transformable en camionnette, charge utile 500 kgs. Prix intéressant. Prendre adresse aux bureaux du journal.

A VENDRE

Meubles divers. S'adresser, 2 rue de la Traverse au 1er (Citadelle).

A VENDRE

Groupe électrogène Moteur Japy 5 CV. Dynamo, 35 am. Batterie 80 volts avec [illegible], machine à grains, glacière, tableau [illegible] francs. Château de Belgodère.

A VENDRE

Salle à manger, chambre à coucher complète et autres meubles. S'adresser aux bureaux du journal.

ON DEMANDE

Appartement meublé, en petite ville ou environs immédiats de la ville. Adresser offres au journal.

AVIS

Le Docteur Valery, directeur de la maison de Diagnostic de la rue Caumartin, à Paris, vient, pour raisons de santé de se retirer à Moriani. Il nous prie d'informer nos lecteurs qu'il n'exerce plus.

A VENDRE

Vieux papiers en ballots. S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

Les ennemis du Progrès ne lisent pas Le Petit Bastiais

Paul DEVEZE
Le Spécialiste en
POMPES MOTO-POMPES MOTEURS
Groupes électrogènes
PRESENTE *Une nouveauté sensationnelle :*
La MOTO-CHARRUE BERNIER
Dépense 2 fr. l'heure
Coûte : 4.925 fr.
Petits Labours, binage, défrichage, buttage, sulfatage, etc...
Renseignements gratuits — 2 & 3, Rue des Vignerons. — MARSEILLE

ASSURANCES Toutes Branches, tous risques
COMPTOIR d'ASSURANCES MARITIMES ET TERRESTRES
BASTIA, 33, RUE DE L'OPERA
(Rez de chaussée) — Télép. : 1[illegible]
V. LORENZI, Directeur
AGENCE POUR LA CORSE DES PLUS PUISSANTES COMPAGNIES FRANÇAISES ET ETRANGERES
BRANCHE MARITIME :
Rédaction police flottante, Constat, Règlement immédiat des avaries.
BRANCHE TERRESTRE :
Vol, Droit commun et accidents du Travail ; Incendie (effets du mobilier et valeur vénale des fonds de Commerce). Grêle, Bris de glace, mortalité bétail.
ASSURANCES VIE — CAPITALISATION
Mixtes, Dotales, Rentes Viagères, Titres d'épargne au porteur.
Couvertures immédiates et sérieuses
Renseignements gratuits à domicile sur demande

N'hésitez pas... **AUX SOLDEURS RÉUNIS**
38, Boulevard Paoli - BASTIA
Cette Semaine **Grande Vente Réclame**
Baisse importante sur le prix des Chaussettes et des bas.
En raison du mauvais temps de ces derniers jours, la Vente Réclame des bas [illegible] continuera.

Attention !... AU PAUVRE DIABLE
Grande Vente Réclame
A partir de lundi et jours suivants il sera vendu un lot important d'articles de ménage en porcelaine, tels que : tasses à café, théières, sucriers, pots à crème, etc., etc...
Egalement, il sera soldé un lot de couteaux de table et de cuisine, services à salade et services à découper.
Toutes ces marchandises seront soldées à des prix très bon marché.

Méfiez-vous des imitations
PERNOD FILS
PARIS - PONTARLIER - MARSEILLE
n'a pas de prénom
Le seul devant être servi à la demande de UN "PERNOD"

YEUX Cataracte, Affaibl. vue, inflam. des paupières, conjonctivite diverses, myopie croissante, etc., soulagement immédiat par l'emploi Collyres Saint-Jean. Nombreuses attestations. Guérison sans opérations. Le flacon, 15 fr. fco. Indiq. maladie. Laboratoires Collyres Saint-Jean, Seubusse (Landes).
Dépôt : Pharmacie FIGOLI, Ajaccio.

Papeterie du Petit Bastiais
8, boulevard du Palais — BASTIA
UNE VISITE S'IMPOSE
CAHIERS — ARDOISES
PORTE-PLUMES
Grand stock de Cahiers de dessins en réclame : 0 fr. 15.

ATTENTION !
RÉPARATIONS & ENTRETIEN DE TOUTES MARQUES de
Machines à coudre, Phonographes
MACHINES A ÉCRIRE
Vous trouverez à cette adresse de très bonnes machines à coudre d'occasion. [illegible] Toutes nos réparations et occasions sont garanties sur facture. Expédition dans toute la Corse. Emballage spécial.
Ne craignez pas de me demander la machine qui serait susceptible de vous intéresser.
M. JACARIA, 8, Rue des Zephirs - BASTIA

BOURSE DE PARIS du 18 Novembre 1929

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]
5 % 1915	[illegible]	[illegible]
4 % 1917	[illegible]	[illegible]
4 % 1918	[illegible]	[illegible]
5 % 1920	[illegible]	[illegible]
6 % 1920	[illegible]	[illegible]
4 % 1925	[illegible]	[illegible]
6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Rente 5 % 1928	[illegible]	[illegible]
Bons Trésor 5 % 1924	[illegible]	[illegible]
— 5 % 1926	[illegible]	[illegible]
— 5 % 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1923	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Aisne	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Pas de Cal.	[illegible]	[illegible]
Départ Seine 7 % 1926	[illegible]	[illegible]
Oblig. P. T. T. 1928	[illegible]	[illegible]
Paris 1929	[illegible]	[illegible]
— 1925	[illegible]	[illegible]
Communales 1870	[illegible]	[illegible]
— 1926	[illegible]	[illegible]
TERME		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nationale Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris et Pays-Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]
Compagnie Igérienne	[illegible]	[illegible]
Compt. Nat. d'Escompte	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Générale Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez Capital	[illegible]	[illegible]
Suez Paris	[illegible]	[illegible]
Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie	[illegible]	[illegible]
Est Capital	[illegible]	[illegible]
Lyon Capital	[illegible]	[illegible]
Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Nord Capital	[illegible]	[illegible]
Orléans Capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé Chemins de Fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Compt. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
Boléo	[illegible]	[illegible]
Kuhlmann	[illegible]	[illegible]
Phosphates de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Pechiney	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique Ord. 600 fr.	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Air Liquide	[illegible]	[illegible]
Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Sucreries Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	[illegible]	[illegible]
Russe 5 % 1906	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
Banque Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons-Lits Ordinaires	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Pétrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
Actions Pyrénées	[illegible]	[illegible]
Actions Usines du Rhône	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financières Caoutchouc	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
Concordia	[illegible]	[illegible]
De Beers Ord.	[illegible]	[illegible]
Parts Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
France Wyoming	[illegible]	[illegible]
Goldfields	[illegible]	[illegible]
Huanchaca	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca Ordinaire	[illegible]	[illegible]
Mexican Eagle Ord.	[illegible]	[illegible]
Actions Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mozambique	[illegible]	[illegible]
Mzaïta	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Roumano-Belges	[illegible]	[illegible]
Act. Banque de l'Indochine	[illegible]	[illegible]
Tanganyka	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux Cap.	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
Penarroya	[illegible]	[illegible]
Lebon	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Verreries de Carmaux	[illegible]	[illegible]
Salins Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Maritimes Ord.	[illegible]	[illegible]
Distil. Indochine	[illegible]	[illegible]
Cusenier Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Pollet Chausson	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris-France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
Banq. Franç. Rio Plata	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Cuba	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philip. Ord.	[illegible]	[illegible]
Banque Penins. Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]
Bi-Métal	[illegible]	[illegible]
Hotchkiss	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Act. cap. Ciment Français	[illegible]	[illegible]
Talc Luzenac	[illegible]	[illegible]
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
Anglais 2 % 1/2	[illegible]	[illegible]
Carbonite	[illegible]	[illegible]
Bergougnan	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bulgare 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
Chine 4 % 1895	[illegible]	[illegible]
Egypte Unifiée	[illegible]	[illegible]
Hellénique 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Italie 3 1/2	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
Mexique 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
Roumanie 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
Beka	[illegible]	[illegible]
Serbe 1912	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]

CHANGES

	Cours préc.	Cours du J.
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmarks)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

Le Passé... !!

Le Présent.

HIER le macaroni était présenté en longs tubes bien incommodes à manger

AUJOURD'HUI

RIVOIRE & CARRET

présentent leur nouveau macaroni sous une forme pratique et rationnelle

VOUS DEVEZ L'ESSAYER !!

Nouveautés 1929
Phonomodula à 6 lampes 700 frs
C'est un récepteur de T.S.F. pouvant être utilisé pour l'amplification électrique des disques de phonographe.
les postes BR 5 et BR 6 comportent les fameuses
BIGRILLES ROUGES JM
BR5 à 5 lampes
BR6 à 6 lampes
Notice franco
DUCRETET

Etablissements Louis MACREL Agents exclusifs pour la Corse
3, Boulevard du Palais - BASTIA

PHOSCAO

JoudRo
— Comment que t'écrirais, toi ?
— Je ne sais pas, mais je sais que ça coupe (la) toux... le goudron guyot.

L'usage du GOUDRON-GUYOT, pris à tous les repas, à la dose d'une cuillerée à café par verre d'eau, suffit, en effet, pour faire disparaître en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite la plus invétérée ; on arrive même parfois à enrayer et à guérir la phtisie bien déclarée, car le goudron arrête la décomposition des tubercules du poumon, en tuant les mauvais microbes, causes de cette décomposition.

Exiger le véritable GOUDRON-GUYOT et afin d'éviter toute erreur, regardez l'étiquette : celle du véritable GOUDRON-GUYOT porte le nom de GUYOT imprimé en gros caractères et sa signature en trois couleurs : violet, vert, rouge et en biais, ainsi que l'adresse : Maison FRERE, 19, rue Jacob, Paris.

P.S. — Les personnes qui ne peuvent se faire au goût du goudron pourront remplacer son usage par celui des Capsules-Guyot au goudron de Norvège de pin maritime, en prenant deux ou trois capsules à chaque repas. Elles obtiendront ainsi les mêmes effets salutaires et une amélioration aussi certaine.

Dégustez les......

Marque J. VIDAL

Agent : M. P. GRASCO, 13, Boulevard Paoli, 16 — BASTIA

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
(paquet blanc)

Compagnie Fraissinet

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DEPARTS de la CORSE pour le CONTINENT

Mardi 12, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 12, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 13, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 14, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 14, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 15, de Bastia p. Nice à 21 heures.
Samedi 16, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 17, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 18, d'Ile-Rousse p. Nice à 23 h.
Mardi 19, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 19, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 20, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 21, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 21, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vendredi 22, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 23, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 24, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 25, de Calvi pour Nice à 23 heures.
Mardi 26, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 26, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 27, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 28, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 28, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 29, de Bastia pour Nice à 21 h.
Samedi 30, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DEPARTS du CONTINENT pour la CORSE

Mardi 12, de Nice p. Ile-Rousse à 23 h.
Merc. 13, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 13, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 14, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 15, de Nice p. Ajaccio à 17 heures.
Samedi 16, de Nice p. Bastia à 20 h.
Samedi 16, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Dim. 17, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 18, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 19, de Nice pour Calvi à 23 h.
Merc. 20, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 20, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 21, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 22, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 23, de Toulon p. Ile-Rousse à 20 heures 30.
Samedi 23, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dim. 24, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 25, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 26, de Nice p. Ile-Rousse à 23 h.
Merc. 27, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 27, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 28, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 29, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 30, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Samedi 30, de Nice p. Bastia à 20 h.

Pour la pipe et pour rouler la cigarette employez le tabac
PETIT CAPORAL SUPÉRIEUR
(bande rouge)
1 FRANC LE PAQUET DE 50 GRAMMES

RHUM St-JAMES
Grand Cru

« St James ce prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde. »

Pour les amateurs de tabac goût américain la cigarette
MIMOSA
est incomparable

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD DU PALAIS BASTIA
DECORATION D'EGLISES et appartements de tous styles et en tous genres
[illegible]

Le Gérant : FERNAND POLI
Imp. du Petit Bastiais, 3, Bd du Palais

7e 54e ANNÉE. — N° 257.

25 centimes

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

25 centimes

MERCREDI 20 NOV. 1929.

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
3, Bd du Palais à
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.59

BUREAU A PARIS
18, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-67

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : MARTIN BIANCONI

Compte Chèques Postaux : Marseille 196

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Etranger 1)	30	60	120
Etranger 2)	46	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 18, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

0C241

BASTIA

LES MOUVEMENTS DE LA POPULATION CORSE DEPUIS CENT ANS

XX. -- La terre des communes

Nous prenons ce terme dans son sens limité. La Terre des Communes, par généralisation, a pu comprendre tout le groupe compris entre la mer, le Tavignano et le Golo. Plus particulièrement, elle était et elle est, dans l'esprit de l'habitant, composée des cantons de la rive gauche du Tavignano qui, de Sermano au tournant de Piedicorte, offrent au voyageur qui suit la ligne ferrée, le spectacle imposant de la file de leurs villages. De Corte, on tend habituellement le bras vers cet horizon large et l'on dit : « C'est la Terre des Communes.

Voici d'abord Sermano. C'est l'un des cantons de l'île qui ont le plus perdu : de 3086 habitants qu'il comptait en 1850, il a rétrogradé à 2369 en 1926. Sur dix communes qui composent ce groupement, deux seulement ont vu leur population augmenter, huit diminuer. Voici les proportions :

Alando, de 189 à 108 ; Alzi, de 156 à 107 ; Bustanico, de 361 à 223 ; Castellare, de 282 à 165 ; Favalello, de 107 à 81 ; Mazzola, de 222 à 267 ; Saint-André de Bozio, de 253 à 507 ; Sainte-Lucie de Mercurio, de 557 à 502 ; Sermano, de 273 à 240 ; Tralonca, de 275 à 191.

Après le recensement de 1831, deux communes, Arbitro, qui comptait 217 habitants, et Rebbia, qui en avait 252, furent supprimées : à quelques centaines de mètres l'une de l'autre sur la route de Favalello à Mazzola, elles faisaient vraiment double emploi. Si la distribution des communes de la Corse était mieux réglée, combien d'autres devraient être rattachées à des centres tout voisins et plus importants, un peu dans toute la Corse ! On créait et on supprimait assez facilement au début du siècle dernier ; maintenant, avec l'encombrement parlementaire et bureaucratique, c'est toute une histoire... à éviter.

Les trois mille habitants du canton de Sermano se meuvent sans aise sur un territoire qui compte bien plus de huit mille hectares, mais auquel son déboisement presque complet, et entraînant d'ailleurs un tarissement assez prononcé des eaux, n'a pas donné une plus value agricole. Il faudrait ici distinguer entre les communes, qui ne présentent pas les mêmes caractères pour expliquer leurs différents mouvements. Il en est où la population vit surtout d'élevage (dans quelques centres, on s'est depuis peu attaché plus spécialement à l'élevage du cochon) ; dans quelques rares centres, on produit des céréales. L'augmentation de la population de Saint-André de Bozio (qui, en 1870, était parvenue jusqu'à 778 habitants), s'explique par son territoire relativement étendu, atteignant 2.500 hectares, et assez propice. Mais d'une façon générale, la région présente une certaine uniformité dans la nature, et la modestie, de ses ressources naturelles. Il faut ajouter que, sinon comme réseau, du moins comme entretien, ses voies de circulation ne sont pas fameuses. Ce n'est pas, hélas ! surtout dans le Cortenais, un cas rare...

Quant au canton de Piedicorte, il s'est mieux comporté. De 1850 à 1926, sa population passant de 3052 à 3650, a ainsi gagné 600 habitants. Le fait est d'autant plus probant et encourageant que ce canton ne comptait que 2864 habitants en 1921 : en six années, il a donc augmenté de 800 habitants. Il a d'ailleurs, proportionnellement, un territoire plus vaste que celui de Sermano, puisque, pour sept communes et une population, en 1850, de 3.000 habitants, il compte plus de dix mille hectares, un peu mieux utilisables, avec des pointes sur la plaine orientale.

L'examen des chiffres intéressant les communes donne lieu à des remarques qui font apparaître que ces communes constituent, par rapport les unes aux autres, autant de cas d'espèce. Altiani a a faiblement diminué de 484 en 1850, à 469 en 1926, mais en faisant les soubresauts suivants : 666 en 1870 et 329 en 1921. Focicchia a rétrogradé sur un rythme régulier : 231, 247, 154, 130. Piedicorte est passé de 893 en 1850, après avoir atteint 938 en 1870, à 642 en 1926. Mais les quatre autres communes sont en augmentation, et parfois considérable : Erbajolo, une des plus déshéritées à cause du manque d'eau potable et pour d'autres motifs, augmente de 447 à 503, Giuncaggio de 325 à 541 ; mais l'accroissement de Pancheraccia, de 290 à 761, et de Pietraserena, de 362 à 604, est vraiment remarquable. Il faut dire que ces trois dernières communes sont dans la partie la plus aisée de la région, celle qui regarde la plaine d'Aléria aux ressources de laquelle elles participent en quelque mesure.

La Chambre poursuit la discussion du budget et les interpellations sur la politique agricole

M. Ricolfi a été élu vice-président mais l'élection du quatrième vice-président a du être renvoyée à jeudi

Paris, 19 novembre. — La séance du matin de la Chambre est ouverte à 9 heures 05, sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

MM. Chéron et Flandin sont assis au banc du Gouvernement.

Le Budget du Commerce et de l'Industrie

La Chambre aborde l'examen du budget du commerce et de l'industrie.

M. Henri Tasso

M. Henri Tasso intervient le premier dans la discussion générale. Il expose les revendications des moyens et petits commerçants au point de vue fiscal et demande au Gouvernement de faire aboutir le plus rapidement possible la loi sur la propriété commerciale.

M. de Chappedelaine

M. de Chappedelaine, rapporteur général indique, dans une interruption, que la Commission des finances soumettra à la Chambre des propositions énergiques pour réprimer la fraude qui s'exerce à l'étranger sur les appellations d'origine.

M. Gounouz souligne l'importance des questions que pose le projet de trêve douanière et exprime l'espoir qu'un débat plus large que celui-ci pourra être consacré prochainement à la politique économique du Gouvernement.

M. Delsalle, rapporteur, s'associe à ces observations.

M. Julien Durand

M. Julien Durand rappelle comment est née l'idée d'une trêve douanière par laquelle les Etats contractants s'engageraient à ne plus augmenter les tarifs douaniers. Il convient, d'après l'orateur, de ne s'engager dans cette voie qu'avec prudence et de reviser préalablement la nomenclature douanière pour la mettre en harmonie avec les tarifs des autres pays.

M. Marchandeau appelle l'attention du Gouvernement sur la situation de la viticulture champenoise et insiste sur la nécessité de prendre des mesures tendant à fixer à 5.000 francs les abattements à la base sur l'impôt sur les bénéfices commerciaux.

M. Chéron

M. Henry Chéron, ministre des finances, déclare faire toutes les réserves sur la proposition.

Il ajoute :

— Mon devoir est de mettre la Chambre en garde contre toute mesure susceptible de porter atteinte à l'équilibre budgétaire.

M. Gaston Gérard signale la nécessité où se trouvent les pouvoirs publics de prendre des mesures en faveur de la viticulture française.

M. Massimi

M. Massimi appelle l'attention du Gouvernement sur le danger que fait courir à notre économie nationale la main mise étrangère sur certaines branches de l'industrie et du commerce français.

L'orateur s'inquiète, d'autre part, du déficit qu'accuse la balance nationale pour les huit premiers mois de l'année et indique les mesures susceptibles d'améliorer la situation.

Il termine en demandant une atténuation des charges fiscales qui pèsent sur le petit commerce.

Après une intervention de *M. Bover* en faveur du commerçant, la suite du débat budgétaire est renvoyée à demain matin.

M. Henry Chéron déclare qu'en raison de la lenteur avec laquelle se poursuit la discussion du budget, il demandera bientôt un effort supplémentaire à la Chambre pour assurer le vote définitif avant le 31 décembre.

Après l'adoption du projet de loi prorogeant le délai fixé pour l'organisation des tribunaux de première instance, la séance est levée à midi.

La séance de l'après-midi de la Chambre est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Léo Bouyssou.

MM. Tardieu et Chéron sont au banc du Gouvernement.

La Chambre poursuit la discussion des interpellations sur la politique agricole du Gouvernement, pendant qu'il est procédé dans un salon voisin de la salle des séances à l'élection de deux vice-présidents.

La Politique Agricole du Gouvernement

M. Rivière

M. Rivière déclare qu'il faut donner aux paysans la possibilité de produire le maximum avec le minimum de frais.

Pour cela, il faut, avant tout, pratiquer une politique qui permette de procurer aux agriculteurs des engrais à bon marché.

L'orateur ajoute que la nationalisation industrialisée des engrais constituerait la solution la plus efficace. Puis il expose comment il serait possible d'utiliser dans les meilleures conditions les gisements de phosphates de l'Afrique du Nord.

M. Benazet

M. Benazet estime que, dans bien des cas, l'insuffisance du rendement dans certains domaines provient de la mauvaise exploitation des terres.

Il y aurait donc lieu, selon lui, de développer l'enseignement agricole afin d'inciter les exploitants à adopter les méthodes de culture les plus efficaces.

L'orateur conclut en disant qu'il ne faut pas faire des promesses, mais qu'il aura le devoir d'apporter toute une série de projets s'inspirant des desiderata exposés par les représentants du monde rural.

M. Colomb

M. Colomb déclare qu'on n'a jamais vu une carence gouvernementale plus complète en présence de la crise agricole aussi grave.

— Jusqu'ici, dit-il, nous n'avions pas voulu troubler la méditation laborieuse du ministre de l'agriculture, mais maintenant nous sommes bien obligés de constater qu'il n'a rien fait.

L'orateur ayant fait allusion à l'intention exprimée par le Gouvernement dans la déclaration ministérielle de consacrer cinquante millions pour les emblavements, *M. André Tardieu*, président du Conseil, précise, dans une interruption, que cette dotation doit être employée en cinq ans maximum mais qu'il sera peut-être possible de l'utiliser en une seule année.

M. Colomb répond que, malgré les promesses de la déclaration ministérielle, le prix du blé a encore baissé et que la crise reste aussi aiguë.

— Si le président du Conseil, dit-il, avait eu vraiment conscience de la gravité de la crise agricole, il aurait pris lui-même en mains le ministère de l'agriculture.

L'orateur conclut en disant que ses amis et lui ne peuvent accorder leur confiance au ministre de l'agriculture.

M. Gaude demande qu'on mette à l'étude un système de prêts d'honneur qui permettrait aux agriculteurs d'obtenir immédiatement l'argent de leur récolte en blé sur un simple aval moral.

Après une intervention de *M. Yvon Delbos* sur le fonctionnement de la caisse d'assurances contre les calamités agricoles la séance est suspendue à 17 heures.

La séance est reprise à 17 h. 15.

L'élection de deux vice-présidents

Le président fait connaître le résultat du scrutin pour la nomination de deux vice-présidents de la Chambre.

Nombre de votants 481
Majorité absolue 241

Ont obtenu MM. :

Ricolfi (républicain de gauche) .... 300 voix
Cautru (U.R.D.) .... 211 voix
Frédéric Brunet (républicain socialiste) .... 207 voix
Moncel (U.R.D.) .... 141 voix

(Lire en 3me page)

LES ENNEMIS DU PROGRES NE LISENT PAS
Le PETIT BASTIAIS

L'aviateur Lindbergh est victime d'un accident

New-York, 19 novembre. — Le *Chicago Tribune* annonce aujourd'hui que le colonel Lindbergh vient d'être victime d'un accident d'aviation.

Il est actuellement soigné par le docteur Walter Philipps, chez son beau-père, l'ambassadeur Wight Morrow.

Les détails manquent.

Ce qu'on peut savoir c'est que l'accident est survenu avant hier, 17 novembre, et que le colonel a eu une jambe blessée au cours d'un atterrissage forcé.

On refuse d'en dire plus long au domicile de M. Morrow ; tous les efforts des reporters ont échoué. Il a été également impossible de connaître le lieu de l'accident et de savoir si le célèbre aviateur était accompagné de son épouse.

Aussitôt après la nouvelle de l'accident, une foule d'admirateurs de Lindbergh a envahi les boutiques des marchands de journaux. Tout le pays est soulevé d'une extraordinaire émotion. L'illustre aviateur s'était déjà blessé une fois lors de son atterrissage à Mexico, au cours duquel son avion se retourna ; il eut également, on se le rappelle, un accident d'automobile ; mais jamais ses blessures ne furent très sérieuses.

L'habitation de M. Morrow a été surveillée toute la nuit suivant l'accident par une foule avide de détails et désireuse d'apprendre des nouvelles rassurantes.

Les ennemis du Progrès [illegible] LISENT [illegible]
Le Petit Bastiais

A propos d'une circulaire de M. Germain Martin

Limoges, 19 novembre. — Assistant à un dîner, offert par la Chambre de commerce de Limoges, aux représentants des ministres des travaux publics et des postes et aux hauts fonctionnaires du réseau des chemins de fer, venus à Limoges, à l'occasion de la réunion de l'office des transports centre-ouest, M. Quenot, chef du cabinet du ministre des postes, s'est expliqué sur la récente circulaire de M. Germain-Martin.

— Le ministre, a-t-il dit, a voulu réfréner le laisser-aller regrettable mais sa circulaire ne vise pas la majorité du personnel qui, dans l'ensemble, fait son devoir.

« Il y a dans les services postaux une crise d'autorité, une crise de chefs, une crise de cadres.

« La circulaire disait aux employés : « Faites pour le mieux » et aux chefs : « Aidez-les à mieux faire ». Elle n'avait pas d'autre but. »

Deux aviateurs échappent à un terrible accident

Villacoublay, 19 novembre. — Un accident d'aviation causé par la brume s'est produit à Villacoublay, cette nuit.

Un avion, piloté par le capitaine Minot et le sergent Dubouts s'est égaré dans le brouillard au cours d'un exercice nocturne et s'est écrasé dans le bois de Chaville, au lieu dit « l'Arbre Rouge ».

Par un hasard miraculeux l'avion, qui est à peu près démoli, est resté accroché dans les arbres et l'équipage n'a reçu que des blessures légères.

A LA COUR D'ASSISES

La tragédie de Lento

François Maestracci est condamné à 5 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour

Hier comparaissait devant la Cour d'Assises un vieillard de 62 ans sur qui pesait la double et terrible accusation d'avoir tué un jeune homme de 20 ans, Simonetti Dominique, et tenté de donner la mort à son camarade Casanova Antoine Guérin.

Ce drame affreux fut la conséquence déplorable de la stupide manifestation d'une bande d'énergumènes déchaînés qui trouvaient leur plaisir, lors de la période électorale d'avril-mai 1928 non en acclamant leurs amis mais en injuriant leurs adversaires.

Et la fatalité voulut, le soir du 19 avril, que les balles d'un homme exaspéré par ces provocations et ces injures allassent frapper à mort un inoffensif garçon qui s'était joint aux fauteurs de désordre.

Ce drame maintenant a fait trois victimes : l'une dort de son dernier sommeil dans le petit cimetière de Lento, l'autre a échappé miraculeusement à la mort, la troisième au déclin d'une vie d'honnêteté et de travail, gémit dans son cachot.

⁂

L'audience est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. le Conseiller Antoine Martini.

ACTE D'ACCUSATION

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

Le 19 avril 1929, vers 23 heures, un groupe de personnes, parmi lesquelles se trouvaient Casanova Antoine-Guérin et Simonetti, quittaient après de nombreuses libations, le débit Tollaini Clément, de Lento, pour parcourir le village en chantant des chansons politiques. Les manifestants suivirent la rue Leccia, passèrent devant la maison de l'accusé et s'arrêtèrent un instant à quinze mètre de là. Le groupe venait de reprendre sa marche et arrivait à la hauteur d'une voûte située à 24 mètres de la maison Palermi quand deux détonations, tirées à très bref intervalle retentirent. Au premier coup de feu Casanova Antoine-Guérin chancela, mais il se releva précipitamment et rentra chez lui. Au deuxième coup, Simonetti Dominique, âgé de 20 ans, tombait à terre en criant : « Ohimé, je suis mort ». Son frère et deux de ses amis se précipitèrent à son secours et le transportèrent au domicile de ses parents. On constata qu'atteint par derrière par un projectile de gros calibre, Simonetti Dominique avait eu la poitrine perforée de part en part. Il faisait connaître aussitôt aux diverses personnes qui l'entouraient qu'il avait été blessé par Maestracci François qui l'avait suivi pieds nus et avait fait feu sur lui à très courte distance.

En arrivant chez lui, Casanova Antoine-Gérin constatait que sa veste présentait du côté droit une déchirure, et qu'il portait sous l'aisselle droite une éraflure superficielle longue de 2 centimètres et demi. Cette blessure a été produite, d'après le médecin-légiste, par un projectile qui en traversant la veste a dû égratigner la peau sans déchirer la chemise et le tricot.

Après s'être longtemps soustrait aux recherches de la justice, Maestracci s'est constitué prisonnier le 12 août 1929. Il soutient qu'exaspéré par les paroles injurieuses proférées à son encontre, il s'est armé de son fusil et a fait feu du seuil de sa porte quand les manifestants ont lancé des pierres contre sa maison. Cette version est démentie par les témoignages recueillis et par les constatations faites sur les lieux qui démontrent d'une façon certaine que Simonetti est tombé à 39 mètres de la maison Maestracci et que celui-ci ne pouvait l'atteindre du point où il prétend avoir fait feu.

Maestracci a déjà encouru trois condamnations, deux pour dévastation de récolte et garde à vue, l'autre à 15 jours de prison pour violence, voies de fait volontaires et port d'arme prohibée. Les renseignements fournis sur son compte le représentent d'ailleurs comme un individu d'un caractère violent.

INTERROGATOIRE

Maestracci reconnaît qu'il a été condamné trois fois, une fois pour dévastation de récoltes, une fois pour incendie involontaire, une fois pour port d'arme prohibée et violences. En ce qui concerne cette dernière condamnation, il avait été obligé de se défendre contre un agresseur qui en voulait à ses jours.

Depuis quelque temps, ses adversaires politiques manifestaient contre lui de façon vexatoire et violente et la nuit du drame il fut réveillé par les cris d'une bande avinée qui chantait contre lui des chansons insultantes et lançait des pierres contre les portes et les fenêtres de sa demeure.

Excédé, il perdit la tête, s'arma de son fusil et tira du seuil de sa porte sans viser et sans voir personne.

M. le Président et M. l'Avocat Général lui font observer que de la porte de son domicile, il ne pouvait pas atteindre la victime à l'endroit où elle est tombée ; il l'a donc poursuivie et l'a frappée par derrière au moment où elle s'en allait.

LES TEMOINS

On passe ensuite à l'audition des témoins :

Simonetti Jean : Mon frère et moi avec quelques amis avions mangé des « [illegible] » dans la buvette Tolaini et bu un peu de vin.

Nous sommes sortis dans les rues du village en chantant et nous nous sommes arrêtés devant la maison du maire Palermi qui est distante de dix mètres de celle de Maestracci.

Nous chantions des refrains politiques. J'entendis soudain une détonation bientôt suivie d'une seconde, puis un cri : « Ohimé ! je suis mort ! » C'était la voix de mon frère âgé de vingt ans.

Je le vis baignant dans son sang. Il me dit aussitôt : « C'est Maestracci qui s'est glissé derrière moi, pieds nus, et m'a tué ». Cinq heures plus tard, il expirait à notre domicile.

Monsieur le Président : N'avez-vous pas lancé des pierres contre la maison de Maestracci ?

Le témoin : Non.

Me de Montera : Le témoin a pourtant reconnu à l'instruction qu'on avait lancé une pierre contre la porte de Maestracci.

M. le Docteur Zuccarelli a pratiqué l'autopsie du cadavre de Simonetti qui a été traversé de part en part par un projectile de très gros calibre ; il a été frappé par derrière ; la mort a été presque instantanée. *Le Docteur* déclare que le coup a été tiré à courte distance.

M. l'expert Marini a été appelé à examiner le projectile meurtrier trouvé sur les lieux du crime et à se prononcer sur le point de savoir si ce projectile pouvait être tiré par le fusil de Maestracci qui est du calibre 16.

M. l'armurier Marini répond affirmativement.

M. l'avocat général : On a trouvé une bourre sur les lieux, n'indique-t-elle pas la place où la victime est tombée ? N'est-il pas vrai qu'une bourre tombe à courte distance du lieu où le coup est tiré ?

M. l'armurier Marini : Généralement oui.

Me de Montera : Cela ne dépend-il pas de la nature de la bourre, du poids du projectile et de l'intensité de la charge ?

M. l'expert Marini : Parfaitement.

Le maçon Tolli a visité les toits de la maison Maestracci dont deux tuiles étaient brisées par vétusté ou sous l'influence d'un choc quelconque.

Le gendarme *Lavenant Pierre* s'est rendu sur les lieux du crime aussitôt après le drame ; à l'endroit où la victime était tombée, il y avait une tache de sang, mais de cet endroit on ne voyait pas la maison de l'accusé.

Le gendarme a visité la maison Maestracci. La porte ne portait aucune trace de coups de pierres ; il y avait bien un carreau cassé à une fenêtre, mais le carreau manquait intégralement ; il ne paraissait donc pas avoir été cassé par un projectile.

Casanova Antoine Guérin suivait la manifestation. On s'était arrêté devant la maison Palermi où on chantait un refrain sur « Cento Pidocchi », sobriquet de Maestracci. La foule se retirait quand une détonation retentit et le témoin fut renversé. Il venait d'éprouver le choc d'un projectile qui fort heureusement n'avait fait que l'effleurer, lui faisant une légère blessure. Le témoin se releva et courut précipitamment se réfugier chez lui.

Dalcerroca Edouard faisait aussi partie de la bande avinée qui, après avoir mangé et bu dans la buvette Tolaini, parcourait les rues en chantant. A un moment donné, il se dirigea vers son domicile tandis que la manifestation passait devant la maison Maestracci ; deux détonations retentirent à ce moment-là ; il accourut et trouva Simonetti baignant dans son sang.

Massoni François suivait aussi la manifestation. Il était près de la victime, quand le premier coup retentit, il vit Casanova tomber, se relever et s'enfuir ; Simonetti tournant la tête regarda alors en arrière ; un second coup retentit et

Simonetti tomba poussant un cri de douleur.

Le témoin vit alors Maestracci qui venait de tirer s'enfuir.

MMes de Montera et Colombani : C'est la première fois que le témoin qui a cependant fait trois dépositions, déclare avoir vu Maestracci tirer et puis s'enfuir.

Le témoin : C'est que quand j'ai déposé à l'Instruction, je redoutais Maestracci qui gardait le maquis.

MMes de Montera et Colombani font tour à tour observer au témoin qu'à l'information tout en déclarant n'avoir pas vu Maestracci, il a donné sur son compte des renseignements défavorables, ce qui prouve qu'il n'avait pas peur.

Tobaini Antoine est le garde champêtre communal qui, chargé de veiller sur l'ordre public, provoque le désordre. M. le Président le lui fait observer dès le début de sa déposition.

Il était avec la bande des manifestants qui s'étaient avinés dans la buvette de son frère ; il avait même pris la tête de la manifestation ; il chantait à tue tête des chansons provocantes.

Quand les coups meurtriers ont retenti il s'est réfugié chez lui.

Me de Montera : Le témoin est toujours garde-champêtre.

Le témoin : Oui.

Me de Montera : Mes compliments.

Papamacci Mathieu : La victime, mortellement blessée, m'a déclaré que c'était Maestracci qui l'avait tué. Celui-ci est un être inquiet, mêlé à toutes les vilaines affaires.

Ferrari Claire : Simonetti à son lit de mort désigne Maestracci comme son meurtrier.

Sur interrogatoire des honorables défenseurs, le témoin déclare que depuis quelque temps les manifestations violentes étaient fréquentes à Lento, « on en entendait de toutes les couleurs ».

Sur la demande de M. l'avocat général, la Cour procède à l'audition de M. le juge d'instruction Colonna d'Anfriani qui en arrivant sur les lieux a trouvé la bourre projetée par le fusil meurtrier.

TEMOINS A DECHARGE

Bagnoli Pierre est l'ancien conseiller général du canton de Campitello où il exerce les fonctions de juge suppléant.

Depuis quelque temps, d'inqualifiables manifestations troublaient la commune de Lento : lui-même a été victime ; et un jour, profitant de son absence, ses adversaires ont tiré des coups de feu sur sa maison, apeurant sa famille. Maestracci était souvent provoqué par ses adversaires.

Santocroce Paul : La nuit du drame, il a été réveillé à trois reprises par les cris des manifestations et des détonations d'armes à feu.

Le lendemain, apprenant la mort de Simonetti, il n'a pu s'empêcher de dire : « C'est regrettable, mais les manifestants ont eu tort de se livrer à de telles provocations ».

Séance de l'après-midi

L'audience est reprise à 14 heures 15.

M. Colonna d'Anfriani, juge d'instruction, est appelé à la barre pour répondre à une question de M. l'Avocat Général sur l'endroit où a été ramassée la bourre de la cartouche meurtrière.

— A deux mètres de la mare de sang, précise-t-il.

LA PARTIE CIVILE

La parole est donnée à Me de Corsi.

L'organe de la partie civile évoque cette belle nuit printanière du 19 avril qui se termina par un drame affreux, par la mort tragique d'un jeune homme de 20 ans.

Il refait le récit de la manifestation politique organisée par les amis du maire de la commune de Lento. Les manifestants partis du bas du village, montent la rue principale, passent devant la maison de l'accusé sans s'y arrêter. Et c'est après la dislocation de la manifestation que deux détonations retentissent faisant deux victimes.

Qui avait tiré ? Maestracci fit tout pour jeter le doute ; il tenta de se créer un alibi. Peine perdue, sa victime l'avait reconnu et eut le temps avant de mourir de le dénoncer.

Me de Corsi s'attache à démontrer que Maestracci est un être violent et brutal, qui a déjà subi une condamnation pour violences et port d'arme prohibée. « Caractère inquiet et violent » ont dit les témoins.

A côté de l'accusé qu'est la victime ? Un brave jeune homme de vingt ans, travailleur, doux et serviable qui n'avait jamais fait de mal à personne.

L'honorable organe de la partie civile examine le système de défense présenté par l'accusé.

Le sobriquet de « Cento-Pidocchi », Maestracci le portait depuis fort longtemps ; il ne s'en était jamais offusqué et ceux qui l'employaient ne lui donnaient aucun sens injurieux ; au contraire, il servait plutôt à distinguer l'accusé d'un homonyme. Le refrain que Maestracci entendit dans la nuit du 19 avril ne devait donc pas exciter sa colère.

Me de Corsi est convaincu que l'accusé n'a pas tiré du seuil de sa porte ; il est sorti de chez lui, pieds-nus, il a parcouru une vingtaine de mètres pour se rapprocher du groupe des chanteurs. Il a fait feu lorsqu'il a eu la certitude que ses coups porteraient.

Il a vu Casanova tomber, mais il lui fallait une autre victime ; à quelques mètres, froidement, il a encore tiré et Simonetti s'est écroulé, à son tour, mortellement blessé.

Me de Corsi combat l'excuse de la provocation que la défense invoquera peut-être.

Me de Corsi donne lecture d'une lettre que Maestracci adressa à M. le Procureur de la République au cours de son séjour au maquis. C'est là qu'il trouve le mobile du crime : « Je n'ai pu contenir ma colère », y dit l'accusé.

L'organe de la partie civile montre la douleur de la malheureuse mère de Simonetti, dont le mari tomba au champ d'honneur et qui pleure aujourd'hui son grand fils.

En son nom, dans une belle péroraison, il demande justice.

REQUISITOIRE

La parole est donnée à M. Orsatelli, substitut du Procureur Général.

— C'est, dit-il, un drame bien triste et bien douloureux que MM. les Jurés ont à juger. Les faits dans leur émouvante simplicité sont plus éloquents que les longs discours. Tout à l'heure, les deux maîtres de la parole qui sont à la barre vont venir demander un verdict d'impunité : rien ne justifierait un verdict pareil.

M. l'avocat général note que c'est à peine depuis ce matin que Maestracci soutient la légitime défense. Il démontre que ce système ne s'applique ni en droit, ni en fait à l'affaire actuelle ; il n'y avait pour Maestracci ni moment où il a tué ni danger immédiat ni danger grave.

L'avocat de la République rappelle les déclarations faites par la victime, quelques instants après le drame : « Maestracci m'a suivi pieds nus et a tiré sur moi ! »

L'information a pleinement confirmé ces déclarations.

Avec son habileté coutumière, M. le substitut général reprend toutes les constatations faites par les magistrats instructeurs, par le médecin-légiste et par la gendarmerie, il repasse en revue tous les témoignages ; de son analyse, il tire la preuve que Maestracci n'aurait pas pu atteindre Casanova et Simonetti s'il avait fait feu, comme il le prétend, du seuil de sa maison.

Maestracci avait suivi les manifestants et il ne tira que lorsqu'il fut certain que ses projectiles atteindraient leur but.

L'organe du ministère public soutient qu'aucune pierre n'a été jetée contre la maison de l'accusé.

Me de Corsi a démontré tout à l'heure que si le carreau dont on a retrouvé des débris devant la maison avait été brisé avec une pierre on aurait trouvé celle-ci dans la pièce ; au surplus, il ne restait dans l'encadrement de la vitre aucune trace de celle-ci et il est matériellement impossible de briser aussi complètement un carreau avec un projectile quelconque.

M. l'avocat général, après avoir écarté le système de la légitime défense, combat celui de la provocation ; il met en garde le jury contre le danger de l'admission de l'excuse de la provocation qui permettrait à Maestracci d'échapper à la sanction sévère que son crime mérite. Sur ce point encore, les termes précis de la loi ne peuvent subir aucune contestation : le meurtrier n'a été l'objet d'aucune violence ou menace grave.

L'organe du ministère public demande à MM. les jurés de répondre affirmativement aux trois premières questions :

Maestracci est-il coupable de meurtre ?

Maestracci est-il coupable de la tentative de meurtre ?

Les deux crimes sont-ils concomitants ?

Il leur demande aussi de refuser l'excuse de la provocation et d'accorder, en raison de l'âge de l'accusé, les circonstances atténuantes.

Maestracci serait ainsi condamné à une peine de 5 à 20 ans de réclusion.

Ce verdict, M. le Substitut général l'attend.

« Car, dit-il, je ne puis m'arrêter un seul instant à la pensée que Maestracci, dont vous connaissez maintenant les deux crimes, pourra quitter la tête haute cette enceinte. Si une pareille décision pouvait sortir de votre chambre des délibérations, ce serait la famille Simonetti, si cruellement éprouvée, qui s'éloignerait de ce prétoire, courbée sous le poids de sa douleur et des frais du procès instruit contre le meurtrier de son enfant.

« Et alors, qui sait si dans sa tristesse et son égarement, les paroles de vengeance du mourant ne reviendront pas à sa mémoire comme un obsédant reproche et qui sait si demain nous n'aurions pas d'autres crimes à déplorer.

« Mais j'ai tort de me laisser aller à ces sombres pensées. Simonetti peut reposer en paix dans la tombe que Maestracci lui a prématurément creusée. Dans un instant, par leur verdict sage et juste, les hommes probes et libres que vous êtes lui diront que même en Corse l'ère de la vengeance est passée et que celle de la Justice est venue ».

PLAIDOIRIES

Après une courte suspension d'audience, M. le Président donne la parole à Me Colombani.

L'honorable défenseur dit que son confrère et lui viendront à la barre, humbles et repentants, pleurer l'irréparable malheur qui endeuilla, le 19 avril, le village de Lento.

Maestracci est la deuxième victime de ce drame ; il est la deuxième victime parce que cet homme qui était arrivé à l'âge de 62 ans sans jamais avoir commis un acte grave est maintenant assis sur le banc d'infamie, parce que le remords l'étreint d'avoir, dans un mouvement de folle colère, donné la mort à un jeune homme de 20 ans, parce qu'il se trouve maintenant sous le coup des terribles réquisitions de M. l'avocat général.

Résumer la vie de Maestracci en trois dates, celles des trois condamnations qu'il a subies : pour dévastation de récoltes en 1899, incendie involontaire en 1905 et pour violences et port d'arme en 1925, c'est faire un raccourci trop bref. Il y a dans l'existence de cet homme avant toute chose : le travail.

On a essayé de le dépeindre comme un violent : l'accusation marque un point lorsqu'elle se dresse avec un casier judiciaire à la main et s'exclame : « Regardez, Messieurs, Maestracci a déjà subi une condamnation à 15 jours de prison pour violences et port d'armes ».

Mais pourquoi ne pas faire toute la lumière sur cette condamnation ? En même temps que Maestracci qui devait répondre d'un double délit, comparaissait son antagoniste, inculpé seulement de violences, et le Tribunal infligea la même condamnation aux deux hommes. Les juges avaient donc estimé que Maestracci était bien moins coupable, bien qu'il eût été porteur d'un revolver.

Me Colombani souligne ensuite que les personnes qui ont fourni à la gendarmerie les renseignements qu'on a lus de l'autre côté de la barre ont gardé l'anonymat. Encore aucune d'elles n'a pu dire : « A telle date, à tel endroit, Maestracci s'est livré sur moi à des violences ». Ce violent n'a donc jamais frappé personne !

Cet homme aujourd'hui comparaît devant le jury parce qu'un soir, il a perdu la tête.

Me Colombani met en lumière le caractère injurieux de la chanson dédiée à son client par ses adversaires politiques de Lento et du sobriquet dont on l'avait affublé.

Me de Corsi a dit que ce surnom n'était pas injurieux : avec humour, puis avec force, Me Colombani conteste ce point de vue.

Il justifie ensuite le mouvement de colère de Maestracci : celui-ci, un soir, dort paisiblement ; soudain, il est réveillé par des jeunes gens qui, sous ses fenêtres chantent des refrains injurieux ; il s'indigne mais il se contient ; alors les manifestants sont plus loin, ils jettent des pierres sur le toit, sur la porte, sur les fenêtres, des vitres volent en éclats ! Eh quoi, cela n'est-il pas suffisant pour exaspérer un homme ?

Pour démentir ce système, l'accusation et la partie civile n'ont apporté que des déductions.

Me Colombani admet que les pierres n'aient pas été jetées par le malheureux Simonetti.

A ce moment, la mère de la victime interrompt le défenseur — dont elle n'a sans doute pas compris les paroles —. Elle veut affirmer que son fils ne fit jamais de mal à personne.

Me Colombani soutient que les circonstances qui précédèrent le drame constituent plus encore qu'un violent coup de poing, une véritable provocation.

Pour que la justice accomplisse sa tâche moralisatrice il faut qu'elle frappe mais qu'elle frappe avec mesure. Ce soir, pour être moralisateur, le verdict doit tenir compte des circonstances qui ont armé le bras de Maestracci. Il doit être un verdict de libération.

Me de Montera, à son tour, plaide pour Maestracci ; il se tourne vers le passé de son client, ce passé est sans tâches, sans défaillances.

Le défenseur fait la lumière sur les condamnations qu'a subies son client motivées par des délits futiles. Il insiste sur celle à 15 jours de prison pour violences et port d'armes : il plaidait dans cette affaire pour Maestracci, celui-ci pour tenir tête à un agresseur avait dû mettre revolver au poing.

Un homme comme Maestracci qui a derrière lui toute une vie de travail ne pouvait tuer un jeune homme de vingt ans pour la satisfaction d'un caprice ; il fallait, pour armer son bras, un motif grave.

Me de Montera trouve dans le dossier des certificats très élogieux sur l'accusé « homme d'une moralité irréprochable ».

Le défenseur rappelle que les élections municipales de Lento ont toujours été marquées par un afflux de plaintes au Parquet. C'est parce qu'il y a dans ce village une tourbe d'agitateurs, de fauteurs de troubles qui se réunissent dans les cabarets et, après s'être livrés à de copieuses libations, ont coutume de s'en aller par les rues injurier et provoquer les citoyens paisibles.

M. Bagnoli, ancien conseiller général, a rappelé à la barre qu'une nuit, profitant de son départ à Bastia, ces chenapans étaient venus devant sa maison injurier sa femme et ses enfants, tirer des coups de feu et des pierres sur la porte et les fenêtres.

Et lorsqu'à la suite de cette affaire, M. Bagnoli demanda à Me de Montera de soutenir sa plainte au Parquet, il ne sut pas cacher sa satisfaction de ne pas avoir été présent, car il aurait peut être fait un malheur.

Me de Montera fait le procès du garde-champêtre de Lento, ce singulier représentant de la justice que l'on retrouve toujours à la tête de ces odieuses manifestations.

Le défenseur analyse les faits qui précédèrent le drame : il observe d'abord que le soir du 19 avril le groupe de buveurs noctambules, parmi lesquels se trouvait la victime, ne chantaient pas de chansons politiques, mais un répertoire fait d'insultes ordurières et de gros mots.

L'organe de la partie civile a voulu créer une diversion sur le sens du surnom de Maestracci ; pourtant, comment admettre qu'il n'y a pas dans le sobriquet de « Cent-Poux » une idée injurieuse ?

Me de Montera cite des témoignages, il reprend tous les arguments de l'accusation et les combat un à un :

Il prouve que les manifestants ont chanté sous les fenêtres de son client, qu'ils ont jeté des pierres, qu'ils ont brisé des carreaux.

Il démontre ensuite que Maestracci a tiré sans sortir de chez lui, que Simonetti a été atteint avant d'entrer sous la voûte et qu'il a pu encore parcourir quelques mètres pour aller s'écrouler à l'endroit où on l'a relevé.

Les témoins qui s'accordent aujourd'hui à dire qu'avant de mourir, Simonetti proclama que son meurtrier l'avait suivi, les pieds nus, n'ont fait cette déclaration que longtemps après le drame. Leurs premières dépositions ne rapportaient que ces mots : « C'est Maestracci qui m'a tué ».

Me de Montera examine ensuite les questions qui sont posées à MM. les jurés et montre les lourdes conséquences pénales que leur admission entraînerait.

Il annonce que son confrère et lui, afin de mettre à couvert leur responsabilité professionnelle, demanderont à M. le Président de poser la question de provocation.

L'honorable défenseur adjure MM. les jurés de ne pas tenir compte des paroles de vengeance, paroles impies dans ce prétoire, que l'on a prononcé de l'autre côté de la barre.

Le jury doit rejeter ce marché qu'on lui a proposé : une condamnation ou du sang.

Il jugera en toute conscience et son verdict rendra Maestracci à la liberté.

VERDICT

Après une longue délibération, le jury rapporte un verdict déclarant Maestracci, coupable de meurtre et tentative de meurtre provoqués.

En conséquence, la Cour le condamne à cinq ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour.

E. POLI

A propos des Routes

Après le congrès des usagers

Union départementale de la Corse des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat, des adjoints techniques et des agents de bureau (Ponts et Chaussées ; Syndicat des Ingénieurs du service vicinal de la Corse).

L'Union Départementale de la Corse des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat, des adjoints techniques et des agents de bureau (Ponts et Chaussées) et le Syndicat des Ingénieurs du service vicinal de la Corse, réunis à Corté, le dimanche 17 novembre 1929 ;

Vu le rapport que M. Agostini Léonard, garagiste à Bastia, représentant de la Société Citroen en Corse, a soumis le 7 octobre 1929 au Congrès national de la Fédération du Cycle Automobile de France et des Colonies, qu'il a lu le 2 novembre 1929 à la réunion des Usagers de la Route du Nord de la Corse et que « Bastia-Journal » a publié dans son numéro du 6 du même mois, notamment les paragraphes ci-après :

« J'ai cité dans de précédents rapports la complaisance de l'Administration vis-à-vis de certains entrepreneurs de travaux qui se manifeste avec un tel cynisme que l'opinion publique fait des suppositions les plus graves. »

« Une enquête a été ordonnée par l'Administration supérieure, mais, au moment où elle tournait mal pour les coupables, tout a été étouffé. L'on n'a plus entendu parler de rien. Nous ne pouvons nous contenter d'un pareil résultat, déplorable à tous les points de vue.

« L'Italie qui continue à considérer la Corse comme terre irrédente, ne néglige aucune occasion de s'attirer les sympathies de nos compatriotes, de leur vanter les vertus de l'Administration italienne et aussi bien par des insinuations de tous les jours que par les nombreux articles de propagande d'une presse clandestine qui réussit à s'introduire dans l'île, en dépit de toutes les précautions. Elle ne manque pas de mettre en lumière les scandales de chaque jour, l'inutilité de nos légitimes protestations et la faveur dont continuent à jouir les coupables et toujours revient le leit-motiv : « La France ne songe qu'à vous accabler d'impôts ; et vous la payez pour ses fonctionnaires : elle se désintéresse complètement de vos doléances ; elle vous considère comme des Français inférieurs... Si la Corse était italienne, tout cela changerait. »

Vu également les vœux déposés par le sieur Agostini, notamment les suivants :

« Qu'une enquête sérieuse soit ouverte sur les scandales qui ont marqué la réfection de certaines routes, notamment celle de Casamozza. Il serait désirable que cette enquête soit faite par un fonctionnaire autre qu'un inspecteur général ou fonctionnaire des Ponts et Chaussées, lesquels sont très pénétrés de l'esprit de solidarité ; que les enquêteurs aient la possibilité d'interroger non seulement les responsables possibles, mais toute personne susceptible de fournir des renseignements (usagers de la route, entrepreneurs, agents des Ponts et Chaussées, etc.) et en prenant toute précaution afin que ceux qui diraient la vérité et qui dépendent des personnes incriminées n'aient à subir, par la suite, aucune représaille de la part de ceux dont ils auraient dévoilé les agissements.

« Les usagers demandent la réfection rapide :

1°. — De la route nationale de Bastia à Saint-Florent par Teghime ;

2°. — La réfection d'urgence de Bastia à Calvi par le Cap Corse et Saint-Florent ;

3°. — La réfection d'urgence de la route nationale de Folelli à Ghisonaccia et au-delà ;

4°. — De la route départementale de Biguglia à Saint-Florent par Oletta ;

5°. — De la route de Folelli à Orezza ainsi que la réfection immédiate de tout le réseau vicinal.

« Ils déclarent se solidariser avec M. Agostini, rapporteur de la Commission des routes, pour demander aux ministres intéressés à ce qu'une enquête soit faite d'une façon impartiale sur l'emploi des fonds publics et sur les scandales trop évidents signalés par le rapporteur notamment celui qui couvre la route de Casamozza.

« Les services publics et usagers décident, en outre, pour le cas où aucune intervention n'ait lieu d'ici le premier janvier 1930 de cesser de circuler à partir de cette date, estimant que les pouvoirs publics ont le temps d'ici là de vérifier le bien fondé des doléances des usagers de la route corse. »

Attendu que les cinq routes désignées ci-dessus sont en voie de réparation ; que le Conseil Général, dans sa séance du 28 septembre dernier a voté un emprunt de 4 millions afin d'activer la restauration du réseau routier de la Corse ; que la demande relative à ces cinq routes est ainsi sans objet ;

Attendu que les scandales allégués en ce qui concerne « la réfection des routes de la Corse, notamment celle de Casamozza » n'existent que dans l'imagination déréglée du sieur Agostini et de son conseiller occulte, que les insinuations visant les fonctionnaires de tous grades de l'Administration des Ponts et Chaussées et du Service Vicinal sont d'abjectes [illegible] que l'on ne s'attendait pas à trouver sous la signature du représentant en Corse de la Société Citroen ;

Attendu que nul parmi les fonctionnaires et agents des Ponts et Chaussées et du Service Vicinal n'a donné mandat au sieur Agostini de parler au nom de ces fonctionnaires ; que nul parmi eux n'a jamais eu et ne saurait avoir la bassesse de porter devant qui que ce soit une accusation quelconque contre ses subordonnés, ses collègues ou ses chefs ; que l'intention qui leur est prêtée à cet effet est une infamie des plus outrageantes dont seuls sont coupables le sieur Agostini et son conseiller occulte ;

Attendu que les attaques dirigées contre l'ensemble des fonctionnaires et agents des Ponts et Chaussées et du Service Vicinal ont pour objet moins d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur les cinq routes précitées que de créer en Corse un malaise persistant et une désaffection grandissante à l'égard de la mère patrie ; que les arrêts répétés des services publics de transport visent à accentuer ce malaise et cette désaffection, que le tableau qui est fait, avec une complaisance scandaleuse des avantages offerts par l'Italie à la Corse qui les repousse avec mépris, ne diffèrent pas de ceux dont la France a eu le lamentable spectacle dans d'autres départements frontières ;

Attendu que le Syndicat des petits patrons chauffeurs, ainsi qu'en témoigne son ordre du jour du 9 novembre, et le public dans sa grande majorité, notamment l'unanimité des garagistes sérieux et réfléchis, se rendent compte que le sieur Agostini poursuit bien moins la restauration des routes et chemins en mauvais état de viabilité que des fins personnelles qui les inquiètent ;

Attendu en effet que la question des routes telle qu'elle se trouve posée par le sieur Agostini a pour objet et pour fin dernière une agitation étrangement suspecte et dont les pouvoirs publics ont le devoir de se préoccuper ;

Pour ces motifs :

L'Union départementale de la Corse des Ingénieurs des Travaux publics de l'Etat, des Adjoints techniques et des agents de bureau (Ponts et Chaussées) et le syndicat des Ingénieurs du Service Vicinal de la Corse ;

S'élèvent avec indignation contre les accusations du sieur Agostini, la suspicion qu'il essaie de jeter sur les hauts fonctionnaires de l'Administration des Travaux Publics, la bassesse des sentiments qu'il prête aux fonctionnaires et agents locaux des services routiers et autres, l'agitation anti-française qu'il essaie de créer en Corse ;

Prient M. le Préfet et M. le Procureur Général de rechercher le sens, l'origine et la portée des menées du sieur Agostini et demandent que ce garagiste soit mis en demeure d'avoir à faire connaître par quels intermédiaires l'Italie est informée de ce qu'il appelle « les scandales de chaque jour et l'inutilité de (nos) légitimes protestations » ; par quels intermédiaires l'Italie lui fait tenir sa réponse et à quelles fins il la reproduit et la développe avec tant d'insistance et de complaisance ;

Demandent à M. André Citroen s'il est au courant de la campagne et des menées dont se rend coupable son agent en Corse et le prient de dire, dans la négative, s'il couvre une telle campagne et de telles menées ;

Affirment leur attachement indéfectible aux devoirs professionnels de leur charge, assurent leurs chefs hiérarchiques de leur respectueux dévouement, signalent à M. le Ministre des Travaux Publics et à M. le Préfet que pour assurer l'entretien normal des routes et chemins de la Corse des crédits beaucoup plus élevés que les crédits actuels sont nécessaires et expriment l'avis que l'augmentation de ces crédits dans une proportion notable sera la meilleure manière de faire cesser l'agitation qui se crée autour de la question des routes.

Décident que la présente protestation, établie en huit expéditions, sera adressée à : M. le ministre des Travaux Publics ; M. le ministre de l'Intérieur ; M. le Préfet de la Corse ; M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; M. le Procureur Général près la Cour d'Appel de Bastia ; M. André Citroen à Paris ; M. le directeur du « Bastia-Journal », M. le Directeur du « Petit Bastiais ».

Suivent les Signatures.

A Travers la Corse

AJACCIO

UN INFANTICIDE

Dans la matinée de lundi 18 novembre, la police a découvert dans une poubelle, rue Fesch, le cadavre d'un nouveau-né du sexe féminin.

Le bébé qui paraissait être né viable porte un ruban rouge autour du cou, ce qui semblerait indiquer qu'il a été étranglé. Il était enveloppé d'un chiffon noir.

Le Parquet a été saisi de l'affaire.

Tribunal de commerce. — M. [illegible], pharmacien, juge titulaire sortant, est candidat à la présidence du tribunal de commerce, en remplacement de M. [illegible], dont les pouvoirs, arrivés à expiration, ne peuvent être renouvelés. Sa candidature est présentée par MM. [illegible], Paravisini, [illegible] et Nicolai, président et juges titulaires ou suppléants sortants ou en exercice.

D'autre part, M. Xavier [illegible], négociant, membre de la Chambre de commerce, est candidat au poste de président du tribunal de commerce.

INFORMATIONS LOCALES

Les Concerts

L'Harmonie des « Nas » a fait dimanche matin, sur le kiosque de la place Saint-Nicolas, une rentrée des plus remarquables. Sous la baguette autorisée de leur excellent directeur, M. Edmond Galli, les « Nas » interprétèrent, avec une compréhension parfaite des nuances et des mouvements, un programme éclectique qui charma les auditeurs.

Plus particulièrement goûté fut un délicieux air de ballet *Fête d'un Soir*, du maître F. Menichetti, notre distingué compatriote, dont les œuvres connaissent le succès le plus flatteur.

MM. Giannoni, cornet, et Canessa, trombone, furent très remarqués dans leurs soli qu'ils détaillèrent en artistes consommés.

Toutes nos félicitations aux « Nas » avec le vœu de les entendre souvent.

Avis Officiels

RECENSEMENT DE LA 2me FRACTION DE LA CLASSE 1929

Les jeunes gens nés du premier juillet au 31 décembre 1909, domiciliés à Bastia, sont priés de se rendre à la Mairie (bureau militaire) en vue de leur inscription sur les tableaux de recensement.

Communications

CYCLO OLYMPIQUE BASTIAIS

Réunion du Cyclo-Olympique Bastiais à 19 heures précises, au siège social.

Présence indispensable de tous les membres actifs.

COUVENT DE SAINT ANTOINE

Les membres de la fraternité du tiers-ordre franciscain du couvent de Saint Antoine, sont priés d'assister à leur réunion mensuelle laquelle aura lieu aujourd'hui mardi à 2 h. 30.

Les Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : *Au programme* : Charlie Chaplin dans *Le Cirque* ; Universal Film présente Marguerite de la Motte dans *La Justice des Hommes*, superproduction dramatique.

Demain, en soirée, à l'écran : *Le Bonheur du jour*, grand film français avec Elmire Vautier, Henri Krauss, Pierre Batcheff et Francine Mussey. A la scène : *Christia ?*, le déconcertant transformiste.

Grands Magasins
LOUIS MAUREL
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE UN MILLION

Augmentation de Capital

par 2000 actions B de 250 francs entièrement libérées.
par 4000 actions B de 250 frs libérées de 62 fr. 50, à la souscription.
On souscrit à la Banque Grégori, à la Banque Fantauzzi, aux guichets des Magasins, 3, boulevard du Palais.

Cafés
EXPEDITION A L'INTERIEUR
TORREFACTION
JOURNALIERE DE CAFES
— Téléphone 2 1-08 —
LA PLUS ANCIENNE
MAISON DE LA CORSE
GRANDE
Brûlerie Cyrnos
33 bis, RUE DE L'OPERA,
— BASTIA —

Chirurgien-Dentiste

Le Cabinet de M. E. NICOT, 28, Boulevard Paoli, est ouvert tous les jours de 9 heures à 6 heures.

GRANDS MAGASINS
LOUIS MAUREL
2&3 Boulevard du Palais Bastia
LES SEULS ETABLISSEMENTS
VENDANT ABSOLUMENT DE TOUT

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

A LA CHAMBRE

M. Ricolfi ayant obtenu la majorité absolue est élu vice-président de la Chambre. Les autres candidats étant en ballottage pour le deuxième siège de vice-président, M. Léo Bouyssou annonce qu'il va être procédé à un second tour de scrutin.

Reprise de la discussion des interpellations

La Chambre reprend la discussion des interpellations sur la crise agricole.

M. Queuille

M. Queuille constate que les pays producteurs de blés ont accru leur production et qu'ils s'organisent contre toutes les menaces de superproduction en prenant des mesures de protection douanières.

Le grand problème qui se pose pour la France est donc un problème d'exportation.

L'orateur observe que les stocks de blé qui existaient en France à la fin de la dernière campagne étaient anormaux parce qu'ils étaient de beaucoup supérieurs aux quantités habituellement constatées.

— Cette situation, dit-il, a été la conséquence d'une spéculation qui s'est exercée à la suite de l'annonce, imprudemment jetée sur le marché, qu'on allait relever les droits de douane. Que pouvons-nous faire pour l'avenir ? De nombreux systèmes ont été proposés au cours de cette discussion : les socialistes ont préconisé la création d'un office du blé.

L'orateur estime que ce projet aurait plus d'inconvénients que d'avantages parce qu'il conduirait à la déclaration obligatoire qui serait difficilement acceptée par les ruraux.

On a parlé aussi du monopole des importations. *M. Queuille ne le rejette pas en principe*, mais il croit que ce système n'est pas au point et qu'il doit être encore soumis à de longues études.

L'orateur écarte aussi tous les projets de taxation. Il se prononce en faveur de l'organisation méthodique de la vente du blé indigène mais il fait observer que des mesures plus urgentes s'imposent : il faut d'abord, selon lui, abroger la loi de 1922 qui interdit l'emploi du blé pour l'alimentation des animaux, et de restreindre l'emploi des blés exotiques pour la meunerie ; ces mesures seront cependant impuissantes.

Le Gouvernement doit examiner sérieusement les statistiques douanières pour se rendre compte de la situation exacte du marché et pour pouvoir préparer les projets qui permettront d'assainir ce marché.

— Ces projets sont indispensables et urgents, conclut *M. Queuille*.

La suite du débat est renvoyée à jeudi après-midi.

Les diplomates étrangers et les manifestations politiques

Répondant, en fin de séance, à une question de *M. Bamodier* sur la présence du nonce au Congrès de la Ligue catholique, tenu à Rodez, le 12 juin dernier, et sur la participation des représentants diplomatiques des puissances étrangères à des manifestations politiques, *M. Briand* dit qu'aucun des représentants diplomatiques en France ne mérite le reproche de ne pas s'être conformé aux instructions qui leur interdisent de se mêler aux événements de la politique intérieure.

— Le nonce apostolique, dit-il, n'est pas seulement un représentant diplomatique, c'est aussi un prélat qui peut être appelé à participer à des cérémonies religieuses. Il s'est rendu effectivement à Rodez mais il n'a fait que célébrer la messe et n'a participé nullement à la manifestation organisée par la Ligue catholique.

Répondant d'autre part, à une question de *M. Louis Proust* sur le cours des blés pendant la prochaine campagne, *M. Hennessy* déclare que le Gouvernement avait promis des actes et qu'il a déposé un premier projet relatif au commerce des blés.

M. André Tardieu demande à la Chambre d'inscrire à l'ordre du jour de demain matin la discussion de ce projet, ce qui constituera, dit-il, une prompte réponse aux critiques déjà formulées.

La proposition de M. André Tardieu est adoptée.

Puis, M. Léo Bouyssou proclame le résultat du second tour de scrutin pour l'élection d'un vice-président.

Le résultat du second tour de scrutin pour l'élection du quatrième vice-président

Nombre de votants .... [illegible]

Ont obtenu :

M. Cautru .... 207 voix

M. Frédéric Brunet .... 207 voix

M. Moncel .... 15 voix

Il y a de nouveau ballottage et la Chambre décide de procéder jeudi à un nouveau tour de scrutin.

La séance est levée à 18 h. 45.

A la Commission des Finances

Paris, 19 novembre. — La Commission des finances, sous la présidence de M. Malvy, a examiné le projet de loi portant ouverture de crédits en conséquence des modifications apportées à la composition du Gouvernement.

M. de Chappedelaine, rapporteur général, après quelques observations a conclu au vote du projet.

Une discussion a eu lieu à la suite de laquelle a été demandé que fût abrogé l'article de loi disposant que toute création de sous-secrétariat d'Etat doit faire l'objet d'une autorisation législative.

Une bonne journée pour l'inculpé Almazian

Paris, 19 novembre. — Le juge d'instruction s'est efforcé aujourd'hui de déterminer l'heure exacte de l'arrivée d'Almazoff à Montmorency le 9 septembre.

Le juge a entendu M. Van Trempoint qui a déclaré avoir chargé Almazoff avant huit heures et avoir consommé avec lui sur la terrasse d'un hôtel où son client lui offrit une consommation et lui rendit sa liberté, déclarant qu'il ne ramènerait pas sa femme ce soir là, à Paris.

Le magistrat a reçu la déposition de la famille Moncheron qu'il a confrontée avec M. Trempoint.

Maître Legrand a demandé à M. Van Trempoint s'il n'avait pas subi un interrogatoire d'un inspecteur avant que la commission rogatoire fût désignée pour recevoir sa déposition. Le chauffeur a répondu affirmativement.

Le juge a demandé à l'inculpé de retracer l'emploi de son temps depuis le 9 au matin jusqu'au soir.

M. Michaud, expert en écritures, a conclu qu'Almazoff ni sa femme ne sont les auteurs de l'étiquette de la malle.

A l'"Officiel"

Paris, 19 novembre. — *Le Journal Officiel* publie :

MM. Sébastiani, à Bastia, et Reber Georges, à Ajaccio, commissaires spéciaux de police hors classe deuxième échelon, sont promus au premier échelon ; M. Pettinelli Jules, inspecteur de police spéciale de sixième classe, est promu de cinquième classe à Ajaccio ; M. Livrelli Jean, inspecteur de police spéciale de deuxième classe est promu de première classe.

AU SÉNAT

La Haute Assemblée s'est préoccupée de règlementer les pourboires

Paris, 19 novembre. — La séance du Sénat est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Paul Doumer.

M. Lucien Hubert, ministre de la justice, dépose un projet tendant à proroger, jusqu'au 31 décembre prochain, le délai de trois mois, prévu par la loi du 22 août 1929, pour l'achèvement des travaux confiés à la Commission spéciale chargée de dresser la liste des tribunaux de première instance à rétablir.

L'urgence est déclarée et le projet de loi est adopté.

Le Sénat discute ensuite la proposition de loi de M. Justin Godart, tendant à réglementer le contrôle et la répartition du pourboire dans les hôtels, restaurants, cafés, brasseries, etc.

M. Hervey demande si le texte soumis au Sénat va légitimer l'habitude qu'ont les hôteliers de faire payer leur personnel par la clientèle au moyen de pourboires.

M. Justin Godart, rapporteur, déclare :

— Nous constatons un fait existant, nous ne le créons pas, nous nous bornons à empêcher les abus constitués par certains prélèvements.

M. Justin Godart dit que le pourboire prélevé par l'employeur doit aller uniquement au personnel en contact avec la clientèle. Il est inadmissible que l'employeur paie avec le pourboire des clients le salaire de son personnel.

M. Bellhomme demande si le pourboire va devenir obligatoire.

M. Justin Godart répond :

— Non, notre texte ne préjuge en rien de l'obligation du pourboire. Il réglemente simplement le fait existant.

M. Loucheur intervient et dit :

— Il ne s'agit pas de supprimer le pourboire ni d'en reconnaître la légitimité ; il s'agit simplement d'empêcher que les pourboires prélevés par les employeurs soient détournés de leur destination par une sorte d'abus de confiance.

Le projet de loi est adopté par 199 voix contre 19.

La séance est ensuite levée.

Avant la Conférence du Désarmement Naval

M. Mac Donald s'est entretenu avec l'Ambassadeur du Japon

Londres, 19 novembre. — Au cours de l'entretien que M. Mac Donald a eu, hier soir, avec l'ambassadeur du Japon, celui-ci a remis au premier ministre britannique non seulement l'acceptation de son Gouvernement de participer à la conférence navale mais lui a fait part de certaines instructions reçues de Tokio durant le Week-End.

Ces instructions auraient permis de résoudre certaines difficultés qui s'étaient produites au cours des premières conversations.

Londres, 19 novembre. — Lord Byng de Vimy, directeur de la police de Londres, qui souffre de bronchite, a passé une mauvaise nuit.

Nouvelles diverses

Rome, 19 novembre. — L'*Osservatore Romano* annonce qu'un consistoire secret sera tenu le 16 décembre prochain.

Au cours de la séance publique qui le suivra, dix-neuf cardinaux seront proclamés.

—(◉)—

New-York, 19 novembre. — L'accord commercial anglo-argentin est considéré aux Etats-Unis comme une victoire diplomatique britannique, mettant en état d'infériorité les [illegible] américaines et assurant l'Argentine contre tout risque futur de droits sur les céréales et produits alimentaires.

—(◉)—

Istres, 19 novembre. — Les aviateurs Challe et Larre-Borges ont pris leur vol, ce matin, à 9 h. 10, pour Séville.

BANQUE de la CORSE
15, Bd Albert 1r & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)
Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs .. Correspondants des Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances, branches diverses

LA CAVE ARENA
Boulevard Auguste Gaudin
est ouverte tous les matins
et de 2 à 4 heures.

Au BONHEUR des DAMES
Madame GUASCO
13, BOULEVARD PAOLI
Toutes les semaines :
GRAND CHOIX
DES DERNIERES NOUVAUTES
DE PARIS
TRANSFORMATIONS — REPARATIONS
Spécialités de Deuil
PRIX MODERES

OCCASION

A vendre 7 CV Donnet, état neuf, transformable en camionnette, charge utile 350 kgs. Prix intéressant. Prendre adresse aux bureaux du journal.

—(◉)—

PIANOS

AVIS DE PASSAGE

M. Marius BLANC, de passage à Bastia pour quelques jours seulement, prie les personnes désirant faire accorder ou réparer leurs pianos, de vouloir bien se faire inscrire, de suite, au magasin de musique, 28, Bd Paoli.

—(◉)—

A VENDRE

un troupeau de 150 chèvres dont une centaine avec cabris au prix de 100 frs l'une. S'adresser à Papi Joseph Centuri.

— :: —

PERDU

de la Place d'Armes au 8 Bd du Palais un sac à main contenant une certaine somme. Prière de la rapporter aux bureaux du journal contre bonne récompense.

—(◉)—

A VENDRE

Console Louis XIV. Prendre adresse aux bureaux du « Petit Bastiais ».

—(◉)—

A VENDRE

Vieux papiers en ballots. S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

Le Spécialiste en
POMPES MOTO-POMPES MOTEURS
Groupes électrogènes
Paul DEVEZE
PRESENTE *Une nouveauté sensationnelle* :
La MOTO-CHARRUE BERNIER *Dépense 2 fr. l'heure*
Coûte : 4925 fr.
Petits Labours binage, débutage, buttage, sulfatage, etc...
Renseignements gratuits — 2 à 8 Rue des Vignerons. — MARSEILLE

Contentieux
CABINET CASANOVA
est ouvert de 8 à 12 heures et de 2 à 6 heures
4, Boulevard du Palais, au Premier (escalier de gauche)
BASTIA (Tél. 2-13)
Assurances
TERRESTRES à la plus puissante des Compagnies Françaises d'Assurances contre l'incendie, L'UNION.
MARITIMES à une Compagnie de tout premier ordre, le LLOYD.
Incendie (Vétusté) — Vol et Accidents — Vie Humaine — Dots — Rentes Viagères — Bris de glace — Grêle — Mortalité du Bétail.

Méfiez-vous des imitations
PERNOD FILS
PARIS - PONTARLIER - MARSEILLE
n'a pas de prénom
Le seul devant être servi à la demande de UN "PERNOD"

YEUX Cataracte, Affaibl. vue, inflam. des paupières, conjonctivite diverses, myopie croissante, etc., soulagement immédiat par l'emploi *Collyres Saint-Jean. Nombreuses attestations. Guérison sans opérations.* Le flacon, 15 fr. fra. Indiq. maladie. *Laboratoires Collyres Saint-Jean, Saubusse* (Landes).
Dépôt : Pharmacie FIGOLI, Ajaccio.

Papeterie du Petit Bastiais
8, boulevard du Palais — BASTIA
UNE VISITE
S'IMPOSE
CAHIERS — ARDOISES
PORTE-PLUMES
Grand stock de Cahiers de dessins en réclame : 0 fr. 10.

ATTENTION !
RÉPARATIONS & ENTRETIEN DE TOUTES MARQUES de
Machines à coudre, Phonographes
MACHINES A ÉCRIRE
Vous trouverez à cette adresse, de très bonnes machines à coudre d'occasion. Pièces de rechange à volonté. Toutes mes réparations et occasions sont garanties sur facture. Expédition dans toute la Corse. Emballage spécial.
Ne craignez pas de me demander la machine qui serait susceptible de vous intéresser.
M. JACARIA, 8, Rue des Zephirs - BASTIA

BOURSE DE PARIS du 19 Novembre 1929

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]
5 % 1915	[illegible]	[illegible]
4 % 1917	[illegible]	[illegible]
4 % 1918	[illegible]	[illegible]
5 % 1920	[illegible]	[illegible]
6 % 1920	[illegible]	[illegible]
4 % 1925	[illegible]	[illegible]
6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Rente 5 % 1928	[illegible]	[illegible]
Bons Trésor 5 % 1924	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1926	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1923	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1920 Aisne	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Pas de Cal.	[illegible]	[illegible]
Départ. Seine 7 % 1926	[illegible]	[illegible]
Oblig. P. T. T. 1928	[illegible]	[illegible]
Paris 1929	[illegible]	[illegible]
— 1925	[illegible]	[illegible]
Communales 1879	[illegible]	[illegible]
— 1926	[illegible]	[illegible]
TERME		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nationale Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris et Pays-Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]
Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]
Compt. Nat. d'Escompte	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Générale Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez Capital	[illegible]	[illegible]
Suez Parts	[illegible]	[illegible]
Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie	[illegible]	[illegible]
Est Capital	[illegible]	[illegible]
Lyon Capital	[illegible]	[illegible]
Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Nord Capital	[illegible]	[illegible]
Orléans Capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé Chemins de Fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Compt. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
Boléo	[illegible]	[illegible]
Kuhlmann	[illegible]	[illegible]
Phosphate de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Pechiney	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique Ord. 500 fr.	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Air Liquide	[illegible]	[illegible]
Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Sucreries Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	[illegible]	[illegible]
Russe 5 % 1906	[illegible]	[illegible]
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
Banque Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons-Lits Ordinaires	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Petrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
Actions Peyrissac	[illegible]	[illegible]
Actions Usines du Rhône	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financières Caoutchouc	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
Concordia	[illegible]	[illegible]
De Beers Ord.	[illegible]	[illegible]
Paris Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
France Wyoming	[illegible]	[illegible]
Goldfields	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca Ordinaire	[illegible]	[illegible]
Mexican Eagle Ord.	[illegible]	[illegible]
Actions Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mozambique	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Act. Banque de l'Indochine	[illegible]	[illegible]
Tanganyka	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux Cap.	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
Pyrénéenne	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Verreries de Carmaux	[illegible]	[illegible]
Actions Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Maritimes Ord.	[illegible]	[illegible]
[illegible] Indochine	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris-France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
[illegible] Rio Plata	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier [illegible]	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Cuba	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philip. Ord.	[illegible]	[illegible]
[illegible] Mexique	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hotchkiss	[illegible]	[illegible]
Act. cap. Ciment Français	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
Anglais 2 % 1/2	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bergougnan	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bulgare 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
Chine 4 % 1895	[illegible]	[illegible]
Egypte Unifiée	[illegible]	[illegible]
Hellénique 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Italie 3 1/2	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
Mexique 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
Roumanie 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Serbe 1902	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
CHANGES		
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

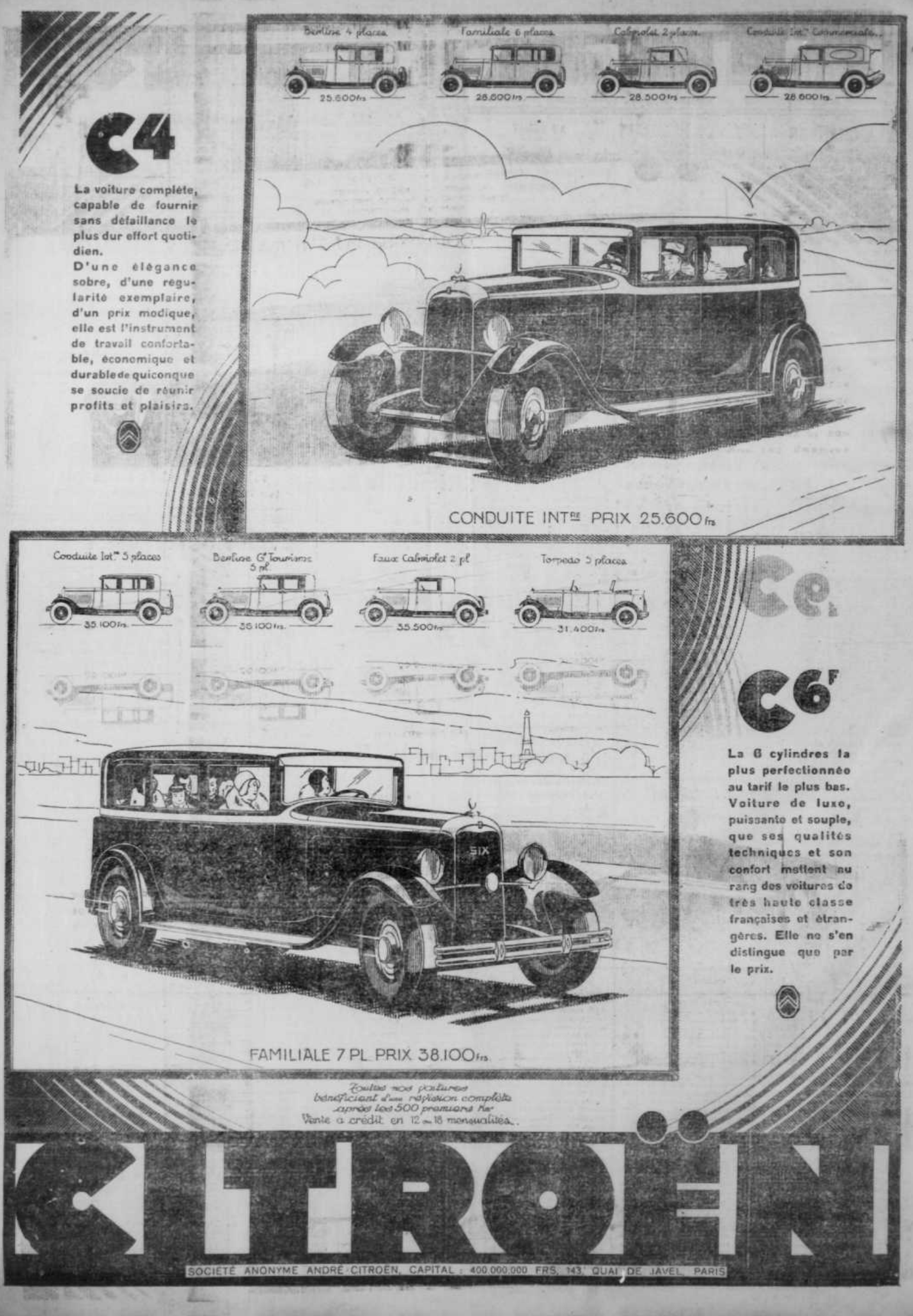
Berline 4 places
25.600 frs.
Familiale 6 places
28.600 frs
Cabriolet 2 places
28.500 frs
Conduite Int.re Commerciale
28.600 frs
C4
La voiture complète, capable de fournir sans défaillance le plus dur effort quotidien.
D'une élégance sobre, d'une régularité exemplaire, d'un prix modique, elle est l'instrument de travail confortable, économique et durable de quiconque se soucie de réunir profits et plaisirs.
CONDUITE INT.RE PRIX 25.600 frs.
Conduite Int.re 5 places
35.100 frs.
Berline G.d Tourisme 5 pl.
35.100 frs.
Faux Cabriolet 2 pl
35.500 frs.
Torpedo 5 places
31.400 frs.
C6F
La 6 cylindres la plus perfectionnée au tarif le plus bas. Voiture de luxe, puissante et souple, que ses qualités techniques et son confort mettent au rang des voitures de très haute classe françaises et étrangères. Elle ne s'en distingue que par le prix.
SIX
FAMILIALE 7 PL. PRIX 38.100 frs.
Toutes nos voitures bénéficient d'une révision complète après les 500 premiers Km.
Vente à crédit en 12 ou 18 mensualités.
CITROËN
SOCIÉTÉ ANONYME ANDRÉ CITROËN, CAPITAL : 400.000.000 FRS, 143, QUAI DE JAVEL, PARIS

44e ANNÉE. — N° 258.
25 centimes
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
25 centimes
JEUDI 21 NOVEMBRE 1929.

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais &
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.50

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-47

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
DIRECTEUR : MARTIN BIANCONI
Compte Chèque Postal N° [illegible]

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Étranger A)	30	60	120
Étranger B)	46	90	150

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

0. 243
BIBLIOTHÈQUE [illegible]

LES CLANS

III. -- L'économie corse en dehors des Clans

Le caractère naturel, identifié avec les clans montagnards de tous les pays du monde, des clans corses, établi ainsi sur un système de défense, avec la famille comme cellule principale (ce qui écarte ou réduit à ses proportions infimes l'identification avec les clans à exigences alimentaires là où ils existent et s'il en existe), il faut faire de cette vérité une démonstration chiffrée.

M. Ed J. qui a eu de la question des vues exactes, a eu de ce point particulier une vue superficielle.

Certes, il ne conteste pas le droit moral des Corses d'occuper des fonctions publiques et privées, ni même de se ruer sur ces fonctions, car la ruée est conditionnée par les règles générales de recrutement accessibles à tous les Français, et par le nombre des places disponibles. Le clan, en de rares cas, peut faciliter l'occupation de ces places : il ne les crée certainement pas.

On peut déplorer que nos compatriotes soient poussés à la recherche préférée de ces places. Ils ne peuvent faire autrement. Si faible que puisse être sa connaissance de la Corse, et elle ne l'est pas, M. Ed. J. n'ignore pas qu'elle est pauvre, que son outillage économique, qui permettrait une exploitation intensive de ses ressources agricoles et industrielles, est rudimentaire, absolument inférieur à celui de tous les autres départements et de toutes les colonies. Ce que nous voudrions lui faire savoir, au cas où il l'ignorerait, c'est que la Corse a d'autant plus de mérite à conserver une population présente de près de 300.000 habitants (et ce serait la même chose avec 250.000 habitants), que sa densité démographique, comme nous l'avons souvent dit, doit être calculée par rapport avec les terrains utilisables, abstraction faite au moins d'un tiers de massif montagneux, rocailleux, forestiers, sans compter les plaines insalubres. Dans ces conditions, la densité démographique de la Corse est l'une des plus fortes, non des plus faibles, des départements français. De plus, jusqu'ici du moins, la population de la Corse a constamment augmenté, lorsque celles de la plupart des départements français possédant des terrains étalés et fertiles, la salubrité complète, de magnifiques réseaux de communications faciles et économiques, sont en diminution !

Il serait donc tout équitable que cet exode, cette ruée vers les fonctions publiques, qui n'empêche pas l'augmentation de la population corse, se traduisît par cette constatation que fait M. Ed. J. : « La force économique (de la Corse) n'est représentée que par les économies ou les pensions des militaires ou des fonctionnaires. La monnaie d'échange vient du trésor public ».

Cela serait naturel et équitable. Mais cela n'est pas. M. Ed. J. a accepté toute faite une opinion qui, pour le moins, contient une large part d'exagération.

Nous pouvons ici établir un calcul sommaire, mais exact, qui controuvera en grande partie l'affirmation du rédacteur du *Temps*. Comme la Corse est une île et qu'elle dispose d'un régime douanier spécial, ce compte, à peu près impossible pour les autres départements qui ne sont séparés les uns des autres que par des limites conventionnelles, est possible.

Nous avons ainsi sous les yeux, pour l'année 1928, la somme de nos importations : elle est de 230 millions. Il faut retrouver ces 230 millions versés par la Corse à l'extérieur : puisqu'elle les a eus, il a fallu qu'ils lui viennent de quelque part.

Les pensions ? Or, on en connaît le montant : il ne dépasse pas 50 millions.

Nos exportateurs nous ont fait retrouver 112 millions, ce qui donne, sur 230 millions d'importations, un déficit de 118 millions. Et les pensions n'interviennent que dans la mesure de 50 millions pour éteindre ce déficit.

Certes, l'intervention de 50 millions de pensions civiles et militaires est indispensable à la vie économique du département ; le coefficient que ce chiffre représente est considérable. Il n'est pas suffisant.

En réalité, la Corse vit sur le produit de son agriculture dont les ventes à l'extérieur donnent un total de près de 62 millions ; puis vient le produit de l'industrie qui donne environ 51 millions. En troisième lieu arrivent les pensions proprement dites. S'il subsiste un vide de plus de 70 millions, il est comblé avant tout par les ventes sur place des productions locales agricoles et industrielles, qu'il est évidemment, plus difficiles d'évaluer. Mais l'on en aura une idée lorsqu'on saura qu'en période normale le tourisme rapporte déjà une dizaine de millions, qu'il existe dans le département des centaines de fonctionnaires civils et militaires qui Corses ou non (car ici aucune distinction d'origine ne doit être établie) font tous ce qu'on appelle, comme pour les touristes, de l'exportation à l'intérieur. Même les économies que viennent dépenser en Corse nos compatriotes fonctionnaires et employés sur le Continent et aux colonies ne donnent pas annuellement une somme supérieure à celle représentée par « l'exportation à l'intérieur » de la production insulaire.

En tous cas, la formule employée par M. Ed J. et que nous avons reproduite ci-dessus pèche par forte exagération. Notre éminent confrère en doit être maintenant convaincu. Ce point — mais qui a son importance — à part, nous rendons volontiers hommage à l'effort qu'il a apporté à comprendre le problème psychologique corse ; il l'a fait avec un sens philosophique remarquable, compte tenu des bévues qu'on débite assez fréquemment sur notre pays.

PB

Bailly, Réginensi et Marsot sont rentrés à Paris

Le Bourget, 20 novembre. — Les aviateurs Bailly, Réginensi et Marsot, qui avaient survolé Perpignan, à 10 h. 15, Lyon, à 12 h. 35 et avaient fait escale de 12 h. 55 à 14 h. 10 à Dijon, ont terminé le raid Paris-Madagascar et retour en atterrissant au Bourget, à 16 heures.

De nombreuses personnalités attendaient depuis quelques instants ; on remarquait MM. Laurent Eynac, ministre de l'air, Bouhet, chef de cabinet, Chaumié, directeur des services de la navigation aérienne.

A leur descente d'appareil les aviateurs ont été félicités par le ministre, puis portés en triomphe par leurs camarades de l'aviation.

Une réception a eu lieu en leur honneur dans le hangar Farman.

Le ministre a félicité de nouveau les courageux pilotes en faisant ressortir que leur prouesse devait avoir par la suite une grande importance parce qu'elle démontrait la possibilité d'une liaison commerciale rapide entre la France et une de ses colonies les plus éloignées.

A Paris, un incendie détruit un paté de maisons

Paris, 20 novembre. — Tout un pâté de maisons, comprenant les numéros 3, 5, 7, et 9, de la rue Henri Murger, et 118 et 120, de l'avenue Bolivar, ont été la proie des flammes, cette nuit.

L'incendie était d'autant plus violent qu'il s'agissait de constructions légères, en bois pour la plupart, abritant de petites entreprises de passementerie militaire, menuiserie, dépôt de peinture, fabrique de fers de construction, maison de tissage, magasin de papiers peints ; deux appartements seulement se trouvaient au-dessus des ateliers d'un garage de la rue Henri Murger.

A 9 heures, du matin les pompiers étaient occupés à noyer les décombres dont une épaisse fumée s'élevait encore en plusieurs endroits.

M. Jaillard, gardien de nuit, a été légèrement blessé en aidant ses enfants à quitter les lieux.

Deux cents ouvriers sont réduits au chômage.

Après avoir voté le Budget du Commerce et de l'Industrie la Chambre a adopté le projet de loi relatif au commerce du Blé

Paris, 20 novembre. — La séance du matin de la Chambre est ouverte à 9 h. 15, sous la présidence de M. Léo Bouyssou.

MM. Chéron et Flandin sont au banc du Gouvernement.

Le budget du Commerce et de l'Industrie

La Chambre reprend la discussion du budget du commerce et de l'industrie.

M. Edouard Daladier signale la nécessité, par suite de la stabilisation monétaire, de rendre obligatoire la revalorisation des bilans des Sociétés commerciales.

M. Henry Chéron, ministre des finances, répond que ce problème, très délicat, est à l'étude et qu'il sera soumis à la Commission de protection de l'épargne.

La protection du commerce des vins

M. Odin, député de la Gironde, insiste sur la répercussion qu'entraîne la réduction du chiffre de nos exportations de quatre millions d'hectolitres à un million trois cent mille sur toutes les catégories des viticulteurs et, en même temps, que sur le commerce des vins sur toutes les nombreuses professions annexes qui sont subordonnées à son activité.

Il ne dissimule pas ses craintes que nos vins seront dangereusement concurrencés par les vins des autres nations viticoles exportatrices qui, en fait, ont déjà pris place grâce aux encouragements de toutes sortes et, notamment, aux primes considérables, qui sont accordés aux exportateurs par les Gouvernements respectifs.

Le remède, aux yeux de *M. Odin*, n'est pas dans l'attribution d'une prime à l'exportation pour les vins de France, prime qui serait trop onéreuse pour le budget national et d'une efficacité restreinte par suite de sa dispersion. Mais le seul remède serait dans l'attribution d'un fonds de propagande géré par les exportateurs eux-mêmes et qui permettrait une campagne intense et collective en faveur des vins de France.

M. Barthe déclare que tous les représentants des régions vinicoles sont unanimes à réclamer des mesures urgentes pour sauver la viticulture française.

M. l'abbé Bergey remercie M. Barthe de son geste de solidarité. Il ajoute :

— Le problème du vin est devenu extrêmement grave au point de vue national.

M. Poitevin, au nom des vignerons champenois, *M. Brom*, au nom des vignerons d'Alsace-Lorraine, s'associent à ces observations ainsi que *MM. Beaupeil* et *Proust*.

M. Flandin, ministre du commerce, répond ensuite brièvement aux observations qui ont été présentées dans la discussion générale.

Le programme économique du gouvernement

Enfin, après avoir donné l'assurance qu'il étudiera la suggestion de M. Odin et qu'il portera toute son attention sur la situation de la viticulture française, *M. Flandin* termine en disant que le programme économique du Gouvernement peut se résumer ainsi :

Sur le marché intérieur, augmenter la consommation par l'abaissement du prix de revient, qui peut être obtenu par un meilleur aménagement fiscal et une augmentation du rendement ; sur le marché extérieur, défendre la production française non pas des mesures de représailles mais sur la base de la réciprocité.

Après diverses interventions, la discussion est close.

La discussion des chapitres

On passe à l'examen des chapitres qui donnent lieu à de multiples observations de détail.

Au chapitre 29 (subvention à l'office national des matières premières utilisées en droguerie distillerie, parfumerie), *M. Pierre Robert* (Aube), constate que le crédit a été porté de dix mille à vingt mille francs et que le vœu qu'il avait présenté l'an dernier obtient ainsi satisfaction.

L'orateur tient à souligner l'intérêt que présente l'office auquel la subvention est destinée et à rendre hommage à l'éminent savant qui le dirige.

Les derniers chapitres sont ensuite adoptés et on aborde l'examen du budget de l'enseignement technique.

Le budget de l'Enseignement

M. Thomas regrette que le budget en discussion soit rattaché au ministère du commerce et de l'industrie.

— Ce que nous voudrions, dit-il, c'est la création d'un grand ministère d'éducation nationale qui organiserait et coordonnerait toutes les formes de l'enseignement technique contre l'emprise patronale qui s'est manifestée à diverses occasions.

La suite du débat est renvoyée à demain et, sur la proposition du ministre de l'agriculture, la Chambre aborde la discussion du projet de loi relatif au commerce du blé.

Après une intervention de *M. Alexandre Duval*, rapporteur de la Commission de l'agriculture, qui expose l'économie du projet soumis à la Chambre, la suite de la discussion est renvoyée à 15 heures.

La séance est levée à midi.

Séance de l'après-midi

La séance de l'après-midi de la Chambre est ouverte à 15 h. 35, sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

MM. Tardieu, Hennessy, Chéron et Barety sont au banc du Gouvernement.

Le projet de loi relatif au Commerce du Blé

La Chambre reprend la discussion du projet de loi relatif au commerce du blé.

Après une intervention de *M. Amat* (radical-socialiste), qui insiste sur la nécessité de décongestionner le marché du blé, et qui déclare que ses amis et lui voteront la loi soumise à la Chambre sous réserve de certaines modifications, on aborde l'examen des articles.

Un contre projet socialiste

M. Monnet, au nom du groupe socialiste, défend un contre-projet tendant, notamment, à la création d'un office du blé et au monopole des importations.

L'orateur rappelle que son parti a préconisé depuis longtemps les solutions qu'il propose aujourd'hui à la Chambre.

Après avoir résumé les arguments qui militent en faveur de leur adoption, l'orateur conclut en demandant à la Chambre de se rallier à son contre-projet.

M. Queuille (radical-socialiste), fait observer que ce contre-projet pose la question de la réorganisation du marché du blé alors qu'il s'agit seulement aujourd'hui de prendre des mesures susceptibles d'avoir une action immédiate et d'améliorer rapidement la situation actuelle.

M. Compère-Morel constate que chaque fois que des solutions d'ensemble sont proposées, on objecte qu'il faut courir au plus pressé.

L'orateur estime que le projet gouvernemental ne constitue qu'un palliatif passager. Il déclare que ses amis et lui maintiennent leur contre-projet pour montrer leur volonté de pourvoir non seulement au présent mais à l'avenir.

M. [illegible], président de la Commission d'agriculture, et *M. Hennessy*, ministre de l'agriculture, demandent à la Chambre de repousser ce contre-projet.

M. Queuille déclare que ses amis et lui s'abstiendront pour que leur vote ne puisse pas être interprété comme une opposition à la discussion prochaine d'autres projets concernant l'organisation méthodique du marché du blé.

M. Violette s'associe à ces observations.

Intervention de M. Blum

M. Blum indique que ses amis et lui demandent simplement à la Chambre sa prise en considération du contre-projet socialiste.

(Lire en 2me page)

A LA COUR D'ASSISES

La veuve Federici, accusée d'avoir tué son enfant nouveau né est acquittée

Hier comparaissait devant MM. les jurés la femme Vincenti Marie Benoîte, Vve Federici, *âgée de 35 ans*, demeurant à Rusio, inculpée d'avoir volontairement donné la mort à son enfant nouveau-né.

D'ordinaire, une mère indigne accusée d'un si abominable forfait ne se défend point : elle implore seulement la pitié de ses juges.

Et les débats ne valent que par le récit d'un lamentable roman d'amour — toujours le même — des détails — ces détails dont on attend qu'ils donnent un frisson dans le dos — sur l'exécution de l'innocente créature, fruit de ces amours coupables ; enfin, par l'émouvante péroraison du défenseur...

L'affaire d'aujourd'hui, par la volonté de son héroïne, n'est pas aussi banale.

Malgré la voix populaire, l'opinion publique qui l'accuse, malgré les constatations des magistrats instructeurs et des médecins légistes qui dressent contre elle un faisceau de présomptions accablantes, la femme Federici proteste de son innocence ; elle n'est pas la mère de l'enfant dont on a retrouvé le cadavre inhumé dans son jardin ; elle a eu un amant mais elle n'a pas été enceinte...

Tout à l'heure MM. les jurés rendront un verdict d'acquittement mais qui ne dira pas s'ils ont fait justice ou s'ils ont pardonné.

⁂

L'audience est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. le Président Antoine Martini.

Malgré l'éventualité de huis clos, le public est assez nombreux.

ACTE D'ACCUSATION

Après la lecture de l'acte d'accusation, M. le Président explique les faits reprochés à l'accusée, que nous résumons ci-dessous en évitant les détails scabreux que leur exposé comporte :

Le 14 mai 1929 le Procureur de la République recevait une lettre anonyme, dans laquelle on lui signalait que Vincenti Marie, Veuve Federici, avait accouché clandestinement et donné volontairement la mort à son enfant nouveau-né.

L'enquête de gendarmerie révéla à sa charge de graves présomptions, plusieurs témoins affirmèrent que la veuve Federici qui avait très sensiblement grossi durant les premiers mois de 1929, avait maigri rapidement peu de temps après.

Les renseignements recueillis permettaient de penser que les bruits qui circulaient à Rusio à ce sujet, n'étaient pas sans fondement.

Mise en état d'arrestation le 25 mai, la veuve Federici nia s'être récemment accouchée. Elle fut soumise à un premier examen médical, confié à M. le docteur Pascal Zuccarelli qui releva deux symptômes troublants, révélateurs d'une grossesse récente suivie d'accouchement. Pour plus de certitude, le magistrat instructeur fit procéder par les docteurs Zuccarelli et Monnier à un nouvel examen, duquel il est résulté que la grossesse avait réellement existé et que l'accouchement remontait au début du mois d'avril 1929. Devenue veuve en 1921 avec un enfant aujourd'hui âgé de 13 ans, la femme Federici reconnut avoir eu, dans le courant de juillet et août 1928, des rapports avec un homme qu'elle n'a pas désigné mais n'avoir jamais constaté qu'elle fut enceinte.

Le 1er juin 1929, le suppléant de la justice de paix de Saint Laurent, a saisi dans la chambre à coucher de l'accusée, une culotte, une chemise, une combinaison, trois serviettes souillées de sang ainsi qu'une lange d'enfant cachée sous les couvertures du lit.

Le même magistrat cantonal découvrit dans un jardin appartenant à la veuve Federici et situé à sept mètres de sa maison d'habitation le cadavre d'un enfant nouveau-né. Le docteur Zuccarelli a constaté que ce petit corps, en état de putréfaction était celui d'un enfant du sexe féminin, né à terme dans les premiers jours d'avril 1929.

La date de l'accouchement concordant avec celle de la naissance de l'enfant, toutes les circonstances de cette affaire établissent que le petit être dont le corps a été découvert dans le jardin de la veuve Federici n'est autre que celui de cette femme qui s'est clandestinement accouchée après avoir dissimulé sa grossesse.

INTERROGATOIRE

On passe à l'interrogatoire : La veuve Federici nie avec énergie ; elle n'a pas été enceinte et l'enfant dont le cadavre avait été enterré dans son jardin ne peut pas être le sien.

LES TEMOINS

Le premier témoin appelé est M. Marcchini, juge suppléant de Saint Laurent.

Le témoin, agissant en vertu d'une délégation de M. le juge d'instruction de Bastia s'était rendu à Rusio, accompagné des gendarmes Jouffre et Lagardère, afin de rechercher le cadavre du nouveau-né.

Dans une pièce du rez-de-chaussée il découvrit, dans une vieille malle, plusieurs effets tâchés de sang.

L'examen minutieux d'un petit hangar construit à quelques mètres de la maison amena la découverte du corps d'un enfant entièrement né à terme, enfoui à environ 70 centimètres de profondeur dans un trou creusé au pied du mur et comblé avec du fumier.

Le gendarme Jouffre confirme la déposition précédente. Il ajoute qu'il recueillit sur le compte de l'accusée des renseignements déplorables.

M. Moretti Ange-Marie rapporte que tout le monde dans le village soupçonnait l'accusée d'avoir accouché clandestinement et fait disparaître le nouveau-né.

Vers la fin du mois de mars, il avait constaté que la veuve Federici présentait un développement abdominal assez prononcé.

La veuve Federici questionnée à ce propos par la femme du témoin répondit qu'elle avait engraissé de douze kilos.

Vers le 10 ou 12 avril, elle retrouva subitement sa... sveltesse.

M. Rocchi Charles Joseph confirme la déposition précédente.

Il ajoute : Un jour, la veuve Federici se plaignait avec moi des bruits que l'on faisait courir sur elle ; comme je la plaisantais, elle me dit : « Si j'ai un enfant dans le sein, il faut qu'il voit le jour ». (sic).

A ce moment-là, toute trace de grossesse avait disparu.

Mlle Moretti Angélique a toujours entretenu de bonnes relations avec l'inculpée ; elle ne remarqua jamais que son amie se trouva dans une position intéressante.

Vers le 12 avril, la veuve Federici s'alita ; elle prétendit souffrir de maux de dents et de maux de tête.

M. Moretti Bastien, âgé de 62 ans, parrain du fils de l'inculpée, proteste contre les bruits courant dans le village, selon lesquels il aurait été l'amant de la veuve Federici.

Il entendit celle-ci répondre à des personnes qui s'étonnaient de son développement abdominal : « L'hiver j'engraisse et l'été je maigris ».

M. Bonnetta Ange Louis, ancien maire de Rusio, raconte que la rumeur publique soupçonnait la veuve Federici d'être enceinte.

Il constata chez l'accusée un certain développement abdominal.

Me Bianchi : — Qu'entendez-vous par développement abdominal ?

Le témoin : — Une personne maigre qui grossit.

Me Bianchi : — Il y a même des hommes maigres qui grossissent et pourtant... (*Rires*).

On entend ensuite successivement MM. les docteurs Zuccarelli et Monnier qui confirment les conclusions de leurs différents rapports.

Les honorables praticiens relevèrent sur le corps de l'accusée les traces évidentes d'un accouchement remontant au début d'avril.

Appelé quelques temps après à examiner le cadavre du nouveau-né exhumé dans le jardin de la veuve Federici, M. le Dr Zuccarelli constata que cet enfant était né à terme dans les premiers jours d'avril.

Il releva à la tête, sur l'os pariétal gauche, une fracture de 3 cm. ; le trait de fracture séparait l'os presque en deux parties, ce qui indique que l'enfant avait été l'objet de violences.

Une longue controverse s'engage entre le praticien et Me Bianchi.

M. le substitut général Orsatelli donne lecture de la déposition de la femme Sarocchi Marie qui constata que l'accusée, au moment où on la soupçonnait d'être enceinte, serrait autour de sa taille un corset.

REQUISITOIRE

Après une courte suspension d'audience, M. le substitut général prononce son réquisitoire.

— L'accusation, dit-il, doit apporter dans cette affaire trois sortes de preuves ; elle doit établir : 1° que dans les mois précédents le crime, l'accusée présentait des signes de grossesse ; 2° qu'elle a accouché clandestinement, à terme ; 3° qu'elle a donné volontairement la mort à l'enfant nouveau-né.

L'organe du ministère fait, avant de développer ses observations, le portrait de l'accusée. Celle-ci est veuve depuis 1921 ; son mari fut tué dans des circonstances sur lesquelles on ne saurait revenir puisque le jury acquitta son meurtrier, mais la rumeur publique affirmait que ce dernier était précisément l'amant de Mme Federici.

Celle qui avait été une épouse infidèle fut par la suite une veuve inconstante. Les renseignements recueillis sur son compte sont édifiants. La défense leur opposera les déclarations faites à la police de Bastia par les personnes qui, dans cette ville employèrent l'accusée.

La bonne foi de ces employeurs [illegible] pourrait être mise en doute mais il est à croire que leur domestique se livrait à la débauche à leur insu.

M. l'Avocat général énumère ensuite les présomptions qui pèsent sur l'inculpée. Il examine les dépositions des témoins, les rapports médicaux, et démontre la fragilité du système de défense de l'accusée.

Il demande en terminant à MM. les jurés un verdict de condamnation avec admission des circonstances atténuantes.

PLAIDOIRIE

Me Bianchi est un peu surpris du verdict atténué que M. l'Avocat général vient de demander.

De deux choses l'une ou Mme Vincetti est coupable et alors le représentant de la Société doit demander une condamnation sévère ou bien elle est innocente et on doit la remettre en liberté.

— C'est cette Société, dit le défenseur, que je voudrais voir assise sur ce banc d'infamie. Cette société qui accable les malheureuses, qui, dans un moment d'égarement, ont commis une faute.

L'accusation n'est pas arrivée à démontrer qu'il y a eu infanticide. M. l'Avocat général a oublié de faire la preuve que l'enfant était né à terme.

Me Bianchi lit le rapport médico-légal établi par M. le Dr Zuccarelli ; il en commente les conclusions. Il s'attache à démontrer que Mme Federici ne fut pas enceinte.

L'honorable défenseur proteste contre le crédit accordé par l'accusation à la lettre anonyme qui dénonça sa cliente. Selon lui, l'auteur de cette lettre est en même temps le meurtrier de l'enfant dont elle attribue la maternité à Mme Vve Federici.

Me Bianchi s'élève contre les renseignements recueillis par les gendarmes et qui comportent sûrement une grosse part d'exagération. Sa cliente n'a laissé que d'excellents souvenirs chez ceux qui l'employèrent durant son séjour à Bastia.

Dans sa péroraison, il demande un verdict d'acquittement en faveur d'une malheureuse qui est emprisonnée depuis le mois de mai pour un crime qu'elle n'a pas commis.

VERDICT

Le jury, après cinq minutes de délibération, rapporte un verdict négatif.

En conséquence, Mme Vve Federici est acquittée.

F. POLI

AUDIENCE D'AUJOURD'HUI : **Giovannetti Charles Thomas, bûcheron à Valle d'Orezza, Assassinat et port d'arme prohibée. Ministère public : M. Dorosse, Procureur Général. Partie civile : Me Moretti. Défenseurs : MMes de Corsi, Colombani et de Montera.**

Nouvelles diverses

Cherbourg, 28 novembre. — Une nouvelle cargaison de vingt barils d'or américain est arrivée à Cherbourg à bord du vapeur allemand *Bremen*, à destination de Paris où elle sera expédiée aujourd'hui.

Berlin, 20 novembre. — La garde d'honneur de la Haute Commission Interalliée, composée de trois cents soldats français, est arrivée à Wiesbaden, provenant d'Hoechst.

La troupe n'a pas débarqué en gare de Wiesbaden mais à la station suivante de Biebrich.

Ainsi l'entrée de la nouvelle garnison n'a pas été aperçue par la population de Wiesbaden.

Londres, 20 novembre. — La démission définitive de M. Herbert Smith président de la Fédération des mineurs est annoncée ; M. Thomas Richards le remplace.

Paris, 20 novembre. — Le Président de la République a offert aujourd'hui dans les tirés de Rambouillet, une chasse, en l'honneur des membres du bureau de la Chambre des députés.

M. Gaston Doumergue s'est rendu au Château pour assister au déjeuner, offert à ses invités avant la chasse.

Mayence, 20 novembre. — Le général Paulis, commandant l'armée belge d'occupation, est venu à Mayence aujourd'hui faire ses adieux au général Guillaumat, commandant en chef les armées alliées d'occupation.

Il a remis au général Guillaumat le grand cordon de l'ordre Léopold, décerné par le roi des Belges.

Londres, 20 novembre. — Il avait été décidé au cours du banquet annuel de l'Institut des Associations unies de Grande-Bretagne et de France que le 12 décembre, M. Rudyard Kipling prononcerait un discours qui serait radiodiffusé.

Le grand écrivain, dont l'état de santé laisse, depuis quelque temps, à désirer, a reçu de ses médecins le conseil de fuir le brouillard de Londres et d'aller passer quelques mois à l'étranger.

Il est probable qu'on fera choix pour le remplacer d'un autre grand ami de la France.

Paris, 20 novembre. — M. Doumergue a reçu, cet après-midi, M. de Peretti della Rocca, ambassadeur de France à Madrid, M. Jean Knight, ministre de France au Canada et M. Charles Reux, ministre de France à Prague.

Dans les Commissions et Groupes de la Chambre et du Sénat

Paris, 20 novembre. — La Commission sénatoriale de l'hygiène a poursuivi aujourd'hui la discussion du projet rectificatif de la loi du 5 avril 1928.

Paris, 20 novembre. — La Commission pour la protection de l'épargne s'est réunie, à 15 heures, dans le cabinet du ministre des finances.

En l'absence de M. Chéron, la séance a été présidée par M. Champetier de Ribes, sous-secrétaire d'État.

La Commission a adopté les conclusions du rapport sur les actions à vote plural, présenté par M. Baumgartner, inspecteur des finances.

Paris, 20 novembre. — La Commission sénatoriale des finances a entendu le rapport de M. Dumont portant annulation et ouverture de crédits sur l'exercice 1929, au titre du budget général et des budgets annexes.

Le voyage de retour de Costes et Bellonte

Athènes, 20 novembre. — Les aviateurs Costes et Bellonte sont arrivés à Athènes, à 3 heures du matin, et sont repartis à 11 heures pour Paris.

Un communiqué du Ministère

Paris, 20 novembre. — Le ministère de l'air communique :

Costes et Bellonte font connaître par téléphone, partis d'Athènes à quatre heures, qu'ils ont été contraints, par un violent orage, au cours de la nuit dernière, de faire demi-tour près de Corfou. Ils sont repartis d'Athènes en direction de Rome et comptent arriver à Paris vers minuit.

Paris, 20 novembre. — Costes et Bellonte ont atterri cet après-midi, à 15 heures, à Rome, d'où ils repartiront demain pour être au Bourget à 11 heures.

Le Ministre de Chine à Bruxelles est violemment frappé par des étudiants

Bruxelles, 20 novembre. — Mercredi, vers midi, des étudiants chinois se sont présentés à la légation de Chine et ont demandé à être reçus par le ministre.

Comme celui-ci déclarait qu'il ne pouvait faire libérer un étudiant chinois arrêté il y a deux jours pour avoir manifesté devant la légation, cinq étudiants chinois ont roué de coups le ministre.

Le personnel de la légation accouru, a dégagé le ministre et a arrêté les étudiants ; ceux-ci ont été remis dans les mains de la police belge.

L'état du ministre est assez sérieux.

Le Consistoire nommera plusieurs cardinaux

Rome, 20 novembre. — Dans les milieux du Vatican on confirme officiellement que Monseigneur Verdier sera créé cardinal au cours du consistoire tenu le mois prochain.

D'autres cardinaux seront nommés en même temps vraisemblablement. Il y a treize chapeaux vacants actuellement.

A l'Officiel

Paris, 20 novembre. — *Le Journal Officiel* publie :

Justice. — M. Angeli, juge de paix de Sermano, est nommé sur sa demande, juge de paix de Calacuccia et Omessa.

Paris, 20 novembre. — *Le Journal Officiel* du 21 novembre publie l'accord intervenu à la suite des négociations poursuivies entre le Quai d'Orsay et l'ambassade d'Amérique à Paris, concernant les droits de douane sur les exportations françaises aux États-Unis.

Avis Officiels

RECENSEMENT DE LA 2me FRACTION DE LA CLASSE 1929.

Les jeunes gens nés du premier juillet au 31 décembre 1909, domiciliés à Bastia, sont priés de se rendre à la Mairie (bureau militaire) en vue de leur inscription sur les tableaux de recensement.

BUREAU DE BIENFAISANCE

Le payement des allocations exceptionnelles dûes aux vieillards, infirmes et incurables qui avaient été rayés de la liste d'assistance pour le deuxième trimestre 1929 aura lieu à partir d'aujourd'hui jeudi à la recette municipale.

LES ENNEMIS DU PROGRES NE LISENT PAS
LE PETIT BASTIAIS

A Travers la Corse

Arrondissement de Bastia

ERBALUNGA-BRANDO. — *Syndicat agricole.* — Un syndicat agricole, groupant la presque totalité des propriétaires et des agriculteurs de la commune de Brando (Pozzo et Porretto non compris) s'est constitué à Erbalunga à la grande satisfaction de tous.

Le Conseil d'Administration est composé de la façon suivante :

MM. Mosati Théophile, président ; Antoine, vice-président ; Sanguinetti André, trésorier ; Danton Charles, secrétaire ; Assesseurs : Paoletti Sylvestre, Poggi Vincent.

Nous souhaitons à ce nouveau syndicat qui groupe des éléments pleins de bonne volonté et d'initiative, prospérité et longue vie.

Nota. — Les propriétaires-agriculteurs des Hameaux de Pozzo et Porretto ne font pas partie du nouveau groupement étant eux-mêmes constitués depuis longue date en syndicat agricole.

AJACCIO

OCANA. — *Comité de Secours aux sinistrés du 17 septembre 1929.* — Le Comité de Secours aux sinistrés du 17 septembre 1929 de la commune d'Ocana, remercie très sincèrement M. Muracioli Pierre de la somme de quatre cent dix francs que ce dernier lui a fait parvenir d'une souscription à Bastia et le prie de vouloir bien assurer de notre entière reconnaissance tous les généreux souscripteurs qui ont voulu, par leur esprit de solidarité et leur geste humanitaire, contribuer à soulager dans une certaine mesure les désastres de la commune.

Pour le Comité et par ordre :
Le Secrétaire,
J.-B. ROMANETTI

PARTINELLO. — Le projet de construction du groupe scolaire est sur le point de se réaliser.

Le montant des travaux s'élève à 107.000 francs.

C'est le dimanche premier décembre prochain qu'il sera procédé, en séance publique, en la Mairie de Partinello par M. le maire de cette commune, à l'adjudication au rabais des dits travaux.

Un autre projet qui n'est pas de moindre importance préoccupe également la municipalité secondée par le conseiller général. Il s'agit d'une adduction d'eau potable permettant d'alimenter abondamment la commune en eau fraîche et claire.

CORTE

Succès. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune concitoyen, M. Raffaelli Henri, vient d'être reçu au concours pour l'emploi de contrôleur adjoint des douanes avec le numéro 68 sur 140 candidats admis.

Le futur fonctionnaire qui accomplit en ce moment son service militaire au 24ème régiment d'artillerie à Nice, est le fils de notre sympathique ami, M. Raffaelli, adjudant de gendarmerie en retraite, agent militaire au centre mobilisateur de Corte.

Nous lui adressons, ainsi qu'à ses parents, nos plus vives félicitations.

CALVI

APPEL AUX BERGERS

Les bergers de la plaine de Lumio se sont constitués en Syndicat. Au moment où toutes les maisons de fromage de Roquefort se sont laissées absorber par la Grande Société il est bon que les bergers corses s'organisent à leur tour et que dans chaque région se créent de modestes Syndicats communaux entre gens qui se connaissent. Les maisons de Roquefort, par leur Association, ont diminué les frais d'exploitation en supprimant les laiteries faisant double emploi et combattu victorieusement la fraude en fondant des coopératives de fabrication.

Ces mesures sont avantageuses pour les deux parties. Mais la concurrence devenant difficile sinon impossible il y a lieu de veiller au grain et de s'associer pour empêcher l'effondrement du prix du lait dans un avenir plus ou moins éloigné. Le Syndicat de Lumio n'est nullement un instrument de combat tout au plus envisage-t-il l'obligation de la défense. Il serait heureux de devenir un instrument de coopération.

Toujours est-il que le groupement de Lumio fait appel à tous les bergers corses et les engage à se grouper dans chaque région selon leurs affinités.

Tant mieux s'il n'est pas nécessaire d'aller plus loin. Il y aura lieu d'envisager plus tard l'affiliation de ces petits Syndicats à un organisme central.

PAOLINI JEAN
Vice-président du Syndicat des bergers de la plaine de Lumio.

INFORMATIONS LOCALES

De passage

Mme et M. Marc Marie Agostini, conseiller général de Saint-Laurent.

Le poète Pierre Giovacchini, qui se rend à Paris où aura lieu très prochainement le tirage de son recueil de poèmes « [illegible] ».

Notre Courrier

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

J'espère que vous ne verrez aucun inconvénient à ce que je réponde par l'organe de votre estimable journal à l'ordre du jour de l'Union départementale de la Corse, des ingénieurs des Travaux publics de l'État et adjoints des Ponts et Chaussées, qui a été publié hier, cet ordre du jour me mettant directement en cause.

Cette Association qui se dit attaquée par moi essaye une diversion politique à laquelle le public et les motoristes ne se laisseront pas prendre, il paraît que les garagistes ou petits patrons, qui forment un syndicat unitaire, ont mordu à cette manœuvre que l'on tâche de généraliser, mais je ferai remarquer qu'aucun motoriste, ni usager de la route n'a mordu et ne mordra, et que par un ordre du jour du 9 novembre 1929, sous la présidence de M. Louis Villa, les usagers ont fait confiance au Comité de la route que je représente et me fais un plaisir de le rappeler à la suite, à M. Porcinelli, adjoint technique, qui aurait dû le rapporter à ses collègues afin de les éclairer sur les intentions des usagers.

Si toutefois il est vrai que j'ai accusé l'Administration des Ponts et Chaussées de malhonnêteté, je pensais que les membres de cette Administration, qui sont généralement choisis parmi les intellectuels de la Société, auraient eu pour se défendre un moyen bien moins mesquin car, en prenant cet ordre du jour dans son ensemble, on y constate seulement une preuve qu'ils ont voulu faire de l'intimidation publique vis-à-vis d'un chef d'industrie qui a la prétention de n'avoir lui rien à se reprocher.

Je commencerai par dire que si j'ai présenté un rapport à la Fédération du Cycle Automobile de France et des Colonies, je l'ai fait au nom de la Chambre Syndicale Automobile Corse et que ce rapport a été également approuvé par le Comité de Surveillance des routes corses, qui groupe d'autres personnalités que la mienne, et dont je renonce à me servir de couverture.

Je ne m'étendrai pas longuement sur l'ordre du jour du Syndicat des Ingénieurs du Service Vicinal de la Corse, mais il me semble indispensable de répondre à certains points précis :

1° — Si j'ai accusé les membres de l'Administration dans leur honneur administratif, il y a une juridiction en Corse qui devrait en être saisie par les intéressés et là, je consens à m'expliquer, car la preuve est admise ; il se peut, dans ce cas, que le public s'amuse beaucoup, soit à mes dépens soit à ceux de la partie adverse ; mais quant à moi, j'ai la ferme conviction de ne pas sortir sali de cette épreuve ;

2° — On parle dans cet ordre du jour avec une insistance toute voulue de M. A. CITROEN et voilà où je découvre la faiblesse des moyens de défense de ces messieurs.

M. A. CITROEN est un grand constructeur français dont je suis le représentant commercial en Corse, non pas moi, mais la Société Agostini Frères, qui a pour règle générale de n'avoir comme représentants que des hommes propres à tous les points de vue sans s'occuper de la vie publique de ceux-ci, à la condition toutefois, que cette vie publique soit nette, ni de l'état de destitution du dernier né de ses concessionnaires et j'espère que les vœux des ingénieurs qui lui sont adressés, ne pourront que démontrer à M. CITROEN que je m'occupe de faire obtenir à ses clients le rendement normal que doit fournir une automobile.

Mais je proteste, de la façon la plus énergique, contre l'affirmation verbale qui prête à croire que j'ai un conseiller occulte dont le nom circule de bouche en bouche parmi les adjoints techniques des Ponts et Chaussées ; et nous arrivons maintenant au point essentiel, à savoir :

Que l'on tient d'une façon absolue à me faire passer pour un anti-français, pardon, laissez-moi rire, et mon ancien commandant de batterie pendant la guerre qui est Corse, et qui a dû lire ces lignes, a dû rire avec moi, et dans la vie civile, tous mes actes peuvent sans crainte être étalés au grand jour.

On a cité les insinuations de la presse italienne que j'ai données dans mon rapport, on aurait dû également donner la conclusion de ce paragraphe. Mais ces insinuations tout le monde les a reçues clandestinement et en ce qui me concerne, j'en ai reçu et me suis empressé de les remettre à M. le Commissaire Spécial qui était mon voisin du temps où je les recevais. Si c'est là que l'on croit découvrir des sentiments un tant soit peu autonomistes, c'est puéril et on dévie la question, l'on peut être persuadé que je ne crains nullement l'intervention de M. le Préfet et de M. le Procureur général dans ma vie politique.

D'autre part, où et quand a-t-on entendu que j'ai parlé au nom des fonctionnaires et agents des Ponts et Chaussées ? C'est assez drôle, mais vraiment, je n'ai jamais demandé et n'accepterai jamais de mandat en leur nom.

On m'accuse aussi de jeter le soupçon sur les fonctionnaires de tous grades de l'Administration des Ponts et Chaussées et Service Vicinal et plus loin, il est dit que ces mêmes fonctionnaires s'élèvent avec indignation contre les accusations et le soupçon que j'essaye de jeter sur les hauts fonctionnaires de l'Administration des Travaux publics. Alors quoi ? soyez logiques. Est-ce que c'est tous ou en partie seulement ?

Que ces messieurs sachent que j'ai la ferme conviction qu'au sein de l'Administration des Ponts et Chaussées il y a de parfaits honnêtes hommes et ceux-là surtout n'ont à craindre ni enquêtes ni protestations, ils ont, au contraire, tout intérêt à ce que la lumière se fasse.

Et voici enfin l'ordre du jour voté par les usagers parmi lesquels les petits patrons, cet ordre du jour est postérieur à celui qui fut voté par le Syndicat Unitaire des petits patrons.

« Les usagers de la route réunis au « nombre de 500, dans la salle du Régent-Cinéma, le 9 novembre 1929, sous « la présidence de M. Louis Villa, approuvent l'ordre du jour de la réunion « du 2 novembre 1929 ;

« Constatent l'union de tous et enregistrent avec satisfaction la volonté « ferme qu'ils ont de poursuivre jusqu'au bout la réalisation de leurs « vœux ;

« Ils déclarent qu'ils n'ont visé aucune « personnalité administrative ou autre, mais seulement l'intérêt général ;

« Déclarent faire confiance au Comité des routes et l'engagent à poursuivre « la mission qui lui fut confiée le 1er « janvier 1928.

« Signé : Louis VILLA. »

Il subsiste un point sur lequel nous sommes parfaitement d'accord :

« Assurons ensemble, M. le Préfet de la Corse et M. le Ministre que pour remédier à ce pénible état de choses, il nous manque quelques millions. »

Je prends bonne note de la prochaine mise en état des cinq routes dont les usagers ont demandé la réfection, nous inscrirons avec plaisir la date de livraison des travaux bien exécutés.

Quant à la suite, à tel numéro que l'on voudra, le public dont je suis le mandataire est avec moi et non avec l'Administration.

L. AGOSTINI,
Motoriste.

Chronique du Bien

LE VESTIAIRE DES PAUVRES

Les premiers froids viennent de faire sentir leurs morsures. Les pauvres, déjà, grelottent dans leurs vêtements insuffisants.

Ils se demandent avec anxiété comment ils feront pour traverser le long hiver qui commence à peine et qu'ils appréhendent comme devant être très rigoureux, si personne ne vient à leur secours.

L'hiver ! C'est la souffrance cruelle, c'est la maladie, c'est, quelquefois, la mort pour les miséreux.

C'est à vous riches, ou simplement personnes aisées, à vous, qui ne manquez de rien, qu'il appartient de leur venir en aide.

Qui d'entre vous n'a pas à la maison des vêtements usés qu'il ne porte plus et dont il peut disposer en faveur des malheureux ? Croyez-m'en ! ouvrez vos armoires et cherchez bien, vous en trouverez quelques uns dont vous pouvez vous passer sans le moindre inconvénient.

Donnez-les à la conférence de Saint Vincent de Paul, qui a institué, chez elle, l'œuvre admirable du vestiaire des pauvres. Elle les recevra avec reconnaissance et elle en revêtira les membres transis de vos frères malheureux. Et ces malheureux vous béniront et leurs bénédictions vous accompagneront jusqu'à votre heure dernière.

Les personnes aisées, qui auraient de vieux effets dont elles peuvent disposer pour le vestiaire des pauvres pourront laisser leur adresse, chez M. Bertocchi, négociant, rue Napoléon, qui se chargera de les faire retirer. A défaut, on recevra avec reconnaissance des offrandes en argent pour l'achat de vêtements neufs, et de couvertures. — T.

Dans les groupements

ASSOCIATION DES ANCIENS MARINS COMBATTANTS DE L'ARMEE DE MER

MM. les membres du Conseil d'Administration de l'Association des anciens marins combattants de l'Armée de mer sont instamment priés de vouloir bien se réunir le samedi 23 novembre prochain à 20 heures trente, au siège du C.A.B. mis gracieusement à leur disposition (Maison Londère, près du Palais de Justice, au 1er étage).

Objet de la réunion : diverses questions intéressantes à résoudre.

Le Président :
Pierre TRISTANI

La Vie Sportive

Nous apprenons que l'équipe première du Sporting Club rencontrera dimanche celle du 173e R. I.

Nous reparlerons demain de cette rencontre.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Jean-Baptiste Sanguinetti, Transitaire, Conseiller municipal de Bastia, et leurs enfants ; M. et Mme Laurent Sanguinetti ; M. et Mme Louis Sanguinetti d'Alger et leurs enfants ; Mme et M. Mathieu Marcelli, adjudant au 173 R.I. et leurs enfants ; Mme et M. Ignace Dominici, douanier à Scalica et leurs enfants ; Mme et M. Louis Dominici, propriétaire de Sisco et leurs enfants ; Mme et M. François Bozio, industriel, de Brando et leur enfant ; Mme et M. Edouard Tozza de Dakar ; M. et Mme Vergniaud de Toulon et leurs enfants ;

Les familles Luzardi et Leonetti et leurs enfants de Marseille ; Gentili de Marseille, Fontanabona, Ciccheri Louis, Ciccheri Antoine, Ciccheri Pierre, Ciccheri Joseph, Peretti, Lorini et Saladini ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur BARTHELEMY SANGUINETTI
Ancien Négociant

leur père, beau-père, grand père, frère, beau-frère, oncle et cousin décédé à Bastia le 20 du courant.

L'enterrement aura lieu ce matin jeudi à 10 h. 30.

Maison mortuaire : 14, Boulevard Paoli.

M. Saint-Sauveur et Mme, née Casanelli ;

Les familles Santi Pierre, patron-pêcheur, ses enfants et petits enfants ; Canarelli Joseph, retraité, ses enfants et petits-enfants ;

Ont l'immense douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne du petit

MARCEL SANCI

leur fils, petit-fils, neveu et cousin germain chéri et les prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui 21 novembre courant à 12 heures.

Maison mortuaire : rue du Môle, 14.

Oui...
Mais la Maison A. TOMASI
Directeur Opérateur : J. CATTANI
PHOTOGRAPHIE MIEUX
19, Boulevard Paoli, 19 — 1er étage
ANCIENNE MAISON J. MORETTI
Téléphone : 1-35 — *Salle chauffée*

Dr F. BERVET
Spécialiste des Maladies des
YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Consultations le matin et l'après-midi
19, boulevard Paoli — BASTIA

Les Spectacles

RECENT CINEMA. — Matinée à 3 h. : au programme : Charlie Chaplin dans *Le Cirque* ; Universal Film présente Marguerite de la Motte dans *La Justice des Hommes*, superproduction dramatique.

En soirée à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre. Au programme : A l'écran : *Oui, mon général*, comique ; Franco Film présente : *Le Bonheur du Jour*, grand film français avec Elmire Vautier, Henri Krauss, Pierre Batcheff.

A la scène : *Christia* ? le déconcertant transformiste.

Location au Salon « l'Orgue ».

Grands Magasins
LOUIS MAUREL
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE *UN MILLION*

Augmentation de Capital

par 2000 actions B de 250 francs entièrement libérées.
par 4000 actions B de 250 frs libérées de 62 fr. 50, à la souscription.
On souscrit à la Banque Gregori, à la Banque Fantauzzi, aux guichets des Magasins, 3, boulevard du Palais.

Cafés
EXPEDITION A L'INTERIEUR
TORREFACTION
JOURNALIERE DE CAFES
— Téléphone 1-06 —
LA PLUS ANCIENNE
MAISON DE LA CORSE
GRANDE
Brûlerie Cyrnos
33 bis, RUE DE L'OPERA,
— BASTIA —

Chirurgien-Dentiste

Le Cabinet de M. E. NIGOT, 28, Boulevard Paoli, est ouvert tous les jours de 9 heures à midi et de 2 h. à 18 heures.

STÉNO-DACTYLO
JAMET-BUFFEREAU

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

A LA CHAMBRE

(Suite de la 1re page)

M. André Tardieu, président du Conseil, monte à la tribune et déclare que, durant le débat sur la crise agricole, des idées intéressantes ont été exprimées par tous les partis. Le Gouvernement n'a aucun amour-propre d'auteur ; il en a fait son bénéfice et il apporte aujourd'hui le premier projet sur le fond duquel tout le monde est d'accord.

Ce projet est limité mais il n'en est pas moins important car toute l'agriculture l'attend.

Il demande donc à la Chambre de ne pas user d'artifices la procédure n'ayant d'autre but que de permettre au parti socialiste et au parti radical-socialiste, dont les conceptions sont opposées, à réaliser un accord apparent. (Vifs applaudissements à droite et au centre).

M. Queuille répond que c'est le jeu normal du régime parlementaire de faire des efforts pour concilier des points de vue qui ne sont pas très éloignés.

Ce que l'orateur veut surtout, c'est la garantie que des projets plus complets viendront prochainement en discussion.

M. Léon Blum estime que l'agriculture attend des remèdes moins étroits que ceux proposés par le Gouvernement.

Le contre-projet est repoussé

Après une nouvelle intervention de *M. André Tardieu*, qui pose la question de confiance contre la proposition socialiste, le débat est clos et la Chambre, par 340 voix contre 245, repousse le contre-projet socialiste.

On commence ainsi l'examen des articles.

Adoption des articles du projet du Gouvernement

L'article premier permet au ministre de l'agriculture de fixer par décret le pourcentage des farines provenant de blés indigènes et incorporés obligatoirement aux farines destinées à la panification et aux divers usages alimentaires en France.

M. Chabrol reprend un amendement de M. Auriol ainsi conçu :

Les meuniers devront dans un délai de quinze jours après la promulgation de la loi faire la déclaration des stocks de blés étrangers, blés indigènes et succédanés de farines qu'ils détiennent.

L'amendement, accepté par la Commission, est adopté ainsi qu'un amendement de M. Chastanet modifiant les sanctions prévues et les aggravant par des peines de prison.

M. Daulière, rapporteur de la Commission des Douanes, indique ensuite que d'autres articles ont été réunis en un projet spécial.

La discussion spéciale de ce second projet est ordonnée.

L'article premier, modifiant le régime de l'admission temporaire, est adopté.

L'article 2 est ainsi conçu :

Les titres de perception délivrés pour les blés importés sous le régime de l'admission temporaire, depuis le vingt-quatre août 1929 jusqu'à la date de la promulgation de la présente loi, pourront être admis à l'apurement jusqu'à l'expiration du délai de trois mois qui suivra cette promulgation.

M. Cels demande la suppression de cet article qui est de nature, selon lui, à favoriser les spéculateurs.

Combattue par le Gouvernement et par la Commission, cette proposition est repoussée, après une longue discussion, par 349 voix contre 233.

L'article 2 est finalement adopté après le rejet de plusieurs amendements présentés par MM. Delesalle et Moch.

L'article 3 stipule que la présente loi n'est pas applicable aux blés durs destinés à la fabrication de semoules de pâtes alimentaires, biscuits de mer et autres produits analogues, pour lesquels la réglementation est maintenue.

Après un échange d'observations, l'article est adopté.

Une longue discussion s'institue sur un amendement de M. Aubert tendant à réserver le bénéfice de l'article 2 aux Associations agricoles qui auront exporté au moins deux millions quintaux dans un délai de trois mois.

Combattu par le Gouvernement et par la Commission cet amendement est repoussé par 330 voix contre 256.

On passe à l'article 4 autorisant le Gouvernement à procéder par décret au relèvement des droits de douane sur les céréales et leurs dérivés, les vins, les bestiaux, les viandes de boucherie.

M. Guy La Chambre demande qu'on ajoute à ces produits les pommes de terre.

Cette proposition est adoptée.

Un amendement de M. Chassaing ajoutant à cette énumération les produits laitiers est également adopté par 325 voix contre 255.

On approuve ensuite les derniers articles.

Puis, *M. Amat* défend une disposition additionnelle tendant à autoriser un crédit d'engagement de six cent millions pour permettre à l'État de procéder à des achats de blés.

M. André Tardieu, président du Conseil, combat cette proposition contre laquelle il pose la question de confiance.

Malgré des interventions de *MM. Queuille, Tribolet* et *Violet* cet amendement est repoussé par 365 voix contre 221.

Avant le vote sur l'ensemble, *M. Vincent Auriol* tient à déclarer que ses amis considèrent ce projet insuffisant parce qu'il ne prévoit rien pour l'avenir mais le parti donnera son adhésion pour ne pas gêner le Gouvernement.

Vote de l'ensemble

L'ensemble du projet est adopté par 567 voix contre 3 voix.

La séance est levée à 20 heures.

La prochaine séance aura lieu demain matin.

A l'"Officiel"

Une question de M. Landry au Ministre des Finances

Paris, 20 novembre. — *Le Journal Officiel* publie :

Question écrite

M. ADOLPHE LANDRY demande au ministre des finances si, par application de l'article 58 de la loi municipale de 1884, un contribuable a le droit de demander communication à la Mairie de sa commune et de prendre copie de la matrice générale des contributions contribution mobilière des chevaux, voitures, etc.

Les martyrs de la science

Paris, 20 novembre. — Pour la septième fois depuis deux ans, le docteur Truchini, ancien directeur du service de radiographie de l'Hôpital de la Charité, vient d'être opéré.

On sait les terribles accidents causés par le radium et les rayons X à ceux qui les utilisent pour le plus grand bien des malades.

Le docteur Truchini se consacra à leur étude pendant dix-neuf ans ; il a soigné et guéri dans son laboratoire de l'Hôpital de la Charité d'innombrables malades par les méthodes et les procédés qu'il tenait à appliquer lui-même ; puis, un jour, le docteur constata sur ses mains les premières atteintes de la radiodermite, ce mal inconnu il y a quelques années, dont la morsure attaqua tant de radiologues.

La réunion de la deuxième Conférence de la Haye

Paris, 20 novembre. — *Le Matin* annonce qu'au cours d'un entretien avec M. Von Hoesch, M. Briand a répété de vive voix les raisons pour lesquelles la France suggérait la date du 3 janvier pour l'ouverture de la seconde conférence de La Haye.

Donc, la date reste fixée au 3 janvier.

Les préparatifs du mariage du prince Humbert d'Italie et de la princesse Marie-José

Rome, 20 novembre. — Les journaux annoncent que les préparatifs du mariage du prince Humberto avec la princesse Marie-José de Belgique se poursuivent activement.

On assure également que les rois de Belgique et d'Espagne, les souverains de Suède et le prince de Galles assisteront au mariage.

Au programme des fêtes, qui sera arrêté sous peu, figurera une soirée de gala au Théâtre de l'Opéra, où seront donnés une pièce en deux actes et un ballet.

Une mystérieuse agression à Marseille

Marseille, 20 novembre. — Dans la nuit, dans le quartier Saint-Lazare, trois passants ont été attaqués par des inconnus à coups de revolver.

Un de ces passants, le sieur Musiani, a été tué ; un autre, nommé Bellini, âgé de 43 ans, a été blessé grièvement ; le troisième a reçu une balle dans le dos.

L'Académie Goncourt a élu M. Dorgelès pour succéder à Courteline

Paris, 20 novembre. — Les membres de l'Académie Goncourt se sont réunis, cet après-midi, au restaurant Drouant et ont procédé à l'élection du remplaçant de M. Courteline, décédé.

Les membres suivants étaient présents : MM. Hennique, Paul Neveux, Rosny Aîné, Rosny Jeune, G. Chérau, Raoul Ponchon, Ajalbert ; MM. Daudet et Lucien Descaves ont voté par correspondance.

Voici le menu du repas qui précéda le scrutin :

Huîtres ; brochet au gratin ; oison braisé aux olives et navets ; fond d'artichaut meunière ; soufflet Elisabeth ; mignardises ; fruits ; vins.

Après déjeuner, les résultats du scrutin ont été publiés :

Premier tour. — MM. Duhamel 2 voix ; Colette 2 voix ; Dorgelès 1 voix ; Benjamin 1 voix ; C. Hirsch 1 voix.

Deuxième tour. — MM. Dorgelès 3 voix ; Duhamel 2 voix ; Colette 2 voix.

Troisième tour. — MM. Dorgelès 5 voix, élu ; Duhamel 1 voix.

Au Quai d'Orsay

Paris, 19 novembre. — M. Aristide Briand a reçu, ce matin, M. le comte Manzoni, ambassadeur d'Italie ; M. Alvarez de Toledo, ambassadeur d'Argentine ; M. Peretti della Rocca, ambassadeur de France à Madrid.

Bien qu'aucune indication n'ait été donnée sur l'objet de la visite de l'ambassadeur d'Italie, il est permis de penser que le comte Manzoni est venu s'entretenir avec M. Briand de la question du désarmement naval.

Mesdames
Le Paradis des Dames
22, boulevard Paoli, vous donnera toute satisfaction.
SES MANTEAUX ET SES FOURRURES en tous genres et à des prix défiant toute concurrence ;
SES SOIERIES, LAINAGES, ainsi qu'un grand assortiment de Chapeaux modèles, venant des plus grandes maisons de Paris.
Le PARADIS DES DAMES achète toutes peaux de lapins et sauvagines.
MAISON VENDANT LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUTE LA CORSE
La Maison se charge de Réparations et Transformations faites par des spécialistes de Nice.

Lilas Blanc
Aux 100.000 Chemises
27 et 29, boulevard Paoli — BASTIA
GRANDE VENTE-RÉCLAME
A L'OCCASION DU NOUVEAU RAYON DE CONFECTION

La Direction des 100.000 Chemises offrira à tout acheteur d'un complet pour homme, 1 pantalon drap fantaisie rayé ou une chemise flanelle coton avec 1 col, ou autre choses au gré de l'acheteur.

EN RECLAME

1 lot de cravates soie pour hommes, réclame	5,00
1 lot de bas pour dames, semelles avec couture talon et semelle renforcées, réclame, 5 et	3,50
1 lot de bas pour dames en soie avec couture talon et semelle renforcée, teintes modes, réclame, 5 et	4,50
1 lot de bas pour dames en soie, avec couture talon et semelle renforcée, avec baguette brodée et semelée à jour, réc.....	9,00
1 lot de chaussettes pour hommes assorties, réclame 6 et..	4,50
1 lot de Pull-Over pour hommes et dames, soldé à 45 et	25,00

La Direction des 100.000 Chemises prévient son aimable clientèle, qu'elle a tout intérêt à faire une visite en ses magasins avant de procéder à tout achat.

A VENDRE
Console Louis XIV. Prendre adresse aux bureaux du « Petit Bastiais ».

GRANDS MAGASINS
LOUIS MAUREL
2 & 3 Boulevard du Palais Bastia
LES SEULS ETABLISSEMENTS VENDANT ABSOLUMENT DE TOUT

CREME ECLIPSE

LE MEILLEUR CIRAGE
DANS LA
MEILLEURE BOITE A CLÉ

Agent Général pour la Corse : M. CERVIOTTI fils, Cours Napoléon - Ajaccio

ETUDE DE Me DARDY

Licencié en Droit
Avoué près le Tribunal de la Corse,

Section de Bastia

3, Boulevard Letteron, 3 - BASTIA

D'un jugement rendu sur requête par le Tribunal de la Corse, section de Bastia, le huit novembre mil neuf cent vingt neuf, enregistré,

Il appert que Mlle Barranque-Chinanon Marie-Jacqueline, sans profession, domiciliée et demeurant à Bastia, Boulevard Paoli ;

Fille de feu M. Barranque-Chinanon Pierre-Cyprien et de feue Mme Sari Julie-Antoinette, épouse Barranque-Chinanon,

Née à Bastia le premier novembre mil neuf cent quatorze,

A été adoptée par M. Emile Sari, docteur en médecine, Sénateur de la Corse, Maire de Bastia, et par Mme de Casalta Joséphine, épouse Emile Sari, sans profession, tous deux domiciliés et demeurant à Bastia.

Pour extrait :
A. DARDY

Nickelage et Polissage
SPECIALITE POUR AUTOMOBILE
ARGENTURE de couverts de table
OBJETS POUR EGLISES, etc...
ELECTROMETAL
RUE DE L'OPERA - BASTIA (Corse)

PIANOS
AVIS DE PASSAGE

M. Marius BLANC, de passage à Bastia pour quelques jours seulement, prie les personnes désirant faire accorder ou réparer leurs pianos, de vouloir bien se faire inscrire, de suite, au magasin de musique, 28, Bd Paoli.

Au BONHEUR des DAMES
Madame GUASCO
13, BOULEVARD PAOLI
Toutes les semaines :
GRAND CHOIX
DES DERNIERES NOUVEAUTES
DE PARIS
TRANSFORMATIONS — REPARATIONS
Spécialités de Deuil
PRIX MODERES

OCCASION
A vendre 7 CV Donnet, état neuf, transformable en camionnette, charge utile 500 kgs. Prix intéressant. Prendre adresse aux bureaux du journal.

A VENDRE
Vieux papiers en ballots. S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

ON DEMANDE
Un jeune homme de 14 à 16 ans et une femme pour toute la journée. S'adresser au « Petit Bastiais ».

AVIS
On achète chiffons. S'adresser Allori Al..., Maison Bonura, Vieux Port.

A VENDRE
A 15 minutes de la place d'Armes, villa libre récemment construite, 4 pièces avec tonnelle, vigne, cinq mille pieds, petit verger d'oliviers. S'adresser à M. Cardosi, 2, rue des Capucins. Arrangement avec appartement en ville.

Ce petit être qui n'a que vous...

nourrissez-le vous-même, dans toute la mesure du possible. Et si cette joie vous est refusée, choisissez pour lui un lait régulièrement pur, riche en crème et en vitamines, auquel peu à peu vous associerez de saines bouillies fortement lactées, soigneusement maltées. Vous aurez des résultats parfaits en utilisant

LAIT CONCENTRÉ SUCRÉ
ET
FARINE LACTÉE
NESTLÉ
"les aliments qui donnent de bonnes joues"

Gratuitement, Echantillon Lait ou Farine et brochure "Soins des Enfants" ... NESTLÉ, ... Avenue Portalis, Paris (8e)

Agent général pour la Corse M. Alfred Padovani
1 bis rue du Nouveau Port — Bastia

Contentieux
CABINET CASANOVA
est ouvert de 8 à 12 heures et de 2 à 6 heures
4, Boulevard du Palais, au Premier (escalier de gauche)
BASTIA (Tél. 3-13)
Assurances
TERRESTRES à la plus puissante des Compagnies Françaises d'Assurances contre l'Incendie, PHENIX.
MARITIMES à une Compagnie de tout premier ordre, le LLOYD.
Incendie (Vétusté) — Vol et Accidents — Vie Humaine — Dots — Rentes Viagères — Bris de glaces — Grêle — Mortalité du Bétail.

Papeterie du Petit Bastiais
5, boulevard du Palais — BASTIA
UNE VISITE S'IMPOSE
CAHIERS — ARDOISES
PORTE-PLUMES
Grand stock de Cahiers de dessins en réclame : 0 fr. 10.

Méfiez-vous des imitations
PERNOD FILS
PARIS - PONTARLIER - MARSEILLE
n'a pas ce prénom
Le seul devant être servi à la demande de UN "PERNOD"

BOURSE DE PARIS du 20 Novembre 1929

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]
5 % 1915	[illegible]	[illegible]
4 % 1917	[illegible]	[illegible]
4 % 1918	[illegible]	[illegible]
5 % 1920	[illegible]	[illegible]
6 % 1920	[illegible]	[illegible]
4 % 1925	[illegible]	[illegible]
6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Rente 5 % 1928	[illegible]	[illegible]
Bons Trésor 5 % 1924	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1920	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1923	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Aisne	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Pas de Cal.	[illegible]	[illegible]
Départ Seine 7 % 1926	[illegible]	[illegible]
Oblig. P. T. T. 1926	[illegible]	[illegible]
Paris 1929	[illegible]	[illegible]
— 1925	[illegible]	[illegible]
Communales 1870	[illegible]	[illegible]
— 1926	[illegible]	[illegible]
TERME		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nationale Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris et Pays-Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]
Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]
Compt. Nat. d'Escompte	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Générale Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez Capital	[illegible]	[illegible]
Suez Parts	[illegible]	[illegible]
Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie	[illegible]	[illegible]
Est Capital	[illegible]	[illegible]
Lyon Capital	[illegible]	[illegible]
Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Nord Capital	[illegible]	[illegible]
Orléans Capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé Chemins de Fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Compt. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
Boléo	[illegible]	[illegible]
Kuhlmann	[illegible]	[illegible]
Phosphate de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Pechiney	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique Ord. 600 fr.	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Air Liquide	[illegible]	[illegible]
Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Sucreries Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	7,60	7 45
Russe 5 % 1906	7 10	7 10

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
Banque Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons-Lits Ordinaires	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Petrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
Actions Peyrissac	[illegible]	[illegible]
Actions Usines du Rhône	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financières Caoutchoucs	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
Concordia	[illegible]	[illegible]
De Beers Ord.	[illegible]	[illegible]
Parts Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
Franco Wyoming	[illegible]	[illegible]
Goldfields	[illegible]	[illegible]
Huanchaca	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca Ordinaire	[illegible]	[illegible]
Mexicain Eagle Ord.	[illegible]	[illegible]
Actions Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mozambique	[illegible]	[illegible]
Mzaïta	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Roumano-Belges	[illegible]	[illegible]
Act. Banque de l'Indochine	[illegible]	[illegible]
Tanganyka	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux Cap.	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
Penarroya	[illegible]	[illegible]
Lebon	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Verreries de Carmaux	[illegible]	[illegible]
Salins Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Maritimes Ord.	[illegible]	[illegible]
Distil. Indochine	[illegible]	[illegible]
Cusenier Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Pollet Chausson	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris-France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
Banq. Franç. Rio Plata	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Cuba	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philip. Ord.	[illegible]	[illegible]
Banque Pénins. Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]
Bi-Métal	[illegible]	[illegible]
Hotchkiss	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Act. cap. Ciment Français	[illegible]	[illegible]
Tale Luzenac	[illegible]	[illegible]
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
Anglais 2 % 1/2	[illegible]	[illegible]
Carbonite	[illegible]	[illegible]
Bergougnan	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bulgare 6 % 1902	[illegible]	[illegible]
Chine 4 % 1895	[illegible]	[illegible]
Egypte Unifié	[illegible]	[illegible]
Hellénique 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Italie 3 1/2	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
Mexique 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
Roumanie 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
Boka	[illegible]	[illegible]
Serbe 1912	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]

CHANGES

	Cours préc.	Cours du J.
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

LUTTEZ CONTRE LE BRUIT
Dans votre Bureau
la REMINGTON NOISELESS
A VAINCU LE BRUIT
Elle donne l'exemple du SILENCE
Essayez-la
Remplissez ce Bulletin et adressez-le nous pour recevoir notre catalogue et nos conditions sans engagement de votre part
Nom : Profession : Adresse :
A envoyer sous enveloppe non cachetée et affranchie à
Remington Typewriter Co (S.A.), 58, Rue St-Ferréol, MARSEILLE

Phonomodula à 6 lampes 700 frs
C'est un récepteur de T.S.F. pouvant être utilisé pour l'amplification électrique des disques de phonographe.
les postes BR 5 et BR 6 comportent les fameuses BIGRILLES ROUGES JM
Notice franco
DUCRETET
Etablissements Louis MAUREL, 8 Boulevard du Palais - BASTIA
Agents exclusifs pour la Corse

TRAVAUX FACILES
de découpage chez soi toute l'année, sans quitter emploi, 2 à 5 francs l'heure, deux sexes, tous âges, rien à vendre. Pour éch. et renseignements, envoyez votre adresse sur enveloppe à TILLY, les Hogues par Perriers (Eure).

PASSEZ GAIEMENT LES LONGUES SOIRÉES
POUR ETRE EPATANT à la Noce à la Fête
GAITE FRANÇAISE
NOUVEL ALBUM

AVIS A NOS ABONNES

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le
15 NOVEMBRE 1929
de bien vouloir nous faire parvenir sans retard leur demande de réabonnement au moyen du *Chèque Postal* que nous leur avons adressé à cet effet.

N. B. — Tout abonnement sera renouvelé automatiquement, et, dès l'expiration, si le journal ne nous revient pas avec la mention refusé.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES
ANCIENNE MAISON L. PETIT
Firmin & Lota
Successeurs
40, boulevard Paoli — 1, Rue Sampiero — 13, Bd Albert 1er
CHAMBRES A COUCHER — SALLES A MANGER — CABINETS DE TRAVAIL — STYLES MODERNES ET ANCIENS
Avant d'arrêter votre choix, comparez nos modèles, nos prix.
Fabrication soignée — Bois de première qualité
GRAND ATELIER DE TAPISSERIE
SALONS — DIVANS — LITS — TENTURE — TAPIS — etc...
La Maison se charge des réparations de sièges et sommiers — à des prix modérés —
Lits fer et cuivre et tout ce qui concerne la literie complète
ARGENTERIE — GARNITURES DE CHEMINÉE — CRISTAUX — PORCELAINES — BRONZES — GLACES — TABLEAUX — VOITURES ENFANTS — ARTICLES DE VOYAGE — PIANOS
ACHAT ET VENTE DE BOIS
Agents dépositaires en Corse du BALATUM
le couvre parquet le plus moderne et le plus économique
ENVOI DE DESSINS SUR DEMANDE

PHOSCAO

Dégustez les......
Marque J. VIDAL
Agent : M. F. GUASCO, 12, Boulevard Paoli, 12 — BASTIA

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
« paquet blanc »

Compagnie Fraissinet

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DEPARTS de la CORSE pour le CONTINENT

Mardi 12, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 12, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 13, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 14, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 14, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 15, de Bastia p. Nice à 21 heures.
Samedi 16, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 17, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 18, d'Ile-Rousse p. Nice à 23 h.
Mardi 19, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 19, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 20, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 21, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 21, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vendredi 22, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 23, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 24, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 25, de Calvi pour Nice à 23 heures.
Mardi 26, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 26, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 27, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 28, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 28, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 29, de Bastia pour Nice à 21 h.
Samedi 30, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DEPARTS du CONTINENT pour la CORSE

Mardi 12, de Nice p. Ile-Rousse à 23 h.
Merc. 13, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 13, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 14, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 15, de Nice p. Ajaccio à 17 heures.
Samedi 16, de Nice p. Bastia à 20 h.
Samedi 16, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Dim. 17, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 18, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 19, de Nice pour Calvi à 23 h.
Merc. 20, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 20, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 21, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 22, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 23, de Toulon p. Ile-Rousse à 20 heures 30.
Samedi 23, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dim. 24, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 25, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 26, de Nice p. Ile-Rousse à 23 h.
Merc. 27, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 27, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 28, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 29, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 30, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Samedi 30, de Nice p. Bastia à 20 h.

ATTENTION !
RÉPARATIONS & ENTRETIEN DE TOUTES MARQUES de
Machines à coudre, Phonographes
MACHINES A ÉCRIRE
Vous trouverez à cette adresse, de très bonnes machines à coudre d'occasion. Pièces de rechange à volonté. Toutes mes réparations et occasions sont garanties sur facture. Expédition dans toute la Corse. Emballage spécial.
Ne craignez pas de me demander la machine qui serait susceptible de vous intéresser.
M. JACARIA, 8, Rue des Zephirs - BASTIA

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

Pour la pipe et pour rouler la cigarette employez le tabac
PETIT CAPORAL SUPÉRIEUR
« bande rouge »
1 FRANC LE PAQUET DE 50 GRAMMES

RHUM PLANTATIONS SAINT-JAMES
RHUM des Plantations SAINT-JAMES

RHUM St-JAMES
Grand Cru
« St James ce prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde. »

Pour les amateurs de tabac goût américain la cigarette MIMOSA est incomparable

ENTREPRISE GÉNÉRALE — POUR LA CORSE —
Peinture - Vitrerie
& PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS
BASTIA
DECORATION D'EGLISES
[illegible]

Le Gérant : FERNAND POLI
Imp. du Petit Bastiais, 8, Bd du Palais

54e ANNÉE — N° [illegible]
25 centimes
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
25 centimes
VENDREDI 22 NOV. 1929

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais &
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 6.08

BUREAU A PARIS
[illegible] Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-67

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : MARTIN BIANCONI

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques-Postaux : [illegible]

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	18	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Etranger A	30	60	120
Etranger B	48	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Fraissinet?, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

0.245
BIBLIOTHEQUE BASTIA

OPINIONS

A. TARDIEU

Doué d'une vaste intelligence, M. Tardieu, en ces époques de spécialisation à outrance, a toujours évité d'être un « spécialiste ». Il a été suivant les circonstances, un journaliste admirablement documenté, un organisateur habile, un homme d'ordre et d'action, un diplomate avisé, et serait, à l'occasion, même un financier pratique.

Ecrivain remarquable, M. Tardieu possède un énorme bon sens servi par une immense culture et une facilité étonnante d'assimilation ; avec cela, un masque [illegible], ouvert d'homme énergique et loyal.

Cet homme doit certainement exercer autour de lui une prestigieuse influence puisqu'il a été porté au pouvoir par ceux-là même qu'il a le moins ménagés.

⁂

On se rappelle la polémique acerbe, violente qui l'opposa, il y a quelques années, au grand homme d'Etat qu'est M. Raymond Poincaré. Poincaré n'hésita pas à l'appeler à ses côtés en une période difficile ; Tardieu devint ministre dans un cabinet Poincaré. Poincaré parut l'encourager, le couver, comme s'il s'agissait d'un héritier présomptif. Cette collaboration unit les deux hommes par des sentiments d'estime et de confiance réciproques.

M. André TARDIEU

M. Tardieu ne fut pas moins sévère à l'égard de M. Briand, à propos de la solution des problèmes internationaux.

D'après M. Tardieu, qui avait jadis collaboré à la rédaction du Traité de Versailles, la France, sous M. Briand, prenait figure de nation vaincue ; la politique de conciliation paraissait une politique de renoncement. M. Tardieu le reprochait à M. Briand avec véhémence, indignation et un talent endiablé de polémiste ardent. Puis, ces deux hommes se sont rencontrés non pas en un duel, mais dans une commune collaboration donnée à M. Poincaré.

Tardieu se distinguait aux Travaux publics et Briand poursuivait la tâche difficile de pacificateur avec souplesse et entêtement : entre Tardieu et Briand, liés par la solidarité ministérielle, il n'y eut point de froissements, de malentendus apparents : on assista au contraire à une sorte de mariage de raison que n'ont pu rompre des changements de cabinets.

Poincaré disparu, Briand devint président du Conseil et s'attacha Tardieu en le plaçant au ministère de l'Intérieur ; on dirait que ce portefeuille a été confié à M. Tardieu, pour que ce dernier soit de plus en plus mêlé aux milieux parlementaires.

Poincaré et Briand, ayant rencontré un de leurs pairs, ont su dans l'intérêt du pays, oublier leurs rancunes personnelles et se sont habilement employés à faire son éducation parlementaire pour donner à la France un nouvel homme d'Etat.

Voilà M. Tardieu au pouvoir.

⁂

Les difficultés même d'une longue crise ministérielle ont facilité cette ascension qui aurait certainement réjoui tous les bons républicains si elle s'était effectuée selon les règles en usage au Parlement : contre cela, d'ailleurs, nous voulons mettre en garde pour l'avenir, l'homme qui peut être appelé à jouer un rôle bienfaisant.

Il est un protocole qu'il faut savoir de parti pris respecter, car il présente le grand avantage de refréner de trop grandes ambitions et d'empêcher un politicien même de valeur d'accaparer le pouvoir : l'ensemble des groupes à la Chambre des Députés oppose aux velléités de gouvernement absolu une barrière admirable que l'on doit bien se garder de franchir ou d'abattre.

M. Tardieu a constitué un ministère sans s'embarrasser d'un certain formalisme en apparence désuet : il a été amené à cela, il est vrai, sous la pression des circonstances et par le désir légitime de dénouer une crise le plus rapidement possible.

Il y a lieu de croire que désormais M. Tardieu n'emploiera plus des procédés aussi simplistes que dangereux.

Etre énergique, être habile consiste à surmonter certains obstacles sans les faire disparaître si par ailleurs [illegible] à contenir des convoitises exagérées.

Après même une courte expérience du pouvoir, M. Tardieu se rendra compte de la nécessité de sauvegarder au Parlement la tradition républicaine : un relâchement à ce sujet peut entraîner vers une pente fatale qui aboutit à l'autoritarisme.

⁂

M. Tardieu est trop bon républicain et trop loyal pour encourager par une attitude équivoque, des tendances réactionnaires. Certainement, après le vote du budget, après la liquidation des questions internationales en cours d'examen, M. Tardieu s'empressera de répondre, comme il convient, aux exigences parlementaires ; il voudra poursuivre une brillante carrière d'homme de gouvernement dans le respect des formules essentiellement républicaines.

M. Tardieu suivra en cela les exemples illustres de ses prédécesseurs immédiats, Poincaré et Briand.

V. M.

Les exploits du "Vampire" de Dusseldorf

Berlin, 21 novembre. — La ville de Dusseldorf a de nouveau été plongée hier soir dans l'affolement par une découverte laissant supposer que le vampire a réalisé ses récentes menaces.

On a trouvé, en effet, à 10 heures, du soir, sous le porche d'un immeuble d'un faubourg ouvrier une chemise de fillette lacérée et pleine de sang, ainsi qu'un bas également imprégné de sang ; le talon du bas manquait. La chemise paraît avoir appartenu à une fillette de 8 à 10 ans.

Au Quai d'Orsay

Paris, 21 novembre. — M. Aristide Briand a reçu, ce matin, Monseigneur Maglione, nonce apostolique, MM. Knight, ministre de France à Ottawa, Von Hoesch, ambassadeur d'Allemagne à Paris, qui lui a présenté M. Von Simson, chef de la délégation allemande qui participe aux travaux de la conférence sur la Sarre.

Les ennemis du Progrès ne lisent pas Le Petit Bastiais

M. Maginot est satisfait de sa tournée d'inspection

Paris 21 novembre. — M. Maginot, rentrant de sa tournée d'inspection des travaux pour mettre la frontière de l'Est *en état de défense*, a déclaré au *Petit Parisien* :

— Je suis loin d'être mécontent. Le plan des travaux de défense est judicieusement conçu, adapté parfaitement; il tient pleinement compte des enseignements de la guerre.

Après avoir rendu hommage à M. Painlevé, son prédécesseur, le ministre de la guerre a ajouté qu'il poursuivra la réalisation du programme de M. Painlevé qu'il approuve entièrement.

Pour le règlement du conflit minier en Angleterre

Londres, 21 novembre. — La conférence des délégués des mineurs a voté l'adoption des propositions gouvernementales comportant notamment la réduction d'une demi heure de la journée de travail, l'organisation du Conseil national des salaires, l'établissement du régime obligatoire réglementant la production et la vente et l'acquisition graduelle par l'Etat des droits du sous-sol.

A la Chambre

La discussion du budget de l'Alsace-Lorraine a provoqué un vif débat

Par 337 contre 247 la Chambre a renvoyé la discussion de l'interpellation de M. Franklin-Bouillon

Paris, 21 novembre. — La séance du matin de la Chambre est ouverte à 9 h. 45, sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

MM. Chéron et Barety sont au banc du Gouvernement.

Le budget de l'Enseignement Technique

La Chambre reprend la discussion du budget de l'enseignement technique.

M. Basile exprime l'espoir que le Gouvernement apportera bientôt un plan général de réorganisation de l'enseignement technique.

M. Guérin s'associe à ces observations.

Après des interventions de *MM. Clamamus* et *Laroche*, *M. Barety*, sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, répond brièvement aux questions qui lui ont été posées dans la discussion générale.

L'examen des chapitres

L'examen des chapitres donne lieu à de multiples observations de *MM. Gounin, Morinaud, Félix Gouin, Thomas.*

M. Chéron, ministre des finances, indique que l'on procède à la révision des salaires des écoles nationales des arts et métiers.

M. Spinasse, rapporteur, déclare que la Commission demandera prochainement l'inscription de crédits pour accorder au personnel des écoles des arts et métiers le rappel du traitement auquel il a droit.

M. Maurice Robert demande que les cuisiniers des écoles des arts et métiers soient fonctionnarisés.

— Les hôtels, dit-il, paient largement leurs chefs ; il faut que l'Etat fasse de même pour ceux qui le servent. »

Le budget des services de l'Alsace-Lorraine

Les derniers chapitres sont adoptés. On adopte également le budget de l'école centrale pour passer au budget des services de l'Alsace-Lorraine.

Intervention de M. Peirotes

M. Peirotes, qui intervient le premier expose la situation des classes laborieuses dans les provinces recouvrées. Il reconnaît que la France a beaucoup fait pour l'Alsace-Lorraine, mais il constate que la prospérité y règne seulement en faveur des grands capitalistes.

Les travailleurs voient leurs salaires diminuer de plus en plus tandis que la vie enchérit sans cesse.

Cette situation est encore aggravée par les charges fiscales trop lourdes et injustement partagées.

L'orateur fait observer que de nombreux problèmes ne sont pas encore résolus malgré les promesses qui avaient été faites.

Il insiste sur le caractère d'urgence que présente la solution du problème des impôts départementaux et communaux.

Après avoir protesté contre les méthodes de la Commission des fortifications de l'Alsace-Lorraine, *M. Peirotes* demande que l'enseignement post-scolaire soit rendu obligatoire ; puis, il dénonce les abus auxquels donne lieu le statut religieux de ces départements recouvrés où la liberté de conscience, dit-il, n'existe pas.

M. Peirotes termine en réclamant l'introduction des lois laïques en Alsace-Lorraine et en disant :

— Il n'y a plus une minute à perdre pour réaliser les réformes attendues par la population. »

La suite de la discussion est renvoyée à 15 heures.

La séance est levée à midi cinq.

Séance de l'après-midi

La séance de l'après-midi de la Chambre est ouverte à 15 h. 15, sous la présidence de M. Bouilloux-Lafont.

MM. Chéron et Marcel Héraud sont au banc du Gouvernement.

Le président annonce qu'il va être procédé dans un salon voisin de la salle des séances au troisième tour de scrutin pour l'élection d'un second vice-président de la Chambre.

On reprend ensuite la discussion du budget de l'Alsace-Lorraine.

M. Berthon critique violemment le gouvernement

M. Berthon, communiste, examine la situation politique dans les départements recouvrés. Il affirme que les chefs autonomistes ont renié les principes et trahi les intérêts du prolétariat alsacien.

— Seul le parti communiste, dit-il est resté fidèle à sa doctrine et persiste à considérer le problème alsacien comme le problème d'une minorité nationale.

L'orateur communiste poursuit son exposé sur un ton si agressif que le président doit l'inviter à plusieurs reprises à modérer ses expressions.

M. Chéron, ministre des finances, intervenant également, proteste contre certaines paroles de M. Berthon, offensantes pour M. Poincaré.

Plus loin, l'orateur s'étant plaint du manque de liberté en Alsace, *M. Chéron*, ministre des finances, l'interrompt de nouveau et lui demande s'il aurait autant de liberté sous le régime communiste.

M. Berthon. — J'indique nettement que sous le régime communiste, nous pratiquerions la dictature du prolétariat.

M. Chéron. — Ce que vous préconisez en réalité, c'est la destruction de la Société. (Applaudissements).

L'orateur communiste conclut en disant que le parti continuera la bataille pour soutenir le mouvement autonomiste.

M. Brom estime qu'il faut en Alsace une politique de confiance et de bienveillance qui doit se traduire non pas par de simples manifestations de sympathie mais par des réalisations.

L'orateur rappelle les principales revendications de la population alsacienne ; il demande, notamment, la réforme de l'administration, la création d'un Conseil régional. Il insiste également sur la nécessité de réparer toute la série d'erreurs et d'injustices commises par l'administration pendant la période de transition qu'a traversée l'Alsace.

Enfin, il fait appel au Gouvernement pour qu'une solution satisfaisante soit bientôt donnée au problème des impôts départementaux et communaux.

M. Sturmel présente un certain nombre d'observations sur le régime scolaire en Alsace. Après avoir montré la nécessité de maintenir le bilinguisme il demande le respect du statut des écoles professionnelles et la création d'un Conseil scolaire régional.

M. Grumbach constate que les seules promesses tenues jusqu'ici sont celles concernant le respect du statut religieux de l'Alsace. Il ajoute que les socialistes sont hostiles à la création du Conseil scolaire régional parce qu'ils ne veulent d'aucune réforme exclusivement régionaliste qui pourrait favoriser le plan autonomiste et séparer l'Alsace de la France.

M. Marcel Héraud

M. Marcel Héraud, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, répond aux orateurs précédents et fait observer que certaines promesses faites par M. Raymond Poincaré, il y a huit mois, ont été tenues.

Il appartient au Gouvernement actuel de faire aboutir celles qui n'ont pas encore été réalisées : la réforme des impôts locaux entre dans la phase de réalisation, le premier projet est déposé et le second projet viendra bientôt devant la Chambre.

Après avoir déclaré que le Gouvernement considère le maintien du bilinguisme comme nécessaire, *M. Marcel Héraud* ajoute que la création d'un sous-secrétariat d'Etat chargé des affaires d'Alsace-Lorraine n'est pas l'annonce d'une politique nouvelle.

(Lire en 3ème page)

FANTAISIES

AVEUX

J'ai les nerfs à fleur de peau. C'est la faute à celui qui, paraît-il, ne s'occupe nullement de fournir des raisons valables de ses prévisions au sujet des prochaines élections de la Haute-Ville, mais dont le grand souci est d'agacer ses adversaires.

Je suis tellement hors de mes gonds que je me sens disposé, moi aussi, à multiplier les *confessions* désastreuses et à crier : A Citadella è soia ! Evviva u Paisà !

Tant pis si mes lecteurs ne comprendront plus rien à cette salade russe !

Je suis tellement agacé ! Je demande humblement pardon à Moro de l'avoir outragé, et je suis prêt à faire amende honorable en allant hurler sous ses fenêtres. Quand je lui aurai bien dit, à l'instar de ses adversaires de toujours, qu'il a mené la France à deux doigts de sa perte par ses idées antipatriotiques et antisociales ; quand je l'aurai accusé d'être franc-maçon notoire et mauvais père de famille ; quand je lui aurai démontré que c'est un mauvais Français parce qu'il défend ses clients à la Cour d'Assises ; quand je lui aurai indiqué qu'il faut savoir défendre la liberté de conscience comme le faisait Henri Pierangeli, en 1906, en blâmant les officiers de Laon qui allaient à la messe ; quand je lui aurai rappelé, pour son déshonneur, avec quelle véhémente éloquence, Pierangeli a su défendre les droits de la *Corse* oubliée, et que je lui aurai énuméré les résultats tangibles obtenus en dix-huit ans, alors Moro-Giafferi sera content de moi. Je serai son ami.

De même ma conscience m'oblige à dire aux amis de Sari qu'ils n'ont pas de tenue au cours de leurs manifestations.

Sacrebleu ! Qu'ils imitent donc leurs adversaires politiques ! A-t-on jamais entendu des cris hostiles sous les fenêtres du sénateur maire ? Qu'ils sachent, une fois pour toutes, se promener *tranquillement en automobile*, en tirant des coups de revolver, comme le faisaient le 23 avril 1928, sur la traverse, les électeurs de M. Pierangeli, mêlés à des Venzolascais.

Qu'ils fassent aussi comme ce brave ancien gardien de prison qui, le soir de l'élection de Quilici, n'a tiré qu'un seul coup de revolver qui a effleuré M. Sari. Qu'ils apprennent donc la bienséance qui permet au lendemain d'un échec électoral, de faire aux triomphateurs des cadeaux de... roses.

Enfin, je dois confesser que je me suis toujours grossièrement trompé sur le résultat des élections du Docteur Quilici.

Mes yeux se sont ouverts à la lumière, et comme tous les gens excessivement intelligents, je sais aujourd'hui que l'on est élu quand on a la minorité.

Je ne puis pas nier que Gaudin a obtenu 9 voix de moins que Quilici. Eh ! bien, c'est pour cette raison puissante que le bureau de la Haute-Ville avait le devoir impérieux de proclamer Gaudin conseiller général.

Que diable ! Il faut savoir être honnête en ce bas monde.

La fraude — je suis heureux de m'en être aperçu — consiste à être élu.

Ainsi, ne l'oublions pas, si on commet une erreur de dix suffrages sur les feuilles de pointages, il ne faut pas la rectifier dans le cas où le nom des candidats à proclamer change en même temps. C'est une grave question de droit à discuter, surtout s'il s'agit de sénateurs.

Il y a toutefois une nuance. Quand le bureau qui doit décider se compose des amis de M. Sari, alors la question de droit disparaît.

……

Décidément, je m'aperçois que j'ai la fraude dans le sang. Malgré les 9 voix de minorité d'Alexandre Gaudin, je persiste à crier :

« *A Citadella è nostra. Evviva u paisà !* »

L. B.

A LA COUR D'ASSISES

Le Drame de Stazzona

L'audience est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. le Conseiller Antoine Martini.

L'assistance est particulièrement nombreuse, parmi laquelle on remarque la plupart de nos concitoyens originaires d'Orezza.

ACTE D'ACCUSATION

M. le Greffier Ristori donne lecture de l'acte d'accusation qui résume ainsi les faits :

Le 30 août 1928, Giovannetti demandait en mariage la demoiselle Stefani Madeleine, habitant avec ses parents la commune de Brustico ; il proposa même de vivre maritalement avec elle, en attendant la célébration du mariage, et de l'emmener dès le 2 septembre à Valle d'Orezza, où était son domicile.

Avant de donner à ce projet [illegible] singulier un assentiment définitif, les époux Stefani Louis, père et mère de la jeune fille, voulurent se renseigner sur le compte de Giovannetti.

C'est ainsi qu'ils apprirent que celui-ci eu des relations intimes avec la demoiselle Ambrosi Marie-Françoise, demeurant à Rapaggio, de laquelle étaient nés en 1927, deux enfants naturels jumeaux, dont l'un est décédé. Après avoir vécu en concubinage avec elle pendant deux ans et demi, il abandonna vers la fin de novembre 1927 la mère et l'enfant.

Quelques années auparavant, Giovannetti, s'était rendu dans l'Amérique du Sud, où il avait rejoint sa mère Giovannetti Julie-Alexandrine, laquelle avait quitté la Corse en 1912 parce qu'elle était accusée d'avoir en novembre de la même année, à Valle d'Orezza, participé avec son autre fils Giovannetti Dauphin, à un vol de titres mobiliers, argents et autres objets. Pendant son séjour en Amérique, l'accusé Giovannetti eut avec une femme indigène deux autres enfants naturels dont il ne paraît point se soucier, et qui ont été recueillis et élevés par leur grand'mère.

Le 2 septembre 1928, les époux Stefani demandèrent donc des renseignements sur Giovannetti à leur beau-frère Pieri Charles-François, qui était en même temps l'oncle de la demoiselle Ambrosi Marie-Françoise.

En toute sincérité, Pieri leur fournit des renseignements qui ne pouvaient être que défavorables.

Dans la soirée du 2 septembre, et aussi dans la matinée du lendemain 3 septembre, les parents de Madeleine Stefani firent connaître à Giovannetti qu'ils ne pouvaient leur accorder la main de leur fille.

Mis sans doute au courant de l'avis formulé par Pieri qu'il avait probablement vu se rendre chez Stefani, l'accusé conçut le projet de lui donner la mort. Le même jour dans l'après-midi, armé d'un revolver, il se rendit auprès de lui, monté sur un mulet, sous prétexte de lui demander des explications. Vers 18 heures, il aperçut Pieri sur la route non loin de la source d'Orezza en compagnie de quelques personnes.

Giovannetti mit aussitôt pied à terre, après avoir attaché son mulet à un arbre. Il invite Pieri à le suivre en le prenant par le bras et s'éloigne avec lui sur un parcours d'une vingtaine de mètres.

Leur entretien fut de courte durée. A bout portant l'accusé tira deux coups de revolver sur Pieri qui, mortellement atteint chancela et recula de quelques pas, essayant de se sauver. Giovannetti tira quelques secondes après, sur la malheureuse victime un troisième coup de feu à 6 ou 7 mètres de distance.

Frappé à la région antérieure du cou et à l'abdomen de deux projectiles de calibre 8 m/m, Pieri s'abattit sur la route ; la mort fut instantanée, les deux blessures étaient mortelles.

Cet homicide prémédité constitue un assassinat.

Giovannetti reconnaît la matérialité du crime, mais il prétend n'avoir fait feu sur Pieri qu'au moment où celui-ci introduisait la main dans la poche de son veston pour en retirer une arme.

Son système de défense est démenti par tous les éléments de la procédure, en particulier par les dépositions très précises d'Andreani Joseph-Antoine et Albertini Antoine-Philippe, présents à la scène, et aussi par le témoignage de l'adjudant de gendarmerie Clément, qui a procédé sur les lieux aux premières constatations.

L'information a établi, d'autre part, que la victime n'avait pas d'arme sur elle ; à aucun moment Pieri n'a provoqué son agresseur, ni par paroles, ni par gestes.

Pour étayer son système, l'accusé a eu recours à l'intimidation et à la menace auprès de certains témoins, dont l'un Andreani Joseph-Antoine a été obligé de s'expatrier ; il a fait appel, bien après le crime à des témoignages complaisants et mensongers, que les déclarations concordantes et catégoriques des témoins de vue ont victorieusement combattus.

Sous mandat d'arrêt dès le 3 septembre, Giovannetti s'est soustrait aux recherches de la gendarmerie pendant près de huit mois. Il a été arrêté le 7 avril 1929, à la suite d'une embuscade non [illegible], au cours de laquelle il menaça « d'exterminer les gendarmes, s'ils ne se retiraient pas ».

De mauvais renseignements sont fournis sur le compte de l'accusé : c'est un homme violent et brutal.

La victime Pieri Charles-François, âgé de 57 ans, était marié et père de deux enfants. La justice a recueilli sur sa vie et son caractère les renseignements les meilleurs, calme, doux et serviable, d'une conduite irréprochable, c'était un travailleur, estimé de tous ses concitoyens.

INTERROGATOIRE

M. le Président, après avoir exposé l'affaire, procède à l'interrogatoire de l'accusé. Celui-ci, un beau gaillard, grand et fort, au visage sympathique, courbe la tête. Il répond aux questions d'une voix embarrassée.

Il avait appelé Pieri pour lui reprocher d'avoir causé la rupture de son mariage avec la femme qu'il aimait. Son interlocuteur prit les choses de haut et l'injuria. A un moment donné, il mit la main à la poche en proférant des menaces.

Comprenant que sa vie était en danger, Giovannetti fit feu.

Pieri était armé d'un revolver qu'il tenait dans la poche intérieure de sa veste; cette arme fut subtilisée par un de ses amis.

LES TEMOINS

On passe à l'audition des témoins.

Mme Sébastienne Pieri, née [illegible], est la veuve de l'infortunée victime.

Son mari, dit-elle, était l'oncle de Madeleine Stefani, que Giovannetti avait demandée en mariage.

Lorsqu'il apprit que l'accusé avait obtenu une réponse affirmative, il se rendit chez son beau-frère et le mit au courant du passé de son futur gendre.

Giovannetti, en effet, avait déjà eu deux enfants avec une maîtresse qu'il avait connue en Amérique du Sud ; et il voulait, quoique lennis [illegible], séduire une jeune fille d'un village voisin avec laquelle il avait également eu deux enfants.

C'est pour se venger que Giovannetti a tiré sur Pieri.

M. Andreani Joseph Antoine causait avec Pieri, Albertini et Calisti lorsque Giovannetti arriva à cheval. L'accusé mit pied à terre, attacha sa monture à un arbre et appela Pieri. Celui-ci le rejoignit et les deux hommes s'écartèrent de quelques mètres.

Une discussion animée eut lieu entre eux ; soudain, Giovannetti sortit un revolver de sa poche et tira deux coups de feu sur son interlocuteur ; celui-ci tourna le dos et fit deux pas ; Giovannetti tira alors un troisième coup.

De nombreuses questions sont posées à ce témoin par les avocats de la défense, ce qui fera dire à M. le Président :

— M. Andreani est un homme sincère; il résistera à l'assaut des défenseurs.

Me Moretti, avocat de la partie civile, interpellant lui-même, à ce moment, M. Andreani, Me Colombani observe :

— Voici l'assaut de la partie civile.

Le témoin, d'ailleurs, maintient toutes les déclarations qu'il fit à l'instruction et confirme, notamment, qu'un parent de l'accusé lui demanda un jour de témoigner qu'il avait vu quelqu'un prendre un revolver dans la poche de Pieri.

M. le Docteur Zuccarelli procéda à l'autopsie du cadavre de l'infortunée victime : il releva deux blessures : un projectile avait sa porte d'entrée au cou et fut retrouvé à la hauteur de l'omoplate ; l'autre, entré dans la région gauche de l'abdomen, était ressorti à droite.

La mort de Pieri fut instantanée.

M. Albertini Antoine confirme entièrement la déposition de M. Andreani Joseph Antoine.

Il ajoute que le malheureux Pieri n'eut jamais, à sa connaissance, aucune arme.

M. l'adjudant de gendarmerie Clément Alphonse, de la section de Piedicroce, fut prévenu dans la soirée du 3 septembre, vers 18 h. 30, qu'un crime venait d'être commis sur la route de la source de Stazzona. Il se rendit aussitôt sur les lieux ; à l'endroit désigné, il trouva le cadavre de Pieri, étendu à terre, le visage recouvert avec sa veste. Il fouilla les poches extérieures de celle-ci et n'y trouva rien ; il palpa les autres poches et constata la présence d'un objet de forme cylindrique qui ne lui parut pas être une arme.

L'adjudant confia à deux de ses subordonnés la mission de veiller le cadavre jusqu'à l'arrivée du Parquet. Puis, se mit à la recherche de l'assassin ; il fit établir une surveillance autour du domicile [illegible] Giovannetti ne se présenta pas.

A la demande de M. le Président, l'adjudant Clément fait le récit de l'arrestation de Giovannetti.

Dans la nuit du 7 au 8 avril 1929, l'adjudant était en tournée avec deux de ses subordonnés. En arrivant au village de Rapaggio, il entendit dans une buvette des éclats de voix et des rires ; il reconnut le rire de Giovannetti. Aussitôt, posta ses hommes et fit le siège de la maison.

Dans le courant de la nuit, les amis de l'assassin sortirent à plusieurs reprises et, munis de lampes électriques, effectuèrent des rondes autour de la maison comme pour s'assurer qu'il n'y avait personne dans les environs ; ils tirèrent même de nombreux coups de revolver.

A l'aube, l'adjudant et ses subordonnés se rapprochèrent de l'établissement et firent aux occupants de la maison sommation d'ouvrir aussitôt les portes. A leurs paroles succéda un violent remue-ménage fait d'imprécations et du bruit de meubles déplacés pour barricader les ouvertures.

Giovannetti monta sur le toit et voyant qu'il n'avait aucune chance de s'enfuir, voulut intimider les gendarmes. Il cria à l'adjudant : — Nous sommes tous armés et je vais le donner la [illegible] ! »

Plus tard, le bandit interpella à tous les gendarmes : — [illegible]

parle plus [illegible] je me serais rendu mais à présent, c'est la guerre ».

Puis il essaya encore une intimidation; il s'écria, voulant faire croire qu'il commandait à une bande nombreuse et décidée à tout : « Nous allons sortir et vous ferez feu à mon commandement ».

Finalement, voyant que ses rodomontades n'avaient aucun effet, il ouvrit une porte et tendit son pistolet dans la direction de l'adjudant lui avait adressé la parole ; mais celui-ci, qui s'était fort heureusement déplacé, tire le premier.

Giovannetti jeta alors son arme et se rendit.

L'audience est levée à midi et renvoyée à 14 heures 30.

A la reprise, on continue l'audition des témoins.

M. Colombani Antoine Jean, maire de Valle d'Orezza reçut un jour la visite de Charles Giovannetti, celui-ci le pria d'aller voir M. Pieri Pierre Félix, gendarme en retraite, et de lui demander s'il n'avait pas pris l'arme de Pieri, la victime.

Le témoin se rendit chez M. Pieri Pierre Félix en compagnie de M. Spanton Philippe. M. Pieri était gravement malade.

Lorsque M. Colombani lui fit part de ce que lui avait dit Giovannetti, il répondit : « Demain, peut-être je ne serai plus de ce monde ; je n'ai donc aucune raison de mentir ; je n'ai pas fouillé les vêtements de la victime.

« Dites-le à Giovannetti et répétez-lui que si je pouvais sortir je lui en donnerais l'assurance moi-même ».

En sortant du domicile de M. Pietri, le témoin, qu'accompagnait toujours M. Spantoni, rencontra Charles Giovannetti et le mit au courant du résultat de sa démarche.

Le Président fait observer à l'accusé que la déclaration de M. Pietri, qui succomba deux jours après cet entretien avec le témoin lui inflige un démenti.

Giovannetti répond qu'à aucun moment, il ne chargea M. Colombani de voir M. Pietri Pierre Félix. Durant son séjour au maquis, il eut une seule entrevue avec M. Colombani qui l'avait convoqué pour lui demander de faire voter ses parents pour lui. Il répondit qu'il ne s'occupait pas d'affaires électorales.

M. Spantoni Pierre Félix confirme la déposition précédente.

Mlle Andreani Marie Françoise, que l'on entend ensuite, fut la maîtresse de Giovannetti ; elle fait à MM. les jurés le récit de son roman d'amour.

En 1925, l'accusé lui demanda d'être sa femme ; elle se laissa enlever et s'en alla habiter avec son amant au domicile de celui-ci. Le mariage devait être célébré dès l'arrivée de Mme Giovannetti mère, qui se trouvait en Amérique.

La lune de miel fut de courte durée ; après quelques semaines, Charles Giovannetti commença à brutaliser sa maîtresse. Lorsque sa mère arriva, il la mit au courant de ses projets matrimoniaux. Mme Giovannetti les approuva.

Mais, par la suite, elle changea d'avis et Mlle Andreani dût se résigner à n'être que la concubine de Charles Giovannetti. Elle fut, dès lors, en butte aux pires vexations de la part de la famille de son amant et de celui-ci même.

La naissance de deux jumeaux — dont un succomba peu après — ne mit pas fin à son martyre.

Un soir, alors que la tempête sévissait, qu'il pleuvait à torrents et que le tonnerre grondait, son amant la chassa avec son enfant.

La malheureuse retourna chez ses parents ; le lendemain matin, elle se rendit « à la justice » porter plainte contre la famille Giovannetti :

On lui aurait répondu : « Nous ne pouvons rien faire pour vous ! Agissez vous-même. Tuez votre amant et vous ne prendrez pas un jour de prison (sic) ». (rires).

Dépitée, elle alla frapper à la porte de Giovannetti et lorsque celui-ci vint ouvrir elle lui mit son enfant dans les bras et s'enfuit. Elle vint alors travailler à Bastia.

Elle reçut sur ses quelques mois après quand elle apprit que Giovannetti voulait le placer à la Crèche.

M. le Président souligne que cette déposition fait apparaître le caractère violent et brutal de Giovannetti.

Celui-ci conteste la sincérité du récit que vient de faire sa maîtresse.

— Il y a trois ans, dit-il, il rencontra Mlle Andreani à Bastia ; elle lui demanda cent francs qu'il lui prêta. Pour lui prouver sa gratitude sans doute, Mlle Andreani lui accorda, le soir même, ses faveurs.

Au lendemain de cette folle nuit, Giovannetti, de retour à Valle d'Orezza, reçut la visite de Mme Andreani qui lui reprocha d'avoir déshonoré sa fille, exigea une promesse de mariage et l'obligea à la prendre dès ce moment chez lui.

La réputation de Mlle Andreani était détestable. Elle avait déjà détourné de ses devoirs un homme marié et père de famille ; celui-ci venait justement de l'abandonner lorsqu'il la rencontra à Bastia dans le dénûment.

Giovannetti affirme qu'il n'a chassé pas sa concubine, elle s'en alla de sa propre volonté après une brève discussion avec son frère.

Mlle Giovalig se trouvait à Orezza le jour du drame ; elle habitait une maison donnant sur la place où se déroula le drame.

Entendant les échos d'une discussion, elle se mit à la fenêtre ; elle entendit Giovannetti dire : « Canaille, je te ferai voir ». L'accusé prit alors un revolver et fit feu.

Le témoin ne put voir l'attitude de Pieri.

M. Stefani J. L. est le père de la jeune fille que Giovannetti avait demandée en mariage.

Il accéda sur sa parole lorsque son beau-frère Pieri Charles l'eût mis au courant des antécédents de Giovannetti.

Celui-ci en apprenant cette décision [illegible] sombre rancune humeur. Il dit même : « Nous resterons deux amis ».

Sur interpellation des défenseurs, le témoin reconnait que Pieri lui dit qu'il se

sourirait fort peu des suites que pouvait avoir son intervention.

M. Nicoli, facteur receveur des postes à Scata, se trouvait à Orezza au mois de septembre 1928.

Le 3 septembre, en arrivant à la source, il rencontra un groupe de trois personnes qui discutaient. Il venait à peine de rentrer chez lui que trois détonations retentirent suivies de cris d'effroi. Il sortit aussitôt et aperçut un homme à genoux, le buste penché en avant, qui s'affaissait lentement. Il se précipita vers lui en même temps qu'une jeune fille, mais il était trop tard ; on laissa le cadavre sur place après lui avoir recouvert la tête avec sa veste.

Le témoin resta seul auprès du corps de la victime en attendant les gendarmes.

A l'arrivée de ceux-ci, on retira la veste et on la déposa sur un mur ; quelques instants après, l'adjudant de gendarmerie l'ayant réclamée, un homme la prit mais avant de la lui remettre fouilla dans la poche intérieure et y prit un objet qu'il mit dans la sienne.

Cette personne lui parut être un nommé « Pierre Félix ».

Cette déposition provoque une interminable controverse à laquelle prennent part M. le Procureur Général, la partie civile et les défenseurs.

Le nommé Tommasi Laurent, âgé de 61 ans, actuellement détenu à la maison d'arrêt où il purge une condamnation à un an de prison, est le dernier témoin.

Il est sourd comme une cloche et sa déposition, pleine de contradictions et d'invraisemblances, soulèvera à maintes reprises l'hilarité de l'assistance.

Tomasi prétend avoir vu le malheureux Pieri plonger sa main dans la poche, en retirer un revolver et faire feu.

La parole est ensuite donnée à Me Moretti.

REQUISITOIRE

Me Moretti parle au nom de la veuve Pieri qui s'est constituée partie civile au procès.

Il commence par déclarer qu'il se bornera à présenter un raccourci du drame soumis à l'appréciation du jury et qu'il se propose de relater des faits incontestés plutôt que de présenter une argumentation.

Il présente Pieri Charles François qui était un modeste rempailleur de chaises, homme calme et inoffensif et qui malgré la modestie de sa situation, vivait entouré de l'estime et de la considération générale.

Pierre avait fait son devoir pendant la guerre, il avait plusieurs fois échappé à la mort et il est venu tomber sous les balles d'un homme qu'il n'avait ni insulté, ni menacé, ni provoqué, uniquement parce qu'il avait accompli consciencieusement un devoir familial.

C'est pourquoi sa veuve qui a encore à l'esprit l'effroyable journée du 3 septembre se lève à la barre pour adresser un pressant appel à la justice.

Le défenseur relate ensuite les incidents des 2 et 3 septembre.

Giovannetti avait sollicité la main de la demoiselle Stefani Madeleine. Le père de celle-ci avait naturellement songé à se renseigner sur le prétendant qui se présentait et non moins naturellement s'était adressé à son beau-frère Pieri Charles-François domicilié à Rapaggio, à 800 mètres de Valle d'Orezza où Giovannetti habite.

Pieri donna des renseignements défavorables mais exacts. Il fait connaître que Giovannetti avait à sa charge deux enfants naturels qu'il avait ramenés d'Amérique ; qu'il avait vécu pendant deux ans maritalement avec une demoiselle dont il avait eu deux jumeaux et qu'il avait ensuite délaissée.

Le père Stefani refusa de confier sa fille à Giovannetti et celui-ci en conçut une vive irritation.

Il se mit à la recherche de Pieri qui venait de quitter Brustico. Il rejoignit sur la route d'Orezza à Folelli, l'appela et, après une discussion insignifiante, l'abattit de deux coups de revolver.

Les témoins oculaires ont immédiatement raconté la scène.

Par la suite, Giovannetti a gagné le maquis. Il a essayé de faire pression sur les témoins. Les uns ont préféré s'expatrier plutôt que de se parjurer et apporter à la justice la déposition que le bandit prétendait leur imposer.

Les autres ont subi la pression du bandit et ont essayé de prêter à la victime le rôle que l'accusé leur avait suggéré. Ce sont des malheureux qui ont été désignés à l'instruction par l'accusé ou par ses parents dont l'intervention est manifeste.

Pieri n'avait pas d'arme. D'ailleurs, s'il avait eu une arme, il aurait tiré. Il aurait pu le faire, d'après les dépositions des témoins.

L'avocat de la partie civile conclut le jury à faire œuvre de justice en accordant à la veuve de Pieri et à ses enfants la satisfaction à laquelle ils ont droit.

L'audience est ensuite levée et renvoyée à ce matin.

A Travers la Corse

AJACCIO

A l'arrivée. — M. Mathieu Connel, sous-préfet, détaché dans les fonctions de chef de cabinet des Côtes du Nord, vient passer quelques jours de congé dans sa famille.

Le temps. — Après une longue série de journées pluvieuses, le temps ensoleillé, sec et froid le midi, est revenu.

STÉNO-DACTYLO
[illegible] JAMET-BUFFEREAU
[illegible]

INFORMATIONS LOCALES

Parti Républicain Démocratique et Social

PARTI REPUBLICAIN DEMOCRATIQUE ET SOCIAL — COMITE SAINT-CHARLES.

Les membres du Comité sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi soir, à 20 heures.

Le siège est au Bar Social, Place Préla.

Ordre du jour :
Renouvellement du bureau.

A l'Arrivée

M. Rambaud, récemment nommé premier président de la Cour d'Appel de Bastia, est arrivé hier matin, par le courrier de Marseille.

Nous lui présentons nos souhaits de bienvenue.

Au Départ

M. le général Fournier, commandant supérieur de la défense de la Corse.

Chronique des Tribunaux

CHAMBRE CORRECTIONNELLE

La Cour a à juger un certain nombre d'affaires de port d'arme que le tribunal d'Ajaccio n'avait sanctionné que de 25 francs d'amende avec sursis. Le Parquet général décida d'interjeter appel de toutes ces décisions.

— Paolovani Dominique, de passage à Balogna le jour des élections municipales, fêtait le succès de ses amis en tirant dans la rue des coups de revolver. Appréhendé par la gendarmerie, conduit à Ajaccio et jugé en état de flagrant délit, il est à raison de ses bons antécédents, condamné à 25 francs d'amende avec sursis. Sur appel de M. le Procureur général, la Cour, après rapport de M. le conseiller Costa, réquisitoire de M. le procureur général Dorosse et plaidoirie de Me de Montera, défenseur de Paolovani, élève la peine à 50 francs d'amende sans sursis.

La Cour, après rapport de M. le conseiller Costa, réquisitoire de M. le procureur général Dorosse et plaidoirie de Me Colombani, défenseur des prévenus, prononce la même condamnation à 50 fr. d'amende sans sursis en ce qui concerne de Leca Antoine et B. D. qui avaient tirés des coups de feu à Arbore dans les mêmes conditions et qui eux aussi avaient été condamnés à 25 francs d'amende avec sursis.

— Même arrêt sur le même rapport et les mêmes réquisitions et après plaidoirie de M. de Corsi en ce qui concerne A. S. et G. qui avaient commis le même délit, les deux premiers à Campo, le troisième à Porto-Vecchio.

— Et même arrêt à l'égard de Coppolani de Piana.

Capodimacci Jean est surpris par la gendarmerie en train de tirer des coups de revolver à Cargèse. La gendarmerie veut l'arrêter, mais des attroupements se forment et la surexcitation est telle qu'elle préfère s'abstenir pour éviter des troubles. D'ailleurs Capodimacci a pris la fuite.

Déféré au tribunal d'Ajaccio, il fut condamné à 25 francs d'amende avec sursis.

La Cour, après rapport de M. le conseiller Costa, réquisitoire de M. le procureur général Dorosse et plaidoirie de Me de Montera, défenseur de Capodimacci, élève la peine à 50 francs d'amende sans sursis.

Bozzi est un ancien gendarme. Il a cependant déjà une condamnation qui rend inapplicable la loi de sursis.

Lui aussi a été surpris tirant un soir d'élection des coups de revolver à Evisa.

Le tribunal d'Ajaccio l'a condamné à 100 francs d'amende sans sursis.

La Cour, sur appel de M. le procureur général, après rapport de M. le conseiller Costa, réquisitoire de M. le procureur général Dorosse et plaidoirie de Me Colombani, défenseur de Bozzi, élève la peine à 200 francs d'amende sans sursis.

— La gendarmerie arrête au passage une voiture où deux voyageurs tirent des coups de revolver. L'un de ces voyageurs Benedetti déclare : « Moi seul ai tiré », l'autre, Massoni, dit : « Je n'ai pas tiré, voyez plutôt mon revolver, il est inutilisable ».

Le tribunal d'Ajaccio avait cependant condamné l'un et l'autre à 25 francs d'amende avec sursis.

Sur appel de M. le Procureur général la Cour, après rapport de M. le conseiller Costa, réquisitoire de M. le procureur général Dorosse et plaidoiries de maîtres Moretti pour Benedetti et de Bianchi pour Massoni a pour l'un et pour l'autre élevé la peine à 50 francs d'amende sans sursis.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 21 novembre 1929

Sous la présidence de M. Grimaldi, juge doyen, le Tribunal correctionnel de Bastia a statué dans les affaires suivantes :

Pour vols multiple, Gherardi Paul Félix de Felicito, défendu par Me de Montera, se voit octroyer 2 mois de prison avec sursis et 100 francs d'amende.

Pour un motif des plus futiles, le nommé Vincensini Vincent de Canvecchie a tiré un coup de fusil sur le nommé Maraccioli, le blessant assez grièvement ; défendu par Me de Montera et Giacobbi qui plaident l'irresponsabilité, le prévenu est condamné à 15 mois d'emprisonnement.

— Negroni Jean Ambroise de La Porta est poursuivi sous la double inculpation d'incendie involontaire et de vol de récoltes avec sac et panier. Après plaidoirie de Me de Caraffa, le tribunal inflige à Negroni 2 mois de prison et 100 francs d'amende.

— Rinieri Jules et Pergola Jean, président et membre de la commission administrative de Venaco sont poursuivis à la requête du sieur Bona, partie civile, pour fraude électorale : il leur est reproché d'avoir porté des inscriptions et des radiations sur le tableau rectificatif.

Après plaidoirie de Me Arrighi pour la partie civile et de Me Giacobbi pour les prévenus, le Tribunal met l'affaire en délibéré.

— Guiducci Cinarthese et Geronimi Marie Joséphine, de Sainte Lucie de Mercurio, comparaissent sous l'inculpation de coups et blessures volontaires réciproques ; après plaidoirie de Me de Caraffa pour la première et de Me Tortoni pour la seconde, le tribunal acquitte Guiducci et condamne son antagoniste à 20 francs d'amende avec sursis.

— Pour infraction à interdiction de séjour et à arrêté d'expulsion, le nommé Mantiori Raymond est condamné à 15 jours de prison.

— Albanzi Joseph de Morato, prévenu de garde à vue se voit octroyer 16 francs d'amende avec sursis.

— Pour dévastation de récoltes, Grisoni Innocent, de Castello di Rostino, défendu par Me Farinole est condamné à 25 francs d'amende avec sursis.

— Un mois de prison est octroyé au nommé Luciani Jean Fleur de Stazzona pour outrages à gendarmerie.

— Trois affaires concernant les nommées Flori Vincente et Bragoni Marie Toussainte de Rutali poursuivies pour outrage public à la pudeur. Défendus par MMes de Montera et Tortoni, ils sont condamnés à 3 mois de prison avec sursis.

M. Giovannetti, juge suppléant, a occupé le siège du ministère public.

A L'AUDIENCE DE SIMPLE POLICE

Le Tribunal de simple police, sous la présidence de M. Benucci, juge de paix, a eu à se prononcer, à l'audience d'hier, sur 43 procès-verbaux dressés : 33 par la police, 6 par la gendarmerie et 4 par les gardes-champêtres. Ces procès-verbaux intéressaient 56 contrevenants qui étaient poursuivis :

9 pour embarras de la voie publique, 4 pour infraction au sens interdit, 7 pour infraction de roulage, 6 pour bruit de moteur et excès de vitesse, 4 pour tapage et violences légères, 6 pour infraction au règlement des mœurs, 5 pour dommages à propriété, 3 pour infraction à arrêtés municipaux et 10 pour infractions diverses.

Des condamnations depuis 1 franc à 15 francs d'amende et de 1 à 3 jours de [illegible] ont été prononcées.

Chronique du Bien

POUR
L'ORPHELINAT DU BON PASTEUR

Dimanche prochain, 17 courant, en l'église paroissiale de Sainte-Marie, à l'issue des Vêpres, qui commenceront à 4 heures, une quête sera faite au profit des Orphelines, par Mlles Angeli, Villa, Antoni et Canen.

Le sermon de circonstance sera prêché par le R. P. Guillaume, provincial des Capucins.

La population bastiaise viendra en foule pour encourager cette œuvre admirable de bienfaisance, et l'aider une fois de plus.

Les personnes empêchées voudront bien envoyer leur obole à Mme la Supérieure, qui la recevra avec gratitude, et fait prier ses chères orphelines pour leurs bienfaiteurs.

Dans les groupements

ASSOCIATION DES ANCIENS MARINS COMBATTANTS DE L'ARMEE DE MER

MM. les membres du Conseil d'Administration de l'Association des anciens marins combattants de l'Armée de mer sont instamment priés de vouloir bien se réunir le samedi 23 novembre prochain à 20 heures trente, au siège du C.A.R. mis gracieusement à leur disposition (Maison Loudière, près du Palais de Justice, au 1er étage).

Objet de la réunion : diverses questions intéressantes à résoudre.

AVIS DE MESSE ET REMERCIEMENTS

Mme Vve Edouard Rimattei et sa famille ;

Remercient bien vivement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur EDOUARD RIMATTEI
Professeur au Lycée en retraite

La messe de sortie de deuil sera dite à l'Eglise Sainte Marie le samedi 23 novembre à 8 heures.

La Vie Sportive

CYCLISME-VIE-[illegible] BASTIAIS

Dans sa réunion du 19 novembre courant, le Cyclo-Olympique Bastiais a renouvelé son bureau ainsi qu'il suit :

M. Mori Paul, Président ; M. Casimi, Vice-Président ; M. Peggi, Vice-Président ; M. Seghetti, Secrétaire Général ; M. Zappelli, Secrétaire Adjoint ; M. Pancrazi, Trésorier ; M. Marali Jean-Baptiste, Trésorier-Adjoint.

Conseillers techniques : MM. Ricci et Ferrarini.

Il a prononcé l'admission dans la société de cinq nouveaux membres.

Après des échanges de vues, il a été décidé que des exercices d'entraînement seraient organisés afin de permettre aux coureurs de la société de participer aux courses dans les meilleures conditions possible.

Un projet de courses à Bastia a été également évoqué et fera l'objet d'une étude approfondie.

Avis Officiels

RECENSEMENT DE LA 2me FRACTION DE LA CLASSE 1929.

Les jeunes gens nés du premier juillet au 31 décembre 1909, domiciliés à Bastia, sont priés de se rendre à la Mairie (bureau militaire) en vue de leur inscription sur les tableaux de recensement.

BUREAU DE BIENFAISANCE

Le payement des allocations exceptionnelles dues aux vieillards, infirmes et incurables qui avaient été rayés de la liste d'assistance pour le deuxième trimestre 1929 aura lieu à partir d'aujourd'hui jeudi à la recette municipale.

Communications

COMITE DES FETES

Les membres du dit Comité sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir à 8 h. 30 au siège social.

Ordre du jour : organisation de la matinée dansante qui aura lieu le dimanche 1er décembre.

LE COMITE

Le Docteur Paul DUFOUR, Ancien Interne des Hôpitaux de Paris, reprendra ses consultations lundi 25 novembre.

Oui...

Mais la Maison A. TOMASI
Directeur Opérateur : J. CATTANI

PHOTOGRAPHIE MIEUX

19, Boulevard Paoli, 19 — 1er étage
ANCIENNE MAISON J. MORETTI
Téléphone 1-25 — Salle chauffée

CHAUFFEZ-VOUS AU GAZ

Dr F. BERVET
Spécialiste des Maladies des
YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Consultations le matin et l'après-midi
19, boulevard Paoli — Bastia

Les Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre. A l'écran : *Oui, mon général*, comique ; Franco Film présente : *Le Bonheur du jour*, grand film français avec Elmire Vautier, Henri Krauss, Pierre Batcheff. A la scène : *Christia ?* le déconcertant transformiste.

Grands Magasins LOUIS MAUREL
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE UN MILLION

Augmentation de Capital
par 2000 actions B de 250 francs entièrement libérées.
par 4000 actions B de 250 frs libérées de 62 fr. 50, à la souscription.

On souscrit à la Banque Grégorj, à la Banque Fantauzzi, aux guichets des Magasins, 2, boulevard du Palais.

Cafés
EXPEDITION A L'INTERIEUR
TORREFACTION JOURNALIERE DE CAFES
— Téléphone 5 1-08 —
LA PLUS ANCIENNE MAISON DE LA CORSE
GRANDE
Brûlerie Cyrnos
33 bis, RUE DE L'OPERA,
— BASTIA —

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

A LA CHAMBRE

(Suite de la 1ère page)

— Il n'y a pas, dit-il, une France et une Alsace ; il y a une France une et indivisible. Je serai avec tous ceux qui ont le cœur français contre tous ceux qui sont ennemis de la France. (Applaudissements).

M. Cautru (U.R.D.) est élu Vice-Président de la Chambre

La discussion est interrompue quelques instants afin de permettre au président de faire connaître les résultats du scrutin pour la nomination d'un vice-président.

Nombre de votants : 490.

Ont obtenu :

M. Cautru (U.R.D.) 245 suffrages ; M. Frédéric Brunet (républicain socialiste) 232.

M. Cautru, ayant obtenu la majorité, est proclamé vice-président aux applaudissements de la droite.

Puis on reprend la discussion budgétaire.

M. Dudle expose la nécessité d'améliorer la législation sociale en Alsace.

M. Brogly développe les diverses considérations politiques sur les élections sénatoriales du Bas-Rhin, ce qui provoque de vives protestations sur la plupart des bancs.

L'orateur termine en demandant que le Gouvernement étudie avec soin les choses de l'Alsace et ses tendances politiques.

M. Walter présente les revendications des fonctionnaires alsaciens et fait également allusion à la récente élection de M. Pfleger comme sénateur.

Il s'étonne que le Gouvernement ait cru devoir s'associer à une manifestation patriotique qui eut lieu au Sénat à propos de cette élection.

On a [illegible] de vouloir opposer les [illegible].

M. Walter termine en réclamant une amnistie pour l'Alsace et en affirmant qu'une politique de réformes est la condition essentielle de la paix des esprits.

Après une intervention de M. Weismann, qui signale les abus auxquels donnent lieu les expropriations nécessitées par les travaux des fortifications, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

pendant, pour ne pas gêner le Gouvernement il ne demandera pas un vote à la Chambre à ce sujet.

M. Briand

M. Briand répond qu'il n'a jamais dit au sujet du problème de la Sarre, que le Gouvernement se contenterait d'une simple enquête. Il a dit que cette question n'était pas une question internationale et qu'elle ne pouvait pas figurer à l'ordre du jour de la conférence de La Haye.

Le ministre a ajouté que si le Gouvernement allemand avait des propositions à faire au Gouvernement français celui-ci serait prêt à les écouter.

— Comment le Gouvernement français eut-il à un gage si précieux, pourrait-il s'en désintéresser ?

Le ministre ne comprend pas l'émotion de M. Franklin-Bouillon car il n'y a aucune surprise et il ne peut être question de l'abandon de la Sarre. La négociation sera conduite par des hommes ayant le souci des intérêts français.

Enfin, M. Briand informe qu'il n'y a aucune solidarité entre cette négociation et le plan des experts.

M. Grumbach

M. Grumbach demande à la Chambre de fixer à vendredi en huit la discussion de son interpellation. Il déclare que, contrairement à M. Franklin Bouillon, son intervention a pour but de faciliter les négociations franco-allemandes en vue d'aboutir à un règlement sarrois.

Après une nouvelle intervention de M. Franklin-Bouillon, qui maintient ses interventions, M. André Tardieu fait observer que M. Briand a exposé récemment la politique extérieure du Gouvernement.

Depuis lors, aucun acte n'a été accompli qui ne fut conforme à cet exposé.

M. Tardieu

M. André Tardieu estime donc que le débat actuellement est inopportun et il demande le renvoi en posant la question de confiance.

M. Grumbach estime que le refus du Gouvernement d'accepter le débat prouve qu'il n'est pas sûr de sa majorité.

Le vote

On vote les propositions de M. André Tardieu. Après pointage le résultat est proclamé donnant 337 voix au Gouvernement contre 247.

La séance est levée à 20 h. 50.

Le relèvement des droits de Douane sur les sucres

Sur la demande de M. André Tardieu la Chambre aborde la discussion du projet de loi portant relèvement des droits de douane sur les sucres et diminution du droit de consommation sur les mêmes produits.

M. Taillandier, au nom de la Commission, et M. Delaille, au nom de la Commission des finances, exposent leur rapport concluant à l'adoption du projet.

M. Chèvrier, au nom de la Commission de l'agriculture, donne avis favorable.

M. Vincent Auriol défend un contre-projet tendant à la création d'un office national qui aurait le monopole de la fabrication et de la vente du sucre.

M. Tardieu remarque que c'est une mesure immédiate qu'il faut prendre pour parer à la crise et s'oppose à la prise en considération de ce contre-projet.

La discussion de l'interpellation de M. Franklin Bouillon

M. Franklin-Bouillon constate que les négociations sur la Sarre se sont engagées dans la matinée, contrairement aux récentes déclarations de M. Briand, qui avait indiqué qu'une Commission d'enquête allait procéder à de simples études.

L'orateur regrette qu'on ait abordé l'examen d'un problème aussi grave de cette façon imprévue et sans avoir consulté les représentants de l'Alsace-Lorraine.

Il fait observer, en outre, que ces négociations se trouvent placées entre les deux conférences de La Haye et que l'Allemagne semble considérer le problème comme allié au plan des experts, alors que le Gouvernement français s'était toujours refusé à allier ces deux problèmes.

M. Franklin-Bouillon termine en disant que l'ouverture des négociations en question lui paraît dangereuse. Ce

AU SENAT

Le projet de loi relatif au Commerce du Blé

Paris, 21 novembre. — La séance du Sénat est ouverte à 15 h. 30, sous la présidence de M. Paul Doumer.

M. Hennessy dépose un projet de loi adopté par la Chambre, relatif au commerce du blé.

L'urgence étant déclarée le ministre donne lecture de l'exposé des motifs.

M. Jean Durand dit :

— Je comprends la hâte du Gouvernement de remédier à la situation actuelle des marchés de blé en France, mais le Sénat n'a pas eu sa possession le texte voté par la Chambre. Les remèdes proposés méritent un examen approfondi. Il n'est dans l'intérêt de personne de voter sous la pression de la question de confiance.

L'orateur demande que l'examen du projet de loi soit remis à demain.

M. André Tardieu, intervenant, déclare que le débat sur les questions agricoles vient d'avoir lieu à la Chambre. Au cours de ce débat, des idées ont été immédiatement réclamées par l'unanimité des agriculteurs.

— Tel est le caractère de notre projet voté hier par la Chambre. Si le Sénat préfère ne se prononcer que demain, le Gouvernement ne s'oppose pas à ce léger ajournement mais l'affaire ne saurait attendre plus longtemps pour être réglée.

M. Jean Durand. — Nous sommes d'accord. Je remercie le président du Conseil d'avoir accepté le renvoi à demain.

Le Sénat décide de siéger demain pour discuter et voter le projet.

Le Désarmement Naval

Londres, 21 novembre. — Le *Daily Telegraph* croit savoir que, malgré tout l'intérêt qu'a suscité en Angleterre, la proposition du président Hoover touchant la liberté en temps de guerre des transports de vivres, les autorités britanniques estiment que les problèmes qu'elle soulève sont trop compliqués pour que la question puisse être soumise à la conférence navale. [illegible]

Les négociations relatives au problème de la Sarre, ont été ouvertes hier

Paris, 21 novembre. — Les négociations franco-allemandes relatives au problème de la Sarre ont été ouvertes aujourd'hui à 11 heures, au ministère des affaires étrangères.

M. Pernot, ministre des travaux publics, président de la délégation française, après avoir souhaité la bienvenue à la délégation allemande, a défini la tâche de la Commission et a marqué le désir de la délégation française d'aboutir à une entente susceptible de favoriser le rapprochement économique des deux pays.

M. Von Simson, président de la délégation allemande, a répondu à l'allocution de M. Georges Pernot, en associant la délégation allemande à ce vœu et en exposant le but poursuivi dans ces négociations par l'Allemagne.

La procédure qui s'approprierait le mieux à une bonne méthode de travail a été ensuite examinée.

Trois sous-commissions ont été envisagées à cet effet, celle des mines, celle des questions commerciales et douanières, celle des questions juridiques.

Il a été convenu que ces sous-commissions se réuniraient dès que le programme des travaux aura été arrêté par les deux présidents.

Une opinion allemande

Berlin, 21 novembre. — Interviewé par l'agence Wolff, M. Scheuer, président de la Diète Sarroise, a déclaré :

« Une seule solution peut contenter les Sarrois, c'est le retour pur et simple de la Sarre à l'Allemagne. »

Coste et Bellonte ont atterri hier matin à 11 h. 40 au Bourget

Le Bourget, 21 novembre. — L'avion rouge de Costes et Bellonte est arrivé en vue du terrain à 11 h. 35, escorté par une escadrille de dix avions militaires.

Après avoir évolué quelques instants au-dessus du champ d'aviation, il s'est posé impeccablement, à 11 h. 40, aussitôt entouré par une foule d'admirateurs.

M. Laurent Eynac, ministre de l'air, ainsi que le général Barrès, MM. Louis Bréguet et Ramandou sont venus présenter leurs félicitations aux aviateurs.

M. Laurent Eynac félicite les deux aviateurs

Le Bourget, 21 novembre. — M. Laurent Eynac a décoré Bellonte de la Légion d'honneur, puis un champagne d'honneur a été offert aux deux aviateurs au buffet de l'aéro-port.

Le ministre de l'air a pris la parole pour féliciter le vaillant équipage et Costes a raconté les ennuis qu'il avait eus en atterrissant dans les pays soviétiques.

On signalait, en effet, que des aviateurs suspects se disant français cherchaient à faire de l'espionnage ; mais, dès que les autorités furent assurées que l'équipage était en réalité parti de Paris, elles s'empressèrent de leur donner toutes les facilités.

Costes a eu ensuite sur le voyage une conversation avec Louis Bréguet conversation radiodiffusée.

L'aviateur a expliqué notamment comment il a survolé le lac Baïkal malgré les prévisions météorologiques défectueuses.

La Date du Congrès National Socialiste

Paris, 21 novembre. — La Commission administrative permanente S.F.I.O. a décidé, à l'unanimité, de maintenir les dates des 25 et 26 janvier pour la convocation du Congrès national qui décidera en pleine souveraineté de la question de la participation ministérielle.

M. Doumergue au Salon du Ski et des Sports d'Hiver

Paris, 21 novembre. — Le Président de la République, accompagné du commandant Garin, de sa maison militaire a visité, ce matin, le Salon du Ski et des Sports d'Hiver.

M. Gaston Doumergue a été reçu au Palais par MM. Henry Paté, sous-secrétaire d'Etat à l'éducation physique, Chaix, président du Touring Club, le baron Gabet, président du Club Alpin, et Auscher, commissaire général du Salon.

LE MYSTÈRE DE LA MALLE SANGLANTE

Ce que seront les conclusions du rapport de M. Amy

Paris, 21 novembre. — M. Amy n'a pas encore terminé son rapport. Il a fait connaître, certainement, hier soir à M. Matitas un des points les plus importants de ses travaux.

Voici de quoi il s'agit, d'après Paris-Midi :

Le sous-directeur de l'identité judiciaire a constaté une identité certaine entre le sang relevé dans la boutique d'Armand, et notamment sur le corps prélevé sur Leclos, avec celui de Rigaudin. Il a trouvé que dans les deux cas une spécificité du même degré.

Il est, d'autre part, établi que les fragments de coton bleu indigo proviennent de la cravate de Rigaudin.

Les polices de Paris et de Lille sont en plein accord

M. Matitas a confronté aujourd'hui MM. Guérard, chef de la Sûreté de Lille, Benoit, directeur de la police judiciaire de Paris, Nicolle, commissaire divisionnaire, Amy, sous-directeur de l'identité judiciaire, et Savary, l'inspecteur chargé de convoyer la malle de Lille à Paris.

Il ressort de la confrontation que les polices de Lille et de Paris sont en plein accord. Les opérations dont la malle a été l'objet ne présentent pas les garanties nécessaires puisque la malle, le coton, les cheveux avaient été remis sans procès-verbal, sans scellés, sans rapport.

M. Georges Clémenceau est encore malade

Paris, 21 novembre. — L'état de santé de M. Georges Clémenceau s'aggrave et, cet après-midi, a donné des inquiétudes à ses nombreux amis.

Le malade a reçu la visite, durant l'après-midi, du docteur de Gennes et du professeur Laubry qui l'ont quitté à 14 heures.

Nous avons pu voir, cet après-midi, le docteur Jacquemaire, petit-fils de l'illustre malade, qui nous a déclaré :

— M. Georges Clémenceau dort actuellement ; les piqûres font leur effet.

Parmi les nombreux visiteurs qui se sont fait inscrire, notons MM. Mandel, député, Bouju, secrétaire général du ministère de l'intérieur.

A 16 h. 45 le docteur Laubry est revenu de nouveau et a quitté à 16 h. 25 le domicile de M. Georges Clémenceau, déclarant :

— L'ancien président du Conseil ne va pas plus mal. Il dort.

A 17 h. 20, M. le sénateur Berthelot qui était venu aux nouvelles quitte la rue Franklin, suivi à court intervalle du docteur qui déclare :

— Je reviendrai dans la soirée. L'ancien président du Conseil ne va pas très bien ; il a des coliques sèches.

Pendant la journée, M. Georges Clémenceau a été veillé par son chauffeur Brabant, la garde sera assurée au cours de la nuit par la sœur Théorode.

De quoi demain sera-t-il fait ?

Pourrai-je continuer à travailler, pourrai-je continuer à gagner ma vie ? Telle est l'angoissante question que se posent beaucoup de femmes qui voient avec désespoir leurs forces les trahir peu à peu.

C'est à toutes ces désespérées que nous venons dire : « Faites confiance aux Pilules Pink. Vous n'êtes pas plus malades que tant d'autres à qui elles ont rendu les forces, la résistance, la santé. Vous n'êtes pas plus malades que ne l'était dernièrement Mlle Marcelle Viennet, 27 rue du Mail, à Lyon (Rhône), qui, ainsi que vous le verrez par sa déclaration, a été si bien rétablie par les Pilules Pink.

Mlle Viennet.

« Depuis un an j'étais très anémique, très affaiblie — écrit Mlle Viennet. N'ayant pour ainsi dire pas d'appétit, je mangeais à peine et, cependant, le peu que j'absorbais m'occasionnait des tiraillements d'estomac et des troubles digestifs bien pénibles, et puis, je souffrais de migraines et j'avais sans cesse des étourdissements. De tous les médicaments que j'ai pris, il n'y a vraiment que les Pilules Pink qui m'aient fait du bien. Je suis même complètement rétablie depuis que j'ai achevé ma cure. »

Les Pilules Pink sont un des médicaments les plus actifs pour régénérer le sang appauvri, stimuler les forces nerveuses et reconstituer l'organisme. Elles sont le remède par excellence contre l'anémie, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, les maux de tête, l'irrégularité des époques.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris. [illegible] la boîte, [illegible] les six boîtes, plus 0 fr. 50 de timbre-taxe par boîte.

Contentieux
CABINET CASANOVA
est ouvert de 8 à 12 heures et de 2 à 6 heures
4, Boulevard du Palais, au Premier (escalier de gauche)
BASTIA (Tél. 2-17)

Assurances
TERRESTRES à la plus puissante des Compagnies Françaises d'Assurances contre l'incendie, L'UNION.
MARITIMES à une Compagnie de tout premier ordre, le LLOYD.
Incendie (Vétusté) — Vol et Accidents — Vie Humaine — Dots — Rentes Viagères — Bris de glace — Grêle — Mortalité du Bétail.

Papeterie du Petit Bastiais
8, boulevard du Palais — BASTIA

UNE VISITE S'IMPOSE

CAHIERS — ARDOISES
PORTE-PLUMES
Grand stock de Cahiers de dessins en réclame : 0 fr. 10.

Méfiez-vous des imitations
PERNOD FILS
PARIS - PONTARLIER - MARSEILLE
n'a pas de prénom
Le seul devant être servi à la demande de UN "PERNOD"

Nickelage et Polissage
sur tous métaux
SPECIALITES POUR AUTOMOBILE
ARGENTURE de couverts de table
OBJETS POUR EGLISES, etc...
ELECTROMETAL
26, RUE DE L'OPERA - BASTIA (Corse)

PIANOS
AVIS DE PASSAGE
M. Marius BLANC, de passage à Bastia pour quelques jours seulement, prie les personnes désirant faire accorder ou réparer leurs pianos, de vouloir bien se faire inscrire, de suite, au magasin de musique, 28, Bd Paoli.

Au BONHEUR des DAMES
Madame GUASCO
13, BOULEVARD PAOLI
Toutes les semaines :
GRAND CHOIX
DES DERNIERES NOUVAUTES
DE PARIS
TRANSFORMATIONS — REPARATIONS
Spécialités de Deuil
PRIX MODERES

OCCASION

A vendre 7 CV Donnet, état neuf, transformable en camionnette, charge utile 250 kgs. Prix intéressant. Prendre adresse aux bureaux du journal.

A VENDRE

Vieux papiers en ballots. S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

ON DEMANDE

un jeune homme de 14 à 16 ans et une femme pour toute la journée. S'adresser au « Petit Bastiais ».

AVIS

On achète chiffons. S'adresser Allori Albe. Maison Romieu, Vieux Port.

A VENDRE

A 10 minutes de la place d'Armes, villa libre récemment construite, 4 pièces, cave avec futaille, vigne, cinq mille pieds environ, petit enclos d'oliviers. S'adresser à M. Cardosi, 2, rue des Capanelle. Arrangement avec appartement en ville.

A VENDRE

Console Louis XV. Prendre adresse aux bureaux du « Petit Bastiais ».

TROUVE

en allant de Sisco à Pietracorbara un panier contenant du linge.

A VENDRE

Une charrette, un tombereau, avec trois mulets, harnais complets, le tout en très bon état. S'adresser à M. Saverio Jean Baptiste à Cattere, par Moro.

Mesdames
Le Paradis des Dames
22, boulevard Paoli, vous donnera toute satisfaction.
SES MANTEAUX ET SES FOURRURES en tous genres et à des prix défiant toute concurrence ;
SES SOIERIES, LAINAGES, ainsi qu'un grand assortiment de Chapeaux modèles, venant des plus grandes maisons de Paris.
Le PARADIS DES DAMES achète toutes peaux de lapins et renards.
MAISON VENDANT LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUTE LA CORSE
La Maison se charge de Réparations et transformations faites par des spécialistes de Nice.

Pour votre Villégiature d'HIVER
procurez-vous l'édition hivernale de
LA SAISON
superbe guide-album illustré
Etudes détaillées et très complètes sur les stations hivernales françaises : Côte d'Azur, Côte Basque, Côte d'Argent, Algérie, Tunisie, Maroc, et Stations de Sports d'Hiver
PRIX SPECIAL DE SOUSCRIPTION
aux 2 éditions (été et hiver) .. Fr. : 20
l'édition d'hiver seule .... Fr. : 10
Envoi franco à la parution courant Novembre et Avril
Adresser les abonnements aux *ETABLISSEMENTS RISACHER & Cie*
4, Place des Saussaies — PARIS
C. Chèque-postal : Paris C. 102-460

AVIS A NOS ABONNES

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le

15 NOVEMBRE 1929

de bien vouloir nous faire parvenir sans retard leur demande de réabonnement au moyen du *Chèque Postal* que nous leur avons adressé à cet effet.

N. B. — Tout abonnement sera renouvelé automatiquement, et, dès l'expiration, si le journal ne nous revient pas avec la mention refusé.

BOURSE DE PARIS du 21 Novembre 1929

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]
5 % 1915	[illegible]	[illegible]
4 % 1917	[illegible]	[illegible]
4 % 1918	[illegible]	[illegible]
5 % 1920	[illegible]	[illegible]
6 % 1920	[illegible]	[illegible]
4 % 1925	[illegible]	[illegible]
6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Rente 5 % 1928	[illegible]	[illegible]
Bons Trésor 5 % 1924	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1926	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1923	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Aisne	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Pas de Cal.	[illegible]	[illegible]
Départ Seine 7 % 1926	[illegible]	[illegible]
Oblig. P. T. T. 1928	[illegible]	[illegible]
Paris 1923	[illegible]	[illegible]
— 1925	[illegible]	[illegible]
Communales 1870	[illegible]	[illegible]
— 1926	[illegible]	[illegible]
TERME		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nationale Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris et Pays-Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]
Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]
Compt. Nat. d'Escompte	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Générale Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez Capital	[illegible]	[illegible]
Suez Parts	[illegible]	[illegible]
Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie	[illegible]	[illegible]
Est Capital	[illegible]	[illegible]
Lyon Capital	[illegible]	[illegible]
Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Nord Capital	[illegible]	[illegible]
Orléans Capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé Chemins de Fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Compt. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
Boléo	[illegible]	[illegible]
Kuhlmann	[illegible]	[illegible]
Phosphate de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Pechiney	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique Ord. 500 fr.	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Air Liquide	[illegible]	[illegible]
Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Sucreries Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	[illegible]	[illegible]
Russe 5 % 1906	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
Banque Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons-Lits Ordinaires	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Petrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
Actions Peyrissac	[illegible]	[illegible]
Actions Usines du Rhône	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financières Caoutchouc	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
Concordia	[illegible]	[illegible]
De Beers Ord.	[illegible]	[illegible]
Parts Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
France Wyoming	[illegible]	[illegible]
Goldfields	[illegible]	[illegible]
Huanchaca	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca Ordinaire	[illegible]	[illegible]
Mexicain Eagle Ord.	[illegible]	[illegible]
Actions Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mozambique	[illegible]	[illegible]
Mzaïta	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Roumano-Belges	[illegible]	[illegible]
Act. Banque de l'Indochine	[illegible]	[illegible]
Tanganyka	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux Cap.	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
Perenchies	[illegible]	[illegible]
Lebon	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Verreries de Carmaux	[illegible]	[illegible]
Salins Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Maritimes Ord.	[illegible]	[illegible]
Distil. Indochine	[illegible]	[illegible]
Cusenier Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Poliet Chausson	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris-France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
Banq. Franç. Rio Plata	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Cuba	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philip. Ord.	[illegible]	[illegible]
Banque Penins. Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]
Bi-Métal	[illegible]	[illegible]
Hotchkiss	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Act. cap. Ciment Français	[illegible]	[illegible]
Talc Luzenac	[illegible]	[illegible]
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
Anglais 2 % 1/2	[illegible]	[illegible]
Carbonite	[illegible]	[illegible]
Bergougnan	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bulgare 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
Chine 4 % 1900	[illegible]	[illegible]
Egypte Unifié	[illegible]	[illegible]
Hellénique 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Italie 3 1/2	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
Mexique 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
Roumanie 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
Boka	[illegible]	[illegible]
Serbe 1912	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
CHANGES		
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

POUR VOS ACHATS DE
MEUBLES
linge de maison
Une visite s'impose
à
Lyon Mobilier
2 & 4, RUE DE LA GARE
ANNEXES ET ATELIER
16 & 21, RUE DE L'OPERA
— BASTIA —

Car ne l'oubliez pas, c'est la maison spécialisée dans la vente du meuble et linge de maison, possédant le plus grand assortiment en meubles classiques et modernes de tous styles ; ainsi qu'un grand choix de lits fer et cuivre et tous articles literie, linoleum, etc...

Nos prix à qualité égale ne permettent aucune comparaison, faites-nous confiance et vous serez servis de même.

Nous accordons des facilités de paiements et envoyons sur demande notre catalogue avec prix courants.

Nous avons organisé un atelier pour la fabrication et la remise en état des sommiers, divans, etc... ainsi que pour la réparation et recouvrage des fauteuils, canapés et tous sièges à des prix très modérés.

NOTA. — *Nous expédions franco d'emballage dans toute la Corse et pour le Continent, par les soins de notre Maison principale de LYON,*
R. BURES et ses ENFANTS
79-81, RUE CREQUI.

Pour votre pipe
Pour rouler votre cigarette
n'employez que le tabac
PETIT CAPORAL SUPÉRIEUR
BANDE ROUGE
qui réunit toutes les qualités malgré son prix réduit

RHUM St-JAMES
Grand Cru
« St James ce prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde. »

Nouveautés
1929
Phonomodule à 6 lampes
700 frs
C'est un récepteur de T.S.F. pouvant être utilisé pour l'amplification électrique des disques de phonographe.
les postes BR 5 et BR 6 comportent les fameuses
BIGRILLES ROUGES
BR5
BR6 à 6 lampes
Notice franco
DUCRETET

Etablissements Louis MAUREL, 3, Boulevard du Palais - BASTIA
Agents exclusifs pour la Corse

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES
ANCIENNE MAISON L. PETIT
Firmin & Lota
Successeurs
46, boulevard Paoli — 1, Rue Sampiero — 15, Bd Albert 1er

CHAMBRES A COUCHER — SALLES A MANGER — CABINETS DE TRAVAIL — STYLES MODERNES ET ANCIENS
Avant d'arrêter votre choix, comparez nos modèles, nos prix.
Fabrication soignée :: Bois de première qualité
GRAND ATELIER DE TAPISSERIE
SALONS — DIVANS — LITS — TENTURE — TAPIS — etc...
La Maison se charge des réparations de sièges et sommiers
— à des prix modérés —
Lits fer et cuivre et tout ce qui concerne la literie complète
ARGENTERIE — GARNITURES DE CHEMINEE — CRISTAUX — :: PORCELAINES — BRONZES — GLACES — TABLEAUX — :: VOITURES ENFANTS — ARTICLES DE VOYAGE — PIANOS
ACHAT ET VENTE DE BOIS
Agents dépositaires en Corse du BALATUM
le couvre parquet le plus moderne et le plus économique
ENVOI DE DESSINS SUR DEMANDE

Dégustez les.....

Marque
J. VIDAL
Agent : M. F. GUASCO, 13, Boulevard Paoli, 13 — BASTIA

Ménage 38 et 35 ans possédant cautionnement, très au courant FABRICATION CHAPEAUX DE DAMES, cherche GERANCE MODE, Bastia ou Ajaccio. Ecrire Lecoq, 149, avenue de la République à Courbevoie (Seine).

TRAVAUX FACILES
de découpage chez soi toute l'année, sans quitter emploi, 2 à 3 francs l'heure, deux textes, tous âges, rien à vendre. Pour éch. et renseignements envoyer votre adresse sur enveloppe à TILLY, les Hogues par Perriers (Eure).

Pour les amateurs de tabac goût américain la cigarette
MIMOSA
est incomparable

ATTENTION !
RÉPARATIONS & ENTRETIEN DE TOUTES MARQUES de
Machines à coudre, Phonographes
MACHINES A ÉCRIRE
Vous trouverez à cette adresse, de très bonnes machines à coudre d'occasion. Pièces de rechange à volonté. Toutes mes réparations et occasions sont garanties sur facture. Expédition dans toute la Corse. Emballage spécial.
Ne craignez pas de me demander la machine qui serait susceptible de vous intéresser.
M. JACARIA, 8, Rue des Zephirs - BASTIA

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

PHOSCAO

BOURGEOIS
FRÈRES & FILS
ETABLISSEMENTS FONDES EN 1867
CYRNEENNE
liqueur de Cédrats Corses
LA CANONICA
Vieille liqueur.
ANIS BOURGEOIS
Apéritif supérieur
NOCCO-RHUM
Pur Martinique

Compagnie Fraissinet

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DEPARTS de la CORSE pour le CONTINENT
Jeudi 21, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 21, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vendredi 22, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 23, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 24, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 25, de Calvi pour Nice à 23 heures.
Mardi 26, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 26, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 27, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 28, de Bastia p. Marseille à 15 h.
Jeudi 28, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 29, de Bastia pour Nice à 21 h.
Samedi 30, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DEPARTS du CONTINENT pour la CORSE
Jeudi 21, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 22, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 23, de Toulon p. Ile-Rousse à 20 heures 30.
Samedi 23, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dim. 24, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 25, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 26, de Nice p. Ile-Rousse à 23 h.
Merc. 27, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 27, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 28, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 29, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 30, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Samedi 30, de Nice p. Bastia à 20 h.

ENTREPRISE GÉNÉRALE
POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
[illegible] PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS
BASTIA
DÉCORATION D'ÉGLISES
et appartements de tous styles et en tous genres
[illegible]

Le Gérant : [illegible] POLI
Imp. du Petit Bastiais, 8, Bd du Palais

[illegible] ANNÉE — N° [illegible]
25 centimes
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
25 centimes
SAMEDI 23 NOVEMBRE 1929

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 8.03
BUREAU A PARIS
[illegible], Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-47

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : MARTIN BIANCONI
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux : Ajaccio [illegible]

ABONNEMENTS
Corse........ 16 32 62
Contin. et Colon. 17 33 64
Etranger A) 30 60 120
B) 45 90 180
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, [illegible], rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

00247
BIBLIOTHEQUE BASTIA

LES GRANDS PROGRAMMES FINANCIERS

Les Avoirs du Trésor

A combien se montent les avoirs du Trésor ? Quels emplois faut-il envisager pour eux ? Comme conséquence, quelle portion de l'annuité Young est-il possible de verser au Budget ?

Par M. Adolphe LANDRY

La question des avoirs du Trésor est tout à fait à l'ordre du jour. J'ai été des premiers à en entretenir la Commission des Finances de la Chambre ; mais hier encore c'était, en quelque sorte, un sujet interdit. Brusquement, la déclaration ministérielle du Cabinet Tardieu a déchiré le voile qu'on tenait jalousement fermé. Il n'y a plus de mystère. C'est le moment de faire un effort pour y voir tout à fait clair.

⁂

A combien se montent les avoirs dont il s'agit ?

En compte à la Banque de France, le Trésor possédait, jeudi dernier 14 novembre, 7.672 millions.

Il possède, par ailleurs, environ 10 milliards en devises.

Voilà un total de 17.672 millions. N'y a-t-il rien d'autre ? C'est ce qu'on a été amené à se demander quand on a entendu le Gouvernement annoncer, dans ses explications sur le programme de cinq milliards de dépenses exceptionnelles qu'il propose, que les 5 milliards seraient pris, partie sur les excédents de 1929, partie sur le compte à la Banque de France, partie sur les devises. Serait-ce donc que la totalité, ou qu'une portion des excédents de 1929 a pu ne pas être versée à la Banque de France ou convertie en devises ? Il y a là un point qui mérite d'être éclairci.

Tenons-nous-en aux 17.672 millions. Là-dessus, il convient de retrancher 3.200 millions qui entrent dans les 7.672 millions du compte à la banque, et qui représentent les avances sans intérêt que celle-ci, légalement, est tenue de faire à l'Etat. Le Trésor a besoin de se réserver une disponibilité de cet ordre de grandeur.

Mais le surplus, qui fait près de 14.500 millions — on me permettra d'arrondir un peu certains chiffres — quelle raison de le garder ?

L'échéance des dettes américaines, dont la perspective a été la cause principale pour laquelle on a laissé s'enfler les avoirs du Trésor, est supprimée par la ratification des accords des dettes.

On a parlé de la nécessité de se prémunir contre les risques créés par la dette flottante. Si nous mettons à part les bons de la défense nationale, qui sont gérés par la caisse d'amortissement, cette section de la dette publique faisait, au 31 décembre 1928, un peu moins de 9 milliards. Compte tenu de la dévalorisation de la monnaie, ce chiffre est inférieur à celui qu'on enregistrait au 31 décembre 1913, soit 2.981 millions. Mais ce qu'il faut dire surtout, c'est que les principaux articles qui composent la dette flottante — les fonds des communes et des établissements publics, les fonds libres du service départemental, les soldes des comptes de chèques postaux — ne sont pas susceptibles de subir des variations à la fois importantes et rapides, même en cas de crise économique ou politique : la démonstration en est faite dans le rapport général de M. de Chappedelaine sur le budget de 1930.

⁂

Voilà donc 14 milliards et demi d'avoirs de trésorerie à employer. Quels emplois nous sollicitent pour ces avoirs ?

1° Il y a le programme Tardieu — je le mets en tête comme étant la grande actualité — qui prendra cinq milliards ;

2° Les restes à payer dans les régions libérées se monteront, au 1er janvier 1930, d'après le dernier rapport de M. Palmade, à quelque 6 milliards et demi. Les paiements en capital à faire aux sinistrés — lesquels, je tiens à le rappeler en passant, constituent un amortissement, comme éteignant des dettes liquides, et qui portent intérêt — représentent à peu près un tiers de cette somme, mettons 2.200 millions ;

3° Les dépenses des troupes d'occupation, en admettant que l'occupation se prolonge un peu plus qu'il n'était prévu naguère, les petits articles relatifs à la convention monétaire franco-suisse et à l'emprunt Anglo-French aux Etats-Unis peuvent aller en tout à 400 millions ;

4° Du côté des prestations en nature, il est à signaler que malgré la possibilité qui existera, avec le plan Young, d'abolir, dès la première année, la totalité de ces prestations dans la forme qui permet de les transformer aussitôt en argent et d'autre part l'avantage évident qu'offre ce mode pour les finances publiques, il faudra exécuter les contrats homologués concernant des prestations à fournir à diverses collectivités, à titre d'avances remboursables par annuités. Il s'agit, paraît-il, d'une valeur de 600 millions de francs à fournir en cette manière. Si l'on veut qu'à la valeur totale des prestations en nature à recevoir de [illegible] [illegible]ment, d'une façon ou de l'autre, correspondre des recettes immédiates en argent, susceptibles d'alimenter le budget — c'est là où je tends, et j'y reviendrai plus loin — on demandera à la Trésorerie de couvrir, sur ses ressources, ces 600 millions.

Ajoutons, en ce qui concerne les prestations en nature, qu'il pourra continuer d'en être livré à des administrations diverses pour des travaux publics ou des œuvres d'intérêt public. Mais ceci, d'après les déclarations produites il y a quelques jours à la Commission des Finances de la Chambre par M. Chéron, ne se fera que pour les objets inclus dans le programme Tardieu. Ainsi, tout chiffre que nous inscririons au sujet de ce genre d'utilisation des prestations doublerait partiellement les 5 milliards du dit programme ;

5° Venons aux excédents budgétaires. Ils doivent, à partir de 1927, aller à la Caisse d'amortissement. L'exercice 1927 a laissé un déficit de 3.794 millions. L'exercice 1928 accuse un excédent de 3.14[illegible] millions. L'exercice 1929, à cette heure, en accuse un d'environ 2.500 millions. Et sans doute un tel chiffre est-il provisoire ; mais quand, avant de devenir définitif, il aura varié dans un sens ou dans un autre, le versement à faire à la Caisse d'amortissement aura varié pareillement — du moins tant qu'un excédent subsistera — mais aussi les actifs du Trésor : en telle sorte que le résultat du calcul auquel nous nous livrons ne sera pas changé.

Les exercices 1928 et 1929 ont donné à eux deux plus de 5 milliards et demi d'excédent. Mais déjà la Caisse d'amortissement a reçu, du chef des excédents budgétaires, 1.400 millions. D'autre part, il est dans les intentions du Gouvernement de prélever, pour l'exécution du programme Tardieu, un milliard et demi sur l'excédent de 1929. Il reste ainsi à verser à la Caisse d'amortissement un peu plus de 2 milliards 1/2 ;

6° En vertu de l'annexe VIII du rapport du dernier Comité des experts, la France, en raison de l'attribution qui lui est faite de 500 millions de mark sur l'annuité inconditionnelle, doit déposer à la Banque des règlements internationaux, comme fonds spécial de garantie, des devises pour une valeur égale, soit 3 milliards de francs.

⁂

Voilà donc une série de dépenses qui sont toutes, par leur nature, des dépenses de trésorerie et pour lesquelles il est nécessaire ou il convient de puiser dans les avoirs du Trésor (1).

Ai-je commis quelque omission ? Il se peut. Je me crois, en tout cas, fondé à écarter ces remboursements de certains éléments de notre dette publique auxquels on a dit que les avoirs du Trésor devraient particulièrement servir. Il y a une mesure à garder dans les efforts qu'on fait pour l'amortissement, et cette mesure, à mon sens, a été dépassée. Dans ces conditions, les opérations d'amortissement dont il vient d'être parlé ne sont pas désirables. Lorsque viendront les échéances que l'on envisage, il y aura lieu de recourir à des opérations de crédit, soit en s'adressant aux titulaires mêmes des créances, soit en s'adressant ailleurs.

Mais n'est-il pas prudent, sinon indispensable, de conserver une grande partie des actifs actuels du Trésor jusqu'à cette année 1931 où nous allons avoir la possibilité d'entreprendre des conversions portant, on le sait, sur des masses de capitaux considérables, énormes même ?

L'histoire des conversions nous apprend que celles-ci, lorsqu'elles ont été bien préparées, bien conçues et effectuées à des moments propices, n'ont jamais provoqué que peu de demandes de remboursement, et qu'elles ont pu être abordées sans qu'il ait été besoin de constituer préalablement de grosses disponibilités. Ajoutons que les 5 milliards du programme Tardieu ne sont pas à dépenser en deux ans, que le versement des excédents budgétaires à la Caisse d'amortissement peut être différé — d'après une certaine interprétation du texte légal que prescrit ce versement, on peut le retarder jusqu'au vote des lois réglant les exercices — ; et rappelons que nous avons mis en réserve les 3.200 millions des avances sans intérêts de la Banque de France.

⁂

Additionnons, maintenant, les six articles que j'ai énumérés et chiffrés : cela donne un total de 13.700 millions. Ce total approche justement ce qui, dans les avoirs du Trésor, me paraît pouvoir être employé.

Une autre remarque, pour terminer. Les emplois assignés ci-dessus aux avoirs du Trésor libèrent entièrement les deux milliards et demi que le Plan Young doit nous procurer annuellement pendant 37 ans, en plus des sommes nécessaires pour le service de nos dettes politiques, anglaise et américaine, ou plutôt les 2.400 millions, pour tenir compte de l'annuité de 100 millions, qu'il va nous falloir servir à l'Angleterre en vertu de l'accord de La Haye. Dès lors, sur les annuités du plan Young, ce n'est plus un milliard que l'on pourra prélever sur le budget, comme il est prévu dans le projet de budget de 1930, c'est 2.400 millions. On a ainsi une marge nouvelle de 1.400 millions pour les dégrèvements. Un tel résultat n'est-il pas intéressant ?

Adolphe LANDRY,
Député,
Ancien Ministre.

---

(1) *L'excédent de l'exercice 1928 est entré, nécessairement, dans les ressources de la Trésorerie. Mais les prélèvements auxquels il donnera lieu demain, c'est-à-dire en cours d'exercice, devront se traduire par des écritures budgétaires.*

« Le Capital », 19 nov.

A la Chambre

Le relèvement des droits de douane sur le sucre et la diminution du droit de consommation

La Séance de la matinée a été occupée par la discussion d'un important amendement de M. Adolphe Landry

Paris, 22 novembre. — La séance du matin est ouverte à 9 h. 05, sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

MM. Tardieu, Chéron et Hennessy sont au banc du Gouvernement.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant relèvement des droits de douane sur les sucres et diminution du droit de consommation sur les mêmes produits.

L'article premier, portant relèvement de 40 francs du droit de douane sur les sucres, est adopté.

On adopte également l'article 2 conçu en ces termes :

« Les droits prévus à l'article premier seront applicables à compter du 19 novembre 1929. Toutefois, resteront admissibles aux conditions du tarif antérieur les marchandises qu'on justifiera avoir été expédiées directement pour la France avant le 19 novembre 1929 et qui seront déclarées sur la consommation sans avoir été placées en entrepôt ou constituées en dépôt. »

Une assez longue discussion s'institue sur l'article 3 prévoyant une réduction de 15 francs du droit de consommation sur les sucres.

M. Luquet critique les dispositions de l'article. Il estime la réduction proposée insuffisante et que les intérêts des consommateurs sont sacrifiés à un petit nombre de gens qui profitent de la production agricole.

M. Ernest Lafont défend l'amendement de M. Landry

M. E. Lafont appuie ces observations et formule l'espoir que la Chambre adoptera l'amendement de M. LANDRY qui substituerait un nouveau texte à celui de la Commission.

— Les consommateurs vont-ils faire les frais de la mesure votée hier en faveur des betteraviers ou bien va-t-on leur assurer une compensation, une réduction équivalente à l'impôt de consommation ?

M. Landry expose le but de son amendement

M. LANDRY expose que son amendement tend à réduire de 40 francs par cent kilos le droit de consommation sur les sucres tandis que le Gouvernement propose une réduction de 15 fr. Il s'agit de maintenir aux consommateurs le bénéfice du dégrèvement voté en juillet dernier.

— Le sucre, dit M. LANDRY, est un aliment de première nécessité. On parle de justice fiscale ; la justice fiscale exige que les familles pauvres ne soient pas frappées par l'impôt plus que les célibataires riches, elle exige qu'on dégrève le sucre et le sel aussi complètement que possible. »

M. Nogaro combat l'amendement et s'attache à montrer qu'au lieu d'accorder un dégrèvement aux consommateurs, il assurerait une subvention déguisée aux fabricants de chocolat.

M. Taillandier, rapporteur de la Commission des douanes, indique que le relèvement immédiat du droit de douane est une question de vie ou de mort pour la culture de la betterave.

Quand à la réduction de 15 francs de droit de consommation, dit-il, elle ne fera rien perdre aux consommateurs.

M. Chérier, au nom de la Commission de l'agriculture, défend le texte de la Commission et soutient qu'il [illegible] aucune augmentation du prix de détail du sucre.

M. Taurines rappelle qu'au total l'impôt sur le sucre dépasse 111 francs par cent kilos ; il votera l'amendement.

M. Ernest Lafont insiste sur le fait que les 40 francs de relèvement du droit de douane ne seront compensés que si on ajoute 15 francs aux 25 francs de dégrèvements votés en juillet.

Intervention de M. Chéron

M. Henry Chéron, ministre des finances, fait observer qu'en juillet on a fait aux consommateurs un avantage de 286 millions ; on propose aujourd'hui de leur en faire un autre de 83 millions alors que toutes les compensations équitables leur ont été déjà assurées. C'est impossible.

La culture de la betterave, condition de la culture du blé est en péril, il faut la sauver. Il n'y a pas d'autre question.

Le Gouvernement ne fait que reprendre, dans son projet les dispositions antérieurement adoptées par la Commission des finances ; il accepte pour le projet un sacrifice de 300 millions par an, il ne peut pas faire plus.

Le ministre insiste pour que la Chambre repousse l'amendement qui n'est pas justifié, qui n'a pas été réclamé par les intéressés et qui menace l'équilibre budgétaire.

M. Luquet maintient que le texte du Gouvernement a entraîné automatiquement une hausse du sucre de 0 f. 25 par kilo.

— Les consommateurs, dit-il, sont las de faire les frais de toutes les opérations. La prospérité n'est pas la source [illegible] consommation.

M. Etienne Fougère, président de la Commission des douanes, exprime l'avis que les mesures proposées par le texte du Gouvernement assureront la protection des producteurs sans grever les consommateurs.

M. de Chappedelaine soutient l'amendement Landry

M. de Chappedelaine, rapporteur général, estime que le texte de l'amendement maintiendrait l'avantage accordé en juillet aux consommateurs.

Le ministre des finances réplique qu'il ne peut accepter une réduction de 300 millions de recettes, faite au petit bonheur, sans qu'une ressource correspondante soit offerte.

La discussion du dégrèvement viendra sur la loi de finances. Le devoir essentiel du Parlement est de voter le budget non seulement en temps utile, mais en équilibre.

M. Tinguy du Pouet déclare que ses amis et lui mettent au-dessus de tout l'équilibre budgétaire afin d'assurer la réalisation des réformes que le pays attend.

M. Tardieu pose la question de Confiance

M. André Tardieu, président du Conseil, constate que personne ne discute le relèvement du droit de douane sur les sucres, mesure qui est indispensable pour protéger une des principales productions françaises.

Ce qu'on demande aujourd'hui c'est que le consommateur conserve le bénéfice du dégrèvement voté en juillet dernier et qui se traduit par une baisse de 0 f. 25 par kilo de sucre. Or, le président du Conseil a fait procéder à une double enquête dont les résultats lui permettent d'affirmer que l'application de la loi actuelle ne provoquera aucune hausse de prix actuel du sucre.

Dans ces conditions, *M. André Tardieu* déclare poser la question de confiance contre l'amendement qui lui paraît inutile pour les consommateurs et dangereux pour l'équilibre budgétaire.

Après des interventions de *MM. Goniaux, Candace* et *Ernest Lafont* on passe au vote.

A LA COUR D'ASSISES

Giovannetti Charles est condamné à vingt ans de travaux forcés

L'audience est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. le Président Antoine Martini.

Le public est beaucoup plus nombreux que la veille.

RÉQUISITOIRE

Le président donne la parole à *M. le Procureur Général Dorsse*.

L'organe du ministère public prononce un réquisitoire particulièrement sévère. Il s'attache à démontrer que Giovannetti a prémédité son crime ; qu'il a tué sans provocation, lâchement.

Il demande à MM. les Jurés de revenir de leur salle de délibération avec un verdict sévère qui permettra à la Cour de condamner Giovannetti au bagne perpétuel.

PLAIDOIRIES

M. de Corsi annonce que, d'accord avec ses confrères de la défense, il renonce à la parole.

Me Colombani ne se dissimule pas les difficultés de la tâche qui incombe aux défenseurs de Giovannetti, que l'on essaye de dépeindre comme un bandit redoutable.

Le défenseur fait justice des mauvais renseignements fournis sur son client : celui-ci est un travailleur honnête et consciencieux.

Me Colombani admet que Pieri Charles a fait son devoir d'oncle en mettant le père et la mère de sa nièce au courant des précédentes aventures amoureuses de leur futur gendre. Mais il aurait dû avoir, après la rupture du mariage, le triomphe modeste ; il se montra, au contraire, plein d'arrogance et prit plaisir à humilier Giovannetti.

Me Colombani parle longuement des circonstances qui précédèrent le drame : sa conviction est formelle : Pieri a provoqué Giovannetti ; il était sûrement armé et l'accusé ne fit feu que lorsque son antagoniste plongea la main dans la poche intérieure de sa veste pour y prendre son revolver.

Ce drame est, en somme, un véritable drame corse.

Le défenseur, en terminant sa vibrante péroraison, demande un verdict d'acquittement.

Me de Montera se lève à son tour en faveur de Giovannetti. Travailleur honnête, homme au passé irréprochable, est-il admissible qu'il ait tiré pour satisfaire un caprice sanglant ? Le débat établit le contraire. Il aimait une jeune fille et en était aimé. Il avait obtenu sa main et déjà le jour était fixé pour cette union. Charles Pieri intervient. Dans la famille de la fiancée, il crée contre le fiancé une atmosphère de défaveur. Il a recours à l'arme perfide de Basile. Il représente Giovannetti comme un Don Juan, dénué de tout scrupule, chargé de dettes, soupçonné de vol. Le mariage est rompu, et la famille de sa fiancée lui signifie son congé.

Pieri, pour briser tout sentiment dans le cœur de la jeune fille n'a pas reculé devant la menace : « Si tu l'épouses, dit-il, je te couperai la gorge ». Il profère des menaces contre Giovannetti déclarant qu'il ne le craint pas, que pour lui y a le revolver.

Le hasard, à la source d'Orezza, met ces deux hommes en présence.

Me de Montera analyse la scène du crime. Il la reconstitue en invoquant et les témoignages et les éléments du dossier. Il démontre que Giovannetti n'a armé son bras que lorsqu'il a vu son adversaire en train de prendre un revolver dans la poche de sa veste.

Dans une émouvante péroraison, Me de Montera demande pitié au nom des enfants de Giovannetti qui n'ont plus de mère, et qui demain n'auront plus de père si le jury écoute la voix accusatrice de M. le Procureur Général.

VERDICT

Le jury rapporte un verdict reconnaissant Giovannetti coupable de meurtre atténué et de port d'arme prohibée.

En conséquence, la Cour le condamne *à vingt ans de travaux forcés*.

Le Drame de Calcatoggio

A 15 heures 15, M. le Président Antoine Martini ouvre l'audience.

ACTE D'ACCUSATION

Après la formation du jury, M. le greffier Ristori donne lecture de l'acte d'accusation qui résume ainsi les faits :

Au cours de la révision des listes électorales de l'année de 1929, Damiani François, frère de l'accusé avait demandé et obtenu la radiation des frères Desanti de la liste électorale de Calcatoggio. Depuis ce différend les deux familles avaient cessé d'entretenir de bonnes relations.

Le 22 avril 1929, vers 18 heures, Desanti Don-Toussaint, en compagnie de trois amis quittait Ajaccio pour se rendre en automobile à Calcatoggio, son village natal. Il y arrivait vers 19 h. 20 et s'en allait au café Leca où d'autres amis venaient le rejoindre. Le groupe Desanti se fit servir à boire. Il causait et chantait des chansons politiques quand Damiani Pierre vint à passer. Il essaya de reconnaître à travers la porte les personnes qui se trouvaient à l'intérieur du café Leca, puis, sous prétexte d'acheter un paquet de cigarettes, il rentra dans cet établissement. Il en sortit sans adresser la parole à aucun des consommateurs. Il déclara alors à Giovannetti Pascal qu'il allait rentrer chez lui pour dîner. Dix ou quinze minutes après, il revenait et pénétrait à nouveau dans le café Leca où, s'adressant à son beau-frère Casanova Ange-Antoine, il lui dit : « Rentre chez toi, ta mère et ta femme te demandent ». Casanova qui revenait d'Ajaccio avec Desanti Don-Toussaint, répondit qu'il ne tarderait pas à rejoindre son domicile et engagea Damiani à le précéder. Celui-ci ne quittant pas le café, Desanti Don-Toussaint proposa de se rendre au café Bracci et sortit, suivi de la majorité d'entre eux. Il se dirigea vers l'automobile qui devait le ramener à Ajaccio et invita son conducteur à aller l'attendre devant le café Bracci. Il fit connaître alors à ses amis que l'insistance de Damiani à les suivre l'avait décidé à quitter le café Leca afin d'éviter un conflit politique. Il avait à peine prononcé ces mots que Damiani qui avait suivi le groupe Desanti s'approcha de ce dernier et lui demanda : « Que dis-tu ? » Desanti lui fit observer qu'il avait le tort de le suivre. Damiani réplique qu'il était libre d'aller où il voulait et ajouta : « Et toi, que viens-tu faire à Calcatoggio ? » Desanti répondit qu'il avait bien le droit de venir dans son village natal. A ces mots, Damiani qui portait un revolver dissimulé sous le pardessus, fit feu sur son antagoniste. Bien que blessé, Desanti voulut s'élancer vers Damiani, mais celui-ci déchargea à nouveau son arme sur Desanti qui tomba. Damiani, penché sur sa victime lui dit alors : « Si tu te relèves, je tire encore » puis profitant du désarroi général il s'enfuit.

Transporté à son domicile, Desanti Don-Toussaint ne tardait pas à succomber à ses blessures. Il avait été atteint par quatre projectiles à la tête, à l'épaule droite, à la poitrine et au bras gauche.

Damiani s'est constitué prisonnier le 8 mai 1929. Il prétend n'avoir fait feu que lorsque Desanti l'avait menacé de son fusil. Tous les témoins qui ont assisté à la scène démentent de la façon la plus catégorique la version de l'accusé. Tous affirment qu'à aucun moment Desanti n'a dirigé les canons du fusil qu'il avait à la main vers Damiani, et qu'à aucun moment il n'a fait feu sur ce dernier. Il résulte d'ailleurs des déclarations des témoins entendus que l'arme de Desanti n'était pas chargée et qu'il a été atteint par quatre projectiles tirés à bout portant.

Les renseignements recueillis sur Damiani Pierre, adjudant en retraite sont bons.

On procède ensuite à l'appel des témoins ; plusieurs d'entre eux sont défaillants ; il en reste, néanmoins, 10 pour l'accusation sur 16 cités, 5 de la défense et 1 de la partie civile sur 4.

Cinq des témoins défaillants se sont fait excuser, le sixième, Mlle Leca Félicité, est condamnée, séance tenante, à 50 francs d'amende.

Me de Corsi se constitue partie civile au nom de la veuve de la victime et de ses trois enfants.

INTERROGATOIRE

M. le Président expose les faits.

Il donne, au préalable, lecture des renseignements recueillis par la gendarmerie sur le compte de l'accusé et qui sont des plus élogieux.

Adjudant en retraite, Damiani est médaillé militaire et titulaire de la croix de guerre.

Dans son souci d'impartialité, M. le Président donne lecture des citations élogieuses décernées à Damiani pour sa conduite héroïque au front.

M. le Président annonce qu'il lira également un rapport sur la victime.

M. l'avocat général s'oppose à la lecture de ce rapport en vertu de la loi d'amnistie.

Me de Montera signale que ce rapport fait allusion à des faits qui ne sont pas amnistiés.

M. le Président donne l'assurance à l'honorable défenseur qu'il pourra, au cours de sa plaidoirie lire les passages relatifs à ces faits.

Damiani déclare que la première fois qu'il pénétra dans la salle du Café Leca ce fut pour se plaindre des dégâts causés dans sa propriété par les chèvres du cafetier ; en raison de l'affluence des clients, il se borna à acheter un paquet de cigarettes. Il sortit de l'établissement et s'en alla prendre l'apéritif chez Non Bruini.

Après souper, il retourna au Café Leca appeler son beau-frère ; celui-ci déclara qu'il souperait avec ses amis ; plusieurs personnes l'invitèrent à prendre l'apéritif.

A ce moment, Desanti sortit avec deux autres personnes. S'adressant à l'inculpé, il lui dit : « Ce n'est pas le café de ton parti, tu n'as pas à y venir surtout quand j'y suis ». Damiani répondit : « Et toi qu'est-ce que tu es venu faire d'Ajaccio ? »

Desanti se dirigea vers l'automobile qui l'avait conduit d'Ajaccio ; il prit un fusil qu'il y avait laissé et attendit. Lorsque Damiani passa devant lui, il l'interpella : « Approche ! Là où je me trouve, je ne veux pas que tu viennes ».

M. Jean Campinchi intervint et dit à Desanti : « Laisse-le donc ! »

Campinchi Xavier et Jean Romanetti ont dû entendre ces propos. Ils ont même dû entendre Desanti dire, à la sortie du café : « Il faut qu'il tombe ».

Au moment où Jean Campinchi intervint, Desanti fit un pas en arrière, releva le canon de son arme et manipula la gâchette.

Se voyant menacé, Damiani prit son revolver et fit feu à deux reprises ; il saisit les canons du fusil de Desanti, les tourna vers lui et les détourna. Il tira de nouveau ; à ce moment, Desanti déchargea son fusil sur l'accusé, mais celui-ci se jeta à terre et ne fut atteint qu'à la main.

Damiani ajoute qu'il avait été informé que Desanti avait tenu à Ajaccio des menaces de mort contre plusieurs personnes de Calcatoggio parmi lesquelles l'accusé, son frère, le juge de paix, etc...

Me de Corsi : Et c'est vous qui l'avez tué !

Me de Montera : Parce qu'il s'est trouvé dans l'obligation de le faire.

M. l'avocat général et Me de Corsi font préciser à l'accusé plusieurs points de ses déclarations qui sont en contradiction avec celles qu'il fit à l'instruction.

Me de Corsi fait notamment observer que Damiani prétend avoir soupé entre ses deux visites au Café Leca, c'est-à-dire vers 19 h. 30, alors que sa sœur et son père disent qu'il a soupé à 18 heures en rentrant de sa vigne.

Une discussion s'engage à propos du chemin que Desanti et Damiani empruntèrent respectivement à la sortie du Café.

On montre à MM. les Jurés le plan des lieux, mais l'incident se prolonge.

LES TEMOINS

Le premier témoin entendu, *M. Remitti Thérésin*, coiffeur à Ajaccio, se trouvait au Café Leca avec Desanti et d'autres personnes. Damiani entra et traversa l'établissement sans rien dire ; cinq minutes après, il revint, appela son beau-frère et échangea avec lui quelques paroles. On l'invita à boire : Desanti se leva et partit ; quelques minutes après, Damiani sortit également.

Un instant plus tard, on entendit les coups de feu.

Le témoin sortit ; il accompagna les personnes qui ramenèrent le corps de Desanti à son domicile. Là, quelqu'un aurait fouillé les effets de la victime et aurait dit : « Il n'y a pas d'arme ».

Sur interpellation de M. l'Avocat général, le témoin dit que les quatre ou cinq détonations qu'il entendit provenaient d'un revolver.

M. Romanetti Jean Michel se trouvait au Café Leca, lorsque Desanti arriva d'Ajaccio en automobile, avec des amis. On but l'apéritif. Lorsque Damiani entra dans l'établissement, Desanti se leva et dit qu'il allait casser la croûte au Café Bracci.

Une fois dehors, Desanti se dirigea vers son automobile où il prit son fusil. A ce moment, Damiani survint. Desanti lui reprocha de le suivre ; Damiani répondit : « Et toi que viens-tu faire à Calcattoggio ? »

Les coups de feu retentirent aussitôt après.

Damiani devait avoir son revolver à la main lorsqu'il s'approcha de sa victime. Desanti avait parlé avec calme ; il ne tira pas de coup de fusil et ne fit même pas un geste pouvant laisser supposer qu'il voulait se servir de son arme.

Me de Montera constate qu'au cours de sa première déclaration, le témoin a dit qu'il n'avait pas vu le drame. Aujourd'hui, il a tout vu.

M. Romanetti : Je ne voulais pas venir témoigner. Aujourd'hui j'ai juré et je dis toute la vérité.

Me de Montera : — Vous aviez juré même lorsque vous fûtes interrogé par M. Natali, commissaire de police ?

Me de Corsi demande au témoin son opinion sur la victime.

Le témoin se tait et Me de Corsi lui pose à nouveau la question. Il répond :

— Un brave homme avec qui je n'ai jamais rien eu.

M. Leca Ange Marie, propriétaire du Café Leca, de Calcatoggio : Le 22 avril Desanti était dans mon établissement avec une dizaine d'amis ; Damiani vint acheter un paquet de cigarettes. Il revint 15 minutes après et appella son beau-frère. Desanti sortit alors. Damiani en fit autant cinq minutes après.

Puis, cinq coups de revolver retentirent.

M. l'avocat général : — La visite de Damiani ne vous a-t-elle pas surpris ? Damiani ne venait jamais chez vous.

M. Leca : — Il venait quelquefois.

M. l'Avocat Général : — Mais ce soir là on chantait des airs politiques ?

M. Leca : — On fredonnait.

Me de Corsi et M. l'avocat général demandent au témoin ce qu'il pensait de Desanti. M. Leca répond avec la même hésitation que le témoin précédent ; il déclare qu'il considérait Desanti comme un brave homme mais qu'il était violent.

M. Romanetti Jules Etienne était à Ajaccio au garage Desanti quand on proposa de faire une promenade à Calcatoggio. La proposition fut adoptée, d'enthousiasme et l'on partit.

Le témoin raconte la scène du Café Leca mais il se retira quelques instants avant le drame.

Entre les deux visites de Damiani au Café Leca, il s'écoula environ dix minutes.

Sur interpellation de M. l'avocat général, M. Romanetti déclare qu'il croit que le fusil de Desanti était déchargé.

M. Versini Démétrius conduisait la voiture qui transporta Desanti et ses amis à Calcatoggio.

Il sortit du Café Leca en même temps que Desanti, celui-ci lui dit d'aller l'attendre avec la voiture à une cinquantaine de mètres de là, devant un bar où l'on casserait la croûte.

Quelques instants après, des coups de feu retentirent.

M. l'Avocat Général : — Combien de temps s'est-il écoulé entre le moment où Desanti est sorti du Café et celui où les coups de feu ont retenti ?

Le témoin : — Dix minutes.

Me de Montera fait remarquer que de la déposition du témoin, il ressort que Desanti avait pris le fusil et renvoyé l'automobile.

L'audience est ensuite levée et renvoyée à ce matin.

L'état de M. Clémenceau est toujours inquiétant

Paris, 22 novembre. — A 8 h. 35, arrivent Mme Young-Clémenceau et M. Georges Clémenceau, fils et petit-fils de l'ancien président du Conseil.

A 9 h. 20, sort le docteur Gossel déclarant :

— L'état du malade est stationnaire, mais il reste néanmoins très sérieux.

Le docteur de Gennes dit :

— L'ancien président du Conseil s'est assoupi à la fin de la nuit, mais il a eu un sommeil entrecoupé de gémissements.

— Je reviendrai voir M. Clémenceau à 13 heures et une troisième visite aura lieu à 18 heures ; le professeur Gossel y assistera. »

Dans la matinée, de nombreuses personnalités sont venues se faire inscrire rue Franklin, entre autres MM. Millerand, Georges Leygues, ministre de la marine, Berthon, sénateur, le lieutenant-colonel Gransard, de la maison militaire du Président de la République, Chaffournier, président honoraire des Anciens Combattants de la Haute-Saône, le compositeur Paul Mandel, député, Berthoulat, sénateur, la comtesse de Noailles, etc.

Nous avons pu joindre, ce matin, M. André Raiga, neveu de l'illustre malade venu pour l'ausculter.

Le docteur a déclaré :

— L'état est stationnaire et tout espoir n'est pas perdu.

Le docteur de Gennes, après une consultation d'un quart d'heure environ, a quitté le domicile de M. Georges Clémenceau, à 13 h. 20.

Comme on lui demandait s'il est vrai que M. Georges Clémenceau a perdu connaissance, le docteur dit :

— Non, l'ancien président du Conseil m'a très bien reconnu ; je lui ai demandé s'il souffrait, il m'a répondu : pas beaucoup.

Le docteur ajoute :

— M. Georges Clémenceau souffre d'une forte crise de coliques, très dangereuse à son âge ; le cœur tient toujours bien, mais néanmoins, comme il faut s'attendre à toute éventualité je lui ai fait une piqûre d'huile camphrée.

L'état de l'ancien président du Conseil reste toujours inquiétant.

Cet après-midi, la rue Franklin présente une grande animation ; de tous les côtés de nombreux groupes se sont formés et s'inquiètent de la santé de l'ancien président du Conseil.

De nombreux visiteurs sont venus, entre autres MM. Mandel, député, Anthony Ratier, sénateur, Jules Cambon et Bardy, sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.

L'état du malade s'aggrave

Paris, 22 novembre. — Après le départ des docteurs de Gennes et Gossel, M. Mandel s'est présenté au domicile de M. Georges Clémenceau.

En quittant la rue Franklin, à 20 h. 30, M. Mandel a déclaré :

— L'ancien président du Conseil des ministres est actuellement dans un état de torpeur qui inspire les plus vives inquiétudes ; il perd par instant sa connaissance et ne reconnaît que difficilement et par intermittence les personnes de sa famille qui sont à son chevet.

« Il n'a pu prendre, dans la soirée, que quelques gouttes de lait, qu'on est parvenu à lui introduire de force. »

Un raz de marée sur la côte sud-ouest de Terre-Neuve

Saint-Jean-de-Terre-Neuve, 22 novembre. — Des nouvelles de la côte sud-ouest, qui viennent seulement de parvenir, disent que les secousses sismiques ressenties lundi ont provoqué un gigantesque raz-de-marée, qui a causé la noyade de vingt-quatre personnes.

Les dégâts sont considérables.

AU SENAT

Le projet de loi relatif au Commerce des Blés

Paris, 22 novembre. — La séance du Sénat est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Paul Doumer.

Au banc du Gouvernement sont assis MM. Tardieu, Hennessy, Flandin et Henry Chéron.

Au début de la séance, *M. Chéron* dépose le projet de loi voté par la Chambre portant relèvement du droit de douane sur les sucres et réduction du droit de consommation sur les mêmes produits.

Après avoir donné lecture de l'exposé des motifs l'Assemblée déclare l'urgence et le projet de loi est renvoyé à la Commission de douane et, pour avis, aux Commissions des finances et de l'agriculture.

M. Hennessy dépose ensuite le projet de loi modifiant les articles 50 et 52 de la loi du 5 décembre 1922 sur les habitations à bon marché.

Le Sénat discute ensuite le projet de loi adopté par la Chambre des Députés relatif au commerce des blés et voté à l'unanimité moins douze voix, avant-hier, par la Chambre.

M. Hamon, sénateur du Loiret, rapporteur de la Commission de l'agriculture, fit un long exposé de la crise du blé.

Il demande de protéger notre marché intérieur du blé contre les abus de la spéculation et d'avoir une politique d'exportation.

M. Noël, sénateur de l'Oise, rapporteur de la Commission des douanes, succède à M. Hamon et donne l'avis de la Commission des douanes approuvant la réforme du régime d'admission temporaire des blés, contenue dans le projet.

Il approuve également la fixation du délai de trois mois pour l'apurement du titre de perception délivré pour les blés importés en admission temporaire, depuis le 24 mai 1929.

Il estime qu'en raison des conventions internationales en vigueur il était impossible de prohiber l'importation en France des blés étrangers.

La Commission des douanes demande la disjonction, pour étude approfondie, de l'article 5 du projet disant qu'à partir de la promulgation de la présente loi, les blés ne seront plus admis à l'entrepôt fictif.

M. Hennessy, ministre de l'agriculture, après avoir fourni les explications demandées par le rapporteur de la Commission de l'agriculture, prie la Haute Assemblée de voter le projet sans modification.

M. Provost Dumarchay succède au ministre à la tribune et s'étonne de la subite opposition du Gouvernement en faveur des agriculteurs. Il conclut néanmoins qu'il votera les projets avec joie.

M. Jean Durand, sénateur de l'Aude, regrette que le Gouvernement ait estimé bon de ne pas supprimer les exportations à cause de la convention de Genève qui n'entrera en vigueur qu'après les ratifications des dix-sept Etats.

L'orateur demande la suppression du paragraphe du taux du blutage et préconise un taux non uniforme qui permettrait d'écarter en partie les blés exotiques.

Il termine en déclarant :

— Votre projet aura peut-être une action efficace sur le prix du blé et si vous renoncez à la mesure relative au taux du blutage je le voterai avec joie.

M. Serre lui succède. Il votera la loi, mais il demande de revenir au texte primitif du Gouvernement.

M. Fernand David, président de la Commission de l'agriculture, déclare ensuite estimer bon de rechercher plutôt qu'un grand rendement la qualité de la production, c'est-à-dire de s'orienter vers la production du blé dur qu'on demande à l'étranger ; l'Algérie notamment nous en fournirait.

La discussion générale est close.

Le Sénat passe aux articles.

Sur l'article premier (pourcentages des farines indigènes), *M. de Lubersac* demande quels seront les moyens scientifiques de contrôle.

Le ministre répond :

— Nous vérifierons seulement par les comptes du meunier.

Les amendements sont renvoyés à la Commission.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Le Sénat règle son ordre du jour et s'ajourne à demain, samedi, à 10 heures.

Le président fait connaître que M. Lefebvre du Prey est élu, dans les bureaux au deuxième tour de scrutin, membre de la Commission de l'air.

La séance est levée.

La santé de M. Poincaré

Paris, 22 novembre. — Contrairement à certaines informations, les médecins n'ont pas autorisé M. Raymond Poincaré à se lever hier.

La santé de l'ancien Président du Conseil est cependant extrêmement satisfaisante à tous les égards. Il est certain que, dans quelques jours, il pourra quitter le lit pour la chaise longue.

A Travers la Corse

Arrondissement de Bastia

LURI. — *La Sainte Cécile.* — A l'occasion de la fête de la Sainte Cécile, la société philharmonique de Luri « La Renaissance » assistera aux cérémonies religieuses de dimanche prochain 24 courant, en l'église paroissiale de Saint Pierre à Luri.

AJACCIO

Les tarifs du Collège. — Le Conseil municipal d'Ajaccio était convoqué hier soir pour s'occuper du relèvement des tarifs du Collège Fesch.

Le pain. — La Commission consultative s'est réunie de nouveau à la Préfecture pour s'occuper du prix du pain et du barème qui sert à fixer ce prix.

Aviation. — On a appris avec beaucoup de peine la disparition de l'hydravion postal F. AJ.GB. avec le pilote de Cagnac, le radio-télégraphiste Hanlier, qui, bien que n'étant en service que depuis quelques mois sur la ligne, étaient très estimés à Ajaccio, ainsi que du passager, un officier de marine. On sait que cet appareil s'est perdu vendredi dernier vers onze heures du matin, une demi-heure avant d'arriver à Ajaccio, venant de Tunis. L'enquête faite par le directeur du centre aérien, M. Vignureux, ne laisse malheureusement aucun doute sur l'issue de l'accident. L'appareil a certainement amerri brusquement loin de la côte, par grosse mer, en pleine brume, et ses débris ont été recueillis.

Carnet. — Nous apprenons avec plaisir le mariage de M. Nicolai Jean-Noël, contrôleur des Eaux et Forêts à la Côte d'Ivoire, avec Mlle Noëlie Bodelica.

Au port. — Le vapeur « Cold » venant de Marseille dimanche avec 73 tonnes de marchandises, est reparti le même jour à 17 heures pour Tunis avec 34 passagers et 151 tonnes de marchandises.

Dans les P.T.T. — Le personnel des P.T.T. a voté l'ordre du jour suivant :

Le personnel des P.T.T. d'Ajaccio sans distinction de catégorie et de tendance, réuni le 14 novembre 1929, à la Mairie, proteste énergiquement contre les termes de la circulaire du Ministre des Postes qui constituent une grave atteinte à sa dignité et à sa conscience ;

Pénétré de ses devoirs professionnels, en butte à des difficultés sans nombre dans l'accomplissement de sa tâche, il ne saurait accepter la responsabilité des défectuosités d'un service mal organisé, que, lui-même a maintes fois signalées aux autorités supérieures, dénonce l'insuffisance des moyens d'action en personnel et en matériel mis à sa disposition ;

Rappelle à l'opinion publique qu'il a été toujours le promoteur de [illegible] ayant permis le perfectionnement et le développement des services qui lui sont confiés.

Approuve le Conseil Syndical National de sa décision relative au refus de collaborer avec un Chef de service qui calomnie et déshonore ses subordonnés. Fait confiance au Comité central et se déclare prêt à suivre ses instructions pour la stricte observation des mesures qu'il jugera utile de prendre en réponse à l'agression brutale et injustifiée dont il vient d'être l'objet.

Obsèques. — Nous avons annoncé la mort de Mme Vve Cattoli, née Posati, mère de MM. le docteur Cattoli, conseiller général de Sarrola-Carcopino, de M. le pharmacien Cattoli, de Mlles Rosine et Diane Cattoli, femme de lettres. Les obsèques de cette femme de bien, vénérée dans toute la région, ont eu lieu à Cattoli-Corticchiato, attirant une assistance très nombreuse et recueillie. Le service funèbre a été célébré par M. le chanoine Peraldi, administrateur de Cauro assisté des abbés Tasso, chapelain de la chapelle impériale, Christofari, de Peri, et Rossi, de Cattoli. On remarquait la présence de MM. Bussière, préfet de la Corse ; Tixry, secrétaire général ; Massoni, Musso, Del Pellegrino et Seta, conseillers généraux ; Canno d'Ornano, président de la chambre d'agriculture ; Bianchetti, président du syndicat agricole d'Ajaccio ; les docteurs Giacanti, Vico, Guderzoni, Falsuci, Ripert, Luciani, di Barbazza, Seta, de Panzano ; M. Barret, directeur du laboratoire départemental ; Paoletti, percepteur ; Sandonnini, maire de Peri et conseiller d'arrondissement ; Mondi, maire d'Ocana, etc.

Nous renouvelons nos condoléances à M. le Dr Cattoli et à sa famille.

Pupilles de la nation. — Les membres de la section permanente de l'office départemental des Pupilles de la Nation se sont réunis à la Préfecture le 21 septembre à 16 h. 30, pour l'examen des dossiers de maladies et de vacances dans les familles.

Les marchés. — Le prix, sur place, des châtaignes est actuellement, pour les dernières parties qui restent à vendre, de 4 fr. 50 le décalitre dans notre région. Il était de six francs au début de la saison.

AVIS AUX MUTILES

Les mutilés appareillables sont informés que les séances d'appareillage auront lieu en Corse aux dates ci-après :

Bastia : jeudi 28 novembre.
Ajaccio : Samedi 30 novembre.

SARTÈNE

AVIS

Le Docteur D. MORELLI devant s'absenter de Sartène, cessera ses consultations à partir du 1er décembre.

INFORMATIONS LOCALES

Parti Républicain Démocratique et Social

PARTI REPUBLICAIN DEMOCRATIQUE ET SOCIAL. — COMITE SAINT-CHARLES.

Les membres du Comité sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi soir, à 20 heures.

Le siège est au Bar Social, Place Préla.

Ordre du jour :
Renouvellement du bureau.

La Vie Sportive

Le match qui opposera demain le 173e R. I. au Sporting Club Bastiais présente un intérêt particulier du fait qu'il nous permettra d'établir une ligne entre les deux adversaires locaux S. C. B. et C. A. B. qui ne se sont plus rencontrés depuis plus d'un an.

Dimanche dernier, les noirs triomphèrent des fantassins par 4 buts à 2.

Que feront demain les champions ? A coup sûr, leur but principal sera de faire mieux que les cabistes. Ils sont capables d'y parvenir.

Leur équipe a, du reste, fort belle allure : Paolini ; Cesari, Mufinelli ; Savignoni, Natali, Pirenti ; Circutti, Faby, Salvo, Feraci, Mattei.

Nous publierons demain la composition du onze militaire.

Les Concerts

A l'occasion de la Sainte Cécile, la Lyre Bastiaise assistera à la messe de 10 heures, en l'église de Notre Dame de Lourdes.

Elle exécutera pendant le divin office *Sylvano* de Mascagni ; *Plus près de toi mon Dieu*, d'Auguste Zerflub, célèbre hymne religieux exécuté par l'orchestre du « Titanic » au moment du naufrage.

Après la messe, elle se rendra au kiosque de la Place Saint Nicolas pour y donner le concert ci-dessous :

PROGRAMME

1. *Le Décidé*, pas redoublé de L. Boutier.
2. *Madame Butterfly*, opéra de Puccini, arrangé par A. Semsari.
3. *La Dame du Lac*, de Rossini, cavatine pour piston, exécutée par René Nicolini.
4. *La Bohême*, opéra de Puccini.
5. *Jeanne*, polka pour clarinette exécutée par B. Corrieri.
6. *Fend l'air*, marche militaire, de X.

Le Chef :
Sylvestre PASQUINELLI

Dans les groupements

AMICALE DES RETRAITES CIVILS ET MILITAIRES

Le dimanche 17 novembre, à neuf heures et demie, assemblée générale dans la salle des séances du Conseil Municipal.

Objet de la réunion : renouvellement du bureau, questions diverses.

A l'unanimité est confirmé le mandat des membres sortants, savoir : MM. Sosmani, président ; Vincigerra, secrétaire ; deux retraités civils : — Calisti, vice-président [illegible] Raffet, trésorier, deux retraités militaires.

Aux questions posées, le président répond avec une parfaite compétence et à la satisfaction générale.

Finalement, l'ordre du jour suivant est voté à mains levées :

« Les retraités civils et militaires de la ville de Bastia, à défaut de la péréquation intégrale et automatique qu'ils réclament comme légalement due, décident de s'en tenir, pour le moment, à la demande d'une allocation annuelle d'attente prenant date au premier janvier 1929, époque à laquelle les fonctionnaires en activité ont bénéficié de nouveaux relèvements de traitements ;

« Et comptent sur les représentants de la Corse au Sénat et à la Chambre des Députés pour qu'ils s'emploient, de tous leurs moyens, à faire triompher leur juste revendication ».

Notre Courrier

Un dépôt de chiffons étant installé à l'entresol de la maison Romieu, nous prions M. Qui de Droit de vouloir bien faire une enquête, car les émanations qui se dégagent de ce dépôt sont nuisibles à la santé publique.

VOIR EN 4me PAGE
L'ANNONCE BERLIET
Piereschi
Concessionnaire à Bastia

REMERCIEMENTS

Madame Veuve Vecchioni et ses enfants profondément touchés de la sympathie qui leur a été témoignée à l'occasion du décès de

Monsieur VECCHIONI JEAN-LUC

prient leurs parents, amis et connaissances de recevoir ici leurs remerciements attristés.

Avis Officiels

RECENSEMENT DE LA DEUXIEME FRACTION DE LA CLASSE 1929 (Jeunes gens nés du 1er juillet au 31 décembre 1909).

Les jeunes gens appartenant à la dernière fraction de la classe 1929 nés en dehors de Bastia, mais y ayant un domicile légal sont priés de se présenter à la Mairie de Bastia (bureau militaire) en vue de leur inscription sur le tableau de recensement.

Babette et Snowden

— Babette, à quoi pensez-vous ?

— A la politique extérieure.

— Grands Dieux !

— C'est comme ça. Vous me croirez si vous voulez, cette histoire de Snowden à La Haye me trotte par la tête. Je n'aime pas beaucoup les coups de poings sur les tables. Je trouve que ça manque de grâce et de cordialité.

— Remettez-vous, Babette. C'est du passé tout ça.

— Oui, mais c'est avec du passé qu'on fait l'histoire. Et dire que c'était si facile à éviter ! Ah ! si j'avais été là.

— Qu'est-ce que vous auriez fait ?

— J'aurais enguirlandé de parfums Mr Snowden. Orphée charmait les bêtes fauves avec sa lyre, pourquoi n'adoucirait-on pas les diplomates avec des parfums, surtout quand ils sont aussi irrésistibles que « Soir de Paris ».

— J'espère que vous serez invitée à la prochaine conférence, Babette.

Et amateurs que Babette ajoute à la séduction du nouveau parfum de Bourjois celle [illegible] Paris [illegible] « Mon Parfum ».

Communications

PAROISSE DE SAINTE MARIE

Lundi prochain 25 courant, M. le Bâtonnier et les Honorables membres du Barreau assisteront, à 9 heures, à la messe qui sera dite à l'autel de Sainte Catherine, patronne de leur Ordre.

M. l'Archiprêtre présidera la cérémonie et prononcera une allocution de circonstance.

Le Docteur Paul DUFOUR, Ancien Interne des Hôpitaux de Paris, reprendra ses consultations lundi 25 novembre.

Oui...
Mais la Maison A. TOMASI
Directeur Opérateur : J. CATTANI
PHOTOGRAPHIE MIEUX
19, Boulevard Paoli, 19 -> 1er étage
ANCIENNE MAISON J. MORETTI
Téléphone : 1-35 — Salle chauffée

Dr F. BERVET
Spécialiste des Maladies des
YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Consultations le matin et l'après-midi
19, boulevard Paoli — Bastia

Les Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 9 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre. A l'écran : *Oui, mon général*, comique ; Franco Film présente : *Le Bonheur du jour*, grand film français avec Elmire Vautier, Henri Krauss, Pierre Batcheff.

A la scène : *Chiffin ?* le déconcertant transformiste.

Lundi : Maria Giacobini dans : *Béatrix Cenci*.

Très prochainement : *Ramona*.

Grands Magasins
LOUIS MAUREL
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE UN MILLION
Augmentation de Capital
par 2000 actions B de 250 francs entièrement libérées.
par 4000 actions B de 250 frs libérées de 62 fr. 50, à la souscription.
On souscrit à la Banque Grégori, à la Banque Fantauzzi, aux guichets des Magasins, 3, boulevard du Palais.

Cafés
EXPEDITION A L'INTERIEUR
TORREFACTION
JOURNALIERE DE CAFES
— Téléphone 2 1-08 —
La PLUS ANCIENNE
MAISON DE LA CORSE
GRANDE
Brûlerie Cyrnos
22 bis, RUE DE L'OPERA,
— BASTIA —

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

A LA CHAMBRE

(Suite de la 1re page)

Par 335 voix contre 250 l'amendement de MM. Landry et Ernest Lafont est repoussé. Le même sort est fait par 325 voix contre 257 à un amendement de M. Monnet, comportant une réduction de 25 francs, la question de confiance ayant été également posée.

L'article 3 est ensuite adopté sans modification, c'est-à-dire avec le chiffre « 45 francs ».

M. Liquet déclare que le rejet de l'amendement de MM. Landry et Ernest Lafont ne permet pas à ses amis et à lui de voter l'ensemble du projet.

— Nous n'acceptons pas, dit-il, que la mesure prise en faveur des betteraviers soit payée par l'ensemble des consommateurs.

M. Barthe indique qu'il se séparera de ses amis socialistes et qu'il votera le projet parce qu'il estime qu'il doit y avoir solidarité entre tous les membres de la Chambre pour défendre la production française.

M. Paulin fait une déclaration analogue.

M. Nogaro déclare qu'il votera le projet.

M. Vincent Auriol fait observer que le danger des mesures fragmentaires proposées par le Gouvernement est de soulever des conflits entre producteurs et consommateurs.

— Nous étions tous d'accord, dit-il, pour protéger les producteurs mais à la condition que les mesures envisagées n'aient aucune répercussion sur la consommation.

L'orateur socialiste est convaincu que l'application du projet actuel provoquera une hausse du prix du sucre.

— Le président du Conseil, dit-il, a affirmé le contraire. Nous prenons acte de cette déclaration mais si le sucre augmente nous espérons que le Gouvernement apportera immédiatement les mesures nécessaires pour parer à la situation.

L'ensemble du projet est adopté par 505 voix contre 82.

La séance est levée à midi et renvoyée à 15 h. 30.

Les crédits supplémentaires pour les modifications apportées à la formation du Ministère

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 h. 35, sous la présidence de M. Ricolfi.

M. Chéron est au banc du Gouvernement.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture de crédits en conséquence des modifications apportées à la composition du Gouvernement.

M. André Berthon a le premier la parole. Il s'attache à faire ressortir le caractère illégal des nouvelles créations de ministères et sous-secrétariats d'Etat.

Il rappelle que l'article 8 de la loi du 20 juin 1920 déclare nettement que les créations de ministères et de sous-secrétariats ne peuvent être décidées que par une loi et que ces décisions ne peuvent être applicables qu'après promulgation de la loi les concernant.

L'orateur proteste contre l'inobservation de ces prescriptions et déclare que ses amis et lui n'en accepteront pas l'approbation comme le propose la Commission des finances.

M. de Chappedelaine, rapporteur général, fait observer que la loi du 20 juin 1920 est toujours restée lettre-morte ; c'est la raison pour laquelle la Commission a estimé qu'il était préférable de reconnaître franchement qu'elle est au fond inapplicable et d'en demander l'abrogation.

M. Guernier expose la nécessité de réunir tous les services de la marine marchande sous la même direction.

M. Louis Marin rappelle que la loi du 20 juin 1920 vise également la création des postes de chefs de service dans les administrations. Il considère donc comme nécessaire le maintien de cette loi pour éviter toute modification inconsidérée qui serait de nature à désorganiser les services administratifs.

M. Auguste Reynaud soutient la même thèse que M. Berthon.

M. Nogaro se prononce au contraire pour l'abrogation de la loi du 20 juin 1920 qui lui paraît pratiquement inapplicable.

M. Henry Chéron, ministre des finances, précisant la position du Gouvernement, déclare que deux questions se posent.

Il y a d'abord la question de la constitution du cabinet et des crédits qui s'y rapportent. Il s'agit sur ce point d'une question de confiance.

Quant à la question de savoir s'il convient d'abroger la loi du 20 juin 1920, le ministre des finances tient à faire remarquer que cette proposition n'est pas d'initiative gouvernementale. Il laisse donc, à cet égard la Chambre maîtresse de sa décision.

Après un échange d'observations entre *MM. Varenne, Louis Marin et Patenôtre-Desnoyers*, la discussion générale est close.

Une longue discussion s'institue à l'article 4 autorisant la création d'un emploi de ministre de la marine marchande et stipulant, en outre, que les attributions du ministère des travaux publics soit, en ce qui concerne le service des ports maritimes, transférées au ministère de la marine marchande.

M. André Hesse demande par voie d'amendement que ces attributions soient précisées par une loi ultérieure parce qu'il craint que leur transfert au ministère de la marine marchande ne bouleverse le service des ports maritimes au moment où doit commencer un programme de travaux dont le coût sera de dix milliards.

L'orateur fait remarquer que ce programme fut établi par le service des Ponts et Chaussées et qu'il serait, par conséquent, imprudent d'en confier l'exécution au ministère de la marine marchande qui n'y est nullement préparé.

MM. Bedouce et Varenne appuyent l'amendement que *M. Henry Chéron*, ministre des finances, déclare ne pouvoir accepter.

Après une longue et vive controverse *M. Henry Chéron* finit cependant par donner l'assurance à M. Hesse que les services concernant les travaux d'installation des ports maritimes et des constructions resteront dans les attributions du ministère des travaux publics, en attendant que la question soit définitivement réglée par une loi.

L'article 4 est adopté.

Les articles autorisant les autres créations de ministères ou sous-secrétariats sont adoptés sans discussion et l'on arrive à l'article tendant à abroger l'article 8 de la loi du 20 juin 1920.

MM. Marin, Berthon et Ernest Lafont demandent la disjonction de ce texte qui est défendu par *M. Nogaro*.

Finalement, la disjonction du dernier article est prononcée par 284 voix contre 239.

En conséquence restent en vigueur les dispositions légales interdisant les créations de ministères ou de sous-secrétariats d'Etat sans le vote d'une loi.

Avant le vote sur l'ensemble, *M. André Tardieu* tient à protester contre le reproche qu'on lui a fait d'avoir commis une illégalité. Il a fait tout ce que ses prédécesseurs ont fait et, d'ailleurs, s'il n'a pas observé la loi du 20 juin 1920, c'est que cette loi viole elle-même la constitution.

Il déclare, en terminant, poser la question de confiance sur l'ensemble du projet.

Après une intervention de *M. Ernest Lafont*, qui conteste formellement l'interprétation donnée par M. André Tardieu de la loi constitutionnelle, l'ensemble du projet est mis aux voix et donne lieu à pointage.

Pendant ce temps, on examine le projet de loi tendant à étendre aux petits-fils des maréchaux de France et des généraux ayant commandé en chefs pendant la guerre le bénéfice de la loi accordant des suppléments de pension à leurs veuves.

Répondant à *M. Noël*, le ministre des pensions dit qu'il s'agit aujourd'hui de faire un acte de justice et s'oppose au renvoi du projet.

Par 320 voix contre 165 la proposition de M. Noël est repoussée.

M. Noël défend alors un amendement tendant à faire bénéficier également du supplément de pension les petits-fils de tous les combattants morts pour la France.

MM. Moch et Planche appuyent cette proposition en affirmant la nécessité de placer toutes les victimes de la guerre sur le même pied d'égalité.

M. Henry Chéron, ministre des finances, combat l'amendement en alléguant qu'il se traduirait par des dépenses formidables et déclare poser la question de confiance contre cet amendement qui est mis aux voix.

Le président donne les résultats du scrutin sur l'ensemble du projet de loi relatif à la composition du Gouvernement qui est adopté par 331 contre 250.

La séance est suspendue à 16 h. 20 jusqu'à 17 h. 30.

M. Landry est chargé de deux importants rapports

Paris, 22 novembre. — *Le Journal Officiel* publie :

M. Adolphe LANDRY est nommé rapporteur pour avis du projet de loi ayant pour objet de faire bénéficier les victimes des accidents du travail agricole du régime des allocations temporaires institué par la loi du 15 juillet 1922 et les lois postérieures qui la complètent et la modifient, renvoyé pour le fond à la Commission des assurances et de la prévoyance sociales.

M. Adolphe LANDRY est nommé rapporteur pour avis du projet de loi ayant pour objet de faciliter aux grands invalides de guerre l'accession à la petite propriété, renvoyé pour le fond à la Commission d'assurances et de la prévoyance sociales.

Au Quai d'Orsay

Paris, 22 novembre. — M. Briand a reçu, ce matin, M. Laroche, ambassadeur de France à Varsovie.

A L'ELYSEE

Paris, 22 novembre. — M. Doumergue a reçu aujourd'hui M. Laroche, ambassadeur de France à Varsovie, et M. Hermite, ministre de France à Copenhague.

L'assassin de M. Bayle est responsable de ses actes

Paris, 22 novembre. — Les docteurs Claude Genil-Perrin et Truelle, médecins aliénistes, avaient été chargés par M. Bresson, juge d'instruction, de procéder à l'examen mental de Joseph Philipponnet, assassin de M. Bayle.

Les trois spécialistes viennent de remettre au juge leur rapport qui va être communiqué à M. Beccaria, le défenseur de l'inculpé.

La conclusion de ce rapport est formelle : l'homme qui, le 16 septembre, attendit le directeur de l'identité judiciaire dans l'escalier conduisant à son laboratoire et l'abattit à ses pieds de deux coups de revolver est entièrement responsable et doit rendre compte de son acte à la justice.

L'Orient-Express attaqué par des bandits à la frontière bulgaro-yougoslave

Belgrade, 22 novembre. — L'express Constantinople-Paris aurait été attaqué sur la frontière bulgaro-yougoslave, entre Dragoman et Tzaribrod.

La locomotive seule serait arrivée à Tzaribrod.

Deux voyageurs ont été tués

Berlin, 22 novembre. — Les informations selon lesquelles tous les voyageurs de l'express du Simplon auraient été dévalisés et que seule la locomotive serait arrivée à Jaribrod ne sont pas tout à fait exactes.

On confirme cependant que les brigands attaquèrent l'express en territoire bulgare et qu'un certain nombre de voyageurs furent dévalisés et les bagages pillés.

L'anniversaire de l'entrée de nos troupes à Strasbourg

Strasbourg, 22 novembre. — A l'occasion de l'anniversaire de la rentrée des troupes à Strasbourg, la ville est richement pavoisée et des drapeaux tricolores flottent sur tous les bâtiments publics, ainsi que sur les façades de [illegible] de maisons privées et sur la flèche de la cathédrale.

Pour permettre aux employés d'assister à la revue des troupes par le général Gouraud, beaucoup de magasins ferment à midi.

Seul l'Hôtel de Ville est sans drapeau, M. Hueber, maire communiste, ayant formellement interdit de hisser le drapeau tricolore sur la mairie. Vers 10 heures, un inconnu put pénétrer dans l'Hôtel de Ville et attacha au balcon un grand drapeau tricolore, mais celui-ci est aussitôt enlevé sur l'ordre du maire.

DOUCE HALEINE

— Quand elle chante l'air est tout parfumé.
— Vous pouvez même ajouter au DENTOL.

Le DENTOL est un dentifrice à la fois souverainement antiseptique et doué du parfum le plus agréable.

Créé d'après les travaux de Pasteur, il raffermit les gencives. En peu de jours, il donne aux dents une blancheur éclatante. Il purifie l'haleine et est particulièrement recommandé aux fumeurs. Il laisse dans la bouche une sensation de fraîcheur délicieuse et persistante.

LE DENTOL se trouve dans toutes les bonnes maisons vendant de la parfumerie et dans toutes les pharmacies.

Dépôt général : Maison FRERE, 19, rue Jacob, Paris.

CADEAU Il suffit de retourner à la maison FRERE, 19, rue Jacob, à Paris (6e), la présente annonce du *Petit Bastiais*, sous enveloppe affranchie à 0 fr. 50 en indiquant lisiblement son nom et son adresse pour recevoir gratis et franco un échantillon de DENTOL.

Nouvelles Parlementaires

Paris, 22 novembre. — La Commission des affaires étrangères a entendu M. Briand qui a fait un exposé très complet de sa politique internationale.

Il a rappelé l'historique des négociations qui précédèrent l'élaboration du plan des experts ; parlant ensuite de l'évacuation de la Rhénanie, il a déclaré que quoi qu'il advienne il sera facile de savoir, avant la fin du mois de février, si le plan des experts peut être mis en vigueur.

S'il ne l'était pas, la question de l'évacuation ne créerait aucune difficulté.

Répondant à les questions de M. Franklin-Bouillon, le ministre des affaires étrangères a donné des renseignements sur les mesures prises par le Gouvernement pour la sécurité et le contrôle.

M. Grumbach a demandé si le discours de M. Millerand, disant que nous allions à la guerre sous le drapeau de la paix, ne gênait pas la politique de La Haye.

M. Briand a répondu que cette parole n'engageait pas le Gouvernement qu'elle n'avait pas d'importance, quelle que soit la personnalité qui l'ait prononcée, mais qu'elle ne faciliterait pas la tâche du Gouvernement.

Paris, 22 novembre. — M. Nobles se pourvoit en Conseil d'Etat contre la décision du Conseil de discipline le mettant en disponibilité pour deux ans.

Londres, 22 novembre. — *Le Morning Post* croit savoir que le Gouvernement britannique, comme le Gouvernement allemand, accepterait la date du 3 janvier, suggérée par la France pour la seconde conférence de La Haye, concernant le plan des experts.

Paris, 22 novembre. — M. Victor Bérard est élu président de la Commission des affaires étrangères, en remplacement de M. Lucien Hubert, devenu ministre de la justice.

Nickelage et Polissage
sur tous métaux
SPECIALITES POUR AUTOMOBILE
REARGENTURE de couverts de table
OBJETS POUR EGLISES, etc...
ELECTROMETAL
25, RUE DE L'OPERA - BASTIA (Corse)

Au BONHEUR des DAMES
Madame GUASCO
12, BOULEVARD PAOLI
Toutes les semaines :
GRAND CHOIX
DES DERNIERES NOUVAUTES
DE PARIS
TRANSFORMATIONS — REPARATIONS
Spécialités de Deuil
PRIX MODERES

OCCASION
A vendre 7 CV Donnet, état neuf, transformable en camionnette, charge utile 250 kgs. Prix intéressant. Prendre adresse aux bureaux du journal.

A VENDRE
Console Louis XIV. Prendre adresse aux bureaux du « Petit Bastiais ».

A VENDRE
Vieux papiers en ballots. S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

Lait frais ce matin, que vaudra-t-il ce soir?
4 milliards de bactéries peuvent se développer en 24 heures dans un litre de lait frais. Le lait concentré sucré MONT-BLANC est, au contraire parfaitement sain et pur au moment de son emploi. Il n'en possède pas moins tous ses principes actifs et ses vitamines.
C'est celui qui donne toutes garanties aux mamans pour l'alimentation de leurs bébés.
LAIT MONT BLANC

BOURSE DE PARIS du 22 Novembre 1929

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]
5 % 1915	[illegible]	[illegible]
4 % 1917	[illegible]	[illegible]
4 % 1918	[illegible]	[illegible]
5 % 1920	[illegible]	[illegible]
6 % 1920	[illegible]	[illegible]
4 % 1925	[illegible]	[illegible]
6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Rente 5 % 1928	[illegible]	[illegible]
Bons Trésor 5 % 1924	[illegible]	[illegible]
— 5 % 1926	[illegible]	[illegible]
— 5 % 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1923	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Aisne	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Pas de Cal.	[illegible]	[illegible]
Départ. Seine 7 % 1926	[illegible]	[illegible]
Oblig. P. T. T. 1928	[illegible]	[illegible]
Paris 1929	[illegible]	[illegible]
— 1925	[illegible]	[illegible]
Communales 1879	[illegible]	[illegible]
— 1929	[illegible]	[illegible]
TERME		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nationale Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris et Pays-Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]
Compagnie Ibérienne	[illegible]	[illegible]
Compt. Nat. d'Escompte	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Générale Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez Capital	[illegible]	[illegible]
Suez Parts	[illegible]	[illegible]
Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie	[illegible]	[illegible]
Est Capital	[illegible]	[illegible]
Lyon Capital	[illegible]	[illegible]
Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Nord Capital	[illegible]	[illegible]
Orléans Capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé Chemins de Fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Compt. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
Boléo	[illegible]	[illegible]
Kuhlmann	[illegible]	[illegible]
Phosphate de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Pechiney	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique Ord. 500 fr.	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Air Liquide	[illegible]	[illegible]
Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Sucreries Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	[illegible]	[illegible]
Russe 5 % 1906	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
Banque Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons-Lits Ordinaires	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Petrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
Actions [illegible]	[illegible]	[illegible]
Actions Usines du Rhône	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financière Caoutchoucs	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
Concordia	[illegible]	[illegible]
De Beers Ord.	[illegible]	[illegible]
Parts Dong Triew	[illegible]	[illegible]
Franco Wyoming	[illegible]	[illegible]
Goldfields	[illegible]	[illegible]
Huanchaca	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca Ordinaire	[illegible]	[illegible]
Mexican Eagle Ord.	[illegible]	[illegible]
Actions Dong Triew	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mozambique	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Roumano-Belges	[illegible]	[illegible]
Act. Banque de l'Indochine	[illegible]	[illegible]
Tanganyka	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux Cap.	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
Penarroya	[illegible]	[illegible]
Lobos	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Verreries de Carmaux	[illegible]	[illegible]
Saline Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Maritimes Ord.	[illegible]	[illegible]
Distil. Indochine	[illegible]	[illegible]
Cusenier Jeune	[illegible]	[illegible]
Pollet Chausson	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris-France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
Banq. Franç. Rio Plata	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Cuba	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philip. Ord.	[illegible]	[illegible]
Compag. Penins. Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. France-Canad.	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hotchkiss	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Act. cap. Ciment Français	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
Anglais 2 % 1/2	[illegible]	[illegible]
Carbonite	[illegible]	[illegible]
Bergougnan	[illegible]	[illegible]
Départementaux	[illegible]	[illegible]
Bulgare 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
Chine 4 % 1895	[illegible]	[illegible]
Egypte Unifié	[illegible]	[illegible]
Hellénique 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Italie 3 1/2	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
Mexique 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
Roumanie 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
Boka	[illegible]	[illegible]
Serbe 1912	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
CHANGES		
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

pour vos transports de gros tonnage

BERLIET

vous offre un choix complet de

CAMIONS DE 5 A 12 TONNES

QUELQUES MODÈLES
(les poids indiqués représentent les charges utiles)

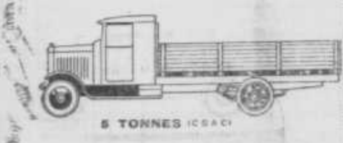
5 TONNES (C.S.A.C.)

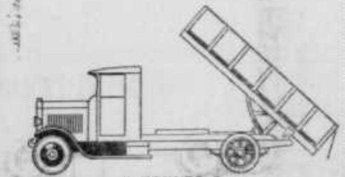
7 TONNES 5
A CHAINES OU A CARDAN

10/12 TONNES
3 ESSIEUX

CARS & AUTOBUS
4 & 6 CYLINDRES

Tous ces véhicules différents, étudiés dans le moindre détail pour les divers besoins du Commerce, et de l'Industrie, présentent néanmoins des caractères communs :

LES MOTEURS tournent à un régime moyen variant de 1.500 à 2.500 tours. Donc, pas de vitesses de rotation excessives, amenant une usure prématurée. Le rendement est obtenu par la réalisation parfaite de l'admission et de l'échappement des gaz, ainsi que par l'équilibrage rigoureux des masses en mouvement.

LES BOITES DE VITESSES sont à 4 vitesses, ce qui est encore plus indispensable pour les véhicules industriels que pour les voitures de tourisme.

TOUS LES MODÈLES RAPIDES A CARDAN ont la POUSSÉE CENTRALE qui supprime les vibrations et rend aux ressorts leur liberté d'action. Ils sont également munis de FREINS SUR 4 ROUES commandés par un SERVO-FREIN MECANIQUE absolument infaillible.

ENFIN, POUR AUTOBUS ET AUTOCARS de 8 à 45 places une série de châssis ultra-modernes, surbaissés, équipés de moteurs 6 CYLINDRES souples et rapides, complètent cette gamme incomparable de véhicules industriels.

QUELQUES PRIX
de châssis avec pneus et bandages (outillage complet)

5 TONNES à chaînes . 52.000 Frs
5 TONNES à cardan. . 63.500 Frs
7 TONNES 5 à chaînes 56.800 Frs
7 TONNES 5 à cardan. 65.300 Frs
10 TONNES à chaînes . 64.900 Frs
10 TONNES 3 essieux . 68.000 Frs

QUELQUES MODÈLES
(les poids indiqués représentent les charges utiles)

5 TONNES
A CARDAN (G.D.H.N.)

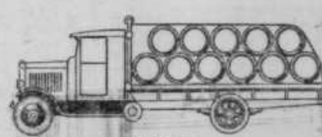
MONTE-FUTS
6 TONNES
(L.V.B.)

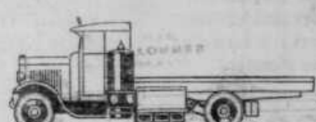
CAMION AVEC GAZOGÈNE AU BOIS
3 TONNES à 7 TONNES 5

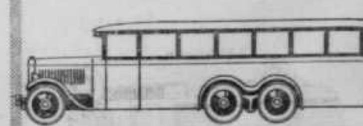
AUTOBUS GRAND LUXE
3 ESSIEUX
POUR LONGS PARCOURS

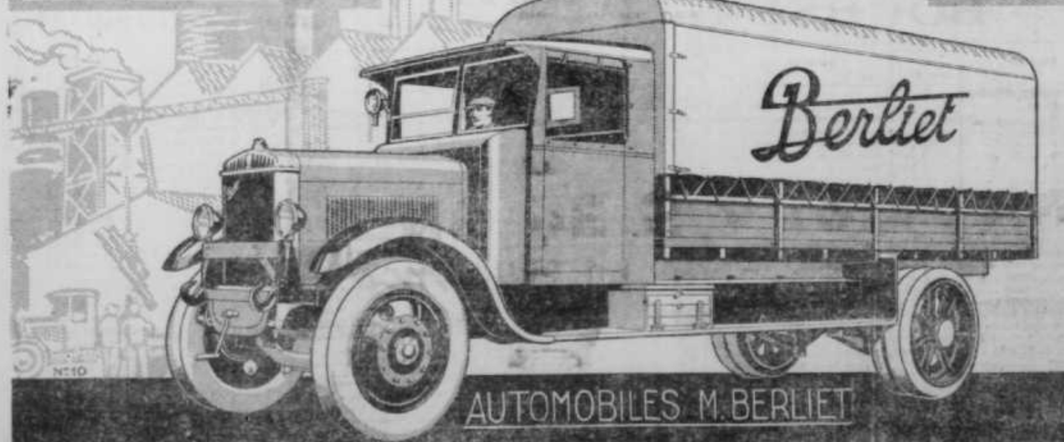

tous nos modèles
peuvent être
vendus à crédit
6, 12, 18
mensualités

AUTOMOBILES M. BERLIET

COURBEVOIE (SEINE)
160, BOUL. DE VERDUN

MARSEILLE
65, avenue du Prado

LYON - VENISSIEUX

54e ANNÉE. — N° 251.

25 centimes

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

25 centimes

MERCREDI 13 NOV. 1929.

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais &
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-47

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : MARTIN BIANCONI

Compte Chèques Postaux : Ajaccio [illegible]

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	un an
Corse	16	33	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Étranger A	30	60	120
Étranger B	46	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 15, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

00228

BIBLIOTHEQUE BASTIA

LES CLANS

II. - Origine et Caractère des Clans

L'idée de clans évoque inévitablement celle de la « clientèle » romaine. De là à établir une relation d'affinité entre l'atmosphère romaine et celle des clans corses, il n'y a qu'un pas, qu'on a souvent franchi, et la thèse que les Corses sont parmi les héritiers de la latinité romaine s'en est trouvée renforcée.

Du moins en ce qui concerne le caractère des clans, c'est une erreur. Nous la signalons à M. Ed. J. qui, dans le *Temps*, sans parler de la clientèle romaine à propos des clans insulaires, leur a donné un peu, sinon beaucoup, du caractère de vassalité alimentaire de cette clientèle.

Il est certain que les partisans mettent leurs chefs à forte contribution. Ils en demandent et en obtiennent autant que possible des satisfactions matérielles de toute sorte. Localement, ils ont une tendance, qui ne doit pourtant pas être exagérée, à considérer les biens fonciers des chefs de file comme les leurs. Ici, en effet, se dessine l'aspect de pillardise et de mendigoterie de la clientèle romaine. Et, pourtant, cet aspect-là n'est que secondaire ; il ne caractérise pas principalement le clan corse, qui pratique la solidarité avec un relief trop fortement accentué pour que le clan corse s'identifie plutôt avec le clan écossais, les clans de montagnards, qu'avec ceux qui ressortissent aux mœurs de l'ancienne Rome.

Dans l'ancienne Rome, la clientèle était la masse des serviteurs et des gens agglutinés à l'homme riche en nombre proportionnel à la fortune et à la générosité de cet homme. Ils étaient gens de peu, *vulgum pecus*. La différence essentielle avec les partisans corses apparaît déjà : ceux-ci ne sont pas des serviteurs, mais des amis, des parents aux degrés d'autant plus variés et abondants que des siècles de cohabitation dans une île si longtemps fermée n'ont pas pu ne pas multiplier les souches et les alliances les plus diverses. Il n'est pas de noble famille corse qui n'étende ses ramifications au point d'entrer en contact consanguin avec toutes les gammes de la plèbe. Si l'on s'amusait, par exemple, à énumérer toutes les consanguinités corses de la famille Bonaparte, on ferait des découvertes stupéfiantes !

Ce seul détail avec ce qu'il laisse apercevoir d'horizons suffit à définir le caractère du clan corse. Le clan étant un groupement, il faut considérer d'abord les éléments constitutifs de ce groupement : à l'origine, il y a la parenté, et elle est singulièrement étendue... Ce qu'il y a de commun, à ce point de vue, entre Rome et la Corse, c'est le respect de la formation familiale, le culte de tout ce qu'implique la formule du *pater familias*. Si les Corses avaient à choisir un Dieu parmi les personnages de l'ancienne Rome, leurs suffrages se porteraient peut-être encore sur Caton, le prototype de l'autorité familiale, de la pérennité du foyer, qui n'acceptait les arts et la décadence hellénique qu'en désespoir de cause. Mais là s'arrête le rapprochement. Les Romains avaient des esclaves et des affranchis. Leur masse permettait le recrutement de la clientèle. Il n'y a pas, ou si peu de clientèle de la sorte en Corse. Les clans corses sont, avant tout, d'essence familiale.

Ils sont nés et se sont développés d'un besoin de solidarité provoqué par le relief montagneux d'une île trop longtemps privée de contact avec le monde extérieur, et le rapprochement avec le goût romain de la famille est une simple coïncidence : les causes de la communauté de ce goût sont différentes. L'agglutination au chef, à la famille principale dans un village ou une région a commencé par le cousinage, s'est développée en lui. Les bergers et les laboureurs sont un surcroît. Encore n'ont-ils jamais admis d'être traités en domestiques.

Mais cela a pu changer ? Fort peu. La puissance de l'argent liquide s'est en quelque mesure substituée à celle de la fortune foncière. Quelques ravages en sont résultés dans les consciences. Sur ce chapitre, M. Ed. J. lui-même évite d'exagérer, et il a raison. Non, on ne peut pas se faire une clientèle électorale avec de l'argent qui, par destination, crée la mobilité, porte son vice d'incertitude en soi. On n'est payé, pourrait-on dire, que pour une fois, et avant que l'opération ne se renouvelle souvent, un autre payeur intervient. Le clan à base de corruption crapuleuse, dans sa forme directe et simple, ne peut pas exister. Il ne serait pas un clan, mais le parti d'un jour, le contraire d'un clan.

Tout ce que nous en disons laisse entendre que la critique du clan telle que l'a faite assez lourdement Paul Bourde et plus sérieusement Ed. J. est chose vaine parce que le clan est en rapport étroit avec la nature du pays, qu'il subsistera dans la mesure où se maintiendront les caractères généraux du pays, qu'il se modifiera à mesure que se multiplieront les contacts avec les mœurs et surtout les intérêts du monde extérieur. Déjà les liens familiaux qui sont à la base du clan se relâchent par suite de la confusion de ces intérêts locaux et extérieurs et de l'importance qu'ils prennent dans la vie sociale, comme du fait que de nombreuses alliances se nouent sur le Continent. Pour l'instant, le clan est encore fort.

Mais quel rôle joue-t-il dans la vie économique du pays ? Nous avons vu qu'il intervient assez peu, moins qu'on ne pense généralement, dans la ruée aux fonctions. C'est ce que ne semble pas avoir suffisamment saisi M. Ed. J. Et d'ailleurs les pensions ne constituent nullement, comme il le dit, la ressource économique principale des trois cents mille Corses qui vivent encore dans leur île. Nous aborderons ce point dans un troisième et dernier article.

PB

Le taux de l'impôt sur les traitements et salaires

Paris, 12 novembre. — On sait que la Commission des finances a décidé d'abaisser de 12 à 10 pour cent le taux d'impôts sur les traitements et salaires qui frappe les revenus avant leur source dans les rémunérations payées soit par l'État, les départements, les communes, les établissements publics soit par les particuliers et les administrations privées.

M. Fabry vient de demander à la Commission des finances que l'impôt sur les bénéfices et les professions non commerciales continue à suivre le sort de l'impôt sur les traitements et salaires.

Au congrès Panindien

Allahabad, 12 novembre. — Le Congrès des provinces unies, présidé par M. Jawaharlal, le nouveau président du Congrès pan-indien, a voté une résolution déclarant que l'offre britannique constitue un progrès constitutionnel absolument insuffisant pour répondre aux aspirations nationales indiennes.

Le Congrès engage donc l'exécutif pan-indien à continuer ses préparatifs de lutte nationale en 1930.

A Jérusalem, un arabe poignarde l'emir Abdullah

Jérusalem, 12 novembre. — L'émir Abdullah de Transjordanie a été frappé, ce matin, d'un coup de poignard, devant le Palais du Gouvernement, par un arabe qui s'est enfui.

Le blessé a été transporté d'urgence à l'Hôpital, où il a été opéré. L'émir est actuellement soigné par le docteur Tiche.

D'autre part, sept juifs sont poursuivis pour meurtre de deux arabes, au cours des désordres de Caïffa.

L'émir Abdullah Ibn Hussein, fils de Hussein Ibn Ali, ci-devant roi du Hedjaz, a été institué émir, en 1920, de l'émirat de Transjordanie, séparé du territoire du mandat britannique.

L'usage des gaz en temps de guerre

Genève, 12 novembre. — Le Gouvernement persan vient d'adresser au Gouvernement français son adhésion au protocole portant interdiction de l'usage des gaz en temps de guerre.

Aux termes du protocole, c'est le Gouvernement français qui détient le dépôt des instruments de ratification de cet engagement.

La Chambre aborde aujourd'hui l'examen du budget de 1930

Paris, 12 novembre. — La Chambre aborde, demain matin, l'examen du budget de 1930.

La discussion générale est rétablie cette année, mais elle est reportée après le vote des budgets des dépenses, c'est-à-dire avant l'examen de la loi de finances.

On commencera donc, demain, par les budgets des dépenses dont les rapports sont déposés, ceux des finances, des monnaies et médailles et de l'imprimerie nationale, rapportés par MM. Palmade, Jean Taurines et Joseph Denais.

Les rapports concernant les budgets des régions libérées, du commerce et de l'industrie, de l'enseignement technique et de l'école centrale et des services d'Alsace et Lorraine sont également inscrits à l'ordre du jour, mais les rapporteurs, MM. Deligne, Barety, Petsche et Robert Serot sont devenus sous-secrétaires d'État dans le cabinet André Tardieu. La Commission doit donc leur désigner des remplaçants qui n'auront, du reste, qu'à soutenir les rapports déposés par leurs prédécesseurs.

La commission des Finances et les nouvelles propositions du Gouvernement

La Commission entendra, d'autre part, le ministre des finances sur les nouvelles propositions du Gouvernement en ce qui concerne la loi de finances et les dégrèvements.

Le 22 octobre, il y avait conflit entre le ministre et la Commission, tant sur l'évaluation des recettes que sur les dégrèvements.

La Commission avait, de son côté, à statuer sur un certain nombre d'articles additionnels à la loi de finances et à procéder à la répartition du milliard réservé sur le solde d'excédent des recettes, pour être affecté aux dépenses économiques et sociales.

Il est évident que, du fait du programme contenu dans la déclaration ministérielle et dont la première tranche est réalisable dans le budget de 1930, elle se trouve en présence d'une situation nouvelle.

Le budget sera-t-il voté le 31 Décembre ?

On se demande si le budget de 1930 pourra être voté en temps utile, c'est-à-dire avant le premier janvier prochain comme l'a demandé M. André Tardieu dans la déclaration ministérielle.

Rappelons, à ce sujet qu'en 1928, la discussion budgétaire commença seulement le 16 novembre. En 1927, le mardi 8 novembre et que le budget fut voté en temps utile. En 1926 la rentrée des Chambres eut lieu le 12 novembre, la discussion budgétaire s'ouvrit le 13 et le budget de 1927 fut définitivement adopté le 18 décembre. Donc, le budget de 1930 peut être voté avant le 1er janvier par les deux Assemblées, si la Chambre veut faire un effort de discipline.

Pendant deux semaines au moins, les séances du matin seules seront consacrées au budget, celles de l'après-midi étant réservées au débat sur la crise du blé et la politique agricole, débat dans lequel vingt-deux interpellateurs sont inscrits.

Les grandes lignes du rapport sur le budget des Finances

Paris, 12 novembre. — Le rapport du budget des finances, rapport présenté par M. Palmade, indique 23 milliards 752 millions de crédit, soit plus de la moitié du budget total.

Le rapporteur fait l'analyse de tous les éléments de notre dette publique ; il signale notamment la diminution, au cours de l'année 1929, de la dette flottante, par suite du remboursement des bons de la défense, dont le volume pourrait être ramené à 28 milliards.

Le rapporteur signale également une diminution de la dette perpétuelle à cause du rachat des rentes, dont le montant peut être évalué à quatre milliards.

Par contre, M. Palmade relate l'accroissement des charges viagères et de la dette amortissable, à la suite des emprunts contractés pour les dépenses d'ordre économique et social, l'électrification des communes, les habitations à bon marché.

M. Palmade s'occupe des conséquences de la substitution du plan Young au plan Dawes et du remplacement des prestations allemandes sur l'outillage, les grands travaux publics et les routes.

M. Kellogg a reçu la Grand-Croix de la Légion d'Honneur

Washington, 12 novembre. — Hier après-midi, une brillante cérémonie a eu lieu à l'ambassade de France, en présence des membres du cabinet, du président de la Chambre, des membres de la Cour Suprême, des chefs de missions des quinze pays signataires originaux du pacte contre la guerre.

M. Paul Claudel, ambassadeur de France, a remis à M. Kellogg la grand'croix de la Légion d'honneur.

L'ambassadeur de France a prononcé une allocution et s'est exprimé en ces termes :

Au nom de la nation qui fut toujours l'amie et l'associée de l'Amérique dans les grandes œuvres de justice et de liberté, je remets à Votre Excellence cette très haute marque de la reconnaissance de la France, fondée par le plus grand guerrier que le monde ait connu pour récompenser les exploits, le courage et le mérite exceptionnel teinté du sang de nombreux hommes qui ont donné leur vie pour maintenir dans le monde le bien-être pour les vivants.

Dans son discours, M. Claudel a retracé l'historique du pacte Briand-Kellogg depuis avril 1927 où M. Briand introduisit dans le monde ce frêle candidat à l'existence.

M. Claudel a montré les progrès réalisés et a cité la déclaration de M. Hoover au mémorial :

Le pacte de Paris est une déclaration sortie des aspirations du cœur des hommes et des femmes, partout au monde. Mais, si cet accord doit remplir ce but, nous autres, nations, nous devons en accepter les conséquences, nous devons appuyer la loi et l'idéalisme par l'action.

Les cérèmonies du onze Novembre

A Genève

Genève, 12 novembre. — Ce matin, en présence de M. Leroy, consul général de France à Genève, a été célébrée, en l'église Notre-Dame, une messe pour les morts français et alliés et les volontaires suisses de la grande guerre.

Le représentant des autorités genevoises et le corps diplomatique et de nombreux membres de la colonie assistaient à cette cérémonie.

Le panégyrique fut prononcé par un prêtre ancien combattant, l'abbé Fromagel, du diocèse d'Annecy.

Le congé annuel payé pour les travailleurs

Paris, 12 novembre. — M. René Lafort, député de la Seine-Inférieure, vient de déposer un amendement à la proposition de loi de M. Durafour instituant le congé annuel payé pour les travailleurs.

M. Labret propose d'y ajouter la disposition suivante :

Les médaillés du travail auront droit à un congé supplémentaire ainsi fixé : quatre jours pour trente-cinq à quarante ans, huit jours pour quarante à quarante-cinq ans, dix jours pour quarante-cinq à cinquante ans, quinze jours pour cinquante ans et au-dessus.

Il est dit dans l'exposé des motifs :

La médaille du travail est purement honorifique ; l'amendement ci-dessus répare une injustice en accordant à des travailleurs salariés un léger avantage matériel, largement mérité par de longues années de dévouement et de fidélité.

Nos lecteurs doivent suivre avec beaucoup d'intérêt les chroniques artistiques de notre collaborateur M. Falcucci.

Nous tenons à signaler que M. Falcucci est un peintre de talent dont quelques œuvres sont exposées dans nos vitrines.

Une nouvelle conférence à la Présidence du Conseil

Paris, 12 novembre. — M. André Tardieu, Président du Conseil des Ministres, a réuni, dans la soirée, MM. Briand, Loucheur, Chéron et Moreau, gouverneur de la Banque de France, avec qui il a examiné longuement les points de vue diplomatique et financier de toutes les questions intéressant les réparations.

OPINIONS

PEUR ?

Nous devons au nouveau ministère une très grosse satisfaction : celle de voir le député de Bastia se décider enfin à se rendre à la Chambre des Députés.

Pourquoi a-t-il entrepris ce grand voyage ?

Nous voulons croire qu'il a enfin compris que le mandat de député comporte certains devoirs.

Le matin d'ailleurs ne perd pas son temps dans l'immense capitale !!!

Après avoir émis un vote, ajouté un chapitre à une nouvelle histoire de brigand, il adresse laconiquement à la Corse ses impressions de séance. Ce député qui, jusqu'ici a voté par personne interposée par les soins obligeants d'un « Boitier » s'empresse de philosopher sur le vote de ses collègues.

La Chambre des Députés a été appelée à voter après la déclaration ministérielle. M. Landry s'étant abstenu, le fougueux député de Bastia n'a pas manqué d'écrire : « M. Landry a eu peur de voter contre le ministère ».

Peur de quoi ?

Est-ce que Landry a jamais donné l'impression qu'il pouvait avoir peur. Landry ne craint pas la lutte : chef de parti il n'a jamais hésité à descendre dans l'arène électorale toutes les fois que l'intérêt de son parti l'exigeait. Quel est l'homme politique qui en Corse, a, comme Landry, donné autant de preuves de courage civique ? Il faut dire que si Landry a été amené à affronter la lutte, c'est qu'il était soutenu par les forces puissantes de la démocratie corse, par la foule des modestes qui gagnent peut-être péniblement leur vie, mais qui ont conscience de leur valeur morale et qui recherchent dans le travail et l'indépendance leurs meilleures satisfactions.

Landry, représentant la Corse depuis vingt ans à la Chambre des Députés, Landry, depuis dix ans président du Conseil Général de la Corse ; Landry, grand républicain ; Landry, irréprochable dans sa vie publique et dans sa vie privée, aurait peur d'un ministère dont ferait même partie M. Pietri ? Nous ne nous attarderons pas à examiner de pareilles niaiseries.

Pietri est ministre des Colonies ! Nous ne lui en voulons pas loin de là. Nous consentirions même à lui faciliter la tâche, s'il se décidait à travailler dans l'intérêt de notre pays. Dans un télégramme tendancieux, on a voulu annoncer que les 30 millions attribués d'après la déclaration ministérielle au désenclavement des hameaux et communes devaient être consacrés à la Corse, sur l'intervention de M. Pietri : nous attendrons la répartition de ces crédits avant de porter un jugement.

Landry, en tout cas, et sans être ministre, a déjà obtenu dix millions pour le désenclavement des hameaux ou communes.

Que M. Pietri, ministre des colonies, fasse mieux ; nous n'en serons pas jaloux.

Prochainement, d'ailleurs, des problèmes de la plus haute importance, intéressant la Corse, seront soumis à l'action gouvernementale. Nous verrons si M. Pietri sera en mesure de leur donner une solution favorable, favorable à notre pays.

Nous voulons éviter, pour le moment, de discuter la personnalité de M. Pietri ; nous nous contenterons, en temps opportun, de juger M. Pietri d'après ses faits et gestes : s'ils tendent à apporter à la Corse les satisfactions nécessaires, nous ne manquerons pas de le reconnaître loyalement.

En attendant, il nous suffira de dire que le P. R. D. S. Corse et son chef, défendront en toutes circonstances, et sans peur aucune, leurs prérogatives et leurs droits ; ils auront bientôt l'occasion de le montrer victorieusement.

V. M.

UNE LARGE CONSULTATION POLITIQUE

FINANCES ET MAJORITÉ

M. Marcel Lucain vient de faire auprès de l'élite parlementaire une enquête sur les questions parlementaires importantes qui, actuellement, préoccupent l'opinion publique et intéressent au plus haut point l'avenir du parlementarisme.

Cette importante consultation confère un vif intérêt d'autant plus que M. Marcel Lucain est un des plus brillants journalistes parisiens qui commente, chaque jour, dans Paris-Midi, *les événements politiques.*

L'activité parlementaire, en sommeil depuis trois mois, vient de s'éveiller, pour cette « rentrée » d'automne, à l'appel d'un trio de fanfares retentissantes.

La trompette de la paix, sonnant après les ultimes tournois de la Haye et de Genève, mêle ses éclats dans l'arène politique au clairon de la « concentration » qui a réveillé les polémiques des partis et des congrès ; et, dans le pays au travail, aux prises avec les difficultés financières dominantes, le cri impatient de toute une opinion publique jaillit pour mener l'assaut d'une fiscalité devenue aussi intolérable que vexatoire.

A ce triple appel qui sollicite notre attention d'autant qu'il a trait à des préoccupations essentielles et immédiates, la réponse des événements en cours est déjà assez éloquente. Les « idées-forces » de la paix, de la réforme fiscale et de la stabilité politique, ne sont pas seulement des conceptions de l'esprit plus ou moins à la mode. Elles dominent, à la fois, la situation internationale et nationale. Elles pénètrent profondément le pays et donnent le diapason d'une harmonie à laquelle la vie moderne aspire passionnément. Et l'on trouve la preuve éclatante de leur fatalisme, si l'on peut dire, dans leur marche en avant, en dépit d'obstacles de toutes sortes.

Les circonstances seraient donc favorables ; mais il y a les hommes. Et si la grande affaire de la paix les trouve, chez nous, unanimes, sinon pour les moyens, du moins pour la fin généreuse vers quoi tend notre peuple, il n'en est pas de même en ce qui concerne le problème de majorité et en ce qui touche le problème fiscal. Sur ce terrain mouvant de politique intérieure les doctrines et les principes se heurtent avec une vivacité renaissante.

En présence de ce désordre des idées et des partis, on est poussé, si l'on veut y voir clair, à recourir à la méthode expérimentale qui considère les faits présents à la lumière de leur évolution dans l'histoire.

C'est précisément ce qu'a fait, ici même, dans les articles qu'il a publiés sur *la Crise du parlementarisme* (1), M. le comte de Fels, un écrivain aussi informé qu'impartial, dans un esprit réaliste et constructif auquel on n'est plus à rendre hommage. Après avoir étudié l'état de la crise en Europe, en l'éclairant de données précises et de considérations approfondies sur la situation en Italie et en Espagne l'auteur a abordé le problème de majorité tel qu'il se pose dans notre pays, en prenant comme point de départ cette loi du régime représentatif expérimentalement constatée, vérifiée et confirmée chez nous depuis 1814 : *la prédominance des Centres*, aussi bien dans l'électorat qu'au sein des assemblées.

Ayant rappelé, que pour tout ce qui a été fait de bon, d'heureux et d'utile, dans notre politique contemporaine, on est obligé de voir l'œuvre du Centre républicain, « où se retrouve l'âme de celui qu'Albert Sorel appelait si justement ce pauvre Français de France, avec ses défauts, ses inconséquences, ses contradictions, mais aussi avec ses admirables qualités de résignation, de rebondissement et de générosité », M. de Fels invoque l'autorité d'Auguste Comte, qui écrivait des Centres :

« C'est dans cette classe puissante, qui s'efforce d'écarter à la fois les révolutionnaires et les rétrogrades, que réside habituellement l'autorité politique qui ne passe en d'autres mains qu'en moments des orages ».

Rien d'ailleurs, dans un pareil *centrisme*, qui puisse ou doive ressembler à un nouveau parti à créer, à un nouvel évangile à promulguer. Il ne s'agit, pour le moment, que de donner corps à l'idée d'une majorité se constituant, dans la Chambre actuelle, d'après la reconnaissance de cette « loi immanente » : *au rebours du parlementarisme anglais fondé sur le bipartisme, le parlementarisme français doit reposer sur le centrisme.*

Cet acquiescement une fois obtenu, le Centre républicain, confédération de partis bien plus que parti à proprement parler, pourrait vivre et s'organiser. Or, étant entendu que la raison d'être primitive et essentielle du régime représentatif se trouve dans le domaine budgétaire et financier et compte tenu que cette « rentrée » s'effectue fort à propos sous le signe du budget et de ses dégrèvements, le problème fiscal apparaît bien, aujourd'hui, comme le « problème cardinal » qui, faute d'avoir reçu une solution, embouteille toutes les avenues de la politique. C'est pourquoi M. de Fels suggère d'en faire le but essentiel de cette majorité républicaine, sa formule même de cristallisation et d'action.

---

(1) Voir la *Revue de Paris* des 15 juin et 15 septembre.

Et voilà des idées simples et saines qui nous ont paru susceptibles de servir d'occasion à une large consultation parlementaire, sur ce double problème de la majorité et de la fiscalité aussi pressants que décisifs.

Nous avons donc consulté sur ce thème positif et de bon sens l'élite pensante et agissante des deux Chambres ou, plus modestement, les personnalités de cette élite parmi les plus représentatives des tendances de l'opinion politique ou les mieux éclairées sur les grands courants d'idées qui la pénètrent.

Et notre ambition serait comblée s'il pouvait résulter de ce sillon ouvert en bonne terre une direction ou des directives fécondes pour les proches labours...

M. LANDRY

Il c'est le tour de M. Landry, que nous voyons à la Chambre quelques jours à peine avant le deuil cruel qui devait frapper cet homme de coeur, dans sa plus chère affection :

— La formation centriste, dont vous me parlez et que défend avec de si judicieuses raisons M. de Fels dans ses derniers articles de la *Revue de Paris*, répond entièrement à mes vues, — nous déclare-t-il.

Et l'éminent député de la Corse d'ajouter, en connaisseur, car il fut rapporteur général du budget et il est resté un des membres les plus écoutés de la Commission des Finances.

— Je suis également d'avis que la réforme fiscale s'impose et ne peut plus être retardée.

« Opprimée par une fiscalité excessive, la France aspire à des dégrèvements. Une telle réforme mérite donc d'être un des buts essentiels de la majorité. Reste à bien nous entendre sur ces deux mots qui sont, à eux seuls, tout un programme : centrisme et réforme fiscale.

M. Landry, dont la culture s'allie à un esprit précis et sûr, a eu le privilège d'entrer dans la spéculation des idées par la porte du socialisme et d'atteindre peu à peu, par les voies de l'expérience, des opinions plus positives et mesurées. La pratique des Finances, au poste délicat de rapporteur général, et celle du pouvoir, dans les conseils du gouvernement où il fut un ministre de la Marine brillant, l'ont fortifié dans cette conviction solide qu'une nation n'a rien à gagner à l'extrémisme, d'aucune sorte, et que, si des oppositions fortes sont nécessaires pour stimuler l'action des gouvernements, elles amènent des résultats néfastes lorsqu'elles prétendent se substituer à eux.

— Je sais, — nous dit-il, — tout l'attrait de l'extrémisme. Car j'ai été, la plume à la main, un temps où j'achevais mes études universitaires, un collectiviste convaincu. Ma thèse avait illustré ces opinions juvéniles. Mais, à ma sortie de Normale, j'ai été appelé à vivre. Et, aujourd'hui, je crois avoir tout à fait rompu avec ces conceptions premières...

Les souvenirs ont soudain rajeuni, par la détente des traits et l'adoucissement du regard, la physionomie réfléchie, sévère par moments, de ce Corse si affiné, qui cache derrière la gravité du professeur et la distinction posée de l'homme du monde un tempérament bouillant et une *activité infatigable*.

La silhouette élégante et mince arpente le bureau du Palais-Bourbon où règne, sur une table ronde, l'officiel tapis vert :

— Je dis : nécessité d'une extrême-gauche et d'une extrême-droite, jouant le rôle de balanciers et d'excitants pour l'action, et encadrant une majorité de large concentration. Je prononce donc deux sortes d'exclusives : contre les socialistes qui sont, jusqu'à plus ample informé, des révolutionnaires et dont l'association avec des partis de gouvernement entraîne — on ne l'a vu que trop — les pires crises ; et contre les extrémistes de droite que j'appellerai, en me servant d'une expression que l'usage a [illegible], les nationalistes.

— Je puis dire, que par mes origines autant que par mes idées, je suis un laïque, mieux : un libéral. Et, à condition que la neutralité confessionnelle soit scrupuleusement respectée par l'État, ce qui appelle une tolérance générale, je crois que la paix religieuse présente peut se prolonger. Ce n'est donc plus le « cléricalisme » que la fameuse apostrophe de Gambetta doit viser, mais bien le nationalisme.

— Qu'entendez-vous, mon cher ministre, par ce mot ? ..

— Un nationaliste est, aujourd'hui, celui qui se refuse, d'une manière absolue, à accepter aucune espèce de compromis avec l'internationalisme moderne, imposé par la vie économique et financière du monde, le développement des échanges, l'interdépendance des intérêts et même des idées entre les peuples. Or, en un temps où le rapprochement des nations s'organise, dans le sens de la sauvegarde et du développement de leur prospérité, et de la paix, le nationaliste devient une sorte de révolutionnaire, à sa façon, hostile à l'ordre nouveau.

* * *

M. Landry a repris place devant le tapis vert. Pour aborder notre seconde question, la réforme fiscale considérée comme formule de réalisation d'une majorité centriste, il se recueille un moment. Et, observant de plus près ce visage pâle, patiné par l'étude et [illegible] aussi par les âpres luttes électorales de l'île, nous songeons à tout ce que la politique exige d'un homme bien que pour qu'il exerce consciencieusement son mandat.

Venu à la Finance par le seul goût du travail et par la pratique des idées, M. Landry la considère en « politique » et non en « fiscal », dans ses répercussions économiques et sociales, bien plus que sous l'angle strict de la comptabilité à l'erreur de certaine méthode officielle ou officieuse...

Il consent à lui donner, de ce fait, une place primordiale, en raison de l'acuité de la question, posée avec le budget devant le parlement, et de l'urgence de sa solution ; mais il réclame aussi, en tête de l'ordre du jour prochain, l'inscription des problèmes, non moins actuels et capitaux de la paix et des réformes sociales, une place de choix étant assurée à la question démographique si angoissante pour notre pays d'insuffisante natalité.

— La réforme fiscale me paraît d'autant plus opportune que nous sommes en présence d'une situation budgétaire extrêmement prospère par l'effet des énormes plus-values existantes et qui, si elle n'était pas l'occasion des réductions nécessaires, nous conduiraient soit à de nouvelles dépenses, soit à une dangereuse thésaurisation.

— *Réforme d'ensemble ou progressive, confiée à des techniciens, des experts comme le suggère M. de Fels, ou mise en chantier dès la rentrée du Parlement ?*

— J'estime que, si l'on doit consulter les compétences, on peut, en même temps, passer à l'exécution sans plus tarder, pour des chapitres urgents, tels que celui des dégrèvements, qui ont été longuement étudiés et controversés.

Et M. Landry nous laisse sur une impression d'optimisme :

— Je pense que sur ces divers ordres de préoccupations, une entente peut se faire, contre l'extrémisme négatif, entre républicains de bonne volonté. Il faut d'abord vouloir et se mettre au travail tout de suite.

Marcel LUCAIN

A Travers la Corse

AJACCIO

Arrivée de l'escadre. — La principale fraction de l'escadre de la Méditerranée, placée sous le commandement de l'amiral Durand-Viel, a mouillé sur rade samedi 9 novembre, à 8 heures du matin. Ell est composée des cuirassés *Provence*, *Bretagne* et *Lorraine*, de huit torpilleurs de haute mer type *La Palme*, *Simoun* et *Tigre* et des trois sous-marins *Dauphin*, *Morse* et *Narval*.

Carnet. — Nous avons le plaisir d'apprendre que Mlle Béatrice Pietri, la charmante fille de notre confrère, M. François Pietri, directeur de *La Corse Touristique*, est fiancée à M. Paul Repion, commis du trésor en Indo-Chine, fils de l'agent-voyer en chef en retraite en Indo-Chine.

Nos voeux et compliments les plus chaleureux.

Conférence. — M. Léon Baylet, ancien professeur de l'Université, membre du Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, a donné, samedi 9 courant, à 9 heures du soir, dans la grande salle du café des Amis, 25, Cours Napoléon, une conférence sur : *La Ligue, la Justice et la Paix.*

Au port. — Le vapeur *Ville d'Ajaccio* est arrivé de Marseille, vendredi 8 novembre, avec 222 passagers et 207 tonnes de marchandises.

Anniversaire de l'armistice. — La célébration de l'anniversaire de l'armistice a été favorisée par le temps et par la présence dans nos eaux de l'escadre de la Méditerranée. Le matin, à 8 heures, le vaisseau-amiral « Provence » et la batterie de la citadelle ont tiré la salve réglementaire de onze coups qui se répétera le soir à 17 heures. A 9 h. 30, a lieu le service annoncé à la cathédrale, célébré par Mgr Casanova, archiprêtre, avec sermon et absoute par Mgr Rodié. On remarquait la présence de M. le Préfet et de ses collaborateurs, de M. le Maire et des membres du Conseil, du contre-amiral commandant l'escadre en l'absence du vice-amiral qui est à Paris, des consuls d'Angleterre et d'Italie, de toutes les autorités civiles et militaires qui se retrouvent à 11 heures, square du quai, devant le monument aux morts. Au pied du monument sont déposées de magnifiques gerbes offertes par le Préfet, la ville d'Ajaccio, l'Union départementale des mutilés et réformés, le Consul d'Angleterre et la colonie britannique, le consul d'Italie et la colonie italienne, la section d'Ajaccio de la Croix Rouge française, les scouts de France. Les honneurs militaires étaient rendus par un détachement du 173me. La musique municipale prêtait son concours.

Le soir, à 14 h. 30, la musique du *Provence* a joué sur la place du Diamant.

A l'Officiel

INFANTERIE COLONIALE

Ont été nommés au grade d'adjudant-chef :

M. Gentili Pierre-Paul, adjudant au 22ème régiment d'infanterie coloniale.

M. Maffei Antoine-Marc, adjudant au bataillon de tirailleurs sénégalais de l'Afrique Equatoriale Française.

M. Poncarelli Antoine-Marie, adjudant au 16me régiment de tirailleurs sénégalais.

M. Olivary Jean, adjudant du régiment de tirailleurs annamites.

MARCEL ROUSSELLE
ACCORDEUR DIPLOMÉ
RÉPARATEUR DE PIANOS
3, Rue de l'Opéra — BASTIA

Pour la Justice et la Paix

La conférence de M. Baylet

Dans la soirée du mercredi 6 courant avait lieu, en séance publique et contradictoire, la réunion annuelle de propagande de la Section bastiaise de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen. A l'appel du comité local, une foule nombreuse d'auditeurs se pressait et s'entassait dans la vaste salle des séances publiques du Conseil Municipal mise obligeamment à la disposition des organisateurs de la réunion pour entendre la voix généreuse et éloquente du conférencier délégué par le Comité central pour une tournée de propagande en Corse.

Le Président de la Section bastiaise de la Ligue, M. Morelli, après avoir rappelé succinctement le but de la réunion, présente à l'auditoire attentif le citoyen Baylet, membre du comité central, et en termes particulièrement heureux, souligne le talent et le dévouement inlassable de cet ardent défenseur de la justice et du Droit.

Et Baylet prend la parole. Au milieu de la plus profonde attention, dans un silence presque religieux où l'on sentait par instants palpiter d'émotion cette âme collective et généreuse qu'il développe dans les foules enthousiasmées, l'orateur de la Ligue parla sans arrêt, sans fatigue, tour à tour pathétique et familier, analyste précis ou visionnaire mystique, unissant la science et la poésie, mêlées, fondues harmonieusement pour toucher le coeur et séduire l'esprit.

Dans la clarté limpide de l'exposé magistral les notions les plus arides apparaissaient nettement et la voix chaude de l'apôtre, la sincérité touchante de ses accents qui [illegible] fondaient toutes les résistances, dissipaient malentendus et préjugés.

L'appel de Baylet à la conscience humaine accomplissait son habituel miracle. Il est allé éveiller jusqu'au fond de chacun des auditeurs un sentiment de justice, cet instinct profond du vrai qui donne à l'homme sa physionomie morale. Les pessimistes ont tort de nier la perfectibilité de notre nature ; l'égoïsme, la cupidité, la méchanceté peuvent être victorieusement combattus. Petit à petit la férocité ancestrale s'est atténuée et le loup que l'homme était pour l'homme sans l'effort tenace des meilleurs a dû disparaître de nos sociétés policées.

De plus en plus dans le monde se développe le sentiment de la solidarité humaine, de plus en plus s'élève le niveau de la conscience personnelle et collective dans un irrésistible mouvement de justice et d'amour.

A cette oeuvre d'éducation sociale et de perfectionnement humain, la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen a apporté tout son concours, tous les soins. On connaît son origine. On se rappelle la part active, considérable qu'elle a prise dans la défense, puis dans la réhabilitation du capitaine Dreyfus condamné injustement par un conseil de guerre pour un crime d'espionnage dont il n'était pas coupable. Que de meetings, que de brochures, que de retentissantes interventions pour tirer de l'île du Diable la malheureuse victime du nationalisme et de l'antisémitisme sectaire. Mais la vérité que la haine imbécile croyait avoir à jamais ensevelie irrésistiblement poussa et écarta la pierre de son tombeau et apparut éclatante au jour et vivante, immortelle.

Cette bataille gagnée, d'autres suivirent, nombreuses ; les unes retentissantes comme l'affaire Malvy et Caillaux pendant la guerre ; d'autres, que l'on connaît moins, silencieuses, celles-là, vouées à la défense des humbles victimes de la répression civile ou militaire.

Pour se mettre aux côtés des opprimés, la Ligue ne s'inquiétait nullement de leurs opinions philosophiques ou religieuses. Au-dessus des partis et des confessions, elle intervenait en faveur de tous ceux que frappait l'injustice, et, courageusement, luttait pour la réparation du dommage subi, pour l'abolition de l'iniquité et de l'arbitraire.

C'étaient les officiers catholiques de Laon, frappés pour s'être rendus à la messe en uniforme, ou les pasteurs protestants brimés à Madagascar, ou bien Roussel le Légionnaire, qu'elle défendait et protégeait ; et lorsque le crime était irréparable comme pour les victimes des cours martiales de Flirey et de Vingré, elle obtenait qu'on réhabilite leur mémoire et qu'on secoure leurs enfants et leurs veuves. Mais c'est encore et le plus souvent, la lutte quotidienne pour empêcher les brimades contre les fonctionnaires suspects de libre pensée ou trop peu dociles aux sollicitations injustes des puissants, c'est aussi pour protester en faveur de communistes faussement accusés de « complot ».

Voilà ce qu'elle a fait et ce qu'elle continue de faire, sans défaillance, accomplissant sans crainte la mission qu'elle s'est assignée ; à l'intérieur du pays, elle défend les droits de l'Homme et du Citoyen ; à l'extérieur, elle défend les droits des peuples.

Eclairer la conscience publique, tel est son idéal.

Dans son programme d'action elle a inscrit le droit des enfants à l'instruction, sans restriction, ni privilèges, l'organisation de la justice sociale et de l'égalité fiscale. Elle a [illegible] comme charte l'immortelle Déclaration des Constituants de 89, qui fonde la Démocratie et la République sur la souveraineté nationale exprimée par le suffrage universel, qui proclamait la liberté de conscience et de pensée — celle de se réunir et de procéder.

Si les Ligueurs sont des Démocrates, ils sont aussi des libres penseurs et des idéalistes. Non pas partisans de cet athéisme borné, de ce matérialisme grossier dont on les affuble à tort, mais profondément attachés au respect qui est dû à toute croyance humaine pourvu qu'elle soit sincère, persuadés qu'ils sont que la véritable dignité humaine réside essentiellement dans la pensée, dans la pensée libre. Oui l'homme qui refuse de laisser brimer sa misère à l'arbitraire [illegible] ou la soumission passive, peut autour de lui transformer le monde matériel et au dedans de lui la nature morale. Sa capacité de progrès est infinie. Il n'a qu'à vouloir. Vers les sommets où s'élèvent les regards humains à la recherche de l'Idéal, montent les routes où peuvent s'engager les théories innombrables des générations. C'est vers ces chemins que la Ligue pousse les destinées humaines.

Mais elle enseigne également que tous les efforts accomplis au dedans des nations pour instruire l'enfance, protéger les filles-mères, soulager les misères de toutes sortes, secourir les malades et les vieillards, que toutes les conquêtes entreprises sur l'injustice et le privilège resteraient sans effet et comme frappées d'irrémédiable stérilité, si l'ombre affreuse de la guerre devait toujours s'étendre menaçante au-dessus des campagnes et des cités. Si l'on ne supprime pas la guerre, le progrès reste précaire et la civilisation chancelante. « Guerre à la Guerre ! » tel doit donc être le cri de ralliement des Ligueurs, de tous ceux qui ont compris que la haine des nations entre elles ne peut entretenir dans le coeur des hommes que les pires instincts et les plus détestables sentiments.

Comment procéder. D'abord, il faut lutter contre la croyance profondément enracinée que la guerre est inévitable, fatale, qu'elle procède de la nature même des choses et des institutions humaines. Sans doute la création nous présente de toutes parts mille spectacles de lutte et d'antagonisme entre les espèces animales et végétales. Il est exact également que la longue histoire de l'Humanité offre plus d'un feuillet sanglant : dans la Bible des Grecs, à travers l'Iliade des Grecs, sur les monuments magnifiques des fiers vainqueurs qui n'ont pu maintenir leur puissance, au fond des cachots de l'Inquisition, à la lueur des bûchers dressés pour les hérétiques dans le fracas des sacs des villes, la fusillade des champs de bataille que les Rois, la Révolution, l'Empire ont multipliés en France, en Europe, dans le monde entier, dans la mêlée des princes et magnats du capitalisme moderne, toujours sans répit la guerre [illegible] le sang inscrit les innombrables victimes sacrifiées à la violence, à l'égoïsme, à l'orgueil des puissants !

Doit-on conclure par là que l'Humanité est maudite et que jamais ne pourra se réaliser le rêve des sages et des justes ?

Non, loin de désespérer de l'avenir de l'humanité, nous avons depuis dix ans sujet de penser que les temps sont proches où nous pourrons empêcher le retour des guerres fratricides et criminelles.

Le 28 juin 1919, dans le Traité de Versailles, on a installé les bases juridiques sur lesquelles devait s'édifier le sanctuaire de la paix. Trop proches de nous, cette date et cet acte ne nous apparaissent pas encore dans la splendeur de leur force et de leur majesté. Mais à mesure qu'ils reculeront dans le temps leurs proportions grandioses et sereines frapperont d'étonnement et de respect les individus et les nations. Et les hommes de bonne volonté, à tour de rôle apporteront leur pierre au temple des Nations. Après le Pacte d'arbitrage, il y a eu le Protocole de Genève de 1924, remis en question sans doute, mais qui sera repris bientôt, car par le Pacte de Locarno et celui de Paris en 1928, il s'est créé dans le monde une mentalité nouvelle et des sentiments nouveaux de plus en plus favorables à l'établissement de la Paix entre les peuples.

Qu'on ne vienne donc plus dire que l'humanité éternellement sera vouée à la guerre. Non, les peuples connaîtront la paix bienfaisante et féconde, les hommes travailleront sans craindre les sanglantes hécatombes, et les mères, souriant aux enfants, oublieront les tragiques angoisses des séparations sans retour.

La longue acclamation soulevée dans la salle par la brillante conclusion du magnifique exposé de Baylet, démontra amplement aux vagues interrupteurs comme aux détracteurs de la Ligue, que la cause de la paix avait à Bastia des partisans sincères et des défenseurs déterminés et nombreux.

Les [illegible] ordres du jour suivants présentés à la clôture furent adoptés d'enthousiasme par le public, littéralement transporté.

Bonne journée pour la Ligue et pour la République démocratique. Grand merci, citoyen Baylet.

Un Ligueur

I. — Pour le Désarmement

Les 500 citoyens réunis le mercredi 6 novembre courant à Bastia, dans la salle des séances publiques du Conseil municipal sur l'invitation de la Section bastiaise de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen,

Attendent du gouvernement français :

1° Qu'il contribue au désarmement général en réduisant, à la fois, le temps de service, les effectifs, le matériel et les dépenses d'ordre militaire.

2° Qu'il recherche à ses délégués auprès de la Société des Nations de prendre toutes les initiatives qu'exigent l'organisation et la consolidation effectives de la paix ; et notamment de déposer une proposition comportant la convocation, dans le plus bref délai possible, de la Conférence qui, mettant un terme à de trop longs travaux préparatoires, sera chargée de réaliser enfin le Désarmement, ardemment réclamé par la volonté pacifique des peuples.

II. — *Pour la paix*

Vivement émus de constater que, dix ans après la fin de l'abominable guerre, qui, dans la pensée de ses morts, devait être la « dernière », l'oeuvre nécessaire entre toutes, de l'organisation de la paix n'est encore qu'une espérance,

Certains d'être, par la présente pétition, les interprètes fidèles de l'immense majorité de leurs compatriotes et d'exprimer la volonté de paix des populations,

Demandent instamment aux autorités responsables de la Société des Nations :

1° de provoquer l'achèvement, dans le plus bref délai, des travaux de la Commission préparatoire du Désarmement ;

2° De convoquer aussi rapidement que possible une conférence internationale de désarmement et d'obtenir des gouvernements à l'issue de cette conférence une convention qui, par son efficacité, réponde aux aspirations profondes des populations.

3° D'organiser, en même temps, que la diminution des armements, un système d'arbitrage total et obligatoire qui assure le règlement de tous les conflits sans exception et un système d'assistance mutuelle qui assure à toutes les nations victimes d'une agression ou d'un coup de force le concours effectif des autres nations.

INFORMATIONS LOCALES

La messe de la Croix-Rouge du 11 Novembre

La quête faite pendant la messe a produit la somme de 591 francs qui ont été répartis entre deux oeuvres militaires locales.

Au Foyer du Soldat : 341 francs.

Au Foyer des Malades de l'Hôpital Militaire : 250 francs.

Le Comité de la Société de Secours aux Blessés militaires de Bastia adresse tous ses remerciements aux personnes qui ont répondu à son invitation en assistant à la messe, célébrée à la mémoire des soldats, marins et infirmières de la Croix Rouge morts pour la France.

Dans les groupements

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

MM. les membres du Conseil d'administration de l'Association des Parents d'élèves sont priés de vouloir bien se réunir le jeudi 14 courant à 18 heures, au Lycée (local habituel).

Ordre du jour : Réduction des effectifs des classes du Lycée ; questions diverses.

AMICALE DES RETRAITES CIVILS ET MILITAIRES

Dimanche, 17 novembre courant, réunion en assemblée générale, à 9 heures et demie précises, dans la salle des séances du Conseil municipal.

Ordre du jour : Renouvellement du bureau ; questions diverses.

Variétés

Suffit-il que la femme embellisse le foyer, sache la cuisine et l'hygiène ? Il lui faut aussi équilibrer son budget par une sage économie. C'est là une science précieuse, qui peut perdre ou élever une maison. Les femmes ne font ou ne défont-elles pas les maisons ? Savoir tenir les comptes, établir un budget raisonnable, quelle que soit sa condition sociale, est un devoir rigoureux, car il est la base même du repos domestique.

Ainsi la femme envisagée seulement comme ménagère, a, dans son savoir-faire et dans son coeur, le bonheur ou le malheur des siens. C'est donc un devoir pour un pays que de préparer les futures ménagères par un enseignement approprié.

Il faut avouer à notre honte que nos villes et nos villages n'ont pas encore d'écoles professionnelles enseignant la science du ménage.

Qu'arrive-t-il ? Nos jeunes filles se marient ; elles ignorent les éléments du ménage ; cela va mal ; le désastre arrive. On devine le reste. Il faudrait donc à tout prix créer partout des cours ménagers.

Est-ce impossible ? dispendieux ? Nous ne le croyons pas. Il suffirait, à notre avis, d'un peu de bonne volonté de la part de la municipalité, de l'institutrice et des personnes compétentes de chaque localité.

Le dévouement aux nobles causes est bien le propre de notre caractère. Il faut donc réagir promptement.

Faisons tout ce que nous pouvons pour les futures mères. Nous n'avons pas le droit, sous peine de déchéance morale, de nous en désintéresser. Qu'on se persuade bien que l'avenir de notre pays est dans celui des mères. Qui travaille à en améliorer le sort travaille pour sa patrie et pour l'humanité.

J. M. FONTANA

Chirurgien-Dentiste

Le Cabinet de M. E. NICOT, 23, Boulevard Paoli, est ouvert tous les jours de 9 heures à 6 heures.

Les Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Au programme : Clara Bow dans *Hula*, comédie dramatique. National Film présente : Gustave Froelich dans *Les onze diables*, film sportif.

Demain, en soirée : Nicolas Rimsky dans : *Minuit... Place Pigalle*, de Maurice Dekobra.

Très prochainement : Charlie Chaplin dans : *Le Cirque*.

Dans l'Armée

M. Campana, capitaine d'infanterie hors cadres, service des transports et des étapes du Maroc, a été affecté au 24me bataillon de chasseurs.

M. Ciammerelli, lieutenant du 3me régiment de tirailleurs marocains, a été affecté au [illegible] régiment de tirailleurs algériens.

VOTRE CHAUFFAGE
au GAZ
au GAZ Madame
au GAZ .....
CONFORT
PROPRETÉ
ÉCONOMIE

Réouverture des Caves de Pineto
VINS EN GROS, DEMI-GROS, DETAIL,
27, Rue de l'Opéra

BOURSES D'APPRENTISSAGE

Des bourses d'apprentissage peuvent être accordées pour la durée d'un an :

1° Aux élèves de l'école pratique municipale de commerce et d'industrie ;

2° Aux apprentis dans certaines conditions.

Les dossiers comportent une demande sur papier timbré et un état de renseignements sur modèle spécial. Ce modèle pourra être retiré chez M. le Proviseur du Lycée qui donnera tous renseignements utiles.

Oui...
Mais la Maison A. TOMASI
Directeur Opérateur : J. CATTANI
PHOTOGRAPHIE MIEUX
19, Boulevard Paoli, 19 — 1er étage
ANCIENNE MAISON J. MORETTI
Téléphone : 1-35 — Salle chauffée

C'est
Chiffons 60
qui donne chaque mois
le dernier mot
de l'élégance
et de l'ingéniosité.

Grands Magasins
LOUIS MAUREL
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE UN MILLION
Augmentation de Capital
par 2000 actions B de 250 francs entièrement libérées.
par 4000 actions B de 250 frs libérées de 62 fr. 50, à la souscription.
On souscrit à la Banque Grégorj, à la Banque Fazianesi, aux guichets des Magasins, 2, boulevard du Palais.

BOURGEOIS
FRÈRES & FILS
ETABLISSEMENTS FONDÉS EN 1887
CYRNEENNE
liqueur de Cédrats Corses
LA CANONICA
Vieille liqueur.
ANIS BOURGEOIS
Apéritif supérieur
NOCCO-RHUM
Pur Martinique

CABINET DENTAIRE
Le Cabinet de M. T. BOURGEOIS, Chirurgien-Dentiste, 1, Bd Lefteron, est ouvert tous les jours.

GRANDS MAGASINS
LOUIS MAUREL
2 à 3 Boulevard du Palais BASTIA
[illegible]
VENDANT ABSOLUMENT DE TOUT

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

La réorganisation du Marché de Paris

Un communiqué du Ministère des Finances

Paris, 12 novembre. — Le ministère des finances communique une note déclarant notamment :

On sait que le ministre des finances se préoccupe de la nécessité de doter le marché de Paris d'une organisation telle qu'il puisse jouer un rôle de premier plan dans la distribution du crédit international.

M. Moreau, gouverneur de la Banque de France, a remis, ces jours derniers, à M. Chéron un important rapport sur ce problème.

L'existence d'un grand marché international suppose une monnaie convertible à tout moment en or à des conditions avantageuses et une organisation bancaire adéquate.

En ce qui concerne l'accomplissement du régime bancaire français, la Banque de France, consciente de l'intérêt national qui s'attache à la réorganisation du marché de Paris, s'est déclarée prête à accorder à cet effet des facilités compatibles avec ses statuts.

M. Moreau estime, en effet, que l'activité des grands établissements de crédit français doit être non seulement développée mais encore orientée vers une spécialisation plus accentuée.

Il paraît indispensable que le marché de Paris soit doté par exemple d'une banque d'acceptation, d'une banque de dépôt et de reports.

Une violente tempête s'abat sur l'Angleterre

L'ouragan aurait fait de nombreuses victimes

Londres, 12 novembre. — La tempête et de fortes pluies se sont abattues sur plusieurs parties de l'Angleterre.

A Sealand, le vent a atteint plus de 110 kilomètres à l'heure.

Un pilote du service aérien entre Croydon et le continent a déclaré qu'il avait rencontré un vent d'une vitesse de 140 kilomètres à l'heure. Plusieurs avions de transport ont dû déposer à Lympne et à Penshurst leurs voyageurs qui ont continué leur route sur Londres en chemin de fer.

Une centaine de lignes téléphoniques ont été abattues ; les communications à longue distance ont été considérablement retardées.

On signale des inondations notamment dans la vallée de Rhondda et à Treforest, près de Pontypridd, où une centaine de familles ont dû se réfugier dans la partie supérieure de leur maison. La circulation est arrêtée dans plusieurs endroits.

La tempête a paralysé le commerce côtier ; aucun bateau de pêche n'a pu sortir.

Huit personnes ont péri au cours de l'ouragan.

Sur la Manche

Londres, 12 novembre. — La tempête la plus violente de l'année a été enregistrée hier sur la Manche.

La vitesse du vent atteignit 112 kilomètres à l'heure.

La navigation est difficile

De nombreux navires ont dû s'abriter dans le Solent et à Spithead et le service de vapeurs entre Lymington et l'île de Wight est arrêté.

A Douvres, des vagues énormes déferlent en balayant la jetée ; les navires arrivent en retard.

Trois hommes, formant l'équipage d'un bateau de pêche, appartenant au port de [illegible], ont péri. Le bateau du service Boulogne-Folkestone a été fortement gêné par les lames en quittant le port britannique.

Le Canterbury, faisant le service de Calais à Douvres est entré en collision à l'entrée de ce dernier port avec un autre navire, mais il a terminé heureusement son voyage.

Une grève dans les chantiers de Constructions Navales de Saint-Nazaire

Saint-Nazaire, 12 novembre. — Devant le refus formel de la direction des Chantiers de la Loire d'appliquer le bordereau des salaires en vigueur dans les autres Chantiers de constructions navales de Saint-Nazaire, la grève a été déclarée par le Syndicat confédéré de la métallurgie.

Sur un effectif de deux mille ouvriers, deux cents seulement ont repris le travail ce matin.

Le lancement du paquebot *Félix Roussel*, fixé au 18 novembre, a été ajourné.

Le dernier entretien entre MM. Briand et Von Hoesch

Paris, 12 novembre. — Au sujet de l'entretien d'hier entre MM. Briand et Von Hoesch, *Le Matin* donne les précisions suivantes :

Il y a lieu de penser que l'ambassadeur d'Allemagne a reçu des instructions de son Gouvernement pour demander quelques confirmations à la suite des récentes déclarations de MM. Tardieu et Briand relatives à l'évacuation de la troisième zone rhénane.

M. Briand a déclaré que M. André Tardieu n'avait pas une opinion différente de lui, le Gouvernement français estimant que l'évacuation ne peut pas commencer avant la mise à exécution du plan Young.

M. Briand a ajouté que les conditions étant remplies on évacuerait la Rhénanie sans traîner.

M. Von Hoesch a répondu que, dans ce cas, il y avait intérêt à hâter les formalités de procédure et à envisager rapidement la convocation de la seconde conférence de La Haye, afin de ne pas retarder la mise à exécution du plan Young.

Conseil de Cabinet

Paris, 12 novembre. — Les ministres se sont réunis, ce matin, en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

La réunion a été particulièrement courte et s'est terminée à 11 heures.

M. André Tardieu a entretenu le Conseil de l'ordre du jour des Chambres et de la discussion du budget.

M. Briand a fait un exposé de la situation extérieure.

Le reste de la séance a été consacré à l'expédition des affaires courantes.

Un Conseil de cabinet se tiendra samedi matin, à 9 h. 30, au ministère de l'Intérieur, et un Conseil des ministres aura lieu le même jour, à 11 heures, à l'Elysée.

Un discours de M. Henderson en faveur de la Paix

Londres, 12 novembre. — Parlant dans une réunion, en faveur de la paix mondiale, M. Henderson a déclaré notamment qu'il croyait que le pacte Briand-Kellogg offrait une chance de se débarrasser de la guerre et que l'on pouvait se débarrasser de la guerre si on le désirait et si on se montrait déterminé à y parvenir.

Au sujet de la question du désarmement, le ministre s'est demandé comment les Gouvernements qui avaient renoncé à la guerre, pouvaient se préparer des engins de destruction et rivaliser dans les armements naval, et la fabrication des gaz.

Le pacte Kellogg, à son sens, doit être suivi promptement d'un traité de désarmement général accepté par tous les Gouvernements.

On se dispute, à Moscou la succession de Tchitchérine

Londres, 12 novembre. — Une dépêche du correspondant du *Daily Mail*, à Riga, annonce que des batailles se livrent, à Moscou, pour le poste de commissaire du peuple aux Affaires étrangères.

Le bureau politique du parti communiste a accepté la démission de M. Tchitchérine pour des raisons de santé, qui l'empêcheront, pendant quelque temps, de quitter Wiesbaden, où il fait une cure.

MM. Karakhan et Litvinoff se disputent le commissariat et pour éliminer Karakhan, Litvinoff recommande sa nomination au poste d'ambassadeur à Londres.

Les indices du coût de la vie

Paris, 12 novembre. — Le ministère du Travail communique, d'après le Bulletin de la statistique générale, les indices du coût de la vie pour ses trois derniers mois de l'année (base ramenée à 100, en juillet 1914).

L'indice général des prix de gros s'est élevé à 609 en août, 610 en septembre, 602 en octobre. Concernant les prix de détail, les indices suivants ont été enregistrés à Paris : 606 en août, 607 en septembre, 612 en octobre.

STÉNO-DACTYLO
JAMET-BUFFEREAU
[illegible]

Des bandits avait conçu le projet de voler le cercueil du Duc de Reichstadt pour le vendre à des bonapartistes français

Vienne, 12 novembre. — Six bandits arrêtés pour une agression contre un employé de banque, ont avoué au cours de l'interrogatoire, avoir eu l'intention de s'introduire dans le caveau du couvent des Capucins, où reposent les corps des Habsbourg pour s'emparer de la bière du duc de Reichstadt, fils de Napoléon, afin de la vendre contre paiement à un groupe bonapartiste français.

La Conférence sur les traitements des étrangers

Paris, 12 novembre. — La conférence diplomatique internationale, organisée par la Société des Nations, a continué, aujourd'hui, ses travaux.

La première Commission a examiné les articles concernant le traitement des commerçants ou industriels étrangers et la deuxième Commission a examiné les articles relatifs aux marchandises étrangères.

Un incident au Conseil Municipal de Strasbourg

Strasbourg, 12 novembre. — Un conseiller municipal ayant posé une question au maire communiste Hueber, au sujet de la décoration insuffisante de l'Hôtel de Ville, le maire a répondu qu'il ne considérait pas le 11 novembre comme une fête nationale et qu'il avait intentionnellement restreint la décoration de l'Hôtel de Ville, estimant suffisants deux drapeaux.

Après plusieurs interventions l'incident a été clos.

LE MYSTÈRE DE LA MALLE SANGLANTE

Paris, 12 novembre. — M. Malifas a reçu, aujourd'hui, une lettre d'un chauffeur de taxi de Montreuil-sous-Bois, dans laquelle le chauffeur de taxi Billotin déclare avoir, le jour du crime transporté une malle de Montreuil-sous-Bois à la gare du Nord.

Maître Legrand a demandé, avec insistance que ce nouveau témoignage fût examiné avec la même attention que celui de Flottes.

Minoun-Amar va comparaître devant le tribunal d'Annecy

Annecy, 12 novembre. — Minoun Amar vient d'être amené et écroué à Annecy. Il sera traduit, le 20 novembre, devant le tribunal correctionnel pour être jugé sur les escroqueries qu'il commit à Saint-Julien-en-Genevois, alors qu'il était courtier en farine.

Interrogé par le juge d'instruction, Amar a proclamé son innocence.

Nouvelles diverses

Paris, 12 novembre. — M. Maginot a appelé le général de division Georges, commandant la division d'Alger, à la direction de son cabinet militaire.

Paris, 12 novembre. — On a trouvé morts dans une bijouterie, 37 rue Godot de Mauroy, Mme Jane Salafati et le directeur de la maison Dehaux, demeurant rue Caroline, à Neuilly-Plaisance.

Le commissaire de la chaussée d'Antin enquête pour établir si on se trouve en présence d'un suicide ou d'un accident.

Paris, 12 novembre. — Le prix Nobel de littérature pour 1929 est attribué à l'écrivain allemand Thomas Mann.

Paris, 12 novembre. — Dans la soirée, M. André Tardieu s'est fait représenter à la soirée de gala à l'Opéra donnée par l'Association Amicale des Gueules de Guerre.

Paris, 12 novembre. — M. Maginot a constitué son cabinet civil ainsi :

Directeur : M. Louvel, inspecteur général des services administratifs au ministère de l'Intérieur ; chef du cabinet, M. Thomas, receveur particulier des finances ; chefs adjoints : MM. *Facdouel, Jacquinot et Schlérer* ; attachés : MM. Barbier, avocat à la Cour d'Appel, *Grenier*, ingénieur des Travaux Publics.

M. Marraud constitue son cabinet ainsi :

Chef du cabinet : M. Oudinot ; attachés MM. Aubert et Perreuil.

Paris, 12 novembre. — M. André Tardieu a reçu, cet après-midi, MM. Chéron, Loucheur, Flandin, Champetier de Ribes, Rollin et Pétsche, avec lesquels il s'est entretenu des questions à l'étude dans leurs divers ministères. — Il a reçu aussi M. Chiappe, préfet de police, et le général Serrigny, secrétaire général du Conseil supérieur de la Guerre.

Paris, 12 novembre. — M. Pierre Flandin, ministre du Commerce, a reçu, dans la matinée, le Comité d'action économique et douanière, représenté par son président, M. Berger, ses vice-présidents : MM. André Citroën, Georges Mans et Marhart, ainsi que M. Jacques Lacour-Gayet, délégué général, qui lui ont exposé le programme du Comité.

TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 4 % 1876

Le numéro 41.860 gagne cent mille francs.

Le numéro 77.473 gagne dix mille francs.

Le numéro 282.978 gagne cinq mille francs.

FONCIERES ET COMMUNALES 1917

Le numéro 175.982 gagne deux cent cinquante mille francs.

Le numéro 752.040 gagne cinquante mille francs.

Les numéros 908.982 et 950.238 gagnent chacun cinq mille francs.

COMMUNALES 1920

Le numéro 1.407.135 gagne cinquante mille francs.

Le numéro 339.130 gagne dix mille francs.

Les numéros 785.956, 1.182.840 gagnent chacun cinq mille francs.

Département de la Corse

CHAMBRE DE COMMERCE DE BASTIA

ELECTION DE 4 MEMBRES

ARRETE

Le Préfet du département de la Corse, officier de la Légion d'honneur,

Vu le décret en date du 23 février 1843, qui a institué une Chambre de Commerce à Bastia ;

Vu la loi du 8 décembre 1883, relative à l'élection des membres des Tribunaux de Commerce ;

Vu les lois des 9 avril 1898 et 19 février 1908 sur les Chambres de Commerce ;

Vu le décret du 11 août 1908, article 5, fixant à 12 le nombre des membres de cette compagnie ;

Vu la loi du 1er juin 1923 ;

Vu la loi du 11 décembre 1924 ;

ARRETE :

Art. 1er. — Les électeurs des arrondissements de Bastia et Corte portés sur les listes dressées en 1929, en exécution des lois des 8 décembre, 19 février 1908 et 1er juin 1923 sus visées, sont convoqués pour le dimanche 8 décembre 1929 à l'effet de procéder à la nomination de quatre membres de la Chambre de Commerce de Bastia en remplacement de MM. Canazzi Joseph, Orrugo Charles, Grégorj Joseph, Mannoni André, dont les pouvoirs sont expirés.

Art. 2. — Le vote aura lieu par canton, à la mairie du chef-lieu sous la présidence du maire ou de son délégué assisté de quatre électeurs commerçants qui seront les deux plus âgés et les deux plus jeunes des membres présents. Le bureau ainsi composé nommera un secrétaire pris dans l'assemblée. Le scrutin sera ouvert à 10 heures et fermé à 16 heures et sera suivi immédiatement du dépouillement des bulletins ; le procès-verbal des opérations signé séance tenante du secrétaire et des membres du bureau sera transmis sans retard à la Préfecture.

Art. 3. — L'élection sera faite au scrutin de liste et il sera procédé dans les vingt-quatre heures de la réception des procès-verbaux au recensement général des votes émis par une commission siégeant à la Préfecture et composée conformément aux prescriptions de l'article 7 de la loi précitée du 19 février 1908 ;

Art. 4. — Au premier tour de scrutin, nul ne sera élu s'il n'a réuni la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Dans le cas où il serait nécessaire de recourir à un deuxième tour, il y serait procédé à quinzaine, c'est à dire le 22 décembre 1929 et l'élection aura lieu à la majorité relative ; le recensement général des votes émis le 22 décembre 1929 se fera dans les vingt-quatre heures de la réception des procès-verbaux.

Art. 5. — Sont éligibles :

Tous les électeurs inscrits sur la liste électorale âgés de 30 ans et les anciens commerçants français ayant exercé leur profession pendant cinq ans au moins dans la circonscription de la Chambre de commerce et y résidant ; exception est faite : 1° pour les commerçants en état de liquidation judiciaire qui cependant continuent à être électeurs (art. 21 de la loi du 4 mars 1889) ; 2° pour les faillis ainsi, même qu'ils seraient électeurs mais qui ne seraient pas réhabilités (art. 1er de la loi du 30 décembre 1903, modifiée par la loi du 23 mars 1908).

Art. 6. — Toute candidature fera l'objet d'une déclaration à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture de l'arrondissement où siège la Chambre, cinq jours au moins avant le vote. Récépissé de la déclaration sera délivré au candidat par les soins du Préfet ou du Sous-Préfet.

Les Maires des communes chefs-lieux de canton en seront immédiatement informés ;

Les suffrages accordés à tout candidat n'ayant pas fait la déclaration n'entreront pas en compte dans le résultat (art. 3 de la loi du 19 février 1908).

Art. 7. — Dans les cinq jours de l'élection, tout électeur a le droit d'élever des réclamations sur la régularité et la sincérité de l'élection ; ces réclamations seront jugées par le Conseil de Préfecture sauf recours devant le Conseil d'État, à la requête des intéressés (art. 7 de la loi du 19 février 1908).

Art. 8. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans toutes les communes des arrondissements de Bastia et Corte et MM. les Maires des chefs-lieux de canton demeurent chargés d'en assurer l'exécution.

Fait à Ajaccio, le 5 novembre 1929.

Pour le Préfet de la Corse,
Le Secrétaire général,
Paul THIERY.

Papeterie du Petit Bastiais
8, boulevard du Palais — BASTIA
UNE VISITE S'IMPOSE
CAHIERS — ARDOISES
PORTE-PLUMES
Grand stock de Cahiers de dessins en réclame : 0 fr. 10.

ORGANISATION MODERNE COMPLETE
d'Elévation d'Eau Force Motrice Eclairage
ETUDES, PROJETS GRATUITS SUR DEMANDE
PAUL DEVEZE — Rue des Vignerons — MARSEILLE

Méfiez-vous des imitations
PERNOD FILS
PARIS-PONTARLIER-MARSEILLE
n'a pas de prénom
Le seul devant être servi à la demande de UN " PERNOD

Contentieux
CABINET CASANOVA
est ouvert de 8 à 12 heures et de 2 à 6 heures
4, Boulevard du Palais, au Premier (escalier de gauche)
BASTIA (Tél. 2-17)
Assurances
TERRESTRES à la plus puissante des Compagnies Françaises d'Assurances contre l'Incendie, l'UNION.
MARITIMES à une Compagnie de tout premier ordre, le LLOYD.
Incendie (Vétusté) — Vol et Accidents — Vie Humaine — Dots — Rentes Viagères — Bris de glace — Grêle — Mortalité du Bétail.

PIETRAPOLA
L. PIETRI, retraité, gérant des bains, informe sa clientèle qu'il vient d'ouvrir, sous sa direction personnelle, l'Hôtel-Restaurant de l'Etablissement Thermal et a pris un abonnement au téléphone N° 3, bureau d'Isolaccio.
L'Etablissement est ouvert annuellement du 1er octobre au 20 juin.
Prix modérés. Service soigné.

PERDU

un pneu Dunlop complet 730-130. Rapporter contre récompense chez Mme Geronimi, Casamozza.

AVIS

Le Docteur Valery, directeur de la maison de Diagnostic de la rue Commer[illegible], à Paris, vient, pour raisons de santé, de se retirer à Monaco. Il nous prie d'informer nos lecteurs qu'il n'exerce plus.

A VENDRE

Plants greffés de pêchers, abricotiers, pruniers, cédratiers et orangers non greffés. Vignes américaines. S'adresser à M. Fedi François, agriculteur-pépiniériste à Vescovato.

Au BONHEUR des DAMES
Madame GUASCO
13, BOULEVARD PAOLI
Toutes les semaines :
GRAND CHOIX
DES DERNIERES NOUVAUTES
DE PARIS
TRANSFORMATIONS — REPARATIONS
Spécialités de Deuil
PRIX MODERES

BANQUE de la CORSE
15, Bd Albert 1r & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)
Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs .. Correspondants des Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances, branches diverses

Cafés
EXPEDITION A L'INTERIEUR
TORREFACTION
JOURNALIERE DE CAFES
— Téléphone 2 1-08 —
LA PLUS ANCIENNE MAISON DE LA CORSE
GRANDE
Brûlerie Cyrnos
35 bis, RUE DE L'OPERA,
— BASTIA —

PERDU

CHIEN DE SANGLIERS griffon vendéen blanc, taché rouge, nom *Renfort*. Prière donner renseignements à Dominique Agostini, 3, Place Saint-Nicolas, Bastia.

La population est autorisée à visiter le Provençal aujourd'hui et demain, de 2 à 4 heures.

IL A ETE PERDU

Vendredi dernier aux alentours du Palais de Justice une manivelle d'auto Renault. Prière de la rapporter aux bureaux du journal.

A VENDRE

Vieux papiers en ballots. S'adresser aux bureaux du Petit Bastiais.

BOURSE DE PARIS du 12 Novembre 1929

VALEURS	Cours préc.	Cours du j.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]
5 % 1915	[illegible]	[illegible]
4 % 1917	[illegible]	[illegible]
4 % 1918	[illegible]	[illegible]
5 % 1920	[illegible]	[illegible]
6 % 1920	[illegible]	[illegible]
4 % 1925	[illegible]	[illegible]
[illegible] % 1927	[illegible]	[illegible]
Rente 5 % 1928	[illegible]	[illegible]
Bons Trésor 5 % 1924	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1926	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1923	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Aisne	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Pas de Cal.	[illegible]	[illegible]
Départ. Seine 7 % 1926	[illegible]	[illegible]
Oblig. P. T. T. 1929	[illegible]	[illegible]
Paris 1928	[illegible]	[illegible]
— 1929	[illegible]	[illegible]
Communales 1879	[illegible]	[illegible]
— 1926	[illegible]	[illegible]
TERME		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nationale Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris et Pays-Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]
Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]
Compt. Nat. d'Escompte	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du j.
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Générale Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez Capital	[illegible]	[illegible]
Suez Parts	[illegible]	[illegible]
Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie	[illegible]	[illegible]
Est Capital	[illegible]	[illegible]
Lyon Capital	[illegible]	[illegible]
Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Nord Capital	[illegible]	[illegible]
Orléans Capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé Chemins de Fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Compt. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
Boléo	[illegible]	[illegible]
Kuhlmann	[illegible]	[illegible]
Phosphate de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Pechiney	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique Ord. 600 fr.	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Air Liquide	[illegible]	[illegible]
Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Sucreries Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	[illegible]	[illegible]
Russe 5 % 1906	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du j.
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
Banque Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons-Lits Ordinaires	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Petrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
Actions Peyrissac	[illegible]	[illegible]
Actions Usines du Rhône	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financière Caoutchouc	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
Concordia	[illegible]	[illegible]
De Beers Ord.	[illegible]	[illegible]
Parts Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
France Wyming	[illegible]	[illegible]
Goldfields	[illegible]	[illegible]
Huanchaca	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca Ordinaire	[illegible]	[illegible]
Mexicain Eagle Ord.	[illegible]	[illegible]
Actions Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mozambique	[illegible]	[illegible]
Mzaïta	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du j.
Roumano-Belges	[illegible]	[illegible]
Act. Banque de l'Indochine	[illegible]	[illegible]
Tanganyka	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux Cap.	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
Penarroya	[illegible]	[illegible]
Lebon	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Verreries de Carmaux	[illegible]	[illegible]
Salins Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Maritimes Ord.	[illegible]	[illegible]
Distil. Indochine	[illegible]	[illegible]
Cusenier Jouiss.	[illegible]	[illegible]
[illegible] Chausson	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris-France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
Banq. Franç. Rio Plata	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Cuba	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philip. Ord.	[illegible]	[illegible]
Banque Penins. Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]
Bi-Métal	[illegible]	[illegible]
Hotchkiss	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du j.
Act. cap. Ciment Français	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bulgare 6 % 1892	[illegible]	[illegible]
Chine 5 % 1913	[illegible]	[illegible]
Egypte Unifié	[illegible]	[illegible]
Hellénique 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Italie 3 1/2	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
Mexique 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
Roumanie 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
Serbe 1913	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]

CHANGES

	Cours préc.	Cours du j.
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

Pour la pipe et pour rouler la cigarette employez le tabac

PETIT CAPORAL SUPÉRIEUR

(bande rouge)

1 Franc le paquet de 50 grammes

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes

MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR

« comment blanc »

LA NOUVELLE Remington Portative Perfectionnée

LES NOUVELLES CARACTÉRISTIQUES
1. LA LIGNE. Beauté et solidité.
2. BARRES A CARACTÈRES. Toujours en position d'écriture.
3. VISIBILITÉ PARFAITE. Aucun obstacle entre l'œil et le travail.
4. LEVIER D'INTERLIGNE. Plus facile à manipuler.
5. GUIDE-PAPIER. Maintient le papier ferme jusqu'au bas de la page.
6. BLOQUEUR DE CHARIOT. Protège la machine contre les accidents et les importuns.
7. DÉCLENCHEUR DE MARGE. Sur le clavier.
8. TOUCHE TABULATEUR. Perfectionnement unique donnant un travail plus aligné par des butoirs fixes, aussi simple qu'une barre d'espacement et cinq fois plus rapide.

Remplissez ce bulletin et adressez le nous pour recevoir notre catalogue et nos conditions de vente sans engagement de votre part.

Nom ____ Profession ____
Adresse ____

A envoyer sous enveloppe non cachetée et affranchie à :

REMINGTON TYPEWRITER Cᵒ (S. A.)
MARSEILLE - 50, Rue Saint-Ferréol - MARSEILLE

Soyez bon pour votre moteur
Lubrifiez-le avec
L'OLYMPIC OIL

La reine des HUILES d'AUTO, spécialement recommandée pour les moteurs poussés, les Voitures de Courses et de Sport, les Camions et les Cars de montagne.

Pour votre sécurité, exigez la Marque « OLYMPIC » vous la trouverez dans les principaux garages.

AGENTS dépositaires demandés ; pour tous renseignements écrire à l'OLYMPIC OIL COMPANY, MARSEILLE.

POUR VOS ACHATS DE
MEUBLES
linge de maison
Une visite s'impose
à
Lyon Mobilier
2 & 4, RUE DE LA GARE
ANNEXES ET ATELIER
18 & 21, RUE DE L'OPÉRA
— BASTIA —

Car ne l'oubliez pas, c'est la maison spécialisée dans la vente du meuble et linge de maison, possédant le plus grand assortiment en meubles classiques et modernes de tous styles ; ainsi qu'un grand choix de lits fer et cuivre et tous articles literie, linoleum, etc...

Nos prix à qualité égale ne permettent aucune comparaison, faites-nous confiance et vous serez servis de même.

Nous accordons des facilités de paiements et envoyons sur demande de notre catalogue avec prix courants.

Nous avons organisé un atelier pour la fabrication et la remise en état des sommiers, divans, etc..., ainsi que pour la réparation et recouvrage des fauteuils, canapés et tous sièges à des prix très modérés.

NOTA. — *Nous expédions franco d'emballage dans toute la Corse et pour le Continent, par les soins de notre Maison principale de LYON,*
R. BURES et ses ENFANTS
79-81, RUE CREQUI.

Compagnie Fraissinet

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DEPARTS de la CORSE pour le CONTINENT

Vend. 8, de Bastia pour Nice à 21 h.
Samedi 9, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 10, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 11, de Calvi pour Nice à 23 h.
Mardi 12, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 12, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 13, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 14, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 14, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 15, de Bastia p. Nice à 21 heures.
Samedi 16, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 17, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 18, d'Ile-Rousse p. Nice à 23 h.
Mardi 19, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 19, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 20, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 21, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 21, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vendredi 22, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 23, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 24, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 25, de Calvi pour Nice à 23 heures.
Mardi 26, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 26, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 27, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 28, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 28, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 29, de Bastia pour Nice à 21 h.
Samedi 30, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DEPARTS du CONTINENT pour la CORSE

Vend. 8, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Sam. 9, de Toulon p. Ile-Rousse à 20 h. 30
Samedi 9, de Nice pour Bastia à 20 h.
Dim. 10, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 11, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 12, de Nice p. Ile-Rousse à 23 h.
Merc. 13, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 13, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 14, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 15, de Nice p. Ajaccio à 17 heures.
Samedi 16, de Nice p. Bastia à 20 h.
Samedi 16, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Dim. 17, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 18, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 19, de Nice pour Calvi à 23 h.
Merc. 20, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 20, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 21, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 22, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 23, de Toulon p. Ile-Rousse à 20 heures 30.
Samedi 23, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dim. 24, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 25, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 26, de Nice p. Ile-Rousse à 23 h.
Merc. 27, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 27, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 28, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 29, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 30, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Samedi 30, de Nice p. Bastia à 20 h.

RHUM Sᵀ-JAMES
Grand Cru

« St James ce prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde. »

Pour les amateurs de tabac goût américain la cigarette MIMOSA est incomparable

ENTREPRISE GÉNÉRALE — POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
& PAPIERS PEINTS

J. ESPOSITO

BOULEVARD du PALAIS
BASTIA

DÉCORATION D'ÉGLISES
et appartements de tous styles et en tous genres

[illegible]

ATTENTION !
RÉPARATIONS & ENTRETIEN DE TOUTES MARQUES de
Machines à coudre, Phonographes
MACHINES A ÉCRIRE

Vous trouverez à cette adresse, de très bonnes machines à coudre d'occasion. Pièces de rechange à volonté. Toutes mes réparations et occasions sont garanties sur facture. Expédition dans toute la Corse. Emballage spécial.

Ne craignez pas de me demander la machine qui serait susceptible de vous intéresser.

M. JACARIA, 8, Rue des Zephirs - BASTIA

Le Gérant : FERNAND POLI
Imp. du Petit Bastiais, 8, Bd du Palais

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS [illegible]

Le Gouffre d'Or

GRAND ROMAN D'AMOUR, DE MYSTÈRES ET D'AVENTURES

PAR MAURICE ECUÉ [illegible] AUGAY

LA MORT DU MILLIARDAIRE JEAN MONVAL

— Jean Monval, vous aviez bravé la Norne, c'est-à-dire le juste Destin. Aveuglé par votre ambition démesurée, vous couriez à l'abîme. Votre rapacité était telle que vos victimes innocentes ne comptaient plus pour vous. Vous sacrifiiez des vies humaines, dans un coup de bourse, sans hésitation. Il importait qu'on vous ouvrît les yeux. J'ai été l'instrument du Destin. Les épreuves que vous avez subies vous ont éclairé ; elles vous ont montré la voie de l'avenir. Tâchez d'en tirer profit. Pour l'instant, vous avez payé votre dette, Jean Monval, vous avez expié. Vous êtes libre.

Les épreuves que Jean Monval avait subies avaient peu à peu purifié son âme.

La gangue qui obscurcissait son jugement s'était usée au contact de ces meilleures qui trempent la volonté. Il était en voie de devenir, selon l'expression du sage Yama Nabura, un « diamant vivant » l'être fort que rien n'entame et sur lequel le vice n'a plus de prise.

Désormais, il n'avait plus à craindre la Sainte-Vehme. Il fut aisément établi qu'il avait été victime d'un phénomène cataleptique.

Le cas des enterrés vivants est peut-être plus fréquent qu'on ne pense. Mais, d'habitude, les victimes ne ressuscitent pas. Et pour cause !... Seuls les ossements s'érigent en accusateurs. Un jour, des croque-morts, en exhumant des cadavres en France, ne découvrirent-ils pas un homme qui, dans son cercueil, s'était rongé une main ? Était-ce de faim ou d'horreur folle ? On ne le sut jamais. L'énigme resta du domaine des mystères de la tombe.

Monval aspirait à l'existence calme qu'il avait jadis dédaignée. Sur les conseils de la Faculté, il résolut d'aller chercher dans son pays le repos qu'il n'avait pu trouver en Amérique.

Il décida donc de réaliser sa formidable fortune et il céda ses intérêts dans diverses industries.

Au cours de cette liquidation, se produisit un événement aussi inattendu que la mort de Mond Monval.

La vérification des écritures révéla l'existence d'un « trou » de plusieurs milliards de dollars. Des experts furent chargés d'en rechercher la cause. On conclut à des détournements. La police s'empara de l'affaire et finit par découvrir la preuve indiscutable de la culpabilité du secrétaire de Jean Monval : Marcel Servian.

[illegible]

Ce fut pour le milliardaire, l'effondrement de son ultime illusion.

— Quoi ! s'écria-t-il, même mon dernier ami m'a trahi ! Décidément, l'or corrompt tout ce qu'il touche.

C'était donc vrai ! Servian qui semblait si dévoué, Servian qui avait sauvé son patron, Servian qui avait contribué à l'arracher aux griffes de la Sainte-Vehme, était l'homme qui, tout en lui témoignant une sympathie et une amitié peut-être sincères au fond, le volait depuis des années. Il avait su, comme le fait se produit souvent à notre époque, concilier l'affection et l'intérêt.

Le secrétaire fut arrêté mais Monval s'opposa à ce que les poursuites fussent menées jusqu'au bout contre son ancien collaborateur. Ce fut sa dernière générosité et peut-être la meilleure.

Un beau matin, le roi du diamant, seulement accompagné de son fils, quitta New-York, sans prévenir personne.

Il abandonnait sa puissance pour aller vivre une vie simple et attendre une mort paisible sur la terre où il était né.

LE PASSÉ NE MEURT PAS

La sirène du navire hurla et le monstre transatlantique tressaillit dans toute sa membrure.

Sur le pont, les passagers cherchaient à discerner, dans les brumes du soir le visage de la France.

Un officier passa, affairé, qui dit :

— Le pilote vient de monter, mesdames et messieurs. Dans une heure, nous serons à quai.

Accoudés à la rampe des bastingages, deux hommes, tout de noir vêtus, regardaient, eux aussi, le fourmillement de l'avant-port, la manœuvre des bateaux, petits et grands, les uns se faufilant un passage le long du ventre énorme des autres.

Déjà on avait dépassé les jetées de protection. A quelques encablures, tournaient, accueillantes et joyeuses, les lanternes géantes, les phares de l'entrée, dont le reflet serpentait dans l'eau glauque.

— Père, dit l'un des voyageurs, je suis ému à l'idée de connaître enfin mon pays car c'est celui-là, mon vrai pays, puisque c'est le tien.

— Oui, petit ! Et mon émotion est égale à la tienne, à la pensée de ce que je vais retrouver, dans ma Normandie si belle... que je n'aurais jamais dû quitter.

» — J'avais hâte, continua Jean Monval, que mes affaires fussent mises en règle là-bas. Il me semble que le sol de l'Amérique me brûlait les pieds. Enfin ! nous voici arrivés ! Tu vas voir, mon petit, quel calme, quel repos, quelle harmonie parfaite il y a chez nous.

— Pourquoi donc, père avez-vous tant tardé à rentrer en France ?

— Tu ne peux pas comprendre, Fred, ce qui m'a guidé. Ta mère aurait fait de ce retour une cause de rupture. Je ne voulais pas pour toi. Tandis que maintenant...

— Maintenant, père, c'est une longue vie de bonheur qui vous attend, à Bayeux.

La sirène du transatlantique mugit une fois encore. On allait accoster.

Sur le quai, une foule de parents, d'amis, de portefaix, de commissionnaires, attendaient l'arrivée des voyageurs. Ceux-ci se pressaient à l'entrée des passerelles qu'on allait abaisser sur le quai.

— Vois-tu, Fred, comme c'est mélancolique un retour de deux hommes seuls. Il n'y a personne pour nous accueillir. Mes parents sont morts, hélas ! Retrouverai-je une figure amie ici ?

— Mais père ne sommes-nous pas tout l'un pour l'autre ?

— Oui, mon enfant, pour l'instant, c'est vrai ! Mais tu te marieras, tu me quitteras, c'est normal, c'est l'enchaînement de la vie.

A Suivre.

51ᵉ ANNÉE — N° [illegible]

25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes

JEUDI 14 NOV. 1929

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais &
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 8.08

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-67

Le Petit Bastiais

0:230

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : MARTIN BIANCONI

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Compte Chèques-Postaux : Ajaccio [illegible]

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Étranger A	30	60	120
Étranger B	44	90	180

Les abonnements partent du 1ᵉʳ et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9ᵉ) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

La Balance Commerciale de la Corse

II. - Le Cheptel

Nous avons vu que, tout en tenant aux chiffres de la direction des douanes, le plus fort rendement en valeur à l'exportation est fourni par l'extrait de châtaignier, pour une somme de 24.120.000 francs.

Mais les chiffres n'ont pas toujours une signification de prime abord. Il faut grouper ceux qui concernent les mêmes espèces. Or, l'extrait de châtaignier va tout seul, et on ne saurait adjoindre à la somme qu'il rapporte la vente des châtaignes et de leurs farines, puisqu'aussi l'extrait gallique implique une destruction peut-être justifiée et nécessaire en certains cas mais qui n'en est pas moins une destruction, non une exploitation de richesse naturelle.

Par contre, au poste qui vient immédiatement après par rang d'importance de rendement en argent, les fromages avec une valeur de 13.726.000 francs, il convient d'ajouter le bétail de trait, de selle ou de boucherie, les laines en masse, les os et cornes et les peaux brutes. C'est le chapitre de l'élevage : il rapporte à la seule exportation une somme totale de 24.155.000 francs. Il prend nettement la tête.

Il est en outre le plus intéressant parce qu'à son rapport extérieur s'ajoute son rapport intérieur. Ici, évidemment, les évaluations deviennent plus difficiles. Mais si l'on tient compte que la somme ne peut être qu'énorme du produit des ventes sur place du lait, des fromages, façon locale et de la viande de boucherie, on se persuade que les ressources intérieures et extérieures de la viticulture sont dépassées et que c'est encore sur l'élevage que la Corse fait reposer le poids principal de son économie.

Ce n'est pas tout. La viticulture, bien que de moins en moins, nous le constatons [illegible], l'oléiculture, d'autres exploitations agricoles se trouvent exposées à des crises atmosphériques. L'élevage aussi, mais moins. La plus grave crise qu'ait subie l'élevage a été celle de ces dernières années, lorsque ce qu'on a appelé la peste porcine a décimé cette partie importante du cheptel.

Effectivement, on a exporté jusqu'à 3.811 porcs (en 1923) qui auraient aux cours actuels une valeur de trois millions : cette exportation est aujourd'hui à peu près complètement tarie (46 têtes en 1928). Malgré la défaillance survenue de ce côté, on a vu ce qu'à la seule exportation rapporte l'élevage.

Or, il est non seulement permis d'espérer que l'élevage du porc se redressera en quelque mesure (sinon dans l'a[illegible] que nous ne retrouverons probablement plus à cause de la crainte de nouvelle épidémie qu'éprouvent encore les éleveurs et surtout du changement qui survient dans les habitudes sociales des populations rurales), mais le cheptel bovin lui-même a subi une crise de prix qui n'a pas été sans conséquences décourageantes en Corse, mais qui ne peut être que momentanée.

Ces deux crises, supposons-les toutefois plus graves qu'elles ne paraissent et en quelque sorte définitives. Il n'en reste pas moins que le poste élevage, à l'exportation, fournit à la Corse ses plus abondantes ressources.

Est-il susceptible d'amélioration ? Sans aucun doute. La fabrication de la pâte de Roquefort a fait ses preuves comme durée. Nous ne reviendrons pas sur les critiques que certains procédés ont provoquées. Ce n'est pas le sujet. Ce que nous retenons, c'est qu'avec ses hauts et ses bas, la nouvelle industrie fromagère corse a résisté dans l'ensemble aux difficultés qu'elle a connues, et qui ne sont du reste pas encore vaincues. Elle n'a plus le caractère d'une expérience, depuis trente ans qu'elle existe. Elle se base sur des éléments qu'on ne saurait détruire : une production saisonnière spéciale à la Corse, une matière première abondante, une production alimentaire indispensable. Là-dessus peuvent survenir des crises atmosphériques ou de prix : elles pourront être surmontées comme elles l'ont été déjà.

Ce qui nous fait défaut, c'est l'exploitation perfectionnée. Ce qui fait notre infériorité, c'est que nous résistons à l'emploi des méthodes qui ont presque partout ailleurs pour conséquence de diminuer les frais généraux occasionnés par le cheptel en en augmentant le rendement. Nous payons deux ou trois fois plus cher que dans les autres départements producteurs pour obtenir un résultat utile moindre. Et le pire, c'est que les bons producteurs de la Corse, car il y en a quelques-uns, sont les victimes de la masse des mauvais, car il s'établit une sorte d'unification des cours dans le département. C'est d'ailleurs une anomalie et une injustice, car il ne serait pas très difficile d'instaurer des cours régionaux, de même que varient les prix des huiles selon leur degré d'acidité.

Aux temps où la Corse vivait sur elle-même qu'elle ne recevait de l'extérieur que quelques rares denrées coloniales et, en temps de disette, quelques grains, déjà l'élevage, sans distinction de catégories, était une des assises de son économie alimentaire. Elle doit à son climat et à sa nature physique d'exploiter dans les proportions que l'on sait cette branche d'activité qui ressortit en même temps à l'agriculture et à l'industrie, l'une se soutenant sur l'autre, mais que de progrès encore sont à réaliser !

PB

Est-ce un message de Nungesser et Coli ?

New-York, 13 novembre. — On vient de découvrir sur la côte, près de New-York, une bouteille renfermant un message de Nungesser et Coli, disparus au printemps 1927.

Ce message provient vraisemblablement d'un mystificateur comme tous les précédents qu'on a signalés depuis leur disparition. Il est écrit en anglais et dit :

Août 1928, sur une île au large de Terre-Neuve, demandons approvisionnements. Nungesser et Coli.

La réorganisation du Marché de Paris

Paris, 13 novembre. — *L'Écho de Paris* annonce que le Gouvernement se préoccupe de la réorganisation du marché de Paris, qui ne pourra peut-être se réaliser avant que plusieurs conditions aient été remplies.

Le Gouvernement reste persuadé qu'un grand effort doit être fait relativement à l'organisation bancaire et aux conditions de crédit.

La Banque de France, pour l'assouplissement du régime bancaire français, se montre disposée à accorder certaines facilités compatibles avec ses statuts. Le marché de Paris serait doté notamment de banques d'acceptation et de banques de dépôts et reports.

Le magnifique raid de Bailly et Réginensi

Quelimane, 13 novembre. — Les aviateurs Bailly, Réginensi et Marsot, qui étaient partis de Tananarive ce matin, à 6 heures, ont atterri à Quelimane, à 14 heures.

LE MYSTÈRE DE LA MALLE SANGLANTE

Almazian accusé de carambouillage

Paris, 13 novembre. — M. [illegible], juge d'instruction, a interrogé, aujourd'hui, Almazian, uniquement sur la question de savoir s'il était carambouilleur. Il le confronta avec M. [illegible], qui prétend lui avoir vendu pour deux mille francs de soieries pour le paiement desquelles Almazian aurait remis des traites restées impayées.

Almazian prétend, lui, qu'il ne reçut pas de soieries mais qu'il consentit à signer des traites de complaisance à la demande de [illegible].

M. [illegible] étant lui-même actuellement poursuivi pour détournement d'actif de faillite, maître Legrand a fait ressortir combien on était en droit de suspecter sa bonne foi.

Le juge a reproché, néanmoins, à Almazian d'avoir porté chez sa belle-sœur des coupons d'étoffe.

La Chambre a commencé hier matin la discussion du Budget de 1930

Après avoir examiné le budget des dépenses des Finances elle a consacré l'après-midi aux interpellations sur la politique agricole

La séance du matin a été marquée par un vif débat sur les mesures en faveur des petits rentiers

Paris, 13 novembre. — La séance de la Chambre est ouverte à 9 h. 05, sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

M. Chéron est au banc du Gouvernement.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1930.

La Chambre commence l'examen des budgets relatifs aux dépenses.

Le premier est celui du ministère des finances.

M. Jammy Schmidt ouvre la discussion en signalant les obstacles apportés par l'administration du cadastre qui doit être rajeunie par des méthodes modernes et sérieuses.

Il s'élève contre la création de services motivant l'inscription d'un crédit de quatre cent millions en vue d'un travail qui ne peut servir à rien.

M. Chastenet insiste sur la nécessité de réglementer la profession de banquier. Il demande si on a pris des mesures contre le démarchage.

M. Lamoureux appelle l'attention sur le préjudice causé au Trésor par un trafic dans certains casinos de jeux, où la banque est ouverte à tout vent.

M. [illegible] présente diverses observations au sujet de la question des emprunts en or contractés en France avant-guerre par des Sociétés étrangères.

M. Louis Marin parle en faveur des petits épargnants qui ont été victimes de la réforme monétaire.

M. Auriol demande le renvoi du Chapitre à la Commission

M. Vincent Auriol indique qu'il demandera le renvoi du chapitre premier à la Commission pour inviter le Gouvernement à réparer cette injustice.

M. Palmade, rapporteur, estime que l'effort réalisé par la caisse d'amortissement pour venir en aide aux victimes de la stabilisation est insuffisant.

MM. Tardieu et Chéron s'opposent au renvoi

M. Henry Chéron répond aux précédents orateurs : il tient à déclarer qu'au cours du débat, il ne promettra que ce qu'il pourra tenir.

D'autre part, en ce qui concerne la pratique du jeu, dénoncée par M. Lamoureux, l'orateur prendra les mesures de réglementation nécessaires.

Répondant à MM. Louis Marin et Vincent Auriol, le ministre des finances fait observer que M. Raymond Poincaré n'avait pris aucun engagement ferme au sujet de la revalorisation des rentes.

Le véritable avantage fait aux rentiers par la politique de restauration financière a été l'élévation du cours de la rente française.

Le patrimoine des rentiers s'est ainsi enrichi de soixante-dix milliards depuis la stabilisation et de vingt milliards en 1929.

Le ministre des finances termine en disant qu'il s'opposera à toutes mesures susceptibles de porter atteinte à l'équilibre budgétaire et à l'œuvre de restauration financière.

M. Louis Marin répond qu'il n'abandonnera pas une cause juste et il ne veut pas croire que la réponse négative du ministre soit définitive.

Après un échange d'observations entre *MM. Ernest Lafont, Jean Stern, Piquemal, Audiffret-Pasquier et Chastenet, M. André Tardieu*, président du Conseil, intervient dans le débat.

Il rappelle que lorsque la Chambre vota la stabilisation elle savait quelles en seraient les répercussions.

Il s'agit donc maintenant d'un problème essentiel de politique financière : il s'agit de savoir si la Chambre qui vota la stabilisation va la répudier.

La Chambre ne mérite l'estime du pays que si elle sait avoir de l'esprit de suite et, à certains moments, du courage. C'est de ce courage que le président du Conseil demande de faire preuve aujourd'hui.

M. de Tinguy du Pouët déclare qu'il ne faut pas prendre la question par son petit côté et qu'il ne votera pas le renvoi.

M. Moutet fait observer que personne n'a demandé au Gouvernement la revalorisation générale des rentes mais une réparation envers les catégories les plus intéressantes des victimes de la stabilisation.

MM. [illegible], Patenôtre-Desnoyers et Louis Marin estiment que le renvoi ne ferait que retarder la solution du problème.

M. André Tardieu, président du Conseil, répète que le Gouvernement s'est préoccupé de la situation intéressante des rentiers et demande à la Chambre de s'opposer au renvoi.

Après une intervention de *M. Ernest Lafont*, qui insiste pour le renvoi du chapitre premier à la Commission, la proposition est mise aux voix.

Le scrutin donne lieu à pointage dont le résultat sera proclamé à 15 heures.

La Chambre décide de fixer à mardi l'élection de deux vice-présidents, en remplacement de MM. Pernot et Flandin, devenus membres du Gouvernement.

La séance est levée à midi.

Séance de l'après-midi

La proposition de renvoi est repoussée par 317 voix contre 257

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Bouilloux-Lafont.

M. Hennessy est au banc du Gouvernement.

Le président proclame le résultat du scrutin sur la proposition tendant au renvoi à la Commission du chapitre premier du budget des finances.

Cette proposition est repoussée par 317 voix contre 257.

Le chapitre premier est adopté et la suite du débat budgétaire est renvoyée à demain matin.

Les interpellations sur la politique agricole

La Chambre aborde la discussion des interpellations sur la politique agricole.

M. Chastanet

M. Chastenet constate que l'agriculture souffre, depuis quelque temps, d'un grave malaise. La cause en est, selon lui, que les produits ne sont pas suffisamment rémunérateurs.

Qu'a fait le ministre de l'agriculture, sinon pour enrayer la crise du moins pour l'atténuer ?

L'orateur ne trouve pas trace d'une action positive et efficace de la part du Gouvernement.

Après avoir montré la nécessité de contrôler sévèrement les prix des engrais, *M. Chastenet* fait observer que si le producteur de blé n'est pas protégé son travail ne profite pas aux consommateurs mais aux spéculateurs.

L'orateur rappelle les solutions proposées pour sauvegarder les intérêts des producteurs du blé. Il regrette qu'on ait rejeté le projet socialiste, tendant à la création d'un office du blé et que le Gouvernement n'ait proposé aucun remède.

— Le paysan, dit-il, est découragé de voir que sa peine n'est pas récompensée. Il est temps d'entreprendre une action énergique si l'on veut enrayer la désertion des campagnes.

M. Henri Fougère

M. Henri Fougère estime que la politique du Gouvernement a manqué, jusqu'ici, d'énergie et d'efficacité pour combattre la spéculation dont sont victimes les producteurs de blé.

OPINIONS

La déclaration ministérielle

Du moment que la « Nouvelle Corse » se permet d'insinuer que pour des raisons assez peu avouables, nous souhaitions et attendons la chute du nouveau ministère, il nous sera permis de trouver un peu étrange cet enthousiasme délirant pour une déclaration ministérielle qui n'a véritablement enthousiasmé personne dans les milieux parlementaires.

Nous connaissons les qualités de M. Tardieu, et nous savions tous en France, avant même qu'il ne l'affirmât dans sa profession de foi, qu'il se proposait de durer. *Le Président* du Conseil aurait pu tout aussi bien dire qu'il avait la ferme intention de ne pas tomber le premier jour.

N'avait-il pas déjà trouvé une formule dans le cas où M. Daladier lui aurait accordé son concours ? Vingt-quatre heures après le refus des radicaux socialistes, M. Tardieu ne découvrait-il pas une autre méthode pour obtenir le résultat qu'il poursuivait ?

Quelle est donc cette conception du régime parlementaire qui permet à un Gouvernement d'arriver à un même but par des opérations d'arithmétique justement opposées ? Peut-on dire que c'est un programme net, précis, complet, celui qui peut être modifié suivant les opinions des députés dont on attend les applaudissements ?

Que l'on comprenne bien ce que nous voulons dire. Nous n'apprécions pas encore le fond même de la déclaration ministérielle. Nous exprimons simplement notre opinion à l'égard d'une procédure parlementaire qui pourrait s'intituler *« Des divers moyens d'obtenir une majorité »*.

Cette appréciation sur le travail que Tardieu a présenté au Parlement, se retrouve chez tous ceux qui, dans tous les partis, attendaient des affirmations de principes et non certaines phrases habiles et légèrement équivoques dont les commentaires appropriés peuvent momentanément satisfaire tout le monde.

Nous pourrions dire que Tardieu Président du Conseil, n'est plus le Tardieu d'hier, celui qui, il n'y a pas longtemps, critiquait avec âpreté certains exercices d'assouplissement, il ne se gênait pas pour lancer l'excommunication contre une politique internationale qu'il a faite aujourd'hui sienne, pour les besoins de sa cause, sur la base de M. Briand.

Pourquoi donc la « Nouvelle Corse » éprouve-t-elle le besoin de glorifier déjà une œuvre qui n'a vu le jour qu'en paroles, en phrases construites de main de maître et dont la concision littéraire n'implique nullement la précision d'un programme ?

Disons-le franchement. Tout est bien dans le ministère Tardieu puisque M. François Piétri a le portefeuille des Colonies. C'est ce qui découle des nombreux entrefilets de la « Nouvelle Corse ».

— Tout...

Tout eût été très bien dans un gouvernement présidé par M. Clémentel du moment que ce même François Piétri risquait de faire partie de la combinaison.

Et même un ministère Daladier eût encore mieux assuré la prospérité de la France puisque les Finances auraient été confiées au député de Corte.

Voilà, en résumé, ce qui se lit dans les colonnes de la « Nouvelle Corse » qui pourtant nous accuse sans détours de guetter la chute du ministère Tardieu.

Soyons francs, et disons toute leur pensée, puisque nos adversaires n'ont pas le courage de l'exprimer.

M. François Piétri est un homme universel et rien de bien ne se fera désormais au gouvernement si l'on ne met son talent à contribution.

Droite, centre, gauche, extrême gauche, M. Piétri est partout, et partout il brille par la rigidité de ses principes.

V. M.

La tempête sur la Manche

Yarmouth, 13 novembre. — Une flottille de cinq cents bateaux de pêche a été surprise en mer, lundi, par la tempête.

A l'exception de quelques uns, qui manquent encore, les bateaux sont rentrés la nuit dernière, fortement endommagés.

La plupart des filets sont perdus.

Il y a deux morts et deux blessés.

Aux Assises de la Seine

Paris, 13 novembre. — [illegible], qui avait cambriolé une bijouterie, rue d'[illegible], et blessé le propriétaire, sa femme et son fils, a été condamné, dans la soirée, à 22 heures, par les assises de la Seine, aux travaux forcés à perpétuité.

Le bijoutier obtient dix mille francs de dommages intérêts.

Les accidents de la Route

Paris, 13 novembre. — Une voiture de course, pilotée par le champion de patinage à roulettes Delpech, a été télescopée, à la Porte Châtillon, par un camion automobile.

M. Delpech, blessé au visage, a été transporté dans une clinique de Châtillon. La voiture est hors d'usage.

Paris, 13 novembre. — Avenue des Champs-Elysées, une automobile, conduite par le marquis de [illegible], ministre plénipotentiaire d'[illegible] à Paris, demeurant 16, avenue [illegible], est entrée en collision avec une autre voiture.

M. Poincaré achèverait sa convalescence près de Toulon

Toulon, 13 novembre. — M. Poincaré passerait sa convalescence à la villa *Mimosas*, à Tamaris-sur-Mer, propriété du capitaine de frégate Sauvayre Jourdan. Il arriverait le 25 novembre.

Berlin, 13 novembre. — Coblence est complètement évacuée ; les derniers éléments du 30ème régiment d'infanterie ont quitté la ville hier.

Les bâtiments du Gouvernement, occupés depuis onze ans, ont été remis à l'administration prussienne.

ÉCHOS

Billet Parisien

Depuis un instant déjà, comme le train avait ralenti sa marche, j'entendais le glas sonner au vieux clocher de Paimpol. Quelques minutes plus tard, je descendais la Grand'Rue de la petite ville qui me conduisit aux bassins où s'alignent les « islandais » au repos.

Un vieux marin au collier de barbe blanche fumait sa pipe en pêchant dans le port. Je le vis retirer une anguille argentée, puis un crabe qu'il rejeta dédaigneusement à l'eau.

Le glas sonnait encore...

Le ciel était bleu, la brise légère ; les dernières baigneuses s'éloignaient vers la plage en riant. C'était une de ces belles journées d'automne qui se parent de toutes les séductions pour augmenter nos regrets. Je me sentais heureux de vivre ; d'agréables pensées traversaient mon esprit.

Mais le glas sonnait toujours...

— Quel est le riche armateur que l'on enterre ? demandai-je au pêcheur.

Il me regarda un instant, comme si ma question le surprenait, puis reportant les yeux sur sa ligne, il dit :

— Vous n'êtes donc point au courant ?

Et devant mon air embarrassé, il reprit :

— Vous débarquez, peut-être ? Bien sûr, vous pouvez pas savoir... On sonne le glas pour les vingt-trois marins d'un « islandais » qu'on attendait depuis douze semaines et qui n'est pas revenu. Le navire est déclaré officiellement perdu corps et biens depuis hier. Tout l'équipage était du pays ; il y avait des matelots de Kérity, de Plouézec, de Trévenec, de Bréhec. Voilà encore des veuves et des orphelins. Les femmes de chez nous sont toujours en deuil... Pauvres gas ! Ils ne reverront plus Paimpol et sa falaise, ni le grand Pardon, ni leur Paimpolaise... Pendant des années j'étais à bord, mais il y a deux ans, mon fils et mon gendre sont péris en mer. Allez, il y a bien du malheur et de la misère pour les uns et les autres...

Deux larmes roulèrent sur les joues hâlées du vieux pêcheur et se perdirent dans sa barbe. Le glas sonnait ses derniers coups.

Et ni le soleil, ni le ciel bleu, ni la brise légère, ne purent chasser la tristesse qui m'avait serré le cœur.

Gabriel Bauer.

Il faut achever le Mémorial Interallié

La Section française du « Mémorial Interallié » a trouvé dans le maréchal Pétain un nouveau chef, digne de mener à bien la grande tâche qui lui revient. Il n'a pas hésité à prendre la tête de cette œuvre qui, sous le haut patronage des Souverains, des Chefs d'Etat, des Gouvernements des nations alliées et amies, poursuit le noble labeur d'achever l'érection d'un grandiose monument, digne de rappeler l'émouvante fraternité de ces nations sur les champs de bataille de la dernière guerre.

Ce monument, élevé à Liège, où l'ennemi fut arrêté pour la première fois, comprend un double édifice.

Une galerie, dominée à ses extrémités par deux tours stylisées, va rejoindre, en s'infléchissant sur un léger arc de cercle, une Basilique à la flèche élancée et aux coupoles puissantes. Ainsi la foi vient au secours de la charité, ou mieux la charité prend un appui sûr auprès des forces du Ciel.

Le Musée de charité, avec sa vaste galerie, accueillera dans des alvéoles distincts les pays représentés. Ces alvéoles, sablés de terre nationale, contiendront les documents, les œuvres, les souvenirs, les livres d'or, les pièces rares rappelant les actes de solidarité et de charité qui firent, pendant la guerre, la vraie gloire de chaque pays. Elles seront [illegible], ornées, aménagées par les plus grands artistes dont ces nations s'honorent.

Il était juste que ce monument se dressât sur ce symbolique coin de terre, écrit M. Georges Goyau, où le peuple belge sut mettre tout ce qu'il avait de forces au service de son honneur national et du droit des gens. Le Mémorial y perpétuera la magnifique épopée d'entre-aide dans le conflit mondial : entre-aide entre soldats, j'allais dire entre morts, pour acheter tous ensemble la libération de l'Europe et de l'univers, entre-aide entre chaque peuple, entre les énergies physiques pour diminuer le fardeau de souffrances qui pesait sur les hommes du front et pour remédier à toutes les souffrances de l'arrière ; entre-aide enfin entre les élans de charité dont les divers peuples se sentaient secoués, et qui les portaient parfois à s'improviser nourrissiers les uns des autres. Sur tous ces faits petits ou grands, inconnus ou retentissants et sur de multiples autres, les documents abondent. Il faut qu'on les connaisse, qu'on en tire avec éclat une haute leçon pour l'Avenir.

Tel est le but du Mémorial Interallié, convient chaque pays à les grouper, à les accentuer et à les commenter dans l'alvéole qui lui est consacré. En outre, par son Office mondial de renseignements pour les Institutions de bienfaisance et sa Chaire Universelle de philanthropie, il s'élèvera sur le point même où commença de s'affirmer l'œuvre de haine, il perpétuera parmi les générations futures la tradition généreuse de ceux qui sont morts et rappellera le devoir de paix qu'exige leur sacrifice.

Toutes les nations témoigneront, en s'associant à cette Exposition permanente, que la Grande Guerre devient pour elles l'occasion d'une œuvre d'amour et voudront plus forte ainsi leur résolution d'entente.

Le Mémorial Interallié, comprenant un Temple religieux, un Musée de Charité où seront réunis, dans une vaste galerie, une Bibliothèque, un Office de renseignements et un Institut de Croix-Rouge, deviendra, en quelque sorte, le Mémorial de la Paix et de la Concorde entre les peuples.

Il doit être promptement achevé. Tous les hommes du monde qui s'étaient unis contre l'oppression y collaboreront activement. Français qui vous souvenez, envoyez votre obole, si modeste soit-elle. C'est l'avenir de votre pays et de vos enfants que vous assurerez en élevant cette vigie sur les Terres de l'Est, trop souvent ravagées par les batailles, cet éternel témoin de pierre de sentiments que, pour la Paix du monde, nul ne doit plus oublier.

Le Secrétaire du Mémorial, 175, boulevard Saint-Germain, à Paris, reçoit les dons. Dans de nombreuses villes de province, des Comités sont également chargés de faire appel à la générosité publique.

Ne décevez pas leur attente.

Les dons sont également reçus à tous les guichets de la Société Générale.

Variétés

La femme du monde ne doit pas abandonner à des soins mercenaires la direction de sa maison. Il y a des détails, des attentions, des minuties qu'une nature délicate et cultivée peut seule comprendre et deviner.

Quel travail peut être plus agréable que celui de caresser de ses mains le nid où l'on demeure.

La femme est une fleur qui ne donne son parfum qu'à l'ombre.

Il faut certainement donner à la jeune fille une culture intellectuelle, mais il faut en même temps lui indiquer les qualités de son sexe, il faut qu'elle reste femme pour devenir bonne épouse et bonne mère.

La femme doit être femme et non [illegible].

En est-il bien ainsi aujourd'hui ? Nous ne saurions l'affirmer. Si des erreurs existent, les familles doivent s'empresser de les corriger, si elles veulent s'éviter de cruelles déceptions.

Conformons donc toujours nos actes à la raison.

Et tout le monde s'en trouvera bien.

J.-M. FONTANA.

A Travers la Corse

Arrondissement de Bastia

CALENZANA

L'anniversaire de l'armistice a été célébré cette année avec une admirable [illegible] empreinte d'un sincère recueillement. Dès la veille le glas funèbre annonça cette fête du souvenir envers ceux qui sont morts pour la grandeur de la France. Le lendemain, les édifices publics étaient pavoisés et le monument érigé à la mémoire des braves enfants de Calenzana, tombés au champ d'honneur était artistiquement pavoisé et tout orné de plantes vertes et de couronnes de fleurs naturelles, grâce à l'initiative de notre municipalité et au bon goût décoratif déployé par M. Joseph Marsaninci.

A l'église toute parée et illuminée comme aux jours de grandes fêtes, bondée d'une grande foule, M. le curé Dary, officiait et M. le Vicaire Agostini tenait les orgues et dirigeait les chants liturgiques que la chorale paroissiale exécuta avec beaucoup de sentiment. Après une première absoute donnée autour du beau catafalque élevé au milieu de la grande nef, une imposante procession se rendit au monument des morts, où l'on procéda devant toute la population, à une seconde cérémonie funèbre. Ensuite, M. le curé Dary prononça d'une voix fort émue un vibrant discours patriotique qui produisit une impressionnante sensation. Puis tous les assistants s'écoulèrent les yeux embués de larmes.

MONCALE. — *Le Jour des Morts.* — Comme les années précédentes, une grande foule de fidèles se pressait dans notre église pour assister aux cérémonies liturgiques qui se célébrèrent dans un pieux recueillement les jours de la Toussaint et des morts. La visite au cimetière, faite processionnellement par toute la population, a été des plus émouvantes, tandis que les cloches égrenaient le glas funèbre tristement accentué par la semi-pénombre du soir. Au cimetière, après l'absoute et la bénédiction traditionnelle, M. le curé Giannoni prononça un discours de circonstance qui produisit une vive impression sur tous les assistants. Puis, la foule, émotionnée, se retira subjuguée par le pieux souvenir des chers trépassés en murmurant à leur adresse une douce et sincère prière...

Etat civil. — On a enregistré pendant le mois d'octobre 1929 : Naissances : Néant. — Mariages : entre Orsini Mathieu, cultivateur, et Guidoni Marie, ménagère. Décès : Marsanischi Sébastien, cultivateur, 78 ans, veuf de Fossati [illegible].

AJACCIO

Inauguration des orgues de Saint Roch. — La bénédiction et l'inauguration — avec le précieux concours de MM. Reginensi et Barboni, venus de Bastia à cette occasion — des orgues de Saint Roch a eu lieu dimanche 10 novembre à 16 heures, sous la présidence de Mgr Rodié, évêque d'Ajaccio, en présence d'une assistance considérable, et avec un plein succès.

Le programme suivant a été exécuté : Bénédiction de l'instrument. Grand'orgue : « Grand chœur » de A. Guilmant, dans la tonalité grégorienne, par M. Reginensi, organiste de Saint Jean de Bastia.

« Composition » de Garceau aîné, par le chanoine Baricchini, organiste de la cathédrale.

« Sancta Maria » (chant) de Faure, par M. Barboni.

« Preghiera Regina Celi », grand chœur de Pâques, de Mascagni, par M. Reginensi.

« Largo » de Haendel, par Mme Carchi (violoncelle), Mlle Nicoli (violon), M. Reginensi (orgue).

« Elévation » de Garceau (orgue) par M. Baricchini.

« Pater Noster » (chant) de Guidi, par M. Barboni.

« Ave Maria » (chant) de Gounod, par Mme Martinetti, accompagnée par Mlle Casta.

« Adeste fideles » (orgue) pièce symphonique avec jeux de voix céleste, par M. Reginensi.

« Marche triomphale » du centenaire de Napoléon, (orgue) de Vierne, par M. Reginensi.

« Panis Angelicus » de Franck, chanté par M. Barboni, avec accompagnement de Mlle Nicoli au violon.

« Magnificat » par la chorale du Sacré Cœur, avec versets d'orgues improvisés par M. Reginensi.

« Tantum Ergo », de M. l'abbé Fusto, par la chorale du Sacré Cœur, avec accompagnement d'orgue par Mlle Casta.

« Prière à Notre Dame » par M. Giacobbi, organiste de Saint Roch.

Sortie : « Marche de Rakoczy » de Berlioz (grand orgue) par M. Reginensi.

Le service d'ordre était assuré par quatre sections de scouts de France.

MM. Reginensi et Barboni ont fait grand effet et nous sommes heureux de les féliciter et de les remercier.

Bibliographie

VIENT DE PARAITRE chez S. Bornemann, Editeur, 15, rue de Tournon, Paris, un volume illustré à 5 francs « *Les pêches au lancer, mouches et cuillers, truites et brochets* » par [illegible].

MARCEL ROUSSELLE
ACCORDEUR DIPLOMÉ
RÉPARATEUR DE PIANOS
5, *Rue de l'Opéra* — BASTIA

INFORMATIONS LOCALES

Chronique des Tribunaux

CHAMBRE CORRECTIONNELLE

PRESIDENCE DE M. ERSA
Conseiller doyen

M. Conducci est accusé d'avoir détourné les fonds de la Compagnie de Sainte Croix dont il était le Prieur à Loreto di Casinca. Le mauvais état de sa comptabilité laissant subsister un doute sur la culpabilité du prévenu, le Tribunal Correctionnel de Bastia avait acquitté celui-ci.

M. le Procureur de la République avait interjeté appel.

La Cour, après rapport de M. le Conseiller Lesire, réquisitoire de M. l'avocat général Orsatelli et plaidoirie de Me de Montera, défenseur du prévenu, a confirmé la décision d'acquittement rendue par le Tribunal.

— Pour abandon de famille, Castellani avait été condamné à 10 jours de prison avec sursis.

Sur appel, la Cour après rapport de M. le président Ersa, réquisitoire de M. l'avocat général Orsatelli et plaidoirie de Me de Caraffa, défenseur du prévenu, réduit la peine à 6 jours mais enlève à Castellani le bénéfice du sursis.

— Conduisant son automobile, Giudicelli Adrien, de l'Ile Rousse, traverse sans phares et sans lanterne, Costa, le soir. Les gendarmes sifflent pour qu'il s'arrête. Il continue son chemin prétendant ne pas avoir entendu le signal. Il a même fait entendre un témoin pour corroborer ses dires, mais ce témoin est à son service.

Le Tribunal l'acquitte au bénéfice du doute.

Sur appel de M. le Procureur de la République, la Cour, après rapport de M. le Conseiller Dumoulin, réquisitoire de M. l'avocat général Orsatelli et plaidoirie de Me Raffalli, défenseur du prévenu, condamne ce dernier à 25 francs d'amende avec sursis.

— La commission électorale de Cargèse avait refusé d'inscrire sur la liste de cette commune Rossi Charles et sa décision avait été confirmée par le magistrat cantonal. Le soir où ce dernier avait rendu sa décision, Rossi rencontra dans les rues de Cargèse, Alessandri, secrétaire de Mairie, de cette commune, qu'il accusait d'avoir par des faux empêché son inscription sur la liste. Une vive discussion eut lieu entre Rossi et Alessandri. On en vint aux violences. A un moment donné, Alessandri s'arma d'un revolver, fit feu à brûle-pourpoint sur Rossi. La balle traversa Rossi de part en part et alla même frapper un promeneur qui se trouvait derrière Rossi, fut lui-même grièvement blessé. Les deux blessés ne sont pas morts mais ils ne sont point encore définitivement guéris.

Le Tribunal d'Ajaccio avait condamné Alessandri Jean à 2 ans de prison, 16 francs d'amende et 3.000 francs de dommages-intérêts envers Rossi, partie civile.

Sur appel du ministère public et du prévenu, la Cour, après rapport de M. le Conseiller Dumoulin, réquisitoire de M. l'avocat général Orsatelli, plaidoirie de Me de Montera, défenseur du prévenu, et plaidoirie de Me Tomasi, organe de la partie civile, a confirmé le jugement d'Ajaccio.

— Le tribunal correctionnel d'Ajaccio avait condamné à une amende les membres de la Commission municipale de Pozzano, inculpés de fraude.

Trouvant la répression insuffisante, le Parquet général avait interjeté appel. Me de Montera représente les prévenus à l'audience pour proposer une nullité de procédure. M. l'avocat général Orsatelli déclare que le Parquet se désiste de son appel.

Dans ces conditions, l'affaire est terminée.

— Pour violences, port d'arme et infraction à un arrêté d'interdiction de séjour, le Tribunal d'Ajaccio avait condamné Baldini Jules à 3 mois de prison.

Sur appel, la Cour, après rapport de M. le Conseiller Ajaccio et réquisitoire de M. l'avocat général Orsatelli a élevé la peine à six mois.

— Andreani avait payé la réparation d'une paire de souliers à Giudicelli Blanc dans l'espoir qu'il voterait pour son parti. Il fut déçu. Rencontrant Giudicelli Blanc, il le jeta à terre et lui enleva les souliers. Giudicelli Blanc prétend même que Giudicelli Camille qui était en compagnie d'Andreani avait braqué sur lui un revolver. Mais le fait attesté par un témoin qui s'était ensuite rétracté, n'est pas établi.

Dans ces conditions, le Tribunal avait acquitté Giudicelli Camille et condamné Andreani à 50 francs d'amende avec sursis et à 1 franc de dommages-intérêts.

Sur appel du ministère public et de la partie civile, la Cour, après rapport de M. le Conseiller Lesire, plaidoirie de Me de Montera, organe de la partie civile, réquisitoire de M. l'avocat général Orsatelli et plaidoirie de Me Moretti, défenseur des prévenus, a confirmé le jugement en ce qui concerne Giudicelli Camille, mais élève la peine à 100 francs d'amende et 100 francs de dommages-intérêts en ce qui concerne Andreani.

— Pour escroquerie, le Tribunal avait condamné par défaut une demoiselle de Jaiffe à 3 ans de prison, 100 francs d'amende et 28.000 francs de dommages-intérêts.

Sur appel, la Cour, après rapport de M. le Conseiller Lesire et plaidoirie de Me de Caraffa, organe de la partie civile, a confirmé par défaut le jugement du tribunal.

— Le tribunal de Bastia avait condamné à 6 jours de prison avec sursis et 200 francs d'amende, le nommé P. qui vendait à ses clients du vin mouillé.

En appel, P. présente une déclaration de ses clients attestant que c'est sur leur demande et dans l'intérêt de leur santé qu'il a mis de l'eau dans le vin qu'il leur servait. La Cour, après rapport de M. le Président Ersa, réquisitoire de M. l'avocat général Orsatelli et plaidoirie de Me Raffalli, défenseur du prévenu, condamne P. à 200 francs d'amende.

PRESIDENCE DE M. LOISON
Président de Chambre

Aux élections municipales de Pruno de 1925, le Maire Giacomi, pour s'assurer la majorité, fit voter des militaires qui n'étaient pas nantis d'un titre de permission supérieure à 30 jours. Il fit mieux. Il déposa sur le bureau électoral un paquet d'enveloppes destinées à recevoir les bulletins. Les quatre premières enveloppes portaient non le cachet ovale des élections municipales, mais le cachet rectangulaire des élections sénatoriales. Giacomi qui avait été délégué sénatorial avait dû se procurer ses enveloppes à Ajaccio. Ses partisans, obéissant à un mot d'ordre qu'il leur avait sans doute donné, laissèrent d'abord voter leurs adversaires de façon que les quatre premiers électeurs qui votèrent avec ces enveloppes irrégulières étaient incontestablement des adversaires du maire.

Au dépouillement, le maire fit remarquer qu'il y avait dans l'urne quatre enveloppes irrégulières et il les annula sans que ses adversaires aient pu obtenir la lecture des bulletins qu'elles contenaient.

Le maire gagna ainsi les élections. Les enveloppes furent envoyées au Conseil de Préfecture qui lut les bulletins et constata qu'ils appartenaient à la liste des adversaires du maire.

Giacomi, deux de ses assesseurs et 3 militaires qu'il avait fait indûment voter furent déférés pour fraudes électorales au Tribunal correctionnel.

Devant le Tribunal, coup de théâtre, Giacomi déclare : — C'est à tort que le Conseil de Préfecture retient que j'ai annulé les bulletins de mes adversaires ; faites venir les enveloppes et vous verrez qu'elles contiennent des listes à moi.

On fit venir les enveloppes et en effet la plus part contenaient des listes du maire. On s'était, à l'aide d'on ne sait quelles complicités, arrangé pour changer les bulletins qui étaient dans les enveloppes.

Le Tribunal acquitta au bénéfice du doute, le maire pour la substitution des quatre bulletins mais pour avoir fait voter irrégulièrement des militaires, le condamna à 2 mois de prison avec sursis, 200 francs d'amende et 2 ans de suspension de droits civiques ; les deux assesseurs qui n'y avaient vu goutte sont acquittés et les trois militaires qui avaient indûment voté, sont condamnés à 1 mois de prison chacun ; ils ont été, d'autre part, punis disciplinairement à leur corps.

Sur appel des prévenus, la Cour après rapport de M. le Conseiller Antoine Martini, plaidoirie de Me de Montera, organe de la partie civile, réquisitoire de M. l'avocat général Orsatelli et plaidoirie de Me Colombani, défenseur des prévenus, retient non seulement le délit de vote irrégulier de militaires, mais le fait de la substitution de bulletins, elle condamne Giacomi à un mois de prison avec sursis, 50 francs d'amende sans sursis et 2 ans de suspension de droits politiques. Les deux assesseurs sont acquittés et les trois militaires condamnés à 15 jours de prison avec sursis.

Dans les groupements

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

MM. les membres du Conseil d'administration de l'Association des Parents d'élèves sont priés de vouloir bien se réunir le jeudi 14 courant à 18 heures, au Lycée (local habituel).

Ordre du jour : Réduction des effectifs des classes du Lycée ; questions diverses.

AMICALE DES RETRAITES CIVILS ET MILITAIRES

Dimanche, 17 novembre courant, réunion en assemblée générale, à 9 heures et demie précises, dans la salle des séances du Conseil municipal.

Ordre du jour : Renouvellement du bureau ; questions diverses.

Chirurgien-Dentiste

Le Cabinet de M. E. NICOT, 28, Boulevard Paoli, est ouvert tous les jours de 9 heures à 5 heures.

Les Spectacles

REGENT CINEMA. — Matinée à 3 h. : Au programme : Clara Bow dans *Hula*, comédie dramatique. National Film présente : Gustave Froelich dans *Les [illegible] diables*, film sportif.

En soirée à 8 h. 45 : *Régent-Journal* ; *Fandango*, comique ; Aubert présente Nicolas Rimsky dans : *Minuit... Place Pigalle*, d'après Maurice Dekobra.

Location au Salon « l'Origan ».

De passage

MM. [illegible], Conseiller Général de [illegible], Tomasi, maire de [illegible], le Commandant Albertini, maire de Corscia.

La Vie Sportive

Le Cercle Athlétique Bastiais fera dimanche prochain sa rentrée devant le public bastiais.

Les noirs ont fait appel à l'excellente équipe du 173e R. I.

Nous publierons demain la formation des deux teams.

Aux amateurs de T.S.F.

M. R. PLACUCET informe MM. les amateurs d'auditions parfaites, qu'il vient de recevoir un stock des inégalables Superhétérodynes RADIO L.L. (licence Lucien Lévy) modèles 1930, exposés au Salon actuel. Ces appareils sont visibles chez M. Giacomi, spécialiste en T.S.F., « Radio Moto », 12, Boulevard Auguste Gaudin, qui se tient à votre disposition pour tous renseignements et démonstrations gratuites à domicile sans aucun engagement. Appareils de 5 à 10 lampes avec prix à partir de 700 francs.

Nécrologie

Vendredi, 8 courant, ont eu lieu les obsèques de la petite Pozzo di Borgo Alice, à peine âgée de 11 ans.

La bière, portée par des orphelins du Bon Pasteur, disparaissait sous une jonchée de fleurs naturelles.

La petite Alice fut elle-même au moral et au physique une fleur de toute beauté. Ceux qui ont eu le bonheur de l'avoir connue savent que sa fine distinction autorisait de grands espoirs. Tout en elle dénotait déjà la future femme vertueuse et sage.

Sa disparition est une perte irréparable pour ses chers parents, Mme et M. Henri Pozzo di Borgo, maître-tailleur à Bastia, et ses jeunes frères et sœur.

Un nombreux cortège d'amis affectés et pieusement recueillis accompagna la regrettée défunte jusqu'à sa dernière demeure.

MM. Henri Pozzo di Borgo et son fils Antoine conduisaient le deuil.

Nous prenons part à la douleur de notre ami M. Henri Pozzo di Borgo et de sa famille et leur présentons nos sincères condoléances.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Marie Nicolai, née Thiers, et ses enfants : Henri et Jeanne ; M. et Mme Sauveur Thiers ; Mlles Angèle et Gabrielle Nicolai, de Lyon ; M. et Mme Michel Biasini et leur enfants ; M. et Mme Vincent Thiers ; Mlle Jeanne Thiers ; M. et Mme Fortuné Thiers ; M. et Mme Joseph Casanova ; M. et Mme Paul Gigneaux ; Mme Vve Jeanne Bonneau ; le docteur et Mme Joseph Thiers ; Mme Vve Joséphine Tardi ; Le docteur et Mme Joseph Stefani ; Le docteur et Mme Joseph Thiers, de Paris ; M. et Mme Ambroise Andréani ; M. Henri Casanova ; M. et Mme Charles Gabrielli ; M. et Mme Jean Casanova ; Le docteur et Mme Pierre Giamarchi ; M. et Mme Louis de Buttafoco ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur JACQUES NICOLAI
Lieutenant au 6e Rég. de Cuirassiers
Chevalier de la Légion d'Honneur

leur époux, père, gendre, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin germain, décédé à Trèves (Allemagne) le 11 novembre 1929, muni des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques ont eu lieu aujourd'hui jeudi à Trèves.

L'inhumation aura lieu le 16 novembre, à Lyon, où se trouve le caveau de la famille.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Priez pour lui

AVIS DE MESSE ET REMERCIEMENTS

CANAVAGGIA

Mme et M. Dionisi Jean Baptiste, de [illegible] ; Mme et M. Charles Dionisi ;

dans l'impossibilité de répondre à toutes les condoléances qu'ils ont reçues à l'occasion de la perte de leur mère

Mme Vve Lucie-Toussainte DIONISI

pieusement décédée à Canavaggia le 24 octobre 1929, et profondément touchés des marques de sympathie que leur ont témoignées leurs nombreux amis, les prient de trouver ici l'expression de leur gratitude attristée.

REMERCIEMENTS

HOPITAL CIVIL

Un service funèbre sera célébré le 16 novembre courant à 9 heures du matin, en la chapelle de l'Hôpital Civil, pour le repos de l'âme de feue sœur Théophanie, ancienne supérieure de cet établissement.

Communications

SYNDICAT UNITAIRE DES CHAUFFEURS ET MECANICIENS D'AUTOMOBILE

Les chauffeurs et mécaniciens syndiqués et non syndiqués sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le jeudi 14 courant à 8 h. 30 du soir, à la salle commune, sise 1, rue de la Marine.

Réouverture des Caves de Pineto
VINS EN GROS, DEMI-GROS, DETAIL
27, *Rue de l'Opéra*

BOURSES D'APPRENTISSAGE

Des bourses d'apprentissage peuvent être accordées pour la durée d'un an :

1° Aux élèves de l'école pratique municipale de commerce et d'industrie ;

2° Aux apprentis dans certaines conditions.

Les dossiers comportent une demande sur papier timbré et un état de renseignements sur modèle spécial. Ce modèle pourra être retiré chez M. le Proviseur du Lycée qui donnera tous renseignements utiles.

Oui...
Mais la Maison A. TOMASI
Directeur Opérateur : J. CATTANI
PHOTOGRAPHIE MIEUX
19, Boulevard Paoli, 19 — 1er étage
Ancienne Maison J. MORETTI
Téléphone : 1-35 — Salle chauffée

C'est
Chiffoing
qui donne chaque mois
le dernier mot
de l'élégance
et de l'ingéniosité.

Grands Magasins
LOUIS MAUREL
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE UN MILLION

Augmentation de Capital

par 2000 actions B de 250 francs entièrement libérées par 4000 actions B de 250 frs libérées de 62 fr. 50, à la souscription.

On souscrit à la Banque [illegible], à la Banque Fantauzzi, aux guichets des Magasins, 2, boulevard du Palais.

BOURGEOIS
FRÈRES & FILS
ETABLISSEMENTS FONDES EN 1867
CYRNEENNE
liqueur de Cédrats Corses
LA CANONICA
Vieille liqueur
ANIS BOURGEOIS
Apéritif supérieur
HOCCO-RHUM
Pur Martinique

CABINET DENTAIRE

Le Cabinet de M. T. BOURGEOIS, Chirurgien-Dentiste, 1, Bd Lotteran, est ouvert tous les jours.

Cafés
EXPEDITION A L'INTERIEUR
TORREFACTION JOURNALIERE DE CAFES
— Téléphone : 1-06 —
LA PLUS ANCIENNE MAISON DE LA CORSE
GRANDE
Brûlerie Cyrnos
33 bis, RUE DE L'OPÉRA
— BASTIA —

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

A LA CHAMBRE

(Suite de la 1ère page)

La Politique Agricole du Gouvernement

L'orateur analyse ensuite les causes de la récente baisse du prix du blé et s'attache à démontrer que cette baisse est purement artificielle. Il termine en exposant les vœux de diverses Associations agricoles et en faisant ressortir le danger qu'il y aurait à favoriser particulièrement l'industrie dans un pays comme le nôtre, urbain surtout.

M. Jules Cels

M. Jules Cels souligne l'intérêt qui s'attache au développement du crédit agricole et propose d'apporter certaines modifications au système financier de la loi sur les assurances sociales, en vue de favoriser l'agriculture.

M. Camille Ferrand

M. Camille Ferrand demande au Gouvernement de réprimer énergiquement toute tentative de spéculation ; il insiste sur la nécessité de procurer aux agriculteurs des engrais à bon marché et d'encourager le développement des emblavures par l'institution d'une prime à l'hectare de terre nouvellement ensemencée.

Après une intervention de *M. Bijolegge*, qui expose les revendications des producteurs de pommes de terre, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

Les interpellations sur les méthodes de la Police Judiciaire

Le président rappelle à la Chambre qu'il est saisi de plusieurs demandes d'interpellation sur les méthodes employées par la police judiciaire pour faciliter les aveux spontanés.

M. André Tardieu propose de fixer la discussion de ces interpellations au premier vendredi qui suivra la fin du débat sur la politique agricole du Gouvernement.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h. 15.

L'élection de deux vice-présidents

Paris, 13 novembre. — La Chambre a décidé aujourd'hui, on le sait, de procéder au remplacement de deux vice-présidents devenus ministres, MM. Pernot et Flandin.

Les U.R.D. et les républicains de gauche se réuniront prochainement pour désigner leurs candidats.

Parmi les candidats possibles à l'U.R.D., on parle de MM. Guillon, de Moncault et Blaisot et aux républicains de gauche de MM. Riccoli et de Castellane.

Il se pourrait que d'autres groupes aient l'intention de présenter des candidats, notamment l'action démocratique et sociale et le groupe radical socialiste. Parmi les candidatures radicales possibles on parle de MM. Dumesnil, André Hesse et Durand.

Dans les commissions

Mines et Force Motrice

Paris, 13 novembre. — La Commission des mines et de la force motrice de la Chambre des Députés s'est réunie aujourd'hui, 13 novembre, à 15 heures. Elle a confirmé M. Charlot dans ses fonctions de rapporteur du projet de loi créant un office des mines domaniales de la Sarre, et M. Charles Baron, comme rapporteur de la proposition, tendant à établir un monopole du pétrole par l'Etat.

Affaires Etrangères

Paris, 13 novembre. — La Commission des Affaires étrangères de la Chambre, sous la présidence de M. Paul Bénazet, a entendu M. Guernut, qui a exposé les résultats de son enquête dans la Sarre.

La Commission a nommé M. Scapini rapporteur d'un projet de loi tendant à la ratification de la convention établissant une union internationale de secours, et M. Fred rapporteur de la proposition de résolution de M. Henri Brunet, relative aux litiges d'ordre commercial.

La Conférence sur les traitements des étrangers

Paris, 13 novembre. — La conférence diplomatique pour le statut des étrangers a tenu une séance aujourd'hui.

Les travaux des Commissions ont continué à discuter les articles devant donner aux étrangers l'égalité complète avec les nationaux dans l'exercice de toute activité économique.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La nouvelle conférence de La Haye

Paris, 13 novembre. — *Le Matin* annonce que la deuxième conférence de La Haye est provisoirement fixée au 2 décembre.

Un démenti du Quai d'Orsay

Paris, 13 novembre. — On déclare au ministère des Affaires étrangères que, contrairement à certaines informations, la date de la prochaine conférence de La Haye n'est pas encore fixée.

Les Prix Nobel de Chimie et de Physique

Stockholm, 13 novembre. — L'Académie des Sciences a partagé le prix Nobel de chimie, pour 1929, entre les professeurs Arthur Harden, de Londres, et Hans Von Euler Chelpin, de Stockholm, pour récompenser leurs recherches sur la fermentation des espèces sucrières et leurs enzymes actives dans ce procédé.

Le prix de physique a été donné au savant français Louis-Victor de Broglie.

Autour de l'Organisation de la Banque Internationale

Paris, 13 novembre. — M. Quesnay, second délégué français au Comité d'organisation de la banque des règlements internationaux, qui s'est rendu à Londres hier, est revenu ce matin.

Il a conféré aussitôt avec MM. André Tardieu et Moreau, gouverneur de la Banque de France.

M. Quesnay est reparti pour Baden-Baden cet après-midi.

On croit que les travaux du Comité d'organisation de la banque seront terminés samedi.

Une baisse formidable en Bourse de New-York

Londres, 13 novembre. — On mande de New-York, au *Daily Express*, que la baisse, au cours des journées d'hier et d'aujourd'hui, représente une perte de cent quatre-vingt-six milliards de francs.

AU QUAI D'ORSAY

Paris, 13 novembre. — M. Briand a reçu, cet après-midi, le professeur Einstein.

Nouvelles diverses

Reims, 13 novembre. — Dans un article de l'*Eclaireur de l'Est*, M. Paul Marchandeau, député de la Marne, critique vivement l'attitude du groupe radical socialiste, dans la dernière crise ministérielle.

Paris, 13 novembre. — M. André Tardieu a reçu aujourd'hui, M. Moreau, gouverneur de la Banque de France, et M. Quesnay, délégué français au Comité d'organisation de la banque des règlements internationaux.

Il a reçu également M. Von Hoesch, ambassadeur d'Allemagne à Paris.

Paris, 13 novembre. — Le Conseil de l'Ordre des avocats a rayé du barreau de Paris, M. Lucien Klotz, condamné à deux ans de prison pour escroqueries et émission de chèques sans provision.

Saïgon, 13 novembre. — L'agence Indo-Pacifique communique :

L'équipe de tennis du Racing Club de France s'est embarquée hier à 22 h. 30. Une foule nombreuse accompagnait les champions qui se sont déclarés enchantés de l'accueil reçu à Saïgon.

Paris, 13 novembre. — M. Briand a visité M. Poincaré avec lequel il a eu un long et cordial entretien.

Paris, 13 novembre. — Ce n'est pas l'émir Abdullah qui a été frappé d'un coup de poignard, hier matin, à Jérusalem, mais un de ses médecins, le docteur Ticho.

Une erreur de transmission avait fait croire que l'émir lui-même avait été l'objet de l'attentat.

Berlin, 13 novembre. — Mme Zoubkoff, sœur de l'ex-kaiser, est morte, ce matin, à 7 heures, à l'hôpital de Bonn, où elle était, depuis quelque temps, en traitement, pour pneumonie.

Villacoublay, 13 novembre. — Un avion s'est écrasé, cet après-midi, à [illegible] heures, à Garches.

Le pilote Maurice Weiss, pilote réceptionnaire à la Maison Potez, a été tué.

Paris, 13 novembre. — M. André Tardieu a reçu, ce matin, M. Quiñones de León, ambassadeur d'Espagne à Paris.

Grands Magasins
Louis MAUREL
2 & 3 Boulevard du Palais BASTIA
LES SEULS ETABLISSEMENTS VENDANT ABSOLUMENT DE TOUT

Au BONHEUR des DAMES
Madame GUASCO
13, BOULEVARD PAOLI
Toutes les semaines :
GRAND CHOIX
DES DERNIERES NOUVAUTES
DE PARIS
TRANSFORMATIONS — REPARATIONS
Spécialités de Deuil
PRIX MODERES

avec les cigarettes
MARYLAND ALBAN
SUPÉRIEUR
[illegible]

Lilas Blanc
Aux 100.000 Chemises
27 et 29, boulevard Paoli — BASTIA

GRANDE VENTE-RÉCLAME

A L'OCCASION DU NOUVEAU RAYON DE CONFECTION

La Direction des 100.000 Chemises offre à tout acheteur d'un complet pour homme, 1 pantalon drap fantaisie rayé ou une chemise flanelle coton avec 1 col ou autre chose au gré de l'acheteur.

EN RECLAME

1 lot de cravates soie pour hommes, réclame	5,0
1 lot de bas pour dames, semelles avec couture talon et semelle renforcée, réclame, 5 et	3,5
1 lot de bas pour dames en soie avec couture talon et semelle renforcée, teintes modes, réclame, 5 et	4,5
1 lot de bas pour dames en soie, avec couture talon et semelle renforcée, avec baguette brodée et semelle à jour, etc.	9,00
1 lot de chaussettes pour hommes semelées, réclame 6 et	4,9
1 lot de Pull-Over pour hommes et dames, soldé à 45 et	25,0

La Direction des 100.000 Chemises prévient son aimable clientèle, qu'elle a tout intérêt à faire une visite en ses magasins avant de procéder à tout achat.

ETUDE DE Me PAUL BRONZINI
Docteur en droit, Notaire à Bastia
SUCCESSEUR DE Me DE CARAFFA SON BEAU-PERE

Suivant délibération en date du 31 octobre [illegible], et dont une copie a été déposée aux minutes de Me Bronzini, notaire à Bastia, à la date du 6 novembre 1929, l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires du « Comptoir Commercial », société anonyme au capital de 300.000 frs, avec siège social à Bastia, 3 et 5, rue de l'Opéra, a modifié l'article 4 des statuts ainsi qu'il suit :

« La Société, primitivement constituée pour une durée de dix années, a été prorogée de trente années et prendra fin le 11 octobre 1963 ».

Une copie de ladite délibération a été déposée à chacun des deux greffes de la justice de paix du deuxième canton de Bastia et du tribunal de commerce de ladite ville, le 13 novembre 1929.

Pour extrait :
P. BRONZINI

BANQUE de la CORSE
15, Bd Albert 1r & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)
Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs .. Correspondants des Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances, branches diverses

STÉNO-DACTYLO
Institut JAMET-BUFFEREAU
[illegible]

N'hésitez pas... AUX SOLDEURS RÉUNIS
38, Boulevard Paoli - BASTIA
Cette Semaine Grande Vente Réclame
Jeudi, vendredi et samedi seulement
3 belles cravates pour 10 fr. Nombreux articles soldés
TOUT EST MOINS CHER !!!

Votre joli Bébé....

doit et peut devenir un beau bébé. Il suffit de vouloir et de savoir. Nourrissez-le vous-même dans toute la mesure du possible, et ne vous faites aider ou remplacer que par un bon lait concentré sucré, auquel peu à peu vous associerez de saines bouillies lactées et maltées. Votre joli bébé deviendra un vigoureux enfant si vous choisissez pour lui...

LAIT CONCENTRÉ SUCRÉ ET FARINE LACTÉE
NESTLÉ
"les aliments qui donnent de bonnes joues"
Gratuitement : Echantillon Lait ou Farine et brochure "Soins des Enfants" (Dr Vidal) - NESTLÉ, 6, Avenue Portalis, Paris (8e)

Agent général pour la Corse M. Alfred Padovani
1 bis rue du Nouveau Port — Bastia

Papeterie du Petit Bastiais
6, boulevard du Palais — BASTIA
AJACCIO
UNE VISITE S'IMPOSE
CAHIERS — ARDOISES
PORTE-PLUMES
Grand stock de Cahiers de dessins en réclame : 0 fr. 10.

A VENDRE

jolie chambre à coucher complète et autres meubles. S'adresser aux bureaux du journal.

A VENDRE

Chambre complète, buffet, servante et meubles divers, le tout en très bon état. S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS

Le Docteur Valery, directeur de la maison de Diagnostic de la rue [illegible], à Paris, vient, pour raisons de santé, de se retirer à Miomo. Il nous prie d'informer nos lecteurs qu'il n'exerce plus.

A VENDRE

Vieux papiers en ballots. S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

IL A ETE PERDU

Vendredi dernier aux alentours du Palais de Justice une manivelle d'auto Renault. Prière de la rapporter aux bureaux du journal.

Les ennemis du Progrès NE LISENT PAS Le Petit Bastiais

BOURSE DE PARIS du 13 Novembre 1929

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]
5 % 1915	[illegible]	[illegible]
4 % 1917	[illegible]	[illegible]
4 % 1918	[illegible]	[illegible]
5 % 1920	[illegible]	[illegible]
6 % 1920	[illegible]	[illegible]
4 % 1925	[illegible]	[illegible]
4 % 1927	[illegible]	[illegible]
Rente 5 % 1928	[illegible]	[illegible]
Bons Trésor 5 % 1924	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1926	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1922	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 [illegible]	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1925 [illegible]	[illegible]	[illegible]
Départ. Seine 7 % 1929	[illegible]	[illegible]
Oblig. P. T. T. 1925	[illegible]	[illegible]
Paris 1929	[illegible]	[illegible]
— 1925	[illegible]	[illegible]
Communales 1879	[illegible]	[illegible]
— 1926	[illegible]	[illegible]
TERME		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nationale Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris et Pays-Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]
Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]
Compt. Nat. d'Escompte	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Générale Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez Capital	[illegible]	[illegible]
Suez Parts	[illegible]	[illegible]
Act. Créd. Fonc. Alg.-Tunisie	[illegible]	[illegible]
Est Capital	[illegible]	[illegible]
Lyon Capital	[illegible]	[illegible]
Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Nord Capital	[illegible]	[illegible]
Orléans Capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé Chemins de Fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Compt. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
Boléo	[illegible]	[illegible]
Kuhlmann	[illegible]	[illegible]
Phosphate de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Pechiney	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique Ord. 600 fr.	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Air Liquide	[illegible]	[illegible]
Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma [illegible]	[illegible]	[illegible]
Sucreries Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	[illegible]	[illegible]
Russe 5 % 1906	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
Banque Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons-Lits Ordinaires	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Petrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
Actions [illegible]	[illegible]	[illegible]
Actions Usines du Rhône	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Financière Caoutchoucs	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
Concordia	[illegible]	[illegible]
De Beers Ord.	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Goldfields	[illegible]	[illegible]
Huanchaca	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca Ordinaire	[illegible]	[illegible]
Mexican Eagle Ord.	[illegible]	[illegible]
Actions Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mozambique	[illegible]	[illegible]
Nestlé	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Roumano-Belges	[illegible]	[illegible]
Act. Banque de l'Indochine	[illegible]	[illegible]
Tanganyka	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux Cap.	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
Penarroya	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Verreries de [illegible]	[illegible]	[illegible]
Salins Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Maritimes Ord.	[illegible]	[illegible]
Distil. Indochine	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris-France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
Banq. Franç. Rio Plata	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Cuba	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philip. Ord.	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Art. cap. Ciment Français	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
Anglais 2 % 1/2	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bulgare 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
Chine 4 % 1895	[illegible]	[illegible]
Egypte Unifié	[illegible]	[illegible]
Hellénique 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Italie 3 1/2	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % 1910	[illegible]	[illegible]
Marocaine 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
Roumanie 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Serbe 1912	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]

CHANGES

	Cours préc.	Cours du J.
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

LA SOCIÉTÉ

Agostini Frères

présente dans ses magasins d'exposition
7 et 8, Rue du Nouveau-Port
BASTIA

Les Citroën C. 4

en Camionnette bâchée
Fourgon de livraison
Conduite intér. 5 places
Conduite intérieure 7 places
Torpédo luxe tabatière
Torpédo luxe normal
Torpédo commercial

Les Citroën C. 6

Conduite intérieure luxe
Camionnette 1.800 k.

La conduite intérieure DELAGE
6 Cylindres, 14 CV, 7 places

FACILITÉS DE PAYEMENT

N.-B. - La Société dispose à partir du 14 Novembre d'un contremaître et d'une équipe spéciale de six ouvriers provenant des Usines DELAGE et CITROEN, dont elle est le Concessionnaire exclusif.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES
ANCIENNE MAISON L. PETIT
Firmin & Lota
Successeurs
40, boulevard Paoli — 1, Rue Sampiero — 13, Bd Albert 1er

CHAMBRES A COUCHER — SALLES A MANGER — CABINETS DE TRAVAIL — STYLES MODERNES ET ANCIENS
Avant d'arrêter votre choix, comparez nos modèles, nos prix. Fabrication soignée :-: Bois de première qualité

GRAND ATELIER DE TAPISSERIE
SALONS — DIVANS — LITS — TENTURE — TAPIS — etc...
La Maison se charge des réparations de sièges et sommiers — à des prix modérés —
Lits fer et cuivre et tout ce qui concerne la literie complète
ARGENTERIE — GARNITURES DE CHEMINEE — CRISTAUX — PORCELAINES — BRONZES — GLACES — TABLEAUX — VOITURES ENFANTS — ARTICLES DE VOYAGE — PIANOS
ACHAT ET VENTE DE BOIS
Agents dépositaires en Corse du **BALATUM**
le couvre parquet le plus moderne et le plus économique
ENVOI DE DESSINS SUR DEMANDE

Dégustez les......
Marque
J. VIDAL
Agent : M. P. GRASCO, 18, Boulevard Paoli, 18 — BASTIA

Pour la pipe et pour rouler la cigarette employez le tabac
PETIT CAPORAL SUPÉRIEUR
(bande rouge)
1 FRANC LE PAQUET DE 50 GRAMMES

Il faut en ce moment faire des
ÉCONOMIES
et cependant avoir une toilette formant un ensemble parfait.
Pour savoir ce qui se porte comme gants et chaussures, bas et lingerie, plumes, sacs et bijoux, etc...,
comme aussi robes et chapeaux
achetez le nouveau journal complet
MERVEILLES DE PARIS
4 francs
EN VENTE PARTOUT
et 29, rue de la Sourdière, Paris.

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
(papier blanc)

Soyez bon pour votre moteur
Lubrifiez-le avec
L'OLYMPICOIL

La reine des HUILES d'AUTO, spécialement recommandée pour les moteurs poussés, les Voitures de Courses et de Sport, les Camions et les Cars de montagne.
Pour votre sécurité, exigez la Marque « OLYMPIC » vous la trouverez dans les principaux garages.
AGENTS dépositaires demandés ; pour tous renseignements écrire à l'OLYMPIC OIL COMPANY, MARSEILLE.

Compagnie Fraissinet

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DÉPARTS de la CORSE pour le CONTINENT
Samedi 9, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 10, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 11, de Calvi pour Nice à 23 h.
Mardi 12, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 12, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 13, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 14, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 14, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 15, de Bastia p. Nice à 21 heures.
Samedi 16, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 17, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 18, d'Ile-Rousse p. Nice à 23 h.
Mardi 19, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 19, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 20, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 21, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 21, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vendredi 22, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 23, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 24, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 25, de Calvi pour Nice à 23 heures.
Mardi 26, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 26, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 27, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 28, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 28, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 29, de Bastia pour Nice à 21 h.
Samedi 30, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DÉPARTS du CONTINENT pour la CORSE
Sam. 9, de Toulon p. Ile-Rousse à 20 h. 30
Samedi 9, de Nice pour Bastia à 20 h.
Dim. 10, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 11, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 12, de Nice p. Ile-Rousse à 23 h.
Merc. 13, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 13, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 14, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 15, de Nice p. Ajaccio à 17 heures.
Samedi 16, de Nice p. Bastia à 20 h.
Samedi 16, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Dim. 17, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 18, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 19, de Nice pour Calvi à 23 h.
Merc. 20, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 20, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 21, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 22, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 23, de Toulon p. Ile-Rousse à 20 heures 30.
Samedi 23, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dim. 24, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 25, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 26, de Nice p. Ile-Rousse à 23 h.
Merc. 27, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 27, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 28, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 29, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 30, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Samedi 30, de Nice p. Bastia à 20 h.

RHUM St-JAMES
Grand Cru
« St James ce prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde. »

POUR VOS ACHATS DE
MEUBLES
linge de maison
Une visite s'impose
à
Lyon Mobilier
2 & 4, RUE DE LA GARE
ANNEXES ET ATELIER
18 & 21, RUE DE L'OPERA
— BASTIA —

Car ne l'oubliez pas, c'est la maison spécialisée dans la vente du meuble et linge de maison, possédant le plus grand assortiment en meubles classiques et modernes de tous styles ; ainsi qu'un grand choix de lits fer et cuivre et tous articles literie, linoleum, etc...
Nos prix à qualité égale ne permettent aucune comparaison, faites-nous confiance et vous serez servis de même.
Nous accordons des facilités de paiements et envoyons sur demande de notre catalogue avec prix courants.
Nous avons organisé un atelier pour la fabrication et la remise en état des sommiers, divans, etc.., ainsi que pour la réparation et recouvrage des fauteuils, canapés et tous sièges à des prix très modérés.
NOTA. — Nous expédions franco d'emballage dans toute la Corse et pour le Continent, par les soins de notre Maison principale de LYON,
R. BURES et ses ENFANTS
79-81, RUE CREQUI.

ENTREPRISE GÉNÉRALE
— POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS
BASTIA
DÉCORATION D'ÉGLISES
et appartements de tous styles et en tous genres
Travail Soigné · Célérité

Pour les amateurs de tabac goût américain, la cigarette
MIMOSA
est incomparable

PHOSCAO

Le Gérant : FERNAND POLI
Imp. du Petit Bastiais, 5, Bd du Palais

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Gouffre d'Or

GRAND ROMAN D'AMOUR, DE MYSTÈRES ET D'AVENTURES

PAR MAURICE BOUÉ ET [illegible] AUGAY

LA MORT DU MILLIARDAIRE
JEAN MONVAL

— C'est vrai ! Oublions les pensées tristes. Soyons tout à la joie du pays retrouvé.

Après plus de vingt-cinq ans d'absence, Monval remettait le pied sur la terre de France.

Que de chemin parcouru depuis le jour où « l'Ellora » l'avait emmené, plein d'orgueil et d'espoir, vers le Nouveau-Monde ! Que d'abîmes ! Que d'épreuves où s'étaient déchirés ses mains et ses pieds... Que de luttes où il avait peu à peu laissé ses illusions les plus tenaces. Que de drames, où ses sentiments les plus sincères s'étaient émoussés !

Monval rentrait en France, le cœur meurtri et vide, méfiant, las de tout et de lui-même. n'avait plus que la société de son fils pour le rattacher à la vie.

Sur le quai de Cherbourg, seul un anonyme portier d'hôtel attendait les voyageurs.

— Si tu avais vu le départ sur ce même quai, voici près d'un quart de siècle, Fred ! J'en avais des amis alors ! J'étais le milliardaire bon enfant qui se laisse « taper ». Les journaux du monde entier ont pourtant annoncé notre arrivée. Où sont donc ces amis d'antan ? Ils ont fondu comme cire au feu, quand ils ont vu que leurs demandes d'argent restaient sans réponse. Fred, apprends à connaître les hommes, petit ! Profite de mon expérience !

Monval et son fils passèrent la nuit à Cherbourg et partirent le lendemain pour Royallieu. Plus on s'approchait, plus Monval avait hâte de revoir le lieu de sa naissance. Il semblait qu'une force magnétique agissait sur lui, avec la puissance d'un aimant.

Il n'osait pas se l'avouer, mais son cœur se réveillait depuis qu'il foulait la terre maternelle. Il se produisait en lui un phénomène curieux : Monval redevenait l'enfant de ses premières années. La dure écorce américaine du trusteur se crevassait et tombait.

Le milliardaire laissait transparaître le poète. Il se demandait :

« Vais-je revoir Paule ? Qu'est-elle devenue ? Est-elle morte ? Est-elle mariée ? Je voudrais le savoir et je n'oserai pas le demander. Je voudrais la revoir et n'ose. C'est tout le beau passé qui va renaître !... A moins que Paule n'ait quitté le pays ou ne soit plus de ce monde ».

A cette idée, une grande tristesse envahissait Jean Monval.

Et il trembla lorsqu'il aperçut les premiers toits de Royallieu.

Le petit village n'avait pas changé. C'étaient les mêmes maisons calmes et confortables. Dans le clocher garni de lierre, la même horloge marquait le vol des heures et les mêmes cloches, fidèles à leur tâche, sonnaient les joies et les deuils, comme au temps où le jeune Monval allait à l'école.

Les deux voyageurs avaient pris, en descendant du chemin de fer, un vieux coupé archaïque qui roulait au pas lent d'un cheval paisible et doux.

— Monsieur est du pays ? interrogea le cocher, curieux comme le sont les paysans normands.

— Oui, mon ami. Mais voici fort longtemps que je l'ai quitté.

— Je veux bien le croire, car je ne me souviens pas avoir jamais vu monsieur.

Monval interrogea à son tour :

— Savez-vous si l'on entretient toujours bien la maison des Monval ?

— Oh ! monsieur, bien qu'inhabitée, c'est la plus coquette du pays. Il est vrai que le fils Jean a les moyens !

Le cocher eut continué longtemps encore si Monval n'avait parlé à son fils.

— Vois-tu, petit, plus j'approche de notre maison, plus je regrette d'être parti là-bas. J'aurais pu, ici, faire mille heureux avec ma fortune. Je suis allé vivre, en Amérique, une vie de surface, et malgré tout médiocre dans sa splendeur.

— Mais, père, il n'est pas trop tard encore ? N'est-ce pas l'église, là, à travers la touffe d'arbres ?

— Oui, et notre maison est derrière.

Quelques minutes plus tard, le « coupé » s'arrêtait devant la demeure des Monval.

Les ordres que Monval avait donnés, depuis la mort de ses parents avaient été scrupuleusement suivis. Il avait dit :

« Qu'on entretienne les lieux comme si, d'une heure à l'autre, on voulait les habiter ».

Devant eux, le jardin tout fleuri, la vigne vierge fraîchement taillée, les volets peints de couleurs claires, les rideaux de tulle empesé, tout semblait attendre le maître du logis, jusqu'aux oiseaux effrontés qui sautillaient dans les plates-bandes comme si, à l'instant, on devait venir les en chasser.

Monval fit arrêter.

Le cocher déclara :

— Les clefs sont chez Benoît, messieurs. Mais je ne pense pas que la maison soit à vendre.

— Je ne peux pas l'acheter, mon ami. J'en suis le propriétaire.

— Vous seriez donc le fils Monval ?

— C'est moi, en effet. Voulez-vous demander à Benoît de venir nous ouvrir ?

— J'y vais, monsieur, tout de suite !

— Comme elle est belle, et calme, et fraîche la petite maison des vieux ! murmura Jean Monval. Il me semble que je vois maman s'affairant dans ses salades et le père, bougon et ronchonneur, secouant sur la grille la boue de ses souliers, un jour de mauvaise chasse. Ici, vois-tu, Fred, c'était mon domaine. C'était mon jardin... et personne n'y touchait.

Benoît arrivait, surpris et confus, et aussi inquiet de l'accueil de son maître.

— Ah ! Benoît ! Comme tu es resté vert et solide ! dit le milliardaire.

— Mais, vous êtes un homme, vous, monsieur ! Quand vous êtes parti, vous étiez, sauf votre respect, un gringalet. Ah ! si vos vieux parents vous voient, ils doivent être heureux, monsieur Jean...

— Ouvre-nous, mon ami.

— Samedi dernier, justement, la Benoîte a fait son grand nettoyage. Vous allez trouver la maison tout comme si vous l'aviez quittée hier.

Fred, qui n'avait connu que la vie guindée et cérémonieuse, était surpris et charmé de la cordialité simple des provinces de France.

A Suivre.

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
5, Bd du Palais &
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0-88

BUREAU A PARIS
10, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-57

Le Petit Bastiais

0.232

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : MARTIN BIANCONI

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux : Ajaccio 19841

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Corse	[illegible]	22	42
Contin. et Colon.	17	32	64
Étranger (1) A	30	60	120
Étranger (1) B	46	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Fontaine, 10, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

L'ELECTRIFICATION

Notre très distingué compatriote, M. Hyacinthe Cagninacci, conseiller général du canton de San-Martino-di-Lota, et rapporteur général de la commission des finances à l'assemblée départementale, fait, lui-même, de la question de l'électrification de la Corse, au point avancé où elle est arrivée, un exposé qu'on peut qualifier, sans jeu de mots, de parfaitement lumineux.

Ainsi, complexe au début dans ses données financières, ce problème est maintenant saisi par tous et n'en paraît que plus important.

L'on peut même dire que son importance découle de la certitude désormais acquise de son heureuse solution. Et c'est bien humain ! La moindre réalisation fait plus d'effet que les plus séduisantes hypothèses.

On aurait pu se laisser aller à ajourner encore de quelques mois, qui fussent devenus facilement des années, l'électrification de la Corse, dans l'espoir d'obtenir un financement de l'opération plus léger aux finances départementales. On a tout de même, aux risques impliqués par cet ajournement dans un temps où l'on ne sait plus trop si l'on doit compter sur les décisions du Parlement, ni si à un ministre favorable ne doit pas succéder un ministre désobligeant, préféré le risque d'une surcharge financière locale.

Quelqu'un à ce propos a dit que le problème de l'électrification n'était pas qu'un problème de technique industrielle, ni même financier. Il comporte un aspect psychologique. Et c'est vrai.

Nous partons de ce principe que si le progrès en vaut la peine, on n'hésite pas à lui consentir de gros sacrifices. Une famille épuisera sans broncher ses quelques économies pour s'éclairer à l'électricité, parce que les voisins en auront fait autant, et parce que les commodités de l'éclairage électrique seront trop grandes. Il en est ainsi des collectivités : pour être plus sûr d'avoir l'électrification, et de l'avoir ne fût-ce qu'un an plus tôt, on peut dépenser davantage, lorsque cette surcharge n'atteint pas le dixième de la dépense totale.

Il ne faut pas oublier que si l'on se déplace de nos jours sans nécessité, pour les moindres affaires ou pour le plaisir, c'est parce que les moyens de communication actuels ont remplacé, par exemple de Bastia à Ajaccio, la diligence hebdomadaire et à quatre places qui reliait les deux villes il y a seulement quatre-vingts ans.

Autant répéter que l'organe crée la fonction. Nous voulons surtout dire par là que l'activité des hommes à augmenter leurs ressources est fonction même des possibilités qui leur sont offertes de dépenser toujours davantage.

En supposant que la permission qui a été donnée par le Conseil général aux syndicats intercommunaux de contracter avec les concessionnaires, sans attendre une décision du Parlement créant les éléments que la substitution du plan Young au plan Dawes a fait disparaître (mais avec la [illegible] d'y avoir recours le cas échéant) augmente la charge budgétaire du département, eh ! bien, au moment où cette surcharge se fera sentir le département y avisera.

L'essentiel est de savoir si les dépenses de l'électrification générale de la Corse sont somptuaires ou productives. Elles sont productives.

Elles sont productives pour les collectivités à budgets, car leurs budgets se ressentent heureusement d'une activité à laquelle ils participent de cent façons, sur laquelle ils appliquent comme des bouches d'aspiration qui les enrichissent.

Elles sont productives pour les individus parce que, invités à dépenser, ils s'organisent automatiquement au presque, pour tenir le coup.

Le pire, c'est de rester coi. Sans doute, dans cette question de l'électrification, personne n'y était décidé. Ce progrès, tout le monde le voulait. Mais c'était encore une manière de rester coi que d'attendre sans rien faire un allègement possible, probable même, mais non absolument certain, qui ne dépendait plus de notre volonté.

La prudence se fut imposée dans une matière somptuaire ; et ce n'est pas le cas.

On a vu que, la voie lui ayant été ouverte, le syndicat intercommunal de l'électrification du Nord et du Nord-Est de la Corse s'y est engagé dans des conditions qui font honneur à ceux qui le dirigent et l'inspirent. Il a su s'assurer le maximum d'avantages. On peut maintenant espérer que dans deux ans, les 128 communes du réseau seront électrifiées. Nous escomptons également que le réseau du Sud, dans le même temps, et les deux autres réseaux en procédure peu après, bénéficieront du même progrès. Cela fera le bonheur de tout le monde. De tout le monde, vraiment ? Non, mais de tous ceux que le progrès stimule, et qui à des besoins accrus opposent une plus grande activité, un plus grand effort d'imagination, qui savent s'adapter aux situations nouvelles. Il n'y a, décidément, que la paresse qui fatigue.

Au moment où l'on peut avoir la certitude que la Corse sera électrifiée, date qui dans nos annales sera marquée d'une pierre blanche, nous présentons aux initiateurs et aux créateurs de cette grande réalisation, nos remerciements et nos félicitations.

PB

Un chalutier boulonnais jeté à la côte par la tempête

Boulogne-sur-Mer, 14 novembre. — Ce matin, entre Wissant et Calais, le chalutier boulonnais *Ludovic Marie* appartenant au comptoir Germe fils jaugeant 250 tonneaux, ayant 25 hommes d'équipage, s'est échoué par temps brumeux.

L'équipage, sains et saufs, a quitté le chalutier au cours de la matinée.

L'héritage de Gaby Deslys

Paris, 14 novembre. — Une famille hongroise réclame, en ce moment, la fortune de Gaby Deslys, la fameuse danseuse de réputation mondiale ; celle-ci ne s'élèverait pas à moins de 3 millions de francs.

Les membres de cette famille prétendent qu'ils sont parents de la célèbre artiste et sont à la recherche de témoignages pour confirmer l'assertion.

D'après une dépêche du correspondant, à Budapest, du *New-York Times*, il y a près de sept ans que Gaby Deslys est morte et a été enterrée à Marseille, mais les tribunaux n'ont pas encore décidé de l'affectation de sa fortune.

Paris en ce jour du 11 novembre a connu une animation très grande et les diverses cérémonies commémoratives qui ont eu lieu ont toutes été suivies par une foule nombreuse et respectueuse. Voici d'une part : le défilé des drapeaux des régiments dissous et d'autre part le Président de la République félicitant le général Gouraud, glorieux mutilé, de la bonne tenue des troupes qui défilèrent.

Cliché CELLON PARIS

La Chambre a adopté hier matin le budget de dépenses des Finances

Elle a repris l'après-midi la discussion des interpellations sur la politique agricole du gouvernement

Paris, 14 novembre. — La séance de la Chambre est ouverte à 9 h. 05, sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

M. Chéron est au banc du Gouvernement.

La Chambre reprend l'examen des chapitres du budget des finances.

La situation des épargnants des départements recouvrés

M. Schuman signale la situation de certains porteurs d'emprunts, émis en Alsace et Lorraine et libellés en marks. Ces porteurs, qui ont acquis la nationalité française, se voient refuser tout paiement.

L'orateur demande au Gouvernement d'envisager la revalorisation partielle de leurs titres de rente.

M. Delcourt présente diverses observations au sujet de la liquidation des pensions accordées aux douaniers et aux forestiers.

M. Chéron, ministre des finances, dit qu'en ce qui concerne la révision des pensions, la situation est complètement assainie depuis six mois.

Nos avoirs à l'étranger

M. Palmade, rapporteur, fait observer que la Banque de France s'oriente vers les placements à long et moyen terme et vers la liquidation des devises à vue pour qu'elles puissent s'incorporer dans l'économie nationale.

M. Chéron affirme que nos avoirs à l'étranger sont étroitement surveillés par nos agents commerciaux.

Le ministre ajoute que, en ce qui concerne la production en France de valeurs étrangères, il vient d'être institué une Commission de techniciens et que le ministère des finances ne se prononce jamais pour l'admission en bourse sans avoir pris avis de cette Commission.

M. Chéron se déclare partisan de la création d'un office de renseignements qui pourra fournir toutes les indications utiles aux épargnants.

Les revendications du personnel des Douanes

M. Alberlin se fait l'interprète de certaines revendications du personnel des Douanes. Rien ne justifie, selon lui, la différence existant entre la situation des agents du service actif des Douanes et celle des agents des services pénitentiaires.

M. Rémy-Roux s'associe aux observations de M. Alberlin. Il ajoute que, dans les cadres supérieurs, il y a également des inégalités de traitement qui devraient disparaître.

M. Henry Chéron, ministre des finances, répond que, concernant la parité entre les services des Douanes et les services pénitentiaires, il étudiera la question, que le chevauchement des traitements déjà supprimé en partie le sera complètement à bref délai, enfin que les douaniers bénéficient en fait d'un avancement régulier.

Le fonctionnement des services du Monopole des Allumettes

M. Ernest Lafont s'inquiète des conditions dans lesquelles fonctionne le service des allumettes et s'élève contre les prétentions de la Société américaine ou suédoise Zweraka sur notre monopole.

M. Henry Chéron, ministre des finances, répond à M. Ernest Lafont en précisant que la portée des conventions échangées n'a d'autre but que d'assurer le fonctionnement du monopole et qu'elles ne portent aucune atteinte au droit de l'État.

L'orateur continuera, comme par le passé, à défendre ce monopole et il exercera tout le contrôle nécessaire sur la Zweraka.

Il tient à faire observer, en terminant, que le monopole des allumettes n'a pas fléchi et qu'il a réalisé cette année dix millions de bénéfices de plus que l'année dernière.

M. Schuman proteste contre les applications de la taxe à l'abattage aux viandes dépecées vendues dans les trois départements recouvrés par les soins des municipalités et sous le contrôle des vétérinaires.

Il s'agit là d'une véritable expropriation pour laquelle la taxe sur le chiffre d'affaires devrait être seule appliquée.

M. Henry Chéron, ministre des finances, répond qu'il étudiera la question.

Après diverses interventions de *MM. Doulde, Cianamus, Amidieu, Durion, Palmade* et *Mistral*, les derniers chapitres du budget des finances sont adoptés.

La Chambre approuve ensuite rapidement le chapitre du budget des monnaies et des médailles et la suite du débat budgétaire est renvoyée à demain matin.

La séance est levée à 11 h. 50.

Les interpellations sur la politique agricole

La séance de la Chambre de l'après-midi est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Léo Bouyssou.

La Chambre reprend la discussion des interpellations relatives à la politique agricole du Gouvernement.

M. Prosper Blanc

M. Prosper Blanc expose la nécessité d'appliquer un programme de défense agricole précis et efficace pour enrayer l'exode rural qui est le principal symptôme du malaise pesant sur l'agriculture.

M. Triballet

M. Triballet critique la politique suivie depuis un an par M. Hennessy, ministre de l'agriculture.

Il lui reproche, notamment, d'avoir laissé se constituer des stocks de blés exotiques qui provoquèrent la hausse artificielle des cours au seul profit des spéculateurs.

L'orateur conclut en demandant à M. Hennessy d'indiquer ce qu'il fit pour réprimer la spéculation et pour remédier à la crise du blé.

— C'est seulement lorsque vous aurez répondu à cette question que nous pourrons envisager les mesures qui s'imposent pour l'avenir.

M. Courrent

M. Courrent estime qu'il est indispensable d'établir une statistique sérieuse du blé après la récolte et qu'il faut fermer la frontière aux blés exotiques. Il admet, cependant, qu'en cas de nécessité on en laisse entrer une certaine quantité mais il voudrait que cette importation fût contrôlée et limitée pour empêcher la spéculation, car si la spéculation n'est pas réprimée tous les efforts pour remédier à la crise agricole seront vains.

M. Cannevot

M. Cannevot appuie les observations du précédent orateur et demande qu'on intensifie la culture du blé pour que la production puisse suffire au ravitaillement du pays.

L'orateur préconise à cet effet un certain nombre de mesures : l'institution d'un contrôle sérieux sur l'importation des blés exotiques, la réglementation du prix du blé, la définition du prix des engrais, etc.

— Il ne faut plus, dit *M. Cannevot*, que ce soit le paysan qui paye pour les intermédiaires qui s'enrichissent.

L'orateur termine en exposant les doléances des producteurs de pommes de terre qui se plaignent de la mesure par laquelle le ministre de l'agriculture autorise l'importation en France de ce produit.

M. Cadic

M. Cadic déplore la carence du ministre de l'agriculture en face des manœuvres de spéculation. Il demande au Gouvernement quelles mesures il compte prendre pour éviter la publication de statistiques fausses et tendancieuses et pour assurer aux producteurs de blé un prix de vente suffisamment rémunérateur.

M. Fuyat

M. Fuyat signale les manœuvres scandaleuses auxquelles donne lieu le régime actuel de l'admission temporaire des blés.

(Lire en 3ème page)

OPINIONS

REMEMBER

Au cours de la dernière crise ministérielle, à l'heure des apéritifs et des pronostics, nous disions à un des amis les plus dévoués de M. Piétri : « Piétri nous jouerait un mauvais tour s'il devenait ministre : il nous mettrait dans l'obligation de nous réjouir en notre qualité de Corse. »

L'événement s'est produit et... nous n'avons pas été tenté d'exprimer un contentement, même protocolaire. On voudra bien nous croire que nous avons cédé, en la circonstance, non pas à un sentiment de jalousie, mais à une poussée d'écœurement profond provoquée par l'attitude haineuse des coryphées piétristes.

Nous ne pensions jamais devoir accoupler deux termes d'après nous contradictoires : « *joie fielleuse* ». Nous sommes cependant dans la nécessité de les employer pour définir l'état d'âme de certaines gens après la constitution du nouveau ministère ; le portefeuille de M. Piétri a été salué non par des cris de joie mais par de véritables ricanements.

On a bien essayé de nous expliquer que, du moment qu'il s'agissait de fêter le portefeuille des colonies, ces messieurs, tenant à être « couleur tropicale », avaient jugé à propos de manifester à la manière des peuplades lointaines : invectives abracadabrantes avec accompagnement de gesticulations menaçantes.

Il nous a paru naturel de regarder, nous ne dirons pas de loin mais de haut, ces danses sauvages autour d'un « gris-gris ».

Notre parti a déjà été au pouvoir : quoique jeune il a apporté plus de discrétion dans le succès et n'a jamais pris des allures de mauvais nouveaux riches vis-à-vis de l'adversaire.

Que l'on consulte notre presse de l'époque : *La Nouvelle Corse* par exemple.

Aujourd'hui, il est vrai, ce journal ne se rappelle plus qu'il a vu le jour au ministère de la marine, Landry étant ministre : et *La Nouvelle Corse*, pour faire sa cour à M. Piétri, ose parler de l'orgueil de M. Landry. Landry orgueilleux ! Landry étalant ses titres !

En écrivant cela, M. Makis pensait, sans doute, à M. Piétri.

M. Makis nous révèle un Landry absolument inconnu et peut-être aussi un J. Makis nouveau.

Nous avons été, certes, péniblement surpris de voir M. Makis, qui ne manque pourtant pas de cœur, essayer d'atteindre un homme cruellement frappé par un deuil récent, un homme qui lui a manifesté plus que de la sympathie.

Ah ! la politique ! Ne serait-on pas tenté de dire que c'est une bien vilaine chose puisqu'elle pousse parfois à d'inélégants oublis.

Un de nos lecteurs nous reproche amicalement d'avoir oublié de citer, parmi les vainqueurs du 20 octobre quelques quarterons de juges de paix qui, dans l'arrondissement de Corté, ont dressé, à la veille des élections municipales, des listes électorales propres à servir les intérêts de M. Piétri.

Nous comblons cette lacune.

Nous nous permettons même d'attirer la bienveillante attention de l'actuel ministre des colonies sur ces magistrats qui ont montré de très grandes aptitudes à travailler la matière électorale. Ils sont peut-être tout désignés pour aller remplir, dans notre vaste domaine colonial, les délicates fonctions de procureurs plus ou moins généraux et entraîner nos frères lointains aux exercices de fructueuses manœuvres électorales.

« Sans le concours des juges de paix, conclut notre lecteur, Piétri aurait perdu, dans l'arrondissement de Corté, la majorité des mairies, et partant n'aurait eu derrière lui aux élections sénatoriales qu'un nombre infime de délégués. »

Puisque nous sommes en train de remuer des souvenirs, nous pourrions rappeler que, le 20 octobre dernier, à Ajaccio, un futur ministre essaya d'enlever des proclamations scandaleuses par le truchement d'une erreur simulée du moins grossière d'addition.

Mais tout cela est de l'histoire ancienne, comme dirait M. Doumer.

V. M.

AU SENAT

Une belle manifestation en l'honneur de M. Pfléger Sénateur du Haut-Rhin

Paris, 14 novembre. — La séance du Sénat est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Paul Doumer.

Après l'adoption du procès-verbal, *M. Petitjean*, sénateur, donne lecture, au nom du 9ème bureau, de son rapport sur les élections sénatoriales du 20 octobre, dans le Haut-Rhin.

Le rapport conclut à la validation du docteur Pfléger comme sénateur du Haut-Rhin. (Vifs applaudissements sur tous les bancs).

Le général Bourgeois, président du 9ème bureau, prenant la parole, dit :

— Je suis certain, d'après les applaudissements qui ont accueilli la lecture des conclusions du rapport de M. Petitjean que le Sénat ratifiera ces conclusions. Je n'aurais pas pris la parole, si je n'avais cru nécessaire de marquer le caractère et l'importance de l'élection sénatoriale du Haut-Rhin.

L'orateur rappelle les incidents de cette campagne électorale mémorable.

— Nous continuons maintenant, dit-il, le redressement commencé ; nos populations alsaciennes sont profondément françaises ; il suffit de les détromper et de leur montrer la France sous sa vraie figure.

« Dans cette œuvre, nous trouverons dans notre nouveau collègue l'énergie et le courage. »

L'orateur est vivement félicité par ses collègues.

M. Pfléger monte à la tribune.

Il est très touché, dit-il, de l'accueil qui lui est fait.

— Je suis que votre sympathie va au drapeau que je défendis dans la lutte électorale. L'Alsace est française et veut le rester toujours. (Vifs applaudissements répétés sur tous les bancs).

M. André Tardieu, président du Conseil, associe le Gouvernement aux paroles éloquentes et réconfortantes prononcées par le général Bourgeois et par M. Pfléger et l'accueil chaleureux que la Haute Assemblée a fait à ces paroles.

— Le Gouvernement se félicite de l'élection sénatoriale du Haut-Rhin et il est heureux, comme vous tous d'apporter à M. Pfléger, à l'Alsace et aux Français de toute la France son salut reconnaissant.

Le Président du Conseil constate la vive sympathie qui accueille M. Pfléger.

Les conclusions du neuvième bureau sont adoptées ; conséquemment M. Pfléger est admis comme sénateur du Haut-Rhin.

Le Sénat examine le projet, adopté par la Chambre, approuvant la convention relative aux Expositions internationales, signée à Paris, le 22 novembre 1928.

Après une courte discussion générale des conclusions du rapport de M. Mario Roustan, favorables au projet, celui-ci est adopté.

On adopte également le projet modifiant l'article 14 de la loi du 28 décembre 1895 sur le recrutement et l'avancement des cadres de l'armée.

Le président annonce que M. Chastenet est nommé à l'unanimité des soixante-neuf voix membre de la Commission de contrôle et de circulation monétaire.

La santé de M. Poincaré

Paris, 14 novembre. — L'ancien président du Conseil des ministres, M. Raymond Poincaré, continue à s'alimenter et à dormir de façon normale. Il travaille chaque jour dans son lit.

Quant à la date de sortie de la clinique, on ne peut actuellement rien dire car il est difficile aux chirurgiens de préciser exactement la durée de la cicatrisation.

M. Poincaré dément les nouvelles relatives au lieu où il irait passer sa convalescence.

LES ENNEMIS DU PROGRÈS NE LISENT PAS
Le PETIT BASTIAIS

ÉCHOS

Billet Parisien

Deux îles contrarient le cours de la Seine dans sa traversée de Paris : l'île de la Cité et l'île Saint-Louis. Cette dernière se distingue par une physionomie exceptionnelle et elle a conservé, disait Girault de Saint-Fargeau, « quelque chose du calme, de la simplicité et de la cordiale candeur des provinces. »

C'est au dix-septième siècle que l'île Saint-Louis s'orna de grands hôtels princiers aux balcons arrondis en « gilets de financiers » où habitèrent aussitôt quelques riches seigneurs, les Bagolle de Bolsgelon, les Jassaud d'Arquainvillers, les Ratoy de Bretonvillers et Lambert de Thorigny. l'intendant au Parlement, dont l'hôtel, acheté plus tard par Lauzun, nous donne une idée parfaite du luxe qui embellissait les demeures des gens de goût riches d'écus.

L'île Saint-Louis forme donc un ensemble d'un prix inestimable pour les amoureux du passé. Et l'on dit que ce joyau est menacé : un consortium transatlantique aurait l'œil sur l'île et projetterait d'y édifier une série de gratte-ciel.

Ce bruit-là n'a pas encore été confirmé. A la réflexion, il semble improbable que des Américains aient été séduits par ce quartier paisible éloigné des affaires. Mais il suffit que quelqu'un ait signalé ce danger pour que les défenseurs de nos reliques parisiennes soient alertés. L'offensive est prise et l'on parle rien moins que de classer toute l'île Saint-Louis en bloc parmi nos monuments historiques et sacrés.

Zèle honorable... et excessif. Si la municipalité suivait cette voie, elle arriverait bientôt à classer tout Paris. Ce serait éloigner de la capitale les bienfaits du progrès et cette passion exclusive du passé finirait de nous faire perdre de vue le présent et ses impérieuses nécessités.

Pour ce qui touche l'île Saint-Louis, il suffira certainement que les services d'architecture de la ville de Paris refusent toute autorisation de construire qui pourrait compromettre l'harmonie de son ensemble, ou qui condamnerait à disparaître tel immeuble que nous devons conserver.

Gabriel Bavas.

Nouvelles diverses

Bruxelles, 14 novembre. — La banque nationale a abaissé le taux de l'escompte de cinq à quatre et demi pour cent.

Washington, 14 novembre. — M. James Good, ministre de la Guerre, est très gravement malade, à la suite d'une opération de l'appendicite subie hier.

Londres, 14 novembre. — On mande du Cap que cinq cents agents armés et une escadrille d'avions sont partis dans la région de Durban où l'on craint une manifestation d'indigènes protestant contre le projet de loi anti-communiste.

Londres, 14 novembre. — On mande de Bagdad, au *Times*, que c'est au cours d'une réunion de famille que Sir Abdul Mohsin, premier ministre de l'Irak, s'est suicidé, hier soir, à 10 h. 30.

Les médecins anglais qui furent appelés constatèrent le décès.

Paris, 14 novembre. — Dans le scrutin sur le renvoi à la Commission des finances du chapitre premier du budget du ministère des finances : ont voté contre : MM. Pietri, Pierangeli et de Rocca-Serra ; n'a pas pris part au vote M. Landry.

Paris, 14 novembre. — Le ministre de l'Air communique :

L'équipage Reilly, Régismanet et Mansel, parti de [illegible] à [illegible] heures, a atterri à Elisabeth-Ville, mercredi à [illegible] heures, venant de [illegible].

Paris, 14 novembre. — Le bilan de la Banque de France du 8 novembre accuse une diminution de un milliard 162 millions 108 mille 65 francs dans la circulation des billets comparativement à la semaine précédente.

C'est

Chiffons

qui donne chaque mois

le dernier mot de l'élégance et de l'ingéniosité.

[illegible] à lire [illegible]

Chauds, chauds, chauds les Marrons !

Au hasard des rues de Paris, parfois à l'angle d'un café ou dans l'encoignure d'une échoppe de cordonnier, se tient le marchand de marrons. Entouré d'une douce chaleur et de la bonne odeur des châtaignes grillées sur un fourneau à charbon, il reçoit gaiment les clients. Sa réclame est d'autant plus engageante qu'il fait plus froid : Chauds, chauds, chauds, les marrons !

Plus d'un passant se dirige vers le marchand si opportunément placé sur son chemin. Au contact des châtaignes grillées se réchauffent les doigts des petits [illegible] et tout le monde aime voir le [illegible] de marrons. Les pauvres même se réjouissent en l'apercevant. Enfin, ils vont pouvoir se laisser pénétrer d'une atmosphère plus tiède qui les ranimera un peu ! Peut-être recevront-ils l'aimable cadeau de quelques marrons, si le marchand a bon cœur.

Et pour les promeneurs qui connaissent la Corse, ces marrons tout chauds évoquent les séchoirs de l'île bien-aimée lorsque, attisé du feu allumé au milieu de la pièce, toute la famille assise en un cercle joyeux se régale avec les châtaignes [illegible] écoutant les histoires du pays ou quelqu'une de ces chansons curieuses d'une saveur un peu orientale.

Mais là on n'oublie pas les pauvres. On leur a réservé les premières châtaignes tombées, comme les derniers raisins mûrs. Faisons de même et mieux encore et ayons vraiment ce que la belle expression populaire appelle : un cœur d'or.

E. ORSINI.

Variétés

Quand deux jeunes gens s'associent pour la vie, serait-ils que leurs intérêts, leurs pensées, leur but se confondent en un seul ? Il n'y a plus deux personnes, mais une seule en deux membres qui ne peuvent subsister l'un sans l'autre. Si l'un des deux faiblit à l'accord moral, c'en est fini du bonheur ; il est compromis à jamais. Et les conjoints ne sont pas seuls à en souffrir ; les enfants surtout s'en ressentent et l'édifice familial est anéanti fatalement.

Comment donc préparer la jeune fille à cette conception vraie et pure du mariage ? Comment lui faire comprendre qu'elle est la compagne de route de son futur mari, qu'elle doit marcher de pair avec lui dans le chemin ardu du devoir ? Saura-t-elle bien retenir ceci : L'épouse, associée morale de l'homme, doit pouvoir apporter le capital moral nécessaire à l'association. Si elle est inférieure, elle en brise les bases, elle l'amoindrit, quand elle ne la détruit pas tout à fait. Mais il y a une cause de désaccord qu'avec un peu de bon sens on peut éviter : c'est de ne pas s'unir avec celui dont les occupations, le milieu, les idées sont absolument différentes de ceux de la jeune fille.

Pour conclure une bonne alliance, une condition préalable est d'avoir un terrain commun. Ce n'est ni l'intérêt mesquin, ni l'étroitesse d'esprit, mais le simple bon sens, qui déconseille de nous unir avec des milieux trop différents du nôtre, par la situation matérielle, les idées, les croyances ou l'éducation. Pour arriver à s'entendre, il est sage de diminuer à l'avance les chances de conflits.

Enfin, l'homme et la femme doivent être élevés l'un pour l'autre, et recevoir une éducation convergente qui les mène par des chemins conformes à leur sexe, vers un but commun. Et ce but est la réalisation de la plus haute conception de la famille moderne.

Qu'on agisse donc toujours ainsi si l'on veut jouir du bonheur familial.

J.-M. FONTANA.

Bibliographie

DIX MOIS DE MA VIE (1)
1875-1876

G. de Wesselitsky-Bojidarovitch

Lors des massacres Turcs de 1875, les femmes et les enfants de Bosnie-Herzégovine s'étaient réfugiés en Dalmatie ou au Monténégro ; dans ces pays trop pauvres pour les nourrir ils mouraient littéralement de faim.

De son propre mouvement, M. de Wesselitsky Bojidarovitch constitua à Paris le Comité International d'Assistance aux femmes et aux enfants Bosno-Herzégoviniens ; puis délégué de ce Comité organisa sur place tout un ensemble d'œuvres capables de nourrir vêtir, abriter, secourir moralement 250.000 réfugiés.

Ceci forme la première partie du récit, moins extraordinaire pourtant que la seconde.

Chargé par l'Empereur de Russie de pacifier les Balkans, M. de Wesselitsky-Bojidarovitch nous initie aux ressorts secrets de la diplomatie européenne. Il nous promène dans une véritable galerie de portraits historiques où domine la [illegible] figure de Bismarck dessinée avec une profondeur, un art incomparables. Emportés par le charme du récit, c'est seulement après avoir fermé le livre que nous sommes frappés d'une vérité incontestable : ces événements de 1875-1876 contenaient en germe le cataclysme qui a changé la face de l'Europe. La guerre de 1914-1918, l'effondrement de l'Empire Austro-Hongrois, la libération des Peuples Balkaniques, en particulier des Serbes, Croates, Slovènes.

---

(1) J. Peyronnet et Cie, éditeurs, 2, rue de Valois, Paris. [illegible]

A Travers la Corse

Arrondissement de Bastia

VENZOLASCA. — *Union des Combattants*. — La section des combattants de Venzolasca, réunie à la Mairie, le 11 novembre 1929, a adopté à l'unanimité de ses 60 membres, le vœu suivant :

La section des anciens combattants de Venzolasca, considérant

Que diverses fois ont accordé des indemnités pour dommages de guerre aux biens, meubles et immeubles.

Que les fournisseurs de guerre ont réalisé des bénéfices élevés et souvent scandaleux.

Que la loi du 31 mai 1919 ne fait aucune distinction entre les combattants et non combattants dans la réparation des dommages subis du fait de maladie ou de blessure.

Que, onze ans après la fin de la guerre, rien n'a été fait en faveur des anciens combattants non pensionnés.

Que de nombreux anciens combattants non pensionnés ont été rendus à la vie civile avec leur seule indemnité de combat constituant leur pécule qui atteignait rarement 1000 francs.

Que parmi les non pensionnés, beaucoup sont, soit des ouvriers agricoles travaillant chez le propriétaire, diminués dans leur faculté de travail, soit des ouvriers travaillant chez un patron et incapables de donner le même rendement du fait de leur diminution de forces physiques due à la guerre.

Que ces travailleurs auront une vieillesse que guettera la souffrance, et une vieillesse prématurée.

Qu'au surplus le droit des non pensionnés est incontestable et incontesté à la réparation des dommages subis.

Emet le vœu.

Que le Parlement de la République, proclamant le droit à réparations des combattants des armées de terre ou de mer, vote aussitôt que possible, l'institution d'une Retraite du Combattant, qu'il se rallie à la proposition Jules Boyer.

AJACCIO

Deuil. — Nous avons eu le grand regret d'apprendre la mort de Mme Cuttoli, mère de M. le Dr Cuttoli, conseiller général de Serrola-Carcopino, et de M. Cuttoli, pharmacien à Ajaccio.

Les obsèques ont eu lieu à Cuttoli-Corticchiato.

Nous adressons à M. le Dr Cuttoli et à sa famille nos condoléances les plus empressées.

Nos courriers. — Le vapeur « Cyrnos » est arrivé à Ajaccio, de Marseille, mercredi à 7 h. 05 du matin, n'étant parti de Marseille, avec plus de 24 heures de retard, que la veille à 19 h. 30. On s'était aperçu d'un dérangement dans les machines qu'il a fallu prendre le temps de réparer.

A la mairie. — A la suite d'abus qui s'étaient produits, le maire a pris un arrêté interdisant la construction d'immeubles sans communication des plans en vue de faire observer les règles de l'alignement et du nivellement.

Les élections consulaires. — Les élections au tribunal de commerce qui auront lieu le 8 décembre prochain doivent pourvoir au remplacement de M. Orsoni, président ; de MM. Léonzi et Lanzi, juges titulaires, de M. Nicolai, juge suppléant, dont les pouvoirs sont expirés.

CALVI

Le trafic du chemin de fer de la Balagne. — Le train de la Balagne a transporté pendant le mois d'octobre dernier 6.136 voyageurs.

Deuil. — Samedi dernier ont eu lieu au milieu d'un immense concours de population, les obsèques de Mme Franceschetti, épouse de notre excellent concitoyen M. Franceschetti, retraité de la gendarmerie, décédée après une maladie de quelques jours.

Le deuil était conduit par l'époux entouré de ses enfants accourus en toute hâte, du continent. Nous leur présentons nos plus sincères condoléances.

L'anniversaire de l'armistice à Calvi. — L'anniversaire de l'armistice a été célébré cette année avec un éclat inaccoutumé. Une messe solennelle pour le repos de l'âme des combattants morts pour la France a été chantée dans l'Eglise paroissiale Sainte-Marie, par M. l'archiprêtre Ferrandi. La cérémonie a été rehaussée par l'audition de chœurs de jeunes filles aux voix agréables, dirigées par un jeune séminariste de la garnison.

A l'issue de la messe à laquelle assistaient toutes les autorités civiles et militaires et la population entière un imposant cortège s'est rendu au monument aux morts, brillamment pavoisé et décoré d'innombrables gerbes de fleurs.

Le cortège s'est déroulé dans l'ordre suivant : les clairons de la garnison, la 3me Compagnie du 173, en armes, les [illegible] de la section spéciale, le clergé, la municipalité et les autorités, les notables de la colonie anglaise et enfin la population entière.

M. l'archiprêtre Ferrandi a donné l'absoute puis la traditionnelle minute de recueillement, au cours de laquelle les clairons [illegible] précédée une prise d'armes au cours de laquelle M. le Capitaine Lauralevi, commandant d'armes, a remis la médaille militaire au premier maître fusilier Lauzeaux, au maître fusilier Dagorn et aux seconds maîtres Rassouet et Abellen. Un défilé a suivi la prise d'armes. Les troupes de l'infanterie et de la marine ont été présentées par M. l'officier des équipages Le Goff. Des gerbes de fleurs ont été déposées au pied du monument par la municipalité au nom de la ville, M. le Capitaine Lauralevi, au nom de l'armée de terre, M. le lieutenant de vaisseau Géraud au nom de la marine et M. le colonel Talbot de Forbin lieutenant au nom de la colonie anglaise.

Avant la dislocation du cortège, M. Guerini, premier adjoint faisant fonctions de maire, officier de la Légion d'honneur, a remercié les autorités et la population, en particulier M. le Capitaine Lauralevi, et M. le lieutenant de vaisseau Géraud, Commandant la Section de la Marine pour le concours que les troupes ont apporté dans l'organisation de la cérémonie.

Le soir à 8 heures, un « Te Deum » d'actions de grâce a été chanté en l'église Sainte-Marie, sous la présidence de Mgr Rodié, évêque d'Ajaccio, de passage à Calvi.

Avant la bénédiction du Saint Sacrement Mgr [illegible] prononcé une allocution patriotique dans laquelle il a exalté les vertus et le courage du soldat français, le sacrifice consenti par nos morts héroïques lesquels étant tombés pour la cause de la justice et du droit, ont certainement reçu leur récompense dans l'au-delà. Il a exhorté les assistants à s'inspirer de l'exemple des héros dans l'accomplissement de leurs devoirs journaliers, en suivant toujours la voie droite, mettant leur confiance dans la justice divine.

Après la bénédiction solennelle, la foule immense qui emplissait l'Eglise a tenu à accompagner Mgr Rodié au presbytère où il était descendu.

Arrêté

de convocation des électeurs commerçants en vue des élections aux tribunaux de Commerce d'Ajaccio, de Bastia et d'Ile-Rousse.

Nous, Préfet du département de la Corse, officier de la Légion d'Honneur,

Considérant qu'à défaut du règlement d'administration publique prévu par l'article 9 du dit décret les affaires commerciales des arrondissements de Corte et de Sartène, continuent à relever de la compétence des tribunaux civils.

Arrêtons :

Article 1er. — Les électeurs commerçants des arrondissements d'Ajaccio, de Bastia et des cantons de Belgodere, Calenzana, Calvi, Ile-Rousse, Muro et Olmi-Capella sont convoqués pour le dimanche 8 décembre 1929 à l'effet de procéder à la nomination aux Tribunaux de Commerce de :

AJACCIO : d'un président en remplacement de M. Orsoni. De deux juges titulaires en remplacement de MM. Lanzi et Benedetti dont les pouvoirs sont expirés. D'un juge suppléant en remplacement de M. Nicolai dont les pouvoirs sont expirés.

Le Président, les deux juges titulaires et le juge suppléant seront élus chacun pour deux ans.

BASTIA : d'un président en remplacement de M. Gregory. De deux juges titulaires en remplacement de MM. Orenga de Gaffory Ange et Benigni Charles dont les pouvoirs sont expirés. De trois juges suppléants en remplacement de MM. Colombani Laurent et Lucci Jules dont les pouvoirs sont expirés et Santi Erasme qui est présenté comme titulaire.

Le président, les deux juges titulaires et les trois juges suppléants seront élus chacun pour deux ans.

ILE-ROUSSE : d'un président en remplacement de M. Orsoni Joseph. D'un juge titulaire en remplacement de M. Lanzi Gaëtan dont les pouvoirs sont expirés. D'un juge suppléant en remplacement de M. Dominici Charles dont les pouvoirs sont expirés.

Le président, le juge titulaire et le juge suppléant seront élus chacun pour deux ans.

Art. 2. — Le vote aura lieu par canton à la mairie du chef-lieu, sous la présidence du maire ou de son délégué, assisté de quatre électeurs commerçants qui seront les deux plus âgés et les deux plus jeunes des membres présents. Le bureau ainsi composé nommera un secrétaire pris dans l'assemblée.

Art. 3. — L'élection des diverses catégories de juges titulaires et les diverses catégories de juges suppléants aura lieu simultanément par des bulletins distincts déposés dans des urnes séparées qui auront été préalablement disposées à cet effet sur la table de chacun des bureaux de vote.

Article 4. — Le scrutin ouvert à 10 heures du matin sera clos à 4 heures du soir.

Art. 5. — Le procès-verbal des opérations signé du secrétaire et de tous les membres du bureau sera transmis sans délai à la Préfecture.

Art. 6. — Aucune élection ne sera valable au premier tour si les candidats n'ont obtenu la majorité des suffrages exprimés et si cette majorité n'est égale au quart des électeurs inscrits.

Si la nomination n'a pas été obtenue au premier tour de scrutin, un scrutin de ballottage aura lieu quinze jours après c'est-à-dire le dimanche 22 décembre 1929, la majorité relative suffira, quel que soit le nombre de votants.

Art. 7. — Dans les cinq jours de l'élection tout électeur commerçant aura le droit d'élever des réclamations sur la régularité et la sincérité des opérations. Ces réclamations seront jugées sommairement et sans frais, dans la quinzaine, par la Cour d'Appel dont l'arrêt, contre lequel l'opposition n'est pas admise, pourra être déféré à la Cour de Cassation dans les dix jours de la signification. Le pourvoi sera dénoncé par simple requête dans les dix jours ; il sera jugé d'urgence sans frais, ni consignation d'amende ni intermédiaire d'avocat.

Fait à Ajaccio, le 5 novembre 1929.

Le Secrétaire Général :
Pour le Préfet :
Paul THERY.

ABONNEZ-VOUS
— AU —
" PETIT BASTIAIS "

INFORMATIONS LOCALES

Les Examens

C'est avec le plus grand plaisir que nous venons d'apprendre le brillant succès remporté par notre jeune concitoyen Charles Scatelli qui vient d'être reçu au concours de contrôleur des douanes.

Au jeune lauréat, qui n'est autre que le fils de notre ami, distingué et sympathique adjoint municipal, M. le Notaire Tito Scatelli, nous adressons en même temps que nos plus vives félicitations nos vœux les plus sincères de longue et brillante carrière.

Tous les nombreux amis que compte la famille Scatelli à Bastia ne peuvent que se réjouir de cet heureux événement et partagent bien volontiers la joie familiale provoquée par ce succès remporté à la première tentative.

De passage

M. Lorenzi, le sympathique percepteur de Corte.

La Vie Sportive

Nous avons annoncé hier que le Cercle Athlétique Bastiais rencontrera dimanche l'équipe du 173e R. I.

Voici la formation probable du onze cabiste : goal : Jean Bosc ; arrières : Kikin, Maréchal ; demis : Edgard Bosc, Andreani, Mori ; avants : Moracchini, Vitti, Nerroni, Tomas, Carnoo.

Nous reviendrons demain sur les nombreuses mutations que l'on constate dans le team cher à Sesse.

Les équipiers ci-dessus nommés sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir à 20 h. 30 au siège social.

Ciné-Chronique

Minuit... Place Pigalle... Titre flamboyant, titre évocateur des nuitées parisiennes, du Paris qui s'amuse... de Montmartre.

Evocateur ainsi d'un des plus gros succès de librairie de ces dernières années puisque le film d'Aubert que le Régent présentait hier, est tiré du célèbre roman de Maurice Dekobra.

L'heure tardive à laquelle a pris fin le spectacle nous empêche d'exposer longuement les impressions produites par l'adaptation à l'écran d'une des meilleures œuvres du plus aimé des écrivains modernes. Nous les résumerons ainsi : le film n'est pas inférieur au roman.

N'omettons pas de mentionner spécialement l'interprétation particulièrement brillante avec : Nicolas Rimsky, Renée Heribel, François Rozet, Suzy Pierson et Fernand Fabre.

Dans les groupements

AMICALE DES RETRAITES CIVILS ET MILITAIRES

Dimanche, 17 novembre courant, réunion en assemblée générale, à 9 heures et demie précises, dans la salle des séances du Conseil municipal.

Communications

POUR L'ORPHELINAT DU BON PASTEUR

Dimanche prochain, 17 courant, en l'église paroissiale de Sainte-Marie, à l'issue des Vêpres, qui commenceront à 4 heures, une quête sera faite au profit des Orphelines, par Mlles Angeli, Villa, Antoni et Canea.

Le sermon de circonstance sera prêché par le R. P. Guillaume, provincial des Capucins.

La population bastiaise viendra en foule pour encourager cette œuvre admirable de bienfaisance, et l'aider une fois de plus.

Les personnes empêchées voudront bien envoyer leur obole à Mme la Supérieure, qui la recevra avec gratitude, et fait prier ses chères orphelines pour leurs bienfaiteurs.

AVIS DE DÉCÈS

Les familles Valentini Philippe, Eliane Antonelli,

Ont le regret de faire part du décès de

Madame Marie-Elise VALENTINI
née Antonelli

survenu à Haute-Ville (Ain), le 13 novembre 1929.

Le corps sera transféré à Bastia.

Les obsèques auront lieu à une date qui sera fixée ultérieurement.

Mme Vve Xavier Ulysse ; M. Jean Ulysse de [illegible] ; Mme Vve [illegible] Ulysse et ses enfants, à Bastia ; Mme et M. Paul Ulysse et famille, de Vals les Bains ; Mme Vve Ulysse Joseph et ses enfants de Toulon ; Mme et M. André Ulysse et leurs enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur XAVIER ULYSSE
Retraité

leur époux, père, beau-père, frère, beau-frère, oncle, décédé à Sannois (Seine et Oise).

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Avis Officiels

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour le recrutement de 3 secrétaires comptables et d'une dactylographe aura lieu, dans les locaux de la Section départementale des Pensions, Sous-Intendance Militaire d'Ajaccio, le mercredi 20 novembre 1929, à 9 h. 30.

Les candidats désireux de prendre part à ce concours devront faire parvenir leur demande à M. l'Intendant Militaire, chef de la S. D. P. d'Ajaccio avant le 18-11-29, dernier délai.

Il est précisé :

1° — Que seuls, pourront prendre part à ce concours les intéressés pour lesquels la visite médicale préalable aura été favorable.

2° — Qu'à l'effet de cette visite à subir et en raison du grand nombre de demandes déjà reçues, les candidats devront se présenter à M. l'Intendant Militaire, le lundi 18 novembre 1929, à partir de 8 heures du matin.

3° — Qu'aucune lettre de convocation individuelle ne sera adressée aux intéressés en dehors du présent avis qui mentionne ci-dessus les jours et heures de leur présentation.

Les traitements mensuels attribués aux emplois sont les suivants :

Secrétaires-comptables :
Hommes, de 575 frs. à 725 francs.
Femmes de 515 frs. à 647 francs.

Réouverture des Caves de Pinelo

VINS EN GROS, DEMI-GROS, DETAIL
27, Rue de l'Opéra

Les Spectacles

RÉGENT-CINÉMA. — Ce soir à 8 h. 45 Gala cinématographique avec orchestre.

Au programme : *Régent-Journal* ; *Fandango*, comique ; Aubert présente Nicolas Rimsky dans : *Minuit... Place Pigalle*, d'après Maurice Dekobra.

En soirée à 8 h. 45 : *Régent-Journal*

Lundi : Charlie Chaplin dans : *Le Cirque*.

Grands Magasins
LOUIS MAUREL
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE UN MILLION

Augmentation de Capital

par 2000 actions B de 250 francs entièrement libérées.

[illegible] 4000 actions B de 250 frs libérées de 62 fr. 50, à la souscription.

On souscrit à la Banque Grégori, à la Banque Fabiani, aux guichets des Magasins, 2, boulevard du Palais.

BOURGEOIS
FRÈRES & FILS
ETABLISSEMENTS
FONDES EN 1887

CYRNEENNE
liqueur de Cédrats Corses

LA CANONICA
Vieille liqueur.

ANIS BOURGEOIS
Apéritif supérieur

MOCCO-RHUM
Pur Martinique

CABINET DENTAIRE

Le Cabinet de M. T. BOURGEOIS, Chirurgien-Dentiste, 1, Bd Letteron, est ouvert tous les jours.

Cafés
EXPEDITION à L'INTERIEUR
TORREFACTION
JOURNALIERE DE CAFES
— Téléphone 1-08 —
LA PLUS ANCIENNE
MAISON DE LA CORSE
GRANDE
Brûlerie Cyrnos
33 bis, RUE DE L'OPERA,
— BASTIA —

MARCEL ROUSSELLE
ACCORDEUR DIPLOME
REPARATEUR DE PIANOS
2, Rue de l'Opéra — BASTIA

Chirurgien-Dentiste

Le Cabinet de M. E. NICOT, 28, Boulevard Paoli, est ouvert tous les jours de 9 heures à 6 heures.

DOULEURS MUSCULAIRES ?
Voici comment s'en soulager.

Quand vos articulations sont raidies et que vos muscles vous font souffrir vous pouvez obtenir un soulagement rapide et bienfaisant avec du Liniment Sloan. Il suffit de l'appliquer légèrement sur la partie douloureuse. Le liniment pénètre de lui-même, décongestionne les tissus, et toute trace de raideur et de douleur disparaît bientôt. La rapidité avec laquelle le Liniment Sloan arrête le mal est merveilleuse. Gardez-en un flacon à portée de la main. Employez-le dans les cas de Rhumatismes, Sciatique, Lumbago, Entorses, Contusions, Courbature et toutes Douleurs Musculaires.

En vente dans toutes les pharmacies. [illegible]

LINIMENT SLOAN CALME LA DOULEUR

DERNIÈRES INFORMATIONS

De notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

A LA CHAMBRE

[Suite de la 1ère page]

La réforme de ce régime lui paraît urgente.

D'autre part, l'orateur se préoccupe du marché ; des stocks pèsent sur lui.

Enfin, il demande qu'on renseigne les cultivateurs pour leur donner les moyens de lutter contre les manœuvres intermédiaires.

Après une intervention de M. Arbaud, qui s'élève contre les conceptions socialistes et qui réclame, en faveur des paysans, un régime de liberté, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

La crise du chômage dans les professions théâtrales

Répondant, en fin de séance, à une question de M. Gaston Gérard, sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour enrayer la crise du chômage dans les professions théâtrales, M. Loucheur donne l'assurance qu'il examinera le moyen de limiter le nombre des artistes étrangers engagés par les établissements soumis au contrôle de l'Etat.

La séance est levée à 18 h. 35.

La prochaine séance aura lieu demain matin.

Une crise ministérielle s'ouvre en Belgique

Bruxelles, 14 novembre. — Un important Conseil des ministres a eu lieu, jeudi matin, sous la présidence de M. Jaspar.

Les ministres ne sont pas parvenus à trouver une formule d'accord, au sujet de la question linguistique, sur les thèses des catholiques, des flamands et des libéraux de la majorité diamétralement opposées.

En quittant le ministère, tous les ministres ont déclaré aux journalistes présents que la situation était très grave et que l'on pouvait s'attendre, à défaut d'accord, à la démission du cabinet.

Les ministres ont ajouté qu'ils jugeaient inutile d'avoir avec leurs groupes respectifs de nouvelles libérations. Rien ne sera décidé avant que le premier ministre ait rendu compte au roi de la démission de ses ministres.

M. Millerand s'explique sur l'occupation de Francfort

Paris, 14 novembre. — A la séance du groupe de l'union républicaine du Sénat, M. Millerand a tenu à répondre au discours de M. Briand à la Chambre au sujet de l'occupation de Francfort.

M. Millerand a donné lecture du texte d'une lettre adressée par lui au chargé d'affaires allemand à Paris, l'avisant qu'il occuperait quelques villes allemandes conséquemment au refus des troupes allemandes de se retirer de la zone neutre.

Il a ajouté sa satisfaction de voir que Londres et Paris sont maintenant bien d'accord pour assurer l'exécution du traité de Versailles ou tout au moins d'accord pour le règlement des questions graves posées devant eux en Allemagne et dans le monde.

Une utile publicité

Vancouver, 14 novembre. — M. Mackenzie King a déclaré que le Gouvernement du Dominion enverra, dans toutes les écoles canadiennes, des exemplaires du pacte Kellogg, à condition que les Gouvernements des provinces veuillent bien coopérer avec lui.

Le ministre a déjà donné son assentiment à ce projet.

M. King espère aussi que des copies du pacte seront placées dans toutes les églises du Canada.

M. Leygues, Ministre de la Marine, a posé à Brest la première pierre de l'Ecole Navale

Brest, 14 novembre. — Aujourd'hui, a eu lieu, à Brest, sous la présidence de M. Georges Leygues, ministre de la marine, le cérémonial de la pose de la première pierre de l'Ecole navale.

Le nouvel édifice s'élèvera entre Le Goulet et la ville de Brest, sur le plateau des Quatre Pompes, qui domine l'immense étendue de la rade.

L'arrivée du Ministre

A son arrivée, à Brest, le ministre a été reçu par le vice-amiral préfet maritime, le préfet du Finistère et le contre-amiral de l'état major général.

Après avoir reçu, à 9 h. 15 à la Préfecture maritime, les autorités civiles et militaires, le ministre, accompagné de ces différentes autorités, s'est rendu au plateau des Quatre Pompes, où se dessinent déjà les terrasses et les fondations de la future école.

La pose de la première pierre

Le ministre, entouré des élèves des Ecoles navales, d'élèves officiers et d'élèves ingénieurs-mécaniciens, a scellé la première pierre, après y avoir déposé un parchemin commémorant l'événement.

Le discours de M. Leygues

Se tournant ensuite vers les promotions assemblées le ministre de la marine a pris la parole en ces termes :

Dans tous les temps la mer a exercé une influence prédominante sur le développement des peuples et sur le règlement des conflits. Les progrès de la science accroissent chaque jour son pouvoir. Elle élargit les frontières et, portant presque aux extrémités de l'univers l'action des Etats, elle émancipe le regard et l'esprit des hommes et ouvre, devant eux, des horizons insoupçonnés.

Elle est une école d'énergie et d'audace.

L'Ecole navale doit former des hommes, de rudes hommes, robustes, énergiques, au caractère bien trempé, pénétrés de l'esprit d'abnégation et du plus haut sentiment du devoir, capables d'affronter les épreuves morales et physiques les plus dures et de faire face à toutes les éventualités.

Le Borda répondait à des besoins qui ont changé. Il nous a donné d'admirables générations de marins, de grands capitaines et de savants. Ses glorieuses traditions ont été et seront maintenues.

L'établissement de l'Ecole navale à terre ne rendra ni plus difficile ni moins complète la formation maritime de nos futurs officiers. Tout a été prévu pour qu'ils acquièrent, de bonne heure, le sens marin, qui est le véritable instinct de l'homme de mer. De nombreuses embarcations, mues à voile et à moteur, des bâtiments de surface, des sous-marins, des avions seront attachés à l'Ecole.

Vous passerez de longues heures au large. De fréquentes croisières et exercices vous permettront de vous aguerrir et d'acquérir les éléments essentiels de navigation et de manœuvre.

J'ai proposé aux Assemblées parlementaires, qui les ont approuvées, des instructions et pour permettre aux jeunes officiers de naviguer sans d'inutiles fatigues et de se familiariser avec le maniement des engins les plus perfectionnés.

Un beau croiseur de déplacement de six mille six cents tonnes entrera en service l'année prochaine ; il portera un des noms les plus glorieux, les plus purs de notre histoire : Jeanne d'Arc.

D'ici sortiront demain de nouvelles générations d'officiers, dignes des générations passées et qui maintiendront, avec héroïsme, sur toutes les mers, la grandeur du nom français et la gloire du pavillon.

Lorsque le ministre de la marine a terminé son discours les élèves de l'Ecole navale ont défilé devant lui. Puis le ministre et sa suite ont gagné la Mairie de Saint-Pierre Quilbignon où un vin d'honneur a été offert.

A midi, un déjeuner a réuni, à la Préfecture maritime, les autorités civiles et militaires.

La pose du premier rivet du croiseur "Dupleix"

Brest, 14 novembre. — Le ministre de la marine s'est embarqué, à 14 h. 30, Quai de Tourville, sur la vedette du préfet maritime, qui l'a conduit au chantier de construction.

Reçu par le directeur et les ingénieurs du génie maritime, M. Georges Leygues est entré sous le hall avec le cérémonial d'usage et a posé le premier rivet du croiseur *Dupleix*.

Le ministre de la marine a visité ensuite les différents services, notamment le restaurant coopératif du salon.

Avant de quitter l'arsenal le ministre de la marine a félicité vivement les ingénieurs, agents techniques et ouvriers pour le dévouement dont ils ont fait preuve en toutes circonstances.

Dans les Commissions et groupes de la Chambre

Commission des boissons

Paris, 14 novembre. — La Commission des boissons a élevé une protestation contre l'élévation du taux des impôts sur les vins et a chargé M. Barthe de faire une démarche auprès du ministre.

M. Castel a exposé les grandes lignes de la proposition de loi qu'il a déposée pour le remplacement de la taxe sur le chiffre d'affaires sur le vin par une taxe unique.

Groupe de défense des mutilés du travail

Paris, 14 novembre. — Le groupe de défense des mutilés du travail a entendu divers membres du groupe et les délégués de la Fédération sur le dépôt d'une proposition de loi pour la création d'une allocation spéciale aux mutilés de cent pour cent, obligés de recourir aux soins d'une tierce personne, pour l'amélioration du sort des veuves et l'extension de la même législation aux travailleurs des colonies et des protectorats.

Il a décidé également de demander l'extension de la loi du 17 avril 1929 aux mutilés de l'agriculture.

Au groupe des Républicains de Gauche

Paris, 14 novembre. — Le groupe des républicains de gauche a décidé, en vue de présenter à la vice-présidence de la Chambre M. Rossi, en remplacement de M. Flandin, devenu ministre du commerce.

Commission de l'Alsace-Lorraine

Paris, 14 novembre. — A la Commission de l'Alsace-Lorraine, M. Gœrnbach a été nommé rapporteur du projet de loi concernant l'approbation de la convention frontalière intervenue entre la France et l'Allemagne.

Commission de l'Algérie

Paris, 14 novembre. — La Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, sous la présidence de M. Taittinger, a nommé M. L.-O. Frossard rapporteur du projet de loi portant création d'un corps d'inspecteurs du travailleur à l'administration centrale du ministère des colonies, et M. Bievi rapporteur d'une proposition de résolution invitant le Gouvernement à [illegible]

[illegible] de l'agriculture algérienne. La Commission a chargé son président de [illegible] auprès du ministre de [illegible] privilège de la Banque d'Indochine.

Commission des Finances

Paris, 14 novembre. — La Commission des finances a examiné le projet de relèvement du traitement des légionnaires et des médaillés militaires. Elle a examiné, en outre, les nouveaux prélèvements des crédits sur l'exercice 1929.

Les nouveaux ministres forment leur cabinet

Paris, 14 novembre. — Le cabinet à la présidence du Conseil est ainsi constitué :

Directeur général du cabinet : M. Henry Moysset, directeur honoraire au ministère de la marine ; chefs-adjoints : MM. Mocnerlay, inspecteur des finances, Jean Martin, auditeur au Conseil d'Etat.

Cabinet du ministre de l'Intérieur : Directeur du cabinet : M. Régnault, préfet de première classe, directeur du personnel et de l'administration générale ; chefs-adjoints MM. André Godin, sous-préfet de deuxième classe, Lemoro, chargé du secrétariat particulier.

Cabinet du sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil :

Chef de cabinet : M. Peyromaure-Debord, sous-préfet de première classe, chef adjoint : M. Juillet, sous-préfet de première classe, chef du secrétariat particulier : M. Le Bandé, rédacteur principal au ministère de l'Intérieur.

Cabinet du sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur :

Chargé de la direction du cabinet : M. Jean Vigouroux, précédemment chargé de la direction du cabinet au ministère des travaux publics, chef-adjoint : M. Jacques Chabdam, rédacteur principal au ministère des travaux publics, chef du secrétariat particulier : M. François Mours, rédacteur principal au ministère des P.T.T.

Cabinet militaire du ministre de la guerre :

Chef de cabinet : le général de division Gearnes, commandant la division d'Alger, chef-adjoint : le colonel d'artillerie Pagny ; sous-chefs : les colonels d'infanterie Delhaude et Blech.

Le tragique bilan de la tempête en Ecosse

Londres, 14 novembre. — [illegible] à la Chambre des Communes [illegible] de la tempête [illegible] sur les côtes d'Ecosse, [illegible] deux bâteaux coulés, trois hommes morts, trente-un mille filets appartenant à des bâteaux de pêche perdus au fond de la mer. Le seul remplacement des filets coûtera cent cinquante mille livres.

Les pêcheurs et leurs familles sont dans la détresse.

La succession du Cardinal Dubois

Rome, 14 novembre. — Il Lavoro Fascista annonce que le pape a déjà choisi pour l'archevêché de Paris, le cardinal Binet, archevêque de Besançon.

La nomination sera définitive quand ce choix aura été approuvé par le Gouvernement français.

M. Tardieu participera aux Conférences Internationales

Paris, 14 novembre. — L'Echo de Paris croit pouvoir annoncer que M. Tardieu a l'intention de participer aux conférences de La Haye et de Londres sur le désarmement naval.

Il faut en ce moment faire des
ÉCONOMIES
Et cependant avoir une toilette formant un ensemble parfait.
Pour savoir ce qui se porte comme gants et chaussures, bas et lingerie, plumes, sacs et bijoux, etc...
comme aussi robes et chapeaux
achetez le nouveau journal complet
MERVEILLES DE PARIS
4 francs
EN VENTE PARTOUT
et 29, rue de la Sourdière, Paris

Les ennemis du Progrès NE LISENT PAS
Le Petit Bastiais

Contentieux
CABINET CASANOVA
est ouvert de 8 à 12 heures et de 2 à 6 heures
4, Boulevard du Palais, au Premier (escalier de gauche)
BASTIA (Tél. 2-47)

Assurances

TERRESTRES à la plus puissante des Compagnies Françaises d'Assurances contre l'Incendie, [illegible]

MARITIMES à une Compagnie de tout premier ordre, le LLOYD.
Incendie (Vitesse) — Vol et Accidents — Vie Humaine — Dots — Rentes Viagères — Bris de glaces — Grêle — Mortalité du Bétail.

Méfiez-vous des imitations
PERNOD FILS
PARIS PONTARLIER MARSEILLE
n'a pas de prénom
Le seul devant être servi à la demande de Un "PERNOD"

Papeterie du Petit Bastiais
8, boulevard du Palais — BASTIA

UNE VISITE S'IMPOSE

CAHIERS — ARDOISES
PORTE-PLUMES
Grand stock de Cahiers de dessins en réclame : 0 fr. 10.

ASSUREZ-VOUS à la
Cie d'ASSURANCES GÉNÉRALES sur la VIE
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat, fondée en 1819
PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES
assurée par le nouveau contrat "MIXTE CUMULÉE"
LA PLUS AVANTAGEUSE DES COMBINAISONS EN COURS
Adjonction facultative de l'assurance d'invalidité et accident.
[illegible]
Agent général : M. CAGNINACCI, 39, boulevard Paoli, 39 — BASTIA

Au BONHEUR des DAMES
Madame GUASCO
11, BOULEVARD PAOLI
Toutes les semaines :
GRAND CHOIX
DES DERNIERES NOUVAUTES
DE PARIS
TRANSFORMATIONS — REPARATIONS
Spécialités du Deuil
PRIX MODERES

BANQUE de la CORSE
15, Bd Albert 1r & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)

Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous effets — Ouverture de comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs... Correspondants des Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances, branches diverses

solides pratiques s'emboîtant par pile de 25 chaises | 4 ance prix de fabrique
Tables Guéridons en marbrerie Argenterie et Linge d'Hôtels
E. HAHN Agent Général
52, Rue Pertinax Nice
Agent pour la Corse :
M. Jules Micheloni [illegible] — Bastia
NICE (Alpes-Maritimes)

Dégustez les......

Marque
J. VIDAL

Agent : M. P. GUASCO
11, Boulevard Paoli, 11 — BASTIA

LA CAVE 'ARENA'
Boulevard Auguste Gaudin
est ouverte tous les matins et de 2 à 4 heures.

PIETRAPOLA

M. PIETRI, retraité, gérant des bains, informe sa clientèle qu'il vient d'ouvrir, sous sa direction personnelle, l'Hôtel-Restaurant de l'Etablissement Thermal et a pris un abonnement au téléphone N° 3, bureau d'Isolaccio.

L'Etablissement est ouvert annuellement du 1er octobre au 30 juin.

Prix modérés. Service soigné.

PERDU

De Montesoro à Bastia une trousse de [illegible] d'automobile. Prière de la rapporter contre récompense à M. [illegible], 5, rue Napoléon.

A VENDRE

Chambre complète, buffet, servante et meubles divers, le tout en très bon état. S'adresser aux bureaux du journal.

A VENDRE

Vieux papiers en ballots. S'adresser aux bureaux du Petit Bastiais.

AVIS

Le Docteur Valery, directeur de la maison de Diagnostic de la rue Caumartin, à Paris, vient, pour raisons de santé, de se retirer à Nîmes. Il nous prie d'informer nos lecteurs qu'il n'exerce plus.

IL A ETE PERDU

Vendredi dernier aux alentours du Palais de Justice une manivelle d'auto Renault. Prière de la rapporter aux bureaux du journal.

BOURSE DE PARIS du 14 Novembre 1929

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]
5 % 1915	[illegible]	[illegible]
4 % 1917	[illegible]	[illegible]
4 % 1918	[illegible]	[illegible]
5 % 1920	[illegible]	[illegible]
6 % 1920	[illegible]	[illegible]
4 % 1925	[illegible]	[illegible]
6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Rente 5 % 1928	[illegible]	[illegible]
Bons Trésor 5 % 1924	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1926	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1922	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Aisne	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Pas de Cal.	[illegible]	[illegible]
Départ Seine 7 % 1926	[illegible]	[illegible]
Oblig. P. T. T. 1928	[illegible]	[illegible]
Paris 1928	[illegible]	[illegible]
— 1929	[illegible]	[illegible]
Communales 1879	[illegible]	[illegible]
— 1920	[illegible]	[illegible]
TERME		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nationale Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris et Pays-Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]
Compagnie Ibérienne	[illegible]	[illegible]
Compt. Nat. d'Escompte	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Générale Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez Capital	[illegible]	[illegible]
Suez Parts	[illegible]	[illegible]
Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie	[illegible]	[illegible]
Est Capital	[illegible]	[illegible]
Lyon Capital	[illegible]	[illegible]
Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Nord Capital	[illegible]	[illegible]
Orléans Capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé Chemins de Fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Compt. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
Boléo	[illegible]	[illegible]
Kuhlmann	[illegible]	[illegible]
Phosphate de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Pechiney	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique Ord. 600 fr.	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Air Liquide	[illegible]	[illegible]
Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma Joules	[illegible]	[illegible]
Sucreries Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	7,45	[illegible]
Russe 5 % 1906	7,45	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
Banque Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons-Lits Ordinaires	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Petrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
Actions Peyrissac	[illegible]	[illegible]
Actions Usines du Rhône	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financière Caoutchouc	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
Concordia	[illegible]	[illegible]
De Beers Ord.	[illegible]	[illegible]
Parts Dong Triew	[illegible]	[illegible]
France Wyming	[illegible]	[illegible]
Goldfields	[illegible]	[illegible]
Huanchaca	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca Ordinaire	[illegible]	[illegible]
Mexicain Eagle Ord.	[illegible]	[illegible]
Actions Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mozambique	[illegible]	[illegible]
Malifa	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Roumano-Belges	[illegible]	[illegible]
Act. Banque de l'Indochine	[illegible]	[illegible]
Tanganyka	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux Cap.	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
Penarroya	[illegible]	[illegible]
Lebon	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Verreries de Carmaux	[illegible]	[illegible]
Salins Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Maritimes Ord.	[illegible]	[illegible]
Distil. Indochine	[illegible]	[illegible]
Cousnier Joules	[illegible]	[illegible]
Pallet Chausson	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris-France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
Banq. Franç. Rio Plata	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Cuba	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philip. Ord.	[illegible]	[illegible]
Banque Penins. Mexicai	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]
Bi-Métal	[illegible]	[illegible]
Hotchkis	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Act. cap. Ciment Français	[illegible]	[illegible]
Tale Lussnac	[illegible]	[illegible]
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
Anglais 2 % 1/2	[illegible]	[illegible]
Carbonite	[illegible]	[illegible]
Bergougnan	[illegible]	[illegible]
Dépôtemenlaas	[illegible]	[illegible]
Bulgare 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
Chine 4 % 1895	[illegible]	[illegible]
Egypte Unifié	[illegible]	[illegible]
Hellénique 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Italie 3 1/2	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % 1910	[illegible]	[illegible]
Mexique 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
Roumanie 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
Boka	[illegible]	[illegible]
Serbe 1912	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]

CHANGES

	Cours préc.	Cours du J.
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

Pour la pipe et pour rouler la cigarette employez le tabac

PETIT CAPORAL SUPÉRIEUR

(bande rouge)

1 FRANC LE PAQUET DE 50 GRAMMES

— Pour l'anniversaire de ses 44 ans, ô papa, maman y a mis un autoplasme.

Au début d'un rhume, d'un point de côté, de la moindre douleur, appliquez un AUTOPLASME VAILLANT. Vous éviterez ainsi de graves complications : Bronchite, Pleurésie, Pneumonie, Rhumatismes, etc.

Le cataplasme sinapisé est toujours le remède qui soulage les indispositions et prévient les graves maladies. Mais la préparation d'un cataplasme est longue et encombrante, elle nécessite des produits de première fraîcheur.

L'AUTOPLASME VAILLANT est prêt à appliquer en quelques minutes ; il se conserve indéfiniment ; il est plus économique qu'un cataplasme.

L'AUTOPLASME VAILLANT est un remède complet qui associe les propriétés douces et émollientes des cataplasmes à l'action révulsive des sinapismes.

En vente dans toutes les pharmacies.

Dépôt : Maison L. FRERE, 19, rue Jacob, PARIS

Cadeau. — Il suffit d'envoyer à la Maison FRERE, 19, rue Jacob, 6 fr. 40 en timbres postes en se recommandant du Petit Bastiais pour recevoir franco par la poste un AUTOPLASME VAILLANT, modèle réduit.

ATTENTION !

RÉPARATIONS & ENTRETIEN DE TOUTES MARQUES de

Machines à coudre, Phonographes

MACHINES A ÉCRIRE

Vous trouverez à cette adresse, de très bonnes machines à coudre d'occasion. Pièces de rechange à volonté. Toutes mes réparations et occasions sont garanties sur facture. Expédition dans toute la Corse. Emballage spécial.

Ne craignez pas de me demander la machine qui serait susceptible de vous intéresser. [illegible]

M. JACARIA, 8, Rue des Zephirs - BASTIA

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes

MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR

ENTREPRISE GÉNÉRALE
— POUR LA CORSE —
Peinture - Vitrerie
& PAPIERS PEINTS

J. ESPOSITO

BOULEVARD du PALAIS
BASTIA

DÉCORATION D'ÉGLISES
et appartements de tous styles et en tous genres

[illegible]

Le Gérant : FERNAND POLI
Imp. du Petit Bastiais, 5, Bd du Palais

Soyez bon pour votre moteur

Lubrifiez-le avec

L'OLYMPICOIL

La reine des HUILES d'AUTO, spécialement recommandée pour les moteurs poussés, les Voitures de Courses et de Sport, les Camions et les Cars de montagne.

Pour votre sécurité, exiger la Marque « OLYMPIC » vous la trouverez dans les principaux garages.

AGENTS dépositaires demandés pour tous renseignements écrire à l'OLYMPIC OIL COMPANY, MARSEILLE.

POUR VOS ACHATS DE

MEUBLES

linge de maison

Une visite s'impose à

Lyon Mobilier

2 & 4, RUE DE LA GARE
ANNEXES ET ATELIER
18 & 21, RUE DE L'OPERA
— BASTIA —

Car ne l'oubliez pas, c'est la maison spécialisée dans la vente du meuble et linge de maison, possédant le plus grand assortiment en meubles classiques et modernes de tous styles ; ainsi qu'un grand choix de lits fer et cuivre et tous articles literie, linoleum, etc...

Nos prix à qualité égale ne permettent aucune comparaison, faites-nous confiance et vous serez servis de même.

Nous accordons des facilités de paiements et envoyons sur demande notre catalogue avec prix courants.

Nous avons organisé un atelier pour la fabrication et la remise en état des sommiers, divans, etc..., ainsi que pour la réparation et recouvrage des fauteuils, canapés et tous sièges à des prix très modérés.

NOTA. — Nous expédions franco d'emballage dans toute la Corse et pour le Continent, par les soins de notre Maison principale de LYON, R. BURES et ses ENFANTS 79-81, RUE CREQUI.

Compagnie Fraissinet

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DEPARTS de la CORSE pour le CONTINENT

Lundi 11, de Calvi pour Nice à 23 h.
Mardi 12, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 12, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 13, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 14, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 14, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 15, de Bastia p. Nice à 21 heures.
Samedi 16, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 17, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 18, d'Ile-Rousse p. Nice à 22 h.
Mardi 19, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 19, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 20, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 21, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 21, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vendredi 22, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 23, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 24, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 25, de Calvi pour Nice à 23 heures.
Mardi 26, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 26, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 27, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 28, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 28, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 29, de Bastia pour Nice à 21 h.
Samedi 30, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DEPARTS du CONTINENT pour la CORSE

Lundi 11, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 12, de Nice p. Ile-Rousse à 23 h.
Merc. 13, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 13, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 14, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 15, de Nice p. Ajaccio à 17 heures.
Samedi 16, de Nice p. Bastia à 20 h.
Samedi 16, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Dim. 17, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 18, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 19, de Nice pour Calvi à 23 h.
Merc. 20, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 20, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 21, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 22, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 23, de Toulon p. Ile-Rousse à 20 heures 30.
Samedi 23, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dim. 24, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 25, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 26, de Nice p. Ile-Rousse à 23 h.
Merc. 27, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 27, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 28, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 29, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 30, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Samedi 30, de Nice p. Bastia à 20 h.

STÉNO-DACTYLO
JAMET-BUFFEREAU
[illegible]

RHUM des Planteurs de SAINT-JAMES

RHUM St-JAMES
Grand Cru

[illegible]e St James ce prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde.

Pour les amateurs de tabac goût américain la cigarette MIMOSA est incomparable

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS [illegible]

Le Gouffre d'Or

GRAND ROMAN D'AMOUR, DE MYSTÈRES ET D'AVENTURES

PAR MAURICE BOUÉ et [illegible] AUGAY

Une question brûlait les lèvres de Monval. Il aurait voulu demander : « Et Paule Davincourt, est-elle toujours en vie ? Est-elle mariée ? » Mais une sorte de pudeur sentimentale lui fermait la bouche.

Il pensa : la maison des Davincourt est habitée. Je n'aperçois personne aux fenêtres. Mais je verrai bien quelqu'un tout à l'heure ou demain dans le jardin.

Le soir tombait.

Les deux hommes s'installèrent dans la maison de famille, au milieu des souvenirs accumulés pieusement par les générations qui s'y étaient succédé.

Le jeune homme eut pour lui la chambre des grands parents et Monval retrouva celle où il avait vécu, vingt ans plus tôt, les heures les plus délicieuses, dans l'enthousiasme de la jeunesse ardente.

Dès ce premier soir, les deux hommes préférèrent le charme tranquille de l'intimité.

— Vois-tu, Fred, dit Jean Monval, tant que tu ne songeras pas à te marier, nous serons ici comme de bons vieux camarades. Bourg, tout proche, te fournira des livres et des documents d'études. Je suis certain que ton labeur, dans la paix de Royalieu, te sera plus profitable que dans le brouhaha des villes. Mais je ne suis pas un tyran. J'ai été jeune et je ne songe pas à te claustrer ici. Quand tu voudras te distraire, voir un peu ce qu'est la vie scientifique, artistique et mondaine de notre France, la gare n'est pas loin. Nous partirons, toujours comme de vieux amis, jusqu'au jour où tu me feras comprendre que tu veux être seul.

— Père, vous savez bien que je ne souhaite que de vivre près de vous.

— Oui, oui, je sais. Mais tu voudras, toi aussi, te faire un foyer. Je serai là pour te guider si tu veux bien de moi pour conseiller.

Les projets suivaient les projets. Fred établit un plan de travail. On aménagerait un laboratoire à la place du cellier. La chambre du haut deviendrait une bibliothèque. Monval, lui, se consacrerait à ses fermes. On allait moderniser l'appareillage de culture et introduire les méthodes rationnelles pratiquées par les agriculteurs américains. Ces divers champs d'activité suffiraient à occuper le père et le fils.

Le lendemain de son arrivée, Jean Monval était assis à sa table de travail. C'était sur celle-là que, jadis, il composait des poèmes.

Par la fenêtre large ouverte, l'air frais du matin, tout embaumé des senteurs du jardin, entrait dans la petite chambre.

Ce matin-là, les occupations de Monval étaient plus prosaïques. Les héros poétiques avaient fait place à de graves questions utilitaires : le milliardaire écrivait en Amérique pour régler quelques affaires très urgentes auxquelles il n'avait pu donner une solution définitive avant son départ. La plume courait sur le papier : « ...et vous m'obligeriez, cher monsieur, en priant Mr Gardner... » « Comme ce jardin est parfumé ! pensa Monval. Tiens, mais ce sont des roses comme celles qui fleurissaient devant la maison... » « ...donner une prompte réponse à mes propositions. J'ai été saisi de divers côtés... » « Qui va là ? se demanda l'écrivain décidément distrait. Mais... je ne me trompe pas ! c'est Paule ! » Et spontanément, presque malgré lui, ce mot s'échappa de ses lèvres :

— Paule !...

A ce moment, dans le cadre sombre de la fenêtre ouverte au printemps, apparut une radieuse vision : une jeune fille aux cheveux dorés par le soleil, une vraie jeune fille, fraîche, pimpante et dont le sourire décelait la joie de vivre.

Jean Monval se leva, étonné au plus haut point, et machinalement répéta :

— Paule !

A cet appel, l'apparition tourna la tête et se rapprocha, intriguée, mais confiante. Elle avait les bras chargés d'une gerbe de fleurs.

Monval croyait rêver. Et pourtant c'était la réalité même ! Il revoyait le même tableau que vingt ans auparavant : sa jolie voisine Paule Davincourt lui apportant une brassée de roses.

Etait-ce possible ? Paule n'avait pas changé : elle était restée jeune et belle, alors qu'il portait au front la marque des années. Il ne pouvait croire ses sens. Il regardait cette jeune fille souriante et elle le regardait de ces yeux clairs et si doux qui jadis l'avaient charmé.

C'était tout le passé qui revivait soudain. Jean Monval, troublé, demanda d'une voix émue :

— Est-ce vous Paule ?

— Oui, monsieur, répondit la jeune fille.

— Je ne rêve donc pas ! Vous avez si peu changé que je vous revois telle que vous étiez quand j'ai quitté la France. Il me semble que vous avez toujours vingt ans.

— Je n'en ai que dix-neuf, monsieur.

— Mais qui êtes-vous donc ?

— Paule.

La jeune fille s'amusait de la surprise de son interlocuteur et elle pensait bien que le « voisin » rentré la veille, après une longue absence, était victime d'une méprise.

— Paule Davincourt ? insista le milliardaire.

— Non, sa fille.

Il comprit enfin. Paule Davincourt s'était mariée et la radieuse enfant qu'il avait devant lui était sa fille. Sa fille déjà !...

Et pourquoi pas ? N'avait-il pas aussi un grand fils ? Mais Paule, sa Paule à lui, celle qu'il avait si cruellement délaissée jadis, qu'était-elle devenue.

Etait-elle mariée ? Il n'osait le demander tant il craignait la réponse. La jeune fille qu'il contemplait venait d'ouvrir, sans le savoir, la porte du souvenir. C'était soudain, dans la nuit, une échappée sur le passé et sur le bonheur perdu.

Jean Monval était intimidé par le sourire ingénu de sa petite voisine.

Enfin, il demanda :

— Et votre mère, mon enfant ?

— Ma mère ?

— Oui, celle qui était Paule Davincourt, vit-elle toujours ?

— Certes, monsieur. Elle est au jardin. Voulez-vous la voir ?

Jean Monval tremblait d'émotion. Il balbutia :

— Mais oui... si c'est possible.

— Et pourquoi ne le serait-ce pas ? Il n'y a même pas de mur entre votre jardin et celui de mes parents.

(A Suivre.)

64e ANNÉE — N° 255. 25 centimes LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE 25 centimes SAMEDI 16 NOV. 1929.

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
5, Bd du Palais à
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03

BUREAU A PARIS
35, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-47

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : MARTIN BIANCONI

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux [illegible]

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Étranger A	30	60	120
Étranger B	44	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 35, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

0.234

BIBLIOTHÈQUE [illegible]

LES MOUVEMENTS DE LA POPULATION CORSE DEPUIS CENT ANS

XVIII. — Pero, San Nicolao, Cervioni

Voici trois cantons qui font suite à ceux de Borgo et de Vescovato non seulement dans une direction en quelque sorte rectiligne, du Nord au Sud, mais parce qu'ils présentent les mêmes caractéristiques de zone d'altitude, de relief, de culture, que les deux précédents ; ils disposent également de la même route vicinale qui zigzague à travers les communes, de la même route nationale qui traverse la plaine, de la même ligne ferrée. En plus, les cantons de Borgo et de Vescovato ont la disposition de la grande plaine de Lucciana et de Mariana. En moins, les cantons de Pero, San-Nicolao et Cervione ont la proximité kilométrique de la ville de Bastia.

Mais ces différences ne sont pas très accusées. A dix ou vingt kilomètres près, les tarifs ferroviaires ne présentent pas de grands écarts. D'autre part, la plaine des trois cantons, si elle est moins vaste, si elle se borne presque au rivage, n'offre que d'insignifiants accidents ; elle reste propice à toutes les cultures de grande plaine étale, et se prête mieux à certaines autres, qui réclament des expositions abritées.

Ceux à qui il a été donné de traverser la route « d'en haut » et de parcourir les embranchements qui la relient à la route nationale, n'ont pu manquer d'être frappés de la richesse de ce sol chaud, gras, souvent retenu par des murs de soutènement. « Terres douces » dit-on, ce qui ne signifie pas terres faibles, mais au contraire, accommodantes dans leur pleine force végétale, et quiètement abritées des grands vents. Elles sont propres aux cultures spéciales qui sollicitent ces caractéristiques. Nulle autre région n'est ainsi plus favorable au cédratier. Une année favorable a fait ainsi entrer dans le seul canton de San-Nicolao un million de ce fait. Malheureusement, les fluctuations trop prononcées du cours de ce produit ont découragé les exploitants de la région. Et s'ils s'estiment parmi les moins déshérités, cela n'empêche pas l'émigration et l'affaiblissement, du moins dans une certaine mesure, de la population [illegible].

Si le cours des cédrats avait pu se stabiliser dans les prix supérieurs sans considération de production quantitative, la population des trois cantons aurait augmenté peu à peu. Mais cette stabilisation est considérée comme un mythe, et, par ailleurs, le sol de la région est trop limité, donc trop morcelé, pour que le recours à d'autres cultures qui exigent l'espace soit déterminant au point de vue démographique. Dans certaines parties de la région visée, il y a bien de grands domaines, mais l'on sait que les Corses n'aiment pas beaucoup la dépendance agraire. Plus qu'ailleurs peut-être, [illegible] socialement, à la propriété, et les conditions géographiques et économiques générales de l'île ne donnent pas une grande valeur de peuplement à la propriété trop morcelée.

C'est en raison de ces données qu'on est obligé de reconnaître que, pour ces trois cantons, la saturation démographique a été atteinte.

Le canton de Cervione ne comptait guère qu'un millier d'habitants à la fin du 18e siècle. Il a passé brusquement à 2.888 en 1821, à 2.894 en 1851, à 3.000 en 1856. C'était trop beau, et le voilà à 2.608 en 1926, ce qui, malgré la belle tenue du territoire, correspond et aux exigences actuelles de la vie et à un territoire total de 5.000 hectares environ. Dans le détail, seule la petite ville de Cervione, par sa naturelle attraction sur des villages qui sont, d'elle et entre eux, séparés par quelques centaines de mètres, a passé de 1.057 en 1856, à 1.785 en 1926. Saint-André, dans le même temps, a baissé de 723 à 537, San-Giuliano de 474 à 456, Valle, de 340 à 226.

Egalement dans le même temps, Pero-Casevecchie perdait 600 habitants (de 2.885 à 2.176) et les mouvements des communes étaient les suivants : Pero, de 612 à 510 ; Poggio, de 554 à 332 ; Taglio, de 720 à 508 ; Talasani, de 541 à 402 ; Velone, de 623 à 356.

Le Moriani a mieux tenu, où la propriété est mieux partagée et où le cédrat a donné quelques espoirs : la population de 1850 était de 2414 et celle de 1926 en augmentation de quelques unités avec 2.454. Compte des villages : San-Giovanni, de 735 à 521 ; San-Nicolao, de 604 à 912 ; Santa-Lucia, de 318 à 430 ; Santa-Maria, de 557 à 327 ; Santa-Reparata, de 501 à 253. Il convient d'ajouter que de 1850 à 1921, la même cadence de décroissance que dans les deux cantons voisins se notait, la population totale passant de 2.414 à 2.168. La situation fut sauvée entre 1921 et 1926, où il se produisit un brusque relèvement de 350 habitants, grâce sans doute aux circonstances économiques déjà signalées. Mais cette indication sera-t-elle maintenue par le prochain recensement ?

P. B.

Au Ministère du Commerce

M. Flandin reçoit une délégation de la fédération des groupements commerciaux et industriels

Paris, 15 novembre. — La Confédération des groupements commerciaux et industriels de France a été reçue, ce matin, par M. P.-E. Flandin, au ministère du commerce.

La délégation, qui comprenait les membres du bureau ainsi que les parlementaires membres du Conseil fédéral, avait à sa tête M. Victor Constant, président-adjoint, représentant M. de Palomera empêché.

Après avoir exprimé au nouveau ministre les vœux des 120.000 patentés adhérents à la Confédération, M. Constant a attiré son attention sur les revendications essentielles du commerce et de l'industrie.

Le ministre s'est montré très sensible à la démarche dont il a été l'objet. Il a assuré, en termes aimables, ses visiteurs de son désir d'entretenir avec les représentants les plus qualifiés des commerçants et industriels du pays les rapports les plus cordiaux et réguliers, en vue d'assurer la défense et la prospérité de leurs intérêts légitimes.

L'animation tumultueuse et bruyante de la Bourse de Paris a été interrompue par une minute de silence, pour commémorer le 11me anniversaire de l'Armistice.

La Chambre poursuit la discussion du budget de 1930 et des interpellations sur la politique agricole du Gouvernement

Dans la matinée d'hier elle a voté l'ensemble des crédits supplémentaires de l'exercice 1929

Paris, 15 novembre. — La séance du matin de la Chambre est ouverte à 9 h. 05, sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

MM. Chéron, Pernot et Germain-Martin sont assis au banc du Gouvernement.

La Chambre aborde l'examen du projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires à l'exercice 1929 au titre du budget général.

Dans la discussion générale, *M. de Chappedelaine*, rapporteur général, demande que soit publié régulièrement l'état des recouvrements des impôts indirects et des revenus des monopoles.

M. Henry Chéron promet de lui donner satisfaction.

M. Alexandre Duval insiste sur la nécessité de modifier les lois fondamentales de la révision du cadastre.

M. Henry Chéron répond qu'un projet de loi dans ce sens sera bientôt soumis à la Chambre.

Après des observations de *M. de Lasteyrie*, la discussion est close.

On passe à l'examen des chapitres.

Les Chapitres des Finances

Au chapitre des finances (indemnités spéciales aux Alsaciens et Lorrains), *M. Brom* signale la situation nécessiteuse de certains intéressés et demande qu'on envisage les moyens de leur accorder une indemnité provisoire tout en hâtant les opérations de paiement.

Les chapitres du ministère de la justice, du ministère de la guerre et du ministère de la marine sont ensuite adoptés sans débat et on aborde l'examen du chapitre de l'instruction publique.

La transformation de l'école de Médecine de Marseille en Faculté

M. Tasso demande le rétablissement du chapitre 17 bis, ouvrant un crédit de 789.958 francs pour participation de l'Etat aux dépenses nécessitées par la transformation de l'Ecole de médecine de Marseille en Faculté mixte de médecine et de pharmacie.

Malgré l'opposition de *M. Alès*, la proposition de M. Tasso, soutenue par *MM. Régis, Brunet, Gardiol* et *Marraud*, ministre de l'instruction publique, est finalement adoptée par 440 voix contre 139.

L'achèvement de la Maison de France à Madrid

On passe au budget de l'instruction publique, à propos duquel M. Edouard Herriot demande et obtient une augmentation de crédits pour l'achèvement de la Maison de France de Madrid et l'agrandissement de l'Ecole normale supérieure.

Après avoir adopté sans débats notables les derniers chapitres concernant les dépenses la Chambre aborde l'examen des dispositions spéciales.

Questions Alsaciennes

M. Brom demande la disjonction de l'article 28, qui tend à créer, à Colmar, une trésorerie générale.

L'orateur estime qu'il demande la disjonction de l'article 28 pour éviter un débat. Il dépose un amendement tendant à la suppression de la recette des finances de Mulhouse.

M. Henry Chéron prend l'engagement d'étudier l'amendement et demande à M. Brom de ne pas maintenir la disjonction.

M. Brom n'insistant pas, l'article 28 est finalement adopté.

Sur la proposition de *M. Schumann*, acceptée par le ministre des finances, la Chambre rétablit la disposition concernant le doublement, à partir du premier janvier 1929, des pensions des anciens huissiers d'Alsace-Lorraine et de leurs ayants cause.

Les derniers articles sont ensuite adoptés ainsi que l'ensemble du projet de loi.

Le budget de 1930

La Chambre reprend alors l'examen du budget de 1930.

Après une intervention de *M. Clamamus*, au sujet du budget de l'Imprimerie nationale, et la réponse du ministre des finances, la suite du débat est renvoyée à lundi après-midi.

La séance est levée à midi.

La Politique Agricole du Gouvernement

La séance de la Chambre de l'après-midi est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Bouilloux-Lafont.

MM. Hennessy et Robert Serot sont au banc du Gouvernement.

La Chambre reprend la discussion des interpellations sur la politique agricole du Gouvernement.

M. Tremintin

M. Tremintin a le premier la parole. Il demande au Gouvernement de faire appel au concours de tous les [illegible] pour l'application à l'agriculture de la loi sur les organismes agricoles en vue de l'application des assurances sociales.

L'orateur demande, par ailleurs, la diminution du prix des engrais et de larges exonérations d'impôts sur les transports de produits agricoles.

Après avoir montré que les producteurs doivent se grouper, s'organiser pour pouvoir réaliser eux-mêmes les réformes qui feront de l'agriculture la véritable maîtresse des marchés, *M. Tremintin* termine en examinant l'aspect social de la crise agricole et en disant qu'un sérieux effort doit être fait pour améliorer les conditions de la vie sociale.

M. Mock

M. Mock estime que les agriculteurs sont eux aussi victimes de l'exploitation du travail par le capital.

L'orateur expose ensuite les moyens de remédier à la crise agricole et préconise notamment l'institution d'un office qui aurait le monopole de l'importation des blés exotiques, la lutte contre les grands trusts et la réduction de tous les tarifs applicables au transport des produits agricoles.

Il termine en demandant au ministre s'il est décidé à prendre parti pour le travail sans profit contre le profit sans travail.

M. Henri Auriol

M. Henri Auriol demande que l'on tienne compte de la situation exceptionnelle des régions du sud-ouest, concernant la culture du blé, et se prononce en faveur de la politique de collaboration avec les groupements agricoles.

M. Queuille

M. Queuille, interrompant, exprime l'avis qu'il y a le plus grand intérêt à collaborer avec les groupements agricoles mais qu'il faut, avant tout, s'attacher à dégager les intérêts généraux.

— Certains groupements, dit-il, réclament la fermeture des frontières aux blés exotiques. De telles mesures risquent d'avoir de graves conséquences car elles gênent les nations exportatrices qui peuvent alors prendre des mesures analogues. Et ainsi, pour gagner un bénéfice, n'aura-t-on pas sacrifié l'intérêt général de l'agriculture ?

M. Queuille croit qu'il serait préférable de pratiquer une politique de contingentement.

— Entre ces deux thèses, dit-il, la Chambre doit prendre nettement parti et dire le plus tôt possible quelle politique elle entend voir appliquer.

La séance se poursuit par un exposé de *M. Henri Auriol* qui se prononce pour la suspension immédiate des importations de blés exotiques.

Il termine en disant que de la discussion en cours doit sortir une solution réellement efficace et non pas une solution de fortune, qui provoquerait, l'an prochain, les mêmes discours.

Après des interventions de *MM. Ricci, Morinaud* et *Roux-Freissineng*, qui appellent l'attention du Gouvernement sur la crise agricole que traverse l'Algérie, la suite de la discussion est renvoyée à mardi après-midi.

OPINIONS

A Citadella è Nostra

Encore une fois nous avons appris de nos adversaires des choses excessivement intéressantes à savoir par exemple que M. Pietri est toujours ministre des Colonies et aussi que M. Landry n'a voté ni pour ni contre le ministère Tardieu. Il est à peine besoin de dire que devant la révélation de ces faits sensationnels nous sommes restés figés d'ahurissement. Et nous, les malheureux qui les ignorions !

Quelle veine de pouvoir être informés si exactement par ceux qui puisent leurs renseignements à la source de la vérité vraie et qui — ce sont eux qui nous le disent — ont reçu la délicate mission de rabâcher sans cesse et de sans cesse rabâcher ces faits de si haute importance.

Mais les meilleurs informateurs ont souvent des défaillances et à force de lancer des nouvelles, ils se laissent quelquefois entraîner à écouter d'une oreille attentive des potins de concierge.

C'est ainsi que nous avons connu la mésaventure qui est arrivée à notre ami le Docteur Quilici qui, paraît-il, à la suite de son invalidation, verrait se dresser contre lui, à la Haute-Ville, la candidature de M. de Moro-Giafferi.

Ecoutez bien tous, vous Comités électoraux de Bastia qui l'année dernière, devant la retraite volontaire de Moro et en parfait accord avec tous les adversaires de Gaudin, avez assuré le succès du Docteur Quilici aux élections cantonales.

Dites donc à ceux qui ne rêvent que de nos discordes et de nos dissensions quel sera — QUEL EST — le conseiller général de Terra Nova ?

Dites leur que vous connaissez les sentiments et les scrupules d'un Moro-Giafferi et qu'il n'y a qu'eux pour oser approcher cet honnête homme avec des propositions malsaines.

Ils se souviendront alors de la réponse digne qu'ils ont déjà, en d'autres circonstances, reçu de celui qui ne badine pas avec l'honneur et dont les succès n'ont jamais été salis par les intrigues et les combinaisons.

Ils savent que personne n'a le droit de parler au nom de Moro pour lui prêter des intentions louches.

Ah ! ce n'est pas encore aujourd'hui qu'ils verront la citadelle s'écrouler sous les assauts furieux d'Henri Pierangeli.

Autour du Docteur Quilici se retrouveront encore, plus nombreux et plus décidés, tous ceux qui, une première fois, avaient juré de venger l'injure faite à Moro.

Il sera vrai de dire que la Cour de Cassation nous aura donné l'occasion de montrer à ceux dont la vie politique est faite de reniements que les électeurs bastiais continuent leur confiance aux hommes qui savent affronter les menaces et les violences.

Alors nous aurons dit à nos adversaires que nous connaissons leurs mesquines combinaisons et que nous n'ignorons pas dans quelles officines prennent naissance certains racontars, et d'où partent certains ballons d'essai.

Ils continuent à insulter Moro. A la vérité, ils le craignent encore et ils voudraient l'étouffer en l'embrassant.

Il était peut-être superflu de mettre en garde nos amis contre les basses manœuvres qui se dessinent déjà autour de l'élection du Docteur Quilici, à la Haute-Ville.

Mais il était nécessaire de dire à nos adversaires que nous ne sommes pas dupes de leurs intrigues et qu'un seul cri a déjà jailli de toutes les poitrines :

« *A Citadella è nostra ! Evviva à [illegible] !* »

V. M.

Pour les inspecteurs des Douanes

Deux questions de M. Landry au Ministre des Finances

M. Landry expose au ministre des finances que parmi les inspecteurs des Douanes issus des concours de 1928 et 1929 il en est qui perçoivent un traitement inférieur de plusieurs milliers de francs à celui dont ils auraient bénéficié s'ils ne s'étaient pas présentés aux dits concours que le succès, contrairement à la logique, constitue une pénalisation de leurs efforts.

Il demande quelles mesures le ministre compte prendre pour redresser cette situation.

II. — *M. Landry* expose au ministre des finances que le décret du 19 août 1929 exclut du bénéfice de l'indemnité de compensation les inspecteurs des Douanes nommés à la suite des concours de 1928 et 1929, que, de ce fait, les agents supérieurs touchent des appointements beaucoup moins élevés que ceux attribués à certains employés sous leurs ordres, écart pouvant atteindre 13.000 francs ; qu'ils se trouvent, en outre, percevoir 7.500 francs par an de moins que leurs collègues recrutés antérieurement aux concours sus-visés bien qu'ayant le même grade et les mêmes fonctions qu'eux.

Il demande si le ministre n'estime pas qu'il est de toute justice de remédier au plus tôt à une situation anormale qui porte atteinte au prestige des nouveaux chefs et jette le découragement parmi eux.

Le retour des aviateurs Bailly, Reginensi et Marsot

Coquilhatville (Congo Belge), 15 novembre. — Les aviateurs Bailly, Reginensi et Marsot, qui avaient quitté Elisabethville, à 5 h. 30, sont allés à Coquilhatville, à 16 h. 30, ayant couvert sans escale les 1.750 kilomètres séparant les deux villes.

A la Cour de Cassation

Paris, 15 novembre. — La Chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Jean Fourrier, qui avait été condamné à mort, le 26 septembre, par la Cour d'assises du Pas-de-Calais, pour avoir assassiné sa patronne.

Les Soviets demandent l'extradition de Bessedowsky

Berlin, 15 novembre. — D'après des renseignements parvenus ici, le Kremlin refusant de tenir compte des conseils du Gouvernement français, a fait remettre, hier, par M. Litvinoff, à l'ambassadeur de France, une note officielle réclamant l'extradition de M. Bessedovsky.

M. BESSEDOVSKY

M. Herbette a répondu qu'il enverrait la demande du Kremlin à Paris, où elle fera l'objet d'un examen collectif des autorités judiciaires compétentes.

Les affaires reprennent en Bourse de New-York

New-York, 15 novembre. — Au cours de la séance de la Bourse on a enregistré une grande activité des haussiers.

Les transactions ont porté sur trois millions cinq cent mille titres [illegible] la valeur totale des titres cotés en bourse a augmenté de cinq milliards de dollars.

Mme Curie est rentrée à Paris

Paris, 15 novembre. — Mme Curie est rentrée à Paris, ce matin, à 11 heures, par le train transatlantique.

Comme le départ, l'arrivée s'est faite dans une extraordinaire discrétion : rapidement Mme Curie s'est glissée entre les voyageurs et s'est fait conduire tout de suite chez elle, 36, Quai de Béthune.

Le onzième anniversaire de l'Armistice chez M. Georges Clémenceau

M. Clemenceau, tout à fait remis, [illegible] reçu pour l'anniversaire de l'armistice, une délégation de l'Union fraternelle des Vendéens de Paris : une quarantaine de personnes étaient dans son salon et une jeune fille portait une énorme gerbe de chrysanthèmes.

— Mon Dieu que de monde ! dit-il en arrivant ; mes bons amis, vous vous êtes dérangés ! J'en suis bien touché.

— Monsieur le président nous sommes venus vous apporter nos vœux de santé et l'assurance de notre sincère et profonde affection.

— Je suis profondément ému. Je vous remercie de tout mon cœur et de toute ma pensée.

— Nous espérons, monsieur le président, venir aussi nombreux l'an prochain et nous vous donnons rendez-vous.

— Bien, bien, seulement je peux y manquer.

— Mademoiselle va vous offrir des fleurs. C'est une demoiselle qui sera bientôt une dame.

M. Clemenceau répond par un vigoureux oh ! ah ! prend la gerbe et l'on peut croire que cette charmante visite du souvenir est finie. Mais un discours a été écrit pour le 88e anniversaire du grand Vendéen.

— Voulez-vous me permettre, monsieur le président, de vous dire quelques mots ?... Nous vous demandons de vous asseoir.

M. Clemenceau reste debout et M. Gautier commence la lecture de cinq feuillets. L'émotion ne permet pas de déchiffrer une écriture rapide aussi vite qu'il le faudrait. Le président attend, écoute et interrompt tout à coup par le mot :

— J'aime mieux autre chose !

C'est qu'il vient d'enregistrer cette phrase :

« Dans l'antiquité on vous eût élevé des autels ou l'on vous eût banni ».

A la fin du discours il répond :

— Je vous remercie des paroles dont vous avez bien voulu m'honorer. Par l'intention j'en suis digne. Par l'acte, je ne sais ce que l'avenir nous réserve, mais jusqu'à mon dernier moment je ne cesserai d'y collaborer. Je vous remercie, mesdames, d'être venues avec ces jolis enfants... car j'imagine qu'ils sont à vous toutes.

Puis s'adressant à la jeune fille qui lui a présenté des fleurs.

— C'est vous, mademoiselle, qui allez vous marier ? Dépêchez-vous car la vie n'est pas longue.

M. Clemenceau serre toutes les mains. Les photographes ont opéré et l'atmosphère est chargée de la fumée blanche du magnésium. On ouvre la fenêtre avant la fin du défilé.

M. Clemenceau reçut ensuite d'autres visites. M. Georges Leygues, M. Stephen Pichon, le général Mordacq, une délégation des mutilés et d'anciens combattants. Journée chargée qui lui valut cette réflexion d'un ami :

— Et dire que l'on vous défend un peu de culture physique. — Rouen Vaxelle. (Excelsior).

Nouvelles diverses

Norfolk, 15 novembre. — Au cours des essais d'appareils de protection contre les torpilles, auxquels on se livrait à bord du cuirassé *New-York*, dans le chantier naval de *Norfolk*, un lieutenant et un maître d'équipage ont été tués par les émanations de gaz délétères.

Sept marins ont subi un commencement d'asphyxie et ont été transportés à l'hôpital.

Londres, 15 novembre. — On annonce officiellement que la Banque Horismann And Co Limited a suspendu ses paiements à la suite de lourdes pertes.

La banque, fondée en 1802, avait un capital d'actions autorisé de un million de livres sterling.

Paris, 15 novembre. — M. André Tardieu s'est entretenu avec M. Loucheur, sur la question des assurances sociales.

Reims, 15 novembre. — Léon Karl et Albert Clarisse, condamnés à mort pour avoir assassiné Mme Foucaut ; la femme Clarisse et la veuve Karl, condamnées à 4 ans et 2 ans de prison, pour recel, ont signé leur pourvoi en cassation.

Paris, 15 novembre. — M. Briand a reçu, ce matin, M. Politis, ministre de Grèce à Paris.

New-York, 15 novembre. — Le Federal Reserve Bank a abaissé son taux d'escompte de cinq à quatre et demi pour cent.

Paris, 15 novembre. — M. Briand a reçu, cet après-midi, M. Von Hoesch, ambassadeur d'Allemagne à Paris.

ÉCHOS

Billet Parisien

Nos parlementaires n'ont pas l'habitude d'apprendre leur métier avant d'appartenir à l'une des deux Chambres. Apparemment, ils ne se montrent que de bien comprendre la psychologie de l'électeur et cette étude est assez compliquée pour absorber tous leurs instants.

Les voilà donc, au lendemain d'une élection triomphante, possesseurs d'un bon fauteuil dans une assemblée dont les usages — les rites, pour mieux dire — leur sont totalement étrangers. Ils écoutent, observent, parlent peu et prennent en grande considération messieurs les huissiers, ces graves auxiliaires à chaînette d'argent, qui ont si bien l'air d'être chez eux.

Au bout de quelques semaines, les nouveaux élus joignent parfois leur voix aux approbations ou aux chahuts collectifs. Il leur faut six mois pour risquer de « très bien ! » isolé en rougissant comme des jeunes filles en fleurs. Quant à l'épreuve redoutable de la tribune, d'aucuns sont capables de l'affronter dans la deuxième année de leur mandat, d'autres y renoncent à jamais.

Eh bien il en serait peut-être autrement, et nous aurions sans doute des parlementaires mieux préparés à défendre nos intérêts et mieux aguerris à livrer bataille au vieil arsenal des lois caduques, si, comme en Angleterre, nous possédions une école de candidats au Parlement.

Cette école, dont le siège est à Hampstead, vient de tenir sa 28e séance d'automne. Sur ses bancs, des membres parmi les plus fameux du Parlement anglais reçurent leurs premières leçons. Citons le comte d'Oxford, lord Asquith et le marquis de Reading.

L'école est modelée exactement sur la Chambre des Communes : elle a un président, un gouvernement et une opposition. On prête même à son directeur l'intention de compléter le programme par des cours d'épithètes désagréables, nombreuses, gratuites et obligatoires, qui auront, en aucune sorte, l'estampille de l'école. Il sera très chic de qualifier un de ses collègues de « Vieille mortadelle » parce que l'expression aura été consacrée par le répertoire usité.

Pour ce dernier cours, si nous nous décidons à suivre l'exemple des Anglais, nous pourrions faire appel au concours de Léon Daudet, qui n'a pas de rival dans l'ensemble politique, littéraire et religieux. Ce serait un moyen de le rapprocher d'avril avec les honneurs de la paix.

Gabriel Bauer.

LINDBERGH ET LE CINEMA PARLANT

Le colonel Lindbergh, qui reste l'idole de l'Amérique est, en général, assez rebelle à l'interview. Son aversion des journalistes s'étend aux opérateurs de cinéma et aux preneurs de talkies. Avant de partir avec Mme Lindbergh pour l'Amérique du Sud, raconte *Pour Vous*, le grand magazine du cinéma, on lui avait demandé de poser devant la caméra et de dire également quelques mots pour les actualités de la semaine. Le colonel accepta, parut, monta dans son avion : les microphones étaient tendus vers sa voix. Et lorsqu'il eût été bien photographié, l'opérateur lui dit : « Thank you, colonel », et Lindbergh répliqua : « Il n'y a pas de quoi ». Et ce fut tout !

HAROLD LLOYD SE CONVERTIT

Une nouvelle conversion éclatante au film parlant est celle de Harold Lloyd. Le film qu'il vient de sortir *Welcome Danger* (L'heureux danger) avait été d'abord tourné comme film muet. Harold Lloyd ne voulait pas entendre parler des talkies. Un jour, certains essais de sons furent réalisés et, rapporte *Pour Vous*, le grand magazine du cinéma, l'on dut bien admettre qu'ils ajoutaient au scénario une vie qu'il n'avait pas auparavant. Peu à peu, Harold Lloyd revint sur son opinion première, au point qu'un jour il décida que le film entier devait être tourné en talkie. Et il déclare aujourd'hui que la production parlante a gagné 50 % d'effet sur la réalisation silencieuse.

VOIR EN 2me PAGE
L'ANNONCE BERLIET
PIERSCHI
Concessionnaire à Bastia

Bibliographie

LES ANNALES

[illegible] monde ». Sous ce titre, M. André Chamson publie, dans les *Annales*, une enquête menée dans le Sud-Tyrol, parmi les montagnards que hante le souvenir de la patrie perdue. Autre enquête, d'André Lang : *Noir sur Blanc*, le plus vivant des voyages chez les écrivains d'aujourd'hui. « Dessins d'Écoliers », tels sont les titres de quelques-uns des articles qui figurent dans ce beau numéro (en vente partout, 3 fr.) et auquel ont collaboré Henry Bidou, Yvonne Sarcey, Charles Nordmann, André Billy, Knud Rasmussen, Pierre Billotey, Benjamin Crémieux et Paul Bourget.

A Travers la Corse

Arrondissement de Bastia

Saint Martin di Sisco

Avant-hier [illegible] des paroissiens [illegible] célébra le 11 du courant le thaumaturge de Tours, patron d'une de ses paroisses.

Le nouveau curé, M. l'abbé Giudicelli, officiait avec cet air naturel de simplicité, de dignité et de recueillement qu'il apporte en toutes ses fonctions et qui a vite fait d'impressionner tout observateur sérieux.

L'autel et l'église entière avaient revêtu leurs plus beaux atours, de nombreux cierges étoilaient de points d'or la pénombre, faisant mieux ressortir les formes mystiques et artistiques du monument et des niches.

La vaste nef élégamment enguirlandée et fleurie forçait l'admiration des visiteurs et des paroissiens eux-mêmes, habitués pourtant à cette fraîcheur de décors et d'harmonie ! Car il ne faut pas oublier de dire que la chorale s'est surpassée en la circonstance et que tout le monde est heureux d'enregistrer ces progrès tout à l'honneur de notre jeunesse.

Aux Vêpres, le sermon fut donné par M. l'abbé Giuntini, curé de Pietracorbara.

Ce fin lettré, membre de « l'Academia Corsa » nous montra en Saint Martin un exemple de foi lumineuse et robuste, de labeur acharné et fécond, de charité sans [illegible] et débordante.

L'aimable prédicateur qui a tracé sur la Grande Guerre des pages aussi concises que saisissantes aurait pu certes nous entretenir d'épisodes héroïques et émouvants, mais son éloquence sacrée, sa fervente affection dédaignèrent ces trop faciles succès pour n'envisager que le rôle de l'éducateur pacifique et bienfaisant... Nous félicitons d'autant plus volontiers cet orateur que nous reconnaissons à ce signe une vocation sincèrement sacerdotale — comme celle que nous possédons d'ailleurs ici-même en la personne de l'ancien desservant de la Stazzona.

Les paroles de Pie X « Prêchez l'Évangile, enseignez le catéchisme ! » n'auront donc pas été tout à fait perdues, à en juger par ce que nous voyons.

« All' undeci risplende San Martinu » avait écrit « Appinzapalu » cet autre membre de « l'Academia Corsa », cet apôtre dont la riche palette sent le maquis à plein nez et il nous semblait voir un brillant cavalier traversant l'aube glaciale et rencontrant le vieillard qui grelotte en sa nudité pour esquisser en sa faveur un geste de délivrance.

Ce loqueteux qui implore n'est-ce pas le monde désemparé de l'après-guerre cherchant avec cette providentielle boussole qu'est la conscience humaine le Pôle immuable et sauveur ?

Ce manteau fendu en deux par une épée miséricordieuse et catégorique, n'est-ce pas le symbole de la paix acquise par l'inéluctable entente économique, par la compénétration des races, par les échanges matériels et moraux ?

« All'undeci risplende San Martinu », puisse, en effet, la lueur d'espérance qui jaillit de cette merveilleuse et chevaleresque épée pénétrer l'humanité souffrante de ses doux rayons... et devenir par là le prélude d'une vraie cure, d'une cure salutaire et indispensable au soleil de la fraternité chrétienne !

Car comme l'a chanté Auguste Gluckli en ses patriotiques poèmes :

Il [illegible] de nos héros versé pour la Justice
Et plus qu'un holocauste : il est un sacrifice !

Puissent du moins les fruits de ce titanesque labeur contribuer largement à l'indispensable harmonie sociale !

Lector

Variétés

L'enfant enfermé durant deux ou trois heures à l'école, immobilisé sur son banc, obligé de fixer son attention, est fatigué, déprimé.

Or, quiconque a observé la sortie des écoliers, a été frappé de l'extraordinaire besoin d'activité de tous ces épuisés. Ils poussent des cris étourdissants, se démènent, frappent sinon quelqu'un du moins quelque chose, comme dit Flaubert.

Cette soif de mouvement se manifeste déjà dans les classes par une agitation croissante à mesure que l'heure avance.

Pour remédier à la fatigue intellectuelle, au surmenage proprement dit, on propose de diminuer la longueur des leçons et de placer judicieusement les matières plus tôt ou plus tard, dans la journée, suivant leur difficulté particulière. Cela est fort bien.

Mais pour combattre l'immobilité, le remède est d'après nous : la récréation, la récréation fréquente.

On nous assure que dans certaines écoles il n'y a jamais de récréation parce que la place fait défaut, et dans d'autres parce que les jeux bruyants troubleraient les voisins. C'est déplorable.

En vue d'éviter le surmenage, nous émettons, le vœu de voir établir dans toutes les écoles de filles et de garçons une courte récréation toutes les 2 heures.

Et subsidiairement de maintenir au moins les deux récréations existantes, celle du matin et celle de l'après-midi, aussi bien en hiver qu'en été.

Il y aurait de la sorte moins d'élèves punis, de meilleurs résultats et les maîtres eux-mêmes seraient beaucoup plus tranquilles.

J.-M. FONTANA.

Chronique des Tribunaux

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience [illegible] du 14 novembre

Sous la présidence de M. Grimaldi, juge doyen, le Tribunal correctionnel de Bastia a statué dans les affaires suivantes :

Le nommé D. A. d'Olmeta du Cap est poursuivi pour violences sur la dame Martini qui se porte partie civile à l'audience par l'organe de Me de Caraffa ; après plaidoirie de Me Tortoni pour le prévenu, ce dernier est condamné à 2 mois de prison avec sursis et la partie civile obtient 500 francs de dommages-intérêts.

— Piergiovanni Marie Antoinette et Clari Marie du hameau de Santa Severa sont poursuivies pour coups et blessures réciproques ; après plaidoirie de Me de Mogiera pour la première, de Me Colombani pour la seconde, le tribunal inflige 25 francs d'amende à Piergiovanni, 15 jours de prison à son antagoniste et leur accorde à toutes deux le bénéfice de la loi de sursis.

— Luisi Jacques Philippe, retraité à Vico est poursuivi pour avoir demandé son inscription sur les listes électorales de Venaco au titre de contribuable en produisant des récépissés de versement à la caisse du percepteur ; il a été établi que les impositions acquittées par le prévenu concernaient un homonyme décédé depuis longtemps. Après plaidoiries de MMes Giacobbi et de Montera, partie civile, et de Me Colombani, défenseur du prévenu, le Tribunal condamne ce dernier à 16 francs d'amende avec sursis et accorde à la partie civile le franc de dommages-intérêts demandé.

— Le chinois Fan Ching Ez a fait opposition à un jugement de défaut qui l'a condamné à 15 jours d'emprisonnement pour coups et blessures ; ses explications sont admises par le Tribunal qui commue la peine d'emprisonnement en celle de 16 francs d'amende avec sursis.

— G. J., représentant de commerce à Bastia, est l'objet de deux poursuites pour abus de confiance ; il ne se présente pas à l'audience et le Tribunal, par défaut, lui octroie 3 mois de prison pour le premier délit, 4 mois pour le second et ordonne la confusion des peines.

— L'électricien Dubler Max, de Bastia, est appelant d'un jugement du Tribunal de simple police qui l'a condamné à un jour de prison et à deux amendes de 2 et 5 francs pour excès de vitesse, bruit de moteur et échappement libre. Tout en maintenant les motifs du jugement entrepris, le Tribunal décharge le prévenu de la peine d'emprisonnement.

— Acquaviva Deodato de Galeria, poursuivi pour dévastation de récoltes, établit que la propriété pour laquelle il lui a été dressé procès-verbal lui appartient. Défendu par Me Acquaviva, il est acquitté.

— Vesperini Angèle de Bastia, représentée par Me Moretti, avocat, est prévenue de vente de liqueur similaire de l'absinthe : 16 francs d'amende sanctionnent le délit ; les conclusions de l'administration des Contributions indirectes, partie civile à l'audience sont au surplus adjugées.

— Parisi Etienne de Marseille, prévenu d'abandon de famille est condamné à 50 francs d'amende avec sursis ; après plaidoirie de Me de Caraffa, [illegible] Ghighermini qui se porte partie civile à l'audience par l'organe de Me Tortoni obtient comme dommages-intérêts le montant de l'arriéré impayé par le prévenu.

— Le nommé Perfetti François Marie de Scolca a fait appel d'un jugement du Tribunal de simple police de Campitello qui l'a condamné à 15 francs d'amende pour insulte grave envers un magistrat. A la demande de Me Raffalli, défenseur, et du ministère public, le tribunal annule le jugement dont il s'agit et renvoie le prévenu quitte et sans frais.

— Les dames Modesti Marie Joséphine et les nommés Giussani Angèle et Giussani Romilde de Farinole se sont disputées le 13 mai dernier pour une question d'eau d'arrosage. Après plaidoirie de Me Moretti pour la première et de Me Colombani pour les deux autres, le Tribunal met hors de cause Giussani Romilde, condamne Giussani Angèle à 16 francs d'amende et Modesti à 25 francs ; toutes deux obtiennent la loi de sursis.

Le 17 mai, une seconde rencontre a lieu entre les parties, mais Giussani Romilde est remplacée par son père Giussani Antoine Mathieu ; après plaidoiries des mêmes défenseurs, le Tribunal acquitte les deux femmes et condamne Giussani Antoine Mathieu à 50 francs d'amende.

— Rossi Françoise de Galeria, poursuivie pour détention d'arme de guerre, fait défaut. 3 mois de prison et 200 francs d'amende sanctionnent le délit.

— La demoiselle Massari Angèle, âgée de 18 ans, de Monticello, se trouvant dans un état de grossesse avancée et soucieuse de cacher cet état à son père, s'était rendue à la maternité de Corte où elle avait accouché d'un enfant du sexe féminin ; sortie de l'établissement quelques jours après et anxieuse de ne pouvoir nourrir son enfant elle l'avait déposé devant la porte de la maison Salviat après avoir frappé à cette porte pour attirer l'attention. Poursuivie pour abandon d'enfant dans un lieu non solitaire, la prévenue, après plaidoirie de Me Ambrosi qui l'a recommandée à la pitié du tribunal, est condamnée à 20 jours de prison.

M. le juge suppléant Giovannetti a occupé le siège du Ministère Public.

INFORMATIONS LOCALES

La Vie Sportive

Nous avons publié hier l'équipe que le Cercle Athlétique Bastiais opposera demain à celle du 173e R. I.

Les nombreux remaniements apportés à la formation du onze cabiste n'ont pas manqué de provoquer de vifs commentaires parmi les sportifs. Contrairement à ce que certains ont supposé, ils n'ont nullement pour cause la sévère défaite subie à Nice par l'ancienne équipe.

Simplement, le C.A.B. met à profit l'occasion pour essayer de nouveaux joueurs, qui remplaceront bientôt certains titulaires appelés à quitter prochainement Bastia.

Les nouveaux venus sont susceptibles de faire de très jolies choses, notamment Yves Rose dans les bois et Negroni au centre de la ligne d'attaque ; la mutation de Rose senior, qui passe de l'attaque à la ligne intermédiaire est elle-même très heureuse ; Edgard, à notre avis, a trouvé maintenant son véritable poste.

Le onze du 173e R. I. a très belle allure ; il comprend d'excellents éléments de clubs continentaux et quelques-uns de nos meilleurs joueurs locaux.

En voici d'ailleurs la composition définitive.

Goal : Tellier (A.S. Cannes, réserves) ; Arrières : Bertadon, Souchon (cap.) (Aix) ; Demis : Moretti (E.F.), Siglieri, Lieutenant Honnorat ; Avants : Masth (S.C.B.), Bagnoni (S.C.B.), Muller (Racing Club de Strasbourg), Herbot (Etoile Sportive Phocéenne) Ronchi (Citadelle).

Remplaçants : Canazi (S.C.B.), Pouget (F.A.C.N.).

Les Concerts

HARMONIE DES NAS

A l'occasion de la Sainte Cécile, l'Harmonie des Nas donnera sur le Kiosque de la place Saint Nicolas, dimanche 17 courant, à 10 h. 30, le programme suivant :

1. *Le Logicien*, (P. R.), Gadenne.
2. *Heureux Présage*, ouverture Marsal.
3. *Flirt d'un Soir*, air de ballet, F. Minichetti.
4. *Un soir à Capel*, fantaisie, Marsal.
5. *Spleen*, Valse, F. Popy.
6. *Le Charmeur* (P. R.) Delbecq.

Le Chef de Musique :
E. GATTI

Votre bébé...
Alimentez votre bébé
au lait Mont-Blanc
Sa croissance sera
régulière et rapide
LAIT MONT-BLANC

Avis Officiels

RECRUTEMENT DE LA PREMIÈRE FRACTION DE LA CLASSE 1930

Les jeunes gens nés du 1er janvier au 30 juin 1910, domiciliés à Bastia, sont priés de se présenter à la Mairie (bureau militaire) en vue de leur inscription sur les tableaux de recensement.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Vve Pierre Hirigoyen ; Mme et M. Jean Hirigoyen et leur fils Georges ; Mme et M. Joseph Hirigoyen et leur fille Jeannine ; Mme et M. Raphaël Hirigoyen ; M. Eugène Hirigoyen ; Mme et M. Angelo Filidori et leurs fillettes Simone et Josette ; Mlle Marie Hirigoyen ; Mlle Angèle Hirigoyen ;

Ont la douleur de faire part aux parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Pierre François HIRIGOYEN
Bijoutier à Bastia

leur époux, père, beau-père, et grand-père décédé à Bastia le 15 novembre 1929 décédé à l'âge de 73 ans.

La levée du corps aura lieu dimanche à 10 heures et demie.

Maison mortuaire : Villa Maria - Caravelle, Bastia.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

VILLE DI PIETRABUGNO

M. et Mme Jean Pérès ; Mlle Marie Pérès ; Mme et M. Samuel Jean Baptiste ; Mme et M. Joseph Pérès de Terney ; M. Paul Jérôme Pérès ; Mme et M. Cristiani et leurs enfants ; M. Dino Toussaint et leurs enfants de Peri ; M. Pérès Horace et ses enfants de Nice ; Mme et M. Dominique Gaultella de Ville de Pietrabugno ; Mme et M. Gaultella Ignace ; Mme et M. Gaultella Pierre de Marseille ;

Les familles Carbuccia et Pérès Toussaint de Peri ;

Ont l'immense douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur PERES JEANNOT
Sergent fourrier au 28e Génie

leur fils, frère, petit-fils, neveu et cousin, décédé dans sa vingt-unième année à l'hôpital suburbain de Montpellier le 22 octobre dernier.

Communications

LES SCOUTS DE FRANCE A BASTIA

M. Lucas de Longevey, commissaire au quartier général, à Paris, est arrivé hier dans notre ville pour organiser une troupe de scouts de France.

Les réunions auront lieu tous les jours de 4 à 5 heures et de 8 à 9 heures au Cercle Catholique, Impasse Saint Jean.

Les novices sont tenus d'assister à l'une ou à l'autre de ces réunions.

ASSOCIATION DES PERES DE FAMILLE CHRETIENS

La réunion mensuelle aura lieu dimanche prochain 17 à l'issue de la messe de 10 heures, dans le local habituel.

Ordre du jour : causerie de M. Cristiani sur le problème scolaire. Questions diverses.

ORPHELINAT DU BON PASTEUR

La quête pour les orphelines du Bon Pasteur qui devait avoir lieu dimanche prochain 17 courant en l'Église paroissiale de Sainte Marie, aura lieu le dimanche 24 à 4 heures de l'après-midi.

ORATOIRE DU SAINT NOM DE MARIE

Les tailleurs et les tailleuses sont priés d'assister à la cérémonie de dimanche prochain 17 du courant à 10 heures précises pour honorer leur saint patron Saint Omobon dont on célèbrera la fête.

Après la messe, vénération et baisement de la Relique du Saint.

Babette au Salon d'Automne

— Babette, vous avez été au Salon d'Automne ?

— J'en viens. Je viens du vernissage, et je suis encore comme Manon, toute étourdie...

— Vous n'en êtes pourtant pas à votre premier vernissage !

— Dieu non ! Une parisienne comme moi. Mais j'ai bien cru que je ne parviendrais pas à fendre la foule.

— Avez-vous vu de belles choses ?

— Beaucoup. Je trouve que la mode s'annonce bien cette année. On voit moins de nus.

— Les peintres sont sans doute devenus pudiques.

— Je ne parle pas des peintres. Je parle des couturiers. Les robes s'allongent, les cols montent. Il y a des manches. Les bas sont plus foncés, les souliers plus rationnels. Paris s'épure.

— Mais la peinture, Babette.

— La peinture ? Ma chère vous êtes démodée. Ne savez-vous donc pas qu'à notre époque c'est dans le salon des couturiers qu'on voit de beaux tableaux, et dans les salons de peinture qu'on voit de belles robes.

— Et partout où vous êtes, une femme ravissante, Babette...

Babette est [illegible] « Rose de Paris » de Bourjois, [illegible] Mon Parfum.

Dans les groupements

AMICALE DES RETRAITES CIVILS ET MILITAIRES

Dimanche, 17 novembre courant, réunion en assemblée générale, à 9 heures et demie précises, dans la salle des séances du Conseil municipal.

Les Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre.

Au programme : *Régent-Journal* ; *Fandango*, comique ; Aubert présente Nicolas Rimsky dans : *Minuit... Place Pigalle*, d'après Maurice Dekobra.

En soirée à 8 h. 45 : *Régent-Journal* ;

Grands Magasins
LOUIS MAUREL
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE UN MILLION
Augmentation de Capital
par 2000 actions B de 250 francs entièrement libérées.
par 4000 actions B de 250 frs libérées de 62 fr. 50, à la souscription.
On souscrit à la Banque Grégory, à la Banque Fontanazi, aux guichets des Magasins, 3, boulevard du Palais.

Cafés
EXPEDITION A L'INTERIEUR
TORREFACTION
JOURNALIERE DE CAFES
— Téléphone : 1-06 —
LA PLUS ANCIENNE
MAISON DE LA CORSE
GRANDE
Brûlerie Cyrnos
33 bis, RUE DE L'OPERA
— BASTIA —

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

LE MYSTÈRE DE LA MALLE SANGLANTE

Deux témoignages importants en faveur d'Almazian

Paris, 15 novembre. — Le journal *Le Soir* publie l'information suivante :

Dans la matinée, le commissaire Belin, accompagné de M. Nicolle, commissaire de la police judiciaire, s'est transporté à Montmorency, sur commission rogatoire de M. Malifas.

L'opération a été tenue secrète et on avait négligé d'avertir la presse à qui on avait laissé croire que le seul événement important de la journée serait l'audition du chauffeur Billotey.

La police est, depuis le début de l'affaire, en possession d'une lettre d'un chauffeur, qui affirme avoir eu comme client Almazian, à Montmorency, à 19 heures, le jour du meurtre de Rigoulin.

Or, cette heure est précisément celle à laquelle la sanglante malle fut enregistrée à la gare du Nord. Une déposition semblable méritait d'être retenue : cependant, jusqu'à ces derniers jours, le chauffeur, malgré ses efforts n'était pas parvenu à se faire recevoir au Palais de Justice. Excédé, il menaçait même de s'adresser directement à la presse.

Maître Legrand informa M. Malifas qui prit la décision de faire vérifier ce témoignage. Ce chauffeur ne serait pas seul à avoir vu Almazian à Montmorency le jour du crime. En effet, la tenancière d'un café où les deux hommes, le chauffeur et le voyageur, se seraient arrêtés, à 19 h. 25, pour prendre une consommation, confirme qu'Almazian était dans son établissement à cette même heure, et sa fille est également très affirmative sur ce point.

Les deux femmes étaient venues très spontanément faire leur déposition sur ce point au commissariat de Montmorency, au début de l'affaire, mais la police n'avait jamais fait état de cette déposition.

Maître Legrand va se rendre à Lille : il profitera de cette occasion pour se livrer à une enquête personnelle sur l'affaire Almazian.

Le renforcement de notre flotte de guerre

Paris, 15 novembre. — Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des Députés par le ministre de la marine et le ministre des finances, qui sont chargés d'en exposer les motifs et de soutenir la discussion.

Article premier. — Le ministre de la marine est autorisé à mettre en chantier, entre le premier janvier et le 31 décembre 1930, un croiseur, cinq contre-torpilleurs, six sous-marins de première classe, un sous-marin mouilleur de mines, un mouilleur de mines de surface, deux avisos pour campagnes lointaines, un mouilleur de filets.

Il est autorisé à engager sur les exercices de 1930 à 1934 inclus une somme totale de un milliard deux cent soixante sept millions cent vingt-huit mille francs tant pour la construction des dites unités que pour la constitution de leurs stocks de munitions, d'artillerie, torpilles, mines, filets et rechanges de prévoyance.

Art. 2. — Il sera pourvu aux dépenses prévues à l'article précédent par l'inscription des crédits nécessaires aux budgets des exercices 1930 à 1934 inclus.

Dans le cas où les dépenses d'un exercice seraient supérieures aux crédits ouverts pour cet exercice, l'excédent serait imputé par anticipation sur les crédits de l'exercice suivant dans la limite maximum fixée à chaque année par la loi des finances. Dans le cas où les dépenses de l'exercice seraient inférieures aux crédits ouverts pour l'exercice, l'excédent de crédit inutilisé serait reporté à l'exercice suivant en addition aux crédits ouverts au titre de ce dernier exercice.

Un attaché de Ministère victime d'une agression

Paris, 15 novembre. — Vers 23 heures, la nuit dernière, M. Henry Dubost, avocat, attaché au cabinet du sous-secrétaire d'État de la présidence du Conseil, passait à l'angle du boulevard Saint-Michel et de l'avenue de l'Observatoire, lorsqu'il fut attaqué par deux individus : l'un le frappa violemment au visage, lui brisant son lorgnon et lui occasionnant une blessure assez profonde au nez, tandis que l'autre lui dérobait son portefeuille, contenant de l'argent et des cartes.

Après avoir reçu des soins à l'hôpital Cochin, M. Henri Dubost put regagner son domicile.

Dans les Commissions et Groupes de la Chambre

Commission du Travail

Paris, 15 novembre. — La Commission du travail étudiera, mercredi prochain, la proposition de M. Charles Nollet demandant que des vacances de 5 jours soient données aux jeunes apprentis ouvriers.

Commission des Finances

Paris, 15 novembre. — La Commission des finances a entendu M. Henry Chéron sur l'élévation du traitement des légionnaires de la Légion d'honneur et des Médaillés militaires.

Après le départ du ministre des finances, la Commission a adopté une proposition de M. Patenôtre-Desnoyers tendant à doubler les traitements des légionnaires et médaillés militaires.

Commission du Suffrage Universel

Paris, 15 novembre. — La Commission du suffrage universel a élu M. Georges Mandel, président.

Au Groupe Socialiste

Paris, 15 novembre. — Le groupe socialiste, réuni, dans la soirée, a décidé de ne pas présenter de candidats aux élections des vice-présidents de la Chambre des Députés.

Au Groupe de l'U.R.D.

Paris, 15 novembre. — M. Henry Auriol, député de la Haute-Garonne, aurait démissionné du groupe de l'U.R.D. ; M. Nicolle aurait l'intention de faire de même ; il est député du Nord.

On sait que M. Mathieu, député du Loir-et-Cher, a déjà démissionné du même groupe pour s'inscrire aux républicains de gauche.

Les remboursements de colis postaux

Paris, 15 novembre. — A partir du 20 novembre, le montant maximum du remboursement dont peuvent être grevés les colis-postaux échangés entre la France et l'Algérie, d'une part, l'Afrique Occidentale Française, l'Afrique Equatoriale Française, Madagascar, l'Indochine et la majorité des pays européens, d'autre part, sera élevé de 100 à 500 francs.

Pour la Belgique, la Tchécoslovaquie et l'Autriche ce maximum est fixé à 2.500, 2.500 et 3.400 respectivement.

Les renseignements correspondants figureront sur la liste rectificative du tarif des colis-postaux du premier décembre.

Le prochain ambassadeur des Soviets à Londres

Londres, 15 novembre. — On croit savoir que, par suite des objections faites par la Grande-Bretagne à la nomination de M. Kameneff nommé ambassadeur soviétique à Londres, le Gouvernement des Soviets a proposé M. Sokolnikoff, dont le choix aurait été approuvé par Londres.

L'épilogue de la divulgation du compromis naval Franco-Britannique

Paris, 15 novembre. — Le ministère des affaires étrangères communique que M. de Noblet d'Anglure, attaché, ayant comparu, aujourd'hui, devant le Conseil de discipline, est mis en disponibilité pour une période de deux ans.

On se souvient que M. de Noblet avait subi le reproche d'avoir communiqué à un journaliste, M. Deleplanque, le texte du compromis naval franco-anglais, lequel journaliste l'avait remis à un représentant de la presse Hearst à Paris.

Une femme blessée à la poitrine échappe à la mort grâce à une anomalie anatomique

New-York, 15 novembre. — Mme William Wilson se promenait, hier, à Kirksville, lorsque son automobile fut réquisitionnée par des agents pour courir sus à des cambrioleurs qui s'enfuyaient.

Les gardiens de l'ordre montèrent à ses côtés et engagèrent la classique bataille à coups de browning et de carabine.

Atteinte d'une balle en plein cœur, Mme Wilson fut ramenée à l'hôpital où l'on s'aperçut, avec satisfaction, qu'elle vivait encore.

Un cliché radiographique fut pris alors et on s'aperçut que la victime avait le cœur à droite.

Elle devra la vie à cette anomalie.

Nouveaux incidents sanglants à Jérusalem

Londres, 15 novembre. — Suivant les nouvelles de Jérusalem c'est une bande arabe qui a attaqué les juifs à Safed. La fusillade a duré plus de deux heures entre les assaillants et quelques gardes militaires.

L'ordre a pu être seulement rétabli avec l'arrivée des renforts et d'autos blindées.

Un garde militaire a été tué et plusieurs autres ont été blessés.

Les pertes subies par les agresseurs seraient très lourdes.

Les dentellières belges préparent le trousseau de la princesse Marie-José

Bruxelles, 15 novembre. — Des centaines de dentellières, parmi les plus habiles, sont occupées dans toutes les Flandres à préparer le trousseau de la princesse Marie-José, qui comprendra quelques pièces rares.

Le trousseau sera mis dans le coffre de mariage qui, suivant la tradition italienne, est présenté à chaque jeune mariée le jour des noces.

Le coffre sera offert par le peuple belge. Une souscription nationale est ouverte à cet effet ; le maximum de la souscription individuelle est fixé à dix francs.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

Par jugement de défaut en date du 15 novembre 1929 le Tribunal de Commerce de Bastia a déclaré le sieur *Agostini Vincent*, Entrepreneur de transport demeurant et domicilié à Piano par Loreto di Casinca, en état de *faillite ouverte* ; a fixé provisoirement au 19 septembre 1929 la date de cessation de payements ; a nommé M. Santi, juge au siège, commissaire et M. Graziani, agréé, syndic provisoire.

Pour extrait,
Le Greffier :
COSTA

ADJUDICATION DE FUMIERS

Il sera procédé le 7 décembre 1929 à 15 heures à la Caserne Marbeuf à Bastia, à l'adjudication pour 1930 des fumiers provenant des animaux du 173e R. I. et de la batterie du 2e R. A. C.

Pour tous renseignements, consulter les affiches apposées à la Citadelle et à la Caserne Marbeuf ou s'adresser au bureau du Major du 173e R. I.

SERVICE VICINAL

DEPARTEMENT DE LA CORSE

— II —

Le public est prévenu que le vendredi 7 décembre 1929 à 10 heures, il sera procédé à Ajaccio, à l'adjudication au rabais sur soumissions cachetées, de plusieurs lots de travaux divers à exécuter sur des chemins vicinaux.

Les entrepreneurs pourront prendre connaissance des pièces des projets dans les bureaux de M. l'Ingénieur en chef et de MM. les Ingénieurs principaux du service vicinal.

Il faut en ce moment faire des
ÉCONOMIES
et cependant avoir une toilette
donnant un ensemble parfait.
Pour savoir ce qui se porte comme
robes et chaussures, bas et lingerie,
gants, sacs et bijoux, etc...
comme aussi robes et chapeaux
achetez le nouveau journal complet
MERVEILLES DE PARIS
4 francs
EN VENTE PARTOUT
29, rue de la Sourdière, Paris

A VENDRE

Pour cause maladie jolie propriété située territoire commune Lama, superficie trois hectares environ, renfermant plus de trois cents pieds oliviers, maisonnette de campagne en bon état, plusieurs mètres carrés de jardin potager desservi en eau d'arrosage par rivière longeant toute la propriété. S'adresser à M. Raffini, de Pietralba, propriétaire, réformé de guerre.

ON DEMANDE

Appartement meublé, ou petite villa environs immédiats de la ville. Adresser offres au journal.

AVIS

Le Docteur Valery, directeur de la Maison de Diagnostic de la rue Caumartin, à Paris, vient, pour raisons de santé, de se retirer à Miomo. Il nous prie d'informer nos lecteurs qu'il n'exerce plus.

A VENDRE

Vieux papiers en ballots. S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

Contentieux
CABINET CASANOVA
est ouvert de 8 à 12 heures et de 2 à 6 heures
4, Boulevard du Palais, au Premier (escalier de gauche)
BASTIA (Tél. 2-37)
Assurances
TERRESTRES à la plus puissante des Compagnies Françaises d'Assurances contre l'Incendie, l'UNION.
MARITIMES à une Compagnie de tout premier ordre, le LLOYD.
Incendie (Vétusté) — Vol et Accidents — Vie Humaine — Dots — Rentes Viagères — Bris de glaces — [illegible] — Mortalité du Bétail.

Méfiez-vous des imitations
PERNOD FILS
PARIS-PONTARLIER-MARSEILLE
"n'a pas de prénom"
Le seul devant être servi à la demande de UN "PERNOD"

Papeterie du Petit Bastiais
8, boulevard du Palais — BASTIA
UNE VISITE
S'IMPOSE
CAHIERS — ARDOISES
PORTE-PLUMES
Grand stock de Cahiers de dessins
en réclame : 0 fr. 10.

ASSUREZ-VOUS A LA
Cie d'ASSURANCES GÉNÉRALES sur la VIE
[illegible]
PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES
assurée par le nouveau contrat "MIXTE CUMULÉE"
LA PLUS AVANTAGEUSE DES COMBINAISONS EN COURS
Adjonction facultative de l'assurance d'invalidité et accident.
[illegible]
Agent général : M. CAGNINACCI, 39, boulevard Paoli, 39 — BASTIA

Au BONHEUR des DAMES
Madame GUASCO
13, BOULEVARD PAOLI
Toutes les semaines :
GRAND CHOIX
DES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS
DE PARIS
TRANSFORMATIONS — RÉPARATIONS
Spécialités de Deuil
PRIX MODÉRÉS

BANQUE de la CORSE
15, Bd Albert 1r & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)
Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous effets — Ouverture de comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs .. Correspondants des grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances, branches diverses

BOURGEOIS
FRÈRES & FILS
ÉTABLISSEMENTS
FONDÉS EN 1867
CYRNEENNE
Liqueur de Cédrats Corses
LA CANONICA
Vieille liqueur.
ANIS BOURGEOIS
Apéritif supérieur
NOCCO-RHUM
Pur Martinique

AVIS A NOS ABONNES

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le

15 NOVEMBRE 1929

de bien vouloir nous faire parvenir sans retard leur demande de réabonnement au moyen du *Chèque Postal* que nous leur avons adressé à cet effet.

N. B. — Tout abonnement sera renouvelé automatiquement, et, dès l'expiration, si le journal ne nous revient pas avec la mention refusé.

BOURSE DE PARIS du 15 Novembre 1929

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]
5 % 1915	[illegible]	[illegible]
4 % 1917	[illegible]	[illegible]
4 % 1918	[illegible]	[illegible]
5 % 1920	[illegible]	[illegible]
6 % 1920	[illegible]	[illegible]
4 % 1925	[illegible]	[illegible]
6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Rente 5 % 1929	[illegible]	[illegible]
Bons Trésor 5 % 1924	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1926	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1922	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Alsace	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Pas de Cal.	[illegible]	[illegible]
Départ Seine 7 % 1926	[illegible]	[illegible]
Oblig. P. T. T. 1928	[illegible]	[illegible]
Paris 1929	[illegible]	[illegible]
— 1925	[illegible]	[illegible]
Communales 1930	[illegible]	[illegible]
— 1926	[illegible]	[illegible]
TERME		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nationale Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris et Pays-Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]
Compagnie Ibérienne	[illegible]	[illegible]
Compt. Nat. d'Escompte	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Générale Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez Capital	[illegible]	[illegible]
Suez Parts	[illegible]	[illegible]
Act. Créd. Fonc. Alg.-Tunisie	[illegible]	[illegible]
Est Capital	[illegible]	[illegible]
Lyon Capital	[illegible]	[illegible]
Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Nord Capital	[illegible]	[illegible]
Orléans Capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé Chemins de Fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Compt. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
Boléo	[illegible]	[illegible]
Kuhlmann	[illegible]	[illegible]
Phosphate de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Péchiney	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique Ord. 500 fr.	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Air Liquide	[illegible]	[illegible]
Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma Joinville	[illegible]	[illegible]
Sucreries Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	[illegible]	[illegible]
Russe 5 % 1906	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
Banque Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons-Lits Ordinaires	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Soieries Usines du Rhône	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financières Caoutchouc	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
Concordia	[illegible]	[illegible]
De Beers Ord.	[illegible]	[illegible]
Parts Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
France Wyoming	[illegible]	[illegible]
Goldfields	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca Ordinaire	[illegible]	[illegible]
Mexican Eagle Ord.	[illegible]	[illegible]
Actions Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mozambique	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
[illegible]-Bulgare	[illegible]	[illegible]
Act. Banque de l'Indochine	[illegible]	[illegible]
Tanganyka	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux Cap.	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lebon	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Verreries de Carmaux	[illegible]	[illegible]
Salins Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Maritimes Ord.	[illegible]	[illegible]
Distill. Indochine	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris-France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
Banq. Franç. Rio Plata	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Cuba	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philip. Ord.	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hotchkiss	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Act. cap. Ciment Français	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Anglais 2 % 1/2	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bergougnan	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bulgare 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
Chine 4 % 1895	[illegible]	[illegible]
Egypte Unifiée	[illegible]	[illegible]
Hellénique 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Italie 3 1/2	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
Mexique 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
Roumanie 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Serbe 1912	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
CHANGES		
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmarks)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

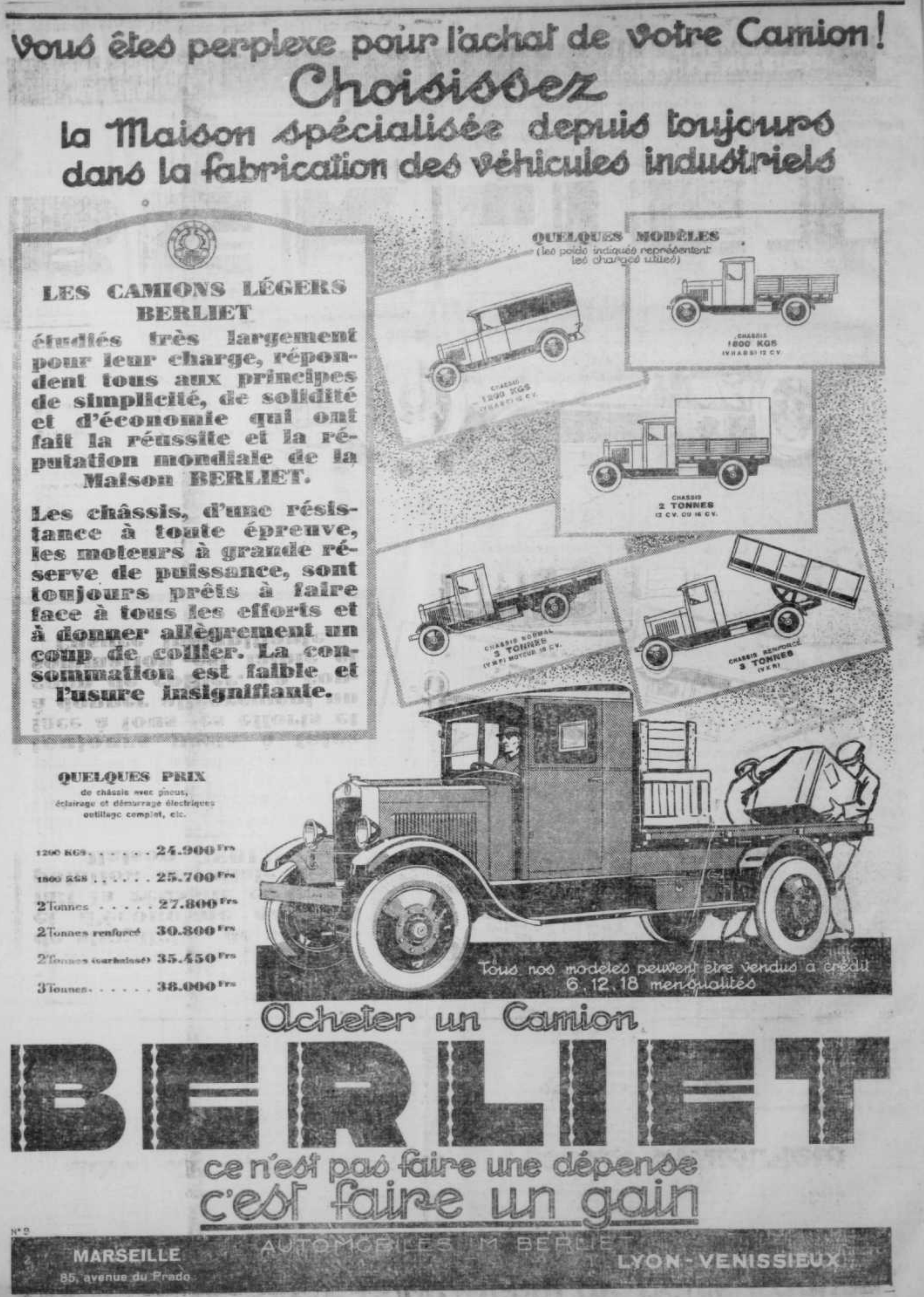
Vous êtes perplexe pour l'achat de votre Camion !
Choisissez
la Maison spécialisée depuis toujours
dans la fabrication des véhicules industriels

LES CAMIONS LÉGERS BERLIET étudiés très largement pour leur charge, répondent tous aux principes de simplicité, de solidité et d'économie qui ont fait la réussite et la réputation mondiale de la Maison BERLIET.

Les châssis, d'une résistance à toute épreuve, les moteurs à grande réserve de puissance, sont toujours prêts à faire face à tous les efforts et à donner allègrement un coup de collier. La consommation est faible et l'usure insignifiante.

QUELQUES MODÈLES
(les poids indiqués représentent les charges utiles)

CHASSIS 1200 KGS (VHABS) 12 CV.
CHASSIS 1800 KGS (VHABS) 12 CV.
CHASSIS 2 TONNES 12 CV. OU 16 CV.
CHASSIS NORMAL 3 TONNES (VMF) MOTEUR 16 CV.
CHASSIS RENFORCÉ 3 TONNES (VKR)

QUELQUES PRIX
de châssis avec pneus,
éclairage et démarrage électriques
outillage complet, etc.

1200 KGS . . . . . . 24.900 Frs
1800 KGS . . . . . . 25.700 Frs
2 Tonnes . . . . . 27.800 Frs
2 Tonnes renforcé 30.800 Frs
2 Tonnes (surbaissé) 35.450 Frs
3 Tonnes . . . . . 38.000 Frs

Tous nos modèles peuvent être vendus à crédit
6, 12, 18 mensualités

Acheter un Camion
BERLIET
ce n'est pas faire une dépense
c'est faire un gain

N° 2

MARSEILLE
85, avenue du Prado

AUTOMOBILES M. BERLIET

LYON-VENISSIEUX

51e ANNÉE. — N° 255.

25 centimes

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

25 centimes

DIMANCHE 17 NOV. 1929.

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 2.06
BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-47

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

DIRECTEUR : MARTIN BIANCONI

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Compte Chèques Postaux : Ajaccio [illegible]

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	[illegible]	62
Contin. et Corse	17	32	64
Étranger A)	30	60	120
Étranger B)	46	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ

La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

00236

BIBLIOTHÈQUE

Une Nouvelle Etude de M. LANDRY sur les Dégrèvements

M. Landry a participé ces derniers temps, avec quelques autres autorités financières, à une grande enquête sur ce qu'on pourrait appeler l'emploi des plus-values budgétaires. Sur ce point, le nouveau gouvernement, postérieurement à cette enquête, s'est prononcé, on sait comment. On sait les dégrèvements qu'il propose, et sous quelle forme ; et l'on connaît son programme d'emploi d'une partie des disponibilités acquises et de celles que l'on peut prévoir encore. Dans l'ensemble, le nouveau gouvernement tient large compte des suggestions faites par M. Landry dans les publications spéciales et à la tribune même de la Chambre, si l'on a gardé le souvenir du discours précis qu'il prononça l'année dernière et dont le même ministre des Finances qu'à présent, M. Chéron, promit de tenir le plus grand compte.

Nous ne reviendrons donc pas sur les idées de M. Landry relatives aux plus utiles dégrèvements que l'on puisse faire pour soulager la fiscalité d'une manière favorable à l'économie nationale : il proposait notamment les encouragements à la famille et à la natalité, l'allègement des capitaux profitables à l'activité publique, une moindre tyrannisation des droits successoraux, etc. Encore une fois, de tout cela, le nouveau gouvernement a tenu compte, comme était disposé à le faire l'ancien. Nous n'avons plus qu'à attendre les résultats de l'application des conceptions de MM. Tardieu-Chéron, puisque leur choix est fait et que leur programme a été adopté par la Chambre.

Renseigné sur cette partie du problème par des événements tout récents et de quelque notoriété, le public, pensons-nous, prendra intérêt à suivre un moment M. Landry dans un exposé que publie le dernier fascicule (Janvier-Août 1929) de *l'Action Nationale*, sur les « Dégrèvements fiscaux ». Dans ce même numéro, on lit d'ailleurs une autre étude de M. Bertrand Nogaro, député, ancien ministre, professeur à la Faculté de Droit de Paris, intitulée : « Faut-il dégrever ? ». On a, de partout, répondu : Oui ! Mais le public voudrait savoir pourquoi. Sans doute, comme nous l'avons dit, parce que la fiscalité subit une grosse surcharge qui gêne l'économie nationale, et parce que, comme l'a si bien expliqué en outre M. Landry, parce que certains si non tous les dégrèvements préconisés sont créateurs de productivité, même fiscale, (mais sur des éléments plus souples). Tout cela étant entendu, ce qui semble intriguer encore l'opinion, c'est la possibilité, c'est la somme possible des dégrèvements.

M. Landry développe ce point dans la première partie de son étude de *L'Action Nationale* :

« L'exercice 1928 accusait, au 11 juin 1929, un excédent de recettes de 3.230 millions. Dans les cinq premiers mois de 1929, les ressources normales et permanentes du budget de l'Etat ont produit 2.481 millions de plus que les prévisions, et 1.260 millions de plus qu'en 1928.

« De plus-values aussi anormales, quelles peuvent être les conséquences ?

« Elles poussent à l'augmentation des dépenses, soit en cours d'exercice par des crédits supplémentaires, soit au moment de l'établissement des budgets. Et sans doute nous ne pouvons pas poser comme une règle absolue que nos budgets ne s'accroîtront plus : le rajustement des traitements, par exemple, n'est pas encore parachevé par le projet de budget de 1930, et il y a, dans l'ordre social notamment, des crédits dont le relèvement apparaît très désirable — par exemple, les crédits concernant l'assistance aux femmes en couches, les primes d'allaitement, l'encouragement national aux familles nombreuses. Néanmoins, il n'est jamais bon que la situation financière donne trop de facilités pour des dépenses nouvelles.

« S'il existe des excédents budgétaires, ils doivent légalement aller à la Caisse d'amortissement. Doit-on se féliciter que celle-ci bénéficie de tels versements ? Une mesure est à garder dans l'effort qu'on s'impose pour l'amortissement de la dette publique. Consacrer à une telle œuvre cinq milliards par an, ce serait, semble-t-il, assez. Or, le budget de l'Etat affecte à l'amortissement des sommes qui ne sont pas très loin de 2 milliards ; et la Caisse d'amortissement trouve pour le même objet dans ses revenus fiscaux — le produit net de la vente des tabacs, les recettes provenant de la taxe sur la première mutation et des impôts successoraux — des ressources qui, ajoutées au précédent article, nous portent bien au delà du chiffre de cinq milliards, et plus haut. »

Après avoir établi que, budgétairement, toutes obligations et tous aléas prévus, on aura à mettre deux milliards au compte des dégrèvements, M. Landry signale qu'il faut ramener les ressources de la caisse d'amortissement au chiffre prévu par le texte constitutionnel de 1926, soit 5.406 millions ; charges d'intérêts et autres, défalquées, il reste à la Caisse pour l'amortissement proprement dit, 3.200 millions, somme qui va d'ailleurs s'élever progressivement, les charges d'intérêts étant amenées à diminuer au fur et à mesure de l'amortissement des bons. Or, en 1928, les ressources fiscales de la caisse d'amortissement ont dépassé de 600 millions la dotation constitutionnelle.

Reste le plan Young, troisième source (avec le budget et la caisse d'amortissement) où l'on peut trouver les sommes à affecter aux dégrèvements. Sans suivre M. Landry dans son exposé relatif aux possibilités du plan Young, retenons en définitive que :

« L'annuité Young, versée en totalité au budget, donnera en définitive un milliard — en chiffre rond — pour les dégrèvements.

« Elle ne jouera sans doute que pendant 37 ans ; mais quand on arrivera à ce terme, l'amortissement de la dette sera été conduit si loin qu'il n'y aura aucun inconvénient à réduire dans une large mesure la dotation de cet amortissement. »

Et M. Landry récapitule :

« Récapitulons. Deux milliards de dégrèvements sur les impôts qui alimentent le budget de l'Etat, un milliard sur les impôts affectés à la caisse d'amortissement, un milliard fourni par le plan Young, c'est, au total, quatre milliards de dégrèvements que nous pouvons envisager. »

Et sa conclusion :

« Résumons-nous.

« Il faut aborder la question des dégrèvements avec le désir de faire grand ; et comme les circonstances permettent de réaliser ce désir, il faut avoir la hardiesse de faire grand.

« Qu'est-ce qui pourrait nous arrêter ? La crainte de proclamer l'état florissant de nos finances publiques ? Il nous est facile de montrer que, si nous avons la possibilité de dégrever, ce n'est pas que nous soyons dans l'opulence, c'est que les taux de nos impôts — impôts sur le revenu, impôts sur les valeurs mobilières, impôts successoraux, impôts sur les mutations à titre onéreux, impôt sur le chiffre d'affaires — sont terriblement lourds, beaucoup plus lourds que ceux que connaissent les autres pays.

« Faudra-t-il donc que nous soyons paralysés par la timidité réformatrice ? ou bien que l'administration de nos finances soit dominée par l'esprit de fiscalité, voire de thésaurisation ?

« En nous déterminant à faire grand, nous nous donnerons la possibilité de prendre des mesures qui auront de l'efficacité. Et l'adoption, en une fois, d'un plan de dégrèvements vraiment ample procurera à tous une impression profonde de soulagement, répandra partout une confiance, un optimisme qui contribuera puissamment à stimuler les activités et les énergies, à augmenter la prospérité du pays et, dans tous les sens du mot, sa force.

« Un ample cadre doit être établi. Mais la façon dont il sera rempli a également une grosse importance. On ne saurait donner trop de soin au choix des dégrèvements à effectuer, à la détermination des modalités qu'ils comporteront.

« Sous ses deux aspects, ensemble et détails, la question devant laquelle nous sommes placés présente une exceptionnelle importance. On doit souhaiter ardemment qu'elle soit heureusement réglée. »

Le lecteur a déjà compris comment, à la lumière de telles démonstrations, le nouveau gouvernement a pu être conduit à établir son programme de dégrèvements et de réalisations.

Avant la deuxième Conférence de La Haye

Paris, 16 novembre. — M. André Tardieu, président du Conseil, a conféré, cet après-midi, avec MM. Briand, Chéron, Loucheur, Moreau et Quesnay, directeur des études à la Banque de France.

Les réparations orientales

Le but principal de cette conférence était l'examen de la question des réparations orientales.

On sait que le problème des réparations orientales et celui des biens cédés sont soumis à un Comité spécial, constitué en exécution du protocole de La Haye, qui siège à Paris, sous la présidence de M. Aron.

Les travaux de ce Comité, dont les conclusions sont importantes pour l'acceptation définitive du plan des experts, se heurtent à des difficultés provenant des délégations bulgare et hongroise.

Les projets de Statuts de la Banque Internationale ont été remis au Président de la Conférence

Bruxelles, 16 novembre. — M. Frère, un des experts belges, qui était demeuré à Baden-Baden, est arrivé à Bruxelles, porteur du rapport et des trois projets de statuts de la Banque de règlements internationaux, la charte constitutive et le contrat de trustée, signés le 13 novembre, par les délégués au Comité de Baden-Baden de six puissances sur sept, qui y étaient représentées.

Samedi matin, les deux délégués belges au Comité d'organisation de la Banque de règlements internationaux, MM. Louis Franck, gouverneur de la Banque nationale, et Van Zeeland, directeur de la Banque nationale, d'accord avec le Gouvernement belge, ont signé le rapport et les trois projets. Toutefois, ils ont renouvelé par écrit les réserves concernant le siège de la future Banque.

Les experts belges réservent ainsi le droit de leur Gouvernement de porter à nouveau la question du siège de la Banque devant la conférence de La Haye.

A midi, M. Frère a remis au président de la conférence de La Haye, M. Jaspar, les documents signés régulièrement par tous les membres du Comité d'organisation.

Un certain nombre de rapports émanant des autres Comités d'experts sont parvenus au président de la conférence de La Haye.

Aussitôt que les rapports auront été reçus, M. Jaspar convoquera le Comité des juristes en vue de revoir le texte et d'élaborer le projet de traité qui devra être signé pour la ratification par tous les Gouvernements intéressés.

On prévoit que les travaux des juristes dureront quinze jours environ.

En outre, différents Gouvernements ont exprimé le vœu d'avoir eux-mêmes 15 jours ou trois semaines pour examiner les documents et présenter leurs observations éventuelles par la voie diplomatique.

Au Conseil Supérieur de la Défense Nationale

Paris, 16 novembre. — Le général Serigny, gouverneur de Lyon, est, sur sa demande, relevé de ses fonctions de secrétaire général du Conseil supérieur de la défense nationale.

Aux termes de l'arrêté signé par le Président du Conseil, le général Serigny est remplacé par le général de brigade Gibson, actuellement secrétaire général-adjoint du Conseil supérieur ; le capitaine de vaisseau Bost est nommé, par le même arrêté, secrétaire général-adjoint.

Conseil des Ministres

La délégation pour les négociations sur la question de la Sarre

Paris, 16 novembre. — Le Conseil de cabinet s'est réuni, ce matin, sous la présidence de M. André Tardieu, de 9 h. 30 à 10 h. 45.

A l'issue du Conseil, un Conseil des ministres a eu lieu à l'Elysée, sous la présidence de M. Doumergue.

A la sortie, M. André Tardieu a donné le communiqué suivant :

M. Aristide Briand, ministre des affaires étrangères, a mis le Conseil au courant de l'état des questions internationales en cours ; il lui a fait approuver, d'autre part, la liste des délégués français chargés des négociations relatives à la Sarre.

Cette délégation est composée de MM. :

Président, Pernot, ministre des travaux publics ; vice-président : Arthur Fontaine, président du Conseil d'administration des mines domaniales de la Sarre ; conseillers techniques : Théodore Tissier, vice-président du Conseil d'Etat, Daniel Serruys, directeur honoraire du ministère du commerce ; pour le président du Conseil : M. Paul Valot, directeur général des affaires d'Alsace-Lorraine ; pour le ministère des affaires étrangères : MM. Deladoublar et Coulondre, ministres plénipotentiaires ; pour le ministère des finances : MM. Farnier, Villard et Haguenin, directeurs au ministère ; pour les travaux publics : MM. Guillaume, inspecteur général des mines, Grimpet, directeur général des chemins de fer, et Gallud, directeur des mines ; pour le commerce : MM. Elbel et Frighiers, directeurs au ministère du commerce ; pour l'agriculture : M. Lesage, directeur du ministère de l'agriculture.

Les travaux de la Commission commenceront la semaine prochaine.

Le Conseil a décidé de soumettre pour avis au Conseil national économique, le programme d'emploi de la dotation de cinq milliards qui sera prélevée sur les excédents de 1929 et sur les actifs du trésor pour l'équipement national.

Le prochain Conseil des ministres aura lieu samedi prochain.

M. Poincaré a reçu le Ministre de la Justice

Paris, 16 novembre. — M. Lucien Hubert, ministre de la justice, est allé, à 16 heures, à la clinique de la rue de la Chaise, où il a été reçu par M. Raymond Poincaré.

☛ *LES ENNEMIS DU PROGRÈS NE LISENT PAS*
Le PETIT BASTIAIS

PARIS PRÉSENTE LES MODES DE 1930. — A gauche : un somptueux manteau de soirée en velours noir, avec le col, les revers et les poignets en hermine.

A droite : un modèle de robe de soirée typique de la nouvelle mode : la robe atteint le milieu du mollet et est garnie des deux côtés d'une écharpe de dentelle blanche d'un côté et noire de l'autre.

OPINIONS

Eux, ont tous les droits

Quand on a lu certaines phrases adressées à plusieurs de nos amis qui, paraît-il, commettent l'hérésie politique de suivre un homme libéral et pondéré comme Landry, on meurt d'envie d'apostropher ce maire d'Ajaccio, porte étendard de la doctrine bonapartiste, défenseur attitré du souvenir napoléonien, qui vient d'incliner respectueusement la bannière ajaccienne devant M. François Piétri, ministre de la République.

Il faut dire que cela n'a pas plu beaucoup à quelques ajacciens, bonapartistes intransigeants, de voir le chef de la municipalité qu'ils ont élue au chant de l'« Ajaccienne » se rallier aujourd'hui au régime exécré.

A l'un d'eux, qui n'a pas encore perdu l'espoir de voir se lever le soleil d'Austerlitz, je demandais l'autre jour son avis sur cette adhésion publique que M. Paoli, de sa propre autorité, avait cru devoir apporter à la République. Sur un ton presque confidentiel, il me répondit : « *Pour excuser ce geste, il faut connaître François Piétri* ».

Et il ajouta toujours à voix basse : Ah ! si l'occasion se présentait favorable au retour des exilés, ce n'est pas du Ministère des Colonies que nous aurions à craindre !

Cela m'a rappelé le mot cruel d'un jeune avocat royaliste à qui l'on reprochait d'avoir accepté un poste de conseiller de préfecture en pleine troisième république : « Laissez-nous faire ; c'est pour mieux étrangler Marianne ».

Ce brave ajaccien n'osait pas incriminer l'attitude politique de son maire. Il aimait mieux nous faire savoir qu'il doutait fortement de la sincérité des opinions républicaines de M. Piétri et il lui semblait déjà apercevoir, à l'annonce de l'avènement de ce dernier au ministère, la lueur de la queue de la comète attendue sur le golfe d'Ajaccio.

Eh non ! ce n'est pas là que gît la vérité. Je ne veux pas dire cependant que je crois M. Piétri capable de s'exiler à l'île de Jersey plutôt que de s'associer à un coup d'Etat qui emporterait la République, mais le raisonnement de M. Paoli est beaucoup plus simple.

Le maire de la Ville d'Ajaccio se soucie fort peu de garder intact le souvenir de Napoléon, et de conserver indemne de souillures républicaines le berceau de l'Empereur.

Il est avant tout politicien corse. Pour lui, le soleil d'Austerlitz, c'est le parti Piétri-Gavini. Et il se moque des bonapartistes quand il se prosterne avec eux devant la statue de Bonaparte.

Nous n'avons pas le droit, nous, au parti républicain démocratique, de voter pour Landry sans nous être, au préalable, assurés que ses opinions philosophiques ou religieuses concordent exactement avec les nôtres. Il nous est défendu de coopérer avec lui, à la destruction de la politique de clan, en Corse, sans connaître point par point, ses théories économiques et sociales.

Eux ont tous les droits. Qu'importe si Henri Pierangeli qui a quémandé les voix des catholiques en 1924, a fait partie, en 1926, de ce Bloc dont tous les républicains aujourd'hui répudient la politique haineuse et stérile.

Qu'importe si Hector de Béarn, royaliste convaincu, a été élu par les voix des Piétristes et des Pierangelistes.

Qu'importe si Piétri, aujourd'hui ministre d'un Gouvernement de droite, avait accepté hier un portefeuille du chef de ce même Cartel dont on a tant parlé lors de l'élection de Moro, pour terrifier les électeurs Bastiais. Qu'importe s'il a réussi, en une semaine, à battre le record des palinodies.

Qu'importe si Paoli, maire bonapartiste, acclame un ministre républicain et se met sous sa haute protection.

Eux ont tous les droits. Nous, aucun.

V. M.

FANTAISIE

M. Pierangeli à Paris

On ne sait pas encore si M. Henri Pierangeli, qui serait toujours à Paris, a déniché, cette année, un « bottier » digne de lui.

Mais, il y a lieu de croire, d'après les informations de sa presse, que M. Henri Pierangeli a apporté, dans l'atmosphère parisienne, tous les défauts du provincial mesquin et rancunier, enclin aux bavardages ineptes, aux curiosités malsaines, aux jugements faciles et téméraires : sa courte psychologie haineuse s'est surtout exercée contre notre ami Landry, dont la grande valeur et l'importance parlementaire ont, depuis plus de vingt ans, nettement tenu dans l'ombre la personnalité falote du député de Bastia.

Epiloguant sur l'attitude de Landry vis-à-vis du nouveau ministère, Pierangeli insinue que le député d'Ajaccio, sénateur de la Corse, a eu peur......

Landry a dû être fortement impressionné, intimidé par la présence de M. Pierangeli à la Chambre des Députés. Landry épiait anxieusement les mouvements d'Henri le Mort ! Ah ! quelle catastrophe, se disait-il, si Pierangeli montait à la tribune ! Il serait bien capable de faire un grand vide autour de lui. Et, Landry paraissait s'accrocher à son siège pour ne pas être emporté, lui aussi, par l'impétuosité du verbe du député de Bastia.

Landry, cependant, ne pouvait pas résister plus longtemps à d'aussi fortes émotions en restant désormais avec, sur sa tête, une terrible menace.

Landry se décida à aller demander secours et protection à M. Doumer ; le président du Sénat aurait seul, paraît-il, le pouvoir de faire taire M. Henri Pierangeli.

Landry se dirigeait mélancoliquement vers le Luxembourg, quand tout d'un coup, il eut un haut-le-corps : il avait cru apercevoir Henri Pierangeli ; mais, ce n'était que le Penseur de Rodin dans sa pose symbolique d'éternel constipé.

Landry ne cessait de répéter : « C'est ma très grande faute. »

……

Nous ignorons, d'ailleurs, si M. Doumer consentit à le recevoir.

Ce sénateur, nouvellement élu, était bien périlleux de vouloir parler, tout de suite, au président du Sénat ?

Venait-il apporter quelques protestations contre le scrutin du 20 octobre « ou simplement féliciter M. Doumer de la belle page de littérature par laquelle il a remercié ses électeurs corses. »

……

M. Pierangeli ne manquera pas de nous renseigner à ce sujet.

L. B.

Des bandits Chinois incendient des églises

Paris, 16 novembre. — On mande de Shanghaï que les églises de la mission de Siaolang, dans la région du Dechang, viennent d'être incendiées.

A la suite du massacre, il y a deux mois, par les mêmes bandits, de l'évêque belge Jans et de deux missionnaires, le Gouvernement chinois avait pris l'engagement que les biens et les personnes étrangères dans cette région seraient protégés.

A la Cité Universitaire

Paris, 16 novembre. — M. Pierre Marraud, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a assisté, cet après-midi, à la cérémonie de la pose de la première pierre de la Maison hollandaise de la Cité universitaire.

Le ministre a pris la parole ainsi que MM. Honnorat, sénateur, et Loudon, ministre des Pays-Bas à Paris.

A l'Officiel

Paris, 16 novembre. — Le *Journal Officiel* publiera, demain, un décret nommant M. Roquère, secrétaire général du ministère de l'intérieur, au poste de délégué dans les fonctions de directeur de la Sûreté Générale et chargé spécialement des services rattachés au cabinet du ministre et à la direction du personnel.

Les Corses Partout

Les Fêtes Corses de Paris

Ainsi que l'avaient annoncé précédemment les « Annales Corses », la grande fête d'ouverture du Comité Général a eu lieu le jeudi 31 octobre, Salle des Horticulteurs, 84, rue de Grenelle, au milieu d'une affluence considérable. Les inlassables organisateurs de cette éclatante manifestation doivent être fiers de leur œuvre malgré leur incontestable modestie. On le sait à moins. Aussi, n'est-il sans nul doute pas superflu de souligner de nouveau l'admiration et la sympathie que tous les Corses, sans exception, témoignent à ces énergiques et tenaces pionniers, et tout particulièrement au jeune et sympathique président, Pierre Morucchini.

Comme toujours, plus que toujours même, la grande salle, dès le début de la soirée est archicomble. Quand le comique Siriel arrive sur la scène à 10 heures, loges et fauteuils sont pris d'assaut et déjà un nombre illimité de spectateurs fait grise mine, puis se résigne à applaudir le virtuose, debout et sans se plaindre. Il met la foule en délire avec ses chansons grivoises et ses mimiques par trop excentriques. Un accueil vraiment chaleureux est réservé à Régulus Ferrucini, le Régisseur du Comité, très bien connu dans tous les milieux corses. Il est trop longuement applaudi dans la « Tosca » en italien et « Carmen ». Toutefois, ce qui charme encore plus les connaisseurs, c'est une exquise chanson en patois « F'di frate », qu'il chante le sourire aux lèvres et l'œil pétillant de malice.

Mme Dalcerro-Seuglia captive les auditeurs en chantant avec art et maîtrise « Hérodiade » et « La Tosca », elle est bissée et remerciée par une longue très bonne ovation qui a été sincèrement [illegible]. Malgré son manque total de vanité, cette artiste de talent a sans nul doute [illegible] conseil [illegible] et la [illegible] admiration que tous les spectateurs lui ont manifestée. Je me [illegible] à la mesure que Mme Dalcerro-Seuglia est la dévouée compagne de Vesco-Seuglia, l'infatigable Directeur artistique du Comité Général, également ténor d'une grande valeur et qu'il me sera possible à l'occasion des nombreuses fêtes qui vont se suivre de les entendre tous les deux, de les applaudir comme ils le méritent avec ardeur et sincérité.

Un très jeune artiste, mes en herbe [illegible], est applaudi frénétiquement, c'est [illegible] — le mot n'est pas trop fort — est [illegible] La Valle de la Cinta. A peine âgé de 12 ans, il se distingue dans plusieurs chansons de la composition de Mme Micuel Mongeud, qui l'accompagne elle-même au piano. La foule sans ménagements, leur a prouvé son admiration par des applaudissements répétés et enthousiastes.

Mme Pieri récite avec beaucoup de sentiment deux poésies de sa composition, exaltant toutes deux les beautés uniquement exceptionnelles de notre Corse [illegible]. Elle est fortement très applaudie et a le privilège d'émouvoir l'assistance par la simplicité et la véracité de ses touchants poèmes vont droit au cœur de tous.

Mais celui qui remporte les lauriers de la soirée est sans conteste notre admirable [illegible] ténor de l'Opéra Comique, [illegible] Micheletti. Ce talentueux artiste dont l'éloge n'est plus à faire aime avant tout les Corses, aussi a-t-il accepté sans se faire prier de venir fine de Grandi [illegible] milieu de ses amis qui l'acclament et lui font fête. Dès qu'il termine le lamento de « La Tosca » la foule de plus en plus [illegible] est subjuguée et l'oblige à chanter « Paillasse », puis l'entend [illegible] d'une [illegible] de dire que des salves d'applaudissements crépitent et se renouvellent. Les bravos redoublent dans la salle. [illegible] a vu lancer une fois M. Micheletti tant convenir alors que cette masse de sincère admiration lui était due, et même celle-ci peut être considérée comme un gage bien modeste, si l'on estime la joie que l'on éprouve à le voir et à l'entendre sur la scène, autour de laquelle est groupée la grande famille Corse.

Le concert se termine par l'apparition sur la scène de la charmante Reine des Corses, Mlle Simonne Ferrari. Pendant que la jeunesse radieuse se plaît à manifester son admiration à la gracieuse Majesté, la salle se vide avec dextérité de ses sièges et le bal commence pour le grand bonheur des impétueux danseurs et de leurs ravissantes partenaires.

Il est agréable de constater avec quelle ardente activité les administrateurs du Comité Général se mettent sans défaillance à la tâche et la poursuivent sans cesse vers une [illegible] toujours admirablement belle et vertigineuse. Qu'il me soit permis au nom de tous les Corses qui assistaient à cette superbe réunion, de leur adresser mes réels hommages de gratitude et de reconnaissance pour les doux instants qu'ils nous font passer pour ainsi dire en famille, où nous goûtons le bonheur éphémère de nos beaux jours enfuis, puis grâce à eux, soudainement retrouvés.

Corses exilés qui me lisez, et ne connaissez pas encore l'attrait irrésistible de ces merveilleuses réunions familiales, n'hésitez pas à vous rallier au Comité Général des Fêtes Corses de Paris ! Venez dissiper au milieu d'une atmosphère de solide et pure fraternité corse, les amertumes de votre existence quotidienne. Venez vous retremper sans mélange dans la paix turbulente et saine de quelques heures chèrement acquises. Vous serez un jour les obligés de Pastorella, car elle vous aura guidés à travers la voie la plus courte pour vivre en vrais Corses, même au delà de l'immensité sous les lustres richement ornés des établissements de la Ville Lumière.

Pastorella

A Travers la Corse

Arrondissement de Bastia

VILLE DI PIETRABUGNO. — Obsèques. — Le 27 octobre dernier ont eu lieu à Ville di Pietrabugno les obsèques du regretté Jean Pérès, sergent breveté du 28e Génie, décédé à la suite d'une maladie contractée en service à l'hôpital Suburbain de Montpellier.

Lors de la levée du corps, l'adjudant Boucard, camarade du défunt, et M. Fabre, commissaire de police, prononcèrent les discours que nous reproduisons ci-dessous.

DISCOURS DE M. BOULARD
Adjudant au 28e Génie à Montpellier

Monsieur Pérès,
Messieurs,

Nous tenons tellement à la vie, que nous ne pensons pas réellement, ni pour nous, ni pour ceux auxquels nous sommes attachés, que l'ombre funeste de la mort puisse nous frôler, tout au moins avant d'avoir franchi les limites d'un avenir que nous croyons toujours éloigné.

Mais la mort frappe à toute heure !

C'est cette triste réalité qui nous réunit maintenant auprès du cercueil de notre cher camarade et ami : Jean Pérès.

L'éducation et l'instruction de Jean Pérès avaient été faites successivement à Saint-Hyppolite du Fort et à Tulle. Dans ces écoles d'enfants de troupe qui forment des soldats et des hommes.

Dans chacune de ces deux maisons, il fut des meilleurs élèves, estimé et aimé de ses chefs. Il avait gardé depuis son arrivée au régiment, le goût du travail. A la caserne, il a consacré la majeure partie de ses heures de liberté à compléter son instruction.

Travailleur acharné, il était aussi un grand cœur, prêchant d'exemple pour entraîner dans son sillage un camarade hésitant. Aussi ne pouvons-nous penser sans un serrement de cœur aux sentiments de camaraderie jamais en défaut, à la si grande cordialité du cher camarade qui n'est plus.

Ayant franchi en moins de trois ans tous les premiers grades : sous-officier, titulaire du brevet de chef de section, candidat aux écoles militaires, tous les espoirs lui étaient permis et voilà que brusquement, la mort aveugle, met un terme à cette envolée.

Nous nous associons à la douleur d'un père, d'une sœur, nous la comprenons si bien en ressentant celle qui nous étreint nous-mêmes.

Si cela peut être pour vous, Monsieur Pérès, pour la sœur de Jean, une faible compensation, daignez accepter de la part de tous les sous-officiers du régiment de votre cher fils, de votre frère, mon pauvre ami, leurs sentiments de [illegible] affectueuse sympathie et la présence de toutes leurs pensées faites d'un souvenir ému, qui voudrait combler le vide immense qui vient de se faire en vos cœurs.

Et toi, cher camarade, tu pars à l'âge où on ne pense qu'aux fleurs, nous ne pouvons nous résoudre à te dire adieu !

La terre prend ton corps avant l'heure c'est un vol !

Mais elle ne pourra garder le meilleur de toi-même ; Ton âme ! qui planera toujours sur nous en communion étroite avec notre souvenir.

DISCOURS DE M. FABRE
Commissaire de police à Montpellier

Monsieur Pérès,
Messieurs,

Lors d'une visite provoquée par les exigences de ma profession à l'hôpital Suburbain je hasard me conduisait au chevet de notre regretté camarade.

C'est ainsi que, vétéran des anciens enfants de troupe à Montpellier et ancien élève d'une école militaire préparatoire, je fis la connaissance de Pérès.

J'aurais cru manquer à mon devoir si, à l'heure des parents je n'avais pas porté quelques paroles réconfortantes à Pérès.

Je renouvelai mes visites et j'appris de lui-même que les docteurs avaient envisagé son envoi dans un sanatorium de l'Ain.

Comprenant l'intérêt qui s'attachait à ce transfert, je fis personnellement quelques démarches dans le but d'obtenir un départ plus rapide.

Hélas, le départ n'est pas celui que nous attendions.

La mort impitoyable vient de nous ravir celui sur lequel nous pouvions fonder les plus belles espérances. Pérès avait en effet obtenu le brevet de chef de section à moins de trois ans de service et se proposait d'affronter cette année même l'école des sous-officiers.

Sa vive intelligence, ses facilités de travail, qui le distinguaient de tous ses camarades, le désignaient pour un brillant avenir. A ces qualités, il joignait une bonté naturelle qui avait su lui attirer l'amitié de tous et l'estime de ses chefs.

Réformé à 100 p. 100 par suite de maladie contractée en service commandé, Pérès est mort en soldat.

Que son souvenir nous guide dans nos espérances et fortifie notre volonté de porter toujours plus haut les anciens enfants de troupe.

Pérès, va reposer en paix au milieu des tiens. A ta famille éplorée, nous adressons nos condoléances émues et à toi en particulier un suprême adieu.

Nous adressons à Mme et M. Jean Pérès, à Mlle Pérès Marie et à toutes les personnes atteintes par ce deuil nos sincères condoléances.

Les ennemis
du Progrès
NE LISENT PAS
Le Petit Bastiais

AJACCIO

Voirie. — La voirie municipale a fait procéder au goudronnage de la rue Bonaparte.

La dernière sortie des capacans a permis la capture de trente-un chiens errants ; six ont été retirés par les propriétaires, les autres mis en fourrière.

Finances. — M. Frigara, ancien percepteur d'Ajaccio, a été admis à l'honorariat.

Les constructions. — Voici, à titre documentaire, l'arrêté pris par le maire, au sujet des nouvelles constructions :

Le Maire de la ville d'Ajaccio, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre ;

Considérant que de nombreux propriétaires et entrepreneurs élèvent des constructions de toutes sortes en bordure des voies urbaines sans autorisation et sans avoir rempli les formalités prescrites par la loi ;

Considérant, d'autre part, que des constructions élevées sans que les services de la ville aient fixé les côtes de nivellement, la largeur des saillies, etc... ; constituent de grands inconvénients pour la voirie.

Considérant, en outre, que le fait par les propriétaires et entrepreneurs de ne point communiquer à la Mairie les plans et dessins des constructions empêche la tenue à jour du plan de ville en même temps qu'il met l'autorité municipale dans l'impossibilité absolue de veiller à l'observation des prescriptions sanitaires dont la loi lui fait une obligation impérieuse :

ARRÊTE

Article premier. — Tout propriétaire ou entrepreneur qui compte élever une construction de quelque nature qu'elle soit en bordure de voies urbaines, devra au préalable formuler à la Mairie une demande écrite d'alignement sur papier timbré.

Article 2. — Les propriétaires et entrepreneurs devront remettre avec leur demande les dossiers cotés (plans, coupes, élévations de tous les projets et travaux).

Article 3. — Les dessins seront remis en double expédition et devront porter l'indication de toutes les conditions de salubrité prescrites par le règlement sanitaire. Récépissé en sera délivré aux déposants.

Article 4. — Les propriétaires et entrepreneurs ne pourront commencer leurs travaux sans l'autorisation de construire qui leur sera délivrée au plus tard vingt jours après le dépôt de leurs demandes et dessins.

Billet Parisien

Maurice de Waleffe, l'inventeur des concours de beauté, s'est si souvent entendu demander : « A quoi servent donc ces exhibitions ? » qu'il s'est décidé à les justifier.

D'après lui, les concours de beauté répondent à un besoin qui crève les yeux : lutter contre l'enlaidissement de l'espèce humaine. Il voulait que chacune de ces compétitions rendît à la belle jeune fille l'orgueil de son physique, le sentiment et le respect de la valeur que sa beauté représente.

Il n'en a pas toujours été ainsi, et un reproche qu'on a fait à notre aimable confrère qu'il pouvait risquer de désaxer et de jeter dans les aventures — même dans la galanterie — des lauréates grisées par le succès, il répond :

— *Depuis dix ans, j'ai sur la conscience d'avoir fabriqué deux étoiles de cinéma. D'autres se sont mariées très bourgeoisement. Une est morte, la charmante petite Agnès Souret, au cours d'une tournée à Buenos-Ayres, qu'elle n'eût pas entreprise si elle fût restée dans son village basque. Mais elle est morte de l'appendicite, qui s'attrape aussi au village, et sa conduite était irréprochable.*

Et il ajoute avec un brin de mélancolie :

— *Que dans le monde entier puisque ces concours ont fait tache d'huile, certains Prix de Beauté se révèlent plus frivoles, c'est possible. Mais ces exubérantes créatures en eussent fait autant dans leur obscurité natale. Et si le prix de beauté ne leur a pas donné une vertu qu'elles n'avaient pas, il leur a fourni la possibilité de tomber moins bas.*

Cette conclusion commode ne satisfera pas les rigoristes. Et l'on peut, d'autre part, faire remarquer à M. Maurice de Waleffe que son souci d'embellir la race pouvait passer pour une plaisanterie. En faisant sur le parvis de belles filles propres à la reproduction, sélectionnées, il a fallu placer devant elles de solides garçons et leur dire : « Mariez-vous, vous peuplerez les visions ! »

Car, je vous le demande, à quoi sert de choisir de rationnes beautés dans le dessein qu'elles donnent de beaux enfants au pays, si on leur laisse mener une vie d'étoile stérile, ou si elles font la noce, ou si — ce qui est pire, peut-être — elles épousent de vieux messieurs très riches et mal bâtis ! »

Gabriel Bazin.

INFORMATIONS LOCALES

Chronique du Bien

ASSEMBLÉE DE CHARITÉ
Aujourd'hui à Saint-Jean

Aujourd'hui dimanche, une assemblée de charité aura lieu, à l'issue des Vêpres, qui commenceront à 4 heures et demie, à Saint-Jean ; une quête au profit des œuvres de la Conférence de Saint Vincent de Paul sera faite.

Un sermon sera prononcé par le R. P. Fons, le très distingué prédicateur de la retraite des dames.

Les personnes charitables ne connaissent guère que les pauvres qui viennent frapper à leur porte ou qui mendient dans la rue. Elles ignorent généralement ceux qui, tombés dans la misère, affligés d'infirmités, restent cloués sur le grabat de leurs mansardes, manquant de presque tout, souvent même souffrant la faim. Ce sont ces malheureux-là surtout que les membres de la Conférence se sont donnés la mission de découvrir, de visiter régulièrement en montant force étages, et de leur apporter, avec des paroles de réconfort, des bons de pain. Et le nombre de ces malheureux est plus grand qu'on ne croit.

Qu'on ajoute à la dépense des bons de pain, celle qui consiste, en dehors des vêtements et couvertures qui sont déposés au vestiaire de la conférence, dans l'achat en grande partie de l'habillement convenable pour la première communion des enfants des indigents, et l'on verra de quelles ressources la conférence a besoin pour accomplir son œuvre éminemment sociale et courageuse.

Aussi fait-elle un chaleureux appel aux cœurs compatissants et généreux.

La quête sera faite par Mmes Louis Gentil, de Peretti-Limperani, Lanzon-Gaviní, et Orsiga de Gaffory-Blanc.

La Vie Sportive

Le coup d'envoi du match C.A.B.-173ème régiment d'infanterie sera donné aujourd'hui, à 14 heures précises.

Les deux équipes en présence, dont nous avons donné la composition, ont fort belle allure et les habitués du Stade assisteront, sans doute, à une partie intéressante.

Le C.A.B. aligne un team profondément remanié et rajeuni ; les nouveaux venus auront à cœur d'effacer la mauvaise impression produite par la défaite qu'a subie l'équipe à Nice en Coupe de France.

Ils auront à faire forte partie ! L'équipe militaire, nous paraît, en effet, — sur le papier tout au moins — légèrement supérieure. [illegible] en défense où Spachion est un arrière de très bonne classe qu'en ligne d'attaque où Simeoli et Rognoni forment une aile infiniment dangereuse.

Les cablistes nous semblent supérieurs seulement en ligne intermédiaire et nous doutons que Bove, Andréani et Mori puissent compenser l'infériorité de leurs camarades.

Nous pronostiquons, en somme, une victoire des fantassins.

Aux poulains de Sesse de nous infliger un démenti !

Cour d'Assises

La session du quatrième trimestre des assises de la Corse commencera lundi, sous la présidence de M. le conseiller Antoine Martini.

La première affaire inscrite au rôle emmène sur la sellette le nommé Faggianelli Paul, âgé de 38 ans, cultivateur, demeurant à Appietto.

Faggianelli est accusé de tentative d'assassinat sur la personne du gendarme Morvan, de la brigade de Calcatoggio.

Le gendarme Morvan avait été requis par un huissier qui devait expulser de son logement Faggianelli, locataire récalcitrant.

M. le procureur général Dorsese soutiendra l'accusation. Maîtres de Corsi et Fabiani seront à la barre.

Les Concerts

HARMONIE DES NAS

A l'occasion de la Sainte Cécile, l'Harmonie des Nas donnera sur le Kiosque de la place Saint Nicolas, dimanche 17 courant, à 10 h. 30, le programme suivant :

1. *Le Logicien*, (P. R.), Gadenne.
2. *Heureux Présage*, ouverture Marsal.
3. *Flirt d'un Soir*, air de ballet, F. Minichetti.
4. *Un soir à Capri*, fantaisie, Marsal.
5. *Spleen*, Valse, F. Popy.
6. *Le Charmeur* (P. R.), Delbecq.

Le Chef de Musique :
E. GATTI

Dans les groupements

AMICALE DES RETRAITES CIVILS ET MILITAIRES

Dimanche, 17 novembre courant, réunion en assemblée générale, à 9 heures et demie précises, dans la salle des séances du Conseil municipal.

Carnet Mondain

Nous apprenons avec plaisir le mariage, célébré le 7 novembre, à Paris, de notre confrère Paul-Louis Marchetti de la *Volonté Nationale*, avec Mlle Balkis, de la Société des Gens de Lettres.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux.

Ciné-Chronique

Les représentations de *Minuit... Place Pigalle*, au « Regent-Cinéma », se suivent et se ressemblent ; Chaque soir la vaste salle est littéralement bondée.

L'excellent film d'Aubert, qu'interprètent les meilleurs artistes français, poursuivra, sans doute, aujourd'hui, sa belle carrière.

Demain, il cédera la place à l'affiche à un des plus grands films du célèbre Charlie Chaplin *Le Cirque*.

La direction du « Regent-Cinéma » a été amenée à représenter de nouveau ce chef-d'œuvre de « Charlot », en raison même du succès considérable qu'il obtint l'année dernière.

Au même programme Carl Laemmle présentera Marguerite de La Motte et Jimmy Walker dans un superbe drame : *La Justice des hommes*.

Les Spectacles

REGENT CINEMA. — En matinée à 2 heures et à 4 heures, en soirée à 8 h. 45.

Au programme : *Regent-Journal* ; Aubert présente Nicolas Rimsky dans : *Minuit... Place Pigalle* de Maurice Dekobra. En soirée, en supplément : *Fandango*, comique.

Demain lundi, en soirée à 8 h. 45 avec orchestre : Reprise du chef d'œuvre de Charlot : *Le Cirque*.

Marguerite de la Motte dans : *La justice des hommes*, superproduction dramatique.

Communications

LES SCOUTS D'EFRANCE A BASTIA

M. Lucas de Longprey, commissaire au quartier général, à Paris, est arrivé hier dans notre ville pour organiser une troupe de scouts de France.

Les réunions auront lieu tous les jours de 4 à 5 heures et de 8 à 9 heures au Cercle Catholique, Impasse Saint Jean.

Les novices sont tenus d'assister à l'une ou à l'autre de ces réunions.

ORPHELINAT DU BON PASTEUR

La quête pour les orphelines du Bon Pasteur qui devait avoir lieu dimanche prochain 17 courant en l'Eglise paroissiale de Sainte Marie, aura lieu le dimanche 24 à 4 heures de l'après-midi.

Chirurgien-Dentiste

Le Cabinet de M. E. NICOT, 28, Boulevard Paoli, est ouvert tous les jours de 9 heures à 6 heures.

Grands Magasins
LOUIS MAUREL
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE *UN MILLION*

Augmentation de Capital

par 2000 actions B de 250 francs entièrement libérées.
par 4000 actions B de 250 frs libérées de 62 fr. 50, à la souscription.

On souscrit à la Banque Grégori, à la Banque Fontanazzi, aux guichets des Magasins, 2, boulevard du Palais.

Cafés
EXPÉDITION A L'INTÉRIEUR
TORRÉFACTION JOURNALIÈRE DE CAFÉS
— Téléphone : 1-08 —
LA PLUS ANCIENNE
MAISON DE LA CORSE
GRANDE
Brûlerie Cyrnos
33 bis, RUE DE L'OPERA
— BASTIA —

AVIS DE DÉCÈS

M. Louis Vincigguerra, professeur à Sartène ; Mme et M. Louis Perrymond et leurs enfants de Bastia ; M. et Mme Albert Perrymond de Sisteron ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Madame VINCIGUERRA Charles François
Née PERRYMOND LEONIE

leur mère, grand'mère et sœur, âgée de 73 ans, décédée le 16 novembre courant en son domicile, 1 bis, Rue du Nouveau Port à Bastia.

Les obsèques auront lieu lundi 18 courant à dix heures du matin.

Mme et M. Ucelli Jean Augustin, chauffeur à la Cie C.F.D. ;

Ont la douleur de faire part aux parents, amis et connaissances de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur enfant

UCELLI FELIX
Agé de 16 mois

La levée du corps aura lieu dimanche à 9 heures.

Maison mortuaire : Rue des Terrasses, n° 5.

M. Paul Bonroy [illegible] ; M. Antoine Tonsini Donsimoni et Mme, née Vincentelli ; Mlle Henriette Donsimoni ; Mme et M. Raoul Bouveyrol ; Mlle Juliette Bouveyrol ; Mme Vve Vincentelli ; Mme et M. Sanguinetti et leurs enfants de Cocco [illegible] ; Mme et M. Pierre Pelletier et leur fils ; Mme et M. Joseph [illegible] et leurs enfants à Calvi ; Mme et M. Paul Pelletier et leurs enfants à Ajaccio ; Mme Vve Bouveyrol et famille à Corté ; Mme et M. Levaillant et leur fils à Corte ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Louise BOUVEYROL
Née DONSIMONI

leur épouse, fille, sœur, belle fille, belle-sœur, petite fille et nièce, pieusement décédée à Bastia le 16 novembre 1929.

Les obsèques auront lieu le dimanche 17 novembre à 13 heures et demie.

Maison mortuaire : rue de l'Opéra, 23.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Mme Vve Elisa Massini et ses enfants ; M. Xavier Massini son père ; Mme et M. Joseph Papi et leur enfant de Centuri ; M. Robert Campanini de Meria ; Mme et M. Olivieri de Marseille ; Mme Vve Lucie Mercuri d'Asco ; M. Jean Massini et son enfant d'Asco ; Mme et M. Carboni Noël d'Asco ; Mme Vve Carboni Noëlie d'Asco ; M. Franceschetti Michel et ses enfants d'Asco ; M. Massini François et ses enfants de Tebessa (Algérie) ; Mme et M. Franceschetti Antoine et ses enfants à Furiani ;

Les familles Massini, Franceschetti, Carboni, Mercuri, Massinelli d'Asco ;

Ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur MASSINI GREGOIRE

leur époux, père, fils, beau-fils, frère, oncle et cousin décédé à Meria à l'âge de 39 ans.

Le transfert aura lieu lundi matin 18 novembre de Meria à Bastia. Pour l'heure, prière de se renseigner au garage Agostini Frères, 7, rue du Nouveau-Port, Bastia.

La Société Agostini Frères et tout le personnel portent à la connaissance de leurs clients et amis la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur regretté camarade.

Mme Vve Luc Vecchioni ; Mme et M. Carelli et leur enfant ; Mme Vve Gigantei et son enfant ; M. Antoine Vecchioni ; Mme et M. Leopoldi et leurs enfants ; M. Pierrot Vecchioni ; Mme et M. Chevo Samani et leur enfant ;

Ont la douleur de faire part aux parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur LUC VECCHIONI
Facteur Chef des Postes en retraite

leur époux, père, beau-père, grand père et frère décédé à Bastia le 16 novembre 1929 à l'âge de 64 ans.

Les obsèques auront lieu lundi 18 courant à 1 heure.

Maison mortuaire : 19, rue de l'Opéra, Bastia.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

REMERCIEMENTS

La famille Pérès de Ville di Pietrabugno adresse ses remerciements à M. le docteur médecin chef de l'hôpital Suburbain de Montpellier et au personnel de l'hôpital ; à M. Fabre, commissaire de police ; à MM le colonel du 28e Génie, les officiers supérieurs, les officiers, les sous-officiers et soldats pour les marques d'affectueuse sympathie qu'ils lui ont témoignée à l'occasion de la perte douloureuse de leur fils et frère, en l'accompagnant jusqu'à la gare d'embarquement.

Ils remercient également la population de Ville di Pietrabugno, qui tint à témoigner sa sympathie la plus vive, en se portant en masse aux obsèques de leur fils et frère bien aimé, malgré une pluie battante.

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

La mort mystérieuse de M. Jean Galmot

Nantes, 16 novembre. — M. Lemarchand, juge d'instruction, a reçu les dépositions de Monseigneur Delaval, préfet apostolique de la Guyane, de M. Maillet, gouverneur, et de Mme Galmot, veuve de la victime, M. Galmot, député de la Guyane, qui fut tué à la Guyane pendant les troubles qui éclatèrent là-bas.

Le gouverneur, interrogé sur la mort du docteur Jean, massacré par la foule à l'entrée de la prison, a déclaré n'avoir pas pu empêcher ce crime. Il fit, cependant, ce qui était en son pouvoir pour calmer les esprits.

Mme Galmot a été confrontée avec Adrienne Cernis. L'entrevue a été émouvante. La veuve a adjuré la fille de dire la vérité et Adrienne a juré sur le corps du Christ n'avoir pas empoisonné M. Galmot.

Ce serment a impressionné fortement Mme Galmot qui ne semble pas, depuis, tenir Adrienne Cernis comme coupable.

Le désarmement naval

L'Angleterre serait opposée aux revendications du Japon

Tokio, 16 novembre. — Dans une communication à la presse l'amiral Takarabe a déclaré que la Grande-Bretagne n'a pas répondu favorablement à la demande japonaise concernant le pourcentage des croiseurs.

Mais l'amiral refuse de considérer l'opinion britannique comme définitive et a ajouté que les négociations continuent.

L'amiral Takarabe a dit :

— La demande japonaise pour un pourcentage de sept croiseurs de dix mille tonnes contre dix à l'Angleterre et dix aux Etats-Unis est un minimum nécessaire à notre défense. Nous ne pouvons l'abaisser à aucun prix.

La nomination du successeur du Cardinal Dubois

Rome, 16 novembre. — Au sujet des noms mis en avant depuis quelques jours par de nombreux journaux pour l'archevêché de Paris, on déclare dans les milieux religieux autorisés que ce sont là de simples hypothèses, que l'on ne peut ni ne veut démentir ni confirmer.

Il n'a jamais été dans les habitudes de la secrétairerie d'Etat de se prêter à pareil jeu lorsqu'il s'agit de nominations d'évêques.

D'ailleurs, c'est un jeu qui se renouvelle à la veille de chaque consistoire ou de chaque nomination importante d'évêques. Il appartient au souverain pontife et à lui seul de dire le dernier mot à ce sujet.

On essaie à Bordeaux un monoplan géant

Bordeaux, 16 novembre. — Cet après-midi, ont eu lieu les essais d'un nouvel avion monoplan géant trimoteur, appelé D. B. 70.

Les essais ont été déclarés satisfaisants.

L'avion a une envergure de 37 mètres ; il pèse trois tonnes. Actionné par trois moteurs de six cents chevaux chacun, il peut transporter 28 passagers. L'aménagement, très luxueux, comprend une salle à manger, une cuisine, un promenoir pour les passagers et un promenoir pour l'équipage.

Un hydravion français en panne près de Cagliari

Cagliari, 16 novembre. — Un hydravion français, appartenant au service commercial Toulon-Marseille, a amerri, hier après-midi, au port de Darbahiar, par suite d'une panne, survenue au gouvernail de direction.

Un équipage comprenant quatre personnes et deux passagers était à bord de l'appareil.

Après quelques heures de travail, l'hydravion a pu reprendre son vol.

AUX ASSISES DE LA SEINE

Paris, 16 novembre. — Le jury de la Seine a acquitté, aujourd'hui, Mme Libal qui, en février dernier, à Vincennes, tenta d'entraîner avec elle dans la mort son mari et son enfant.

Seul l'enfant ne put pas être sauvé.

Le mari vint, aujourd'hui implorer le pardon pour son épouse.

Dans les Commissions et Groupes de la Chambre

Une nouvelle démission au groupe de l'U. R. D.

Paris, 16 novembre. — M. des Lyons de Feuchin, député de la Somme, a confirmé, aujourd'hui, dans les couloirs de la Chambre, qu'il était démissionnaire de l'U.R.D. parce que la chute du cabinet Briand avait été provoquée par quelques membres du groupe et M. Louis Marin.

Les essais du dirigeable R.I. retardés par la tempête

Londres, 16 novembre. — Le ministère de l'Air a annoncé, à 11 h. 45, qu'à regret on a été forcé de contremander la sortie du R.I.

Ce n'est, dit le communiqué, que partie remise ; elle aura lieu samedi prochain 23 novembre, si le temps le permet, ou à une autre date.

La pluie, toute la matinée, n'a cessé de tomber et parfois le vent a atteint la violence de la tempête. Le vent est, maintenant, moins fort, mais des nuages très bas rendent la visibilité extrêmement mauvaise.

Dans ces conditions le voyage du R.I. ne serait ni une partie de plaisir ni une expérience instructive.

Un dérangement inutile

Londres, 16 novembre. — De nombreux membres de la Chambre des Communes et de la Chambre des Lords se sont rendus de bonne heure, ce matin, dans une des cours du Palais de Westminster, d'où ils devaient être transportés à Cardington pour effectuer le vol projeté depuis quelque temps à bord du dirigeable R. 101. En raison du mauvais temps, un fonctionnaire du ministère de l'air est venu annoncer que le vol était ajourné.

Le problème Sarrois

Une note de la Ligue des Droits de l'Homme

Paris, 16 novembre. — La Ligue des Droits de l'Homme communique une note déclarant estimer que les Sarrois ont le droit de protester contre le régime qui leur a été imposé sans leur consentement et de réclamer, même avant le temps marqué pour le plébiscite, nationalité conforme à leur volonté.

La Ligue suggère l'idée d'élaborer un nouveau règlement qui satisferait aux exigences de tous : rendre à la Sarre la patrie qu'elle réclame, à l'Allemagne la province qui lui appartient, assurer à la France les réparations qui lui sont dues.

On arrête en Finlande trois espions des Soviets

Helsingfors, 16 novembre. — La police a arrêté trois sujets finlandais qui, pendant plusieurs années, s'adonnèrent à l'espionnage en faveur des Soviets et livraient aux bolcheviks des secrets militaires très importants.

Ils dirigeaient, en outre, le passage clandestin de la frontière par les agitateurs communistes ainsi que le transport de la littérature communiste.

En 1921, les mêmes finlandais, de concert avec un tchékiste, auraient attiré un réfugié russe dans un guet-apens et l'auraient tué.

M. Maginot inspecte les régions fortifiées de l'Est

Paris, 16 novembre. — M. Maginot, ministre de la guerre, accompagné du général Debeney, chef d'état major général de l'armée, et du général Belhague, président de la Commission d'organisation des régions fortifiées, quittera Paris, dimanche soir, à destination de Metz.

Lundi et mardi, le ministre de la guerre examinera sur place les projets d'organisation défensive des frontières et se rendra personnellement compte de l'état d'avancement des travaux dans les régions de Metz, Thionville et Strasbourg.

AU QUAI D'ORSAY

Paris, 16 novembre. — M. Aristide Briand a reçu, ce matin, M. de Fleuriau, ambassadeur de France à Londres.

La fin dramatique d'un loup de mer

Calais, 16 novembre. — L'échouement du *Ludovic Maria* vient d'avoir un dramatique épilogue qui endeuille les milieux maritimes boulonnais et calaisiens.

Le capitaine Joseph Merelle, qui refusa de quitter le bord au moment du sinistre, alors que le canot de sauvetage emmenait l'équipage, a disparu peu après le renflouement du bâteau.

On suppose que, voulant se rendre à la poulaine, située à l'arrière du bâteau, le capitaine fut jeté par-dessus la lisse par un coup de roulis.

Le convoi, pendant ce temps, avait continué sa route vers Boulogne, mais la mer était si mauvaise à la hauteur du Cap Gris Nez, que les deux remorqueurs et le chalutier firent demi-tour et rallièrent, vers quatre du matin, le port de Calais.

Au jour, le second du *Ludovic Maria* alla faire à l'Inscription maritime la déclaration relative à la disparition de son commandant.

Une enquête a été ouverte aussitôt.

Le capitaine Joseph Merelle était âgé de 41 ans, marié et père de deux enfants. Il avait quinze ans de mer et six ans de commandement.

La Conférence sur les traitements des étrangers

Paris, 16 novembre. — A la conférence sur le traitement des étrangers, plusieurs sous-commissions et diverses Commissions ont siégé aujourd'hui.

La première et la deuxième Commission, notamment, ont étudié l'article 8 sur la liberté pour les entreprises étrangères de nommer leur personnel directeur ou technique sans considération de la nationalité, et les articles 13 et 14 sur la taxation des succursales des entreprises étrangères.

La prochaine séance aura lieu lundi.

Vous auriez dû y penser

Puisque depuis quelque temps déjà, vous avez à vous plaindre de l'état de votre santé, vous auriez dû penser à prendre quelques boîtes de Pilules Pink et, sans doute, aujourd'hui vos maux d'estomac, vos troubles digestifs, vos migraines ne seraient-ils plus que de mauvais souvenirs. Tous ces malaises révèlent l'altération de la qualité de votre sang et une certaine dépression nerveuse. C'est pourquoi les Pilules Pink vous sont exactement indiquées. Ces pilules sont, en effet, un incomparable régénérateur du sang et des forces nerveuses et un très énergique stimulant des fonctions de l'organisme, notamment de l'estomac. Vous constaterez, d'ailleurs, au bout de quelques jours seulement, combien les Pilules Pink auront amélioré votre état, vous le constaterez à votre appétit plus actif, à vos digestions plus régulières, à la sensation de bien-être que vous éprouverez. Voici un témoignage de la valeur des Pilules Pink. C'est celui de M. Salvator Belchi, 10, Impasse Jussieu, à Narbonne (Aude) :

« *Je suis on ne peut plus satisfait des résultats que j'ai obtenus avec les Pilules Pink* — déclare M. Salvator Belchi. *C'est, en effet, grâce à ce médicament que les maux d'estomac si douloureux dont je souffrais se sont complètement dissipés. Je tiens à exprimer ma satisfaction.* »

Les Pilules Pink sont d'une incomparable efficacité contre l'anémie, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, maux de tête, épuisement nerveux.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 7 francs la boîte, 39 francs les six boîtes, plus 0 fr. 55 de timbre-taxe par boîte.

173e RÉGIMENT D'INFANTERIE

Le 2 décembre 1929, à dix heures du matin au Bureau de la Commission des Ordinaires, Caserne Marbeuf, aura lieu une séance préparatoire d'adjudication pour les fournitures de vin, viande, pommes de terre, légumes verts, légumes secs et épicerie, au 173e Régiment d'Infanterie et au 2me Régiment Mixte d'Artillerie.

Le 11 décembre 1929 à la même heure, auront lieu les adjudications définitives pour les mêmes fournitures.

Pour tous renseignements, consulter les affiches (Mairie, Marbeuf, Citadelle) ou s'adresser au Bureau de la Commission des Ordinaires (Caserne Marbeuf), de 8 heures 30 à 11 heures du matin.

Bastia le 16 novembre 1929.
Le Président, Signé :
CHARRIER

Lilas Blanc
Aux 100.000 Chemises
27 et 29, boulevard Paoli — BASTIA

GRANDE
VENTE-RÉCLAME

A L'OCCASION DU NOUVEAU RAYON DE CONFECTION

La Direction des 100.000 Chemises offrira à tout acheteur d'un complet pour homme, 1 pantalon drap fantaisie rayé ou une chemise flanelle coton avec 1 col, ou autre choses au gré de l'acheteur.

EN RECLAME

1 lot de cravates soie pour hommes, réclame	5,00
1 lot de bas pour dames, semelles avec couture talon et semelle renforcée, réclame, 3 et	3,50
1 lot de bas pour dames en soie avec couture talon et semelle renforcée, teintes modes, réclame, 5 et	4,50
1 lot de bas pour dames en soie, avec couture talon et semelle renforcée, avec baguette brodée et semelle à jour, réc.....	9,00
1 lot de chaussettes pour hommes semelées, réclame 6 et..	4,65
1 lot de Pul-Over pour hommes et dames, soldé à 45 et	25,00

La Direction des 100.000 Chemises prévient son aimable clientèle, qu'elle a tout intérêt à faire une visite en ses magasins avant de procéder à tout achat.

Au BONHEUR des DAMES
Madame GUASCO
13, BOULEVARD PAOLI
Toutes les semaines :
GRAND CHOIX
DES DERNIERES NOUVAUTES
DE PARIS
TRANSFORMATIONS — REPARATIONS
Spécialités de Deuil
PRIX MODERES

A VENDRE

Meubles divers, S'adresser, 2, rue de la Paroisse au fer (Citadelle).

A VENDRE

Groupe électrogène Moteur Japy 5 CV. Dynamo, 35 am, Batterie 80 volts avec scie, machine à grains, glacière, tableau 6.500 francs. Château de Belgod etc.

A VENDRE

Jolie chambre à coucher complète et autres meubles. S'adresser aux bureaux du journal.

ON DEMANDE

Appartement meublé, ou petite villa environs immédiats de la ville. Adresser offres au journal.

AVIS

Le Docteur Valery, directeur de la maison de Diagnostic de la rue Caumartin, à Paris, vient, pour raisons de santé, de se retirer à Miomo. Il nous prie d'informer nos lecteurs qu'il n'exerce plus.

A VENDRE

Vieux papiers en ballots. S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

LA CAVE ARENA
Boulevard Auguste Gaudin
est ouverte tous les matins
et de 2 à 4 heures.

ASSURANCES Toutes Branches, tous risques
COMPTOIR d'ASSURANCES MARITIMES ET TERRESTRES
BASTIA, 33, RUE DE L'OPERA
(Rez de chaussée) — Télép. : 149
V. LORENZI, Directeur
AGENCE POUR LA CORSE DES PLUS PUISSANTES COMPAGNIES FRANÇAISES ET ETRANGERES
BRANCHE MARITIME :
Rédaction police flottante, Constats, Règlement immédiat des avaries.
BRANCHE TERRESTRE :
Vol, Droit commun et accidents du Travail ; Incendie (citoyenté du mobilier et valeur vénale des fonds de Commerce), Grêle, Bris de glace, mortalité bétail.
ASSURANCES VIE — CAPITALISATION
Mixtes, Dotales, Rentes Viagères, Titres d'épargne au porteur.
Couvertures immédiates et sérieuses
Renseignements gratuits à domicile sur demande

N'hésitez pas... AUX SOLDEURS RÉUNIS
38, Boulevard Paoli - BASTIA
Cette Semaine Grande Vente Réclame

Baisse importante sur le prix des Chaussettes et des bas.
En raison du mauvais temps de ces derniers jours, la Vente Réclame des trois cravates pour 10 francs continuera.

Attention !... AU PAUVRE DIABLE
Grande Vente Réclame

A partir de lundi et jours suivants : il sera vendu un lot important d'articles de ménage en porcelaine, tels que : tasses à café, théières, sucriers, pots à crème, etc., etc...

Egalement, il sera soldé un lot de couteaux de table et de cuisine, services à salade et services à découper.

Toutes ces marchandises seront vendues à des prix très bon marché.

Méfiez-vous des imitations
PERNOD FILS
PARIS-PONTARLIER-MARSEILLE
n'a pas de prénom !
Le seul devant être servi à la demande de UN "PERNOD"

YEUX Cataracte, Affaibl. vue, inflam. des paupières, conjonctivite diverses, myopie croissante, etc., soulagement immédiat par l'emploi *Collyres Saint-Jean. Nombreuses attestations. Guérison sans opérations.* Le flacon, 15 fr. fco. Indiq. maladie. *Laboratoires Collyres Saint-Jean, Soubosse (Landes).*
Dépôt : Pharmacie FIGOLI, Ajaccio.

Papeterie du Petit Bastiais
8, boulevard du Palais — BASTIA
UNE VISITE S'IMPOSE
CAHIERS — ARDOISES
PORTE-PLUMES
Grand stock de Cahiers de dessins en réclame : 0 fr. 10.

Agent Général pour la Corse : M. CERVIOTTI fils, Cours Napoléon - Ajaccio

Le Premier Aide de Camp Polonais de Napoléon

Les brillantes chroniques, dans lesquelles notre éminent collaborateur, M. Julien Nowak, ancien Président du Conseil, fait revivre les souvenirs communs unissant France et Pologne, sont toujours particulièrement appréciées de nos lecteurs.

M. le Président Nowak nous présente aujourd'hui une des figures les plus séduisantes parmi celles de tant de Polonais, qui sacrifièrent leur vie pour la France : celle de Joseph Sulkowski, qui fut le premier aide de camp de Napoléon et qui tomba en Egypte pour la cause française.

C'est, dès le début de sa carrière militaire que Napoléon a bénéficié très largement du dévouement et de l'attachement polonais. Parmi ceux de ses compatriotes qui suivirent son étoile, dès les premiers jours, le comte Joseph Sulkowski mérite une place à part, tant par sa vie sacrifiée pieusement à l'idéal que par ses mérites militaires et scientifiques et sa mort dramatique, en service commandé, au cours de l'expédition d'Egypte.

Sulkowski appartenait à l'une des plus riches et des plus aristocratiques familles polonaises, mais son père, Théodore Sulkowski, colonel des troupes impériales, avait épousé une femme dont la condition sociale était inférieure à la sienne. Cette mésalliance devait peser sur toute la vie de son fils. Le chef de la famille, parrain du jeune Joseph Sulkowski, né en 1770, le prince Auguste Sulkowski, était un seigneur d'une grande ambition et d'une morgue rare. Il accumulait sur sa tête tous les titres et toutes les distinctions possibles, tant polonaises qu'étrangères. Grand d'Espagne, Pair d'Angleterre, Palatin de Pologne, il avait aussi l'ordre français du Saint-Esprit. Malheureusement son esprit et son intelligence, son patriotisme [illegible] à son neveu et le prit d'abord sous sa protection, mais cette protection se faisait parfois peu généreusement sentir. Elle permit toutefois au jeune Sulkowski, promené par son oncle dans toutes les cours européennes, de profiter des largesses de son oncle pour aider sa mère et ses sœurs, et de s'adonner à son aise aux études, qui étaient sa véritable passion : langues étrangères, histoire et questions militaires.

Petit, frêle de santé, Joseph Sulkowski, était alors un adolescent précoce par son intelligence ; il était extrêmement laborieux ; silencieux, mélancolique, doué d'une vive imagination et d'un caractère volontaire. Il commença vite à étonner, puis à froisser son oncle par ses opinions libérales, qui étaient d'autant plus désagréables au vieux seigneur que son neveu était le fils d'une « plébéienne ».

Bientôt la scission se produit. L'oncle et le neveu se séparent, et Sulkowski est désormais maître de sa vie. Il prend d'abord part à la guerre soutenue par la Pologne contre la Russie, en servant dans l'armée commandée par un autre polonais qui allait lui aussi inscrire son nom en lettres d'or parmi les plus grands héros polonais de l'épopée napoléonienne, le prince Joseph Poniatowski, plus tard maréchal de France. Et, après la victoire russe et la destruction de la Pologne indépendante, Sulkowski fit comme beaucoup de ses compatriotes : il émigra vers la France où l'attiraient ses idées républicaines.

Arrivé à Paris, il retint l'attention de M. Sémonville par sa brillante intelligence et ses connaissances linguistiques. M. Sémonville, qui venait d'être nommé ambassadeur de France auprès de la Sublime Porte, voulut attacher le jeune polonais à sa mission. Il l'envoya avant lui à Constantinople, et Sulkowski se mit en route par l'Italie. Mais, pendant ce temps, Sémonville, devenu soudain suspect, fut arrêté par le gouvernement révolutionnaire et Sulkowski demeura en panne à Constantinople. Il profita de ces loisirs forcés pour y apprendre l'arabe.

A la nouvelle de l'insurrection de Kosciusko, il accourt, par Bucarest, en Pologne sous un déguisement, mais trop tard : tout est déjà fini. Il revient en Roumanie et il séjourne quelque temps au milieu des émigrés polonais qui commencent à y affluer. C'est à cette époque qu'il compose son livre « *Précis historique et philosophique de l'état passé et présent de la Pologne* », puis il rentre en France.

Ses amis Français ne l'ont pas oublié et, dès son retour à Paris, il est nommé capitaine d'infanterie et affecté à l'armée d'Italie. Il part dans son vieil uniforme polonais, ajusté tant bien que mal au service nouveau. Aussitôt adjoint à l'état-major général, il est envoyé à la division Masséna, et se signale au combat de St-Georges, mais on l'admire dans bien d'autres. Impatient d'agir, il rejoint le plus souvent possible les troupes d'avant-garde, et se charge volontiers des reconnaissances. Enfin, en octobre 1796, le général Bonaparte l'appelle au siège de Mantoue et l'attache à sa personne. Il revêt alors sur le bras gauche l'écharpe de soie blanche et rouge que portaient les aides de camp du général en chef. Et c'est ainsi que commence la grande carrière de Sulkowski.

C'est à cette époque que certains biographes placent dans sa vie un drame sentimental, dont le grand écrivain polonais, Etienne Zeromski, a fait l'objet d'un drame célèbre, où il montre Sulkowski épris d'une princesse italienne de Mantoue, mais dont le séparent ses idées et ses opinions. Il est certain, en tout cas, que Sulkowski aima une femme qu'il ne put épouser, mais était-ce la princesse en question ? On ne saurait l'affirmer.

Napoléon sut vite apprécier le jeune polonais qui, tout en l'admirant beaucoup, savait à l'occasion sauvegarder sa dignité. C'est ainsi que Marmont note, dans ses Mémoires, à propos d'une mission d'espionnage en Angleterre dont il était question : « Duroc me dit : « Je suis heureux que cela ne soit pas tombé sur moi, car je n'aurais jamais osé le refuser ». Sulkowski, témoin de l'explication, et redoutant que la mission lui revînt, se hâta de la prévenir en lui disant : « Mon général, aucun de nous ne s'en serait chargé. Il n'en fut plus question ».

Un autre contemporain, Arnault, définit Sulkowski, dans ses *Souvenirs*, « un homme de Plutarque ».

En 1798, Sulkowski accompagne Napoléon en Egypte. Il y va avec un ami, l'orientaliste connu, Venture, un officier polonais, Lazowski. Là, il se dépense, suivant son habitude, et, dans plusieurs combats, reçoit de telles blessures qu'on le croit perdu. Mais il guérit chaque fois et étonne tout le monde par son sang-froid extraordinaire : « criblé de coups », « renversé » il n'en observait pas moins les habits et les visages de ses ennemis.

Il multiplie en même temps les observations et les travaux scientifiques, et Napoléon le nomme Membre de l'Institut d'Egypte.

Il n'était pas complètement remis de ses blessures reçues au combat de Salehyeh, lorsque la révolte contre les Français éclata en Egypte. Quoique très faible encore, Sulkowski voulut reprendre son service. Le premier brumaire, Napoléon le chargea d'une reconnaissance fort dangereuse aux environs du Caire. « L'appareil de ses blessures n'était pas « encore levé, raconte Bourrienne dans « ses *Mémoires*, le bon drogman Venture « voulait le retenir : « Commencez donc « par vous guérir, lui dit-il les larmes « aux yeux. L'ennemi n'attend pas autant de patience ; il faut marcher sur « lui », répond Sulkowski avec une alacrité frémissante, qui sourirait encore « à l'aspect du champ de bataille. Il « part, suivi de quinze soldats. A son retour, il est attaqué par toute la population d'un faubourg ; son cheval glisse, « s'abat, il est assommé et haché par « morceaux. La trace de son corps ne « fut retrouvée que par quelques lambeaux de sa moustache qui furent recueillis par son fidèle domestique sur « le lieu de l'assassinat ».

Ainsi périt, pour la France, le premier officier polonais qui fut attaché à la personne de Napoléon. « C'était un officier des plus grandes espérances » notait, dès le lendemain de sa mort, le général commandant l'armée d'Egypte dans sa correspondance avec Joséphine, et plus d'une fois par la suite dans les moments difficiles, Bonaparte, consul, puis empereur, devait encore évoquer le souvenir de celui qui fut son aide de camp de prédilection. « Ce Polonais qui, disait-il, connaissait le génie et qu'aucun obstacle n'arrêtait ».

Julien NOWAK,
Ancien Président du Conseil.

Demandez un Pontenovo
Vin du Cap au Quinquina
Bourgeois Frères Fils Bastia

ENTREPRISE GÉNÉRALE
— POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
& PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD DU PALAIS
BASTIA
DÉCORATION D'ÉGLISES
et appartements de tous styles et en tous genres
[illegible]

Le Rhumatisme a trouvé son Maître

Le Rhumatisme, hélas, est de toutes les saisons. Toutefois, il est à remarquer qu'il s'exaspère souvent à l'approche de l'hiver, cette saison de froidure et de brumes.

C'est le moment de réagir par une bonne cure de TISANE DES CHARTREUX DE DURBON aux sucs des plantes des Alpes, qui fait merveille dans les cas les plus graves et les plus désespérés. Voici entre des milliers le témoignage d'un malade qui sait à quoi s'en tenir.

« 30 Mai 1926. — Vous permettrez à un malade de venir vous remercier. J'étais atteint de rhumatismes articulaires qui me faisaient horriblement souffrir, à tel point qu'il m'était impossible de m'habiller ni de faire un mouvement brusque. J'ai pris 2 flacons de TISANE DES CHARTREUX DE DURBON et maintenant tout a disparu.

« Monsieur, je vous autorise à vous servir de mon nom et de ma lettre en toute occasion car je voyais avec terreur le jour où je n'aurais pu travailler pour nourrir les enfants.

« Régis GARDETTE, Gérant du « CASINO », 72, rue Saint-Roch, St Etienne ».

LA TISANE DES CHARTREUX

de DURBON est le ROI des DEPURATIFS du sang. Elle guérit les maladies d'estomac, digestions pénibles, constipation, entérite, douleurs, rhumatismes, maladies des femmes, métrite, retour d'âge, plaies aux jambes, varices, maladies de peau, etc...

Prise en association avec les PILULES SUPERTONIQUES des CHARTREUX, elle guérit l'anémie et les maladies nerveuses, en rendant calme, force et vigueur aux plus faibles. — Aucune maladie de peau ne résiste à l'action combinée de la TISANE et du BAUME des CHARTREUX : eczémas, psoriasis, dartres, acné, démangeaisons, rougeurs, hémorroïdes, furonculose, plaies variqueuses, croûtes de cheveux, etc...

PREUVES INNOMBRABLES

Prix de vente (impôt compris) : Tisane, le flacon, 14.80 — Baume, le pot 8.95 — Pilules 1 étui, 7.85.

Toutes pharmacies et Laboratoires J. Berthier à Grenoble, qui envoient brochures et attestations.

Dépôt à AJACCIO, Phie Benedetti ; à PROPRIANO, Phie Pandolfi ; à SARTENE, Phie Benedetti ; à Ile-Rousse, Phie Fioravanti ; à Bastia, Phcie Luigi.

LES ENNEMIS DU PROGRES NE LISENT PAS
Le PETIT BASTIAIS

Pour la pipe et pour rouler la cigarette employez le tabac
PETIT CAPORAL SUPÉRIEUR
bande rouge
1 Franc le Paquet de 50 Grammes

RHUM St-JAMES
Grand Cru
Rhum Plantations St-James
« St James de prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde. »

Pour les amateurs de tabac goût américain, la cigarette
MIMOSA
est incomparable

BOURSE DE PARIS du 16 Novembre 1929

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]
5 % 1915	[illegible]	[illegible]
4 % 1917	[illegible]	[illegible]
4 % 1918	[illegible]	[illegible]
5 % 1920	[illegible]	[illegible]
6 % 1920	[illegible]	[illegible]
4 % 1925	[illegible]	[illegible]
6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Rente 5 % 1928	[illegible]	[illegible]
Bons Trésor 5 % 1924	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1926	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1923	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Aisne	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Pas de Cal.	[illegible]	[illegible]
Départ Seine 7 % 1926	[illegible]	[illegible]
Oblig. P. T. T. 1929	[illegible]	[illegible]
Paris 1929	[illegible]	[illegible]
— 1925	[illegible]	[illegible]
Communales 1870	[illegible]	[illegible]
— 1920	[illegible]	[illegible]
TERME		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nationale Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris et Pays-Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]
Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]
Compt. Nat. d'Escompte	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Générale Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez Capital	[illegible]	[illegible]
Suez Parts	[illegible]	[illegible]
Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie	[illegible]	[illegible]
Est Capital	[illegible]	[illegible]
Lyon Capital	[illegible]	[illegible]
Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Nord Capital	[illegible]	[illegible]
Orléans Capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé Chemins de Fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Compt. Gen. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
Boléo	[illegible]	[illegible]
Kuhlmann	[illegible]	[illegible]
Phosphate de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Pechiney	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique Ord. 600 fr.	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Air Liquide	[illegible]	[illegible]
Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Sucreries Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	[illegible]	[illegible]
Russe 5 % 1906	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
Banque Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons-Lits Ordinaires	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Petrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
Actions Peyrissac	[illegible]	[illegible]
Actions Usines du Rhône	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financière Caoutchouc	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
Concordia	[illegible]	[illegible]
De Beers Ord.	[illegible]	[illegible]
Parts Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
Franco Wyoming	[illegible]	[illegible]
Goldfields	[illegible]	[illegible]
Huanchaca	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca Ordinaire	[illegible]	[illegible]
Mexican Eagle Ord.	[illegible]	[illegible]
Actions Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mozambique	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Roumano-Belge	[illegible]	[illegible]
Act. Banque de l'Indochine	[illegible]	[illegible]
Tanganyka	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux Cap.	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
Penarroya	[illegible]	[illegible]
Lebon	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Verreries de Carmaux	[illegible]	[illegible]
Salins Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Maritimes Ord.	[illegible]	[illegible]
Distil. Indochine	[illegible]	[illegible]
Ouenza Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Pollet Chausson	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris-France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
Banq. Franç. Rio Plata	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Mexican	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Cuba	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philip. Ord.	[illegible]	[illegible]
Banque Fonim. Mexican	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hotchkiss	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Act. cap. Ciment Français	[illegible]	[illegible]
Talc Luzenac	[illegible]	[illegible]
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
Anglais 2 % 1/2	[illegible]	[illegible]
Carbonite	[illegible]	[illegible]
Bergougnan	[illegible]	[illegible]
Départementaux	[illegible]	[illegible]
Bulgare 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
Chine 4 % 1895	[illegible]	[illegible]
Egypte Unifiée	[illegible]	[illegible]
Hellénique 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Italie 3 1/2	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
Mexique 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
Roumanie 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
Boka	[illegible]	[illegible]
Serbe 1912	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
CHANGES		
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Gouffre d'Or

GRAND ROMAN D'AMOUR, DE MYSTÈRES ET D'AVENTURES

PAR MAURICE BOUÉ ET [illegible] AUGAY

Là non plus, rien n'avait changé. Les vieux étaient morts et il semblait, tant les choses étaient restées les mêmes, qu'on devait retrouver leur souvenir au détour de chaque allée.

Sous la charmille où jadis Monval avait dit son amour à la mère de la jeune fille, un couple était assis : Jacques Jodelin et sa femme.

— Ne faites pas de bruit, monsieur, car mon père doit dormir.

— A cette heure ?

— Il était debout à deux heures, ce matin, pour une tournée d'inspection et il repose en attendant le déjeuner.

En causant, Monval et sa jeune introductrice étaient arrivés près de la charmille.

Mme Jodelin lisait. Entendant du bruit et ne sachant qui venait, elle se leva, mit un doigt sur les lèvres, faisant signe de respecter le silence du dormeur.

Elle vit alors Jean Monval. Une grande pâleur se répandit sur son visage. Mais, par un effort de volonté, elle parvint aussitôt à se ressaisir.

Monval n'était pas moins ému de revoir celle qu'il avait aimée et qui l'avait tant aimé, lui, l'ingrat. Le milliardaire, le mondain, était tout embarrassé maintenant qu'il se trouvait devant tout ce passé ressurgi.

Car soudain, son cœur s'était réveillé et battait avec force dans sa poitrine.

Paule, la jolie Paule Dervincourt d'autan, n'avait guère changé. Elle ne paraissait pas beaucoup plus âgée que sa fille.

Elle était dans tout l'épanouissement de sa beauté. Elle était à sa petite Paule ce que l'été radieux est au printemps : son prolongement et son couronnement.

La douce et saine vie de la campagne avait conservé sa pureté. Aucune tourmente, aucune passion mauvaise n'avait contracté ou flétri les traits de ce visage heureux qu'embellissait une perpétuelle expression de bonté.

Ainsi, tôt ou tard, l'âme impose l'empreinte de ses vertus ou de ses vices au corps physique.

Jean Monval, lui, avait la face ravagée. Ses traits s'étaient durcis peu à peu dans les âpres luttes financières. Il lui restait un voile froid de poète et de beaux yeux.

Ce fut Madame Jodelin qui parla la première. D'une voix très douce, elle dit :

— Je savais que vous étiez revenu à Royalieu depuis hier et j'attendais votre visite...

Elle évitait de dire « Monsieur » et elle n'osait dire « Jean »...

Monval répondit en s'inclinant :

— Je n'osais pas me présenter si tôt chez vous.

— Pourquoi donc ? Nous sommes voisins, n'est-ce pas ? Et le protocole n'existe pas entre nous.

Le milliardaire ne parvenait pas à détacher son regard de ce visage si charmant, auquel la maternité avait ajouté une grâce nouvelle. Il dit :

— Vous n'avez pas changé, chère madame, et en vous apercevant, j'ai cru revoir la jolie fille de naguère...

— Vous êtes resté le flatteur d'il y a vingt ans, monsieur Monval, répliqua-t-elle, en rougissant comme une enfant.

Elle se sentait plus troublée qu'elle n'eût voulu le paraître. Elle fit dévier la conversation en disant :

— Etes-vous revenu à Royalieu pour quelque temps.

— Pour toujours, enfin, je l'espère !

— Voulez-vous entrer un moment ? Paule ira chercher un vieux muscat de l'année de votre départ... en l'honneur du retour de l'enfant prodigue...

Puis, se tournant vers son enfant :

— Petite, quand ton père se réveillera, préviens-le.

Tous deux pénétrèrent dans la maison tandis que Paule Jodelin allait chercher une bouteille.

Ça et là, dans le grand salon de campagne traînaient des souvenirs épars du passé et Jean songea avec amertume au bonheur qu'il avait dédaigné !

Quand les deux anciens fiancés furent assis, le milliardaire demanda :

— Etes-vous heureuse, Paule ?

— Heureuse ? Jean, je suis heureuse autant qu'on peut l'être. Et vous ?

A cette question, Monval comprit mieux qu'il avait gaspillé des années entières d'une vie pour rien, pour la fortune stupide et vaine, pour cette déesse vampire qui avait vécu de son sang.

Madame Jodelin renouvela sa question :

— Etes-vous heureux ?

— Non, Paule, je ne le suis pas !

— Est-ce possible ? Vous si riche, vous que chacun envie, vous dont la renommée et les exploits ont été chantés dans tous les journaux, vous n'êtes pas heureux ?

— Ah ! Paule ! comme il est vrai le proverbe que vous me citiez jadis : « L'argent ne fait pas le bonheur ». Mais vous, Paule, quel est donc le secret de cette joie, de cette vie heureuse dont vous semblez si fière ?

— Mon bonheur ? C'est la vie simple. J'ai souffert de longs mois de votre départ, Jean. Et puis, peu à peu, l'oubli est venu, comme il vient pour toute chose. Jodelin, qui, à plusieurs reprises, avait demandé ma main à mon père, a renouvelé sa demande. J'ai mis une condition formelle à notre union : Jodelin abandonnerait la vaste entreprise qu'il possédait, son mandat électoral, ses espoirs politiques et deviendrait un Jodelin plus caché, exploitant pour lui-même les fermes de mon père et les siennes. A ce compte, je consentais à devenir sa femme. Jacques a accepté et quand mes pauvres parents sont morts, voici huit à dix ans, il a repris la direction des affaires de mon père, et c'est ainsi que [illegible]

— L'or, Paule, je l'avoue, l'or qui m'a tout avili autour de moi et m'a avili moi-même, l'or dont [illegible] m'a rongé et a tout tué en moi, jusqu'à l'espérance ! [illegible] homme qui survit à son propre cadavre. Ah ! vous savez, Paule, ce que [illegible] j'ai souffert [illegible] re. je l'héritière [illegible] le calvaire du milliardaire [illegible] même par [illegible] lui qui m'avait sauvé la vie [illegible] par mes alliés, par mes associés [illegible] par ma fortune [illegible] mon et ma [illegible] mourir pour [illegible]

A Suivre.

Le "C.L." CONORD à marche lente est reconnu depuis longtemps le moteur le plus durable
MOTEURS "C.-L." CONORD • RUEIL-MALMAISON (S.-&-O.)

On a tout essayé pour l'auto : la vapeur, l'électricité, l'essence, l'huile lourde.
C'est le moteur à essence qui a triomphé, parce que : le moins encombrant le plus simple le plus sûr le plus facile à conduire.
Pour actionner les machines de la ferme, de l'atelier, du chantier c'est encore lui qui triomphe grâce à
BERNARD-MOTEURS
qui l'a rendu le plus économique comme dépense à l'heure
BERNARD-MOTEURS BLOC BLINDÉ

TRAVAUX FACILES
de découpage chez soi toute l'année sans quitter emploi, 2 à 5 francs l'heure, deux sexes, tous âges, rien à vendre. Pour éch. et renseignements, envoyez votre adresse sur enveloppe à TILLY, les Hogues par Perriers (Eure).

PASSEZ GAIEMENT LES LONGUES SOIRÉES
POUR ETRE EPATANT à la Noce, à la Fête, FAMILLE, en Société, de la GAITE FRANÇAISE
[illegible] NOUVEL ALBUM [illegible]
Chansons et Monologues, Pièces de Théâtres [illegible]

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

ATTENTION !
RÉPARATIONS & ENTRETIEN DE TOUTES MARQUES de
Machines à coudre, Phonographes
MACHINES A ÉCRIRE
Vous trouverez à cette adresse, de belles machines à coudre d'occasion. Pièces de rechange à vendre. Toutes nos réparations et services sont garanties sur facture. Expédition dans toute la Corse. Emballage spécial.
Ne craignez pas de me demander la machine qui serait susceptible de vous intéresser.
M. JACARIA, 8, Rue des Zepines - BASTIA

Nos Ardoises en ciment et amiante
Tous modèles Tous formats Toutes teintes
Eternit
Concessionnaire : M. PONZEVERA
22, Bd Paoli - BASTIA

AVIS A NOS ABONNES

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le

15 NOVEMBRE 1929

de bien vouloir nous faire parvenir sans retard leur demande de réabonnement au moyen du *Chèque Postal* que nous leur avons adressé à cet effet.

N. B. — Tout abonnement sera renouvelé automatiquement, et, dès l'expiration, si le journal ne nous revient pas avec la mention « Refusé ».

Le Gérant : [illegible]
Imp. du Petit Bastiais, 5, Bd du Palais

ABONNEZ-VOUS
— AU
" PETIT BASTIAIS "

POUR VOS ACHATS DE
MEUBLES
linge de maison
Une visite s'impose
à
Lyon Mobilier
2 & 4, RUE DE LA GARE
ANNEXES ET ATELIER
18 & 21, RUE DE L'OPERA
— BASTIA —
Car ne l'oubliez pas, c'est la maison spécialisée dans la vente du meuble et linge de maison, possédant le plus grand assortiment en meubles classiques et modernes de tous styles ; ainsi qu'un grand choix de lits fer et cuivre et tous articles literie, linoleum, etc...
Nos prix à qualité égale ne permettent aucune comparaison, faites-nous confiance et vous serez servis de même.
Nous accordons des facilités de paiements et envoyons sur demande notre catalogue avec prix courants.
Nous avons organisé un atelier pour la fabrication et la remise en état des sommiers, divans, etc..., ainsi que pour la réparation et recouvrage des fauteuils, canapés et tous sièges à des prix très modérés.
NOTA. — *Nous expédions franco d'emballage dans toute la Corse et pour le Continent, par les soins de notre Maison principale de LYON,*
R. DUBES et ses ENFANTS
79-81, RUE CREQUI

Compagnie Fraissinet

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DÉPARTS de la CORSE pour le CONTINENT

Lundi 11, de Calvi pour Nice à 23 h.
Mardi 12, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 12, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 13, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 14, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 14, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 15, de Bastia p. Nice à 21 heures.
Samedi 16, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 17, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 18, d'Ile-Rousse p. Nice à 23 h.
Mardi 19, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 19, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 20, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 21, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 21, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vendredi 22, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 23, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 24, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 25, de Calvi pour Nice à 23 heures.
Mardi 26, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 26, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 27, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 28, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 28, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 29, de Bastia pour Nice à 21 h.
Samedi 30, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DÉPARTS du CONTINENT pour la CORSE

Lundi 11, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 12, de Nice p. Ile-Rousse à 22 h.
Merc. 13, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 13, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 14, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 15, de Nice p. Ajaccio à 17 heures.
Samedi 16, de Nice p. Bastia à 20 h.
Samedi 16, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Dim. 17, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 18, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 19, de Nice pour Calvi à 23 h.
Merc. 20, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 20, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 21, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 22, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 23, de Toulon p. Ile-Rousse à 22 heures 30.
Samedi 23, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dim. 24, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 25, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 26, de Nice p. Ile-Rousse à 22 h.
Merc. 27, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 27, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 28, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 29, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 30, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Samedi 30, de Nice p. Bastia à 20 h.

STÉNO-DACTYLO
[illegible] JAMET-BUFFEREAU
[illegible]

LE PETIT DÉJEUNER
Le Phoscao constitue l'aliment idéal pour le premier repas du matin. Le thé et le café ne font que donner un coup de fouet à l'organisme tandis que le Phoscao nourrit, fortifie et stimule sans fatiguer l'estomac ; il convient à tous les tempéraments et son régime est conseillé par les médecins aux bien-portants comme aux malades, aux convalescents, aux anémiés, aux vieillards, aux nourrices et à tous ceux qui digèrent difficilement la nourriture ordinaire.
PHOSCAO
LE PLUS EXQUIS DES DÉJEUNERS
LE PLUS PUISSANT DES RECONSTITUANTS
LE PLUS PARFAIT RÉGULATEUR DES FONCTIONS DIGESTIVES
ENVOI GRATUIT D'UNE BOITE-ECHANTILLON
A. DARDANNE & FILS, 12, Rue de la Tour-des-Dames. — PARIS

Nouveautés 1929
Phonoradio à 6 lampes 700 frs
Les postes BR5 et BR6 comportent [illegible]
BR5 5 lampes
Notice franco
DUCRETET
Etablissements Louis MAUREL, 3, Boulevard du Palais, BASTIA
Agents exclusifs pour la Corse

LA PREMIERE VOITURE FRANÇAISE CONSTRUITE EN GRANDE SERIE

24 MODÈLES DE CARROSSERIES

LE CAMION LEGER CITROËN

CHARGE UTILE 1800Ks

LES VÉHICULES UTILITAIRES DE 500 et 1.000 KG: correspondent à tous les usages et satisfont tous les besoins du commerçant, de l'industriel, de l'agriculteur.

Ils sont exposés au Grand Palais du 14 au 24 Novembre et dans nos Magasins 3, Place de l'Opéra et 42, Avenue des Champs-Elysées.

100 voitures d'essai aux Champs-Elysées

TARIFS ET RENSEIGNEMENTS CHEZ TOUS NOS AGENTS

LA RAPIDE VOITURE DE LIVRAISON CHARGE UTILE 500 Kgs.

LE PLATEFORME CHARGE UTILE 1000 Kgs.

LE CAMION BACHÉ CHARGE UTILE 1500 Kgs SPACIEUX ET PRATIQUE PAR TOUS LES TEMPS

LA PLATEFORME A RIDELLES CHARGE UTILE 1800 Kgs POUR LES CHARGEMENTS LOURDS ET ENCOMBRANTS

POUR LES CARS OUVRANTS OU FERMÉS, LES BENNES BASCULANTES, RENSEIGNEMENTS ET DEVIS SUR DEMANDE.

REVISION GRATUITE APRÈS LES 500 PREMIERS KILOMETRES VENTE A CRÉDIT EN 12 ou 18 MENSUALITÉS

SOCIÉTÉ ANONYME ANDRÉ CITROËN, CAPITAL 400.000.000 FRS, 143, QUAI DE JAVEL, PARIS.

50e ANNÉE — N° 246

25 centimes

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

25 centimes

JEUDI 7 NOVEMBRE 1929

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais &
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.60

BUREAU A PARIS
10, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-47

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

DIRECTEUR : MARTIN BIANCONI

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Compte Chèques Postaux : Ajaccio [illegible]

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Étranger A	30	60	120
Étranger B	46	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ

La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 10, rue de la Grange-Batelière (P) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

00218

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

LES MOUVEMENTS DE LA POPULATION CORSE DEPUIS CENT ANS

24.

XVI. -- La Castagniccia (Suite)

Le canton de Piedicroce, dont nous avons vu qu'il a perdu en 80 ans mille quatre cents habitants sur un total actuel de 2000, détient, en Corse, le record de l'abattement à ce point de vue puisque la proportion du déchet, que nul autre canton n'a pu atteindre, est de plus du tiers.

C'est, en même temps, le canton qui compte, dans l'île, le plus de communes: quinze, si l'on fait exception pour celui de Sainte-Marie Sicché, qui en compte dix-sept. Mais il est bon de faire remarquer tout de suite que le territoire du canton de Sainte-Marie Sicché compte environ 20.000 hectares, se situant pour la superficie à la suite de celui de Calenzana. Or, le canton de Piedicroce ne compte pas une superficie de 5.000 hectares !

On s'imagine ainsi ce que peut être le grouillement de villages dans un espace aussi limité. En fait, une seule commune de l'Orezza se flatte de posséder un territoire atteignant un millier d'hectares. Celles de Brustico, Campana, Verdese n'arrivent pas à cent, la valeur d'un domaine particulier qui ne paraît pas, en superficie, excessif, et comme il en existe des milliers en Corse.

Sur quinze communes, neuf avaient, il y a cent ans, un nombre d'habitants supérieur à celui du chiffre d'hectares dont se composait leur territoire. On sait de quelle qualité agraire est le sol de cette région, très accidenté et uniquement destiné à la châtaigneraie. Aussi, l'abattement démographique a-t-il été presque immédiat et considérable. Actuellement, le nombre des communes dont la population est toujours supérieure à la superficie en hectares de leur territoire n'est il plus que de six. Mais qu'il existe encore une région où sur quinze communes six ne disposent même pas, en montagne stérile, sans industrie, sans possibilité d'élevage, d'un hectare par habitant, c'est un phénomène.

Passons aux chiffres et apprécions leur éloquence :

De 1850 à 1926, Brustico est passé de 173 habitants à 93 Campana, de 120 à 121, Carcheto de 482 à 108, Carpineto, de 350 à 142, Monacia, de 444 à 310, Nocario, de 535 à 508, Parata, de 150 à 112, Piazzole, de 293 à 206, Piedipartino, de 145 à 52, Pied'Orezza, de 318 à 263, Rapaggio, de 212 à 114, Stazzona, de 265 à 129, Valle, de 329 à 199, Verdese, de 311 à 164.

Seul, le chef-lieu, Piedicroce, aspirant quelques habitants des communes environnantes, a augmenté sa population de 424 à 528.

Le cas de Carcheto, s'écroulant de 403 à 108 est le plus typique ; mais il faut sans doute attribuer une partie de ce déchet formidable, qui s'est brusquement prononcé quelques années avant 1921, à l'atmosphère de terreur qu'ont fait régner sur cette malheureuse agglomération certains incidents connus.

Les conditions économiques de l'existence dans ce groupement excessif, où l'on voit trois communes qui comptaient, en 1850, 654 habitants pour 280 hectares étaient telles que le dépeuplement s'y est dessiné très tôt. La plus forte population du canton d'Orezza date de 1794, s'élevant alors à 4.579 âmes. Dès 1821 il y avait déjà un abaissement de 300 habitants, alors que, dans le même temps, tous les autres cantons de la Corse, sans exception, marquaient un relèvement, même les autres cantons de la Castagniccia qui passaient par exemple : Valle d'Alesani, de 2.021 à 3.070, Morosaglia, de 2.950 à 3.618. L'Ampugnani lui-même, qui compte également quinze communes, mais sur un territoire un peu plus vaste, ne déclinait qu'à partir de 1821, tandis que le déclin de Valle d'Alesani ne date que de 1879 et celui de Morosaglia de 1921.

De 1921 à 1926, une certaine stabilisation semble se produire dans le canton d'Orezza. Il y a eu même, entre ces deux recensements, une augmentation de quelques unités : 3.947 contre 3.954. Ces sept habitants de plus en six ans, cela peut prêter à sourire. Mais si l'on considère la diminution de 1.500 habitants qui s'est produite depuis l'an 1794, continue et accentuée, l'indice est d'autant significatif qu'on ne voit pas trop bien comment peuvent vivre trois mille habitants sur quatre mille hectares uniquement complantés en châtaigniers. Le problème serait insoluble si aux maigres ressources de la région ne s'ajoutaient celles que tirent les habitants des droits acquis sur le Continent. Quoi qu'il en soit, et tout bien considéré, une population qui se maintient à ce taux dans une pareille région est une population courageuse. Et tel serait l'avis de M. Ludovic Naudeau s'il pouvait comparer les causes du dépeuplement de la Castagniccia avec celles qui ont provoqué l'abandon de certaines régions du Midi de la France.

PB

Les Sénateurs "secs" ne dédaignent pas le whisky

Washington, 6 novembre. — Le sénateur Brockhart, de Iowa, a fait hier au Sénat des révélations sur la présence de sénateurs secs dans un dîner humide.

Ce dîner fut donné, il y a environ trois ans, par un financier bien connu. Le sénateur a raconté comment les bouteilles de whisky étaient dissimulées derrière un rideau et comment chacun des invités était prié de se servir et d'en prendre une ; plusieurs membres du congrès se montrèrent sensibles à cette invitation.

M. Brockhart a ajouté que la prohibition ne frappe que les petits ; il a déclaré que M. Hoover devrait se séparer de M. Mellon, secrétaire de la Trésorerie, pour le remplacer par quelqu'un qui mettrait fin à la vente et à la consommation des boissons alcoolisées.

Un avion allemand tombe en flammes

Sept morts et deux blessés

Londres, 6 novembre. — Un avion commercial allemand, qui était parti de Croydon, à 9 h. 44 pour Amsterdam et Berlin, est tombé en flammes à Marden, dans le Comté de Kent.

Sept personnes ont péri dans l'accident ; on croit qu'un seul passager a été sauvé.

L'avion emmenait cinq voyageurs ; l'équipage était composé de quatre hommes. En dehors des sept morts, il y a deux blessés, le lieutenant commander Kidston et le prince Eugène de Schaumbourg Lippe.

LES ENNEMIS DU PROGRES

NE LISENT PAS

Le PETIT BASTIAIS

Un débouché maritime pour la Tchécoslovaquie

Berlin, 6 novembre. — La commission chargée d'étudier la question des importations de Tchécoslovaquie par le port de Hambourg vient de terminer ses travaux.

Conformément à l'article 363 du traité de Versailles, elle a décidé que le Sénat de Hambourg louerait pour 99 ans à la république tchécoslovaque une certaine étendue de quais dans le port.

« Cette nouvelle, écrit le *Berliner Tageblatt*, rappellera à la génération trop oublieuse, la fameuse formule du président Wilson : l'accès à la mer.

« Il s'agit là d'une revendication économique d'un pays sans débouchés maritimes. Tout partisan de la politique européenne sera prêt à y souscrire. On applaudira volontiers à une solution comme celle de Hambourg.

« Si on avait à Versailles, à Saint-Germain, au Trianon, favorisé cette politique de l'accès à la mer, les vainqueurs, qui se disposaient à réorganiser l'Europe, auraient réellement servi la cause de la paix ».

Un ouvrier déchiqueté par un train

Bourges, 6 novembre. — Un accident mortel dû au brouillard, s'est produit au passage à niveau de Douchard, près de Bourges.

Un train se dirigeant sur Issoudun approchait de ce passage à niveau quand le mécanicien vit soudain surgir du brouillard, à une dizaine de mètres devant sa machine, un homme travaillant sur la voie. Il stoppa, mais ne put arrêter le convoi à temps.

L'ouvrier, happé, fut horriblement déchiqueté.

C'est un nommé Raymond Chauvet, 34 ans, arrivé la veille de Vierzon.

De gauche à droite : Premier rang : MM. Chéron, Lucien Hubert, Tardieu, Briand, Leygues et Loucheur. Deuxième rang : MM. Laurent-Eynac, Mallarmé, Marraud, Rollin, Hennessy, Oberkirch, Bardy, Flandin et Gallet. Troisième rang : MM. Sérol, Pernot, Manaut, Deligne, Alcide Delmont, François-Poncet, Marcel Héraud, Maginot, Pietri et Champetier de Ribes.

Conseil de Cabinet

Les ministres ont examiné la situation politique

Paris, 6 novembre. — Le Conseil de Cabinet a procédé à un examen complet de la situation intérieure et extérieure.

Après un échange de vues qui n'a rien laissé dans l'ombre, le Gouvernement a constaté l'accord unanime sur toutes les questions examinées.

Le Conseil a décidé de demander demain la discussion immédiate des interpellations relatives à la politique générale et à la politique extérieure.

En raison des travaux parlementaires, il a été décidé que jusqu'à la fin de la discussion du budget, les ministres et sous-secrétaires d'Etat ne devraient accepter la présidence d'aucune cérémonie, sous réserve de deux seules exceptions, l'inauguration du monument aux fusiliers marins de Dunkerque et la pose de la première pierre de l'Ecole Navale de Brest.

Le Conseil des Ministres aura lieu demain sous la présidence de M. Doumergue.

A la sortie du Conseil c'est un peu de bohu behu. Les ministres et sous-secrétaires d'Etat cherchent leurs voitures tandis que les journalistes essaient de les interviewer et que les photographes et opérateurs de cinéma braquent leurs objectifs.

M. Chéron pose longuement devant les appareils.

M. Tardieu manifeste quelque impatience et scande les mots suivants devant les microphones : « Je salue les camarades de la presse, je leur souhaite bonne chance et je vais déjeuner ».

MM. Briand et Loucheur repartent dans la même voiture.

Le départ des forçats pour le bagne

Paris, 6 novembre. — Aujourd'hui au bagne de Saint-Martin-de-Ré, Nouvie, un des assassins de l'encaisseur Desprès à Nogent, a reçu la visite de son père.

La direction du bagne a été avisée par Mme Mestorino qu'elle fait des démarches auprès du ministre de la Justice pour obtenir la permission de voir son mari.

Le navire pénitentiaire *La Martinière* quittera le port de La Pallice-Rochelle demain pour se rendre en rade où il recevra vendredi 673 forçats pour Cayenne.

Un important service d'ordre sera assuré.

Les pilotes de l'avion "Pays des Soviets" veulent traverser l'Atlantique

New-York, 6 novembre. — Les pilotes de l'avion *Pays des Soviets* ont câblé au ministre de l'Air russe pour demander l'autorisation de survoler l'Atlantique en passant par le Havre-de-Grâce, (Terre-Neuve), l'Angleterre et la France.

Ils espèrent être ainsi les premiers à effectuer le tour du monde de l'ouest à l'est en avion.

Le nouveau ministère se présentera aujourd'hui devant les Chambres

[Mais la discussion devra être renvoyée à demain

Paris, 6 novembre. — A cause des nombreuses interpellations prévues après la lecture de la déclaration ministérielle, il est peu probable que la discussion puisse être terminée demain.

M. Briand procédera à l'exposé très complet de la situation extérieure et parlera environ une heure.

Ses déclarations reproduiront celles qu'il fit dans la matinée au Conseil des Ministres et qui ont recueilli l'approbation unanime de ses collègues.

Le gouvernement ne s'opposera pas au renvoi à vendredi de la suite de la discussion.

Au groupe de la Gauche radicale

Paris, 6 novembre. — Le groupe de la gauche radicale s'est réuni à 16 heures à la Chambre, sous la présidence de M. Danielou.

Après un échange d'observations, il a été décidé d'attendre le Gouvernement à ses déclarations.

Le Groupe décidera aussitôt après les déclarations de l'attitude qu'il doit observer.

A la Gauche sociale

Paris, 6 novembre. — Le groupe de la gauche sociale et radicale, qui comprend 17 membres, s'est réuni cet après-midi et a voté une motion confirmant les déclarations faites par M. Franklin Bouillon lors de la dernière crise ministérielle.

Le groupe désire obtenir des précisions sur l'exécution du plan Young, les conditions de l'évacuation de la Rhénanie et la question de la Sarre, ainsi que sur l'organisation défensive de nos frontières.

Chez les Démocrates populaires

Paris, 6 novembre. — Le groupe des démocrates populaires, que préside M. Champetier de Ribes, et qui comprend dix-huit membres, a décidé d'accorder sa confiance au Cabinet.

Les orateurs seront nombreux

Paris, 6 novembre. — En plus de neuf interpellateurs, dont M. Franklin-Bouillon, Georges Bureau, Frossard, Cachin, Rivière, etc., on a déjà pour la séance de demain cinq orateurs mandatés : MM. Paul Reynaud (A.D.S.), Puech (Républicain de gauche), Blum, Renaudel et Grumbach (socialistes), et cinq orateurs non mandatés, MM. Lucain, Candace, Bourdais-Brunet, Louis Dubois et Chastenet.

Les couloirs de la Chambre ont été animés cet après-midi ; tous s'accordaient à reconnaître que le résultat final dépendra des explications fournies par M. Briand et des commentaires que M. Tardieu fera de la déclaration ministérielle.

Les chances du ministère paraissent probables avec une petite majorité.

Les radicaux socialistes voteront contre le cabinet

Paris, 6 novembre. — Le Groupe radical socialiste s'est réuni ce matin à 10 h. 30 sous la présidence de M. Daladier.

Le groupe a décidé à l'unanimité de voter contre le Gouvernement et, à l'occasion de ce scrutin, de poser la question de discipline.

Les Elections Municipales hongroises voient triompher le parti gouvernemental

Budapest, 6 novembre. — On connaît maintenant les résultats principaux des élections pour les assemblées municipales, qui ont eu lieu dimanche pour toute la Hongrie.

Ces élections étaient attendues avec un grand intérêt dans les milieux politiques, car elles constituaient, cette fois-ci, plus qu'une épreuve ordinaire : elles allaient être la sanction de tous les électeurs admis à exprimer librement leur opinion par l'application du vote secret.

Le Gouvernement, désirant procéder par étapes dans l'étendue du secret, a fait un premier essai pour les assemblées municipales qui ne peut que l'engager dans cette voie nouvelle, laquelle s'ouvre devant lui pleine de promesses.

Ces élections ont eu lieu dans des temps difficiles pour le Cabinet Bethlen, à l'heure où la population paysanne est inquiète du malaise de l'Agriculture et aussi en raison des difficultés économiques que traverse actuellement le pays, difficultés qui ont permis à certains politiciens d'exploiter à leur profit, contre le Gouvernement, les plaintes des mécontents.

Malgré tous ces obstacles, le Gouvernement a remporté une victoire, reconnue par la presse de l'opposition elle-même, qui attribue sa défaite à l'apathie et à l'indifférence du public.

L'opposition et les socialistes n'ont pu obtenir que quelques mandats seulement ; ils ont échoué dans les grands centres industriels.

Le parti national gouvernemental obtient une majorité de 80 pour cent dans la capitale et les communes environnantes.

Les résultats connus jusqu'ici donnent 281 mandats au parti gouvernemental et 97 à l'opposition.

A la Chambre des Communes

M. Mac Donald parle de son voyage en Amérique

Londres, 6 novembre. — M. Mac Donald a prononcé un important discours aux Communes sur son voyage en Amérique et au Canada.

Il a déclaré, notamment, qu'il alla aux Etats-Unis l'esprit libre, sans aucun projet d'accord, pour s'efforcer d'ouvrir de nouvelles relations entre les deux peuples, relations basées sur l'entente mutuelle.

M. Mac Donald a parlé longuement de ses entretiens avec le Président Hoover et de la prochaine conférence navale qui aura lieu à Londres en janvier prochain.

La reprise des relations avec les Soviets est approuvée

Londres, 6 novembre. — Par 324 voix contre 199, la Chambre des Communes s'est prononcée, après le discours de M. Henderson, ministre des Affaires étrangères, pour la reprise des relations diplomatiques avec les Soviets.

Les ennemis du Progrès NE LISENT PAS Le Petit Bastiais

Au Conseil Municipal de Bastia

Le Compte administratif de 1928

SEANCE DU 29 OCTOBRE 1929

Présidence : M. Emile Sari, sénateur-maire.

Secrétaire : M. Pierre Emmanuelli.

Etaient présents : MM. Sari, de Montera, Sestelli, Quilici, Grégorj, Masse, Bourgeois, Bordj, Emmanuelli, Ajaccio, Sanguinetti, Coppens, Faure, Filippi, Ricci, Rodare, Chiesa, Franzini, Leca, Lota, Saravini.

M. le Maire, conformément à la loi, invite le Conseil à désigner son président de séance. M. le Professeur Franzini est désigné comme président. M. le Maire quitte alors la salle.

EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF DE 1928

Rapport de M. Vincent Grégorj

M. Franzini donne la parole à M. Vincent Grégorj, rapporteur de la commission des Finances qui s'exprime en ces termes :

Messieurs,

« Au nom de votre commission des Finances, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen, le compte administratif de 1928, que présente M. le Maire, et dont je vais vous donner lecture.

RECETTES ORDINAIRES

Section I. Total des recettes.. 29.518,21

Section II 841.841,06

Cette section comporte une plus value de 86.445 francs sur les prévisions des rendements de l'octroi en 1928.

Section III. Total des Recettes 29.110,25

Avec un reste à recouvrer de 4.423 fr. provenant presque en totalité de la subvention à verser par l'Etat pour le service sanitaire.

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Total des recettes 2.048.332,49

Ces recettes proviennent des centimes extraordinaires, de la première subvention accordée par le département pour l'agrandissement de l'Abattoir et de la première tranche (510.000 francs) prélevée sur l'emprunt de 1.401.000 francs.

Il reste à encaisser sur ce chapitre, 1.292.000 fr. résultant de la plus-value du rendement des centimes, des subventions de l'Etat pour l'abattoir, la réfection du Lycée et l'installation des écoles publiques au vieil hôpital, et enfin du reliquat (791.000 francs) de l'emprunt précité.

RECETTES SUPPLEMENTAIRES

Total des recettes 220.582,15

Ce chapitre comporte un reste à recouvrer de 328.818,13 constitué principalement par des subventions non encore encaissées (subvention du département pour l'abattoir ; subvention du Pari Mutuel pour l'Orphelinat de garçons ; subvention de l'Etat pour les écoles professionnelles), par un reliquat de centimes relatifs à l'année 1925 et par le reliquat de la part qui revient à la ville sur la répartition du million.

Total général des recettes 3.228.708,60

DEPENSES

Section I. Total des dép.... 195.598,94
— II. — 107.797,54
— III. — 83.057,37
— IV. — 495.080,63

Vous remarquerez dans cette dernière section à l'article Traitement des gardiens de la paix un reste à annuler de 19.999 fr. 87.

Il avait été prévu au budget primitif de 1928 la nomination de 5 agents auxiliaires ; 2 nominations seulement ont eu lieu et ce reste de 19.999,87 provient de la non-utilisation du traitement des trois postes devenus vacants.

Section V. Total des dép... 253.424,58
— VI. — 189.496,25

Dans cette section les 6.000 fr. prévus pour le bureau de placement ont été annulés, cet organisme n'ayant pas fonctionné.

Section VII. Total des dép. 128.048,87

Même remarque ci-dessus en ce qui concerne les crédits votés pour la création d'un cours de musique et celle d'un cours de lieutenants au long cours.

Section VIII. Total des dép. 33.484,00
Section IX. Total des dép. 267.399,49
Section X. Total des dép... 17.409,50
Section XI. Total des dép. 15.245,40

Dans l'examen du chapitre des dépenses ordinaires, votre commission a constaté avec satisfaction que certains crédits tels que : entretien des squares, achat de matériel, entretien des chemins ruraux, curage de l'égout collecteur, travaux de réfection de la rue de la gare, comportent les restes à annuler qui sont tout à l'honneur des fonctionnaires chargés de la gestion de ces différents crédits.

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Total des dépenses extraor. 658.947,46

Ces dépenses représentent le paiement de l'amortissement et des intérêts des trois emprunts contractés par la ville ; le paiement des allocations pour charges de famille, et divers grands travaux de réfection et de construction nouvelles à prélever sur l'emprunt de 1.461.000 fr. et dont quelques-uns tels que l'abattoir, et le Lycée sont en voie d'achèvement à l'heure actuelle et d'autres tels que la réfection des rues dallées, le monument aux morts, le cimetière de Cardo en cours d'exécution.

DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES

Total des dépenses 371.456.25

Ce chapitre comporte les différentes dépenses engagées par délibérations spéciales au cours de l'année 1928 et des dépassements de crédits que votre commission vous demande d'approuver.

Total général des dépenses. 3.088.656.74

La récapitulation générale du Compte Administratif de 1928, donne donc les résultats suivants :

Recettes (y compris le reliquat de l'exercice de 1927, soit 519. 791. 67).	3.748.500.27
Dépenses	3.088.656.74
Excédent des recettes	658.843.53

Messieurs,

« Si nous voulons bien jeter un regard en arrière et, (sans remonter à la première année de la gestion des finances municipales par M. le Maire Émile Sari), si nous examinons les comptes administratifs de ces cinq dernières années, nous pouvons constater que les excédents de recettes, présentent une progression ascendante et continue. En effet, 1924 donne (en chiffres ronds) 144.000 francs d'excédent, 1925, 289.000 ; 1926, 439.000 ; 1927, 520.000 ; et 1928, 660.000. N'est-ce pas là la preuve d'une gestion financière intelligente, intègre et digne de félicitations ? Ces félicitations, messieurs, votre commission vous propose de les adresser bien vives et bien sincères à M. le Maire Émile Sari. Le département de la Corse en lui renouvelant tout récemment son mandat de sénateur, vient de consacrer par son vote, la confiance et l'estime que la Ville de Bastia lui avait déjà manifestées au mois de mai dernier. »

Le rapport de M. Vincent Grégorj mis aux voix est adopté à l'unanimité.

M. le Maire rentre dans la salle des séances et M. Franzini en lui cédant la présidence de l'Assemblée, lui transmet les félicitations de ses collègues en se disant heureux d'y ajouter les siennes.

M. le Maire remercie et donne la parole à M. Vincent Grégorj, pour la lecture de son rapport sur le

BUDGET ADDITIONNEL DE 1929

Rapport de M. Vincent Grégorj

Messieurs,

« J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet du budget additionnel de 1929, dont je vais vous donner lecture au nom de votre commission des Finances. »

RECETTES

Toutes les recettes, à l'exception de celles inscrites aux articles 17, 18 et 19 qui, représentent les subventions nouvelles que l'État va accorder pour des travaux récents à l'abattoir, et à l'École professionnelle, (travaux que vous avez décidé par vos délibérations des 30 janvier, 9 mars et 29 août de cette année), toutes les recettes disons-nous proviennent des restes à recouvrer résultant de la liquidation du compte administratif de 1928 que vous venez d'examiner.

Parmi les subventions de l'État et du département qui figurent à ce chapitre, deux : celle de l'article 21 (acquisition de matériel pour l'École pratique, 60.000 francs) et celle de l'article 26 (abattoir : 200.000 francs) ont été versées à l'heure actuelle ; pour les autres tout le nécessaire est fait pour activer leur versement à la Caisse municipale.

Vous avez dû remarquer, messieurs que depuis longtemps, deux articles de recettes jamais réalisées se retrouvent chaque année reportés dans nos budgets additionnels : Je veux parler des articles 6 et 10 du présent budget (redevance Marini et rentes sur particuliers). Ces créances doivent être considérées comme impossible à recouvrer, les redevables ayant disparu sans laisser d'héritiers ; votre commission vous propose donc de ne plus faire figurer ces recettes dans la Comptabilité communale.

Total des recettes 2.528.427.64

DÉPENSES

Nous n'aurons pas grand'chose à dire au sujet des dépenses. Vous verrez en regard de chacune d'elle la raison de son inscription. Elles résultent, soit de restes à payer laissé par l'année dernière et que vous connaissez déjà par votre examen du compte administratif de 1928, soit de vos successives délibérations au cours de cette année, déjà approuvées par l'autorité préfectorale.

Nous ne parlerons pas davantage des dépenses gagées par l'emprunt de 1.461 mille francs. M. le Rapporteur du Budget primitif en vous en expliquant la nécessité, vous en a donné le détail.

Il ne nous restera donc qu'à vous donner la justification de quatre articles nouveaux.

Article 84. — Paiement d'arriérés pour habillement de la police. 12.600 francs.

La Ville est redevable d'une somme de 19.000 francs au négociant-adjudicataire de l'habillement de notre police. Les possibilités du budget le permettant ; nous avons inscrit un acompte de 12.600 fr.

Article 165. — Supplément de crédit pour éclairage 15.000 francs. Vous savez que notre éclairage a été intensifié tout dernièrement ; par suite le crédit primitif est devenu insuffisant et un crédit supplémentaire de 15.000 francs est nécessaire pour faire face à la dépense totale. Nous ajoutons qu'il est dans les intentions de la Municipalité d'intensifier encore d'avantage l'éclairage de notre ville, certains quartiers n'étant que très parcimonieusement servis. Cette importante question sera soumise à votre examen lors de la discussion du budget de 1930.

Article 166. — Traitement d'un employé auxiliaire au contrôleur des contributions : 1.500 francs.

La somme de travail qui incombe à M. le Contrôleur des contributions [illegible] l'aide d'un auxiliaire pour ce fonctionnaire. Votre commission vous propose de le lui accorder à partir du premier octobre.

Article 167. — Traitement de quatre cantonniers supplémentaires : 1.600 fr.

La nécessité de pourvoir au bon entretien de notre voirie fait apparaître insuffisant le nombre actuel des cantonniers de la ville. Votre commission vous propose donc d'accorder les crédits nécessaires pour la nomination à partir du 1er décembre, de 4 nouveaux cantonniers.

Total des dépenses 2.521.477.83

RÉCAPITULATION

Recettes	2.528.427.64
Dépenses	2.521.477.83
Excédent des recettes....	6.949.81

Notre tâche est terminée, le document que nous soumettons à votre examen est une œuvre de comptabilité saine, dépourvue de tout artifice. Nous avons l'honneur de vous en demander l'approbation. »

La lecture terminée, M. le Maire met aux voix le budget additionnel de 1929 qui est adopté à l'unanimité.

(A suivre.)

ÉCHOS

Billet Parisien

Dans les Histoires de France, dont le nouveau théâtre Pigalle a fait son spectacle d'inauguration, M. Sacha Guitry prend quelques libertés avec l'Histoire. Mais, l'auteur favori des Parisiens sait se faire pardonner ses petites familiarités par beaucoup de fantaisie et tout l'esprit qu'il pouvait mettre dans une série de tableaux aux couleurs vives propres à séduire, d'abord, l'œil des grands enfants que nous sommes.

D'ailleurs, les historiens dont la mission est de mettre en relief la vérité historique, se sont parfois laissé séduire par la légende, et personne ne s'est avisé de les clouer au pilori. Il ne faut donc pas se montrer plus sévère à l'égard d'un auteur-comédien d'humeur légère dont le souci est d'administrer au public une réjouissance cordiale qui facilitera sa digestion.

Au premier acte d'*Histoires de France*, nous voyons Pharamond...

Pharamond était une espèce de brute que l'on a longtemps considéré comme le premier roi mérovingien, mais dont le nom ne figure dans aucune des chroniques les plus dignes de foi. Sacha Guitry nous le présente cependant en chair et en os, et nous nous en félicitons, car ce roi barbu qui s'avance en enfilant une cotte de mailles s'écrie en saisissant sa rapière pour la bataille :

— Cette fois, c'est la « der des der », Mimosa ! !

Le mot a beaucoup de succès. Le Pharamond nous devient du coup sympathique et il nous importe peu qu'il ait été tiré de la fiction et créé de toutes pièces, puisque, héros comique, il nous fait rire.

Sacha Guitry soutient mordicus qu'il exista et qu'il eut une nombreuse descendance.

Nous pourrions le croire, car nous connaissons un Pharamond qui vend des tripes dans le quartier des Halles...

Gabriel Bazin.

Variétés

La jeune fille doit envisager sa future mission — celle de mère — comme une mission des plus nobles, mais aussi comme une charge qui demande une vie d'abnégation et de sacrifices. Elle doit donc être ornée d'un caractère énergique, généreux, indulgent, patient et doux. Or, pour avoir ce caractère, il faut le former et on le forme en évitant tout ce qui peut favoriser la mollesse, tout ce qui peut corrompre le cœur, troubler l'imagination [illegible] au bon sens.

Les récits fantastiques, les romans [illegible] héroïnes, [illegible] et de pièces de théâtre ne formeront jamais une épouse fidèle et [illegible].

« C'est dans l'eau pure et non dans l'eau croupie, a dit un auteur, que l'on trempe les lis et les filles, pour qu'ils ne se fanent pas trop vite ».

Quant à la toilette, nous voudrions voir la jeune fille habillée selon sa condition, ce qui est dangereux pour sa vertu, pour sa réputation et pour son avenir d'épouse et de mère. Nous voudrions qu'elle fût simple dans sa tenue ; cela nous paraît être la meilleure méthode pour plaire, et pour se faire valoir. La simplicité fait paraître la jeune fille telle qu'elle est, avec sa beauté naturelle et elle fait ressortir les sentiments délicats qui forment sa beauté intérieure.

Jeunes filles, soyez donc aussi sérieuses que possible pour votre propre bonheur et pour celui de la société.

J.-M. FONTANA

A l'Officiel

NOUVELLES COLONIALES

M. Canès, ingénieur ordinaire de 3e classe des ponts et chaussées, qui a souscrit l'engagement de servir pendant six ans aux colonies, a été nommé ingénieur principal de 3e classe du cadre général des travaux publics des colonies, pour être affecté à un emploi de son grade en Afrique occidentale française.

A Travers la Corse

Arrondissement de Bastia

CALENZANA

Un appel aux Calenzanais pour la restauration de leur clocher

Le souvenir attendri que vous gardez de votre pays natal où il entre autant d'affections pour les êtres chers que de respect et de pitié pour les choses inanimées, nos places, nos ruelles, nos monuments, parmi lesquels votre adolescence s'est épanouie dans le bonheur de vivre, est-il permis de l'évoquer aujourd'hui pour signaler à votre sollicitude vigilante les importants dégâts causés à notre clocher par les éléments déchaînés ? La foudre, dans sa course folle et capricieuse a exercé, en effet, ses ravages depuis le faîte jusqu'à la base de l'édifice. Le balcon du dernier étage qui lui faisait une couronne de gloire, tout là haut dans l'azur, a été démoli ; les grandes horloges ne pourront plus égrener leurs notes graves et lentes dans la sérénité des beaux jours revenus. Elles ont aussi été frappées, détruites impitoyablement. Des blocs de granit même se sont détachés de la construction et ont été projetés aux quatre coins de la place de l'Église.

Ainsi, notre grand clocher, autour duquel des générations de Calenzanais ont grandi, qui s'est trouvé associé par la voix de ses cloches aux principaux événements qui ont marqué la vie de chacun de nous, n'inspire plus qu'une grande pitié.

Autrefois, la parure de notre cité, par la hardiesse de sa construction, l'harmonie de ses lignes, la variété de ses ornements, il dresse désormais vers le ciel son fût mutilé, comme une invocation douloureuse.

Le spectacle est affligeant et chaque jour qui passe peut aggraver les méfaits de la foudre : d'autres moellons menacent de se détacher des lézardes peuvent se créer ; il faut empêcher la ruine totale du monument, alors qu'il est encore temps, pour le bon renom de notre cité et la conservation de notre trésor artistique.

Les secours s'organisent : une souscription a été ouverte dont le produit sera consacré à la restauration de cet édifice. Nous faisons appel à l'attachement que vous portez à votre cher village, à vos souvenirs émus, à votre esprit averti pour nous apporter votre contribution à cette œuvre d'utilité publique.

Nous savons que cette générosité est sans bornes : hier encore, dans un geste vous donniez largement votre obole pour le émouvant de ferveur et de solidarité, que la chapelle de Sainte-Restitude fût préservée de la destruction.

Le même geste s'offre aujourd'hui à votre générosité inlassable. Donnez pour que votre clocher retrouve sa splendeur évanouie et redevienne l'orgueil de notre cité. Donnez, s'il en est besoin, en dehors de toute considération religieuse, en témoignage de l'amour profond que vous avez voué à votre pays natal, en hommage à une création de l'art dont vous gardez le culte.

Une fois de plus vous aurez ainsi mérité de la ville de Calenzana.

⁂

Voici la deuxième liste de souscription :

Gaisioni Thomas 20; Maniacci Dominique 5; Massoni François 20; Guidoni Antoine-Martin 10; Orsini Toussaint 10; Paccioni Restitude 20; Vve Laurenti Marie 10; Vve Orsini Marietta 5; Tarquiny Toussaint 10; Laurenti M. 10; Battesti Jean-Toussaint 20; Vve Guilici Martine, 20; Gugliebucci Pancrace de François, 20; Gassetti Angèle 10; Acquaviva Antoine de Grégoire 10; Rutily Angèle 10; Saravelli Marie 20; Fondacci Félix-Joseph 25; Rutily Paderoux 20; Roux Titus 15; Marini Pascal (Bar) 5; Vve Buttafoghi 30; Benaci Martin 5; Olivieri Dominique 5; Bianconi Marien 10; Colombani Joseph 5; Massoni Pierre de Dominique 5; Olivieri Thomas 20; Massoni Jean-Toussaint 5; Leca Pancrace 20; Longeoti Angèle-Marie 5; Orsini Antoine 5; Marini Barthélemy 10; Laurenti Martin 10 ; Dury David 10; Colombani Dominique 10; Guidoni Antoine-Marie 5 ; Colombani Horace 10; Grisoni Antoine de Martin 10; Cardi Antoine 2 ; Sinibaldi, gendarme, 10; Grisoni Toussaint 10; Vve Marini Marie-Jeanne, 10 ; Vve Giudicelli Françoise 10; Vve Bianconi Restitude 20; Fabiani Zénobie 10; Battesti Barthélemy 20; Laurenti Antoine-Pierre 10; Tarissi François 20; Fredonneri Pierre-Toussaint 10; Anonyme, 10; Vve Paolini Françoise 10; Sinibaldi 15; Orsini François 10; Laurenti Pierre 20; Belgodère Blaise 20; Colombani André 10; Massoni Alexandre 10; Fabiani Jérémie 30; Vve Battesti Angèle-Marie 20; Vve Avazi Marguerite 15; Castellani Pascal 20; Massoni Philippe, cantonnier, 10; Vve Avazeri Marie-Jeanne, 10; Marini Toussaint, 20; Guerrini Barthélemy 20; Massimi Toussaint (Bet), 10; Astolfi Catherine 10; Guerrini André 10; Vve Marini Toussainte 5; Guerrini Jean de Jean-François 20; Leca Antoine 10; Vve Bianconi Annonciade 10; Lelovieri Lalo 5; Buttafoghi Jean 10 ; [illegible] Jean-Baptiste, retraité, 20; [illegible] Jean-Marie 10; Vve [illegible] 10; Grisoni [illegible] 20; Laurenti Antoine-Louis 5; Massoni Jean-Baptiste, 10; Vve Cardi Toussainte 5; Vve Guglielmi Catherine 10; Villanova Catherine 5 ; Laurenti Jean, facteur, 20; Albertini Restitude 20; Marchetti André 5; Orsini François 10; Tarquiny Martin 20; Vve Guerrini Marie-Angélique 10; Vve Marchetti Marie-Jeanne 5; Cardi François 10; Guerrini Antoine 10; Orsini Thomas 10; Rossi Toussaint 20; Bianconi Joseph 15; Vve Rossi Marie 20; Vve Rossi Madeleine 10; Guerrini Jean-Baptiste de Joseph 10; Mingot Jules 10; Guglielmi Noël 2; Vve Colombani Marie 2; Marchetti Sauveur 2; Massoni Horace 3; Guglielmi Dominique 3; Tafani François ; Leca Pierre, menuisier, 10.

CALENZANA. — *État-Civil.* — Naissances : Guidoni Toussaint, fils de Horace et de Thomasine Rutily ; Jouffre Pierre-Louis-René, fils de Marcel, gendarme, et d'Angèle-Marie Fredonneri ; Orsini Philippe, fils de Jean et de Marie, née Massoni ; Madini François, fils de Joseph et de Lucie, née Olavi.

Décès. — Battesti Pancrace, 18 mois, fils de feu Jean-Baptiste, et de sa veuve née Saravelli.

AJACCIO

Les combattants. — Les associations de combattants ont déposé une gerbe au carré des militaires, le 2 novembre.

A l'asile des vieillards. — A l'occasion des fêtes de la Toussaint, un de nos généreux concitoyens a fait distribuer des gâteaux à tous les hospitalisés de l'asile des vieillards.

Ligue des droits de l'Homme. — M. Léon Baylet, membre du comité central de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen, donnera samedi prochain une conférence dont l'heure et le lieu seront fixés ultérieurement.

Le conférencier parlera sur le sujet suivant : la ligue des droits de l'homme agit pour la justice et la paix.

Au port. — Le vapeur « Ville d'Ajaccio » venant de Marseille, est arrivé vendredi avec 198 passagers et 3 tonnes de marchandises.

Le vapeur « Cyrnos » venant de Nice est arrivé samedi matin à 7 heures avec 69 passagers.

Le même vapeur est parti pour Marseille samedi soir avec 239 passagers et 127 tonnes de marchandises, la plupart des châtaignes.

Le vapeur « Caïd » est arrivé de Marseille dimanche à 13 heures avec 210 tonnes de marchandises.

Aviation. — L'appareil piloté par de Gagnac est arrivé de Tunis lundi à 12 heures 30 avec 2 passagers.

L'appareil piloté par Gourion est parti le même jour pour Marseille à 13 h. 30 avec 3 passagers.

L'appareil piloté par Hennequin est arrivé de Marseille mardi 5 octobre à 11 heures avec 2 passagers ; il est reparti pour Tunis à 11 h. 45 avec 3 passagers.

CORTE

ANTISANTI. — Séance du Conseil municipal du 3 novembre 1929. M. le Président a exposé au Conseil que la perception [illegible] des postes de la commune, telle qu'elle fonctionne actuellement, présente très peu d'avantages pour la population. Que pour la plupart des opérations, les intéressés sont obligés de se rendre au bureau de poste de Vezzani, distant de douze kilomètres de la commune.

En conséquence, M. le Maire invite le Conseil à délibérer en vue de demander soit la création d'une agence postale à opérations étendues, comme celle de Barrettali, soit une autorisation spéciale permettant à la recette auxiliaire actuelle d'effectuer toutes opérations.

M. le Maire expose également au Conseil que la distribution du courrier, telle qu'elle est accomplie actuellement, lèse les intérêts de la population, et qu'on pourrait la modifier de façon à ce qu'elle soit avancée de vingt quatre heures. Ces mêmes inconvénients existent pour le départ du courrier qui subit un retard de vingt-quatre heures.

Le Conseil, ouï l'exposé de M. le Maire et l'approuvant dans son entier :

Considérant que le bureau de poste le plus rapproché où peuvent s'accomplir toutes les opérations est situé à environ douze kilomètres de la commune.

Considérant l'importance de la commune, environ 800 habitants.

Demande à l'administration des Postes et Télégraphes, de vouloir bien décider :

1° Que la recette auxiliaire de la commune d'Antisanti soit convertie en agence postale à opérations étendues telle l'agence de Barrettali, soit en recette auxiliaire aux mêmes opérations étendues.

2° Que la résidence du facteur desservant la commune soit fixée à Antisanti.

Que son départ de Vezzani ait lieu à 14 heures, aussitôt après l'arrivée du courrier postal de Ghisonaccia, de façon à ce que la distribution puisse être effectuée le soir même à Antisanti.

Que son départ d'Antisanti ait lieu le lendemain matin entre 7 et 8 heures, de façon à ce qu'il puisse être rendu à Vezzani avant le départ du courrier postal de Ghisonaccia qui a lieu vers 11 heures.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

AVIS A NOS ABONNES

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le
15 NOVEMBRE 1929
de bien vouloir nous faire parvenir sans retard leur demande de réabonnement au moyen du *Chèque Postal* que nous leur avons adressé à cet effet.

N. B. — Tout abonnement sera renouvelé automatiquement, et, dès l'expiration, si le journal ne nous revient pas avec la mention refusé.

INFORMATIONS LOCALES

Parti Républicain Démocratique et Social

COMITÉ « CITADELLE BAR »

Les membres du comité sont priés d'assister au lunch d'honneur offert à M. le Sénateur-Maire, jeudi, à 20 h. 30 au siège du comité « Citadelle-Bar ».

On est prié de se munir de la carte du comité.

La Conférence de la Ligue des Droits de l'Homme

Hier au soir, dans la salle des séances de l'Hôtel de Ville de Bastia, a eu lieu, sous la présidence de Me Morelli, ancien bâtonnier, une conférence contradictoire donnée par M. Baylet, représentant de la Ligue des droits de l'Homme.

Une foule nombreuse était venue entendre le distingué conférencier dans l'exposé des théories de la ligue sur la justice et la paix.

M. Baylet, qui a su intéresser, enflammer son auditoire, a été souvent l'objet d'ovations enthousiastes ; il a parlé avec l'ardeur d'un véritable apôtre.

La réunion s'est déroulée dans le calme ; comme elle s'est terminée très tard, il nous est matériellement impossible d'en publier aujourd'hui un compte rendu détaillé.

LA VIE MARITIME

Le paquebot « Pierre Loti » de la Compagnie des Messageries Maritimes, courrier d'Égypte-Syrie-Levant, commandé par notre concitoyen le capitaine au long cours J. B. Filippi, venant en dernier lieu de Constantinople, et allant à Marseille, est passé hier matin vers 11 heures devant nos jetées et a salué Bastia. Les habitués toujours nombreux à cette heure de notre boulevard maritime, ont été heureux d'admirer une fois de plus cette belle unité.

Vœux de bonne route et cordial merci à l'excellent commandant Filippi.

La Vie Sportive

Dimanche prochain aura lieu au Stade Olympique la finale de la Coupe d'Encouragement de la Ligue Corse de Foot-ball qui mettra aux prises le Sporting Club Bastiais et le Racing Club Ajaccien.

SPORTING CLUB BASTIAIS

En vue du match de la coupe de la F.F.F.A. les membres du Conseil d'Administration et les équipiers premiers du S.C.B. sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu demain vendredi 8 courant à 21 heures, au Café des Palmiers.

Communications

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Les membres du dit syndicat sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu vendredi 8 novembre à six heures du soir à la Bourse du Travail.

Présence indispensable. Paiement des cotisations. Désignation du Trésorier. Questions diverses.

Le Secrétaire : X. BASTELICA

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur François Lazarotti ;
Mademoiselle Elisabeth Lazarotti ;
Monsieur et Madame Étienne Pomonti ;
Monsieur André Lazarotti ;
Mademoiselle Monique Pomonti ;
Monsieur Jean Pomonti ;
Madame Pierre de Carbuccia ;
Monsieur Marcel Prévost, de l'Académie Française, et Madame Marcel Prévost ;
M. et Mme Ferdinand Robin ;
M. et Mme Horace de Carbuccia ;
M. et Mme Jacques Quellenne ;
M. François Robin ;
M. Jean-Luc de Carbuccia ;
Les familles Moncey de Mattei, Farinole, Lazarotti, Gaudin, Périer, Gavini, de Bertocchi, Adorno, Gabrielli, Leroy de Boiseaumarié,

Ont l'immense douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame François LAZAROTTI
née de Carbuccia

pieusement décédée le 6 novembre, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu, le jeudi, 7 courant, à 2 h. 30 de relevée.

Ciné-Chronique

— [illegible] présentera [illegible] un film *L'Aurore*, dont la parution obtient dans les grands centres cinématographiques du monde un succès sensationnel.

L'Aurore est une production du grand réalisateur américain F. W. Murnau, de la Fox Film.

Nous avons sous les yeux un petit opuscule où sont réunis les avis exprimés par la grande presse mondiale sur cette œuvre ; nous n'y relevons qu'éloges enthousiastes.

Nous publierons demain quelques-uns de ces extraits, pris au hasard, qu'il nous suffise aujourd'hui de citer le passage suivant d'une lettre du grand metteur en scène français Léonce Perret : « Ce chef d'œuvre de Murnau marque le début d'une ère nouvelle dans la production cinématographique ».

Grands Magasins
LOUIS MAUREL
SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE *UN MILLION*

Augmentation de Capital
par 2000 actions B de 250 francs entièrement libérées
par 4000 actions B de 250 frs libérées de 62 fr. 50, à la souscription.
On souscrit à la Banque Grégorj, à la Banque Fastauzi, aux guichets des Magasins, 3, boulevard du Palais.

Les Spectacles

RÉGENT-CINÉMA. — En matinée, à 3 heures, *Leur amour d'enfant*, comique.

Paramount présente *l'Escadron de fer*, grand film dramatique avec Charles Farrel.

En soirée, à 8 h. 45, gala cinématographique avec orchestre.

Régent-Journal. Une alerte au pensionnat, comique.

Fox Film présente *l'Aurore*. Le chant de deux humains, de F. W. Murnau.

Interprétation :

L'Homme, Georges O'Brien ; Sa femme, Jane Gaynor ; La femme de la ville, Margaret Livingston.

Location au Salon l'Origan.

Dr F. BERVET
Spécialiste des Maladies des
YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Consultations le matin et l'après-midi
19, boulevard Paoli — BASTIA

ELEGANTES BASTIAISES
C'EST AUJOURD'HUI QU'A LIEU L'OUVERTURE DU NOUVEAU
SALON DE MODES
DE Mme RENETTE LAZZARI
Rue Saint-Jean N° 4
La maison vient de recevoir un assortiment complet
DES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS
Réparations — Deuil livré en 24 heures

Cafés
EXPÉDITION à L'INTÉRIEUR
TORREFACTION JOURNALIÈRE DE CAFÉS
— Téléphone 2 1-06 —
LA PLUS ANCIENNE MAISON DE LA CORSE
GRANDE
Brûlerie Cyrnos
33 bis, RUE DE L'OPÉRA,
— BASTIA —

BOURGEOIS
FRÈRES & FILS
ÉTABLISSEMENTS FONDÉS EN 1867
CYRNEENNE
Liqueur de Cédrats Corsés
LA CANONICA
Vieille liqueur.
ANIS BOURGEOIS
Apéritif supérieur
MOCCO-RHUM
Par Martinique

CABINET DENTAIRE
Le Cabinet de M. T. BOURGEOIS, Chirurgien-Dentiste, 1, Bd Letteron, est ouvert tous les jours.

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

La convention commerciale franco-cubaine

Paris, 6 novembre. — On annonce pour aujourd'hui la signature de la convention commerciale franco-cubaine.

Cette convention commerciale vient donner satisfaction à un impérieux besoin dans les relations économiques existantes entre ces deux pays. Depuis que Cuba s'est séparé de son ancienne métropole en 1898, les relations franco-cubaines se développaient sur les bases d'un système de tarifs à caractère purement fiscal, par l'application à tous les pays, à l'exception des États-Unis d'Amérique, des mêmes conditions, sans aucun égard des principes de réciprocité ; de sorte que les produits cubains se trouvaient soumis aux droits que payaient à leur entrée en France les marchandises des pays ne jouissant pas de la clause de la nation la plus favorisée pour toutes ou quelques-unes de leurs exportations.

Lors de l'adoption à Cuba par le gouvernement du général Machado d'un nouveau système douanier, nettement protectionniste, l'importance du commerce franco-cubain rendit désirable l'établissement d'un régime plus équitable et plus stable.

Les matières comprises dans la convention sont diverses et importantes. Le traité est conforme aux plus récents modèles du genre, car il apporte non seulement une heureuse solution des problèmes douaniers et commerciaux tels que ceux qui se rapportent exclusivement à l'échange et à la vente des produits, mais aussi au traitement réciproque des ressortissants des sociétés et de la marine des deux Nations.

Concernant Cuba, la convention est un acte important de caractère international venant confirmer et renforcer sa personnalité d'État indépendant dans le concert des nations. En ce qui regarde la France, il n'est pas douteux que la convention contribuera à étendre considérablement dans le domaine commercial le prestige et l'influence dont elle jouit déjà dans toute l'Amérique latine.

L'accord est signé

Paris, 6 novembre. — Cet après-midi, au Quai d'Orsay, a été signé l'accord commercial entre la France et [illegible] de Cuba.

Le nouvel accord assure aux produits français importés à Cuba le régime de la nation la plus favorisée. Nous offrons en échange des tarifs minimums et des garanties de respect pour les productions de marque et les appellations d'origine.

Le protocole annexé prévoit certains avantages accordés par la Régie française aux tabacs de la Havane.

Le retour des aviateurs Coste et Bellonte

Hanoï, 6 novembre. — Costes et Bellonte comptent prendre le départ pour Paris entre les 15 et 17 novembre, pendant la période de la pleine lune, vers 5 heures du matin (heure locale).

Ils se laisseront guider pour la date exacte par les indications qu'ils demandent à l'Office National météorologique et que Paris leur transmettra avant leur départ et au cours du voyage, selon l'itinéraire déjà indiqué.

Les aviateurs ont reçu toutes les autorisations de survol nécessaires sauf pour les Indes Anglaises ; ils espèrent effectuer le voyage d'Hanoï à Paris en trois jours et quelques heures.

Le mariage du prince Humbert et de la princesse Marie-José

Rome, 6 novembre. — Contrairement aux bruits répandus, selon lesquels le mariage du prince Humbert avec la princesse Marie-José de Belgique devrait avoir lieu à Turin, les journaux annoncent que la cérémonie nuptiale se déroulera à Rome, avec solennité, dans la deuxième quinzaine de janvier 1930.

L'évacuation de la Rhénanie

Londres, 6 novembre. — Aux Communes, le ministre de la Guerre a annoncé que 3.500 hommes de troupes d'occupation anglaises avaient quitté la Rhénanie le premier octobre.

L'évacuation sera terminée au milieu de décembre.

—o—

Berlin, 6 novembre. — Les troupes belges d'occupation ont évacué hier la ville d'Eschweiler en Rhénanie.

A la Conférence pour le Traitement des Etrangers

Paris, 6 novembre. — La conférence pour le traitement des étrangers a repris aujourd'hui la discussion générale du projet de convention qui lui est soumis.

Les délégués anglais, brésilien et M. Serruys, représentant le comité économique de la S.D.N., ont exposé l'intérêt en même temps que les difficultés du problème, relevant notamment l'insuffisance de la convention économique.

La prochaine séance aura lieu jeudi à 15 heures 30.

Les élections municipales de New-York

New-York, 6 novembre. — Hier ont eu lieu à New York, les élections municipales ; elles n'ont pas suscité grand intérêt car tout le monde s'attendait à la réélection de M. Walker.

On a expérimenté une espèce de machine à voter. Au lieu de déposer leur bulletin, les électeurs actionnent un levier ; aussitôt, la fermeture du scrutin la machine totalise les voix et le résultat est connu presque immédiatement.

A minuit, M. Walker battait d'un demi-million de voix le concurrent qui venait immédiatement après lui, M. Laguardia, républicain libéral.

Une surprise a été causée par le gros gain obtenu par les socialistes dont le candidat, M. Norman Thomas, a réuni 170.000 suffrages alors qu'aux dernières élections municipales, il n'avait eu que 39.500 voix.

Violent incendie à Châlons sur Marne

Châlons-sur-Marne, 6 novembre. — Hier, un immeuble, attenant au vieil Hôtel de Ville de Châlons et où sont installés les services de la voirie municipale, de l'hygiène ainsi que de la bibliothèque populaire de la société de lecture, un incendie s'est déclaré hier soir.

L'immeuble en question était contigu à une élégante construction du 18e siècle où se trouvent le musée et la riche bibliothèque de la ville, avec des manuscrits précieux, des livres ornés d'enluminures, notamment le *Livre d'Heures de Marie Antoinette*, qui figura à l'Exposition de la Bibliothèque Nationale, le sauvetage fut organisé très vite et tous les objets rares furent mis en lieu sûr.

Le feu n'atteignit pas l'Hôtel de Ville proprement dit.

Il est impossible d'évaluer les dégâts, une partie des archives municipales remisées dans les combles ayant été détruite.

LES MORTS DU JOUR

Le prince Max de Bade

Berlin, 6 novembre. — Le prince Max de Bade qui a été le dernier chancelier de l'Allemagne impériale et auquel Guillaume II avait confié la tâche de sauver sa dynastie de la déchéance, est mort ce matin, à 5 h. 30 des suites d'une crise d'urémie.

M. Poincaré pourra recevoir des visites

Paris, 6 novembre. — Le rétablissement du Président Poincaré se poursuit très rapidement. L'on présume que bientôt il pourra recevoir de plus nombreuses visites qu'à l'heure actuelle.

Un bulletin de santé, le dernier sans doute, sera publié dans quelques jours.

Almazoff demande sa mise en liberté provisoire

Paris, 6 novembre. — Me Legrand a déposé aujourd'hui une demande de mise en liberté provisoire en faveur de son client Almazoff.

Almazoff a juré encore sur la tête de ses quatre enfants n'être pas coupable.

Les détournements de Chardin

Paris, 6 novembre. — M. Glard a interrogé aujourd'hui M. Chardin, fondé de pouvoir du syndic de la faillite de la *Gazette du Franc*.

Les détournements s'élèveraient à [illegible] francs.

AVIATION

Bailly et Réginensi ont relié Paris à Madagascar en huit jours

Tananarive, 6 novembre. — Les aviateurs Bailly, Réginensi et Marsot sont arrivés à Tananarive aujourd'hui à 14 heures. Ils ont réalisé la liaison Paris-Madagascar en huit jours, battant le record précédent de 52 heures.

L'épilogue judiciaire des troubles de Palestine

Jérusalem, 6 novembre. — Un arabe accusé d'avoir commis un meurtre lors des massacres de Safed a été condamné à mort ; trois autres arabes ont été acquittés.

Neuf juifs, accusés de meurtres lors des troubles d'Haïfa, ont été relâchés faute de preuves.

Trois juifs ont été attaqués hier soir dans la vieille cité.

Le sort de M. Anquetil

Paris, 6 novembre. — M. Glard a levé le mandat d'écrou contre M. Anquetil, inculpé dans l'affaire de la *Gazette du Franc*, mais la levée d'écrou est platonique, puisque M. Anquetil reste inculpé d'extorsions de fonds et qu'il ne peut pas verser les 150.000 francs réclamés.

La santé de M. Clémenceau

Paris, 6 novembre. — M. Clémenceau a reçu ce matin la visite du Docteur Laubry. Ce dernier, qui n'est resté que quelques instants, s'est déclaré très satisfait de l'état du Président Clémenceau qui ne quitte pas son bureau et continue à travailler chaque jour à l'élaboration de ses mémoires.

Nouvelles diverses

Paris, 6 novembre. — Un paquebot américain faisant escale à Cherbourg a amené le premier envoi d'or fait à la France par la finance américaine.

Cet envoi de 76 barils représentant 76 millions de francs.

Paris, 6 novembre. — La Reine d'Espagne, accompagnée de ses filles, les princesses Béatrice et Christiane, est arrivée à la Gare d'Orsay hier.

Elle restera à Paris jusqu'à vendredi et partira ensuite pour Londres.

Paris, 6 novembre. — L'infante Elvire, sœur de l'infant Don Jaime de Bourbon, ancien prétendant au trône d'Espagne, est gravement malade.

Paris, 6 novembre. — Le Président de la République a offert aujourd'hui une chasse dans les tirés de Rambouillet, en l'honneur des membres du bureau du Sénat.

Paris, 6 novembre. — Le jury de la Seine a acquitté Joseph Amar qui, le 11 avril 1928, tua à coups de revolver sa maîtresse Esther Ajouly, à la suite d'une discussion.

Paris, 6 novembre. — M. Maginot, ministre de la Guerre, a reçu aujourd'hui le général Guillaumat, commandant en chef les troupes de l'armée française du Rhin.

Paris, 5 novembre. — L'état de santé de M. Poincaré continue à s'améliorer.

L'illustre malade est entré maintenant en pleine convalescence mais il a reçu hier, à titre absolument exceptionnel, l'autorisation de recevoir MM. Tardieu, Chéron et Barthou.

Douai, 5 novembre. — Une grève de 24 heures a éclaté à Oise Rod Warendin où 450 ouvriers ont quitté le travail, protestant contre la nomination jugée injuste de deux ouvriers comme porions.

Ottawa, 5 novembre. — On apprend que des explorateurs qui étaient partis en avion il y a deux mois et dont on était depuis lors sans nouvelles, ont été retrouvés dans la baie de Cambridge, sur l'île Victoria, au nord du Canada.

Montréal, 5 novembre. — Les aviateurs canadiens Stanley et Mac Laughlan se sont tués hier après-midi en essayant un hydravion.

Lilas Blanc
Aux 100.000 Chemises
27 et 29, boulevard Paoli — BASTIA

GRANDE VENTE-RÉCLAME
A L'OCCASION DU NOUVEAU RAYON DE CONFECTION

La Direction des 100.000 Chemises offre à tout acheteur d'un complet pour homme, 1 pantalon drap fantaisie rayé ou une chemise flanelle coton avec 1 col ou autre choses au gré de l'acheteur.

EN RÉCLAME

1 lot de cravates soie pour hommes, réclame	3,90
1 lot de bas pour dames, semelles avec couture talon et semelle renforcée, réclame, 5 et	3,50
1 lot de bas pour dames en soie avec couture talon et semelle renforcée, teintes modes, réclame, 5 et	4,50
1 lot de bas pour dames en soie, avec couture talon et semelle renforcée, avec baguette brodée et semelle à jour, réc.....	9,80
1 lot de chaussettes pour hommes semelées, réclame 6 et..	4,50
1 lot de Pull-Over pour hommes et dames, soldé à 45 et	25,00

La Direction des 100.000 Chemises prévient son aimable clientèle, qu'elle a tout intérêt à faire une visite en ses magasins avant de procéder à tout achat.

Jour de paye

La paye n'est pas « lourde » quand on a manqué plusieurs jours à l'atelier. Et il y a malheureusement beaucoup d'ouvriers, courageux cependant et ne « boudant » pas à l'ouvrage, qui y manquent souvent à cause de leur santé toujours chancelante. Aussi, malgré le salaire élevé de tous les jours, la paye qu'ils rapportent chaque semaine à la maison ne suffit-elle pas à boucler le budget familial.

Avoir tout pour réussir et ne pouvoir arriver à rien parce que l'on est continuellement « patraque » ! Un jour c'est l'estomac, le lendemain la tête ou des reins. On ne se soigne pas parce que l'on est découragé et l'on finit par croire que l'on est sérieusement atteint, alors que c'est sans doute, l'anémie et la dépression nerveuse qui sont à l'origine de tous ces troubles. Et dire que si l'on y avait pensé, quelques boîtes de Pilules Pink auraient probablement suffi à tout remettre d'aplomb ! Les Pilules Pink sont de précieux auxiliaires pour tous ceux qui peinent et se surmènent. Incomparables comme régénérateur du sang et tonique du système nerveux, les Pilules Pink donnent une puissante impulsion aux organismes affaiblis, et sont d'ailleurs un remède souverain contre l'anémie, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, maux de tête, épuisement nerveux.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 7 francs la boîte, 39 francs les six boîtes, plus 0 fr. 85 de timbre-taxe par boîte.

N'OUBLIEZ PAS
que pour 100 francs à la commande et 50 francs par mois, vous pouvez vous procurer IMMÉDIATEMENT une bicyclette ALCYON, route ou course, garantie pour la durée de cinq ans sur facture.
Type WINDSOR route 525 francs.
Type ALCYON route 625 francs.
Type bleu ciel Tour de France 725 et 750 francs.
Tous les modèles routes sont livrés complets en ordre de marche avec garde-boue, roue libre, frein arrière, sacoche garnie, pompe, timbre, feu rouge, etc.
Les modèles sport avec doubles freins avant et arrière, double pignon arrière cale pieds et courroies.
Demandez catalogues et renseignements à l'agent général pour la Corse
B. FAYET
11, Place du Diamant, Ajaccio
ALCYON
(la grande marque nationale)
TOUR DE FRANCE
Classement général : 1er Maurice DEWAELE, sur bicyclette bleu ciel

LES ENNEMIS DU PROGRÈS NE LISENT PAS
Le PETIT BASTIAIS

AVIS

M. Placide Bogiali, marchand-tailleur informe le public qu'il ne répond plus des dettes que pourrait contracter sa femme Lucie Bogiali, née Pellacci, étant en instance de séparation de corps.

Vous ferez de Bébé le plus beau, le plus fort....

Nourrissez-le vous-même le plus longtemps possible. Et si vous devez recourir à l'allaitement artificiel, choisissez un lait pur, crémeux, vitaminé, infaillible, auquel peu à peu vous associerez des bouillies saines, digestibles, riches en lait et en vitamines, soigneusement maltées...

...Mais choisissez sans hésiter

LAIT CONCENTRÉ SUCRÉ
ET
FARINE LACTÉE
NESTLÉ
"les aliments qui donnent de bonnes joues"

Gratuitement : [illegible] NESTLÉ, 6, Avenue Portalis, Paris (8e)

Agent général pour la Corse M. Alfred Padovani
1 bis rue du Nouveau Port — Bastia

ASSURANCES Toutes Branches, tous risques
COMPTOIR d'ASSURANCES MARITIMES ET TERRESTRES
BASTIA, 22, RUE DE L'OPÉRA
(Rez de chaussée) — Téléph. 149
V. LORENZI, Directeur
AGENCE POUR LA CORSE DES PLUS PUISSANTES COMPAGNIES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
BRANCHE MARITIME :
Réduction police flottante, Courtois, Règlement immédiat des avaries.
BRANCHE TERRESTRE :
Vol, Droit commun et accidents du Travail ; Incendie (ottualé du mobilier et valeur vénale des fonds de Commerce).
Grêle, Bris de glace, portalité bétail.
ASSURANCES VIE — CAPITALISATION
Mixtes, Dotales, Rentes Viagères, Titres d'épargne au porteur.
Couvertures immédiates et sérieuses
Renseignements gratuits à domicile sur demande

Imprimerie-Papeterie POGGI Fres
10 et 12, Rue Napoléon - BASTIA
RENTRÉE DES CLASSES
GRAND CHOIX D'ARTICLES POUR ÉCOLIERS
CARTABLES — SERVIETTES — CARNETS — COMPAS — TROUSSES — PLUMES — PLUMIERS — ENCRIERS — ENCRE POUR STYLO — BOITES DE PAPIER A LETTRES
Concessionnaire du Cahier « LE CALLIGRAPHE » et des Crayons « E. FABER »
PRIX SPÉCIAUX POUR COMMERÇANTS
REMISE AUX MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT

Méfiez-vous des imitations
PERNOD FILS
PARIS - PONTARLIER - MARSEILLE
n'a pas de prénom
Le seul devant être servi à la demande de UN "PERNOD

BANQUE de la CORSE
5, Bd Albert 1er & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)
Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous effets — Ouverture de comptes courants de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de valeurs .. Correspondants de grandes Banques, Françaises et Étrangères — Assurances, branches diverses.

avec les cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
[illegible]

PERDU

Dans la journée de mardi un portefeuille. Prière de le rapporter à M. Bottinelli, n° 2.

A VENDRE

[illegible] grosses charrettes avec trois mulets et harnais complets en très bon état. S'adresser à M. Buonomani Joseph, commerçant à Champlan.

OCCASION

A vendre cause départ Bicyclette complètement révisée ; pneus et chambres neufs ; éclairage électrique permanent : 250 francs. S'adresser aux bureaux du journal.

A VENDRE

Vieux papiers en ballots. S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

Le Gérant : Fernand POLI
Imp. du Petit Bastiais, 5, Bd du Palais

BOURSE DE PARIS du 5 Novembre 1929

VALEURS	Cours préc.	Cours du jour
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]
5 % 1915	[illegible]	[illegible]
4 % 1917	[illegible]	[illegible]
4 % 1918	[illegible]	[illegible]
5 % 1920	[illegible]	[illegible]
6 % 1920	[illegible]	[illegible]
4 % 1925	[illegible]	[illegible]
5 % 1927	[illegible]	[illegible]
Bons 6 % 1922	[illegible]	[illegible]
Bons Trésor 6 % 1926	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1926	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1922	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1920 Alima	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1920 Pas de Calais	[illegible]	[illegible]
Départ Seine 7 % 1922	[illegible]	[illegible]
Oblig. P. T. T. 1926	[illegible]	[illegible]
Paris 1922	[illegible]	[illegible]
— 1929	[illegible]	[illegible]
[illegible] 1879	[illegible]	[illegible]
— 1930	[illegible]	[illegible]
TERME		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nationale Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris et Pays-Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]
Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]
Comptoir National d'Escompte	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Générale Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez Capital	[illegible]	[illegible]
Suez Parts	[illegible]	[illegible]
Ant. Créd. Ind. Alg.-Tunisie	[illegible]	[illegible]
Est Capital	[illegible]	[illegible]
Lyon Capital	[illegible]	[illegible]
Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Nord Capital	[illegible]	[illegible]
Orléans Capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé Chemins de Fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Comp. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Kuhlmann	[illegible]	[illegible]
Phosphates de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Penarroya	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique Ord. 500 fr.	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Air Liquide	[illegible]	[illegible]
Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Sucreries Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	[illegible]	[illegible]
Russe 5 % 1906	[illegible]	[illegible]
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
Banque Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons-Lits Ordinaires	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Pétrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
Actions [illegible]	[illegible]	[illegible]
Actions Usines du Rhône	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financière Caoutchoucs	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
Concordia	[illegible]	[illegible]
De Beers Ord.	[illegible]	[illegible]
Parts Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
France Wyoming	[illegible]	[illegible]
Goldfields	[illegible]	[illegible]
Huanchaca	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
[illegible] Ordinaire	[illegible]	[illegible]
Mexican Eagle Ord.	[illegible]	[illegible]
Actions Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mozambique	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]
[illegible]-Belges	[illegible]	[illegible]
Act. Banque de l'Indochine	[illegible]	[illegible]
Tanganyika	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux [illegible]	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lebon	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Verreries de Carmaux	[illegible]	[illegible]
Salins Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Maritimes Ord.	[illegible]	[illegible]
Distil. Indochine	[illegible]	[illegible]
[illegible] Jouiss.	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris-France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
Banq. Franç. Rio Plata	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier [illegible]	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Cuba	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philip. Ord.	[illegible]	[illegible]
Banque [illegible] Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
Anglais 2 % 1/2	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bergougnan	[illegible]	[illegible]
Départementaux	[illegible]	[illegible]
Bulgare 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
Chine 4 % 1908	[illegible]	[illegible]
Egypte Unifié	[illegible]	[illegible]
Hellénique 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Italie 3 1/2	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
Mexique 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
Roumanie 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Serbe 1913	[illegible]	[illegible]
[illegible] 5 %	[illegible]	[illegible]
CHANGES		
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmarks)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

LAINES A MATELAS

Importante Maison ROUBAIX, recherche

REPRESENTANT

à la commission, actif, bien introduit clientèle. Ecrire en indiquant références et départements visités, initiales : H. B.

TRAVAUX FACILES

le découpage chez soi toute l'année, sans quitter emploi, 2 à 3 francs l'heure, deux textes, tous âges, rien à vendre. Pour éch. et renseignements, envoyez votre adresse sur enveloppe à TILLY, les Hogues par Perriers (Eure).

LOCOMOBILE

A vendre locomobile RANSOMES NEUVE puissance réelle 14 chevaux, prix très avantageux. S'adresser à Société B. WALLUT et Cie, 78, rue de Gerland, LYON. Locomobile visible, Maison WALLUT, 78, Boulevard National, MARSEILLE.

Soyez bon pour votre moteur
Lubrifiez-le avec
L'OLYMPICOIL

La reine des HUILES D'AUTO, spécialement recommandée pour les moteurs poussés, les Voitures de Courses et de Sport, les Camions et les Cars de montagne.

Pour votre sécurité, exigez la Marque « OLYMPIC » vous la trouverez dans les principaux garages.

AGENTS dépositaires demandés : pour tous renseignements écrire à l'OLYMPIC OIL COMPANY, MARSEILLE.

POUR VOS
ACHATS DE
MEUBLES
linge de maison
Une visite s'impose
à
Lyon Mobilier
2 & 4, RUE DE LA GARE
ANNEXES ET ATELIER
18 & 21, RUE DE L'OPERA
— BASTIA —

Car ne l'oubliez pas, c'est la maison spécialisée dans la vente du meuble et linge de maison, possédant le plus grand assortiment en meubles classiques et modernes de tous styles ; ainsi qu'un grand choix de lits fer et cuivre et tous articles literie, linoleum, etc...

Nos prix à qualité égale ne permettent aucune comparaison, faites-nous confiance et vous serez servis de même.

Nous accordons des facilités de paiements et envoyons sur demande de notre catalogue avec prix courants.

Nous avons organisé un atelier pour la fabrication et la remise en état des sommiers, divans, etc..., ainsi que pour la réparation et recouvrage des fauteuils, canapés et tous sièges à des prix très modérés.

NOTA. — *Nous expédions franco d'emballage dans toute la Corse et pour le Continent, par les soins de notre Maison principale de LYON,*
R. BURES et ses ENFANTS
79-81, RUE CREQUI.

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que
vous trouverez
dans les
Cigarettes
MARYLAND
ALBAN
SUPÉRIEUR
(paquet blanc)

— Tous les matins, hiver comme été, depuis qu'il prend régulièrement son goudron Guyot.

L'usage du GOUDRON-GUYOT, pris à tous les repas, à la dose d'une cuillerée à café par verre d'eau, suffit, en effet, pour faire disparaître en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite la plus invétérée ; on arrive même parfois à enrayer et à guérir la phtisie bien déclarée, car le goudron arrête la décomposition des tubercules du poumon en tuant les mauvais microbes, causes de cette décomposition.

Exiger le véritable GOUDRON-GUYOT et afin d'éviter toute erreur, regardez l'étiquette : celle du véritable GOUDRON-GUYOT porte le nom de GUYOT imprimé en gros caractères et sa signature en trois couleurs : violet, vert, rouge et en biais, ainsi que l'adresse : Maison FRERE, 19, rue Jacob, Paris.

P.S. — Les personnes qui ne peuvent se faire au goût du goudron pourront remplacer son usage par celui des Capsules-Guyot au goudron de Norvège de pin maritime, en prenant deux ou trois capsules à chaque repas. Elles obtiendront ainsi les mêmes effets salutaires et une amélioration aussi certaine.

PHOSCAO

Pour
les amateurs
de tabac goût
américain la
cigarette
MIMOSA
est incomparable

Dégustez les......

Marque
J. VIDAL

STÉNO-DACTYLO
JAMET-BUFFEREAU
[illegible] BASTIA, [illegible]

RHUM
FOX-LAND
Grande *Marque*

PASSEZ GAIEMENT LES LONGUES SOIRÉES
POUR ETREEPATANT à la Noce à la Fête
[illegible] la Société de la
GAITE FRANÇAISE
[illegible]
Chansons et Monologues. Pièces de Théâtres.

Compagnie Fraissinet

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DEPARTS de la CORSE pour le CONTINENT

Dim. 3, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 4, d'Ile-Rousse p. Nice à 23 h.
Mardi 5, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 5, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 6, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 7, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 7, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 8, de Bastia pour Nice à 21 h.
Samedi 9, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 10, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 11, de Calvi pour Nice à 23 h.
Mardi 12, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 12, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 13, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 14, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 14, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 15, de Bastia p. Nice à 21 heures.
Samedi 16, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 17, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 18, d'Ile-Rousse p. Nice à 23 h.
Mardi 19, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 19, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 20, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 21, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 21, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vendredi 22, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 23, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 24, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 25, de Calvi pour Nice à 23 heures.
Mardi 26, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 26, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 27, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 28, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 28, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 29, de Bastia pour Nice à 21 h.
Samedi 30, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DEPARTS du CONTINENT pour la CORSE

Dimanche 3, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 4, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 5, de Nice p. Calvi à 23 heures.
Merc. 6, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 6, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 7, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 8, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Sam. 9, de Toulon p. Ile-Rousse à 20 h. 30
Samedi 9, de Nice pour Bastia à 20 h.
Dim. 10, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 11, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 12, de Nice p. Ile-Rousse à 23 h.
Merc. 13, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 13, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 14, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 15, de Nice p. Ajaccio à 17 heures.
Samedi 16, de Nice p. Bastia à 20 h.
Samedi 16, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Dim. 17, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 18, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 19, de Nice pour Calvi à 23 h.
Merc. 20, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 20, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 21, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 22, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 23, de Toulon p. Ile-Rousse à 20 heures 30.
Samedi 23, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dim. 24, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 25, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 26, de Nice p. Ile-Rousse à 23 h.
Merc. 27, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 27, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 28, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 29, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 30, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Samedi 30, de Nice p. Bastia à 20 h.

GRANDS MAGASINS
LOUIS MAUREL
2 & 3 Boulevard du Palais BASTIA
LES SEULS ETABLISSEMENTS VENDANT ABSOLUMENT DE TOUT

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Édition sensationnelle de Jardins et Basses-Cours, [illegible]
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES
ANCIENNE MAISON L. PETIT
Firmin & Lota
Successeurs
46, boulevard Paoli — 1, Rue Sampiero — 13, Bd Albert 1er

CHAMBRES A COUCHER — SALLES A MANGER — CABINETS DE TRAVAIL — STYLES MODERNES ET ANCIENS
Avant d'arrêter votre choix, comparez nos modèles, nos prix. Fabrication soignée :-: Bois de première qualité

GRAND ATELIER DE TAPISSERIE
SALONS — DIVANS — LITS — TENTURE — TAPIS — etc...
La Maison se charge des réparations de sièges et sommiers — à des prix modérés —

Lits fer et cuivre et tout ce qui concerne la literie complète
ARGENTERIE — GARNITURES DE CHEMINEE — CRISTAUX — :: PORCELAINES — BRONZES — GLACES — TABLEAUX — :: VOITURES ENFANTS — ARTICLES DE VOYAGE — PIANOS
ACHAT ET VENTE DE BOIS

Agents dépositaires en Corse du BALATUM
le couvre parquet le plus moderne et le plus économique
ENVOI DE DESSINS SUR DEMANDE

ATTENTION !
RÉPARATIONS & ENTRETIEN DE TOUTES MARQUES de
Machines à coudre, Phonographes
MACHINES A ÉCRIRE
Vous trouverez à cette adresse, de très bonnes machines à coudre d'occasion. Pièces de rechange à volonté. Toutes mes réparations et occasions sont garanties sur facture. Expédition dans toute la Corse. Emballage spécial.
Ne craignez pas de me demander la machine qui serait susceptible de vous intéresser.
M. JACARIA, 8, Rue des Zephirs - BASTIA

CAP CORSE
Damiani
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1898 ET 1904

Une heureuse modification apportée à
la Semaine Vermot
permettra d'en abaisser le prix à 1 FR. à partir du numéro du 3 MARS dans lequel commencera la publication d'un roman sensationnel *"Le Vagabond Volontaire"* d'André CHARPENTIER, illustré par M. BELLE.
Profitez des avantages de cette innovation en demandant à votre libraire ou marchand de journaux "LA SEMAINE VERMOT".

54e ANNÉE — N° 257.
25 centimes
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
25 centimes
VENDREDI 8 NOV. 1929.

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.08
BUREAU A PARIS
[illegible] Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-47

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : MARTIN BIANCONI

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux [illegible]

ABONNEMENTS
Corse [illegible]
Contin. et Colon. [illegible]
Etranger [illegible]
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 15, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
0?220

Création de ressources départementales

Le rapport de M. Bussière

Les travaux neufs et les dépenses de premier établissement compris dans le programme de M. Bussière entraîneraient une dépense de 91.450.000 francs. Comment les couvrir ? Et peut-on les couvrir ?

M. le Préfet a trouvé trois éléments de ressources, qui sont : les impositions extraordinaires, la subvention cinquantenaire et les remboursements de l'Etat au département qui lui a avancé de l'argent pour l'extension du réseau téléphonique.

Sur le premier point, M. Bussière constate que les centimes extraordinaires de la Corse font rentrer une somme de 1.296.420 francs destinée exclusivement à l'amortissement de la dette du département ; et que de 1930 à 1960, l'amortissement complet de cette dette, sans augmenter ni diminuer les centimes actuels, va rendre disponible d'année en année une somme totale de 26.850.000 francs.

Il la retient pour son programme, et porte également en compte une somme de 31 millions résultant de la subvention cinquantenaire défalcation faite des 23 millions destinés à l'électrification.

Enfin, l'Etat doit au département, extension du réseau téléphonique 3 millions six cent mille francs.

On dispose donc d'un total de 61.450 mille francs à réaliser de 1930 à 1961. Or, on a vu que le montant des dépenses de premier établissement et travaux neufs s'élève à 91.450.000 francs.

Quant aux dépenses annuelles permanentes devant résulter de l'entretien de ces travaux neufs, il a été évalué à 2.376 mille francs.

Il faut les couvrir. Le peut-on ? Et dans quelle mesure ?

L'examen approfondi de la question par M. le Préfet l'a conduit à penser qu'il ne fallait pas compter sur les centimes additionnels ordinaires, sur la plupart des taxes autorisées, sauf sur revenu net des propriétés bâties et non bâties qui, taxées à 2.25 %, donnerait 470.000 francs environ.

On est loin des 2.376.000 francs indiqués !

Ces deux ordres de recettes déterminés, M. le Préfet a dû comprimer en conséquence le programme de dépenses. Il faut choisir entre elles, établir un ordre de priorité, tous les travaux, s'ils sont nécessaires, n'ayant pas un égal caractère d'urgence.

Les voies de communications passent évidemment en tête, mais doivent subir elles-mêmes un ordre de préférence qui donne la priorité aux désenclavements, suivis de l'achèvement des parties en lacune des routes départementales d'abord, des chemins d'intérêt commun ensuite.

Et puis prennent rang : les irrigations, le réseau téléphonique, le reboisement, les chemins ruraux, le rachat de Gargano, les deux sanatoriums et l'asile d'aliénés.

La compression en chiffres appliquée à la compression des espèces donne l'énumération suivante : Routes et chemins, 43.450.000 francs (au lieu de 66.450.000) ; irrigation, 8.975.000 francs ; réseau téléphonique, 1.500.000 ; reboisement, 4.200 mille ; chemins ruraux, 100.000 ; rachat de Gargano, 225.000 ; crédit réservé, un million. Ce qui donne bien le total de 61.450.000 francs.

Pour les dépenses du budget ordinaire, qui n'ont pas pu être élevées au-dessus de 470.000 francs, voici comment M. Bussière propose de les répartir : entretien des routes et chemins, 124.000 (au lieu de 1.516.000) ; subventions aux services automobiles de transport en commun, 98.000 ; entretien des ouvrages d'assainissement, 80.000 (au lieu de 600.000) ; dépenses relatives au développement de l'agriculture, 148.000 ; développement de la pêche maritime, 20.000.

M. Bussière a, toutefois, soin d'ajouter que « la marche ascendante de la valeur du centime départemental, le rendement sans cesse accru des fonds communs du chiffre d'affaires, et de l'impôt sur les automobiles nous permettent d'escompter pour l'avenir les ressources indispensables à la bonne marche des services départementaux et à l'entretien de nos routes et des ouvrages d'assainissement. »

Et après avoir rendu à ses chefs de service qui l'ont si utilement aidé à présenter ses propositions, un hommage mérité, il termine :

« Je vous remets ce tableau !

« Puisse votre grande expérience, votre connaissance approfondie de toutes les questions qui concernent notre île, votre dévouement inlassable aux intérêts dont vous avez la charge, votre amour de la petite patrie, votre ardent désir de vouloir faire davantage pour son bonheur et sa richesse, susciter en vous assez de bienveillance pour y découvrir quelques renseignements qui soient susceptibles de vous servir à aborder plus aisément ce problème complexe qui constitue « la mise en valeur de la Corse ».

« Comme vous, messieurs, je n'ai qu'un seul but : le mieux être de ce beau département.

« Continuons d'agir. Que rien ne nous arrête ! C'est une nécessité impérieuse !

« Votre action, si elle peut être plus étendue encore que par le passé, ne pourra que décupler l'intérêt de la Mère-Patrie dont l'aide, dès lors plus importante, permettra à notre cher petit pays d'avoir la prospérité qu'il mérite.

« Décidez, Messieurs, et comptez sur moi pour mener à bien la mission que vous me conférez. »

Avant la Séance de la Chambre

Les commentaires de la presse

—o—

Paris, 7 novembre. — Les journaux parus ce matin s'accordent à déclarer presque certain que le débat à la Chambre sur la déclaration ministérielle et les interpellations sur la politique générale et la politique extérieure du cabinet Tardieu ne se terminera pas avant demain.

Le Journal assure que l'intervention de M. Tardieu ne se produira pas avant demain.

Le Petit Journal dit que la déclaration ministérielle comporte huit pages dactylographiées dont la lecture durera vingt minutes.

Suivant *Le Journal* les pointages les moins favorables concèdent une majorité d'une vingtaine de voix pour le cabinet.

Le journal *l'Œuvre* dit que les partisans et les adversaires se tiendront de quinze à vingt voix près.

Au Groupe radical

Paris, 7 novembre. — Le parti radical socialiste s'est réuni ce matin, à la Chambre, à 10 h. 30 sous la présidence de M. Daladier, et a désigné M. François-Albert pour interpeller, en son nom, le Gouvernement sur la politique générale.

Le groupe a adopté le texte des amendements qu'il soutiendra au cours de la discussion du budget de 1930 et a désigné les orateurs pour intervenir dans les différents débats et apporter les propositions concrètes.

Conseil des Ministres

Paris, 7 novembre. — Les ministres se sont réunis, ce matin, en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

M. Tardieu a fait approuver le texte de la déclaration ministérielle qui avait fait l'objet du Conseil de cabinet d'hier et qui avait été adopté à l'unanimité.

Le prochain Conseil des ministres aura lieu mardi, à l'Elysée.

M. l'Abbé Trochu (notre photo), directeur de l'Ouest-Eclair, qui vient d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur. On sait le développement que l'abbé Trochu a su donner à son journal qui rayonne sur la Normandie, la Bretagne et la Vendée, grâce à une activité exceptionnelle pendant trente ans.

Le débat s'est engagé hier à la Chambre sur la politique générale du nouveau Cabinet

A l'issue de la Séance on prévoyait que le Gouvernement obtiendra ce soir une majorité de dix à trente voix

Paris, 7 novembre. — La plus vive animation règne cet après-midi au Palais-Bourbon, où l'on revoit l'affluence des grands jours. Les députés sont venus plus nombreux que jamais et les tribunes publiques sont archicombles.

A 15 heures, M. Fernand Bouisson gagne le fauteuil présidentiel et l'hémicycle commence à se garnir.

L'arrivée de M. André Tardieu est accueillie par des applaudissements à droite et au centre droit.

Le Président du Conseil vient prendre place au banc du Gouvernement, où le rejoignent MM. Briand, Maroselli, Laurent Eynac, Flandin, Marcel Héraud, Barety, Maginot, Alcide Delmont, François Poncet et Oberkirch.

A 15 heures 10, M. Fernand Bouisson déclare que la séance est ouverte et donne aussitôt la parole à M. André Tardieu.

Le Président du Conseil, applaudi à droite et au centre droit, monte à la tribune pour la lecture de la déclaration ministérielle.

M. TARDIEU

Toute l'Assemblée, silencieuse, écoute avec la plus grande attention.

—o—

La déclaration ministérielle

Messieurs,

La formation de notre Gouvernement vous rend, après une crise de 17 jours, une des quatre plus longues qu'en 58 années ait connues la République, votre prérogative essentielle de discuter, de contrôler, de voter.

Cette constatation sera le seul retour sur le passé que nous nous permettrons car c'est vers l'avenir que nous sommes tournés.

Notre Gouvernement se propose de guider la France dans cette marche en avant.

Les problèmes internationaux

—o—

Cependant, il nous appartient, d'abord, dans l'ordre international, d'achever le règlement de graves problèmes dont les solutions, déterminées par les actes antérieurs des Gouvernements et les votes réitérés des Chambres, sont, dès maintenant, marquées par des étapes sur lesquelles il ne saurait être question de revenir. Nous nous expliquerons à ce sujet, sans réticences, dans le débat que vont ouvrir les interpellations.

Il suffira de préciser, ici, les principes qui guident notre effort pour l'organisation de la paix mondiale et la sécurité française. Le premier sera donc de ne rien conclure qui, sous aucune forme, porte atteinte au libre examen et à la souveraine ratification des Chambres ; le second sera donc de ne rien consentir qui puisse, à aucun degré, diminuer les garanties de notre indépendance matérielle et morale ; le troisième sera, sous les réserves ci-dessus, de ne nous refuser à aucun accord de nature à assainir les legs hérités du passé, à renforcer dans le monde les bases de paix, à développer entre les peuples la compréhension et la confiance.

A la conférence de La Haye aucun projet de convention n'a été approuvé par nos négociateurs qui soit à un degré quelconque en opposition avec ces principes, qu'il s'agisse du plan Young — lié en fait au règlement des dettes que vous avez approuvé en juillet — de l'évacuation de la troisième zone rhénane — subordonnée à la réalisation de toutes les mesures propres à assurer la mise en vigueur du dit plan — du régime économique de la Sarre où, sans toucher aux droits politiques des populations, il s'agit d'étudier la possibilité d'une transaction durablement avantageuse aux contractants.

Les trois règles que je viens d'énoncer continueront à inspirer la politique extérieure de la France.

Pour participer à ces négociations avec la liberté d'esprit que crée la sécurité nous poursuivrons activement l'organisation défensive de nos frontières, nous veillerons non moins soigneusement à la liberté de nos communications avec notre empire colonial.

Seuls les peuples forts et calmes peuvent utilement travailler pour la paix. C'est dans cet esprit que, fidèles à la position prise à Genève par tous nos prédécesseurs, en ce qui touche le désarmement naval ainsi que terrestre, nous participerons, l'an prochain, à la conférence de Londres.

Le rapprochement des peuples

Il est superflu d'ajouter que, désireux de tout rapprochement, nous continuerons à garder dans nos amitiés une place [illegible] à ceux qui furent nos compagnons d'épreuves et qui, comme nous, d'accord avec la Société des Nations, s'appliquent à consolider la paix et l'humanité.

Mais un grand peuple moderne doit trouver dans la paix restaurée et dans la sécurité garantie un motif d'initiative. Il ne lui suffit pas de se protéger contre les risques de guerre ; il lui faut s'équiper pour les luttes de paix.

—o—

La politique intérieure

—o—

Toutes les déclarations ministérielles ont coutume d'affirmer cette vérité et de tracer de larges programmes. Nous ne revendiquons, pour le nôtre, qu'une originalité c'est que, à la seule condition d'être aujourd'hui accueilli par vous, il peut dans moins de deux mois et par la prochaine loi de finances entrer en pleine réalisation.

L'heure, en effet, nous paraît venue de faire appel aux disponibilités de l'exercice 1929 et aux actifs du Trésor pour accélérer, de façon décisive, l'organisation de la nation.

L'agriculture

Notre premier effort sera pour notre agriculture, élément essentiel de l'équilibre harmonieux du corps français, et lui rendre une dotation d'un milliard sept cent cinquante millions.

Les questions sociales

Le problème de la race est, comme le problème agricole, social et moral ; la santé physique et la santé intellectuelle en sont les deux grands aspects. Nous vous proposons d'assurer à notre politique sociale une dotation d'un milliard quatre cent cinquante millions.

Les dégrèvements

Nous entendons y associer la politique des dégrèvements. De ces dégrèvements, les premiers furent votés le 31 juillet 1929 et représentent un milliard cent quatre vingt quatorze millions, dont mille quatre millions à la charge du budget général et cent quatre vingt dix millions à la charge de la caisse autonome d'amortissement.

Les seconds, proposés par le Gouvernement dans le projet de budget de 1930, se montent à neuf cent cinquante cinq millions, dont cinq cent quarante-deux à la charge du budget général et quatre cent treize à la charge de la caisse autonome d'amortissement.

Le budget devra, comme les années précédentes, être voté avant la fin de l'année. Les assurances sociales seront appliquées à la date fixée par la loi.

La déclaration se termine ainsi :

Un peuple prospère c'est un peuple qui sait s'accroître parallèlement la production, le bénéfice, l'entreprise et le salaire ouvrier. Il faut que la France résolument s'avance vers cette condition.

Messieurs, voilà notre loi. Sera-ce le vôtre ?

Nous l'espérons. Décidez.

Le pays nous jugera.

Les différents passages relatifs à la politique extérieure du Gouvernement sont applaudis à droite et au centre droit, notamment lorsque M. André Tardieu affirme que ce sont les peuples forts et calmes qui peuvent le plus utilement travailler pour la paix.

La fin de la déclaration est vivement applaudie par la droite et le centre, qui font une chaleureuse ovation à M. André Tardieu à sa descente de la tribune.

Les interpellations

Aussitôt après, M. Fernand Bouisson donne connaissance à la Chambre des demandes d'interpellations dont il est saisi.

M. André Tardieu déclare accepter la discussion immédiate des interpellations sur la politique générale du Gouvernement.

M. Alexandre Varenne

Le Président de la Chambre donne alors la parole au premier interpellateur inscrit, M. Alexandre Varenne, indépendant de gauche.

L'orateur estime que M. André Tardieu n'a pas fait preuve d'originalité et qu'il s'en est tenu à des formules anciennes.

Son Gouvernement se présente sous l'aspect d'un Gouvernement de droite. Est-il pour la formule Briand ou pour la formule Maginot ?

M. Alexandre Varenne pense que la Chambre doit être renseignée sur ce point.

M. Franklin-Bouillon

M. Franklin-Bouillon, président de la gauche sociale et radicale, succède à M. Alexandre Varenne. Il déclare que ses amis et lui ont voté contre le précédent cabinet pour une question de forme et une question de fond.

M. FRANKLIN-BOUILLON

— Nous avons jugé inadmissible la procédure proposée par M. Briand et, d'autre part, nous étions inquiets sur les résultats de la première conférence de La Haye.

« Il nous a semblé que, pour obtenir l'espoir d'une prochaine réalisation du plan Young, nous avions payé l'Angleterre en argent et l'Allemagne en sécurité. »

(Lire en 2me page)

Au Sénat

Après avoir entendu la déclaration ministérielle le Sénat s'ajourne à jeudi

Paris, 7 novembre. — La séance du Sénat est ouverte à 15 heures 10, sous la présidence de M. Paul Doumer.

Au banc du Gouvernement sont assis MM. Lucien Hubert, ministre de la Justice, Loucheur, Chéron, Leygues, Hennessy, etc.

M. Doumer prononce l'éloge funèbre de M. Fernand Faure, sénateur de la Gironde, décédé.

M. Lucien Hubert donne lecture de la déclaration ministérielle.

M. Lucien Hubert (notre photo), ministre de la Justice dans le Cabinet Tardieu.

Le Sénat valide, sur le rapport de M. [illegible], l'élection de M. [illegible], sénateur de Saône-et-Loire.

Après liquidation d'une question au sujet du ministère de l'Agriculture, on décide de fixer ultérieurement la discussion des interpellations relatives à la production du blé.

Ayant réglé son ordre du jour, le Sénat fixe sa prochaine séance au jeudi 14 novembre.

Chronique littéraire

Ils sont innombrables, les poètes qui, comme Germaine Rousseaux-Deligny, ont chanté, en des vers agréables à lire et à entendre, l'hymne au pays natal, l'hymne au premier amour, et l'émouvant requiem aux morts de la Tendresse. Ce sont là les thèmes communs aux jeunes poètes. Mais à défaut d'une originalité dans l'inspiration, il nous est souvent permis de noter une certaine nouveauté dans l'expression de ces sentiments éternels, nouveauté dans la forme et dans le rythme, à la fois. Et ce qu'il [illegible] surtout, dans un recueil de jeune poète, c'est la sincérité. [illegible] trompe point : cette qualité n'est si commune ni facile à acquérir. A vingt ans, l'âme est encore trop vibrante des accords appris, des rythmes dont elle s'est grisée pour que son chant ne soit point comme l'écho d'une voix entendue et toujours aimée. Le poète ne vit jamais seul. Si sombre que soit son refuge, cent ombres en franchissent le seuil, qui, pour ne pas mourir définitivement, mêlent leur souffle au sien. Ainsi s'établissent les parentés littéraires. Ces influences sont un peu comme un droit de succession que les plus pauvres comme les plus doués, paient généreusement.

Germaine Rousseaux-Deligny a eu la coquetterie de ne jamais renier les influences subies. Son premier recueil, *Les Chants de la Syrinx*, est un témoignage de probité. On n'y trouve pas que son talent et son image. Elle nous apparaît sensible à travers d'autres sensibilités. Mais elle a eu le goût de la simplicité et de la clarté :

« Je chante mon pays pour ses frênes [illegible]
Formant à l'horizon un rideau de verdure ;
L'Aisne en serpentant et leur baigne les pieds,
Pour garder le reflet des dieux dans l'eau pure ».

Nulle emphase pour évoquer la maison des aïeux :

« J'écoute, à ma maison, le tic-tac de son cœur
Caché dans cette horloge au long coffre de chêne,
Séculaire [illegible], monotone et berceur,
Du présent au passé te renouant la chaîne. »

Exilée en terre de Provence, son exil est doux. Les paysages d'azur et de soleil l'inspirent, et la « honte des choses » et la « honte des êtres » l'émeuvent.

« Adieu, terre odorante aux collines fleuries,
Qui garderont un peu de mon être aux buissons ;
Adieu, source limpide où les nymphes folles
Se penchent au miroir où passent des poissons,
Je vous quitte en pleurant, nos campagnes chéries,
En agitant mon voile au détour du chemin,
Gardons qui souvenir de nos heures choisies,
Surtout si notre sort nous paraît inhumain. »

Le sort peut-il être inhumain, — même si aux souffrances du corps s'ajoutent les déceptions de l'âme, — quand ne cesse jamais la griserie des syllabes chantantes ?

Les Cendres au Vent, second recueil de poèmes qu'a signés Germaine Rousseaux-Deligny, marquent une nette victoire de l'auteur sur lui-même. Nous voulons dire que ces nouvelles pages sont un miroir moins brouillé où une seule image — celle du poète — s'inscrit, sincère, claire, sympathique. Le moi épars dans *Les Chants de la Syrinx*, s'est ici reconstitué. Que Germaine Rousseaux-Deligny disperse au vent d'oubli les « Cendres des Roses » ou celles du cœur, elle le fait avec grâce. Le vers qu'elle scande est plus sculpté mais il se pare encore de cette harmonie lente intérieure qui faisait le charme des premiers poèmes. Ne redoutez point une grâce mièvre et banale. Le talent de l'auteur qui nous occupe s'est virilisé au choc des souffrances. La mort s'est assise, un soir, sur le seuil de sa porte.

Un nom, sur une tombe, en la terre étrangère...
Inguérissable et vive une blessure au cœur,
Et dans les yeux meurtris plus de larme légère,
Rien qu'une vision d'impossible bonheur.
Ah ! se tordre les mains, appeler sans réponse...
Savoir qu'on ne revivra jamais plus près de nous...

Mais si cruelle que soit la douleur, l'auteur l'accepte sans blasphème, sinon sans révolte. La douleur n'est rien quand subsiste l'espérance, la suprême, la fleur vivace de la Foi :

« Parmi l'ombre angoissante, une forme pâlie
Offre à Dieu sa douleur, le plus beau des fleurons. »

L'espoir est la force des poètes. Germaine Rousseaux-Deligny n'est qu'au début de son effort. La route qui s'ouvre devant elle et qu'elle va suivre en écoutant son cœur, ne se déroule point en une aride contrée. Des haies la bordent, auxquelles, chemin faisant, elle pourra cueillir les roses du succès. Et ainsi, pour notre satisfaction, se trouvera exaucé le vœu qu'elle a serti dans ce beau vers :

« Je voudrais que mon cœur restât près de chacun ! »

*

Mme Jean Portail, journaliste aimée des lecteurs de l'*Intransigeant*, princesse de l'enquête et romancière de talent, nous donne aujourd'hui une œuvre nouvelle *Fruit d'Orage*, qui mérite toute notre attention. Et notre admiration aussi. Tant pour le style clair, alerte, les jolies descriptions qui émaillent ses pages que pour la psychologie profonde dont elle fait preuve dans ses subtiles analyses d'âme.

L'éveil des sens et de l'amour, chez son héros, auprès d'une amie de vacances qui restera toujours l'amante, ses essais craintifs, ses colères, ses jalousies de grand collégien naïf et gauche contre un père hâbleur, superficiel mais séduisant, sont dépeints d'une plume alerte. *Fruit d'Orage*, ballotté par la vie, se laissant guider par les événements plus qu'il n'essaie de les mener, Philippe se mariera avec une douce et gentille jeune fille, conservant sa maîtresse, indispensable. Et ces deux femmes seront les pôles entre lesquels, sa vie durant, oscillera son désir.

Admirons Mme Jean Portail de savoir regarder l'existence et les êtres bien en face, lire en eux, puis nous les dépeindre sans mièvrerie ni cruauté, tels qu'ils sont. La brillante romancière au talent éprouvé, à l'âme compréhensible, ne peut manquer de cueillir de nouveaux lauriers. *Fruit d'Orage*, n'est-ce pas la reproduction, hélas, de tant d'exemplaires vivants que nous coudoyons, de tant de jeunes ménages modernes parmi lesquels nous évoluons ?

Suzanne d'Aloisi,
de l'Académie Cyrnéenne.

AVIS A NOS ABONNES

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le

15 NOVEMBRE 1929

de bien vouloir nous faire parvenir sans retard leur demande de réabonnement au moyen du *Chèque Postal* que nous leur avons adressé à cet effet.

N. B. — Tout abonnement sera renouvelé automatiquement, et, dès l'expiration, si le [illegible]

Les ennemis du Progrès NE LISENT PAS Le Petit Bastiais

ÉCHOS

Billet Parisien

Pendant une crise ministérielle, M. Doumergue est assez surmené. Mais en temps ordinaire, malgré les soucis et les multiples exigences de sa charge, notre bon Président trouve le moyen de prendre quelques distractions.

On le voit peu au théâtre et encore moins au concert. Le Président aime à se coucher de bonne heure. C'est donc à l'Elysée même qu'il se délasse. A quoi ? Oh ! il ne joue pas au billard comme Grévy, ni aux dames comme Félix Faure. M. Doumergue consacre tous ses moments de liberté à la lecture. Il lit comme un Bénédictin. C'est pourquoi, à tout autre séjour d'été, il préfère Rambouillet, parce qu'il y jouit de la plus belle vue du monde sur le parc et sur les étangs, parce qu'il y est tranquille et qu'il peut lire sans être dérangé.

Quelqu'un qui l'approche de très près dit que le Président a conservé de sa studieuse jeunesse et des loisirs de ses années de Cochinchine un goût prononcé de la lecture qui lui vaut cette érudition avertie, cet esprit toujours en éveil qui ne se laisse jamais surprendre.

Mais ce n'est pas seulement dans la compagnie des classiques que M. Doumergue se plaît. Il prise beaucoup les auteurs modernes, même ceux du dernier bateau, tout en regrettant toutefois que ceux-ci se laissent aller trop souvent à un verbiage qui étire sur trois cents pages ce qui ferait une charmante nouvelle de trois cents lignes.

Le Président aime ses aises pour se livrer à son plaisir favori. Il s'installe dans un bon fauteuil, bien éclairé, le volume posé sur un pupitre un peu incliné. Il fait ainsi, paraît-il, en voyage, dans son wagon présidentiel.

Si jamais vous avez la faveur d'être reçu en audience particulière par M. Doumergue, vous serez accueilli dans un petit cabinet dont l'un des côtés est garni par une immense et fort belle bibliothèque qui forme un arc de cercle devant lequel il est assis. Si votre degré d'intimité vous permet de vous étonner à haute voix de l'abondance des livres que vous dénombrez à vue d'œil, le Président vous dira avec son aimable sourire :

— Je les ai tous lus !

Et, ce qu'il y a de plus fort, c'est qu'il les a relus !

Gabriel Barse.

Dans l'Enseignement

Extrait du « Rapport de M. Barraud, vice-Recteur de la Corse, sur la situation matérielle et morale de l'enseignement primaire 1928-1929 ».

CONCLUSION GENERALE

Après deux ans passés à la tête de l'Instruction publique, la situation de l'enseignement primaire en Corse me paraît comme tant de choses en cette île, faite de contradictions.

Ecoles normales où l'enseignement et la formation professionnelle n'ont rien à envier, au contraire, aux écoles normales du « Continent », un personnel généralement compétent et dévoué et qui fait honneur au département et à l'école, des inspecteurs primaires dont le moins que je puisse dire est qu'ils sont tout à fait dignes à tous égards de la mission délicate et souvent pénible qui leur est confiée, tout cela permet beaucoup d'espoirs et justifie l'optimisme dont témoignait mon précédent rapport.

Mais la situation matérielle de nos écoles, source principale de maux dont souffre notre enseignement, mais la lenteur des progrès accomplis (à ce rythme dans cinq siècles, nos enfants n'auront pas les écoles auxquelles ils ont pourtant droit), mais la conviction que dans l'état actuel de la législation et des règlements, on ne peut guère espérer que la situation s'améliore, mais le défaut de recrutement joint au mouvement d'exode qui s'accentue, ne sont pas sans inquiéter lourdement ceux qui aiment vraiment l'école et qui sentent la grandeur de sa mission, ceux qui ont la conviction profonde que le relèvement de la Corse est, au premier chef, une œuvre d'éducation, et que rien de solide ne sera fait pour le développement de l'île sans le concours d'une école rurale prospère et forte non seulement du talent et de la bonne volonté des maîtres, mais de la considération et de la puissance qui s'attachent à la perfection de l'organisation matérielle.

A l'Officiel

MAGISTRATURE

M. Gaudiech, procureur de la République de 2me classe, affecté provisoirement à la suite, a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de la Corse, section d'Ajaccio.

M. Leoni, juge suppléant du ressort de la cour d'appel de Pau, a été nommé juge de 2me classe au tribunal de première instance de Gers.

M. Franchi, juge au tribunal de première instance de Seine-et-Marne, section de Melun, est chargé spécialement du règlement des ordres pendant l'année judiciaire 1929-1930, audit tribunal.

DANS LES PERCEPTIONS

M. Raffalli, percepteur de 2e classe, 2e échelon, a été nommé, en la même qualité, à la perception de Calvi.

A Travers la Corse

AJACCIO

Le meurtre de Guitera. — On donne les renseignements suivants sur le meurtre qui a eu lieu le 31 octobre à Guitera.

Le drame a eu lieu dans les environs du village, sans témoins.

Le nommé Lanfranchi Charles, 40 ans, a tué de deux coups de revolver, calibre 7.65 le nommé Lanfranchi Joseph, 69 ans. La victime a été atteinte de deux balles, l'une entrée au dessus du téton gauche, la deuxième au-dessous de la pointe illiaque.

Les motifs du meurtre ne sont pas encore déterminés.

Les brigades des environs recherchent le meurtrier qui est à la campagne.

Au port. — Le vapeur « Cyrnos » est arrivé de Marseille le 5 novembre à 4 heures avec 186 passagers et 114 tonnes de marchandises.

Chambre de Commerce. — La Chambre de Commerce d'Ajaccio a tenu sa séance mensuelle mardi 5 octobre à 15 heures sous la présidence de M. Salini.

UNE ŒUVRE DE PAIX :

Le mémorial Interallié

A la fin de l'année 1928, au lendemain du dixième anniversaire de la victoire et de la paix plusieurs groupes d'anciens combattants appartenant aux nations qui avaient cimenté dans l'immortel sacrifice une impérissable alliance, se sont réunis et ont mis en train la réalisation de ce rêve :

Elever un monument grandiose, qui ne rappellerait ni le sang versé, ni les haines incendiaires, mais seulement l'élan de fraternité et de solidarité avec lequel spontanément les peuples s'étaient alliés pour défendre les territoires violés, le droit des gens foulé aux pieds.

Idée grande, noble, riche de généreuses conséquences, œuvre unique au monde. De nombreux monuments perpétuent les souffrances, les désastres de la guerre. Ils n'offrent, pour la plupart, qu'un intérêt national ou régional. Aucun ne s'est donné pour tâche de rappeler l'aide que toutes les nations amies se sont prêtées sur les champs de bataille ou sur le terrain de la charité.

Jaillie du cœur de ces anciens soldats, cette pensée pacifique et généreuse : aussitôt son écho dans le cœur du monde.

Vingt-sept nations : Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chine, Cuba, Espagne, Equateur, Esthonie, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Guatemala, Honduras, Irlande, Italie, Japon, Lithuanie, Panama, Pérou, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Siam, Tchéco-Slovaquie, Uruguay, l'ont prise sous leur haut patronage et alimentée d'importantes contributions.

Le Mémorial Interallié était créé. Ses fondations ont été établies à Liége, où les armées de la justice se dressèrent pour la première fois contre l'envahisseur.

Cette œuvre d'entente, de solidarité, de pieux souvenir, de science et d'art aussi, car le monument sera splendide, réalisé donc sous l'empire d'une même effusion de charité, de patriotisme, avec le concours de tous les partis, de toutes les opinions, de toutes les croyances.

Le Maréchal Foch qui répétait volontiers : « Les peuples ne cessent de vivre que lorsqu'ils cessent de se souvenir », avait accepté avec enthousiasme, la présidence de la Section française du Mémorial Interallié.

Foch est parti, mais son œuvre est continuée, comme elle devait l'être, par le Maréchal Pétain. Elle apporte une pensée neuve, efficace ; celle de tous les peuples qu'a réunis la guerre s'unissant par un effort collectif dans la paix.

Les Français ne doivent pas être, dans cette œuvre, en retard sur leurs alliés, qui ont déjà donné généreusement.

Qu'on souscrive donc pour compléter la part nécessaire à donner à la France une représentation digne d'elle.

Les offrandes seront reçues au Secrétariat Général de la Section française, 1-75, Boulevard Saint Germain, Paris et à tous les guichets de la Société Générale.

MALADIES DES YEUX
Docteur G. PACALIN
16, BOULEVARD DE CARDO — BASTIA
Consultations de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures.

Avis Officiels

RÉDUCTION DES TAXES

Télégraphiques avec le Grand-Duché de Luxembourg

Dans le but de développer les échanges télégraphiques avec le Luxembourg et de favoriser les rapports économiques entre ce pays et la France, M. Germain Martin, ministre des Postes, des Télégraphes et des Téléphones a décidé, d'accord avec l'Administration du Grand-Duché de réduire les tarifs appliqués aux télégrammes.

A dater du 1er novembre prochain, les taxes sont abaissées à 0 fr. 60 par mot (rayon général) et à 0 fr. 40 par mot (rayon limitrophe : relations entre les départements de Meurthe-et-Moselle et de la Moselle d'une part et le Luxembourg, d'autre part).

Un minimum de perception de 6 frs est appliqué par télégramme.

INFORMATIONS LOCALES

Au Palais

Me Bronzini de Caraffa débutait hier à la barre.

Peut-on réellement parler de débuts, après avoir entendu cette remarquable plaidoirie, dépouillée de tous effets oratoires faciles, mais soutenue par une argumentation solide et une logique implacable ; nous avons eu l'impression d'écouter un maître expérimenté du barreau : la chose s'explique sans doute par toute cette ascendance de juristes distingués qui a largement contribué et a veillé avec un soin jaloux à la formation juridique du jeune Maître.

Nous nous sommes trouvé en présence d'un Maître déjà rompu à toutes les finesses de la dialectique.

Me Bronzini de Caraffa a parlé avec facilité et assurance, dans un style simple, clair, précis.

Le Petit Bastiais adresse au jeune maître ses vives félicitations et ses meilleurs vœux.

De passage

Notre excellent ami, François Franchi, Régisseur à la Mairie de Soigen.

Chronique des Tribunaux

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience correctionnelle du 7 novembre 1929

Sous la présidence de M. le Juge Doyen Grimaldi, le Tribunal correctionnel de Bastia a statué sur les affaires suivantes :

Colonna d'Istria Jean Baptiste et Colonna d'Istria Pierre, de Bastia, sont poursuivis à la requête de l'Administration des douanes pour exportation sans déclaration de marchandises prohibées ; après plaidoirie de Me de Corsi, l'affaire est mise en délibéré.

— Micaelli Pierre d'Isolaccio a fait opposition à un jugement de défaut qui l'a condamné à 40 jours de prison pour violences ; défendu par Me Acquaviva, le prévenu voit sa peine réduite à 20 jours.

Galligani Pierre Aurèle et Cesari Camille de Bastia ont à répondre du délit d'infraction à la navigation maritime pour être sortis en mer avec une barque sans être munis d'un rôle d'équipage ou d'un permis de circulation ; coût : 25 francs d'amende avec sursis chacun.

Le nommé Damien, commis des postes à Bastia est prévenu d'outrages à magistrat et à agent de la force publique, délit commis à la suite d'une perquisition opérée à son domicile. Après plaidoirie de Me Acquaviva, le prévenu, qui se défend d'avoir outragé les [illegible], est condamné à 20 jours de prison avec sursis et à 25 francs d'amende.

— Les deux chauffeurs d'auto Paoli Dominique Louis et Mari Luc Antoine de Prunelli di Fiumorbo et Poggio di Nazza, se sont rencontrés avec leur voiture à un tournant brusque de la route ; la collision, rendue inévitable par l'étroitesse du chemin, a occasionné des blessures légères à différents voyageurs qui se trouvaient sur l'auto de Paoli. Après plaidoirie de Me Colombani pour Paoli, de Me de Caraffa pour Mari, le Tribunal inflige au premier 6 jours de prison avec sursis et deux fois 5 francs d'amende ; au second, 10 jours de prison et deux fois 5 francs d'amende.

— Pour avoir frappé une voisine à la fontaine, la demoiselle Guelfucci Françoise d'Erbajolo, est condamnée à 25 fr. d'amende avec sursis après plaidoirie de Me Raffalli.

— L'Italien Stolfi Charles a coupé du maquis appartenant au nommé Lucciardi d'Antisanti. Le prévenu, qui fait défaut, est condamné à 15 jours de prison.

— Pour outrages à gendarme, Albertini Madeleine de Corte se voit octroyer 10 jours de prison avec sursis.

— Pour avoir outragé un garde particulier, Massiani Louis de Piedicorte, défendu par Me Giacobbi, est condamné à 6 jours de prison avec sursis.

— Le nommé Bocognano Angelin, actuellement au Sénégal, a à répondre du délit de blessures involontaires : il a, en effet, dans le courant d'août 1928, heurté Mme Silvestri, qui traversait le boulevard Paoli, à Bastia, lui occasionnant des blessures assez graves. Le prévenu fait défaut. Les civilement responsables sont représentés par MMes de Caraffa et Bronzini, Me Moretti représente la Compagnie d'Assurances et Me Bianchi la partie civile. Après plaidoirie de Me Bianchi, Me Bronzini, qui fait ses débuts à la barre, plaide pour les civilement responsables : il le fait avec chaleur et conviction ; sa plaidoirie d'une dialectique serrée, produit une très bonne impression sur le tribunal et sur tout l'auditoire. Il est chaleureusement félicité par M. le Président qui prononce l'allocution suivante :

« Au nom du Tribunal et en mon nom personnel, je tiens à vous féliciter pour votre belle plaidoirie.

« Nous vous avons écouté avec le plus grand intérêt et nous nous sommes rendu compte que du dossier de votre affaire bien étudié vous avez su tirer tous les arguments qui pouvaient plaider en faveur de votre client.

« Votre plaidoirie, du reste, bien ordonnée, suivant un plan bien conçu et très bien développé, a démontré que vous possédiez tous les moyens nécessaires pour faire un excellent avocat.

Comment en serait-il, du reste, autrement après les bonnes études universitaires que vous avez faites et qui se sont [illegible] ensuite non moins brillamment à l'école de droit.

« Je me permets de vous le dire, vos débuts révèlent d'excellentes dispositions et font augurer pour votre avenir les meilleurs résultats.

Vous réussirez certainement dans la carrière que vous avez choisie et sans beaucoup d'efforts non seulement à cause de vos excellentes études, mais aussi à raison de l'aide matérielle et morale et des appuis efficaces que vous trouverez dans votre propre famille. Car moi personnellement, votre parent qui très incidemment aujourd'hui — et j'en suis heureux — ai l'honneur de présider ce tribunal, je ne puis pas ignorer que près de vous rayonne tout un aréopage de jurisconsultes. J'ai nommé M. votre père, Mme votre mère, votre grand père et votre oncle estimé qui est aujourd'hui à côté de vous, qui tous ont donné depuis longtemps la preuve de leur valeur professionnelle et de leur talent, lesquels seront toujours prêts à vous assister et à vous soutenir.

Pour réussir, du reste, vous n'aurez qu'à suivre leur trace et leur exemple.

Aussi mes félicitations et celles du tribunal s'adressent aussi bien à vous qu'à tous les vôtres, pour lesquels, vous le savez, personnellement je nourris l'affection la plus sincère en même temps que le plus profond attachement ».

M. le Procureur de la République ainsi que Me Morelli et Me Bianchi, son contradicteur, félicitent également le jeune maître.

Après une courte délibération, le Tribunal condamne Bocognano à 2 mois de prison avec sursis et à 10.000 francs de dommages-intérêts. La Compagnie d'assurances est déclarée civilement responsable.

Deux affaires électorales du canton de Vezzani sont entamées puis renvoyées à une audience ultérieure.

M. le substitut Thiers a occupé le siège du Ministère public.

AU TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Le Tribunal de simple police, présidé par M. Benucci, Juge de paix du 1er canton, a eu à juger à l'audience d'hier 31 affaires dont 21 de procès-verbaux de police, 4 de la gendarmerie et 6 des gardes champêtres.

Ces affaires intéressaient 40 contrevenants poursuivis pour :

Dommages de pâturages : 7 ; Bruit de moteur et échappement libre : 5 ; Défaut de permis de conduire : 2 ; Embarras de la voie publique : 4 ; Défaut d'éclairage à véhicule : 2 ; Infraction au code de la route : 3 ; Excès de vitesse en ville : 2 ; Jet d'ordures : 2 ; Tapage injurieux ou violences légères : 8 ; Divers : 5.

Une affaire d'infraction à la police des chemins de fer déférée au tribunal, comme délit contraventionnel et concernant M. L. D., employé des P.T.T., a donné lieu à une condamnation à 16 francs d'amende.

Une affaire d'ouverture de débit de boissons à moins de 100 mètres du nouvel hôpital et concernant M. B. C., a provoqué la fermeture de l'établissement.

Les autres affaires ont donné lieu à des condamnations de 1 à 11 francs d'amende et 3 contrevenants ont été condamnés à 3 jours de prison chacun.

AVIS DE DÉCÈS

M. Pozzo di Borgo, marchand-tailleur ; Mme Pozzo di Borgo, née Balestracci, et ses enfants ; M. et Mme Balestracci, née Finidori, et ses enfants, de Marseille ;

Les familles Balestracci, Pozzo di Borgo ;

Ont l'immense douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

ALICE POZZO DI BORGO

leur fille chérie, décédée à Bastia à l'âge de 19 ans.

L'enterrement aura lieu vendredi 8 courant à 3 heure de relevée. On se réunira à la maison mortuaire : 17, rue de l'Opéra.

SAINT-FLORENT

M. Cesari Don Charles ; Mme et M. François Poggi et leurs enfants : Jean, Paméla, Charles, Pascal ;

Mme et M. Morganti Joseph et leurs enfants ; M. et Mme Pierre Morganti et leur fille ; M. et Mme Roch Morganti et leurs enfants ; M. et Mme Dominique Bartoli et leurs enfants ; M. et Mme Bartolini Joseph ; Mme Vve Bartolini et ses enfants de Toulon ;

Les familles Mme Vve Cesari et ses enfants, Piazza Henri, Cesari, Limarola Charles, François et Dominique de Rivarola, Girolami Tomasini, Motti Louis ;

Ont l'immense douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame MADELEINE CESARI
Née HERBIN

leur épouse, mère, belle-mère, grand'mère et cousine.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui 8 courant.

Les chauffeurs protestent

Hier soir à 18 heures, les chauffeurs de taxi de la ville, ont parcouru la ville en cortège, actionnant les trompes et klacksons de leurs voitures.

Cette bruyante manifestation avait pour but de protester contre l'état lamentable de notre réseau routier.

On sait que les chauffeurs ont décidé de faire grève aujourd'hui et demain.

Communications

SYNDICAT DES EMPLOYES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Les membres du dit syndicat sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu vendredi 8 novembre à six heures du soir à la Bourse du Travail.

Présence indispensable. Paiement des cotisations. Désignation du Trésorier. Questions diverses.

Le Secrétaire : N. BASTELICA

SYNDICAT NATIONAL DES CHEMINOTS DE LA CORSE

Les camarades cheminots syndiqués et non syndiqués sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu à la Bourse du Travail vendredi 8 courant, à 20 h. 30. Présence indispensable.

Grands Magasins
LOUIS MAUREL
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE UN MILLION

Augmentation de Capital

par 2000 actions B de 250 francs entièrement libérées.
par 4000 actions B de 250 frs libérées de 62 fr. 50, à la souscription.
On souscrit à la Banque Gregorj, à la Banque Fantauzzi, aux guichets des Magasins, 3, boulevard du Palais.

Les Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h 45 : Gala cinématographique avec orchestre. Au programme :

Régent-Journal. Une alerte au pensionnat, comique.

Fox Film présente l'Aurore. Le chant de deux humains, de F. W. Murnau.

Interprétation :

L'Homme, Georges O'Brien ; Sa femme, Jane Gaynor ; La femme de la ville, Margaret Livingston.

Au prochain programme : Clara Bow dans *Hula* ; *Les onze diables*, film sportif.

ELEGANTES BASTIAISES
C'EST AUJOURD'HUI QU'A LIEU L'OUVERTURE DU NOUVEAU
SALON DE MODES
DE Mme RENETTE LAZZARI
Rue Saint-Jean N° 4
La maison vient de recevoir un assortiment complet DES DERNIERES NOUVEAUTES
Réparations — Deuil livré en 24 heures

Cafés
EXPEDITION A L'INTERIEUR
TORREFACTION JOURNALIERE DE CAFES
— Téléphone 2 1-06 —
LA PLUS ANCIENNE MAISON DE LA CORSE
GRANDE
Brûlerie Cyrnos
23 bis, RUE DE L'OPERA,
— BASTIA —

BOURGEOIS
FRÈRES & FILS
ETABLISSEMENTS FONDES EN 1867
CYRNEENNE
liqueur de Cédrats Corses
LA CANONICA
Vieille liqueur.
ANIS BOURGEOIS
Apéritif supérieur
NOCCO-RHUM
Pur Martinique

CABINET DENTAIRE
Le Cabinet de M. T. BOURGEOIS, Chirurgien-Dentiste, 1, Bd Letteron, est ouvert tous les jours.

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

A la Chambre

Le débat sur la politique du Gouvernement

« Le résultat auquel ont abouti les marchandages de l'Angleterre ne nous ont paru ni heureux pour nous ni heureux pour l'avenir des relations entre les deux pays. Aujourd'hui, la question qui se pose est celle-ci : Allons-nous aller à la seconde conférence de La Haye pour continuer à être manœuvrés par nos ex-alliés et nos ex-ennemis ? »

Après avoir insisté sur la nécessité de soumettre la banque des règlements internationaux au contrôle des Etats intéressés, l'orateur examine la question de la commercialisation de la dette allemande.

Faisant ressortir les interprétations différentes qui sont données à ce sujet, il déclare que la Chambre doit être renseignée sur l'attitude qu'adoptera à ce sujet, à la conférence de La Haye le Gouvernement français.

M. Franklin-Bouillon arrive au problème de l'évacuation rhénane et s'étonne de la hâte avec laquelle on procède à cette évacuation. Il fait observer que le plan Young repose surtout sur la bonne foi et la bonne volonté de l'Allemagne et qu'il n'y a pas lieu d'être satisfait à cet égard.

Le récent vote en faveur du referendum contre le plan Young est un fait extrêmement grave.

Après avoir formulé le souhait qu'une délégation des Commissions compétentes aille se rendre compte sur place de la situation dont il vient de faire le tableau, *M. Franklin-Bouillon* regrette que nous n'ayons rien fait pour empêcher les préparatifs allemands extrêmement inquiétants.

Il estime qu'il n'est pas possible d'évacuer avant que nous ayons remédié à la situation. Il pense également que nous ne devons pas toucher la question de la Sarre avant que l'Allemagne ait prouvé sa bonne foi et que le plan Young soit devenu une réalité.

— On peut m'accuser de faire preuve de super-nationalisme, conclut l'orateur, mais si le super-nationalisme consiste à ouvrir les yeux et à défendre nos frontières, je préfère cela au silence.

« Les faits sont là, ils sont indiscutables, tous les Français doivent s'unir pour y faire face et pour que la France ne meure pas » (*Vifs applaudissements à droite et au centre*).

M. Frossard

Après une courte suspension de séance, *M. L.-O. Frossard*, socialiste, monte à la tribune pour développer son interpellation.

Il déclare qu'il ne reproche pas au Président du Conseil l'imposante cohorte de ses collaborateurs, mais il constate que M. André Tardieu, dans l'accomplissement de la mission qui lui avait été confiée, a fait preuve d'un éclectisme inattendu.

— Il nous a semblé, dit-il, qu'il avait deux listes dans sa poche et, sans doute, deux programmes en envisageant deux majorités possibles. Finalement il est allé du grand Orient au Sacré Cœur. »

M. L.-O. Frossard constate que certains membres du Gouvernement, tels M. Marcel Héraud, sont les ennemis résolus des lois laïques.

— Je leur fais l'honneur de penser qu'ils sont restés fidèles à leur doctrine. Mais cette doctrine est-elle celle du Gouvernement ou M. André Tardieu a-t-il un programme de rechange comme il a des combinaisons de rechange ? »

L'orateur déclare être en désaccord avec M. André Tardieu sur sa conception de la démocratie.

— Nous pensons, dit-il, que les grands partis sont plus que jamais nécessaires à une démocratie et qu'un Gouvernement doit s'appuyer sur les partis formant la majorité.

M. L.-O. Frossard demande ensuite si la présence de M. Briand dans le cabinet signifie que la politique de Locarno sera suivie ou celle de M. Maginot dans son discours de Bar-le-Duc. Il n'est pas possible, selon lui, de poursuivre la politique de paix sans être soutenu par la majorité démocratique.

M. Louis Marin intervient :

— N'essayez pas de mettre en contradiction MM. Briand et Maginot. Ils sont d'accord. »

M. L.-O. Frossard :

— Je souhaite que cet accord s'étende à tous les groupes de la majorité. »

Après avoir indiqué que ses amis et lui sont prêts à faire appel au suffrage universel et qu'ils sont hostiles à toute prolongation du mandat législatif, l'orateur socialiste exprime la conviction que le Gouvernement ne pourra pas trouver à la fois une majorité pour sa politique intérieure et sa politique extérieure.

— Vous êtes un Gouvernement de réaction, conclut l'orateur. Aussi rencontrerez-vous une opposition de combat (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche*).

Le renvoi du débat

Après une intervention de *M. Cachin* qui reproche, notamment, à M. André Tardieu sa politique de répression contre le communisme, plusieurs députés de droite réclament le renvoi des débats à demain après-midi. Mais la gauche insiste pour que la discussion se poursuive dans la soirée et demain matin afin de conclure rapidement.

La date la plus éloignée est mise aux voix et adoptée par 306 voix contre 270.

Le débat continuera donc demain après-midi.

La séance est levée à 19 heures 10.

L'Impression après les débats

Paris, 7 novembre. — La déclaration ministérielle a produit une vive impression dans les groupes du centre et de droite qui ont constamment et longuement applaudi.

Les groupes de gauche n'ont pas paru ébranlés par le programme fiscal et social du Gouvernement et ont continué à critiquer la formation du cabinet, qui contient, à leur avis, trop d'éléments de droite.

Cependant, de l'avis général, la journée a été plutôt bonne pour le cabinet. C'est demain que s'engagera le débat décisif avec la réponse de M. Briand au discours de M. Franklin-Bouillon.

Les plus optimistes donnent, dans la soirée, plus de trente voix de majorité au cabinet, les plus pessimistes lui accordent dix voix, mais rares sont ceux qui prophétisent sa chute.

Le retour des aviateurs Costes et Bellonte

Hanoï, 7 novembre. — Les autorisations de survol, demandées par Costes, ont été accordées ; elles concernent la Perse, l'Irak et la Turquie. Les autres pays faisant partie de la Fédération Aéronautique Internationale, les formalités se trouvent réduites à leur plus simple expression.

Costes pourrait donc s'envoler dès maintenant s'il voulait mais on sait qu'il a décidé d'attendre la prochaine lune, favorable aux vols nocturnes, pour tenter le retour rapide Hanoï-Paris.

Ce n'est donc que dans une semaine environ que Costes et Bellonte entreprendront leur nouveau voyage.

Les obsèques de M. Herbette

Paris, 7 novembre. — Les obsèques de M. Herbette, ambassadeur de France en Belgique, grand officier de la Légion d'honneur, grand croix de l'Ordre de Léopold, ont été célébrées, ce matin, à 10 heures, en l'église Saint-Philippe du Roule, au milieu d'une très nombreuse assistance.

Le deuil était conduit par MM. Albert et Bernard Desmarches, beaux-frères du défunt.

L'inhumation a eu lieu à 13 heures 30, au cimetière de Montmartre.

Aucun discours n'a été prononcé.

Le conflit minier persiste en Angleterre

Londres, 7 novembre. — L'effort du cabinet travailliste pour arriver à une entente entre les propriétaires de mines et les ouvriers a échoué, à la suite du refus des propriétaires de se rencontrer avec les mineurs sur la question de la réduction des heures de travail, à laquelle ils sont absolument opposés.

La santé de M. Poincaré

Paris, 7 novembre. — Les médecins qui soignent M. Poincaré déclarent qu'à la suite de l'état de leur client dont la convalescence se poursuit excellemment, ils ne publieront plus de bulletin de santé.

L'évacuation de la Rhénanie n'a pas été suspendue

Paris, 7 novembre. — Un journal annonce, ce matin, que l'évacuation de la Rhénanie par les troupes françaises était brusquement suspendue.

M. Maginot, ministre de la Guerre, interrogé à ce sujet, a fait les déclarations suivantes :

— Vous pouvez démentir catégoriquement l'information en question, qui ne peut viser la suspension de l'évacuation de la troisième zone rhénane, pour la raison bien simple que cette évacuation n'est pas commencée, et qu'elle ne peut, d'ailleurs, être entreprise tant que le plan des experts n'aura pas été accepté et tant que le Gouvernement n'en aura pas délibéré.

« Les mouvements de troupes signalés sont provoqués pour des raisons d'hygiène et de regroupement de troupes.

« Quant à la deuxième zone, les autorités militaires, comme il avait été convenu, ont jugé utile de modifier le dispositif des troupes d'occupation qui y demeurent. »

On recherche les preuves de la culpabilité d'Almazian

Paris, 7 novembre. — M. Michaud, expert en écriture, a conclu aujourd'hui que le canif trouvé dans la ruelle devant la boutique d'Almazian, ne pouvait pas avoir servi au grattage au dos de l'étiquette de la malle sanglante.

On recherche actuellement si Almazian n'a pas détourné cent mille francs de soieries constituant une partie de l'actif de sa faillite.

Autour de l'Affaire de la "Gazette du Franc"

Paris, 7 novembre. — La Chambre correctionnelle a fixé pour le deux décembre la date de l'affaire Anquetil-Amar.

Les détournements de Chardon

Paris, 7 novembre. — M. Fernand Berlin, avoué, vient, au nom du groupement central de défense de la « Gazette du Franc », de se constituer partie civile entre les mains de M. Glard contre M. Chardin et tous les autres, à raison des détournements s'élevant à près d'un million, au préjudice de l'actif de la Gazette.

Les cérémonies du 11 Novembre

Paris, 7 novembre. — La cérémonie du 11 novembre, à 11 heures, sous la présidence de M. Doumergue, aura lieu Place de l'Etoile, devant le tombeau du Soldat Inconnu.

Le général Gouraud, gouverneur général de Paris et son état-major, les drapeaux et leur escorte se rendront place de l'Etoile. C'est alors, à 11 heures, qu'aura lieu la minute de recueillement et que commencera ensuite le défilé des troupes.

A la Conférence pour le Traitement des Etrangers

Paris, 7 novembre. — La conférence pour le traitement des étrangers a terminé cet après-midi la discussion générale du programme.

Quatre Commissions sont créées se partageant l'étude des différentes questions.

Les travaux commencent demain, à 16 heures 30.

Les obsèques de M. André Lefèvre

Paris, 7 novembre. — Les obsèques de M. André Lefèvre, ancien ministre de la Guerre, auront lieu samedi, en l'église Saint-Pierre de Chaillot.

L'inhumation se fera au cimetière de Montmartre.

La mine homicide

Johannesburg, 7 novembre. — Huit mineurs ont été tués et huit autres blessés dans un accident survenu aujourd'hui à la mine sud de Nigel.

Nouvelles diverses

Berlin, 7 novembre. — Le général [illegible], commandant le trentième corps français, et son état-major, ont quitté Coblence, hier.

Les journaux allemands relèvent le fait que le général, avant de quitter la ville, est allé saluer les tombes des soldats allemands, tués pendant la guerre.

Les dernières troupes belges ont quitté Eschweiler, hier.

Paris, 7 novembre. — Le ministre de l'Air a adressé aux aviateurs Bailly, Reginensi et Marsot le télégramme suivant :

Je suis heureux de vous adresser à tous trois mes chaleureuses félicitations pour la splendide performance accomplie en établissant en neuf jours la liaison aérienne France-Madagascar.

Je vous souhaite une bonne continuation. — Signé : Laurent Eynac.

Londres, 7 novembre. — Pour la première fois depuis l'hiver dernier, le roi assistera à une représentation théâtrale.

Accompagné de la reine, il verra jouer, ce soir, *Rose Marie*, au Théâtre Royal de Drury Lane.

Paris, 7 novembre. — Une deuxième cargaison d'or américain, à destination de Paris, a été expédiée de New-York par une banque américaine.

Ce deuxième envoi est de 76 millions de francs comme le premier ; il arrivera la semaine prochaine.

Paris, 7 novembre. — En présence de M. Doumergue, M. Marraud a présidé, dans la soirée, à la Sorbonne, la séance solennelle, à l'occasion du grand chimiste Paul Schutzenberger.

Londres, 7 novembre. — L'état du prince de Schaumbourg Lippe, qui est soigné dans une maison de santé de Caterham, est toujours très grave.

Cependant, aux dernières nouvelles on note une légère amélioration et les médecins espèrent sauver le prince.

Paris, 7 novembre. — La Commission sénatoriale de l'Armée, réunie sous la présidence de M. Lebrun, a désigné divers rapporteurs.

Pour la pipe et pour rouler la cigarette employez le tabac
PETIT CAPORAL SUPÉRIEUR
(bande rouge)
1 FRANC LE PAQUET DE 50 GRAMMES

N'OUBLIEZ PAS
que pour 100 francs à la commande et 50 francs par mois, vous pouvez vous procurer IMMEDIATEMENT une bicyclette ALCYON, route ou course, garantie pour la durée de cinq ans sur facture.
Type WINDSOR route 525 francs.
Type ALCYON route 625 francs.
Type bleu ciel Tour de France 725 et 750 francs.
Tous les modèles routes sont livrés complets en ordre de marche avec garde-boue, roue libre, frein arrière, sacoche garnie, pompe, timbre, feu rouge, etc.
Les modèles sport avec doubles freins avant et arrière, double pignon arrière, cale pieds et courroies.
Demandez catalogues et renseignements à l'agent général pour la Corse
B. FAYET
11, Place du Diamant, Ajaccio
ALCYON
(la grande marque nationale)
TOUR DE FRANCE
Classement général : 1er Maurice DE WAELE sur bicyclette bleu ciel

ASSURANCES Toutes Branches, tous risques
COMPTOIR d'ASSURANCES MARITIMES ET TERRESTRES
BASTIA, 23, RUE DE L'OPERA
(Rez de chaussée) — Télép. : 149
V. LORENZI, Directeur
AGENCE POUR LA CORSE DES PLUS PUISSANTES COMPAGNIES FRANÇAISES ET ETRANGERES
BRANCHE MARITIME :
Rédaction police flottante, Constats, Règlement immédiat des avaries.
BRANCHE TERRESTRE :
Vol, Droit commun et accidents du Travail ; Incendie (totalité du mobilier et valeur vénale des fonds de Commerce). Grêle, Bris de glace, mortalité bétail.
ASSURANCES VIE — CAPITALISATION
Mixtes, Dotales, Rentes Viagères, Titres d'épargne au porteur.
Couvertures immédiates et sérieuses
Renseignements gratuits à domicile sur demande

Imprimerie-Papeterie POGGI Fres
10 et 12, Rue Napoléon - BASTIA
RENTRÉE DES CLASSES
GRAND CHOIX D'ARTICLES POUR ÉCOLIERS
CARTABLES — SERVIETTES — CARNETS — COMPAS — TROUSSES — PLUMES — PLUMIERS — ENCRIERS — ENCRE POUR STYLO — BOITES DE PAPIER A LETTRES
Concessionnaire du Cahier « LE CALLIGRAPHE » et des Crayons « E. FABER »
PRIX SPECIAUX POUR COMMERÇANTS
REMISE AUX MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT

Méfiez-vous des imitations
PERNOD FILS
PARIS - PONTARLIER - MARSEILLE
n'a pas de prénom
Le seul devant être servi à la demande de UN "PERNOD

ASSUREZ-VOUS à la
Cie d'ASSURANCES GÉNÉRALES sur la VIE
PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES
assurée par le nouveau contrat "MIXTE CUMULÉE"
LA PLUS AVANTAGEUSE DES COMBINAISONS EN COURS
Adjonction facultative de l'assurance d'invalidité et accident.
Agent général : M. CAGNINACCI, 39, boulevard Paoli, 39 — BASTIA

ATTENTION !
RÉPARATIONS & ENTRETIEN DE TOUTES MARQUES de
Machines à coudre, Phonographes
MACHINES A ÉCRIRE
Vous trouverez à cette adresse, de très bonnes machines à coudre d'occasion. Pièces de rechange à volonté. Toutes mes réparations et occasions sont garanties sur facture. Expédition dans toute la Corse. Emballage spécial.
Ne craignez pas de me demander la machine qui serait susceptible de vous intéresser.
M. JACARIA, 8, Rue des Zephirs - BASTIA

BANQUE de la CORSE
15, Bd Albert 1r & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)
Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous effets — Ouverture de comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs .. Correspondants de Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances, branches diverses.

Pour les amateurs de tabac goût américain, la cigarette MIMOSA est incomparable

A VENDRE

Deux grosses charrettes avec leurs mulets et harnais complets en bon état. S'adresser à M. [illegible] Joseph, commerçant à Champlan.

A VENDRE

Deux papiers en ballots. S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

AVIS

GHISONACCIA-GARE
HOTEL DE LA GARE

Mme Vve Vincensini a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle cesse l'exploitation de son commerce à partir du 31 octobre.

PERDU

Foulard noir et blanc. Rapporter contre récompense au bureau du *Petit Bastiais*.

IL A ETE PERDU

Vendredi dernier aux alentours du Palais de Justice une mantelle d'astrakan. Prière de la rapporter aux bureaux du journal.

ESTAGNONS

D'huile à vendre, contenance 5 litres. S'adresser aux bureaux du journal.

Le Passé... !!
Le Présent.

HIER
le **macaroni** était présenté en longs tubes bien incommodes à manger
AUJOURD'HUI
RIVOIRE & CARRET
présentent leur nouveau **macaroni** sous une forme pratique et rationnelle
VOUS DEVEZ L'ESSAYER ! !

LA SOCIÉTÉ
Agostini Frères
présente dans ses magasins d'exposition
7 et 8, Rue du Nouveau-Port
BASTIA

Les Citroën C. 4
en Camionnette bâchée
Fourgon de livraison
Conduite intér. 5 places
Conduite intérieure 7 places
Torpédo luxe tabatière
Torpédo luxe normal
Torpédo commercial

Les Citroën C. 6
Conduite intérieure luxe
Camionnette 1.800 k.

La conduite intérieure DELAGE
6 Cylindres, 14 CV, 7 places

FACILITÉS DE PAYEMENT

N.-B. - La Société dispose à partir du 14 Novembre d'un contremaître et d'une équipe spéciale de six ouvriers provenant des Usines DELAGE et CITROEN, dont elle est le Concessionnaire exclusif.

LAINES A MATELAS

Importante Maison ROUBAIX, recherche
REPRÉSENTANT
à la commission, actif, bien introduit clientèle. Ecrire en indiquant références et départements visités, initiales : H. B.

TRAVAUX FACILES

de découpage chez soi toute l'année, sans quitter emploi, 2 à 5 francs l'heure, deux sexes, tous âges, rien à vendre. Pour éch. et renseignements, envoyez votre adresse sur enveloppe à TILLY, les Hogues par Perriers (Eure).

LOCOMOBILE

A vendre locomobile RANSOMES NEUVE puissance réelle 14 chevaux, prix très avantageux. S'adresser à Société R. WALLUT et Cie, 78, rue de Gerland, LYON. Locomobile visible. Maison WALLUT, 78, Boulevard National, MARSEILLE.

Soyez bon pour votre moteur
Lubrifiez-le avec
L'OLYMPICOIL

La reine des HUILES d'AUTO, spécialement recommandée pour les moteurs poussés, les Voitures de Courses et de Sport, les Camions et les Cars de montagne.

Pour votre sécurité, exiger la Marque « OLYMPIC » vous la trouverez dans les principaux garages.

AGENTS dépositaires demandés pour tous renseignements écrire à l'OLYMPIC OIL COMPANY, MARSEILLE.

POUR VOS ACHATS DE
MEUBLES
linge de maison
Une visite s'impose à
Lyon Mobilier
2 & 4, RUE DE LA GARE
ANNEXES ET ATELIER
18 & 21, RUE DE L'OPERA
— BASTIA —

Car ne l'oubliez pas, c'est la maison spécialisée dans la vente du meuble et linge de maison, possédant le plus grand assortiment en meubles classiques et modernes de tous styles ; ainsi qu'un grand choix de lits fer et cuivre et tous articles literie, linoléum, etc...

Nos prix à qualité égale ne permettent aucune comparaison, faites-nous confiance et vous serez servis de même.

Nous accordons des facilités de paiements et envoyons sur demande notre catalogue avec prix courants.

Nous avons organisé un atelier pour la fabrication et la remise en état des sommiers, divans, etc..., ainsi que pour la réparation et recouvrage des fauteuils, canapés et tous sièges à des prix très modérés.

NOTA. — *Nous expédions franco d'emballage dans toute la Corse et pour le Continent, par les soins de notre Maison principale de LYON,* B. BURES et ses ENFANTS 79-81, RUE CRÉQUI.

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
paquet blanc

Compagnie Fraissinet

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DEPARTS de la CORSE pour le CONTINENT

Dim. 3, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 4, d'Ile-Rousse p. Nice à 23 h.
Mardi 5, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 5, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 6, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 7, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 7, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 8, de Bastia pour Nice à 21 h.
Samedi 9, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 10, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 11, de Calvi pour Nice à 23 h.
Mardi 12, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 12, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 13, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 14, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 14, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 15, de Bastia p. Nice à 21 heures.
Samedi 16, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 17, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 18, d'Ile-Rousse p. Nice à 23 h.
Mardi 19, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 19, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 20, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 21, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 21, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vendredi 22, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 23, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 24, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 25, de Calvi pour Nice à 23 heures.
Mardi 26, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 26, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 27, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 28, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 28, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 29, de Bastia pour Nice à 21 h.
Samedi 30, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DEPARTS du CONTINENT pour la CORSE

Dimanche 3 de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 4, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 5, de Nice p. Calvi à 23 heures.
Merc. 6, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 6, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 7, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 8, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Sam. 9, de Toulon p. Ile-Rousse à 20 h. 30
Samedi 9, de Nice pour Bastia à 20 h.
Dim. 10, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 11, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 12, de Nice p. Ile-Rousse à 23 h.
Merc. 13, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 13, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 14, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 15, de Nice p. Ajaccio à 17 heures.
Samedi 16, de Nice p. Bastia à 20 h.
Samedi 16, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Dim. 17, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 18, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 19, de Nice pour Calvi à 23 h.
Merc. 20, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 20, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 21, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 22, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 23, de Toulon p. Ile-Rousse à 20 heures 30.
Samedi 23, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dim. 24, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 25, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 26, de Nice p. Ile-Rousse à 23 h.
Merc. 27, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 27, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 28, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 29, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 30, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Samedi 30, de Nice p. Bastia à 20 h.

Dégustez les......

Marque
J. VIDAL

Agent : M. P. GRASCO, 18, Boulevard Paoli, 18 — BASTIA

STÉNO-DACTYLO
par JAMET-BUFFEREAU
DEMANDER PROGRAMME GRATUIT
aux Succursales de BASTIA, 20, Boulev. Paoli
et Marseille, 16, Allées de Meilhan.

Le Gérant : FERNAND POLI
Imp. du Petit Bastiais, 5, Bd du Palais

BOURSE DE PARIS du 7 Novembre 1929

[illegible]	Cours préc.	Cours du Jour
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]
5 % 1915	[illegible]	[illegible]
4 % 1917	[illegible]	[illegible]
4 % 1918	[illegible]	[illegible]
5 % 1920	[illegible]	[illegible]
6 % 1920	[illegible]	[illegible]
4 % 1925	[illegible]	[illegible]
3 % 1927	[illegible]	[illegible]
Bons 5 % 1923	[illegible]	[illegible]
Bons Trésor 5 % 1926	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1926	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1922	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Pas de Calais	[illegible]	[illegible]
Départ. Seine 7 % 1926	[illegible]	[illegible]
Oblig. P. T. T. 1926	[illegible]	[illegible]
Paris 1929	[illegible]	[illegible]
— 1930	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
— [illegible]	[illegible]	[illegible]
TERME		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nationale Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris et Pays-Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]
Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]	Cours préc.	Cours du Jour
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Générale Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez Capital	[illegible]	[illegible]
Suez Parts	[illegible]	[illegible]
Act. Créd. fond. Alg.-Tunisie	[illegible]	[illegible]
Est Capital	[illegible]	[illegible]
Lyon Capital	[illegible]	[illegible]
Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Nord Capital	[illegible]	[illegible]
Orléans Capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé Chemins de Fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Compt. Gle. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Kuhlmann	[illegible]	[illegible]
Phosphates de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Pechiney	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique Ord. 250 fr.	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Air Liquide	[illegible]	[illegible]
Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Sucreries Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	[illegible]	[illegible]
Russe 5 % 1906	[illegible]	[illegible]

[illegible]	Cours préc.	Cours du Jour
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
Banque Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons-Lits Ordinaires	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Pétrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Actions Usines du Rhône	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financière Caoutchoucs	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
De Beers Ord.	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Goldfields	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca Ordinaire	[illegible]	[illegible]
Mexican Eagle Ord.	[illegible]	[illegible]
Actions Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mozambique	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]

[illegible]	Cours préc.	Cours du Jour
Hispano-Suiza	[illegible]	[illegible]
Act. Banque de l'Indochine	[illegible]	[illegible]
Tanganyika	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux [illegible]	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Messageries Maritimes Ord.	[illegible]	[illegible]
Distil. Indochine	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris-France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier [illegible]	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier [illegible]	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier [illegible]	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philip. Ord.	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hotchkiss	[illegible]	[illegible]

[illegible]	Cours préc.	Cours du Jour
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Talc Luzenac	[illegible]	[illegible]
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bergougnan	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bulgare 5 % [illegible]	[illegible]	[illegible]
Chine 4 % [illegible]	[illegible]	[illegible]
Egypte Unifié	[illegible]	[illegible]
Hellénique 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Italie 3 1/2	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % [illegible]	[illegible]	[illegible]
Mexique 4 % [illegible]	[illegible]	[illegible]
Roumanie 4 % [illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Serbe 1913	[illegible]	[illegible]
Turc [illegible]	[illegible]	[illegible]
CHANGES		
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

54e ANNÉE — N° 218 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — SAMEDI 9 NOV. 1929.

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
5, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.08

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-67

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : MARTIN BIANCONI
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux : [illegible]

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	un an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Etranger A)	30	60	120
Etranger B)	46	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
42
0C222

LES MOUVEMENTS DE LA POPULATION CORSE DEPUIS CENT ANS

XVII. La Castagniccia (Ampugnani-Alesani)

Nous avions dit qu'après le canton de Sainte-Marie-Sicché, celui d'Orezza était le plus fort en communes. Le canton de La Porta d'Ampugnani en compte également quinze, et si la seconde place peut être laissée à Orezza, c'est parce qu'il dénombrait une seizième commune avec Pastoreccia d'Orezza, commune qui existait encore, avec 146 habitants, en 1835. Mais il faut tenir compte surtout que le territoire du canton d'Ampugnani est un peu plus vaste que celui d'Orezza, dépassant six mille hectares, soit mille cinq cent environ de plus que le territoire d'Orezza.

En outre, il ne semble pas que l'agglomération territoriale d'Ampugnani soit aussi peu utilisable que celle d'Orezza. C'est toujours la pleine région du châtaignier, mais, sur la vallée, si encaissée soit-elle, du Fiumalto, des échappées agraires permettant de varier quelque peu la production. Si ces différences sont faibles, il n'en faut pas moins les noter, pour expliquer que le canton de La Porta ait moins souffert que celui d'Orezza du dépeuplement.

Rappelons les chiffres globaux :

L'Ampugnani avait une population de 5.009 habitants en 1821, 4.412 en 1826, 4.840 en 1831, 5.042 en 1850, 5.230 en 1870.

Avec des mouvements divers, la population a essayé de se tasser, de s'installer pendant cinquante ans, les années où les conditions caractérisées par la sobriété, de la vie, se maintenaient en Corse. C'est qu'ici nous ne trouvons plus comme dans le pays d'Orezza, des communes de deux ou trois cents habitants sur des territoires de moins de cent hectares, ou les dépassant à peine. Les superficies communales de l'Ampugnani varient entre 200 et 650 hectares, sur un sol un peu moins accidenté. Sur quinze communes, nous n'en découvrons que quatre ou cinq dont la population est supérieure à leur superficie en hectares, avec des différences plutôt faibles.

Il s'explique ainsi que la population totale n'ait pas diminué, au contraire, de 1821 à 1870, date à laquelle elle a atteint son point culminant de 5.230.

Il n'en est pas moins vrai qu'avec le changement des modes d'existence, la régularisation des services de transport maritimes, l'accession facilitée à la carrière militaire pourvoyeuse d'emplois civils, en résumé la multiplication des contacts entre la vie locale et la vie extérieure survenant après 1870, le déclin démographique de l'Ampugnani, comme celui du Cap-Corse, de la Balagne et d'autres régions, était fatal. Et le taux actuel de 4.261 habitants pour un peu plus de six mille hectares de sol par comparaison médiocre est honorable.

Les facultés de résistance de l'Ampugnani au dépeuplement s'observent dans les chiffres s'appliquant aux communes, que voici, entre 1850 et 1926 :

Casabianca, de 250 à 264 ; Casalta, de 215 à 193 ; Croce, de 559 à 400 ; Ficaja, de 434 à 230 ; Giocatojo, de 238 à 136 ; Polveroso, de 231 à 146 ; Porta, de 609 à 570 ; Pruno, de 305 à 305 ; Quercitello, de 328 à 204 ; San Damiano, de 358 à 223 ; San Gavino, de 413 à 406 ; Scata, de 201 à 130 ; Silvareccio, de 480 à 347.

La diminution est presque générale, mais avec quelque chose de régulier qui tient à une distribution mieux équilibrée du sol.

On peut, à beaucoup d'égards, comparer l'Alésani à l'Ampugnani et au Rostino. Comme ces deux derniers, l'Alésani a une fenêtre sur la plaine. Ses neuf communes se meuvent sur un territoire qui compte à peu près la même superficie que celui d'Orezza avec ses quinze communes. L'abattement démographique de l'Alésani, qui a 2735 habitants contre 3.228 en 1850 (et 3.070 en 1821) est du même ordre proportionnel que celui de l'Ampugnani, et moins grave que celui d'Orezza. Les communes aussi présentent les mêmes caractéristiques de diminution régulière et lente, entre 1870 et 1926 :

Felce, de 425 à 346 ; Novale, de 352 à 280 ; Ortale, de 320 à 184 ; Perelli, de 404 à 304 ; Piazzali, de 111 à 101 ; Pietricaggio, de 330 à 273 ; Piobetta, de 272 à 179 ; Tarrano, de 314 à 341 ; Valle, de 615 à 536.

On aura remarqué que de 1921 à 1926, les populations des trois cantons semblent s'être tassées. Orezza a gagné, entre ces deux dates, sept habitants, l'Ampugnani n'en a perdu que dix et l'Alésani que trois. S'agit-il d'une fixation conforme aux possibilités de toute nature que présentent ces trois cantons qui présentent entre eux, par ailleurs, de si grandes analogies ? Le prochain recensement nous le dira.

PB

Le débat sur la Politique Générale du Gouvernement s'est poursuivi hier

M. Briand a répondu aux interpellateurs

Paris, 8 novembre. — C'est devant une Assemblée aussi nombreuse qu'hier que M. Fernand Bouisson ouvre la séance à 15 heures 05.

MM. Tardieu, Briand, Chéron, Alcide Delmont, Loucheur, Hellin, Lucien Hubert et Barety sont au banc du Gouvernement.

Le renvoi de la discussion à hier n'avait été voté qu'à 3 voix de majorité

M. Georges Bonnet demande la parole sur le procès-verbal de la précédente séance. Il rappelle qu'à la fin de l'après-midi d'hier ses amis et lui avaient demandé une séance de nuit et que, malgré cette proposition, le renvoi du débat au lendemain fut décidé par 310 voix contre 275, d'après les chiffres proclamés en séance. Les chiffres exacts étaient 287 voix pour le renvoi et 284 contre.

L'orateur dit que ses amis et lui n'attachent aucun caractère politique à ce scrutin.

M. Fernand Bouisson fait observer que l'erreur signalée par M. Georges Bonnet provient de la déplorable habitude qu'ont tous les députés de charger les scrutins.

Les interpellations

L'incident est clos et la Chambre reprend la discussion des interpellations sur la politique générale du Gouvernement.

M. Taittinger

M. Taittinger exprime la satisfaction qu'a causée à ses amis et lui la déclaration ministérielle. Il se félicite de constater que pour la première fois l'économique a pris le pas sur la politique et il rend hommage aux qualités d'énergie, de décision et de clarté de M. André Tardieu.

L'orateur examine ensuite le problème qui domine, selon lui, le débat : celui de la sécurité.

Il ne conteste pas la valeur des engagements et des traités internationaux mais il estime que ce n'est pas suffisant pour assurer notre protection.

Faisant allusion aux préparatifs allemands dénoncés hier par M. Franklin-Bouillon et à la pétition organisée par M. Hugenberg contre le plan Young, *M. Taittinger* affirme qu'en présence de ces faits on est en droit de considérer l'avenir avec une certaine inquiétude.

M. Paul Boncour interrompt, exprimant l'avis que nous avions eu le tort de trop songer à l'occupation du Rhin plutôt que de songer à l'organisation défensive de notre frontière.

M. Taittinger. — Votre point de vue se rapproche du mien car j'estime que ce manque d'organisation a laissé croire aux Allemands que nous n'avions pas l'intention de procéder à l'évacuation anticipée de la Rhénanie.

Après avoir mis la Chambre en garde contre l'évacuation prématurée des territoires occupés l'orateur conclut en disant que ses amis et lui ne sont pas défenseurs d'un nationalisme outrancier mais qu'il leur est impossible de transiger sur le problème de la sécurité.

— Nous poursuivrons de tout cœur la politique de paix, dit-il, mais soyons prudents et clairvoyants. (Applaudissements à droite et au centre droit).

M Delsol

M. Delsol, U.R.D., constate, avec satisfaction, que la politique d'Union nationale suivie depuis trois ans continue.

Faisant allusion au programme du Gouvernement, il ajoute qu'il appartient à la majorité d'Union nationale de réaliser la promesse faite par le cartel, en 1924, et non tenue.

L'orateur déclare ensuite partager l'inquiétude de MM. Franklin-Bouillon et Taittinger devant la campagne nationaliste allemande.

Il se prononce, en terminant, pour une politique de fermeté et de prudence au point de vue extérieur.

M. Bureau

M. Bureau, républicain de gauche, appelle plus particulièrement l'attention sur le problème de la Sarre. Il se préoccupe de savoir quel est le but des négociations à envisager entre la France et l'Allemagne à ce sujet.

Puis il s'inquiète des manœuvres par lesquelles l'Allemagne s'efforce d'obtenir à son avantage le règlement anticipé de ce problème. Il termine en demandant au Gouvernement de donner à la Chambre les apaisements nécessaires.

M. Rivière

Après une courte suspension de séance, on entend *M. Rivière*, socialiste, qui déclare :

— C'est un véritable défi au bon sens politique que de vouloir présenter des Gouvernements prétendant s'inspirer d'une politique cohérente alors qu'ils sont composés d'éléments différents et contradictoires. Le précédent ministère, renversé le 22 octobre, constituait un véritable paradoxe, aujourd'hui nous sommes dans la même confusion. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).

M. BRIAND

« On a jamais vu, ajoute l'orateur, un homme chargé d'une haute mission comme M. André Tardieu déclarer, dès les premiers jours, qu'il formerait un ministère envers et contre tous. »

M. Rivière se déclare sceptique relativement à la réalisation des réformes sociales promises dans la déclaration ministérielle. Le Président du Conseil a dit qu'il voulait marcher en avant mais la majorité le suivra-t-elle ?

Faisant allusion à la politique fiscale du Gouvernement, l'orateur s'étonne que M. Chéron, si intransigeant lorsque les groupes de gauche proposaient des réformes, soit devenu aujourd'hui si conciliant et si large.

La vérité est qu'il s'agit d'une manœuvre politique. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).

M. Rivière fait ensuite observer que la déclaration ministérielle comportait de nombreuses lacunes. Le Président du Conseil n'a rien dit par exemple sur la question de la laïcité. Or, il n'est pas possible d'oublier que deux membres du Gouvernement actuel ont signé le fameux manifeste du général de Castelnau, demandant l'abrogation des lois laïques. (Applaudissements à l'extrême gauche).

D'autre part, quelles sont les intentions du Gouvernement au sujet de l'amnistie ?

L'orateur comprend que M. André Tardieu n'ait rien dit car il est lié par son passé.

« Nous condamnons cette méthode, conclut l'orateur, et cela suffit pour que nous refusions notre confiance au Gouvernement. »

Le discours de M. Briand

M. Briand demande alors la parole et monte à la tribune au milieu d'un vif mouvement d'attention et de curiosité.

Il déclare, pour commencer, que la politique extérieure de la France continue la politique de dignité et de fermeté qui a été approuvée par tous les membres des différents cabinets dont il a fait partie.

L'orateur est d'autant plus heureux d'avoir donné son concours à M. André Tardieu que jamais, au cours des délibérations auxquelles ils ont participé, dans les différents cabinets, le moindre désaccord ne s'est élevé entre eux.

La politique extérieure

M. Briand estime que certains reproches qui lui ont été adressés sont excessifs. A aucun moment les négociateurs français n'ont abordé les questions extérieures avec une âme de vaincus. (Applaudissements).

Le ministre dit qu'il a conscience de n'avoir jamais rien négligé pour assurer notre défense nationale et que les efforts qu'il a faits dans ce sens lui permettent de dédaigner certaines accusations.

Les négociations de La Haye

Après avoir fait ressortir les difficultés que l'on rencontre toujours dans les conférences internationales, *M. Briand* expose les conditions dans lesquelles se sont déroulées les négociations de La Haye et s'attache à démontrer que nous n'avons consenti aucun sacrifice important.

« La transaction que nous avons acceptée était nécessaire pour ne pas briser le plan Young. Une attitude intransigeante aurait-elle donné de meilleurs résultats ?

« On m'accuse de pratiquer une politique de renonciation et d'abandon. J'ai tout de même bien le droit de dire que ma politique, loin de diminuer le traité de Versailles l'a considérablement amélioré. ». (Applaudissements sur de nombreux bancs).

Après avoir rendu hommage à la mémoire de M. Stresemann, dont la disparition doit être regrettée dans le monde entier, l'orateur analyse les clauses du traité de Versailles, relatives à l'occupation de la Rhénanie. Il souligne qu'il s'agit d'une occupation solidaire par les trois puissances intéressées et que, par conséquent, aucune de celles-ci ne peut entreprendre une action isolée.

L'évacuation de la Rhénanie

Sur ce point très net, l'orateur ne peut accepter aucune leçon de quiconque. Il ajoute qu'une clause du traité de Versailles autorise l'évacuation anticipée des zones occupées si l'Allemagne donne des garanties et des preuves de sa bonne volonté.

M. Briand estime qu'on peut admettre comme une garantie des gages financiers.

« Aujourd'hui, nous nous trouvons en présence d'un règlement complet et définitif des réparations qui prévoit la mobilisation de la dette allemande et c'est ainsi que se pose la question de l'évacuation anticipée. »

Après avoir précisé que l'évacuation anticipée ne concerne pas la troisième zone, *M. Briand* indique qu'avant le retrait des troupes d'occupation, l'Allemagne doit faire tous les gestes nécessaires à la mise en vigueur du plan Young, lequel doit être ratifié par le Reichstag et accompagné du vote des dispositions législatives prévues par le plan Young.

La commercialisation de la dette allemande

« Commercialement, dit-il, cela signifie que les réparations passent du plan politique au plan commercial. La commercialisation est assurée à partir du moment où l'Allemagne aura remis ses obligations à la banque internationale des règlements, mais on ne peut pas exiger de l'Allemagne quelque chose qui ne dépend pas d'elle. C'est la banque seule qui pourra placer les titres dont il s'agit. Il faut seulement que le Reichstag affecte à l'ouverture de ces obligations les recettes des chemins de fer. »

« Dès que le placement des obligations sera fait, l'évacuation commencera. Faudra-t-il chicaner pour quinze jours ou un mois ? ». (Vifs applaudissements).

(Lire en 3me page)

Vingt détenus s'évadent d'une prison roumaine

Bucarest, 8 novembre. — Hier, à midi, à Cernautzi-Bukovine, vingt détenus de la prison centrale ont attaqué les gardiens et ont réussi à s'évader.

Ils ont été poursuivis par les gendarmes et les gardiens de la prison jusqu'au soir. Douze fuyards ont été déjà arrêtés dans les faubourgs de Cernautzi ; la poursuite continue.

Parmi les détenus évadés se trouvent quelques criminels dangereux condamnés à vingt ans de travaux forcés.

Les courses cyclistes de six jours

Berlin, 8 novembre. — L'épreuve des Six Jours Cyclistes s'est terminée par la victoire de l'équipe Dorn-[illegible] couvrant trois mille quatre cent cinquante quatre kilomètres, devant Ehmer-Kroschel, Huertgen-Miethe, [illegible] (Français).

Stuttgart, 8 novembre. — L'épreuve des Six Jours Cyclistes a été gagnée par l'équipe Buschenhagen-Van Kempen, couvrant trois mille quatre cent deux kilomètres.

Les suites judiciaires des troubles de Palestine

Londres, 8 novembre. — Suivant des nouvelles de Jérusalem, deux Arabes ont été condamnés à mort et deux autres à une amende de 250 livres, pour meurtre du rabbin Kaziel et tentative de meurtre sur sa femme.

Le plébiscite allemand serait ajourné

Berlin, 8 novembre. — Les milieux autorisés déclarent que le Gouvernement et les chefs de la coalition ont abouti à un accord afin de reculer la date du plébiscite, primitivement fixée au 15 décembre, jusqu'au 22 décembre.

Cette décision serait motivée par des raisons d'organisation matérielle.

La demande de liberté provisoire d'Almozoff serait rejetée

Paris, 8 novembre. — M. Pressard, procureur de la République, va signer, ce soir, le réquisitoire sur la demande de liberté provisoire déposée par maître Legrand, en faveur d'Almozoff.

Nous croyons savoir que le procureur conclura au rejet de la demande en l'état actuel de l'instruction. Des éléments tels que les résumés des experts manquent encore pour se faire une opinion définitive et le magistrat, tout en réservant l'avenir, estime que la détention s'impose tout au moins pour quelques jours.

L'inauguration de la ligne du chemin de fer transpersan

Téhéran, 8 novembre. — Le Shah a inspecté le premier tronçon de cent dix kilomètres, qui doit être ouvert prochainement au trafic, du secteur nord du chemin de fer transpersan.

Le souverain a été l'objet, pendant tout le voyage, de manifestations d'enthousiasme.

OPINIONS

Remerciements

Quoiqu'il s'agisse d'une histoire très ancienne, il n'est peut-être pas trop tard d'en parler.

M. Doumer a été réélu... Sénateur... la France entière s'en est réjouie comme d'une grande victoire nationale.

Il y a, tout de même, une ombre au tableau : M. Doumer n'a pas encore jugé à propos de remercier les 446 électeurs qui ont contribué, d'une façon tout désintéressée, à assurer son succès. Et la France entière se demande pour quelles raisons M. Doumer n'a pas daigné leur adresser l'expression de sa vive reconnaissance.

Entre temps, M. Doumer a déjà [illegible] pour fêter l'heureux événement du 20 octobre : M. Doumer a déjà exprimé sa grande satisfaction d'avoir conservé son beau siège du Sénat et d'être réélu victorieux dans son deuxième palais du Luxembourg. De notre côté, nous lui disons très sincèrement : « Ad multos annos. Pourquoi donc, Monsieur le Président, avez-vous oublié de remercier vos électeurs de Corse, qui, pourtant, se sont rappelés depuis à votre souvenir ? M. Pierangeli lui-même serait allé à Paris pour essayer de vous faire réparer une si pénible omission. »

On prétend aussi, il est vrai, que le député de Bastia se serait rendu dans la capitale pour assister à l'ouverture du Grand Salon des « [illegible] ».

Nous nous permettrons à l'occasion de donner les raisons réelles du silence de M. Doumer.

Eh quoi ! nous répondra-t-on, M. Doumer n'aurait pas été suffisamment éloquent en faisant de M. Piétri son « Ministre des Colonies » ? « Admettons-le ! »

En tout cas, M. Doumer a eu soin de l'éloigner des finances, depuis qu'il s'est aperçu que M. Piétri professe un souverain mépris pour l'arithmétique. M. Doumer n'a pas oublié, en effet, qu'au besoin M. Piétri essaye de justifier par des arguments de droit « les additions majorées ».

Nous ne pensons surprendre personne en affirmant que M. Doumer ne reconnait qu'un seul vainqueur de la journée du 20 octobre : c'est M. Bussière, Préfet de la Corse.

M. Bussière, nul ne le conteste, a travaillé effectivement pour la réélection de M. Doumer. Certainement, M. Doumer n'a pas négligé de le remercier.

V. M.

Un important Conseil des Ministres belges

Bruxelles, 8 novembre. — Le Conseil de Cabinet, réuni ce matin, a examiné l'état des travaux préparatoires de la conférence de La Haye et notamment ceux de la Commission de la Banque des Règlements internationaux.

A l'issue de la réunion des ministres, M. Heyman, ministre de l'Industrie et du travail, a fait part aux journalistes des impressions qu'il avait gardées du voyage qu'il vient d'accomplir en Alsace, où il est allé étudier, accompagné de hauts fonctionnaires des services de prévoyance sociale, l'application française du système d'assurances allemand.

Comme on lui demandait la conclusion des enseignements qu'il a recueillis, M. Heyman n'a pas caché qu'il était adversaire de l'étatisme en matière d'assurance.

M. Janson, ministre libéral de la Justice, a déclaré aux journalistes qu'il n'avait pas de projets linguistiques parce que les ministres ne sont pas d'accord.

— Il n'y en aura pas, a-t-il ajouté, tant que les membres du Gouvernement n'auront pas consulté les groupes et que M. Jaspar ne sera pas saisi des conclusions. Quand M. Jaspar sera en possession de ses projets, s'il ne parvient pas à rallier ses collègues à sa formule, le Conseil sera démissionnaire ».

AVIS A NOS ABONNÉS !

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le
15 NOVEMBRE 1929
de bien vouloir nous faire parvenir sans retard leur demande de réabonnement au moyen du *Chèque Postal* que nous leur avons adressé à cet effet.

N. B. — Tout abonnement sera renouvelé automatiquement, et, dès l'expiration, si le journal ne nous revient pas avec la mention refusé.

[illegible]

A l'Officiel

SURETE GENERALE

M. Colonna Dominique, commissaire de police de classe exceptionnelle à Nîmes, a été promu, sur place, à la hors classe, 3e échelon.

M. Cesaglioli Antoine-Dominique-Cyrille, inspecteur de police spéciale de 4e classe, à Ajaccio, a été nommé, en la même qualité, à Lyon.

M. Pellinelli Jules-Baptiste, inspecteur principal de police spéciale de 2e classe, en congé pour raisons de santé, a été nommé inspecteur principal de police spéciale de 2e classe à Ajaccio.

M. Nanni Jean-Antoine, inspecteur stagiaire de police spéciale à Ajaccio, a été nommé, sur place, inspecteur de police spéciale de 7e classe.

TRAVAUX PUBLICS

M. Raffalli, gardien de phare de 4e classe, a été nommé gardien de phare de 3e classe, et affecté, en cette qualité, dans le département des Bouches-du-Rhône au service du phare de Beauduc.

M. Santini Dominique, gardien de phare de 4e classe, a été nommé gardien de phare de 3e classe, et affecté, en cette qualité, dans le département des Côtes du Nord, au service du phare des Roches-Douvres.

Variétés

Par qui est créée la beauté du logis familial ? Par la ménagère. Sait-elle y faire régner une propreté méticuleuse et un ordre parfait ? Est-elle capable de disposer avec goût les plus pauvres meubles, de mettre des gravures simples mais choisies, draper un rideau, disposer un vase ? Est-elle sensible au charme d'une fleur sur sa fenêtre, d'un lierre, d'une glycine grimpant le long du mur de sa pauvre maison ? Sait-elle, enfin, mettre partout cette sobre élégance, ce bon goût discret qui plaît au premier coup d'œil, et attire et retient, sourit aux gens de ceux ? C'est ce qui les invite à demeurer le plus possible dans ce foyer aimable, où la pauvreté n'exclut pas la grâce, où la grâce atténue plutôt la pauvreté ; dans ce foyer, en un mot, dont chaque objet exhale, pour ainsi dire, l'âme exquise de la ménagère.

Car il est bien prouvé que la demeure influe sur le demeurant ; que tout chef de famille, quelque peu affiné qu'il soit, n'est pas insensible à la beauté de son « home ».

C'est toujours cela de gagné sur les peines de la vie, sur le cabaret, et nous bénissons l'art qui sait en adoucir l'amertume.

Qu'on s'efforce donc de former partout de bonnes ménagères.

J.-M. FONTANA

VIENT DE PARAITRE

LA VOIX DES HEURES

Par Gisèle VALLEREY

Un volume in-8° 190 pages 10 francs chez Eugène FIGUIERE, éditeur, 17, rue Campagne-Première, Paris (XIVe).

Gisèle Vallerey qui a obtenu récemment le Prix des Poètes, est trop connue des lettres pour qu'il soit utile de la présenter. Ce qu'on peut dire d'elle c'est que en possession d'un talent sûr, précis, riche d'émotion et de sensibilité, chaque nouvelle production de son esprit est un événement heureux dans le monde des poètes. « La Voix des Heures » est un recueil de poèmes dont chacun est l'évocation d'une heure qui, en passant, a laissé dans le cœur de l'artiste une impression diverse d'une plénitude touchante et c'est cette impression que Gisèle Vallerey fait partager à ses nombreux lecteurs.

Avis Officiels

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour le recrutement de 700 surnuméraires aura lieu, au chef-lieu de chaque département, les samedi 21, dimanche 22 et lundi 23 décembre 1929.

Ce concours est ouvert aux candidats des deux sexes : 500 emplois seront attribués aux candidats du sexe masculin et 200 à ceux du sexe féminin.

La liste d'inscription des candidatures sera close le 16 novembre 1929 au soir.

Les candidats devront être âgés de 17 ans au moins au dernier jour du concours et de 25 ans au plus le premier jour du concours.

Par exception, la limite d'âge est reculée jusqu'à 30 ans pour les candidats pourvus d'un emploi de titulaire dans l'administration.

Les limites minima de taille exigées des candidats à l'emploi de surnuméraire sont fixées comme suit :

Candidats du sexe masculin : 1 m. 54.

Candidats du sexe féminin : 1 m. 50.

L'admission dans les cadres des candidats reçus au concours ne deviendra définitive qu'à l'issue du cours d'instruction professionnelle dont ils devront subir avec succès l'examen de sortie.

Pour la constitution de leur dossier de candidature, les intéressés devront s'adresser au receveur des Postes de leur localité.

A Travers la Corse

AJACCIO

Chez les officiers de réserve. — La section des officiers de réserve d'Ajaccio adresse à Mme André Lefèvre le télégramme suivant : « Section officiers réserve Ajaccio vous adresse condoléances attristées occasion décès du regretté Président. Signé : Dominique Spinosi, secrétaire général ».

Carnet. — Nous apprenons avec plaisir que Mlle Poggionovo, fille de Mme veuve Auguste Poggionovo, institutrice en retraite, à Sollacaro, est fiancée à M. Pierre Quilichini, ingénieur des Travaux Publics à Madagascar.

Les orgues de Saint-Roch. — Le grand orgue de Saint-Roch sera inauguré dimanche 10 novembre, sous la présidence de Mgr Rodié, qui prononcera le discours de circonstance.

Au cours de la cérémonie qui commencera à 16 heures précises, des artistes réputés de Bastia et d'Ajaccio exécuteront quelques morceaux choisis des maîtres les plus célèbres de la musique religieuse.

Le programme détaillé de cette audition sera distribué à la porte de l'Eglise, à toutes les messes.

Aviation. — L'appareil piloté par Caviron est arrivé de Marseille à 10 h. 30, le 7 octobre, avec 3 passagers et est reparti à 11 h. 30 pour Tunis, avec 3 passagers.

Assistance publique. — Le Conseil de famille des enfants assistés se réunira mercredi 13 courant, à 11 heures, à la Préfecture.

Deuil

Nous apprenons avec un vif regret le décès, survenu à Erbajolo, le 1er novembre, de Mme Mariani Marie, née Prosperi.

La défunte était âgée de 82 ans : elle était la mère de notre excellent ami Xavier Mariani, ancien maire d'Erbajolo.

Ses obsèques ont été célébrées le 3 novembre au milieu d'un grand concours de population.

Nous adressons à M. Xavier Mariani et à toutes les familles atteintes par ce deuil nos sincères condoléances.

Après le congrès des usagers de la Route

Ainsi que nous l'avons déjà dit, les usagers de la route du Nord de l'île, se sont réunis le 2 novembre 1929, au nombre de trois cents, dans la salle du Régent-Cinéma, sous la présidence de M. C. Costa.

L'ordre du jour suivant a été voté :

Après avoir entendu l'exposé verbal de M. Agostini et lecture de son rapport, déclarent lui donner mandat pour poursuivre par tous les moyens en son pouvoir, la réalisation des vœux qu'il a émis au Congrès de la Fédération des Chambres Syndicales du Cycle Automobile.

Attendu que le département de la Corse est privé de voies ferrées, que le seul moyen de locomotion indispensable à la vie économique du pays est la voiture automobile, demandent aux Pouvoirs publics de concentrer leur attention sur l'état déplorable des routes tant nationales que départementales et d'intérêt commun, invitent auprès des parlementaires Corses et du Conseil Général pour qu'ils interviennent auprès du Gouvernement de la République pour obtenir une augmentation des crédits affectés aux routes corses ;

Demandent la réfection rapide :

1° de la route nationale de Bastia à Saint Florent par Teghime ;

2° la réfection d'urgence de la route nationale de Folelli à Ghisonaccia et au delà ;

3° de la route nationale de Bastia à Calvi par le Cap Corse et Saint Florent ;

4° de la route départementale de Biguglia à Saint-Florent par Oletta ;

5° de la route de Folelli à Orezza, ainsi que la réfection immédiate de tout le réseau vicinal.

Déclarent se solidariser avec M. Agostini.

Les services publics et usagers décident, en outre, pour le cas où aucune intervention n'ait eu lieu d'ici le 1er janvier 1930 de cesser de circuler à partir de cette date, estimant que les Pouvoirs publics ont le temps d'ici là de vérifier le bien fondé des doléances des usagers de la route corse.

Le Président, signé : COSTA.

SYNDICATS DES CHAUFFEURS ET PATRONS CHAUFFEURS DE BASTIA

Les chauffeurs et patrons chauffeurs réunis en assemblée générale le 8 courant ;

Ont décidé à l'unanimité de convoquer pour aujourd'hui 9 novembre à 10 heures du matin au Régent-Cinéma, les chauffeurs et patrons-chauffeurs ; motocyclistes ; Motoristes ; Transports publics (patrons et chauffeurs) ainsi que tous les usagers de la route.

Les syndicats informent le public qu'une permanence fonctionne au Café des Gourmets.

Des voitures avec chauffeurs pourront être mises à la disposition des personnes qui présenteront des cas exceptionnels.

Pour les Syndicats :
CATTA Benoit,
MORACCHINI François.

INFORMATIONS LOCALES

Au Départ

M. Emile Sari, Sénateur-Maire, est parti hier soir par le *Général Bonaparte*, se rendant à Paris, via Nice.

Les cérémonies du 11 Novembre

CROIX ROUGE FRANÇAISE

Le Comité de Bastia de la Société française de secours aux Blessés militaires — Croix Rouge Française — fera célébrer lundi 11 novembre à 11 heures du matin en l'Eglise Saint Jean Baptiste, une messe à la mémoire des soldats, marins et infirmières morts pour la France. Il a l'honneur d'y inviter toutes les autorités civiles, judiciaires, militaires et religieuses, les sociétés d'anciens combattants, les sociétés d'anciens militaires et de marins, les sociétés d'assistance et de secours mutuels. Tous ses membres, ainsi que toutes les personnes qui ont à cœur d'honorer le souvenir de nos morts glorieux. Des places seront réservées dans le haut de l'église.

Parti Républicain Démocratique et Social

COMITE SAINTE ELISABETH

Les membres du Comité sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir à 20 h. 30 au siège social.

Ils sont priés de se munir de leur carte personnelle.

La Vie Sportive

La finale de la Coupe d'encouragement de la L.C.F.A.

C'est donc demain qu'aura lieu au Stade Olympique la finale de la Coupe d'encouragement mise en compétition par la Ligue Corse pour succéder à la Coupe de la Z. I. A. définitivement acquise par le Sporting Club Bastiais.

Cette importante rencontre opposera à nos populaires sportingmen l'excellente équipe du Racing Club Ajaccien, finaliste du District Sud.

Le grand club de la ville impériale domine de loin ses concurrents locaux ; il pratique un football très efficace en même temps que fort plaisant. La formation qu'il déplacera pour affronter les champions de la Corse comprend ses meilleurs éléments. En voici d'ailleurs la composition exacte :

Graziani ; Souchon, Thisor ; Pozzo di Borgo, Casin, Franceschi ; Pozzo di Borgo, Giacobetti, Santucci, Parsi, Bonfanti.

De leur côté, les Dorens aligneront un team choisi parmi les joueurs suivants qui tous ont déjà fait maintes fois la preuve de leur classe.

Panissi, Cesari, Ferucci, Savignoni, Natali, Pinzuti, Smith, Salvo, Rognoni, Faby, Ciavatti, Mattei, Midinelli.

En vue de cette rencontre toutes les mesures ont été prises par les dirigeants du S.C.B. afin que la partie puisse se dérouler le plus régulièrement possible.

Un service d'ordre sera assuré à l'entrée et aux tribunes afin d'éviter tout désordre.

Chronique des Tribunaux

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans le compte rendu de l'audience correctionnelle que nous avons publié hier une erreur s'est glissée, concernant une affaire de douane.

Il ne s'agit pas, comme nous l'avons dit, *d'exportation sans déclaration* de marchandises prohibées mais d'objets *importés* de Saigon contenus dans trois valises appartenant à un voyageur, lesquelles valises étaient accompagnées d'un permis de transbordement établi à la Douane de Marseille dont les indications sont apparues, au moment de la vérification à Bastia, fausses ou incomplètes.

MM. Colonna d'Istria avaient établi une déclaration d'importation pour la consommation suivant les indications inscrites au dit permis de transbordement ainsi « qu'ils y étaient tenus » sous peine d'infraction dont ils auraient été rendus personnellement responsables.

Leur bonne foi a été, du reste publiquement reconnue par M. le Receveur Principal des Douanes à l'audience même du Tribunal.

M. de Corsi a demandé, en outre, au Tribunal, la mise en cause des principaux responsables, c'est-à-dire le transitaire de Marseille, M. Leonzi, et le propriétaire des valises qui est complètement inconnu de MM. Colonna d'Istria.

L'escadre à Bastia

Des bâtiments de la première escadre légère mouilleront éventuellement dans nos eaux à partir d'aujourd'hui.

LES ENNEMIS DU PROGRES NE LISENT PAS
Le PETIT BASTIAIS

Dans les groupements

SOCIETE DES [illegible]

Les membres de la Société sont informés qu'une réunion générale aura lieu au siège social (Café du Kiosque), aujourd'hui samedi, 9 courant, à 6 h. 30 du soir, en vue du renouvellement du bureau.

D'autres questions très importantes étant inscrites à l'ordre du jour et la présence de tous étant de ce fait indispensable, les sociétaires sont informés que tout absent sera considéré comme démissionnaire et que les sommes versées par lui resteront acquises à la société conformément aux statuts.

Le Secrétaire : AZAMBERTI.

AVANT D'ACHETER VOTRE VOITURE

Devenue aussi indispensable que le téléphone et la machine à écrire, l'automobile est un sujet qui préoccupe les uns et les autres :

Ceux qui ont une auto et souhaitent d'en trouver une meilleure.

Ceux qui n'en ont pas encore et qui de ce fait se sentent à tout instant en état d'infériorité.

C'est pourquoi le Salon annuel de l'Automobile provoque chaque année un véritable accès de curiosité générale.

Le fait saillant du Salon 1929 fût, de l'avis de tous, l'intérêt — on pourrait dire l'enthousiasme — que provoqua le nouveau programme présenté par *Peugeot*.

Précieuse indication, certes pour celui qui n'a pu visiter le Salon.

Mais l'opinion de l'acheteur sera mieux éclairée encore s'il connaît les causes d'un succès commercial aussi unanime. Efforçons-nous d'en résumer les grandes lignes :

Depuis un an, *Peugeot* a consacré plus de 200 millions à la construction et à l'agencement de nouvelles usines qui ont augmenté la superficie du groupe de Sochaux-Montbéliard de près de 100.000 mètres carrés.

Cette puissante concentration des moyens de production automobile de la grande marque nationale a déjà porté ses fruits :

Abaissement général des prix.

Qualité mécanique et présentation encore améliorée grâce à une cohésion parfaite de tous les efforts.

Voici quelques précisions :

La 12 CV 6 cylindres qui avait conquis la faveur de la clientèle élégante dès son apparition sur le marché s'impose cette année comme un modèle sans concurrence. Sur un châssis parfaitement mis au point par deux années de fabrication, *Peugeot* a présenté une série de carrosseries d'une ligne toute nouvelle, agrémentées d'un équipement extraordinairement luxueux. Deux créations inédites : Un cabriolet 4 portes, très remarqué par les techniciens et un Torpédo 6 places fait à la route, imposante voiture de grand tourisme. Le nouveau prix de la conduite intérieure avec tous ses accessoires est de frs : 37.500 seulement.

Le 201, le nouveau modèle lancé cette année par *Peugeot*, a été une véritable révélation. La nervosité et le silence du moteur, le confort des carrosseries et l'excellente suspension des châssis ainsi que leur impeccable élégance, ont suscité l'admiration de tous les visiteurs et de tous ceux qui ont essayé la 201.

Le prix de la conduite intérieure 4 places, 4 portes, n'est que de frs. : 20.900 et celui de la camionnette 400 kilogs. frs. : 17.500.

L'abaissement des prix de la 5 CV (celui de la conduite intérieure 4 places *n'est que de Frs : 13.900, celui du cabriolet*, frs. : 13.990, et celui de la camionnette 250 kgm. frs. : 11.900) a également produit un effet considérable.

Peugeot a voulu rendre sa 5 CV plus accessible encore à tous les budgets en constituant son mode de paiement spécial à raison de frs. : 500 par mois, déjà en vigueur depuis quelque temps.

La 5 CV *Peugeot* était déjà la voiture la plus économique du monde (4 personnes confortablement transportées pour moins de 25 centimes par kilomètre), elle est maintenant et de loin, la moins coûteuse d'achat.

Aussi, la production qui avait été triplée au cours de ces douze derniers mois a-t-elle encore été augmentée afin de permettre la livraison rapide aux innombrables acheteurs de cette si populaire petite voiture.

Les agents de *Peugeot* sont considérés par tous les automobilistes comme les meilleurs mécaniciens de France. Adressez-vous à celui de votre région, demandez-lui un essai.

Une *Peugeot* est une voiture bien faite. En achetant une *Peugeot* vous ferez travailler les meilleurs ouvriers de l'industrie française, et votre argent restera en France.

Les Examens

LICENCE EN DROIT

Nous apprenons avec plaisir que notre jeune ami Louis Bianchi, fils du sympathique avocat à la Cour d'Appel de Bastia, vient de subir avec succès l'examen de troisième année de droit à la Faculté de Montpellier.

Nous adressons au nouveau licencié qui se fera inscrire au barreau de notre ville, nos très sincères félicitations.

Ciné-Chronique

Les premières représentations du grand film *L'Aurore*, au Régent, ont remporté un éclatant succès, fort légitime d'ailleurs puisque cette superproduction avait déjà été triomphalement accueillie dans les plus grandes salles mondiales.

L'Aurore figurera encore au programme de ce soir et de demain en matinée et en soirée.

Un mystère dans la vie de Babette

— Babette, votre présence en ces lieux ne présage rien de bon pour votre mari.

— C'est bien mon avis, aussi je voudrais que vous ne disiez rien à personne au sujet de notre rencontre.

— Un secret entre nous ! Ah Babette ! C'est le commencement du bonheur. Mais savez-vous bien que vous êtes maintenant à ma merci.

— Ciel ! Je n'y avait point songé. Ah ! mon Dieu, je suis perdue. Je glisse sur la pente savonneuse du mensonge.

— Rassurez-vous Babette. Je suis un galant homme. Je n'abuserai pas des circonstances. Personne ne saura que je vous ai rencontrée, au Salon de l'Automobile, en train de faire un choix parmi les marques les plus célèbres et les carrosseries les plus modernes ; choix qui se soldera pour votre malheureux époux par une dépense considérable.

— Cher ami, j'estimais qu'il le saurait toujours assez tôt. Je voulais lui faire... comment dirai-je... une surprise. Ai-je eu tort ?

— Babette, une jolie femme a toujours raison.

Babette, pour avoir toujours raison, se sert d'un [illegible] « Soir de Paris » de Bourjois, créateur des Fards Pastels et de Mon Parfum.

État Civil

Mariages :

Bergamo Jean-Louis, vigneron-propriétaire et Gondolfi Joséphine, couturière.

Costantini Paul, gardien-chef, et Garbarini Roche-Félicité, ménagère.

Naissances :

Palombo Antoine, Gabrielli Auguste, Dolesi Baptiste, Bastiani Ambroise, Filippetti Roger, Clavel Roger-Louis, Giudicelli Solange-Toussainte, Gianviti Laurent-Paul-Philippe, Berganti François, Moracchini Annonciade-Léonce, Pasquini Jean, Zuccarelli Marie-Thérèse-Charlotte, Tobin Marie-Louise, Mariotti François, Filia Joseph-Arthur-Louis, Pasqualini Jean-Erasme-Pierre-Félix-Godefroy.

Décès :

Paoli Marie-Jérômine, 83 ans, veuve.
Damiani Nicolette, 66 ans, mariée.
Istria Antoinette, 86 ans, veuve.
Rimattei Nicolas-Antoine-Edouard, 56 ans, marié.
Aymo Eugène, 73 ans, marié.
Onetto Marie-Toussainte, 85 ans, mariée.
Fiorenti François-André, 1 an.
Benetti Maria, 46 ans, mariée.
Pozzo-di-Borgo Alice-Henriette, 11 ans.
Basso Ange-Antoine, 53 ans, célibataire.

CHAUFFEZ-VOUS AU GAZ
à votre gré
une seule pièce
ou toute la maison
Fermez le robinet,
plus d'inutiles dépenses.

Communications

RETRAITE DES DAMES

Mardi prochain, 12 novembre, à 16 h. 15, dans la chapelle du Sacré-Cœur, 8, boulevard Letteron, s'ouvrira la retraite des Dames.

Les heures des exercices seront les suivantes :

Le matin, à 8 h., messe et allocution.

Le soir, à 16 h. 15, sermon et bénédiction.

SYNDICAT UNITAIRE DES P. T. T. DE LA CORSE

Au cours de sa réunion du 27 octobre, le Syndicat unitaire des P.T.T. a voté l'ordre du jour suivant :

Considérant que le kilométrage des lignes télégraphiques et téléphoniques en Corse est très étendu et que le personnel affecté à l'entretien et pour les constructions de nouvelles lignes est insuffisant.

Considérant que les communications sont en Corse très souvent impraticables par suite du mauvais état des lignes et du dérangement trop fréquent ;

Invitent les pouvoirs publics à accorder des crédits indispensables afin de placer la Corse sur le même pied d'égalité que les autres départements de la Métropole étant donné que l'île est le seul département complètement négligé avec un service postal très mal organisé.

Les travailleurs unitaires des P. T. T. de la Corse demandent à M. l'Inspecteur du technique nouvellement nommé d'appliquer en Corse les mêmes méthodes de progrès pratiquées au Continent, à savoir :

1° Meilleures répartitions du travail ;

2° Suppression de l'avance d'argent faite à l'administration par les ouvriers des lignes pour payer les frais de voitures. Il arrive de rester des 3 et 4 mois sans être payé et avoir des 700 et 800 fr. d'avance pour frais de voiture ;

3° suppression du mandat collectif qui ne présente que des inconvénients pour le personnel ;

4° La camionnette affectée à Bastia uniquement pour le transport du matériel ;

5° Une deuxième voiture affectée à Bastia et aménagée pour le transport du personnel. A noter que si l'administration persiste contrairement au règlement à transporter à la fois le personnel et le matériel sur la même voiture, le Syndicat rendra responsable le chef de service des accidents qui se produiront fatalement ;

6° Rentrée à la résidence à la fin de chaque semaine.

7° Allouer une indemnité de résidence aux camarades de Calvi et de Propriano au même titre qu'au personnel de Bonifacio.

8° Suppression du chef de groupe.

9° *Compléter l'équipe nouvellement créée à Bastia qui ne compte que quatre unités au lieu de sept*, prescrites par le règlement.

10° Paiement au personnel de l'indemnité prévue par le règlement pour les travaux dangereux.

11° Distribution de cartes de circulation aux mains-d'œuvres.

12° La distribution du matériel fait d'après le règlement et non pas que le personnel soit obligé de transporter les poteaux sur les épaules ; la distribution des poteaux faite par la camionnette, poteau par poteau et non en laissant des 15 et 20 poteaux aux mêmes endroits.

13° Prendre des mesures urgentes pour éviter de nouvelles catastrophes, cet hiver.

14° Remboursement du prix des timbres de quittance payés à tort jusqu'à ce jour par le personnel.

15° Suppression d'urgence du payement des mandats du personnel de lignes au guichet ouvert au public. Le Syndicat signale à M. le Directeur que la paye au guichet impose de longues attentes aux clients et crée de nombreux incidents avec le guichetier ; le personnel et le public qui a juste raison ne doit être victime d'une mauvaise organisation.

Le Syndicat proteste contre les nominations des agents des lignes au titre militaire qui dépasse le pourcentage prévu par la loi ;

Demande dans l'intérêt économique de la Corse une meilleure organisation du service postal et des nouvelles créations d'équipe et le commissionnement immédiat des ouvriers mains-d'œuvres dont la plus part ont déjà plusieurs années de service effectif dans l'administration des P. T. T.

Grands Magasins LOUIS MAUREL

SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE *UN MILLION*

Augmentation de Capital

par 2000 actions B de 250 francs entièrement libérées.

par 4000 actions B de 250 frs libérées de 62 fr. 50, à la souscription.

On souscrit à la Banque Grégori, à la Banque Fantauzzi, aux guichets des Magasins, 2, boulevard du Palais.

Les Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h 45 : Gala cinématographique avec orchestre. Au programme :

Régent-Journal. Une alerte au pensionnat, comique.

Fox Film présente l'Aurore. Le chant de deux humains :

L'Homme, George O'Brien ; Sa femme, Jane Gaynor ; La femme de la ville, Margaret Livingston.

Au prochain programme : Clara Bow dans *Hula*, comédie dramatique ; Gustav Froelich dans *Les onze Diables*, film sportif.

BOURGEOIS
FRÈRES & FILS
ETABLISSEMENTS FONDES EN 1867
CYRNEENNE
liqueur de Cédrats Corses
LA CANONICA
Vieille liqueur.
ANIS BOURGEOIS
Apéritif supérieur
HOCCO-RHUM
Par Martinique

CABINET DENTAIRE
Le Cabinet de M. T. BOURGEOIS, Chirurgien-Dentiste, 1, Bd Letteron, est ouvert tous les jours.

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

A LA CHAMBRE

Les interpellations sur la politique du Gouvernement

(Suite de la première page)

L'orateur voudrait que quand les troupes françaises partiront elles partent dans la confiance et la cordialité et que dans la façon large et généreuse dont la France ferait son geste, il nous en vînt comme un sentiment de reconnaissance. (Vifs applaudissements).

La question sarroise

Après avoir démontré qu'aucun Gouvernement ne s'était désintéressé de l'organisation défensive de nos frontières, *M. Briand* examine le programme de la Sarre qui n'a aucun rapport avec le problème de l'évacuation.

« C'est une question exclusivement franco-allemande et il est de notre intérêt de la régler en créant, pour une longue durée, un régime de collaboration. Si les Allemands veulent traiter nous sommes prêts à les écouter. Une Commission vient de procéder à une enquête et elle attend, dans la position du défendeur. »

M. Briand répond à M. Franklin-Bouillon

Abordant la dernière partie de son discours, *M. Briand* répond à M. Franklin-Bouillon en montrant que celui-ci n'a fait qu'apporter à la tribune les éléments de documents qui ne sont pas récents.

« Dans ces documents, il y a des réalisations qui datent d'avant-guerre et un programme d'avenir mais nous avons réussi à obtenir de l'Allemagne l'engagement que ce plan ne sera pas exécuté et ce résultat nous l'avons obtenu grâce à la politique de Locarno ». (Vifs applaudissements).

Après avoir rappelé qu'il ne faut pas juger l'Allemagne d'après les articles de la presse nationaliste, *M. Briand* ajoute, avec force :

« Nous n'avons jamais fermé les yeux sur les faits auxquels M. Franklin-Bouillon a fait allusion. Si un homme politique fermait les yeux sur des choses pareilles non seulement il ne serait pas digne d'occuper le poste de ministre des Affaires Etrangères mais il serait un traître. (Vifs applaudissements).

« Si la Chambre croit que la France est mal engagée, si elle croit pouvoir faire autre chose, qu'elle le dise. Mais alors il faut déchirer le plan Young, il faut détruire les projets de convention de La Haye, il faut se séparer de nos alliés et dans les territoires occupés il n'y aura plus de Commission des Gouvernements, ce sera la loi martiale.

« Si c'est cela que vous voulez, dites-le.

« Quant à moi, je vous jure que je ne m'associerai jamais à une politique qui nous éloigne de la paix.

« Le Gouvernement actuel vous demandera de ratifier les projets de convention de la Haye, mais il faut, dès maintenant, se décider.

« Si vous avez confiance que tout cela est mauvais, repoussez-le et repoussez-moi. ».

La péroraison de ce discours, qui a fait une vive impression sur la Chambre, est l'objet d'une longue et vibrante ovation qui s'étend de l'extrême gauche à l'extrême droite.

De nombreux députés se lèvent pour applaudir et *M. Briand*, de retour à son banc, est vivement félicité par M. André Tardieu et les ministres présents ; plusieurs députés, appartenant à divers partis viennent lui serrer la main.

La séance est suspendue à 20 heures jusqu'à 21 heures 30.

Le brouillard cause trois accidents d'aviation

Paris, 8 novembre. — Un accident d'aviation qui s'est terminé heureusement, avec moindre mal qu'on eut pu redouter, s'est produit cet après-midi à 15 heures 30 à Villeron, non loin du Bourget.

Deux avions Farman de la ligne Amsterdam-Bruxelles-Paris, pris dans le brouillard, ont été contraints d'atterrir et ont capoté. Tous deux transportaient des américains devant embarquer demain au Havre.

Deux blessés ont été transportés à Paris en ambulance.

Un troisième avion effectuant le même trajet, un Fokker, a été contraint d'atterrir près de Survilliers. Un passager a été blessé légèrement.

Dans le premier avion, il y avait douze passagers, un pilote et un mécanicien, et dans le deuxième, deux passagers.

Les ennemis du Progrès NE LISENT PAS
Le Petit Bastiais

Scellé en pleine fraîcheur
Une heure après la traite, le lait est à l'usine où, sans perdre un instant, il est travaillé et mis en boîtes hermétiques.
Et, au cours de cette préparation accélérée, conduite suivant des méthodes scientifiques, le lait reste constamment à l'abri de toute altération.
C'est l'aliment qui convient le mieux à l'organisme des bébés les plus délicats.
LAIT MONT BLANC

La S.D.N. organise la limitation de la production des stupéfiants manufacturés

Genève, 8 novembre. — Le Gouvernement italien vient de faire connaître au secrétariat de la Société des Nations son adhésion aux principes fondamentaux contenus dans le rapport de la Commission consultative de l'opium et comportant la limitation de la production des stupéfiants manufacturés.

Aux termes de ce projet chaque Gouvernement devrait s'engager à notifier d'avance pour une période déterminée ses besoins concernant chaque substance tirée de l'opium et de la feuille de coca.

Chaque Etat devrait, en outre, indiquer les pays où il procède au choix nécessaire pour ses besoins médicaux et scientifiques.

Lors de la dernière Assemblée de la Société des Nations, M. Georges Bonnet avait annoncé que le Gouvernement français allait prendre des mesures plaçant la production française des stupéfiants sous le contrôle direct des autorités gouvernementales compétentes. C'est à la suite de cette déclaration que la délégation britannique avait suggéré la réunion, au cours de l'année prochaine, d'une conférence, chargée de réaliser par une convention internationale, la limitation de la production des stupéfiants manufacturés.

Depuis, la Belgique a adhéré également à ce principe et l'Espagne, par une loi récente, est entrée dans la même voie.

Mgr Gerlier échappe à un accident d'auto

Tarbes, 8 novembre. — L'automobile de Monseigneur Gerlier, évêque de Tarbes et de Lourdes, a été accrochée par une autre voiture roulant en sens inverse.

Le prélat et son chauffeur sont indemnes ; Monseigneur Mercier, vicaire général de l'évêque, et un autre voyageur ont été contusionnés.

La reine d'Espagne a quitté Paris hier

Paris, 8 novembre. — Le Président de la République a chargé le général Lasson, secrétaire général militaire de la présidence de la République, de se rendre, ce matin, à la gare du Nord, pour y saluer de sa part la reine d'Espagne, à son départ de Paris.

On découvre à Londres dans une valise, des ossements d'une femme âgée

Londres, 8 novembre. — Une valise trouvée sur l'impériale d'un autobus et remise à la police, contenait des ossements, appartenant à une femme âgée dont la mort remonterait au maximum à six semaines.

Les os auraient été détachés avec un couteau par un criminel peu expert et présentent des traces de brûlures.

Ces ossements appartiennent à des membres différents, mais ne forment pas un squelette complet.

On espère de plus amples développements de l'enquête dans les vingt-quatre heures.

Une éruption volcanique cause un véritable désastre au Guatémala

New-York, 8 novembre. — On mande de Guatémala à l'Associated Press que les sauveteurs revenant de la région ravagée par l'éruption du volcan Santa Maria décrivent des scènes d'horreur.

Huit plantations de café ont été détruites ; le flot de lave en ébullition a surpris et brûlé des gens qui travaillaient aux champs ; d'autres personnes, barricadées dans leurs maisons, ont été lentement asphyxiées ; certaines s'étaient couchées, se résignant à la mort inévitable.

Le long des champs et des routes sont entassés des cadavres, les uns méconnaissables les autres portant les traces d'une longue agonie. Le musiciens d'un orchestre indigène qui s'étaient réfugiés dans les arbres tombèrent dans la lave bouillante et moururent asphyxiés.

La dernière journée de Mme Curie à New-York

New-York, 8 novembre. — Mme Curie, après avoir fêté tranquillement le soixantième anniversaire de sa naissance, en recevant modestement chez elle quelques amis venus lui présenter leurs hommages, est allée, hier visiter quelques endroits intéressants de la ville.

Elle s'embarque aujourd'hui sur l'*Ile de France* pour rentrer en France.

Nouvelles diverses

Berne, 8 novembre. — Une conférence sur les zones franches a eu lieu hier au Palais Fédéral ; elle était présidée par M. Motta.

Les futurs délégués qui représenteront la Suisse dans les négociations avec le Gouvernement français y assistaient avec les délégués commerciaux et industriels suisses.

Boulogne-sur-Mer, 8 novembre. — La nuit dernière, le trois-mâts *Rossini* jaugeant 230 tonnes, ayant 1.800 tonnes de ciment pour Fort de France, venant de Dunkerque, a été, par suite de brouillard et de la mer houleuse, jeté à la côte près d'Ambleteuse.

L'eau ayant envahi, ce matin, les cales, le capitaine Olivier, de Dinard, et 21 hommes d'équipage ont été sauvés par un va-et-vient établi par les habitants d'Ambleteuse.

Aucun homme n'a été blessé.

Paris, 8 novembre. — L'opinion générale est que M. André Tardieu a gagné la bataille dans la séance d'hier et que l'issue du débat d'aujourd'hui n'est plus douteuse maintenant.

Bruxelles, 8 novembre. — Un avion commercial français a fait une chute dans un champ à Tervueren. Plusieurs passagers ont été légèrement blessés.

Bucarest, 8 novembre. — Bien que toute manifestation ait été interdite, les communistes ont essayé d'organiser un meeting à l'occasion de l'anniversaire des Soviets.

Trente-six arrestations ont été opérées.

Bruxelles, 8 novembre. — Suivant une dépêche de Rome, le mariage du prince Humberto et de la princesse Marie-José aurait lieu à Rome, vers le 8 janvier.

Pour la pipe et pour rouler la cigarette employez le tabac
PETIT CAPORAL SUPÉRIEUR
(bande rouge)
1 FRANC LE PAQUET DE 50 GRAMMES

LES ENNEMIS DU PROGRES NE LISENT PAS
Le PETIT BASTIAIS

ASSURANCES Toutes Branches, tous risques
COMPTOIR d'ASSURANCES MARITIMES ET TERRESTRES
BASTIA, 33, RUE DE L'OPERA
(Rez de chaussée — Télép. : 149
V. LORENZI, Directeur
AGENCE POUR LA CORSE DES PLUS PUISSANTES COMPAGNIES FRANÇAISES ET ETRANGERES
BRANCHE MARITIME :
Réduction police flottante, Conduits, Règlement immédiat des avaries.
BRANCHE TERRESTRE :
Vol, Droit commun et accidents du Travail : Incendie (totalité du mobilier et valeur vénale des fonds de Commerce).
Grêle, Bris de glace, mortalité bétail.
ASSURANCES VIE — CAPITALISATION
Mixtes, Dotales, Rentes Viagères, Titres d'épargne au porteur.
Couvertures immédiates et sérieuses
Renseignements gratuits à domicile sur demande

ATTENTION !
RÉPARATIONS & ENTRETIEN DE TOUTES MARQUES de
Machines à coudre, Phonographes
MACHINES A ÉCRIRE
Vous trouverez à cette adresse, de très bonnes machines à coudre d'occasion. Pièces de rechange à volonté. Toutes mes réparations et occasions sont garanties sur facture. Expédition dans toute la Corse. Emballage spécial.
Ne craignez pas de me demander la machine qui serait susceptible de vous intéresser.
M. JACARIA, 8, Rue des Zephirs - BASTIA

Méfiez-vous des imitations
PERNOD FILS
PARIS - PONTARLIER - MARSEILLE
n'a pas de prénom
Le seul devant être servi à la demande de UN « PERNOD

Au BONHEUR des DAMES
Madame GUASCO
13, BOULEVARD PAOLI
Toutes les armoires :
GRAND CHOIX
DES DERNIERES NOUVAUTES
DE PARIS
TRANSFORMATIONS — REPARATIONS
Spécialités de Deuil
PRIX MODERES

BANQUE de la CORSE
15, Bd Albert 1r & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)
Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs ... Correspondants de Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances, branches diverses.

A VENDRE

deux grosses charrettes avec trois mulets et harnais complets en très bon état. S'adresser à M. Dominici Joseph, commerçant à [illegible].

A VENDRE

Vieux papiers en ballots. S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

AVIS

GHISONACCIA-GARE
HOTEL DE LA GARE

Mme Vve Vincensini a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle cesse l'exploitation de son commerce à partir du 31 octobre.

Cafés
EXPEDITION A L'INTERIEUR
TORREFACTION
JOURNALIERE DE CAFES
— Téléphone 2 1-06 —
LA PLUS ANCIENNE MAISON DE LA CORSE
GRANDE
Brûlerie Cyrnos
33 bis, RUE DE L'OPERA,
— BASTIA —

BOURSE DE PARIS du 8 Novembre 1929

[illegible]	Cours préc.	Cours du jour
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]
5 % 1915	[illegible]	[illegible]
4 % 1917	[illegible]	[illegible]
4 % 1918	[illegible]	[illegible]
5 % 1920	[illegible]	[illegible]
6 % 1920	[illegible]	[illegible]
4 % 1925	[illegible]	[illegible]
5 % 1927	[illegible]	[illegible]
Bons [illegible] % 1928	[illegible]	[illegible]
Bons Trésor 5 % 1926	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1926	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1922	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1923 Alsace	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1923 Pas-de-Calais	[illegible]	[illegible]
Départ. Seine 7 % 1926	[illegible]	[illegible]
Oblig. P. T. T. 1925	[illegible]	[illegible]
Paris 1925	[illegible]	[illegible]
— 1929	[illegible]	[illegible]
Communales 1879	[illegible]	[illegible]
— 1906	[illegible]	[illegible]
TERME		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— [illegible]	[illegible]	[illegible]
— Paris et Pays-Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]	Cours préc.	Cours du jour
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Générale Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez Capital	[illegible]	[illegible]
Suez Parts	[illegible]	[illegible]
Act. Créd. Fonc. Alg.-Tunisie	[illegible]	[illegible]
Est Capital	[illegible]	[illegible]
Lyon Capital	[illegible]	[illegible]
Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Nord Capital	[illegible]	[illegible]
Orléans Capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé Chemins de Fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Compt. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
Boléo	[illegible]	[illegible]
Kuhlmann	[illegible]	[illegible]
Phosphates de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Pechiney	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique Ord. 250 fr.	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Air Liquide	[illegible]	[illegible]
Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Sucreries Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	[illegible]	[illegible]
Russe 5 % 1906	[illegible]	[illegible]

[illegible]	Cours préc.	Cours du jour
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
Banque Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons-Lits Ordinaires	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Petrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
Actions [illegible]	[illegible]	[illegible]
Actions [illegible]	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financière Caoutchoucs	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
De Beers Ord.	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Franco Wyoming	[illegible]	[illegible]
Goldfields	[illegible]	[illegible]
Huanchaca	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca Ordinaire	[illegible]	[illegible]
Mexican Eagle Ord.	[illegible]	[illegible]
Actions [illegible]	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mozambique	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]	Cours préc.	Cours du jour
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Act. Banque de l'Indochine	[illegible]	[illegible]
Tanganyika	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux [illegible]	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Verreries de [illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Maritimes Ord.	[illegible]	[illegible]
Distill. Indochine	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris-France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
Banq. Franç. Rio Plata	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier [illegible]	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier [illegible]	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philip. Ord.	[illegible]	[illegible]
Banque [illegible]	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. Franco-[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]	Cours préc.	Cours du jour
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
Anglais [illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bergougnan	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bulgare 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
Chine 5 % 1925	[illegible]	[illegible]
Egypte Unifiée	[illegible]	[illegible]
Hellénique 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Italie 3 1/2	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
Mexicain 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
Roumain 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Turc 1910	[illegible]	[illegible]
Turc 5 %	[illegible]	[illegible]
CHANGES		
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

Il n'est pas de cadeau plus agréable que celui que vous pouvez faire en offrant à votre famille la

COMBINAISON IDÉALE PHILIPS

la seule qui puisse procurer à votre foyer toutes les jouissances qui lui manquent.

Ses auditions, d'une puissance et d'une pureté remarquables, vous feront savourer davantage votre situation privilégiée, grâce à l'ensemble :

RÉCEPTEUR 2514
HAUT-PARLEUR 2007

qui réalise la meilleure combinaison radiophonique connue jusqu'à ce jour.

PHILIPS

Nouveautés 1929
BR5 5 lampes
BR6 à 6 lampes
Phonomodula à 6 lampes 700 frs
C'est un récepteur de T.S.F. pouvant être utilisé pour l'amplification électrique des disques de phonographe.
les postes BR 5 et BR 6 comportent les fameuses BIGRILLES ROUGES
Notice franco

DUCRETET

Etablissements Louis MAUREL. 2, Boulevard du Palais - BASTIA
Agents exclusifs pour la Corse

LOCOMOBILE

A vendre locomobile RANSOMES NEUVE puissance réelle 14 chevaux prix très avantageux. S'adresser à Société R. WALLUT et Cie, 78, rue de Gerland, LYON. Locomobile visible. Maison WALLUT, 78, Boulevard National, MARSEILLE.

Soyez bon pour votre moteur
Lubrifiez-le avec
L'OLYMPICOIL

La reine des HUILES d'AUTO, spécialement recommandée pour les moteurs poussés, les Voitures de Courses et de Sport, les Camions et les Cars de montagne.

Pour votre sécurité, exigez la Marque « OLYMPIC » vous la trouverez dans les principaux garages.

AGENTS dépositaires demandés ; pour tous renseignements écrire à l'OLYMPIC OIL COMPANY, MARSEILLE.

COMPTOIR NATIONAL D'HORLOGERIE DE BESANÇON
MONTRES CHRONO
PENDULES RÉVEILS
ORFÈVRERIE BIJOUTERIE

POUR VOS ACHATS DE
MEUBLES
linge de maison
Une visite s'impose à
Lyon Mobilier
3 & 4, RUE DE LA GARE
ANNEXES ET ATELIER
18 & 21, RUE DE L'OPERA
— BASTIA —

Car ne l'oubliez pas, c'est la maison spécialisée dans la vente du meuble et linge de maison, possédant le plus grand assortiment en meubles classiques et modernes de tous styles ; ainsi qu'un grand choix de lits fer et cuivre et tous articles literie, linoleum, etc...

Nos prix à qualité égale ne permettent aucune comparaison, faites-nous confiance et vous serez servis de même.

Nous accordons des facilités de paiements et envoyons sur demande notre catalogue avec prix courants.

Nous avons organisé un atelier pour la fabrication et la remise en état des sommiers, divans, etc., ainsi que pour la réparation et recouvrage des fauteuils, canapés et tous sièges à des prix très modérés.

NOTA. — Nous expédions franco d'emballage dans toute la Corse et pour le Continent, par les soins de notre Maison principale de LYON, R. BURES et ses ENFANTS 79-81, RUE CREQUI.

Dégustez les......

Marque
J. VIDAL

Agent : M. P. [illegible]
18, Boulevard Paoli, 18 — BASTIA

« Tu peux rester là si tu veux, je rentre à la maison me faire coller un autoplasme. »

Au début d'un rhume, d'un point de côté, de la moindre douleur, appliquez un AUTOPLASME VAILLANT. Vous éviterez ainsi de graves complications : Bronchite, Pleurésie, Pneumonie, Rhumatismes, etc.

Le cataplasme sinapisé est toujours le remède qui soulage les indispositions et prévient les graves maladies. Mais la préparation d'un cataplasme est longue et encombrante, elle nécessite des produits de première fraîcheur.

L'AUTOPLASME VAILLANT est prêt à appliquer en quelques minutes ; il se conserve indéfiniment ; il est plus économique qu'un cataplasme.

L'AUTOPLASME VAILLANT est un remède complet qui associe les propriétés douces et émollientes des cataplasmes à l'action révulsive des sinapismes.

En vente dans toutes les pharmacies.

Dépôt : Maison L. FRERE, 19, rue Jacob, PARIS

Cadeau. — Il suffit d'envoyer à la Maison FRERE, 19, rue Jacob, 0 fr. 40 en timbres postes en se recommandant du Petit Bastiais pour recevoir, franco par la poste un AUTOPLASME VAILLANT, modèle réduit.

Compagnie Fraissinet

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DEPARTS de la CORSE pour le CONTINENT

Dim. 3, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 4, d'Ile-Rousse p. Nice à 23 h.
Mardi 5, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 5, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 6, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 7, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 7, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 8, de Bastia pour Nice à 21 h.
Samedi 9, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 10, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 11, de Calvi pour Nice à 23 h.
Mardi 12, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 12, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 13, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 14, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 14, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 15, de Bastia p. Nice à 21 heures.
Samedi 16, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 17, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 18, d'Ile-Rousse p. Nice à 23 h.
Mardi 19, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 19, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 20, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 21, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 21, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vendredi 22, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 23, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 24, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 25, de Calvi pour Nice à 23 heures.
Mardi 26, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 26, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 27, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 28, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 28, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 29, de Bastia pour Nice à 21 h.
Samedi 30, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DEPARTS du CONTINENT pour la CORSE

Dimanche 3 de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 4, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 5, de Nice p. Calvi à 23 heures.
Merc. 6, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 6, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 7, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 8, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Sam. 9, de Toulon p. Ile-Rousse à 20 h. 30
Samedi 9, de Nice pour Bastia à 20 h.
Dim. 10, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 11, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 12, de Nice p. Ile-Rousse à 23 h.
Merc. 13, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 13, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 14, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 15, de Nice p. Ajaccio à 17 heures.
Samedi 16, de Nice p. Bastia à 20 h.
Samedi 16, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Dim. 17, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 18, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 19, de Nice pour Calvi à 23 h.
Merc. 20, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 20, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 21, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 22, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 23, de Toulon p. Ile-Rousse à 20 heures 30.
Samedi 23, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dim. 24, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 25, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 26, de Nice p. Ile-Rousse à 23 h.
Merc. 27, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 27, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 28, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 29, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 30, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Samedi 30, de Nice p. Bastia à 20 h.

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND
ALBAN
SUPÉRIEUR
(papier blanc)

Le Gérant : FERNAND POLI
Imp. du Petit Bastiais, 6, Bd du Palais

PHOSCAO

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Gouffre d'Or

GRAND ROMAN D'AMOUR, DE MYSTÈRES ET D'AVENTURES

PAR MAURICE [illegible] ET [illegible] AUGAY

ENTERRE VIVANT

Nadia ne semble guère impressionnée par cette révélation. Elle manifestait le même désintéressement que le vieil hindou Yama Mahoça.

Jean Monval confiait à celle qu'il aimait ses malheurs. Il lui dit comment il se cachait pour éviter les représailles de la Sainte-Vehme.

— Mais, dit la belle Hindoue, vous pourriez échapper à vos ennemis.

— Comment, mon amie ?

— En établissant entre vous et eux, une barrière infranchissable.

— Laquelle ?

— Celle de la mort.

Il la regarda étonné. Elle expliqua :

— Ecoutez-moi. Vous savez que mon frère Fakir. Il connaît les arcanes les plus secrets des brahmanes. Il plonge son corps dans un état cataleptique qui arrête toutes les fonctions vitales et lui donne tous les aspects de la mort. De fait, la vie est suspendue dans ce phénomène. Or, si mon frère agit sur son organisme physique, il peut le faire également sur celui d'autres personnes. Vous comprenez ?

— Non.

— Je m'explique donc. Il pourrait vous donner toute l'apparence de la mort. Les médecins constateraient officiellement votre décès. Vous seriez enterré.

— Mais...

— Attendez. Pour les compagnons de la Sainte-Vehme, vous seriez disparu de ce monde. Vous échapperiez ainsi à jamais à leur justice. Quelques jours après, mon frère vous ferait sortir de cet état mortel et vous renaîtriez à une vie nouvelle et libre.

Monval ne répondit pas. Mais les jours suivants, il réfléchit aux paroles de Nadia.

« Ce serait évidemment le moyen radical d'échapper aux Francs-Juges, pensa-t-il. Ils me croiraient mort. Ma succession irait à mon cher Fred. Plus tard, nous partirions tous deux en pays étranger. J'épouserais ma belle Nadia à qui je devrais la liberté reconquise. Et nous serions tous heureux ! »

En attendant, le milliardaire ne pouvait voir son fils qu'en employant des ruses de Sioux et en se déguisant. Cette existence cachée était insupportable.

Et Monval se décida à suivre le conseil de Nadia.

— Mon frère est actuellement à Washington, dit l'Hindoue. Il y obtient un grand succès. Son engagement ne lui permet pas de revenir à New-York. Mais je pourrais peut-être obtenir de le remplacer pendant quelque temps.

— Comme fakir ?

— Non, hélas ! mes dons ne me le permettent pas. Mais je pourrais pour quelques jours, remplacer ses numéros par mes danses. Je vais lui écrire.

Deux jours après, Nadia recevait une réponse favorable.

— Je vais vous quitter pour quelques jours, mon cher seigneur, dit-elle à Monval. Après-demain matin, mon frère sera ici. Il vous attendra.

Le milliardaire vit partir avec regret sa chère Nadia. Les jours qui suivirent lui semblèrent interminables. Le surlendemain, il se rendit à l'hôtel.

Jatterji l'attendait. Malgré sa longue barbe noire, il offrait de nombreux points de ressemblance avec sa sœur. Il était beau, noble et souple. Mais il ne parlait pas le français comme Nadia. Il s'exprima donc en anglais.

— Je puis, dit-il à Monval, vous donner l'aspect même de la mort. C'est la catalepsie complète. Plus de respirations, plus de circulation du sang. Le cœur est arrêté.

— Mais êtes-vous certain de pouvoir me rappeler à la vie ?

— Ne le suis-je pas pour moi-même ? Or, il est plus difficile d'agir sur soi que sur un autre.

Jatterji trouva l'argument suprême.

— N'avez-vous pas confiance dans la parole de Nadia ?

— Une confiance absolue. Pardonnez-moi cette dernière hésitation.

Le jour-même, Jatterji se mit à l'œuvre.

Monval fit raser sa barbe et tailler ses cheveux pour offrir le même aspect que naguère.

Le fakir lui fit absorber toutes les heures quelques gouttes d'un élixir mystérieux. Il enduisit ensuite tout son corps d'un onguent.

Monval sentait qu'il perdait connaissance. Il était comme sous l'effet d'un anesthésique à la fois puissant et doux.

Le lendemain, on découvrait son cadavre dans une petite chambre d'hôtel et tous les journaux de New-York annonçaient en lettres majuscules :

LA MORT DU MILLIARDAIRE
JEAN MONVAL

Des détails circonstanciés annonçaient que le maître du monde avait succombé des suites d'une rupture d'anévrisme. Les médecins, appelés en toute hâte, n'avaient pu le rappeler à la vie.

On racontait la vie agitée de cet homme célèbre.

Les éditions se succédaient.

Les obsèques furent celles d'un roi. Toutes les autorités américaines et le monde diplomatique étaient représentés. Des milliers et des milliers de personnes assistèrent à cette cérémonie grandiose.

Seul, Fred Monval n'y assista pas. On disait qu'en apprenant la mort de son père, il était tombé gravement malade et qu'il était alité.

Le corps du défunt fut déposé dans le magnifique mausolée où reposait déjà Maud Borah.

Monval était plongé dans la nuit éternelle. Lorsqu'il ouvrit les yeux, il ne vit que les ténèbres autour de lui.

— Où suis-je ? se demanda-t-il.

Il voulut étendre les bras. Il ne le put. Il était emprisonné dans une boîte qui n'avait guère plus que la largeur de son corps.

Il se souvint alors.

Il était enterré vivant.

— A moi ! cria-t-il d'une voix étouffée.

Nulle voix ne lui répondit. C'était le silence lugubre du tombeau.

— Suis-je vraiment mort ? se demanda Monval.

Il voulut de nouveau bouger. Impossible. Et toujours autour de lui la Nuit et le Silence absolus.

34e ANNÉE — N° [illegible]

25 centimes | LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE | 25 centimes

DIMANCHE 10 NOV. 1929

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
6, Bd du Palais &
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.23

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-47

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : MARTIN BIANCONI

Compte Chèque Postal : [illegible]

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Etranger A	30	60	120
Etranger B	46	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

00224
BIBLIOTHEQUE

LES CLANS

I. — Un article du "Temps"

M. Ed. J. un des principaux rédacteurs du *Temps* a refait, sans doute à propos des dernières élections sénatoriales de la Corse, les observations de psychologie politique qui ont contribué à donner une certaine renommée au nom de Paul Bourde, son devancier au même journal. Par la plume experte de M. Ed. Julia, une fois de plus les clans corses sont découverts. Nous pourrions nous amuser à faire entre les clans corses et ceux d'autres pays des rapprochements significatifs. Il y a des clans partout. En politique, il n'y a même que des clans. N'était-ce la crainte d'en trop dire, nous pourrions aisément que sous un léger vernis idéaliste, ou, plutôt, idéologique, les politiciens de la plupart des départements français sont parfaitement divisés en clans : les partis sont une clause de style et les programmes un prétexte.

Or, en France et dans les pays étrangers où le clan — dans la mesure où ce mot signifie attachement à la personne d'un chef plutôt qu'à des idées — semble s'effacer pour laisser la place au parti, le parti représente exactement ce que représente le clan : des intérêts matériels. Seulement, ces intérêts matériels changent d'aspect selon les pays. Dans les pays où s'est maintenue la puissance des éléments autochtones, c'est le clan ; dans les pays et les villes fortement industrialisés qui ont été envahis par la masse bigarrée des allogènes, c'est le parti.

Le moins qu'on puisse conclure de cette distinction, c'est que le clan vaut le parti sur le plan moral. Il est certain que si la Corse se trouvait demain envahie par quinze ou vingt mille travailleurs étrangers que le pays n'aurait pas le temps de s'assimiler, il y aurait un brusque changement des aspects politiques auxquels nous sommes habitués. Ces éléments extérieurs s'introduisant dans l'île — à la condition que ce soit brusquement et en foule — feraient chez nous de la politique exactement comme nos propres compatriotes en font à Marseille ou à Paris, quitte à revenir aux us locaux une fois rentrés dans leurs pénates.

Nous ne doutons point que M. Ed. J. ne soit conscient de cette situation qui est trop humaine, qui ressortit trop au fond immuable de l'âme humaine pour qu'elle soit autre chose que ce qu'elle est. D'ailleurs, le rédacteur du *Temps* nous donne aussitôt ce point du sujet en n'attribuant pas qu'au besoin matériel de l'aide que la clientèle attend de l'influence des chefs la vivacité des luttes de clans. Il insiste donc également sur le côté vanité et orgueil des mobiles de ces luttes.

Là où nous voulons le reprendre un peu, ou, pour mieux dire, préciser la démonstration, c'est lorsqu'il laisse apparaître que les Corses vivent beaucoup de politique. Cela était vrai au temps où les emplois étaient attribués par la seule volonté des hommes politiques. Le champ est, aujourd'hui, singulièrement limité. Des règles impérieuses et inéluctables d'attribution des postes administratifs sont intervenues, et elles ont remplacé l'arbitraire. Ne vivent plus de politique, ne font plus de la politique leur ressource alimentaire principale que, dans toute la Corse, quelques douzaines d' « irréguliers » sortes de chapardeurs encombrants et rusés qui se précipitent sur les miettes d'un festin électoral ou s'ingénient à les faire tomber en secouant la nappe. M. Ed. Julia conviendra qu'on en trouve partout sans évoquer les beaux jours de Tammany-hall. Il n'y en a certainement pas autant en Corse qu'à Paris ou même dans quantité d'autres villes de moindre importance. Dans ce sens, il a raison de dire que l'action de l'or en période électoral ne s'exerce pas en profondeur. Non seulement il n'atteint pas la masse électorale (et cela ne serait d'ailleurs qu'une conséquence de l'état économique arriéré du pays où le pouvoir central n'est pas sans responsabilité), mais il ne s'agit là, au fond, que d'un « déplacement » local du numéraire et, à la longue, des fortunes de quelques familles.

Non, le pays vit d'agriculture et d'industrie. Il vit de l'exploitation de ses ressources naturelles et du bénéfice du travail de sa population.

Ici, nous entrerons dans des explications que, nous en avons la certitude, ne manquera pas d'apprécier M. Ed. J. A leur lumière, il rectifiera certaines données qu'il admet probablement à la suite de conversations avec quelques personnalités touchant à la Corse et qui ont pu n'y observer que le côté superficiel des choses.

Nous essayerons donc de lui montrer, autant que possible par des chiffres, que le fonctionnarisme intensif, qui n'est pas à répudier en tant que moyen moral d'existence est une nécessité pour la Corse en l'état actuel de la situation, et que, tout de même, il ne contribue pas *d'une façon principale*, comme le donne à croire M. Ed. J. à la vie de ce département.

P. B.

M. LOUIS ROLLIN député de Paris qui a le portefeuille de la Marine marchande dans le nouveau cabinet André Tardieu

AVIS A NOS ABONNES

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le
15 NOVEMBRE 1929
de bien vouloir nous faire parvenir sans retard leur demande de réabonnement au moyen du *Chèque Postal* que nous leur avons adressé à cet effet.

N.-B. — Tout abonnement sera renouvelé automatiquement, et, dès l'expiration, si le journal ne nous revient pas avec la mention refusé.

La rentrée solennelle de l'Université de Paris

Paris, 9 novembre. — La séance solennelle de rentrée à l'Université de Paris a eu lieu aujourd'hui, à 15 heures, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, en présence de M. Pierre Marraud, ministre de l'Instruction Publique ; M. Charléty, recteur de l'Université, était entouré, sur l'estrade, des membres du Conseil de l'Université, des inspecteurs généraux, d'inspecteurs d'Académie, des bienfaiteurs de l'Université, des directeurs de tous les grands établissements d'enseignement.

Dans l'hémicycle avaient pris place les professeurs de Facultés en robe, les délégations des Lycées, celles des Ecoles primaires supérieures, les inspecteurs de l'enseignement primaire.

Au premier rang, on remarquait les représentants du corps diplomatique.

La solennité a commencé par la remise du diplôme et des insignes de docteur *Honoris causa* à MM. Edward Jenks, doyen de la Faculté de Droit de Londres, le docteur Roux, ancien professeur de clinique chirurgicale à l'Université de Lausanne, Moscicki, Président de la République Polonaise, le physicien Einstein, professeur à l'Université de Berlin, et Frantz Cumont, conservateur du Musée cinquantenaire de Bruxelles.

Le débat sur la politique générale du Nouveau Cabinet Tardieu

Par 332 voix contre 253 la Chambre fait confiance au Gouvernement

La séance est ouverte à 21 heures 30. MM. Tardieu, Maginot, Chéron, Loucheur et Briand sont au banc du Gouvernement.

M. Debat (U.R.D.) critique la politique de M. Briand.

M. François Albert

Puis, M. François-Albert souligne l'antagonisme entre la politique extérieure du ministre des Affaires étrangères et celle de la majorité sur laquelle s'appuye le Gouvernement.

M. FRANÇOIS ALBERT

Il faut observer que M. Pernot, et M. Tardieu lui-même, n'ont pas voté pour les accords de Locarno.

L'orateur ajoute que c'est parce que lui et ses amis connaissent la politique de M. Tardieu qu'ils ne sont pas suffisamment rassurés par le discours de M. Briand.

M. Tardieu

Après une intervention de *M. Briton*, qui reproche au Président du Conseil d'avoir créé de nouveaux postes ministériels sans l'autorisation du Parlement, *M. Tardieu* monte à la tribune.

Le Président du Conseil tient d'abord à faire observer que s'il y a des hommes qui étaient hier au Gouvernement et qui s'y retrouvent aujourd'hui c'est qu'ils sont d'accord et ont tous la volonté de suivre la même politique.

Parlant de l'évacuation rhénane, *M. Tardieu* déclare qu'aucun ordre d'évacuation n'a été donné jusqu'ici. Ce sont de simples mouvements de troupes qui ont créé cette impression.

— L'évacuation de la troisième zone, dit-il, est subordonnée à la ratification et à la mise en vigueur du plan Young. Pour que le plan Young devienne une réalité il faut d'abord que soit créée la banque internationale des règlements et que l'Allemagne remette à cet Institut bancaire la première tranche de ses obligations. A ce moment, la commercialisation est accomplie et l'évacuation commence. »

M. Tardieu ajoute que la date du 30 juin avait été primitivement envisagée pour l'évacuation mais pour diverses raisons et, notamment, à cause de l'absence de toute ratification, la fixation de ce délai doit être réservée.

Le Président du Conseil s'attache ensuite à justifier la composition du Gouvernement et exprime le regret que les radicaux socialistes lui aient refusé leur concours.

Enfin, après avoir déclaré qu'il poursuivra sa politique de répression contre les menées communistes, *M. Tardieu* montre les graves conséquences qu'aurait une nouvelle crise ministérielle.

— Il faut choisir, dit-il, entre le reclassement intérieur et l'anarchie. Aucun parti ne peut être le maître ; il faut collaborer.

« Le Gouvernement apporte un programme large et libéral auquel tous les partis peuvent se rallier. Accordons nos doctrines, gardons nos partis mais travaillons ensemble pour que la France continue. »

Ce discours est vivement applaudi par le centre et la droite.

Explication de vote

M. Paul Reynaud déclare que les malentendus ont été dissipés par M. Briand et que ses amis et lui voteront pour le Gouvernement parce qu'il continuera la politique d'union nationale.

M. Porch (républicain de gauche) déclare que la politique dans les circonstances actuelles doit céder le pas à l'union des républicains.

M. Franklin-Bouillon déclare avoir satisfaction sur le problème de la Sarre et de l'évacuation rhénane mais il maintient ses critiques sur l'attitude des négociateurs français à La Haye et ses affirmations concernant les préparatifs de guerre de l'Allemagne.

M. Palmade (radical socialiste) exprime l'avis que le programme fiscal du Gouvernement n'apporte aucune innovation. Il ajoute que certains chiffres de la Commission des Finances dépassaient ceux du Gouvernement et que les dégrèvements conditionnels qui sont envisagés par celui-ci risquent de permettre des espérances illusoires.

Répondant à M. Palmade, *M. Chéron*, ministre des Finances, affirme que les dégrèvements apportés aujourd'hui sont les mêmes que ceux qu'il avait proposés à la Commission des Finances et que le seul désaccord portait sur les méthodes à adopter pour l'évaluation des dépenses.

Les ordres du jour

Le Président de la Chambre donne lecture de trois ordres du jour qu'il a reçus ; le premier de M. Léon Blum (socialiste), le second de M. Daladier, le troisième de M. Thomson (de la gauche radicale).

Ce dernier est ainsi conçu :

M. THOMSON

La Chambre, après avoir pris connaissance des déclarations du Gouvernement et ayant confiance en lui pour assurer le respect des lois fondamentales de la République et pour accroître la prospérité industrielle et agricole du pays dans la paix intérieure, la sécurité et le rapprochement des peuples et repoussant toute addition passe à l'ordre du jour.

M. Tardieu déclare accepter l'ordre du jour de M. Thomson et pose la question de confiance.

M. Louis Marin déclare que, malgré certaines lacunes dans le discours de M. Briand, il votera pour le cabinet.

M. L'Hoy demande le vote par division de l'ordre du jour Thomson et propose d'y ajouter une phrase affirmant la volonté de la Chambre de défendre énergiquement la laïcité et les lois scolaires de la République.

M. Fernand Buisson fait observer que l'ordre du jour Thomson repousse toute addition et qu'il est nécessaire de mettre aux voix, tout d'abord, les mots : *Repoussant toute addition.*

M. Tardieu pose la question de confiance sur le maintien des mots : *Repoussant toute addition.*

Le vote

La séance est suspendue à 2 heures 15 et reprise à 4 heures 20.

Par 327 voix contre 256 les mots : *Repoussant toute addition* sont maintenus à l'ordre du jour Thomson.

L'ensemble de l'ordre du jour est adopté par 332 voix contre 253.

La séance est levée à 5 heures 05.

La prochaine séance aura lieu mardi matin, pour l'examen des questions budgétaires.

Les fêtes de Dunkerque à la mémoire des fusiliers marins

Dunkerque, 9 novembre. — M. Georges Leygues, ministre de la Marine, arrivera, demain matin, à Dunkerque, pour présider l'inauguration du monument élevé dans cette ville, à la mémoire des marins morts pour la France dans les unités qui combattirent à l'Yser (fusiliers marins, canonniers marins, etc). »

Cette inauguration aura lieu en présence de l'amiral Ronarc'h, qui rappellera le dévouement des héros qu'il commanda à Dixmude, à Steenstraete, à Nieuport, à qui le maréchal Joffre dit un jour :

— *Vous êtes mes meilleurs fantassins.*

Le monument qui éternisera leur vaillance et celle de leur illustre chef a été érigé par souscription publique, sur l'initiative de l'Association Amicale des Anciens Fusiliers Marins.

Les drapeaux des fusiliers marins et des canonniers marins, encadrés des

M. LEYGUES

détachements du bataillon des fusiliers marins de Lorient et de l'Ecole de canonnage de Toulon, seront envoyés à Dunkerque pour participer à la cérémonie d'inauguration.

A cette occasion une partie de la deuxième escadre est attendue à Dunkerque, où elle doit prendre le mouillage dans l'après-midi. Le destroyer *Trinidad*, de la Marine britannique, est déjà arrivé en rade ; les officiers du *Trinidad* et le capitaine de vaisseau Halifax, attaché naval à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, assisteront à cette cérémonie pour rendre hommage à la vaillance de leurs camarades marins français.

Rappelons, une fois de plus, ce dialogue entre un major prussien prisonnier et un officier français, qui l'interrogeait :

— Combien étiez-vous donc, demande l'Allemand, quarante mille au moins, n'est-ce pas ?

Et quand il apprit que les marins n'étaient que six mille il pleura de rage et murmura :

— Ah ! Si nous avions su.

La participation anglaise aux cérémonies

Paris, 9 novembre. — L'Amirauté britannique participera aux cérémonies qui auront lieu à Dunkerque le 10 novembre, sous la présidence de M. Georges Leygues, ministre de la Marine, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé, à Dunkerque, à la mémoire des marins morts pour la France.

Un conflit au Comité d'organisation de la Banque Internationale

Paris, 9 novembre. — Certaines informations de la dernière heure, provenant de Baden-Baden, disent qu'il aurait été décidé que le siège de la banque des règlements internationaux serait en Suisse.

Les deux premiers délégués belges, estimant qu'une telle décision serait prise pour des motifs politiques, auraient aussitôt annoncé qu'ils quittaient la conférence et rentraient à Bruxelles.

LE TOUR D'EUROPE A CHEVAL. — A la suite d'un pari de cinquante mille francs, une Algérienne, Mlle [illegible], a entrepris le tour d'Europe à cheval. Partie le quinze septembre de Spa (Belgique), elle vient d'arriver à Paris, après avoir traversé la Hollande, la Belgique et le nord de la France.

L'Affaire des ossements humains de Londres

Londres, 9 novembre. — La police continue son enquête sur les ossements trouvés dans une valise dans un autobus.

On signale dans la seule ville de Londres plus de mille femmes ou jeunes filles disparues.

Les recherches de la police doivent donc porter sur plusieurs milliers de personnes.

Un avion perdu dans la brume heurte un arbre

Bar-le-Duc, 9 novembre. — Un avion postal français, de 420 chevaux, qui avait quitté Le Bourget, ce matin, à 6 heures, pour Strasbourg, a heurté un arbre, près de Bar-le-Duc, par suite de la brume.

Le pilote Parrain a été tué ainsi qu'un passager bulgare, pilote lui-même, nommé Manoff, qui allait prendre son service à Sofia.

La Convention Ottomane serait modifiée

Sofia, 9 novembre. — Les milieux informés déclarent que les dirigeants de la Turquie songeraient à modifier dans leur pays une forme de Gouvernement basée sur le régime des Etats-Unis.

Le président Moustapha Kemal deviendrait chef du cabinet ; il jouirait de prérogatives égalant presque celles d'un monarque.

L'assassin Charles Baratand, sur le point de partir pour le bagne, vient de demander, par lettre, à son défenseur de venir lui rendre visite à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré. Redoutant le grand voyage, Charley se déciderait-il à livrer son soi-disant secret ? Une récente photo de M. Albegret, avocat de Baratand.

Avis Officiels

AVIS DE CONCOURS

Un concours d'admission aux fonctions de surnuméraire des contributions directes, de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, sera ouvert dans le premier semestre de l'année 1930.

Conditions d'admission : Les candidats doivent être pourvus du diplôme complet de bachelier de l'enseignement secondaire et être nés entre le 1er juillet 1904 et le 30 juin 1912.

Le registre d'inscription des candidatures sera clos le 31 décembre 1929.

Sont dispensés de subir les épreuves du concours, et peuvent présenter leur demande à toute époque, les jeunes gens, âgés de moins de 26 ans, qui ont satisfait aux examens d'entrée de l'Ecole normale supérieure, de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole nationale supérieure des Mines (cours préparatoires), de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées (cours préparatoires), de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, de l'Ecole nationale supérieure des Mines de Saint-Etienne, ainsi que ceux qui sont pourvus d'un diplôme de docteur ou de licencié, ou ceux qui ont satisfait aux examens de sortie de l'Ecole spéciale militaire, de l'Ecole navale, de l'Institut agronomique, de l'Ecole libre des Sciences politiques et de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales.

Les candidats admis reçoivent, pendant la durée de leur stage, une indemnité annuelle de 10.000 francs, et les diverses indemnités (résidence, charges de famille) allouées à tous les fonctionnaires de l'Etat.

Les candidats trouveront soit auprès du Directeur des Contributions directes à Ajaccio, rue Cours Napoléon, n° 2, soit auprès du Directeur de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre, à Ajaccio, rue de l'ancien Grand Séminaire, tous les renseignements nécessaires sur les conditions d'admission. Le programme des épreuves leur sera remis ou envoyé sur leur demande.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour le recrutement de 700 surnuméraires aura lieu, au chef-lieu de chaque département, les samedi 21, dimanche 22 et lundi 23 décembre 1929.

Ce concours est ouvert aux candidats des deux sexes : 500 emplois seront attribués aux candidats du sexe masculin et 200 à ceux du sexe féminin.

La liste d'inscription des candidatures sera close le 16 novembre 1929 au soir.

Les candidats devront être âgés de 17 ans au moins au dernier jour du concours et de 25 ans au plus le premier jour du concours.

Par exception, la limite d'âge est reculée jusqu'à 30 ans pour les candidats pourvus d'un emploi de titulaire dans l'administration.

Les limites minima de taille exigées des candidats à l'emploi de surnuméraire sont fixées comme suit :

Candidats du sexe masculin : 1 m. 54.
Candidats du sexe féminin : 1 m. 50.

L'admission dans les cadres des candidats reçus au concours ne deviendra définitive qu'à l'issue du cours d'instruction professionnelle dont ils devront subir avec succès l'examen de sortie.

Pour la constitution de leur dossier de candidature, les intéressés devront s'adresser au receveur des Postes de leur localité.

Variétés

Le désarmement du monde commencera par le désarmement de la jeunesse du monde. A cet effet, enseignons aux enfants le respect des soldats citoyens, faisons de notre mieux pour faire de cette terre un édifice de paix. Que les nations de la terre, au moyen de conférences internationales, arrivent à se bien connaître. Aidons les enfants à se faire une idée qu'ils sont nés pour le monde entier et qu'ils devraient se conduire de manière à être un visiteur bienvenu sous tous les drapeaux. Que les drapeaux de toutes les nations soient vus aux foyers et aux écoles. Que l'étude des langues et de la littérature de beaucoup de nations soit facultative dans les écoles publiques ; que les jeunes gens apprennent davantage l'histoire civile et moins l'histoire militaire.

Qu'ils aiment le mot étranger, et qu'on leur apprenne à écrire leurs livres, à brosser leurs tableaux, à accorder leurs chants pour le monde entier et à faire des inventions non pour prendre la vie humaine, mais pour prolonger son séjour sur cette terre.

Faisons leur comprendre surtout que quand le peuple le voudra, le militarisme universel fera place à l'arbitrage universel, et qu'il n'y aura plus besoin de force armée.

Les nations n'apprendront plus la guerre quand elles seront pour lui de « vivre et laisser vivre ».

En toute chose, pour arriver à de bons résultats, il faut inculquer de bons sentiments à la jeunesse et, de leur côté, tous les gouvernants doivent faire preuve de haute sagesse.

Supprimer la guerre, ou tout au moins la réduire à sa plus simple expression, c'est diminuer le nombre des désastres et éviter les plus cruels déchirements de guerre aux familles.

Vive la paix !

J.-M. FONTANA

STÉNO-DACTYLO
JAMET-BUFFEREAU

Les Corses Partout

A VERSAILLES

L'Amicale [illegible] de Versailles et ses environs organise le mercredi, 20 courant, à 20 h. 30, au Kursaal de Versailles, une grande soirée musicale et artistique. Mme Nataly Martin, l'excellente [illegible] du terroir de Marseille, fera une causerie sur « la [illegible] Tisbèse en Corse ». Un orchestre symphonique de 20 exécutants fera entendre les meilleurs morceaux de son répertoire et cette soirée se clôturera par « les Petits oiseaux », comédie en 3 actes, de Labiche, interprétée par des artistes de talent, sous la direction de M. Georges Mazzi, fils du candidat Mazzi, de Speloncato.

Etant donné le but de propagande en faveur de notre pays, poursuivi sans cesse par l'Amicale Corse de Versailles, l'entrée sera absolument gratuite et nul doute que cette soirée remportera comme les précédentes le plus gros des succès.

Toutes nos félicitations aux organisateurs.

Après le congrès des usagers de la Route

SYNDICAT DES PETITS PATRONS CHAUFFEURS

Dans une réunion extraordinaire tenue dans la salle du Café des Gourmets, les petits patrons chauffeurs sous la présidence du camarade Castagnoli, après avoir entendu l'exposé de plusieurs camarades ont voté l'ordre du jour suivant :

1° De ne pas s'associer à une campagne qui pourrait donner l'impression de prendre une tournure personnelle et politique contre certains fonctionnaires des Pouvoirs Publics, estiment que cela porterait atteinte à la réussite des mouvements futurs pour les justes revendications formulées pour le bien général de l'île ;

2° D'étendre le mouvement dans l'intérieur de l'île, les Pouvoirs publics ne pouvant être ébranlés que par une action générale et coordonnée.

3° Obtenir les crédits nécessaires à la réfection générale du réseau routier (national, vicinal, intérêt commun).

4° de s'adresser à nos parlementaires et au Conseil Général pour une énergique intervention auprès du Gouvernement de la République.

5° Déclarent, en principe, se refuser à payer toute taxe de circulation et tous impôts concernant l'Automobile à partir du 1er janvier 1930, si satisfaction complète et entière ne leur est pas donnée à cette date, cela à cause de la situation très précaire des petits patrons chauffeurs dont les deux tiers sont pères de familles nombreuses.

Pour le Syndicat des petits patrons-chauffeurs de Bastia :

Raoul CATTA

Les conseils de Cousine Luce

Une lectrice du *Petit Bastiais* me demande comment faire pour défriser de la Mongolie. Il est un moyen très simple et facile à exécuter soi même :

Repassez le poil avec un fer pas trop chaud, et en ayant soin d'intercaler entre le fer et la fourrure une feuille de papier de soie. Ensuite, bien peigner les poils avec un peigne en fer.

Le prix des fourrures est si élevé que nous devons prendre grand soin de celles que nous possédons.

S'il vous arrive, chères lectrices, de les mouiller sous une averse, évitez rigoureusement de les caresser ou de les lisser. Il vaut mieux les laisser sécher et les secouer après.

Comment dégraisser nos fourrures sans avoir recours au teinturier ? Passez-y simplement du sable chaud en frottant en tous sens. Evitez qu'il soit trop chaud pour ne pas brûler les poils. Il faut qu'il le soit suffisamment pour dégraisser. La fourrure ainsi traitée reprend vite l'aspect du neuf.

Pour les fourrures blanches, hermines ou renard, placez-les dans un sac avec de la farine. Remuez en tous sens. Frottez et pressez : la farine entraînera toutes les impuretés.

On peut aussi les frotter avec du son chaud ou avec une flanelle humide et chaude imprégnée de son.

La sciure d'acajou dégraisse aussi fort bien toutes les fourrures.

La chèvre de Mongolie peut être lavée à l'eau savonneuse tiède. On aura soin de tirer la peau pour l'étendre en l'épongeant afin d'éviter qu'elle se déforme ou qu'elle se rétrécisse.

AUX ARTISANS

Dans le but d'encourager, de relever et de rénover le travail artisanal, la cinquième Exposition du Meilleur Artisan de France aura lieu du 12 au 30 mars 1930, au Grand-Palais, Paris.

Cette exposition est ouverte à tous les artisans français qui n'emploient pas plus de cinq ouvriers et compagnons [illegible] une section d'apprentis, de [illegible] et d'inventions.

Les peintres et les sculpteurs peuvent y participer.

Afin de leur créer de nouveaux débouchés des Comptoirs de vente y seront annexés.

Pour tous renseignements, écrire à M. Dessaull, Commissaire général, 37, rue du Repos, Paris, 20me.

GENDARMERIE

[illegible] militaire Emmanuelli Charles-Mathieu, du groupe de Bastia, a été admis dans la garde républicaine de Paris à pied, comme élève garde.

A Travers la Corse

AJACCIO

CHAMBRE DE COMMERCE

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de M. P. T. Salini, Président.

Présents : MM. Salini, Président ; Leoni, Vice-Président ; Colioli, Franceschini, Pieraggini, Pietri, Peretti, Santarelli, V. de Susini.

Absents excusés : MM. Fieschi, Luciani, Luri.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après lecture.

Une consigne pour les colis à Marseille. — M. le Président expose qu'il avait demandé à la Cie Fraissinet l'établissement d'une consigne pour dépôt des colis bagages à Marseille, à la Joliette.

La Cie, par lettre du 12 octobre, répond qu'il ne lui paraît pas possible de faire établir cette consigne à la Joliette en raison de l'exiguïté des emplacements dont elle dispose. Elle ajoute que l'enregistrement des bagages peut être effectué dès la veille des départs des bateaux, et les colis à main peuvent être confiés, dès leur arrivée en gare, à la correspondance maritime P.L.M. qui se charge de les livrer aux passagers sur le quai d'embarquement avant le départ.

Après un échange de vues entre divers membres la Chambre donne mission au président d'insister à nouveau auprès de la Cie Fraissinet pour l'établissement d'une consigne pour le dépôt des colis bagages à la Joliette qui rendrait des services aussi bien aux passagers de Corse débarquant à Marseille qu'à ceux voulant s'embarquer pour la Corse.

Attribution de deux bourses à l'Ecole de Commerce. — Par application du règlement établi par la Chambre dans sa séance du 28 mai 1928 la Chambre vote deux bourses d'externat de 500 francs chacune en faveur de Mlle Casalonga Juliette, élève de première année et de Mlle Valery Toussainte, élève de deuxième année à l'école de Commerce d'Ajaccio.

Mesures en cas de grève. — M. le Président rend compte qu'à la deuxième conférence des Chambres de commerce françaises de la Méditerranée qui s'est tenue le 30 septembre dernier au Palais de la Bourse, à Marseille, et à laquelle il a assisté, M. A. Combarnous, membre de la Chambre de Commerce de Marseille, a donné lecture d'un rapport sur les relations maritimes postales et par avion entre Marseille et les pays des diverses Chambres de Commerce représentées à la Conférence ; il a examiné les relations maritimes entre la France et l'Algérie en cas de grève des inscrits maritimes, et n'a pas fait mention de la Corse.

M. le Président a fait observer que les grèves des inscrits maritimes qui troublent gravement les intérêts économiques de nos colonies nord-africaines et de nos pays de protectorat, menacent au premier point le ravitaillement de la Corse ; il demande, en conséquence, que ce département soit admis au bénéfice du vœu émis par la Conférence en faveur de l'Afrique du Nord et qui serait ainsi formulé :

Par avenant introduit dans le texte des chartes parties réglant actuellement les rapports de l'Etat avec la Corse, il soit nettement précisé que : dans les 48 heures après la cessation des relations, c'est-à-dire qui suivront l'heure du [illegible], c'est-à-dire qui suivront l'heure du départ du premier bateau arrêté par la grève, l'Etat devra mettre, par les soins du Ministre de la Marine, des marins à la disposition de la Cie de Navigation qui assure les services maritimes postaux de la Corse pour qu'elle puisse continuer, dans la mesure du possible, son service normal.

Loyer du local. — La Chambre vote un relèvement du loyer du local de ses séances, en conformité de la nouvelle loi sur les loyers.

Commission consultative du port d'Ajaccio. — La Chambre propose de choisir les trois membres de la Commission Consultative du port d'Ajaccio pour 1930 parmi les six membres de la Chambre ci-après :

MM. Salini Pierre-Toussaint ; Franceschini Xavier, Peretti Charles, Luciani Martin, Santarelli Toussaint, Paravisini Jean.

Les colporteurs et la vente au déballage. — Après avoir entendu un rapport très documenté de M. Valère de Susini sur les ventes au déballage, la Chambre demande à M. le Préfet de donner des instructions précises aux maires de la Corse en vue de l'application stricte des lois et règlements relatifs aux ventes et déballages, aux marchands forains, nomades, afin de faire cesser les abus que l'on signale partout dans l'île et qui portent de graves préjudices au commerce local.

Le reste de la séance est occupé à l'examen d'affaires diverses et aux réponses à faire à des demandes de renseignements commerciaux.

Le Préfet. — M. Bessière, préfet de la Corse, est rentré de Paris par le courrier de Marseille, vendredi, 8 novembre.

Les combattants. — A l'occasion de la fête de la victoire, une messe sera célébrée à la Cathédrale, le 11 novembre, à 10 heures.

A la sortie de la messe, les anciens combattants se rendront au monument aux morts pour y déposer une gerbe. Les camarades combattants, les orphelins et les ascendants sont invités à assister à cette cérémonie. — Le bureau de l'U. D.

INFORMATIONS LOCALES

Les Cérèmonies du 11 Novembre

LA COMMEMORATION DE L'ARMISTICE

Ordre des cérémonies

La fête sera annoncée par trois coups de canon.

A 8 heures, 12 heures et au coucher du soleil le *Primauguet*, vaisseau amiral, tirera une salve de 21 coups de canon.

A 9 h. 1/4, réunion de l'amiral et des officiers de l'escadre des autorités civiles et militaires, des Sociétés et des Syndicats dans les salons de l'Hôtel de Ville (1er étage).

A 9 h. 1/2 défilé devant la Plaque des Morts pour la Patrie (Salle du Conseil Municipal), absoute par le Clergé.

A 9 h. 35, une minute de silence. Un premier coup de canon annoncera le commencement et une deuxième en marquera la fin. Les véhicules et les personnes en circulation sont priés de s'arrêter pendant cette minute.

A 10 heures, sortie en mer des autorités pour rendre l'hommage accoutumé aux victimes de la guerre, disparues en mer.

Comme les années précédentes aucune invitation individuelle ne sera adressée.

Le Maire convie la population bastiaise à s'associer à cette pieuse cérémonie du Souvenir, en gardant le recueillement qu'il convient dans l'hommage qu'elle rend à ses enfants morts pour la France et à assister à la messe que fait célébrer en l'Eglise Saint-Jean à 11 heures, la Croix-Rouge.

⁂

Il nous plaît de signaler le beau geste de M. le Contre-Amiral Dubois qui, au cours de sa visite à la Mairie, a bien voulu mettre à la disposition de M. le Maire, pour la cérémonie de l'hommage aux Morts de la Mer, qui se déroulera demain, une chaloupe et une grande baleinière.

UNION DEPARTEMENTALE DES VICTIMES DE LA GUERRE, GROUPEMENT REGIONAL DU NORD DE L'ILE DES MUTILES, ANCIENS COMBATTANTS, VEUVES ET ORPHELINS DE LA GUERRE

Les membres adhérents au dit Groupement, sont instamment priés de se grouper autour de leur drapeau, demain lundi, 11 novembre, à 9 heures, devant l'Hôtel de la Sous-Préfecture, à l'effet de se rendre à la Mairie, devant le monument des Morts pour la Patrie, y déposer une gerbe de fleurs.

Ils sont également priés de bien vouloir assister, le même jour, à 11 heures, en l'Eglise Saint-Jean-Baptiste, à la messe de Requiem, organisée par les soins de la Croix-Rouge Française, section de Bastia.

P. le Conseil d'Administration,
Le Président,
Xavier FABRE.

LES MEDAILLES MILITAIRES

Les Médaillés Militaires sont priés de se réunir le 11 novembre à 9 heures du matin devant la Sous-Préfecture, pour la Victoire et les Commémorations aux morts pour la Patrie.

COMBATTANTS DE LA MER

Les membres de la Ligue des Combattants de la Mer sont priés d'assister aux cérémonies du 11 novembre.

SOUVENIR FRANÇAIS

MM. les membres de l'Association Nationale pour l'Edification et l'entretien des Tombes des Militaires et Marins Français morts pour la Patrie sont priés de prendre part au défilé qui aura lieu le 11 novembre, devant le Cénotaphe, 9 heures.

LIGUE DES MUTILES ET COMBATTANTS

Les camarades sont priés de prendre part au défilé qui aura lieu devant le Cénotaphe, le 11 novembre, à 9 heures.

Le Bureau

Chirurgien-Dentiste

Le Cabinet de M. E. NICOT, 28, Boulevard Paoli, est ouvert tous les jours de 9 heures à 6 heures.

De passage

Notre excellent ami, M. Chiari[illegible], [illegible] de Bogliano.

Les Examens

Nous apprenons avec plaisir l'admission au concours de l'Ecole Coloniale (section magistrature) avec le N° 2, de M. Frédéric Lucciardi, Licencié en droit, ancien élève de notre Lycée.

Au futur magistrat ainsi qu'à son père, notre excellent ami, M. A. Lucciardi, Trésorier Payeur de la Côte des Somalis, nous adressons nos plus vives félicitations.

LES ENNEMIS DU PROGRES NE LISENT PAS
Le PETIT BASTIAIS

L'escadre à Bastia

Le croiseur *Primauguet*, de la première escadre de la Méditerranée a mouillé hier matin sur rade.

Cette superbe unité qui appartient à la récente série de croiseurs de 8.000 tonnes est une des plus rapides et des plus redoutables de notre flotte. Elle bat pavillon du contre-amiral Dubois.

Dans l'après-midi, le contre-amiral Dubois, accompagné de son aide de camp a rendu visite aux autorités civiles et militaires. Il a été reçu à la mairie par M. de Montera, premier adjoint faisant fonctions de maire, entouré de MM. Santelli, deuxième adjoint et Olivari, Conseiller Municipal.

M. de Montera et M. Jammes, Sous-Préfet, ont rendu ensuite visite à l'amiral, à bord du *Primauguet*.

⁂

Dans la soirée, vers 19 heures, les torpilleurs de haute mer *Jaguar* et *Tigre*, du type le plus récent, ont également mouillé dans notre port.

La Vie Sportive

Le grand match Racing Club Ajaccien contre Sporting Club Bastiais, qui se disputera aujourd'hui au Stade Olympique, commencera à 14 heures très précises.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'enjeu de ce match-finale est la Coupe d'Encouragement mise en compétition par la Ligue Corse de foot-ball association pour remplacer la Coupe de la 3 F. A. brillamment enlevée par le Sporting.

L'équipe ajaccienne dont nous avons donné hier la composition nous est peu connue. Cependant, certains de ses éléments tels les Souchon, Pozzo di Borgo, et Santucci que nous avons déjà vu à l'œuvre sur notre terrain sont d'une excellente classe.

Au surplus, le R.C.A. domine nettement le lot des teams ajacciens et on nous dit que le onze très homogène, s'est particulièrement entraîné en vue d'affronter les bastiais, Champions de la Corse.

Les dirigeants du R. C. Ajaccien font actuellement un gros effort pour remettre le foot-ball en honneur à Ajaccio ; il ne leur a pas échappé qu'un succès sur la meilleure équipe bastiaise aurait une répercussion qui contribuerait grandement à leur faire atteindre rapidement le but qu'ils se sont fixés.

Cela n'a pas échappé non plus à leurs poulains qui s'emploieront à fond cette après-midi pour mettre enfin un terme à la suprématie du foot-ball bastiais dans l'île.

Du côté bastiais, la formation définitive du team n'est pas encore connue ; mais la liste des joueurs parmi lesquels se fera le choix du onze titulaire nous laisse sans inquiétude.

Nous avons la conviction que malgré la faiblesse de leur gardien de but, les bleu et blanc d'Armand ajouteront aujourd'hui une nouvelle victoire à leur palmarès.

L'équipe ajaccienne arrivera ce matin entre 8 et 9 heures en auto-car.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

⁂

Les Doyens décidément infatigables ont mis à profit le passage de l'escadre pour conclure un match avec la sélection des navires mouillés sur rade.

Cette rencontre se disputera lundi jour de l'armistice à 14 heures.

Communications

PHARMACIE DE GARDE

La pharmacie Luciani sera de garde aujourd'hui dimanche.

Lundi, 11 novembre, M. C. Costa, 38, boulevard Paoli.

RETRAITE DES DAMES

Mardi prochain, 12 novembre, à 16 h. 15, dans la chapelle du Sacré-Cœur, 9, boulevard Lettron, s'ouvrira la retraite des Dames.

Les heures des exercices seront les suivantes :

Le matin, à 8 h., messe et allocution.
Le soir, à 16 h. 15, sermon et bénédiction.

ORATOIRE ST-CHARLES BARROMEE

Aujourd'hui, dimanche, fête de Saint-Charles titulaire de la chapelle. Le matin, à 9 heures et demi, office, à 10 heures, grand'messe. Le soir, à 4 h. vêpres suivies du salut et du baisement de la Relique du Saint.

N. B. — Les confrères, bienfaiteurs et bienfaitrices de la confrérie sont priés d'assister à ces pieuses cérémonies.

AVIS DE MESSE

Le 12 novembre 1929, à 9 heures, en l'Eglise de Notre Dame de Lourdes, sera célébrée une messe, pour le repos de l'âme de

Madame Amédée MENGOLI ASTI

sœur de M. Henri Mengoli, propriétaire du *Casino de la Plage*, décédée le 1er septembre 1929, à Bologne.

Ciné-Chronique

Les fidèles habitués du Regent-Cinéma qui n'ont pu encore voir le magnifique film de W. Murnau *L'aurore* mettront [illegible] à profit les dernières représentations, en matinée et soirée, aujourd'hui.

L'aurore, interprété par Janet Gaynor et Georges O'Brien, est une œuvre de tout premier plan que M. Henry Bernstein a qualifiée ainsi : « une œuvre d'art entièrement et magnifiquement moderne, au plus noble sens du mot ».

Lundi, en matinée et soirée, le programme [illegible] la place à une excellente comédie exotique « *Hula* », interprétée par la gracieuse vedette Clara Bow et à une comédie sportive très mouvementée « *Les onze diables* ».

BUREAU DE BIENFAISANCE

Le payement des primes d'allaitement aux femmes en couches pour le troisième trimestre 1929 aura lieu à la Recette Municipale à partir du mardi 12 novembre.

BOURSES D'APPRENTISSAGE

Des bourses d'apprentissage peuvent être accordées pour la durée d'un an :

1° Aux élèves de l'Ecole pratique municipale de commerce et d'industrie ;

2° Aux apprentis dans certaines conditions.

Les dossiers comportent une demande sur papier timbré et un état de renseignements sur modèle spécial. Ce modèle pourra être retiré chez M. le Proviseur du Lycée qui donnera tous renseignements utiles.

Oui...
Mais la Maison A. TOMASI
Directeur Opérateur : J. CATTANI
PHOTOGRAPHIE MIEUX
19, Boulevard Paoli, 19 -> 1er étage
ANCIENNE MAISON J. MORETTI
Téléphone : 1-35 — Salle chauffée

C'est
Chiffonz
qui donne chaque mois
le dernier mot
de l'élégance
et de l'ingéniosité.

Grands Magasins
LOUIS MAUREL
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE *UN MILLION*
Augmentation de Capital
par 2000 actions B de 250 francs entièrement libérées.
par 4000 actions B de 250 frs libérées de 62 fr. 50, à la souscription.
On souscrit à la Banque Grégorj, à la Banque Fantauzzi, aux guichets des Magasins, 2, boulevard du Palais.

Les Spectacles

REGENT CINEMA. — En matinée à 2 h. et à 4 h., en soirée à 8 h. 45 : *Alerte au pensionnat*, comique ;

Fox Film présente l'Aurore. Le chant de deux humains :

L'Homme, Georges O'Brien ; Sa femme, Jane Gaynor ; La femme de la ville, Margaret Livingston.

Demain lundi en matinée à 3 h. et en soirée à 8 heures 45 : Clara Bow dans *Hula*, comédie dramatique ; Gustav Froelich dans *Les onze Diables*, film sportif.

BOURGEOIS
FRÈRES & FILS
ETABLISSEMENTS FONDES EN 1867
CYRNEENNE
liqueur de Cédrats Corses
LA CANONICA
Vieille liqueur.
ANIS BOURGEOIS
Apéritif supérieur
HOCCO-RHUM
Pur Martinique

CABINET DENTAIRE
Le Cabinet de M. T. BOURGEOIS, Chirurgien-Dentiste, 1, Bd Lettron, est ouvert tous les jours.

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

LE MYSTÈRE DE LA MALLE SANGLANTE

On relève de nouvelles charges contre Almazoff

Déclaration d'un chauffeur

Paris, 9 novembre. — Un chauffeur de taxi de Levallois a déclaré hier à la police qu'il se faisait un devoir de reconnaître avoir conduit une malle d'osier, prise rue Saint-Gilles, à destination de la gare du Nord pour Paris-Lille.

Cette malle paraît être bien celle dans laquelle était le corps de Riguidin.

Le témoin sera entendu demain matin.

L'expertise de M. Amy

Paris, 9 novembre. — M. Amy, sous-directeur de l'identité judiciaire, a informé la police judiciaire qu'après examen il a pu établir une analogie complète entre les poils de fourrure trouvés chez Almazian et ceux qui adhéraient aux vêtements de Riguidin.

Ainsi, une nouvelle charge accable le tailleur Almazian.

Les obsèques solennelles de M. André Lefèvre ancien ministre de la guerre

Paris, 9 novembre. — Les obsèques de M. André Lefèvre, ancien ministre de la Guerre, président de l'Union nationale des Officiers de réserve, ont été célébrées, ce matin, au milieu d'une nombreuse assistance, à l'église Saint-Pierre de Chaillot.

Les honneurs militaires ont été rendus à la maison mortuaire par deux compagnies du 21ème régiment colonial, avec le colonel, musique et drapeau, une batterie du 32ème régiment d'artillerie et un escadron du premier cuirassier ; le général Guillon commandait les troupes.

Le deuil était conduit par M. Vigier, ami du défunt.

Les Discours

A l'issue de la cérémonie, trois discours ont été prononcés. Le colonel de Courcy, vice-président de l'Union nationale des Officiers de réserve, a pris le premier la parole et a retracé en termes émus la brillante carrière du défunt.

M. D'Andigné, président du Conseil municipal de Paris, a succédé à M. de Courcy, apportant l'hommage respectueux de la ville de Paris ; enfin, M. Maginot, ministre de la Guerre, a prononcé un discours dont les principaux passages rappellent la carrière et la vie toute de devoir du défunt ; le ministre de la Guerre a rendu hommage à son beau caractère et à sa loyauté.

De magnifiques couronnes reposaient sur le char funèbre ; citons celles du ministre de la Guerre, du Préfet de Police, du Conseil général, du Conseil municipal, de la Municipalité du Ve arrondissement, de l'Association des Officiers de réserve de l'Aéronautique, du Syndicat de la Presse municipale, de l'Union nationale des Officiers de réserve de la magistrature.

L'inhumation a eu lieu à 13 heures, au cimetière de Montmartre.

Une grande banque allemande ferme ses guichets

Berlin, 9 novembre. — La Reichsbund Bank Aktien Gesellschaft, qui avait pour clientèle les organisations syndicales des hauts fonctionnaires allemands, a fermé ses guichets.

L'actif atteindrait deux cent mille marks alors que le passif monterait à cinq millions de marks.

La direction de l'établissement de crédit explique cette déconfiture par le fait que les fonctionnaires ont été, ces temps derniers, rendus inquiets par l'effondrement de la banque allemande des fonctionnaires et qu'ils se sont rendus en foule à ses guichets pour réclamer le remboursement des dépôts.

Les compagnies d'assurances et le raid polaire du Zeppelin

Berlin, 9 novembre. — Les Compagnies d'assurances allemandes ont décidé de ne pas assurer le dirigeable « Comte Zeppelin » contre les avaries qu'il pourrait avoir au cours de l'expédition polaire projetée.

MATERIAUX POUR CONSTRUCTION
Toutes fournitures pour le Bâtiment
Laurent COLOMBANI
6 bis, rue de l'Opéra — BASTIA

Un hommage de M. Tardieu aux morts de la guerre

Paris, 9 novembre. — M. Tardieu, accompagné de différentes personnalités, s'est rendu, cet après-midi, devant le monument élevé dans la cour du ministère de l'Intérieur aux morts de la guerre et s'est recueilli quelques instants.

Une gerbe de fleurs a été déposée au pied du monument.

Nouvelles diverses

Paris, 9 novembre. — Voici la composition du cabinet du sous-secrétariat au ministère de l'Agriculture :

M. Gentil, auditeur de première classe à la Cour des Comptes, est nommé chef de cabinet ; M. Pichat Etienne, auditeur de deuxième classe au Conseil d'Etat, est nommé chef adjoint du cabinet ; M. Serol Jacques est nommé chef du secrétariat particulier.

Bruxelles, 9 novembre. — Un avion commercial français est tombé dans un jardin à Tervueren, banlieue de Bruxelles.

Trois personnes ont été légèrement blessées.

Genève, 9 novembre. — La Suède adhère sans réserve à l'acte général pour le règlement des différends internationaux.

Londres, 9 novembre. — Certains journaux annoncent que Sir Edmund Ovey, ambassadeur britannique au Brésil, représenterait la Grande-Bretagne à Moscou.

Washington, 9 novembre. — On déclare que M. Hoover chercherait à élargir les bases de la prochaine conférence navale de Londres, afin d'inclure dans le programme la question de la liberté des mers.

A l'Officiel

NATURALISATIONS

M. Cesari Egiste, agriculteur, né le 12 juin 1877 à Villa-Basilica (Italie), demeurant à Sisco, a été naturalisé français.

Mme Pietri Marie-Angèle, femme Cesari, née le 7 novembre 1882, à Sisco, y demeurant, a été réintégrée dans sa qualité de française qu'elle avait perdue par son mariage avec un étranger naturalisé français.

RECEVEURS BURALISTES

M. Cacciaguerra, receveur buraliste à Nice-Levant, première classe, 3e catégorie, non installé, a été maintenu, en la même qualité, à Doulevant (Haute-Marne), 1re classe, 4e catégorie.

M. Franchi, receveur buraliste à Marseille-Saint-Menet, 1re classe, 5e catégorie, non installé, a été maintenu, en la même qualité, à Chomérac (Ardèche).

M. Losinchi, receveur buraliste à Montluçon-Centre, 1re classe, 5e catégorie, non installé, a été maintenu, en la même qualité, au Cateau (Loire).

M. Tomasini, receveur buraliste à Arles-Trinquetaille, 1re classe, 4e catégorie, non installé a été maintenu, en la même qualité, à Cuers (Var), 1re classe, 6e catégorie.

M. Viroli, receveur buraliste à Lisselles, 1re classe, 3e catégorie, non installé, a été maintenu, en la même qualité à Nice-Sud, 1re classe, 4e catégorie.

GENDARMERIE

M. Niegre, lieutenant commandant le peloton n° 181 de la 3me légion de garde républicaine mobile, a été affecté à Sartène.

INTENDANCE

M. Poli, intendant militaire adjoint à Privas, remplira les fonctions d'intendant militaire en attendant sa promotion.

M. Franceschini, intendant militaire adjoint à Ajaccio, remplira les fonctions d'intendant militaire en attendant sa promotion.

SERVICE DE SANTE

M. Varesi Jean-Baptiste, adjudant à la 15me section d'infirmiers militaires, désigné antérieurement pour la 31me section (n'a pas rejoint), a été affecté à la 20me section d'infirmiers militaires.

JUSTICES DE PAIX

M. Colonna, juge de paix de Saint-Just en Chaussée et Maignelay, a été nommé juge de paix de Senlis et Crépy-en-Valois.

Lilas Blanc
Aux 100.000 Chemises
27 et 29, boulevard Paoli — BASTIA
GRANDE VENTE-RÉCLAME
A L'OCCASION DU NOUVEAU RAYON DE CONFECTION
La Direction des 100.000 Chemises offrira à tout acheteur d'un complet pour homme, 1 pantalon drap fantaisie rayé ou une chemise flanelle coton avec 1 col, ou autre choses au gré de l'acheteur.
EN RECLAME

1 lot de cravates soie pour hommes, réclame	5,00
1 lot de bas pour dames, semelées avec couture talon et semelle renforcée, réclame, 5 et	3,50
1 lot de bas pour dames en soie avec couture talon et semelle renforcée, teintes modes, réclame, 5 et	4,50
1 lot de bas pour dames en soie, avec couture talon et semelle renforcée, avec baguette brodée et semelée à jour, réc.	9,00
1 lot de chaussettes pour hommes semelées, réclame 6 et	4,80
1 lot de Pul-Ower pour hommes et dames, solde à 45 et	25,00

La Direction des 100.000 Chemises prévient son aimable clientèle, qu'elle a tout intérêt à faire une visite en ses magasins avant de procéder à tout achat.

CRÈME ÉCLIPSE

LE MEILLEUR CIRAGE DANS LA MEILLEURE BOITE A CLÉ
Agent Général pour la Corse : M. CERVIOTTI fils, Cours Napoléon - Ajaccio

Attention !... AU PAUVRE DIABLE
Grande Vente Réclame
A partir de mardi et jours suivants, il sera vendu un lot important de coupons de velouline pour peignoirs. Egalement, il sera soldé un lot de foulards ainsi qu'un lot de carrés imprimés en crêpe de Chine, garantis au lavage. Une affaire à saisir : mille cartes d'épingles pour couturières seront sacrifiées à des prix très bon marché.

N'hésitez pas... AUX SOLDEURS RÉUNIS
38, Boulevard Paoli - BASTIA
Cette Semaine Grande Vente Réclame
Il sera liquidé un lot important de toiles cirées grande taille. Ces articles seront **réellement** vendus à moitié prix de leur valeur. Nombreuses occasions à saisir.
TOUT EST MOINS CHER !!!

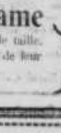

AVIS

Le docteur CREISSON quittant la Corse, cesse définitivement ses visites et consultations à partir de ce jour.

A VENDRE

Vieux papiers en ballots. S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

AVIS

GHISONACCIA-GARE
HOTEL DE LA GARE

Mme Vve Vincensini a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle cesse l'exploitation de son commerce à partir du 31 octobre.

IL A ETE PERDU

Vendredi dernier aux alentours du Palais de Justice une manivelle d'auto [illegible]. Prière de la rapporter aux bureaux du journal.

HOPITAL MILITAIRE DE BASTIA

Un marché de gré à gré sera passé à l'hôpital militaire de Bastia le samedi 23 novembre 1929 à 14 heures pour les fournitures de viande fraîche, de vin, de pain, de lait, d'épicerie et de bois de chauffage nécessaires à l'Etablissement pendant le 1er semestre 1930.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'officier gestionnaire de l'hôpital de 8 heures à 11 heures et de 14 heures à 18 heures.

Bastia, le 8 novembre 1929
Le Médecin-Chef

PERDU

CHIEN DE SANGLIERS griffon vendéen blanc, taché rouge, nom *Brufort*. Prière donner renseignements : Dominique Apostoli, 5, Place Saint-Nicolas, Bastia.

La population est autorisée à visiter le *Primauguet* aujourd'hui et demain, de 2 à 4 heures.

Au BONHEUR des DAMES
Madame GUASCO
12, BOULEVARD PAOLI
Toutes les semaines :
GRAND CHOIX DES DERNIERES NOUVAUTES DE PARIS
TRANSFORMATIONS — REPARATIONS
Spécialités de Deuil
PRIX MODERES

BANQUE de la CORSE
15, Bd Albert 1r & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)
Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous effets — Ouverture de comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs — Correspondants de Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances, branches diverses.

Cafés
EXPEDITION à L'INTERIEUR
TORREFACTION JOURNALIERE DE CAFES
— Téléphone : 1-08 —
LA PLUS ANCIENNE MAISON DE LA CORSE
GRANDE
Brûlerie Cyrnos
33 bis, RUE DE L'OPERA,
— BASTIA —

A VENDRE

Deux grosses charrettes avec trois mulets et harnais complets en très bon état. S'adresser à M. Dominici Joseph, commerçant à Champlan.

BOURSE DE PARIS du 9 Novembre 1929

[illegible]	Cours préc.	Cours du Jour	[illegible]	Cours préc.	Cours du Jour
FONDS D'ETAT FRANÇAIS			Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]	Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
5 % 1915	[illegible]	[illegible]	Société Générale	[illegible]	[illegible]
4 % 1917	[illegible]	[illegible]	Société Générale Foncière	[illegible]	[illegible]
4 % 1918	[illegible]	[illegible]	Suez Capital	[illegible]	[illegible]
5 % 1920	[illegible]	[illegible]	Eaux Paris	[illegible]	[illegible]
6 % 1920	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
4 % 1925	[illegible]	[illegible]	Est Capital	[illegible]	[illegible]
3 % 1927	[illegible]	[illegible]	Lyon Capital	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Bons Trésor 5 % 1923	[illegible]	[illegible]	Nord Capital	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1925	[illegible]	[illegible]	Orléans Capital	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1927	[illegible]	[illegible]	Santa-Fé Chemins de Fer	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]	Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]	Compt. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]	Thomson	[illegible]	[illegible]
— 1922	[illegible]	[illegible]	Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]	Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Boléo	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Kuhlmann	[illegible]	[illegible]
Oblig. P. T. T. 1923	[illegible]	[illegible]	Phosphates de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Paris [illegible]	[illegible]	[illegible]	Pechiney	[illegible]	[illegible]
— [illegible]	[illegible]	[illegible]	Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Communales 1875	[illegible]	[illegible]	Transatlantique Ord. 500 fr.	[illegible]	[illegible]
— [illegible]	[illegible]	[illegible]	Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
TERME			Air Liquide	[illegible]	[illegible]
Banque de France	[illegible]	[illegible]	Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]
— Nationale Crédit	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— Paris et Pays-Bas	[illegible]	[illegible]	Sucreries Say	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]			

LA SOCIÉTÉ

Agostini Frères

présente dans ses magasins d'exposition
7 et 8, Rue du Nouveau-Port
BASTIA

Les Citroën C. 4
en Camionnette bâchée
Fourgon de livraison
Conduite intér. 5 places
Conduite intérieure 7 places
Torpédo luxe tabatière
Torpédo luxe normal
Torpédo commercial

Les Citroën C. 6
Conduite intérieure luxe
Camionnette 1.800 k.

La conduite intérieure DELAGE
6 Cylindres, 14 CV, 7 places

FACILITÉS DE PAYEMENT

N.-B. - La Société dispose à partir du 14 Novembre d'un contremaître et d'une équipe spéciale de six ouvriers provenant des Usines DELAGE et CITROEN, dont elle est le Concessionnaire exclusif.

PHOSCAO

QUAND LES FEUILLES TOMBENT DÉPUREZ VOTRE SANG

La chute des feuilles est l'indice d'une véritable révolution qui bouleverse toute la nature et à laquelle les hommes n'échappent pas plus que les arbres.

Le sang « tourne » pour ainsi dire troublé par la fermentation des impuretés qui s'y sont emmagasinées ; autant de germes de malaises, de maladies et de misères.

C'est le moment d'entreprendre une cure de Tisane des Chartreux de Durbon qui doit aux principes des plantes des Alpes dont elle est composée des vertus dépuratives régulatrices et fortifiantes de premier ordre.

Rien ne saurait remplacer cette assurance contre les surprises de la mauvaise saison. D'innombrables exemples en attestent au surplus l'incomparable efficacité.

14 Février 1926.

« C'est avec les sentiments de la plus profonde reconnaissance que je vous accuse réception de votre envoi. Je suis heureux de vous dire qu'ici, à Fougères, il est fait un grand usage de la Tisane des Chartreux de Durbon et que ceux qui s'en servent en rendent un hommage mérité ; quant à nous, nous ne perdons jamais l'occasion de la recommander.

» M. Raphaël, à Fougères (I. et V.) »

LA TISANE DES CHARTREUX

de DURBON est le ROI des DÉPURATIFS du sang. Elle guérit les maladies d'estomac, digestions pénibles, constipation, entérite, douleurs, rhumatismes, maladies des femmes, métrite, retour d'âge, plaies aux jambes, varices, maladies de peau, etc...

Prise en association avec les PILULES SUPERTONIQUES des CHARTREUX, elle guérit l'anémie et les maladies nerveuses, en rendant calme, force et vigueur aux plus faibles. — Aucune maladie de peau ne résiste à l'action combinée de la TISANE et du BAUME des CHARTREUX : eczémas, psoriasis, dartres, acné, démangeaisons, rougeurs, hémorroïdes, furonculose, plaies variqueuses, croûtes de cheveux, etc...

PREUVES INNOMBRABLES

Prix de vente (impôt compris) : Tisane, le flacon, 14.80 — Baume, le pot 8.95 — Pilules 1 étui 7.85.

Toutes pharmacies et Laboratoires J. Berthier à Grenoble, qui envoient brochures et attestations.

Dépôt à AJACCIO, Phie Benedetti ; à PROPRIANO, Phie Peraldi ; à SARTENE, Phie Benedetti ; à Ile-Rousse, Phie F. Gavini ; à Bastia, Phcie Luigi.

PLAQUES PLANES
EN CIMENT AMIANTE
POUR
REVÊTEMENTS
INTÉRIEURS
EXTÉRIEURS
pour plafonds, cloisons
etc.

Eternit

Concessionnaire : M. PONZEVERA
22, Bd Paoli - BASTIA

avec les cigarettes
MARYLAND ALBAN
SUPÉRIEUR
les inconvénients du tabac n'existent plus
Pas d'intoxication
Pas de mauvaise bouche
Pas d'irritation de la gorge

LOCOMOBILE

A vendre locomobile RANSOMES SELVE puissance réelle 14 chevaux prix très avantageux. S'adresser à Société R. WALLUT et Cie, 78, rue de Gerland, LYON. Locomobile visible, Maison WALLUT, 78, Boulevard National, MARSEILLE.

Soyez bon pour votre moteur
Lubrifiez-le avec
L'OLYMPIC OIL

La reine des HUILES d'AUTO, spécialement recommandée pour les moteurs poussés, les Voitures de Courses et de Sport, les Camions et les Cars de montagne.

Pour votre sécurité, exigez la Marque « OLYMPIC » vous la trouverez dans les principaux garages.

AGENTS dépositaires demandés pour tous renseignements écrire à l'OLYMPIC OIL COMPANY, MARSEILLE.

POUR VOS
ACHATS DE
MEUBLES
linge de maison
Une visite s'impose
à
Lyon Mobilier
2 & 4, RUE DE LA GARE
ANNEXES ET ATELIER
18 & 21, RUE DE L'OPÉRA
— BASTIA —

Car ne l'oubliez pas, c'est la maison spécialisée dans la vente du meuble et linge de maison, possédant le plus grand assortiment en meubles classiques et modernes de tous styles ; ainsi qu'un grand choix de lits fer et cuivre et tous articles literie, linoleum, etc...

Nos prix à qualité égale ne permettent aucune comparaison, faites-nous confiance et vous serez servis de même.

Nous accordons des facilités de paiements et envoyons sur demande notre catalogue avec prix courants.

Nous avons organisé un atelier pour la fabrication et la remise en état des sommiers, divans, etc..., ainsi que pour la réparation et recouvrage des fauteuils, canapés et tous sièges à des prix très modérés.

NOTA. — Nous expédions franco d'emballage dans toute la Corse et pour le Continent, par les soins de notre Maison principale de LYON, R. BURES et ses ENFANTS 79-81, RUE CREQUI.

Dégustez les......

Marque
J. VIDAL

Agent : M. F. [illegible]
18, Boulevard Paoli, 18 — BASTIA

économiques

[illegible] appareils le sont ; mais ceux-ci plus encore. Pour les budgets moyens comme pour les petits budgets, ils sont véritablement providentiels, car leur prix d'achat, leur dépense minime à rendement égal, en font les plus économiques des appareils de chauffage.

CHAUFFAGE
DEVILLE
DEVILLE & Cie (Département CHAUFFAGE)
CHARLEVILLE (Ardennes)

Compagnie Fraissinet

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DÉPARTS de la CORSE pour le CONTINENT

Dim. 3, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 4, d'Ile-Rousse p. Nice à 23 h.
Mardi 5, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 5, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 6, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 7, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 7, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 8, de Bastia pour Nice à 21 h.
Samedi 9, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 10, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 11, de Calvi pour Nice à 23 h.
Mardi 12, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 12, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 13, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 14, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 14, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 15, de Bastia p. Nice à 21 heures.
Samedi 16, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 17, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 18, d'Ile-Rousse p. Nice à 23 h.
Mardi 19, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 19, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 20, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 21, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 21, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vendredi 22, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 23, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 24, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 25, de Calvi pour Nice à 23 heures.
Mardi 26, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 26, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 27, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 28, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 28, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 29, de Bastia pour Nice à 21 h.
Samedi 30, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DÉPARTS du CONTINENT pour la CORSE

Dimanche 3 de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 4, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 5, de Nice p. Calvi à 23 heures.
Merc. 6, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 6, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 7, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 8, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Sam. 9, de Toulon p. Ile-Rousse à 20 h. 30
Samedi 9, de Nice pour Bastia à 20 h.
Dim. 10, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 11, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 12, de Nice p. Ile-Rousse à 23 h.
Merc. 13, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 13, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 14, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 15, de Nice p. Ajaccio à 17 heures.
Samedi 16, de Nice p. Bastia à 20 h.
Samedi 16, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Dim. 17, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 18, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 19, de Nice pour Calvi à 23 h.
Merc. 20, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 20, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 21, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 22, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 23, de Toulon p. Ile-Rousse à 20 heures 30.
Samedi 23, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dim. 24, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 25, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 26, de Nice p. Ile-Rousse à 23 h.
Merc. 27, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 27, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 28, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 29, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 30, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Samedi 30, de Nice p. Bastia à 20 h.

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation
luxueuse
Un prix modique
voilà ce que
vous trouverez
dans les
Cigarettes
MARYLAND
ALBAN
SUPÉRIEUR

Le Gérant : FERNAND POLI
Imp. du Petit Bastiais, 4, Bd du Palais

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Gouffre d'Or

GRAND ROMAN D'AMOUR, DE MYSTÈRES ET D'AVENTURES

PAR MAURICE ROUÉT [illegible] AUGAY

LA MORT DU MILLIARDAIRE JEAN MONVAL.

Jean Monval, le milliardaire, le géant, qui avait tenu le globe sous sa main puissante, était à jamais enfermé dans la plus étroite des prisons : le cercueil.

Et nul ne le délivrerait peut-être.

Un doute affreux venait, en effet, de naître dans son esprit.

— Nadia m'a abandonné, se dit-il, Jatterji son frère m'a trahi. Ils ne sont là ni l'un ni l'autre. Ai-je assez d'air pour vivre quelques minutes encore ? C'est la mort atroce qui m'attend !...

Monval suffoquait. Ses forces, un instant ravivées, l'abandonnaient de nouveau.

Un dernier soubresaut, un effort suprême et sa tête un instant soulevée dans son étroite prison retomba. Il se mourait.

Quand il rouvrit les eux, il vit un faible filet de lumière et il entendit un grincement sourd.

Et soudain le couvercle du cercueil se souleva.

Dans un clair obscur sinistre qui évoquait une toile Rembrandt, Monval vit se profiler la silhouette de Jatterji tout vêtu de blanc comme un fantôme.

— Mon sauveur ! Enfin ! balbutia Monval.

Le fakir fixa sur le milliardaire un regard équivoque.

— Et Nadia ? demanda Monval dans un cri d'amour.

Jatterji fit tomber son manteau blanc. Il apparut vêtu de voiles de gaze, étincelant dans le filet de lumière qui éclairait faiblement la crypte.

Puis il arracha sa barbe. Nadia apparut aux yeux étonnés de Monval.

— Nadia ! murmura le milliardaire, au comble de l'étonnement.

— Nadia et Jatterji ne font qu'un seul homme, répondit son interlocuteur.

Jean Monval était atterré.

Il reprit :

— J'ai donc été trompé et trahi par vous, Nadia ?

— Je vous le répète, je ne suis pas une femme, mais un homme. Je suis le fakir Guicowar, fils du maharajah de Tobar, dépouillé et tué par les Européens. Je venge mon père. Je suis tour à tour fakir et danseuse. Jatterji et Nadia ne sont que mes noms de... guerre.

— Mais je ne suis pas Anglais.

— Vous êtes Européen. Vous êtes donc l'ennemi. Vous êtes le profanateur des temples sacrés, le voleur des trésors d'Ellora, est-ce vrai ?

Monval baissa la tête :

— C'est vrai, dit-il vaincu. Qu'attendez-vous de moi ? J'ai volé, dites-vous. Soit. Je m'engage à restituer les trésors du Temple, je réparerai le crime que j'ai commis. J'accepte vos conditions.

L'Hindou secoua dédaigneusement la tête.

— Que voulez-vous alors ? demanda Monval ?

— Rien, sinon votre vie. L'heure du châtiment a sonné.

Et Nadia-Jatterji brandit un poignard dont le pommeau de cuivre fulgura un instant dans l'ombre.

Monval y lut l'inscription terrible :

SAINTE-VEHME

— Vous êtes aussi un Francs-Juges ? dit-il effaré.

L'Hindou fit un signe affirmatif de la tête.

— Je suis perdu ! prononça le malheureux. Tuez-moi.

L'Hindou assujettit solidement l'arme dans son poing crispé.

Monval vit un éclair.

Au même instant, une ombre noire surgit et arrêta le bras meurtrier.

Un inconnu venait d'apparaître. Le prisonnier vit se dessiner dans la pénombre une silhouette majestueuse, un homme dont le fier visage se dessinait énergiquement en clair obscur. C'était un masque d'empereur romain.

Jean Monval venait de reconnaître le prince Morgan d'Armor.

Le grand-maître de la Sainte-Vehme se tourna vers Nadia-Jatterji.

— Laissez-nous, Guicowar, dit-il d'un ton ferme.

— Oui, maître, dit l'Hindou en s'inclinant.

Il apparaissait de toute évidence que cet homme n'avait été, comme ses prédécesseurs qu'un instrument docile aux mains du chef suprême de la Sainte-Vehme.

Et Monval comprit tout. Le maître s'était servi de la haine de l'Hindou comme d'une arme terrible qui avait remplacé le simple poignard d'acier. Grâce aux artifices de Nadia, le milliardaire était tombé entre les mains de l'adversaire sans espoir de libération, puis désormais la police le croirait mort !

Malgré lui, Monval devait admirer le machiavélisme puissant de ses ennemis. Ceux-ci lui avaient fait subir l'épreuve suprême : celle de la Mort ! Le prisonnier était rayé de la liste des vivants. Il était désarmé à jamais, vaincu irrévocablement.

Il n'était plus, lui, le roi de l'Or, que l'esclave de cet autre Roi, du Maître qui se dressait devant lui et dont les desseins étaient impénétrables.

Qu'allait-on faire de lui ? De quelle nouvelle torture cette dernière épreuve était-elle le prélude ? Du seuil des ténèbres où il se trouvait, dans quel enfer d'épouvante allait-on le précipiter ? — Monval ressentit l'angoisse hallucinante du mystère.

L'Asiatique avait repris son manteau blanc et son turban et se retirait.

Morgan d'Armor regardait Monval et Monval regardait Morgan d'Armor. C'était un duel de deux regards. Le milliardaire attendait la mort : il n'avait plus d'espoir.

Le prince dit :

— Monval, je vous avais déclaré la guerre. Je vous ai vaincu.

— J'en conviens. Vous êtes le plus fort. Tuez-moi.

— Vous constaterez que la puissance de l'or n'est pas la puissance suprême.

— J'en conviens aussi.

A Suivre.

34e ANNÉE — N° 250
25 centimes
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
25 centimes
LUN. 11 et MAR. 12 NOV 1929

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais &
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.65

BUREAU A PARIS
18, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-67

00226

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : MARTIN BIANCONI

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux : Ajaccio 191

ABONNEMENTS

	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Corse	16	[illegible]	62
Contin. et Colon.	17	[illegible]	64
Étranger A	30	[illegible]	120
B	45	[illegible]	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 18, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

La Balance Commerciale de la Corse

I. - Les Exportations

La balance commerciale de la Corse ne s'est pas améliorée en 1928 sur 1927 du point de vue de la différence entre les exportations et les importations. Celles-ci sont toujours singulièrement plus importantes que celles-là. Il y a eu simplement, en 1928, une plus forte somme d'exportations et d'importations :

En 1927 : exportations, 101 millions ; importations, 226 millions.

En 1928 : exportations, 112 millions (en plus 11 millions) ; importations, 230 millions (en plus quatre millions).

La différence entre les exportations et les importations est donc toujours considérable du simple au double, à peu de choses près. Néanmoins, il faut marquer la légère amélioration qui s'est produite d'une année à l'autre : en 1928, nous avons exporté pour onze millions de francs de plus qu'en 1927, et nous n'avons importé que quatre millions de plus et cette augmentation en valeur n'est pas due qu'à l'augmentation des cours, mais surtout à celle des quantités.

Aux exportations, quelles sont, par ordre de priorité, nos principales ressources ?

En tête, nous trouvons un produit industriel, l'extrait de châtaignier, qui entre dans la nomenclature pour une somme de 24.128.000 francs.

Viennent ensuite les fromages (façon locale et pâte de roquefort) pour 15.726.000 francs.

Voici d'ailleurs, l'énumération au moins des principaux produits :

Vins ordinaires et de liqueurs, 12.061 mille ; charbon de bois, 12.125.000 ; cédrats, 10.850.000 ; peaux brutes, 6.223 mille ; huiles d'olive, 5.962.000 ; bois scié ou brut, 5.703.000 ; liège, 4.200.000 ; fruits de table, 3.254.000 ; ébauchons de pipes, 2.450.000 ; châtaignes et leurs farines, 1.978.000 ; légumes frais, 1.538.000 ; laines en masse, 1.478.000. La vente à l'extérieur du bétail de toute espèce (chevaux, mulets, ânes, boeufs, porcs) a rapporté 1.006.000.

Sur les chiffres de l'année 1927, on remarque les différences suivantes :

Extrait de châtaignier, en plus 3 millions ; fromages, en moins, 5 millions ; vins, en plus, 10 millions ; charbon, en moins, 1 million ; cédrats, en plus, 2 millions ; peaux brutes, en plus, 2 millions ; huiles d'olives, en moins, 6 millions ; bois scié et brut, pas de changement ; liège, près de 2 millions ; fruits de table, peu de changement ; ébauchons peu de changement ; châtaignes et leurs farines, peu de changement ; légumes frais, en moins, près de deux millions ; laines en masse, 1 million ; bétail divers, égalité.

Bien entendu, les causes de ces différences ne sont pas les mêmes ; elles tiennent soit aux cours, soit aux circonstances atmosphériques, soit aux deux à la fois. C'est ainsi que les cédrats, dont la valeur totale peut faire et fait des soubresauts considérables d'une année à l'autre, sont soumis à titre égal, aux inquiétants aléas des cours et des saisons. Par contre, les cours seuls agissent sur les productions industrielles proprement dites : charbon, bois, notamment sur le liège, dont les prix sont passés par exemple au double de 1928 à 1929. Les fromages sont exposés, comme les cédrats, aux fluctuations des cours et des saisons. Les autres productions agricoles ne connaissent guère, elles, que les impedimenta atmosphériques.

C'est un point sur lequel il faut s'arrêter un instant. Sauf perturbations atmosphériques graves (qui peuvent être d'ailleurs palliées dans une certaine mesure lorsqu'il n'y a pas d'événements comportant les conséquences d'une catastrophe : inondation ou sécheresse exceptionnellement sérieuses, sauterelles) ce sont encore les vieilles cultures lorsqu'elles sont pratiquées avec les connaissances et la constance voulues, qui impliquent le moins de risques : c'est ainsi que nous constatons avec plaisir que le « poste » vins se maintient solidement, augmente d'importance d'année en année : avec dix millions, il vient au troisième rang. En réalité, avec les ventes en Corse, il faut doubler, tripler, ce chiffre qui en prend la tête. De même, on ne peut pas ne pas remarquer que les transactions sur les légumes, sur les fruits de table, productions spécifiquement agricoles qui ont déjà donné un total de plus de 4 millions à l'exportation (donc au moins le double en ventes totales) peuvent être facilement développées. Elles sont, elles resteront en l'état nouveau des choses, de l'abandon croissant des campagnes sur le Continent, recherchées avec avidité. Il n'est rien en ce domaine, en y comprenant les citrons, oranges, etc., les fruits secs, qui se vende mieux. De même, la valeur des huiles d'olives, cotée 6 millions en 1928, pourrait être augmentée sensiblement sans nullement recourir à de nouvelles plantations, rien que par de meilleurs soins à l'arbre et surtout par d'autres procédés d'extraction et de conservation, qui auraient pour résultat aisé de réduire à presque rien la monstrueuse et fâcheuse proportion d'acidité que contiennent la plupart de nos huiles.

Nous avons encore quelques mots à dire sur ce sujet séduisant des exportations, avant de passer aux importations.

P.B.

Une nouvelle éruption volcanique au Guatemala

Guatémala, 11 novembre. — Le volcan de Santa Maria est entré de nouveau en éruption. Plusieurs hameaux voisins ont été envahis par la fumée, mais on croit que le nombre des victimes est moindre que lors de la première éruption, étant donné que les habitants avaient évacué la région, à plusieurs milles autour du pic.

La lave a fait déborder les rivières de Tambor et de Nimo, dont les eaux bouillantes menacent la région côtière.

Dans une église italienne un homme décapite le séducteur de sa sœur

Rome, 11 novembre. — A Chiaiano près de Naples, deux hommes priaient avec ferveur devant un autel où le curé célébrait la messe. A l'Élévation, l'un des deux hommes tira une hache de dessous son manteau et, avec toute sa force, frappa l'autre, envoyant rouler sa tête jusqu'aux pieds du prêtre.

L'assassin est un nommé Matteo Selvaggio, qui voulut ainsi venger sa soeur, séduite par l'autre, un paysan nommé Giovanni Aversano, âgé de 32 ans.

La convalescence du Président Poincaré

Paris, 11 novembre. — Un journal du matin ayant annoncé que M. Raymond Poincaré se rendrait, à la fin de ce mois sur la Côte d'Azur, pour y achever sa convalescence, l'ancien Président de la République a fait la communication suivante :

« Il est inexact que M. Poincaré ait pris une décision quelconque au sujet d'un séjour dans le Midi à sa sortie de la clinique. »

Les juges de Los-Angelès ne badinent pas

Los Angelès, 11 novembre. — M. Alexandre Pantages, imprésario millionnaire, accusé d'agression sur la personne d'une danseuse, vient d'être condamné par la Cour de Los Angelès à cinq ans de prison.

AVIS A NOS ABONNES

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le

15 NOVEMBRE 1929

de bien vouloir nous faire parvenir sans retard leur demande de réabonnement au moyen du *Chèque Postal* que nous leur avons adressé à cet effet.

N. B. — Tout abonnement sera renouvelé automatiquement, et, dès l'expiration, si le journal ne nous revient pas avec la mention refusé.

Les Cérémonies du Onze Novembre à Paris, en Province et à l'Etranger

Paris, 11 novembre. — C'était un beau spectacle qui s'offrait, ce matin, vers 10 heures 30, aux yeux du spectateur, près de la Place de l'Arc de Triomphe.

Les deux cent cinquante drapeaux des régiments dissous et des régiments de réserve et de territoriale, qui ont été ramenés solennellement des Invalides, entourent la dalle où repose le Soldat Inconnu ; toute la Place de l'Étoile est entourée par une foule pieuse, retenue par un imposant service d'ordre. MM. Chiappe, préfet de police, Renard, préfet de la Seine, Guichard et Benoit, sont là, veillant à tout.

De nombreuses personnalités arrivent les unes après les autres devant l'Arc de Triomphe ; on remarque plusieurs membres du Gouvernement : MM. Tardieu, Briand, Georges Leygues, Maginot, Loucheur, Henry Chéron, Henry Paté, Pietri, Lucien Hubert, Flandin, Marraud, Doumer, président du Sénat, Bouilloux-Lafont, vice-président de la Chambre ; les maréchaux Lyautey, Pétain, Franchet d'Espérey ; de nombreux généraux, Debeney, Nollet, Weygand ; l'amiral Docteur, le général américain Pershing, etc. ; le nonce apostolique Maglione.

Un peu avant 11 heures, M. Doumergue, accompagné du général Gouraud, descend de voiture pendant que les clairons sonnent *Aux Champs* ; on acclame M. Doumergue et le général Gouraud. Le Président de la République dépose des fleurs sur le tombeau du Soldat Inconnu. Deux coups de canon annoncent le commencement et la fin de la minute de silence.

M. LE GÉNÉRAL GOURAUD

Le défilé des troupes de la garnison de Paris

Puis, au son des musiques militaires, le défilé commence : viennent en tête les grandes écoles : Polytechnique, Saint-Cyr, l'École navale ; puis la garde à pied, les fusiliers marins, les détachements du génie, des chars d'assaut, la troisième division d'infanterie coloniale, le 34ème régiment d'aviation, suivant le colonel Weiss ; le 32ème régiment d'artillerie ; enfin la garde à cheval, la garde mobile, un détachement du 8ème régiment de dragons.

Après le défilé, les deux cent cinquante drapeaux et leur escorte rentrent aux Invalides en suivant le trajet pris à l'aller ; M. Doumergue rentre à l'Élysée en suivant l'Avenue des Champs Élysées.

Une émouvante cérémonie au Ministère des P.T.T.

Paris, 11 novembre. — Une importante réunion s'est tenue, ce matin, au ministère des P.T.T., rue de Grenelle, à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de l'Armistice.

A 11 heures 30, répondant à la convocation de M. Germain-Martin, ministre des P.T.T., dans la grande salle du Conseil supérieur des P.T.T., se trouvaient rassemblés les membres du cabinet et tous les directeurs des services du ministère.

M. Germain-Martin a pris alors la parole pour rappeler, dans une courte mais émouvante allocution, les lourds sacrifices humains que la grande guerre a imposé au personnel de l'administration.

Le ministre a évoqué le souvenir des milliers d'agents, employés et fonctionnaires qui ont donné leur vie pour la défense du sol français.

M. Germain-Martin, après avoir constaté que par un regrettable oubli, jusqu'à ce jour, aucune plaque commémorative n'a été placée dans les locaux de l'administration centrale, a annoncé à ses collaborateurs qu'il venait de donner des ordres pour que, sans retard, soit exécuté un monument qui rappellera dans l'avenir le souvenir des membres de son personnel qui sont morts au front.

Une manifestation communiste avortée

Paris, 11 novembre. — Une quarantaine de communistes s'étaient réunis ce matin, vers 11 heures, à la Porte de Bagnolet.

Après s'être formés en cortège, ils se dirigèrent vers le cimetière de Montreuil-sous-Bois, en vue de troubler la manifestation des Anciens Combattants. La police les dispersa et procéda à 16 arrestations.

Une amusante farce des camelots du roi à la Municipalité de Strasbourg

Strasbourg, 11 novembre. — On sait que la majorité de la municipalité de Strasbourg est composée d'autonomistes et de communistes.

Pour bien marquer son désintéressement à la victoire, elle avait décidé de ne pas pavoiser l'Hôtel de Ville. Or, à la vive surprise et à la grande colère des communistes et des autonomistes, l'édifice municipal apparut, ce matin, aux Strasbourgeois orné de bas en haut de faisceaux tricolores.

Une équipe de camelots du roi avait fait ce miracle pendant la nuit.

A Lyon

Lyon, 11 novembre. — Les manifestations du 11 novembre ont réuni toutes les délégations d'Anciens Combattants et de Victimes de la Guerre à l'Hôtel de Ville, dans la matinée.

Des discours ont été prononcés par MM. Mercier, président de l'U.N.C., consul d'Italie, Valette, préfet du Rhône, le général Jacquemot, gouverneur militaire, Herriot, député-maire.

Tous les orateurs ont célébré l'Union des Combattants travaillant pour la réalisation de la paix.

La foule massée place des Terreaux a observé dignement la minute de silence traditionnelle, à 11 heures.

L'après-midi, un défilé de plusieurs milliers d'Anciens Combattants s'est rendu place Bellecour, au monument des Enfants du Rhône Morts pour la Patrie.

A Dijon

Dijon, 11 novembre. — A l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice, de nombreuses cérémonies religieuses ont eu lieu, dans la matinée.

Dès le début de l'après-midi, un cortège d'environ dix mille personnes s'est rendu au monument des Combattants de 1871 et des Morts de la Grande Guerre, où les assistants ont observé une minute de silence.

Une palme a été déposée sur le monument par le général Vaugrenant, commandant le 8ème corps d'armée, qui a passé ensuite en revue les troupes de la garnison.

A Coutances

Coutances, 11 novembre. — Un service funèbre a été célébré, ce matin, à la cathédrale, en présence de Monseigneur Louvard, évêque, à la mémoire des Morts de la Grande Guerre.

A l'occasion de la cérémonie Monseigneur Louvard, MM. le docteur Dudouyt, sénateur, et Fouache, sous-préfet, se sont rendus, à la tête d'un important cortège, au monument des morts, au pied duquel de nombreuses couronnes ont été déposées.

M. Maison, président de l'Association des Anciens Combattants, et M. Mandrein, maire, ont prononcé des discours évoquant le souvenir des disparus.

A l'Etranger

Londres, 11 novembre. — On mande de Dublin, au *Morning Post* que la police a procédé à de nombreuses arrestations et a saisi une grande quantité d'armes, munitions et explosifs.

On croit qu'il s'agit d'un complot destiné à troubler, par une série d'attentats, les cérémonies commémoratives de l'Armistice, à Dublin.

OPINIONS

Leurs Fanfaronnades

A les entendre, nos adversaires ont le triomphe calme, le succès tranquille et la grandeur d'âme des lutteurs habitués aux suprêmes joies des résultats brillants.

Et l'on entend, d'autre part, d'Ajaccio à Bastia, résonner ce stupide refrain qui reflète merveilleusement leur état d'âme :

« Guerre à Doumer ! Sus à Pietri ! »
« Doumer : Président du Sénat ! »
« Pietri : Ministre des Colonies ! »

Je ne sais si on peut, d'une façon plus mesquine, révéler en public une notion indigente de la politique corse.

Que pensent-ils nous apprendre en soulignant l'avènement de François Pietri au ministère et les chances nouvelles de Doumer pour la présidence du Sénat ?

Est-ce une menace qu'ils agitent sur la tête des électeurs corses qui n'ont pas cru devoir entrer dans le consortium qui menait la lutte contre le Parti Républicain Démocratique au scrutin du 20 octobre dernier ?

Est-ce l'annonce de représailles contre ceux qui ont osé élever la voix contre les tractations immorales, les combinaisons machiavéliques et les pressions éhontées ? Qu'ils nous disent franchement ce que signifie leur enfantine manière de célébrer les événements qui les comblent d'aise ?

Il est tellement ridicule de voir sur certaines figures, autrefois renfrognées, des éclairs de joie. Ne dirait-on pas que du Ministère des Colonies se répandent des effluves de bonheur, des espoirs infinis, des promesses sans limites ?

Et ne veut-on pas insinuer que, véritable Dieu des Vents, maître des Tempêtes, un homme redoutable pourra à sa guise foudroyer ses adversaires.

Pietri, Ministre des Colonies !

Qu'est-ce à dire ? Que le Parti Républicain Démocratique n'a plus qu'à trembler et que sur la tête des récalcitrants s'abattront désormais les verges du pouvoir ?

Insensés, ceux qui s'imaginent ainsi réduire les volontés et soumettre les consciences.

Au-dessus de leurs fanfaronnades et de leurs menaces puériles, il y a encore les droits imprescriptibles de tous les citoyens français.

A ceux qui, sur un air de menace, entonnent leur hymne de victoire, nous ne craignons pas de leur dire que nous nous soucions fort peu de leurs avantages éphémères.

Au parti républicain démocratique, on est habitué à défendre les causes et les justes droits pour ne réclamer et obtenir que la justice.

Nous savons que chez nos adversaires, les méthodes employées procèdent de la violence et de l'intimidation. Aujourd'hui même, ils croient le moment venu de nous faire entrevoir les moyens dont ils disposent pour diminuer la résistance de notre parti.

Ne pourrions-nous pas leur retourner une phrase légère échappée de leur plume : Cel tempo !

Mais qu'ils ne s'illusionnent pas sur la portée de leurs menaces et sur le résultat de leurs moyens.

Ils trouveront dans notre parti des hommes décidés à faire valoir leurs droits et à triompher de toutes les résistances.

Tant mieux pour eux s'ils s'imaginent réellement que dans le ministère Tardieu on leur a réservé une place spéciale pour satisfaire leurs appétits, pour leur distribuer des prébendes et pour récompenser leurs efforts électoraux.

Il nous reste encore assez d'énergie pour réclamer nos droits, les droits dûs à cette majorité qu'hier encore on a tenté de fausser.

V. M.

De violents orages causent d'importants dégats sur divers points de la Tunisie

Tunis, 11 novembre. — De violents orages se sont abattus sur divers points de la Tunisie ces jours derniers.

Dans la région du Sahel, le village de Beni Khiar, a été spécialement éprouvé ; plusieurs maisons ont été endommagées. La route de Kélibia était couverte de cinquante centimètres d'eau. Un autobus est resté en panne au milieu du village.

L'eau a envahi l'école ainsi que le fossé d'une huilerie où elle a emporté l'huile et les olives.

A Bizerte

Dans la région de Bizerte, une chute de grêle abondante et une pluie torrentielle ont duré près de trois heures, transformant les rues de la ville en torrents. La foudre est tombée sur la porte du Château d'Eau de l'Arsenal, faisant des dégâts matériels. Deux fonctionnaires ont été fortement commotionnés.

La route de Tunis à Bizerte a été également inondée, l'eau atteignant par place la hauteur d'un mètre, obligeant les automobilistes à abandonner leur voiture.

Les dégâts sont importants.

M. VON SCHUBERT
Secrétaire d'État allemand aux Affaires étrangères

qui serait nommé ambassadeur d'Allemagne à Londres, en remplacement du Docteur Sthamer.

CHRONIQUES ARTISTIQUES

Il est un fait regrettable, pénible, annihilant mais non moins indiscutable, c'est l'absence totale de possibilités de ravitaillement en matériel pour artistes dans nos deux grandes cités, Bastia et Ajaccio. Le peintre en pleine forme et sous pression, s'il a eu le malheur d'épuiser dans l'île ses réserves de bleu de Prusse ou de Jaune Indien, voire son métrage de toile à peindre, devra attendre le prochain courrier vers la France pour envoyer un S. O. S. désespéré à son fournisseur continental et en attendant cette manne, hélas indispensable, il ne saura trouver dans les plus importantes librairies, qu'un tube de carmin concassé ou un chrome raide comme une branche de châtaignier, ce qui est notoirement insuffisant.

Ceci dit, à bon entendeur, salut et sans rancune...

Puisque nous constatons actuellement un effort artistique, jusqu'ici individuel certes mais indéniable, pourrions-nous faire un pronostic sur ce que sera cet Art Corse dont nous attendons tous l'éclosion et le développement ? Quelles pourront en être les qualités caractéristiques et en quoi celles-ci seront-elles tributaires du tempérament insulaire ?

Voyons notre jeune étudiant sorti tout vibrant des mains de nos Boscali et Carrier, débarquer à Paris et foncer tête baissée dans les salles tour à tour sévères et calmantes, ridicules ou imposantes, dignes d'admiration ou d'abrutissement des Salons de la Nationale, des Français, des Tuileries, des Indépendants et autres manifestations printanières ou automnales.

Qui aura l'insigne honneur de laisser dans cette jeune matière grise l'empreinte ineffaçable du premier enthousiasme ? Etcheverry ou Van Dongen, Didier Pouget ou Matisse, Picasso ou Domergue, il a le choix. Mais attention : que de pièges faciles tendus devant ses yeux avides : figures roses et confiturielles, seins hexagonaux, ventres verts, valses bleu d'azur, nus passés au ripolin ou chairs façonnées à la truelle, cheveux coupés en quatre, oeil unique, pommes carrées, poires triangulaires, ici un échalas, là une baudruche.

S'il entre sain, il sort fou ou en tous cas, douché. Que diable allait-il faire dans cette galère ?

Un bon conseil, jeune Corse. De la gare de Lyon, sans détours va bien sagement frapper au Louvre. Suis pas à pas le progrès des siècles et, au risque de t'ennuyer dans certaines salles, regarde tout, étudie tout. Vois les Clouet, les Vinci, les Rembrandt, les Watteau, les Boucher, les Fragonard. Serre de près David, accueille Chardin.

Bientôt, tu pourras comparer le Bossuet de Rigaud et le Zola de Manet, le Sacre de Napoléon et l'Enterrement d'Ornans. Plus loin, tu verras les résultats des réactions impressionnistes et pointillistes, leurs exagérations nécessaires mais pas trop systématiques.

Après le Louvre, dirige tes pas plus instruits vers le modeste Luxembourg ; enfin, après quelques semaines de travail intérieur... risque quelques rapides excursions sur La Boétie, Boulevard Haussmann, Bd Malesherbes. Ne t'attardes pas trop aux nombreux chefs d'œuvres des nombreux génies du jour dont la voie s'étiole dans les arrières boutiques somptueuses entre acquéreurs ignorants.

Essaye de comprendre, sois indulgent, sois philosophe et passe.

Puis rentré chez toi, calmé, pipe au bec, après avoir lu la lointaine missive encore pleine des effluves bien connus, prends ton pinceau et, sincère, loyal, sans parti pris et sans doctrine, réalise sur la toile ton rêve intérieur.

ÉCHOS

Billet Parisien

Vingt heures. Au restaurant.

Je commande mon dîner et je consulte la carte des vins. Mes yeux s'illent, une émotion brouille ma vue... J'appelle le sommelier... Je bégaie de joie...

— Co... comment, vous avez... baissé le prix de vos vins ?

Haut-le-corps du sommelier.

— Qui a dit ça à Monsieur ?

— Mais... mais la carte des vins, mon ami.

C'est à son tour d'être ému. Il prend le document en main, et tandis qu'il l'examine, je laisse s'épancher ma reconnaissance.

— Je savais que votre maison était entre les mains d'honnêtes gens. C'est très bien. Vous le direz au gérant de ma part. Je vous promets ma clientèle tous les soirs et je vous enverrai...

Le sommelier m'interrompt.

— Monsieur a dû faire erreur. Je ne vois rien sur la carte qui réponde à ce que Monsieur m'a dit.

— Regardez bien, mon ami. Tenez, ici, votre Beaune était marqué vingt francs. Le chiffre est barré et l'on a mis un deux à côté. La différence est trop sensible pour qu'elle ne saute pas aux yeux.

— C'est bien ce que je disais, Monsieur fait erreur, reprend l'autre en poussant un soupir de soulagement. D'ailleurs, où Monsieur trouverait-il du Beaune à quarante sous la bouteille ? C'est deux dollars qu'il faut lire, c'est-à-dire environ cinquante francs.

— Vous voulez me faire marcher. Nous ne sommes pas en Amérique !

— Non, mais les Américains sont chez nous. Nous avons converti tous nos prix en dollars en tenant compte d'une petite augmentation pour nous garantir contre la hausse.

— Ah ! en effet. J'en suis baba, littéralement. J'en tombe de haut. Je suis un vieux client... Offrez-moi donc quelque chose pour me remettre...

— Volontiers, Monsieur.

L'animal il m'envoya un quart Vichy !...

Gabriel BAUGE

FIGURATION SONORE

Deux « cabots » se rencontrent sur les boulevards et leur conversation sur le renouvellement du cinéma par les « talkies » est surprise par un rédacteur de *Pour Vous* le grand magazine du cinéma.

L'un d'eux les maudit parce qu'il ne pourra plus jouer, étant donné que sa diction n'est point compatible avec les exigences du microphone, mais l'autre dit, souriant :

« Oh ! moi, j'ai beaucoup à faire, je travaille énormément dans le parlant.

— Qu'est-ce que tu joues ?

— Eh bien, je fais « les pas approchants » dans tous les films sonores ».

LA RENOMMEE... ANONYME

Le grand magazine de cinéma *Pour Vous* achève la publication des souvenirs d'Amérique de Maurice Chevalier.

Et Chevalier raconte avec bonne humeur l'amusante anecdote que voici :

« J'étais allé voir boxer Kid Francis à Pasadena, le Neuilly d'Hollywood. Quelqu'un m'ayant reconnu dans la salle avait prévenu le speaker. Ce brave type aurait absolument voulu que je monte sur l'estrade, mais malgré toute son insistance, je déclinai sa proposition. Il montra alors sur le ring et, me désignant du doigt, s'écria emphatiquement : « Mesdames, messieurs, j'ai l'honneur de vous présenter le plus grand... le plus célèbre... etc., etc. » Quand il fut au moment où il aurait dû dire le nom de ce phénomène, il resta bredouillant et descendit précipitamment de l'estrade sous les quolibets de la foule. Il avait complètement oublié comme je m'appelle, si jamais il l'avait su. »

A l'Officiel

MARINE MARCHANDE

M. Tavioisa, commis de 2^e classe dans le personnel d'administration de l'inscription maritime, a été promu à l'emploi de commis de première classe.

SURETE GENERALE

M. Gaffo Augustin-Baptiste, inspecteur principal de police spéciale de première classe en disponibilité, a été nommé inspecteur principal de police spéciale de première classe à Lille.

NATURALISATIONS

Ont été naturalisés Français :

M. Antonioni-Louis, tailleur, né le 12 mars 1890 à Torre-Annunziata (Italie), demeurant à Bastia.

Mme Commino Anna Jeanne Antonina, née le 1er novembre 1895 à Scolati (Italie), demeurant à Bastia.

A Travers la Corse

Un drame à Petreto Bicchisano

Dans la journée d'hier, à Petreto-Bicchisano, le nommé Polis Joseph âgé de 66 ans, a été atteint au ventre par une balle de revolver.

Le malheureux a succombé à ses blessures quelques instants après.

L'auteur de ce meurtre est inconnu.

Les Corses Partout

Le mercredi 6 novembre, les anciens élèves du Lycée de Bastia, en résidence dans la région parisienne ont offert un banquet au président et fondateur de leur Association, M. Giacalli André, chef de service, agent comptable de la Monnaie, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Le dîner a été servi dans l'un des salons de la Brasserie Dumesnil. L'éclat de cette manifestation de solidarité et de sympathie était rehaussé par la présence de M. Hantz, ancien proviseur du Lycée de Bastia, qui au champagne a exprimé en une vibrante allocution sa satisfaction de se retrouver parmi ses anciens élèves, qui lui ont, d'ailleurs, réservé un accueil des plus chaleureux.

M. Antonini s'est joint à M. Hantz pour présenter au président de l'Association les compliments de l'Assemblée. Le banquet s'est terminé dans une atmosphère des plus cordiales par les remerciements que M. Giacalli a adressés à ses camarades pour les nombreux témoignages de sympathie et d'amitié dont il a été l'objet. Le président a également souhaité la bienvenue à M. Hantz et a levé son verre à la prospérité de l'Association.

Nous sommes heureux de constater que parmi les anciens élèves du Lycée de Bastia persiste cet esprit de camaraderie scolaire dont on ne devrait jamais se départir et qui reste la base des plus solides amitiés.

SYNDICAT DES CHIRURGIENS-DENTISTES DE LA CORSE

Avant-hier, 10 novembre, les chirurgiens-dentistes de la Corse, sur convocation de la Confédération des Syndicats dentaires régionaux de France se sont réunis en assemblée générale à Corté, à l'effet d'élire le Conseil d'administration de leur Syndicat ;

Ont été élus :

Président : M. Laurenceau.

Vice-Présidents : MM. Nicoli et Dalchet.

Secrétaire : M. T. Bourgeois.

Trésorier : M. P. Reviellini.

Après avoir minutieusement examiné toutes les questions concernant la corporation, le Syndicat a décidé, vu les circonstances actuelles, d'établir un tarif minimum, unique, obligatoirement applicable dans tout le département. Ce tarif, bien que légèrement augmenté, à cause du renchérissement des matières, reste, cependant, sensiblement inférieur aux nouveaux tarifs appliqués sur le Continent.

Le Secrétaire :
T. BOURGEOIS.

Deuil

Nous apprenons avec tristesse la mort de M. Jean Bagué, Industriel, Président de la Chambre Syndicale des Marchands de bois, à Barcelone. Cette nouvelle affectera sensiblement les nombreux amis et clients que le regretté défunt comptait en Corse où il avait acquis droit de cité, tant par la multitude des affaires qu'il y traitait que par les qualités de cœur et d'esprit dont il donnait la preuve dans ses relations commerciales.

En cette douloureuse circonstance, nous présentons à Mme Vve Bagué, à Mlles et M. Bagué ainsi qu'à M. François Verdaguer, l'intelligent et dévoué collaborateur de la Maison Bagué, l'expression de nos condoléances émues.

Nouvelles Diverses

Aux éleveurs. — L'Ecole d'agriculture vendra aux éleveurs une dizaine de moutons du troupeau d'élite du domaine, aux prix des bêtes ordinaires. Les demandes devront parvenir à l'Ecole avant le 20 novembre ; elles seront satisfaites dans l'ordre d'arrivée, et d'après le prix offert par l'acheteur.

Carnet Mondain

Nous apprenons avec infiniment de plaisir que notre sympathique ami, M. Fralucci Gaetan, adjudant au 34ᵉ régiment d'artillerie coloniale, en garnison à Bastia vient d'être nommé adjudant-chef.

Comme un bonheur ne vient jamais seul, nous nous réjouissons en même temps de ses fiançailles avec la toute gracieuse Mlle Amodei Marthe, institutrice à Orezza (Santa Reparata di Balagna).

Nos félicitations et nos meilleurs vœux. — *Un ami.*

Cour d'Assises

ROLE DES AFFAIRES

qui seront soumises au Jury à la Session du quatrième trimestre 1929 qui s'ouvrira à Bastia le lundi 18 novembre à 9 heures du matin sous la présidence de M. le Conseiller Antoine Martini.

Lundi 18 novembre. — Faggianelli Paul, cultivateur à Appieto (tentative d'assassinat sur un gendarme dans l'exercice de ses fonctions). Ministère public : M. Dorouse, Procureur Général. Défenseurs : MM. de Corsi et Fabiani, avocats.

Mardi 19 novembre. — Mastracci François, cultivateur à Lento, (meurtre et tentative de meurtre). Ministère public : M. Orsatelli, Substitut du Procureur Général. Défenseurs : MM. de Montera et Colombani, avocats. Partie civile : Mᵉ de Corsi.

Mercredi 20 novembre. — Vve Fédeieci Marie-Benotte, née Vincenti, ménagère à Rusio (infanticide). Ministère public : M. Orsatelli, Substitut du Procureur Général. Défenseur : Mᵉ Bianchi, avocat.

Jeudi 21 novembre. — Giovannetti Charles-Thomas, bûcheron à Valle d'Orezza (Assassinat et port d'arme prohibée). Ministère public : M. Dorouse, Procureur Général. Défenseurs : MMᵉˢ de Montera, Colombani et de Corsi, avocats.

Vendredi 22 et samedi 23 novembre. — Damiani Pierre-Ignace, retraité à Calenzana (meurtre). Ministère Public : M. Orsatelli. Défenseurs : MMᵉˢ de Montera et Colombani. Partie civile : Mᵉ de Corsi.

Lundi 25 novembre. — Usciati Antoine-Joseph, cultivateur à Bastelica (meurtre). Ministère public : M. Dorouse, Procureur Général. Défenseurs : MMᵉˢ de Montera et Colombani.

Mardi 26 novembre. — Marchetti Jean Baptiste, retraité, et Andreani Pierre, berger, tous les deux de Zilia, (meurtre et tentative de meurtre). Ministère Public : M. Orsatelli, Substitut du Procureur Général. Défenseurs : MMᵉˢ de Montera, Colombani et Zuccarelli.

LISTE DES JURES

qui doivent assurer le service pendant la session des assises de la Corse du quatrième trimestre 1929.

Jurés titulaires :

Bastelica Nonce, entrepreneur, Ajaccio
Simula César Antoine, cordonnier, Ajaccio.
Colonna Dominique Marie, retraité, Evisa.
Cesari Jules, notaire, Cozzano
Bastelica Paulin, entrepreneur, Ajaccio.
Morazzani Jacques-André, pharmacien, Corte
Gaudicelli Antoine-Augustin, commerçant, Calvi.
Cesarini Paul-Martin, propriétaire, Piazzali.
Guidoni-Torissi Jean, agriculteur, Calenzana.
Hamaruni Joachim, propriétaire, Ajaccio.
Cacciaguerra Joseph-Antoine, retraité, Bologna.
Lantieri Joseph, propriétaire, Bonifacio.
Moracchini Tullius Dominique, propriétaire, Venticeri.
Massoni Marc-Ange, employé, Ajaccio.
Tavera Paul-François, négociant, Ajaccio.
Abraini Victor, adjoint municipal, Speloncato.
Battaglini Charles, propriétaire, Matra.
Pitti-Ferrandi François, médecin, Pietra di Verde.
Filippi Victor, employé des Postes, Ajaccio.
Orsini Mathieu, propriétaire, Cartirasi
Casabianca Jacques-Toussaint, propriétaire, Guargualé.
Parodi Jean-Baptiste, comptable, Bastia.
Paoli Gratien, commis-greffier, Prunelli di Fiumorbo.
Colonna d'Istria Michel Antoine, retraité, Petreto-Bicchisano.
Coltucoli Jean, retraité, Aregiuno Moriccia.
Casanova Marc, retraité, Coti-Chiavari.
Freymouth Jean, employé, Bastia.
Vincenti Mathieu propriétaire, Cambia.
Suzzoni Joseph Toussaint, notaire, Brando.
Dominici Antoine-François, propriétaire, Cagnano.
Orsatti Jacques, professeur agrégé, Ste Lucie Tallano.
Pietri Lucien, propriétaire, Cauro.
Ottavioni Ange-Toussaint, propriétaire, Sainte Marie Figaniella.
Versini Dominique-Antoine, publiciste, Marignana.
Benucci Simon, propriétaire, Cozzano.
Vinciguerra Etienne, employé de commerce, Ajaccio.

Jurés supplémentaires :

Leschi Joseph-Marie, proviseur en retraite, Bastia.
Santoni Marc, élève pharmacien, Bastia.
Bourgeois Pierre, avocat, Bastia.
Sari Simon, ouvrier Cie du gaz, Bastia.

AVIS DE MESSE

HOPITAL CIVIL

Un service funèbre sera célébré, demain 12 novembre, à 9 heures du matin, à la chapelle de l'Hôpital Civil, pour le repos de l'âme de tous les bienfaiteurs de l'Etablissement.

ABONNEZ-VOUS
— AU —
« PETIT BASTIAIS »

INFORMATIONS LOCALES

La Commémoration de l'Armistice à Bastia

Bastia, fidèle au souvenir de ses enfants morts au champ d'honneur, a célébré hier avec éclat les cérémonies de l'anniversaire de l'Armistice.

A l'Hotel de Ville

A 9 heures 15, les autorités civiles, militaires et maritimes se réunissent dans les salons de la Mairie où les reçoit M. Hyacinthe de Montera, premier adjoint faisant fonctions de maire ; nous notons la présence de M. le contre-amiral Dubois, entouré de son état-major et des officiers des unités mouillées dans nos eaux ; le colonel d'Etat Major représentant le Général Gouverneur absent ; le Colonel, le Commandant et le Capitaine de Gendarmerie ; les officiers des corps de troupes et services de la garnison ; MM. Dorouse, Procureur Général ; Luiggi, Président de Chambre, faisant fonctions de premier président ; Jammes, Sous-Préfet et son chef de Cabinet, M. Seguelli ; MM. Hyacinthe de Montera, premier adjoint faisant fonctions de maire, et Seatelli, deuxième adjoint, entourés des membres du Conseil municipal ; MM. le Consul Général et le Vice-Consul d'Italie ; MM. Gregori, président du Tribunal de Commerce, Jacques Olivari, Vice-consul du Portugal ; le Docteur Quilici, Conseiller Général, président de l'Union Départementale des Victimes de la Guerre ; Xavier Fabre, président du Groupement du Nord de l'île de la Fédération des anciens combattants ; Santelli, président de la Société des Médaillés militaires ; Tristani, président des Combattants de la mer ; le Docteur Canalts, conseiller général ; le Directeur des Douanes ; Basti, Proviseur du Lycée, etc. ; les délégations avec drapeaux des associations d'anciens combattants.

A 9 heures 30, les autorités se rendent en cortège dans la salle du Conseil Municipal où, devant la plaque érigée en l'honneur des enfants de Bastia morts pour la France, se dresse le cénotaphe, au pied duquel sont déposées d'innombrables gerbes et couronnes de fleurs, au nom de la ville de Bastia, M. le Sous-Préfet, la Croix-Rouge, M. le Sénateur-Maire et Mme Emile Sari, M. H. de Montera, premier adjoint municipal et Mme de Montera, M. Seatelli, deuxième adjoint, de l'U. D. des Victimes de la Guerre, des Médaillés militaires, de la Ligue des Combattants, des Combattants de la mer, du Souvenir Français, des anciens combattants italiens, du Consul Général d'Italie, Veuves, ascendants et orphelins de la Guerre ; de Mme Vve Fourteau, etc...

A l'arrivée des autorités, la *Lyre Bastiaise*, massée dans les jardins de l'Hôtel de Ville, joue la *Marseillaise*.

Mgr Sisco, curé archiprêtre de Saint-Jean, entouré du clergé des trois paroisses, donne l'absoute, tandis que [illegible] quelles les tambours et les clairons battent et sonnent « Aux Champs ».

Après l'absoute, M. de Montera, demande une minute de silence. Puis, la Lyre joue, au milieu du recueillement général, la *Marche Funèbre de Chopin*.

Le cortège quitte l'Hôtel de Ville, devant lequel s'est massée une foule considérable, et se dirige vers le vieux port.

L'hommage aux Héros de la Mer

Cette pieuse cérémonie, si admirablement organisée par notre ami M. Jacques Olivari, le distingué conseiller municipal, délégué à la police a été cette fois rehaussée par la présence dans nos eaux du croiseur « Primauguet » et des torpilleurs « Tempête » et « Ouragan ».

Un peu avant 10 heures, les autorités civiles et militaires précédées de la Lyre Bastiaise, arrivent sur les quais et s'embarquent sur le canot de sauvetage, commandé par l'excellent patron Joseph Benucci, et sur une grande baleinière ornée de verdure et remorquée par une chaloupe à vapeur que l'Amiral Dubois a bien voulu mettre à la disposition du Sénateur-Maire : Les canots suivis par quelques embarcations de plaisance mettent lentement en route et piquent vers le *Primauguet*.

La Lyre Bastiaise, massée sur les quais joue une marche funèbre tandis que les cloches de nos paroisses sonnent le glas.

La flotille stoppe devant le magnifique croiseur, majestueux sous son grand pavois. Sur la plage arrière du bâtiment se tiennent l'amiral Dubois, l'Etat-Major et l'équipage. Les clairons sonnent le *garde à vous*.

A bord du canot de sauvetage, M. le chanoine Leschi, curé de N. D. de Lourdes, entouré de son clergé et de l'abbé Contreati, récite les suprêmes prières et fait sur la grande tombe un grand signe de croix.

Toutes les têtes se découvrent ; à bord du « Primauguet », l'amiral Dubois salue largement, cependant que les membres de l'équipage, sur un commandement bref, ôtent leur béret.

La minute est impressionnante.

La mer, qu'une légère houle agite, est bientôt jonchée de fleurs.

Nous avons remarqué les couronnes offertes par la ville de Bastia, le Sous-Préfet, le Consul Général d'Italie, le Groupement des Mutilés et anciens combattants du Nord de l'île, les Combattants de la mer ainsi que de nombreuses gerbes offertes par diverses familles à leurs chers disparus.

Les canots contournent lentement l'imposant navire de guerre et rentrent au port, tandis que l'infatigable Lyre Bastiaise, sous la direction de son excellent chef, M. Pasquinelli, attaque *La Marseillaise*.

La Messe de Requiem de la Croix-Rouge

Le cortège se dirige enfin vers l'Eglise Saint Jean Baptiste pour assister à la messe de Requiem que fait célébrer le Comité de la Croix Rouge.

Après le service divin, célébré par Mgr Sisco, l'absoute a été donnée devant un beau catafalque orné de drapeaux et garni de plantes vertes.

Des « Te Deum » ont été célébrés dans les paroisses de la ville.

Au Cimetière

A 12 heures, MM. Jammes, Sous-Préfet de Bastia, de Montera, premier adjoint faisant fonction de maire, Seatelli, deuxième adjoint, Olivari, conseiller municipal, délégué à la Police, Seguelli, secrétaire du Sous-Préfet, accompagnés de MM. Quilici, président des Mutilés et Combattants, Fabre, Président du groupement régional des mutilés et anciens combattants, veuves, ascendants et orphelins de la guerre, Leandri, président d'Honneur et Vecchini, délégué du Souvenir Français, se rendent au cimetière où ils s'inclinent devant la tombe des victimes de la guerre sur laquelle ils déposent des couronnes.

Un beau geste

Au cours de la cérémonie devant le cénotaphe de l'Hôtel de Ville, M. Leandri, secrétaire général du Groupement des Anciens Combattants du Nord de l'île, a déposé une magnifique gerbe au nom de Mme Vve Fourteau, veuve du regretté Docteur Fourteau, ancien président de l'association, qui l'avait chargé de cette pieuse mission.

Nous remercions avec émotion Mme Vve Fourteau de son geste touchant.

Remerciements

M. le Premier Adjoint faisant fonctions de maire a l'honneur de remercier l'Amiral et les officiers de l'escadre, les autorités civiles, militaires et maritimes, les représentants des nations étrangères, le clergé des trois paroisses, toutes les sociétés de combattants et de médaillés, la Lyre Bastiaise, le personnel du canot de sauvetage et tous ceux qui ont contribué à la fête de l'Armistice et au pieux hommage rendu à nos morts.

Il remercie de tout cœur la population dont l'empressement et le recueillement ont été profondément émouvants.

La Vie Sportive

S.C.B.-B.C.A. : 4 à 0

Le Sporting a brillamment enlevé la coupe d'encouragement en battant les Ajacciens par un score des plus nets ; de nombreux sportifs s'étaient rendus au stade assister à cette importante rencontre qui s'annonça intéressante dès le début. Ce sont les bleus qui partent à l'attaque, avec leur fougue habituelle ; un six-mètres puis un corner leur sont aussitôt concédés. Les Ajacciens se reprennent et nous font assister à quelques belles attaques bien menées par le triplette du centre. Mais Cesari dans un brio étourdissant et avec un rare bonheur brise toutes les offensives. Le ballon vole d'un camp à l'autre et la partie reste parfaitement équilibrée. Une superbe occasion est manquée de peu par les « Jaunes et Noirs » alors que la cage est vide ! Un corner dangereux pour les bleus est rapidement dégagé. Staath bien servi, file rapidement vers les poteaux adverses et se trouve seul en face de Feydel qui s'élance hors des bois mais ne peut empêcher le but. Il semble bien que ce point ait été acquis alors que Staath était en position de hors jeu. Les visiteurs réagissent et menacent sérieusement la défense bleue mais bientôt un second but viendra refroidir leur ardeur : sur corner la balle vient toucher l'arrière et pénètre dans les bois ! Avant la mi-temps un troisième point est acquis aux bleus après un coup-franc près des bois ajacciens ; un penalty leur est même accordé que Staath botte avec force, mais en visant le coin trop haut !

A la reprise, le Racing renouvelle ses efforts pour sauver au moins l'honneur mais il n'y réussira pas ! C'est au contraire le Sporting qui marquera un nouveau et dernier but, certainement le plus beau de la partie, que Salvo place sans coup férir après une mêlée fort disputée près des bois ajacciens. Dès lors, les Bastiais ralentissent l'allure et le jeu cesse de devenir intéressant, les Ajacciens attaquent à nouveau mais sans grande conviction et la fin est sifflée à la satisfaction générale. Le Sporting a mérité sa victoire et nous le félicitons bien sincèrement d'avoir, une fois de plus, brillamment défendu les couleurs bastiaises ; le joueur le plus en vue et le meilleur des deux onze fut certainement Cesari qui est vraiment l'âme et le pilier de l'équipe ; après lui, une mention spéciale à Ferrari qui se montra accrocheur et adroit. La ligne d'attaque se dépensa sans cesse et fut à la hauteur de sa tâche.

Les Ajacciens ne doivent pas se décourager après cette sévère défaite qui est bien plus grave sur le papier que sur le terrain ; ils auraient pu inscrire certainement un ou deux buts à leur actif avec un peu moins de guigne : leur équipe comprend de bons éléments : Sanchez, les demis et la trindette du centre furent les plus en vue : Feydel, l'ancien portier des bleus, fit une belle partie dans les bois ajacciens et empêcha certainement un score plus lourd.

L'arbitrage de M. Castagnetti fut satisfaisant.

ALTER

Communications

RETRAITE DES DAMES

Mardi prochain, 12 novembre, à 16 h. 15, dans la chapelle du Sacré-Cœur, 9, boulevard Letteron, s'ouvrira la retraite des Dames.

Les heures des exercices seront les suivantes :

Le matin, à 8 h., messe et allocution.
Le soir, à 16 h. 15, sermon et bénédiction.

BUREAU DE BIENFAISANCE

Le payement des primes d'allaitement aux femmes en couches pour le troisième trimestre 1929 aura lieu à la Recette Municipale à partir du mardi 12 novembre.

ERRATUM

Dans l'avis de décès de Mme Madeleine Cesari, née Bertin, il a été omis les familles Pittaluga, de Morlas Vincent-Ferdinandi et Luciani de Brando, Marchetti de San Nicolao, Caletti de Lucciana, Vve Gaston d'Angelis, Vve Jallica d'Angelis, les familles Dominique et Roch Limarola de Velleville, Valleri de Vescovato, Ignace Mattei de Vignale.

BOURSES D'APPRENTISSAGE

Des bourses d'apprentissage pourront être accordées pour la durée d'un an :

1° Aux élèves de l'école pratique municipale de commerce et d'industrie ;

2° Aux apprentis dans certaines conditions.

Les dossiers comportent une demande sur papier timbré et un état de renseignements sur modèle spécial. Ce modèle pourra être retiré chez M. le Proviseur du Lycée qui donnera tous renseignements utiles.

Oui...

Mais la Maison A. TOMASI
Directeur Opérateur : J. CATTANI
PHOTOGRAPHIE MIEUX
19, Boulevard Paoli, 19 — 1er étage
ANCIENNE Maison J. MORETTI
Téléphone : 1-35 — Salle chauffée

C'est
Chiffoins
qui donne chaque mois
le dernier mot
de l'élégance
et de l'ingéniosité.

Grands Magasins
LOUIS MAUREL
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE *UN MILLION*

Augmentation de Capital

par 2000 actions B de 250 francs entièrement libérées.
par 4000 actions B de 250 frs libérées de 62 fr. 50, à la souscription.

On souscrit à la Banque Grégori, à la Banque Fontanazi, aux guichets des Magasins, 3, boulevard du Palais.

Les Spectacles

REGENT-CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Au programme : Clara Bow dans *Hula*, comédie dramatique, National Film présente : Gustave Froelich dans *Les onze diables*, film sportif.

Jeudi : Nicolas Rimsky dans : *Minuit... Place Pigalle*, de Dekobra.

BOURGEOIS
FRÈRES & FILS
ETABLISSEMENTS
FONDES EN 1887
CYRNEENNE
liqueur de Cédrats Corses
LA CANONICA
Vieille liqueur.
ANIS BOURGEOIS
Apéritif supérieur
ROCCO-RHUM
Pur Martinique

CABINET DENTAIRE

Le Cabinet de M. T. BOURGEOIS, Chirurgien-Dentiste, 1, Bd Letteron, est ouvert tous les jours.

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

La neuvième conférence des Jeunesses socialistes

Paris, 11 novembre. — La conférence des jeunesses socialistes s'est poursuivie aujourd'hui, rue Victor-Massé, à la maison du parti socialiste S.F.I.O.

La séance du matin a été présidée par MM. Guillevic et Régis.

Diverses questions d'ordre intérieur relatives à la propagande ont été réglées.

La conférence a décidé d'organiser en 1930 une semaine d'études qui se tiendra dans la région du Nord.

On a retenu également l'idée de l'organisation des camps d'été dans le département de l'Isère.

M. Mariel, représentant les jeunes gardes socialistes de Belgique, représentant l'Internationale des jeunesses socialistes, a apporté le salut de cette organisation.

La séance de l'après-midi

La séance de l'après-midi a été présidée par M. Séverac, secrétaire adjoint du parti socialiste.

Au cours de cette séance le problème de l'apprentissage en fonction de la scolarité a été discuté.

La question du désarmement a fait également l'objet d'un débat à l'issue duquel a été votée une motion aux termes de laquelle le socialisme est considéré comme le seul facteur réel de la paix dans le monde.

Cette résolution marque aussi l'opposition formelle entre l'internationalisme et le pacifisme socialiste et le pacifisme bourgeois.

M. Paul Faure, secrétaire général du parti, a prononcé une allocution au cours de laquelle il a marqué la position du socialisme en face du capitalisme.

M. Léon Blum a invité les jeunes à adhérer au mouvement socialiste, insistant sur le devoir de maintenir l'unité du parti S.F.I.O. comme l'ont maintenue leurs anciens.

A la fin du Congrès, un manifeste, rédigé par M. Louis Lévy, a été soumis au Congrès qui l'a adopté à l'unanimité.

Ce manifeste adressé aux travailleurs de France, dit notamment :

Alors que la jeunesse de la génération de Tours, la jeunesse d'après-guerre, écoutait les appels de la démagogie ou demeurait indifférente à l'action politique, elle est entraînée aujourd'hui dans le sillage du socialisme.

Plus de six mille jeunes gens sont enrôlés dans nos jeunesses : il faut que l'an prochain ce nombre soit doublé. La conférence demande à tous les militants de ne pas perdre de vue un seul jour que du développement des jeunesses dépend dans le pays la victoire du socialisme, l'affranchissement du prolétariat.

La neuvième conférence a été ensuite déclarée close.

Les événements de Chine

Londres, 11 novembre. — Le correspondant du *Times* à Changhai télégraphie :

L'offensive générale nationaliste attendue depuis longtemps est apparemment lancée maintenant, le long de la ligne de chemin de fer du Langhai, avec une concentration spéciale à Mienchen, à quarante kilomètres au sud de Cheng Tcheou.

Les meilleures troupes de l'armée nationaliste, les 1ʳᵉ et 2ᵉ divisions, qui, dit-on, furent entraînées sous les ordres d'officiers allemands venus avec feu le colonel Bauer, sont maintenant en ligne pour la première fois.

Nankin prétend avoir pris Mienchen, mais la nouvelle n'est pas encore confirmée et doit être acceptée sous réserve.

Des bandits américains attaquent un train

Los Angeles, 11 novembre. — Un express a déraillé près de Saugus, par suite d'un acte de sabotage, commis par des bandits.

La locomotive s'est renversée, tuant le mécanicien.

Les bandits, l'arme au poing, ont dépouillé les voyageurs de leur argent et de leurs bijoux.

AU QUAI D'ORSAY

Paris, 11 novembre. — M. Briand a reçu Lord Tyrrel, ambassadeur de Grande-Bretagne, MM. Bouroff, ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, et Von Hoesch, ambassadeur d'Allemagne.

M. Curtius succède à M. Gustav Stresemann

Berlin, 11 novembre. — Sur la proposition du chancelier, le Président de l'Empire a nommé M. Curtius ministre des Affaires étrangères, et M. Moldenhauer ministre de l'Economie.

M. JULIUS CURTIUS

M. *Julius Curtius*, ministre de l'Economie nationale, fut nommé, le 5 octobre, au lendemain même de la mort de M. Stresemann, ministre des Affaires étrangères du Reich par intérim.

M. Paul Moldenhauer, le nouveau ministre de l'Economie nationale, naquit le 2 décembre 1876, à Cologne. Juriste spécialiste des questions d'assurances, il fut successivement chargé de cours en 1901, à l'Ecole de Commerce de Cologne, puis en 1919 professeur à l'Université de Cologne.

La même année, M. Moldenhauer devint membre populiste de l'Assemblée constituante de Prusse, puis, en 1920, il entra au Reichstag, dont il ne cessa depuis de demeurer membre.

M. Moldenhauer qui est coté parmi les populistes modérés, a accompli de nombreux voyages à l'étranger, en particulier aux Etats-Unis.

Le Dimanche Sportif

Cyclisme

Résultats de la réunion du Vélodrome d'Hiver :

MATCH-POURSUITE
(Limite 6 kilomètres)

1. Hamerlinck, en 7 minutes 33 secondes trois cinquièmes ; 2. Dayen, à 5 mètres.

DEMI-FOND DERRIERE MOTOS
(30 kilomètres)

1. Blanc Garin, en 26 minutes 22 secondes trois cinquièmes ; 2. Wambst, à 180 mètres ; 3. Cugnot, à 230 mètres ; 4. Lesbordes, à 5 tours.

MATCH FRANCE-BELGIQUE
(Américaine 100 kilomètres)

1. Broccardo-Aerts, 25 points, parcourant 100 kilomètres en 2 heures 11 minutes 57 secondes quatre cinquièmes (temps-record) ; 2. Louet-Mouton, 24 points ; 3. Muller-Maes, 8 points ; l'équipe Blanchonnet-Cugnot a abandonné. La Belgique gagne par 25 points à 31.

Cross-Country

A Bruxelles, ce matin, le grand cross-country populaire national, organisé par notre confrère *Le Soir* a été couru. Plus de huit cents jeunes gens y ont pris part. La course a été gagnée par le jeune athlète de l'Union de Saint-Gilles, Gustave Evert, couvrant les 7 kilomètres 500 du parcours en 27 minutes 28 secondes.

Foot-ball

CHAMPIONNAT DE PARIS

Le match Racing Club de France-Stade Français s'est terminé par un match nul.

Le Club Français a battu l'U. S. Suisse par 1 but à 0.

Le J.A.O. a battu le C.A. XIV par 4 buts à 1.

Rugby

CHAMPIONNAT DE PARIS

Le S.C.U.F. a battu l'A.S.F. par 20 points à 0.

Biarritz Olympique a battu l'Aviron Bayonnais par 5 points à 3.

TOURNOI DES SIX
A PARIS

1. Stade Bordelais, 16 points ; 2. Stade Français 7 points.

Tennis

COUPE GEORGES GAULT

Finale simple messieurs : Boussus bat Merlyn par 6-3, 6-2 et 6-0.

Quarts de finale double mixte : Mlle Rosambert et M. Martin Legeay battent Mlle Vaussard et M. Amelles, par 3-6, 6-2 et 6-2.

Mlle Barbier et M. Borotra battent Mlle Neufeld et M. Glasser par 6-1 et 6-0.

Le Graff-Zeppelin survole l'Allemagne du Sud

Friedrichshafen, 11 novembre. — Le zeppelin a accompli, hier, entre 7 heures 45 du matin et 5 heures 07 du soir, un voyage au-dessus de l'Allemagne du Sud, avec atterrissage, à 11 heures 34, sur le champ d'aviation de Francfort-sur-Mein.

Quarante-deux passagers ont pris part à cette randonnée, qui est, sans doute, l'avant-dernière avant le moment où le dirigeable sera mis hors de service pour sa révision générale en vue du voyage au Pôle.

Le bandit bulgare Onzounoff prend fait et cause pour le parti agrarien

Sofia, 11 novembre. — Les journaux publient le texte de deux lettres lancées par le bandit Onzounoff, auteur de l'agression du train de Berkovitsa, et adressées au Gouvernement et au peuple bulgares.

Onzounoff se réclame de la tradition des grands révolutionnaires bulgares. Il se dit élève de Stamboulisky et affirme que seul le régime agrarien apportera le calme en Bulgarie. Il déclare une guerre sans merci à tous les fonctionnaires et agents du pouvoir.

Une lettre de même style, qui n'a pas été publiée, serait adressée au roi.

Selon les déclarations d'un paysan, qui fut contraint de porter le butin des bandits, ceux-ci auraient déjà passé la frontière.

Une conférence financière à la Présidence du Conseil

Paris, 11 novembre. — M. André Tardieu, Président du Conseil, a conféré, à la fin de la matinée, avec MM. Emile Moreau, gouverneur de la Banque de France, et Quesnay, chef de service des études à la Banque de France, un des deux délégués français au Comité d'organisation de la Banque des règlements internationaux, siégeant à Baden-Baden.

Un incendie au Palais de Justice de Douai

Lille, 11 novembre. — Un incendie s'est déclaré, hier, au Palais de Justice de Douai. Les pompiers l'ont circonscrit rapidement et ont sauvé les dossiers.

Les dégâts sont importants et la salle d'audience du Parquet d'instance a beaucoup souffert.

Nouvelles diverses

Rome, 11 novembre. — L'agence Volta communique qu'au 31 octobre le total des épargnes italiennes se montait à 25 milliards de lires tandis qu'à la même époque en 1928 il était de 22 milliards de lires.

Bruxelles, 11 novembre. — La date du mariage de la princesse Marie José avec le prince Umberto est fixée au 8 janvier 1930.

Berg, 11 novembre. — Une explosion que l'on croit due à une bombe, a fait sauter, dans la soirée, une partie du Club des Comtés du Nord, ne causant que des dégâts matériels.

La police a perquisitionné dans les milieux d'étudiants gaélistes.

Guayaquil, 11 novembre. — On mande de Quito que le bâtiment central de l'Université a été détruit par un incendie, provoqué par l'explosion de pièces d'artifice.

Plusieurs personnes auraient péri en tentant de sauver des objets précieux.

Athènes, 11 novembre. — Deux contre-torpilleurs français sont arrivés à Phalère.

Rome, 11 novembre. — Dans un accident d'automobile qui s'est produit près de Terni, M. Menliglio, titulaire de la Médaille d'Or, et l'aviateur Kellio ont été tués ; le capitaine Sédina a été grièvement blessé ; M. Ferrari, journaliste, et le chauffeur ont été légèrement atteints.

MATERIAUX POUR CONSTRUCTION
Toutes fournitures pour le Bâtiment
Laurent COLOMBANI
6 bis, rue de l'Opéra — BASTIA

Produit hygiénique
l'alcool de menthe
RICQLÈS
est toujours nécessaire

La certitude de ne pas vous tromper

En suivant l'exemple de ceux qui se sont libérés des malaises avec lesquels vous êtes aujourd'hui aux prises, vous avez la certitude d'employer le bon moyen pour, à votre tour, rétablir le bon état de votre santé.

Souffrez-vous de maux d'estomac, de troubles digestifs, de migraines, vous sentez-vous abattue, sans cesse fatiguée, faible, comme Mme Thomelin-Boyer, usez des Pilules Pink et vous serez, vous aussi, joyeusement surprise de la métamorphose qui s'opérera en vous : un appétit « solide », des digestions faciles, l'apaisement des crampes d'estomac, tels sont les premiers symptômes de l'efficacité des Pilules Pink.

Mme Thomelin-Boy (Cl. Planchais).

Puis vous vous sentirez plus active, plus alerte, vous travaillerez mieux, vous dormirez d'un sommeil plus réparateur et les Pilules Pink auront bientôt fait de rétablir complètement votre bonne condition physique. Voici la déclaration de Mme Thomelin-Boyer, qui demeure à Châtillon-sur-Colmont (Mayenne) :

« Depuis un certain temps — dit Mme Thomelin-Boyer — je souffrais beaucoup de maux d'estomac et de maux de tête, je n'avais pour ainsi dire aucun appétit et j'étais, en outre, sujette à l'insomnie. J'ai essayé beaucoup de remèdes, mais en vain. Je me suis alors décidée à faire usage de Pilules Pink et je reconnais que c'est à ce bon médicament que je dois de me porter aujourd'hui tout à fait bien. J'ai bon appétit, bon sommeil et mes maux de tête se sont entièrement dissipés ».

Les Pilules Pink sont considérées comme un des plus puissants remèdes contre l'anémie, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, les maux de tête, l'irrégularité des époques.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 7 francs la boîte, 39 francs les six boîtes, plus 0 fr. 85 de timbre-taxe par boîte.

La construction "Motobloc" au Salon de l'Automobile

Moto-bloc, l'inventeur du bloc-moteur et radiateurs en 1904 a présenté au récent salon quatre modèles de châssis ainsi définis :

1° La classique 8 C.V. à 4 cylindres avec arbre à came en tête et soupapes commandées par culbuteur, moteur très bien étudié, d'une pureté de ligne qui caractérise la voiture de « race ».

Refroidissement par radiateur et pompe centrifuge rendant tout échauffement impossible.

Allumage par magnéto, le même arbre fait tourner le ventilateur. Embrayage très robuste à disque unique. Pont AR. loupe à grosses dentures spirales.

Freins puissants sur les quatre roues véritables Perrot. Le châssis est d'une extraordinaire rigidité. Poutrez, une cornière d'acier de 7 mm. d'épaisseur fortement rivés et entretoisés. L'épaisseur indiquée présente un coefficient de résistance sur les châssis d'autres marques qui n'ont que la moitié 3 à 4 mm.

Le poids de ce châssis nu est de 850 kilos, soit 150 kilos de plus que les châssis ordinaires de série.

Cet excédent de poids ou mieux de robustesse n'empêche pas le moteur d'atteindre avec six personnes à bord la vitesse de 85 kms à l'heure à pleins gaz ou de marcher en prise en palier à la vitesse de 6 kilomètres sans débrayer, comme une 6 cylindres.

Joignez à ces qualités indéniables une tenue de route admirable aux plus grandes vitesses.

En somme, c'est le véhicule de l'« élite » qu'on ne rencontre pas à tout hasard et qui est recherché par sa personnalité.

En second lieu, nous avons remarqué au Salon une 10 C.V. 6 cylindres à quatre vitesses.

Ce véhicule très économique en carburant ne dépense que 12 litres aux 100 kilomètres. Le même modèle en sport : 120 kilomètres à l'heure.

Même châssis que la 8 C.V.

3° Un modèle grand luxe 11 C.V. 6 Cylindres à culbuteurs.

4° Une 15 C.V. 6 cylindres à direction double et roues indépendantes.

Voiture très puissante et confortable à l'excès permettant des moyennes très élevées (130 kms en palier).

En somme, toute la gamme désirable et pour toutes les classes de la société.

Avant de terminer, nous signalerons que durant la guerre, les Usines Motobloc de Bordeaux travaillaient sans relâche pour la défense nationale. Elles ont fourni des milliers d'avions et du matériel de guerre. Elles viennent de livrer tout récemment 2.500 moteurs d'aviation à la Roumanie.

En véhicules industriels, deux types de châssis, un frein de 800 kgs de charge utile et un autre de 1.500 kgs, tous construits avec la plus grande robustesse. Fidélité et la Foi qui sont chez MOTOBLOC la règle générale. Construire des véhicules qui résistent « toujours » est la devise de la marque du Triple Croissant.

Attention !... AU PAUVRE DIABLE
Grande Vente Réclame

A partir de mardi et jours suivants, il sera vendu un lot important de coupons de velouteur pour peignoirs ; également, il sera soldé un lot de foulards ainsi qu'un lot de carrés imprimés en crêpe de Chine, garantis au lavage. Une affaire à saisir : mille cartes d'épingles pour couturières seront sacrifiées à des prix très bon marché.

N'hésitez pas... AUX SOLDEURS RÉUNIS
38, Boulevard Paoli - BASTIA
Cette Semaine Grande Vente Réclame
Il sera liquidé un lot important de [illegible] grande taille. Ces articles seront réellement vendus à moitié prix de leur valeur. Nombreuses occasions à saisir.
TOUT EST MOINS CHER !!!

Méfiez-vous des imitations
PERNOD FILS
PARIS-PONTARLIER-MARSEILLE
n'a pas de prénom
Le seul devant être servi à la demande de UN "PERNOD"

Contentieux
CABINET CASANOVA
est ouvert de 8 à 12 heures et de 2 à 6 heures
4, Boulevard du Palais, au Premier (escalier de gauche)
BASTIA (Tél. 2-17)
Assurances
TERRESTRES à la plus puissante des Compagnies Françaises d'Assurances contre l'incendie, l'UNION.
MARITIMES à une Compagnie de tout premier ordre, le LLOYD.
Incendie (Vétusté) — Vol et Accidents — Vie Humaine — Dots — Rentes Viagères — Bris de glace — Grêle — Mortalité du Bétail.

Ne vous laissez pas tromper
il y a "mirus" et MIRUS
QUAND vous demandez un MIRUS exigez la marque MIRUS sur la façade, en lettres fondues.
Le vrai MIRUS a fait ses preuves : c'est le poêle qu'il vous faut.
En vente partout
Concessionnaire : M. PONZEVERA
22, Bd Paoli - BASTIA

Grands Magasins
Louis MAUREL
2 à 3 Boulevard du Palais BASTIA
LES SEULS ETABLISSEMENTS VENDANT ABSOLUMENT DE TOUT

A VENDRE

Plants greffés de pêchers, abricotiers, pruniers, cédratiers et orangers sur greffes. Vignes américaines.

S'adresser à M. Poli François, agriculteur-pépiniériste à Vescovato.

Les ennemis du Progrès ne lisent pas
Le Petit Bastiais

Au BONHEUR des DAMES
Madame GUASCO
13, BOULEVARD PAOLI
Toutes les semaines :
GRAND CHOIX
DES DERNIERES NOUVAUTES DE PARIS
TRANSFORMATIONS — REPARATIONS
Spécialités de Deuil
PRIX MODERES

BANQUE de la CORSE
15, Bd Albert 1r & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)
Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de comptes courants et de dépôts — Locations de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs — Correspondants de Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances, branches diverses.

Cafés
EXPEDITION A L'INTERIEUR
TORREFACTION
JOURNALIERE DE CAFES
— Téléphone 2 1-08 —
LA PLUS ANCIENNE
MAISON DE LA CORSE
GRANDE
Brûlerie Cyrnos
33 bis, RUE DE L'OPERA,
— BASTIA —

PERDU

CHIEN DE SANGLIERS griffon vendéen blanc, taché rouge, nom *Renfort*. Prière donner renseignements : Dominique Agostini, 3, Place Saint-Nicolas, Bastia.

La population est autorisée à visiter le Primauguet aujourd'hui et demain, de 2 à 4 heures.

IL A ETE PERDU

Vendredi dernier aux alentours du Palais de Justice une manivelle d'auto Renault. Prière de la rapporter aux bureaux du journal.

A VENDRE

Vieux papiers en ballots. S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

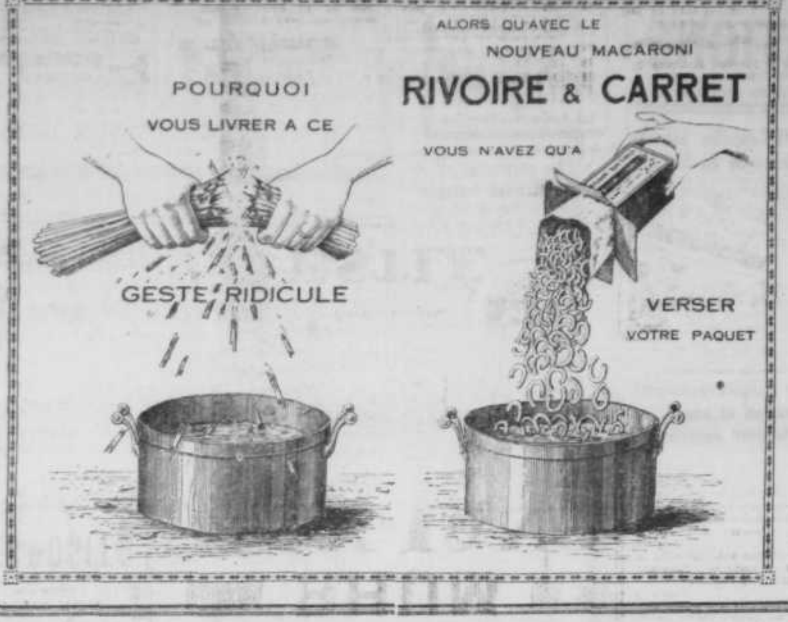

POURQUOI VOUS LIVRER A CE GESTE RIDICULE
ALORS QU'AVEC LE NOUVEAU MACARONI RIVOIRE & CARRET VOUS N'AVEZ QU'A VERSER VOTRE PAQUET

— Chic !... Toto, v'là la neige, maman va nous racheter du goudron Guyot.

L'usage du GOUDRON-GUYOT, pris à tous les repas, à la dose d'une cuillerée à café par verre d'eau, suffit, en effet, pour faire disparaître en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite la plus invétérée ; on arrive même parfois à enrayer et à guérir la phtisie bien déclarée, car le goudron arrête la décomposition des tubercules du poumon, en tuant les mauvais microbes, causes de cette décomposition.

Exiger le véritable GOUDRON-GUYOT et afin d'éviter toute erreur, regardez l'étiquette : celle du véritable GOUDRON-GUYOT porte le nom de GUYOT imprimé en gros caractères et sa signature en trois couleurs : violet, vert, rouge et en biais, ainsi que l'adresse : Maison FRERE, 19, rue Jacob, Paris.

P.S. — Les personnes qui ne peuvent se faire au goût du goudron pourront remplacer son usage par celui des Capsules-Guyot au goudron de Norvège de pin maritime, en prenant deux ou trois capsules à chaque repas. Elles obtiendront ainsi les mêmes effets salutaires et une amélioration aussi certaine.

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
« paquet bleu »

ATTENTION !
RÉPARATIONS & ENTRETIEN DE TOUTES MARQUES de
Machines à coudre, Phonographes
MACHINES A ÉCRIRE
Vous trouverez à cette adresse, de très bonnes machines à coudre d'occasion. Pièces de rechange à volonté. Toutes mes réparations et occasions sont garanties sur facture. Expédition dans toute la Corse. Emballage spécial.
Ne craignez pas de me demander la machine qui serait susceptible de vous intéresser.
M. JACARIA, 8, Rue des Zephirs - BASTIA

CAP CORSE
Damiani
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1902 ET 1904

ENTREPRISE GÉNÉRALE
— POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD DU PALAIS
BASTIA
DECORATION D'EGLISES
et appartements de tous styles et en tous genres

Soyez bon pour votre moteur
Lubrifiez-le avec
L'OLYMPICOIL
La reine des HUILES D'AUTO, spécialement recommandée pour les moteurs poussés, les Voitures de Courses et de Sport, les Camions et les Cars de montagne.
Pour votre sécurité, exigez la Marque « OLYMPIC » vous la trouverez dans les principaux garages.
AGENTS dépositaires demandés ; pour tous renseignements écrire à l'OLYMPIC OIL COMPANY, MARSEILLE.

POUR VOS ACHATS DE
MEUBLES
linge de maison
Une visite s'impose à
Lyon Mobilier
2 & 4, RUE DE LA GARE
ANNEXES ET ATELIER
18 & 21, RUE DE L'OPERA
— BASTIA —
Car ne l'oubliez pas, c'est la maison spécialisée dans la vente du meuble et linge de maison, possédant le plus grand assortiment en meubles classiques et modernes de tous styles ; ainsi qu'un grand choix de lits fer et cuivre et tous articles literie, linoleum, etc...
Nos prix à qualité égale ne permettent aucune comparaison, faites-nous confiance et vous serez servis de même.
Nous accordons des facilités de paiements et envoyons sur demande notre catalogue avec prix courants.
Nous avons organisé un atelier pour la fabrication et la remise en état des sommiers, divans, etc..., ainsi que pour la réparation et recouvrage des fauteuils, canapés et tous sièges à des prix très modérés.
NOTA. — Nous expédions franco d'emballage dans toute la Corse et pour le Continent, par les soins de notre Maison principale de LYON, R. BURES et ses ENFANTS 79-81, RUE CREQUI.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

Pour les amateurs de tabac goût américain, la cigarette MIMOSA est incomparable

Lait concentré sucré & Farine Lactée
NESTLÉ
"les aliments qui donnent de bonnes joues"
Gratuitement : Echantillon Lait ou Farine et Brochure "Soins des Enfants" (Dr Vidal)
NESTLÉ, 6, Avenue Portalis PARIS

Dégustez les......
CIGARETTES NATIONALES
Marque
J. VIDAL
Agent : M. F. GRASCO, 13, Boulevard Paoli, 13 — BASTIA

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Le Gérant : FERRAND POLI
Imp. du Petit Bastiais, 8, Bd du Palais

Compagnie Fraissinet

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DEPARTS de la CORSE pour le CONTINENT

Dim. 3, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 4, d'Ile-Rousse p. Nice à 23 h.
Mardi 5, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 5, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 6, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 7, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 7, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 8, de Bastia pour Nice à 21 h.
Samedi 9, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 10, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 11, de Calvi pour Nice à 23 h.
Mardi 12, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 12, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 13, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 14, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 14, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 15, de Bastia p. Nice à 21 heures.
Samedi 16, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 17, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 18, d'Ile-Rousse p. Nice à 23 h.
Mardi 19, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 19, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 20, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 21, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 21, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vendredi 22, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 23, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dim. 24, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 25, de Calvi pour Nice à 23 heures.
Mardi 26, de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 26, d'Ajaccio p. Marseille à 16 h.
Mercredi 27, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 21 heures.
Jeudi 28, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 28, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vend. 29, de Bastia pour Nice à 21 h.
Samedi 30, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.

HORAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 1929
DEPARTS du CONTINENT pour la CORSE

Dimanche 3 de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 4, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 5, de Nice p. Calvi à 23 heures.
Merc. 6, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 6, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 7, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 8, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Sam. 9, de Toulon p. Ile-Rousse à 20 h. 30
Samedi 9, de Nice pour Bastia à 20 h.
Dim. 10, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 11, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 12, de Nice p. Ile-Rousse à 23 h.
Merc. 13, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 13, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 14, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 15, de Nice p. Ajaccio à 17 heures.
Samedi 16, de Nice p. Bastia à 20 h.
Samedi 16, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Dim. 17, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 18, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 19, de Nice pour Calvi à 23 h.
Merc. 20, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 20, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 21, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 22, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 23, de Toulon p. Ile-Rousse à 20 heures 30.
Samedi 23, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dim. 24, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 25, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 26, de Nice p. Ile-Rousse à 23 h.
Merc. 27, de Livourne p. Bastia à 12 h.
Merc. 27, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Jeudi 28, de Marseille p. Ajaccio à 14 h.
Vend. 29, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 30, de Toulon p. Calvi à 21 h.
Samedi 30, de Nice p. Bastia à 20 h.

LOCOMOBILE
A vendre locomobile RANSOMES NEUVE puissance réelle 14 chevaux, prix très avantageux. S'adresser à Société R. WALLUT et Cie, 78, rue de Gerland, LYON. Locomobile visible, Maison WALLUT, 78, Boulevard National, MARSEILLE.

avec les cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
Pas d'irritation
Pas de mauvaise bouche
Pas d'irritation de la gorge

Pour la pipe et pour rouler la cigarette employez le tabac
PETIT CAPORAL SUPÉRIEUR
(bande rouge)
1 FRANC LE PAQUET DE 50 GRAMMES

RHUM St-JAMES
Grand Cru
« St James ce prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde. »

Il faut en ce moment faire des ÉCONOMIES
et cependant avoir une toilette formant un ensemble parfait.
Pour savoir ce qui se porte comme gants et chaussures, bas et lingerie, plumes, sacs et bijoux, etc...
comme aussi robes et chapeaux
achetez le nouveau journal complet
MERVEILLES DE PARIS
4 francs
EN VENTE PARTOUT
et 29, rue de la Sourdière, Paris.

59e ANNEE. — N° 261
25 centimes
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
25 centimes
VENDREDI 1er NOVEMBRE

0C208

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : MARTIN BIANCONI

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais &
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 2-30
BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-87
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux : Ajaccio 195

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Étranger A	30	60	120
Étranger B	48	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LA CRISE MINISTERIELLE

M. Clémentel a poursuivi durant toute la journée d'hier ses démarches auprès des personnalités de la Gauche

Il confierait sept à huit portefeuilles aux radicaux-socialistes et excluerait du Cabinet le Groupe d'Union Républicaine Démocratique

Paris, 31 octobre. (Télégramme retardé). — M. Clémentel a continué ses consultations hier jusqu'à 20 heures. Il a déclaré qu'il avait bon espoir de mener à bien la tâche qui lui était confiée et que, si tout marchait bien, elle pourrait être terminée aujourd'hui.

Commentaires et pronostics de la presse parisienne

Paris, 31 octobre. — Suivant *Le Matin*, M. Briand, annonçant aux journalistes qu'il avait donné son adhésion au Cabinet Clémentel, a ajouté : — J'espère que cette fois mon concours ne donnera lieu à aucune équivoque ».

Le Matin assure que les radicaux-socialistes n'accepteront pas de donner leur appui à un ministère allant plus loin que le groupe des républicains de gauche.

M. Clémentel s'en tiendrait donc à la formule d'union des républicains.

M. Clémentel, très confiant, espère pouvoir constituer le Cabinet ce soir.

Le Petit Parisien estime également que le groupe Marin sera exclu de la combinaison.

MM. Briand et Chéron conserveront leurs portefeuilles ; M. Clémentel prendrait le commerce ; les radicaux recevraient la Justice et l'Intérieur ; M. [illegible] Eynac resterait à l'air ; M. Germain-Martin au Sous-Secrétariat des P.T.T.

M. BRIAND

M. HERRIOT

Le Journal, après avoir rendu hommage à la finesse politique de M. Doumergue, cite parmi les ministrables, outre M. Briand, MM. Chéron, Tardieu, Maginot, Loucheur, Bouisson, Louis Serre, Henry Paté, Germain-Martin, Leygues, Jean Durand, [illegible], Bienfi, André Hesse et Archimbaud.

M. Herriot a refusé le ministère de l'Instruction Publique.

L'Echo de Paris déclare que la combinaison Clémentel est condamnée avant d'avoir vu le jour.

Le Quotidien s'exprime ainsi : « Puisque chaque parti ne peut pas imposer ses préférences et créer un gouvernement à son image, il importe de ne pas laisser le pays aller à la dérive.

Puisque l'on peut trouver une majorité, c'est avec elle qu'il faut [illegible] un cabinet républicain dont [illegible] MM. Clémentel [illegible]

LES DEMARCHES DE M. CLEMENTEL

Paris, 31 octobre. — Ainsi qu'il était annoncé, M. Clémentel s'est installé ce matin à l'office du Commerce extérieur ; c'est là qu'il a reçu les personnalités convoquées qu'il tenait à consulter.

En arrivant à 9 h. 45, il a déclaré aux journalistes qui l'attendaient : — J'ai pris à Garches M. Daladier. Je me suis entretenu avec lui jusqu'à Paris ».

On devait apprendre plus tard que le Président de la Commission des Finances du Sénat, avait offert un portefeuille au président du parti radical et que M. Daladier s'était récusé.

A 10 h. 10, est arrivé M. Bienvenu-Martin, Président de la Gauche Démocratique et radicale socialiste du Sénat.

A 10 h. 25, M. Gourdan, député de Mâcon, et M. Gaston Gérard, député-maire de Dijon, rejoignent à leur tour M. Clémentel.

M. Bienvenu-Martin, quittant l'office national du commerce extérieur, déclare : — Je n'ai pu que confirmer au futur président le témoignage de confiance que lui a donné hier la gauche démocratique du Sénat.

M. Caillaux, arrivé à 10 h. 35, dit : « Je viens voir M. Clémentel qui a eu l'amabilité de me faire appeler ».

Après l'arrivée de M. Caillaux, apparaît M. André Besnard, ancien ministre, qui prétend n'être venu que pour parler des affaires de l'office du commerce.

A 10 h. 50, arrive M. Maurice Sarraut déclarant : « Je viens d'être appelé ; je ne sais rien ». Puis, c'est M. Chéron, à 11 heures, suivi de MM. Bloc et Olivier, de l'Association générale des Anciens combattants.

A 11 h. 15, arrive M. Camille Chautemps. On sait qu'il vient de la Chambre et qu'il est envoyé par le groupe radical-socialiste. M. Steeg vient ensuite ; il a été appelé en consultation par le président.

M. Tardieu arrive à 11 h. 25 ; il est très entouré par les journalistes présents, mais il se refuse à l'interview.

M. Maurice Sarraut quitte l'Office et déclare aux journalistes présents : « J'ai pour M. Clémentel une sympathie qui ne date pas d'hier et qui, d'ailleurs, est méritée à tous les points de vue. M. Clémentel a bien voulu m'entretenir de quelques questions relatives à son programme ; il ne se dissimule pas les difficultés qu'il a encore à résoudre, mais il me paraît avoir bon espoir ».

De 11 heures et quart à midi 15, arrivent successivement MM. Loucheur, Louis Serre, sénateur du Vaucluse, président de la Commission du Commerce, et Pierre Laval.

A midi dix M. Chautemps quitte l'Office du Commerce ; il déclare : « Je suis venu causer avec M. Clémentel qui m'a demandé les sentiments de mes amis. Il n'est, pour l'instant, question d'aucune solution définitive ».

M. Chéron suit M. Chautemps et, parlant de M. Clémentel, dit : « Il doit réussir ».

M. Chaumet, sénateur, président du Cercle du Commerce et de l'Industrie, arrive à 12 h. 20.

Les Anciens Combattants et le Ministère des Pensions

A 12 h. 25, sort la délégation de la confédération nationale des anciens combattants et victimes de la guerre ; le secrétaire général déclare que la délégation est venue demander à M. Clémentel de confier le portefeuille des Pensions à M. Rinaldi qui est un des leurs.

M. Steeg suit la délégation et déclare : « M. Clémentel a bien voulu me demander mon sentiment au point de vue sénatorial et sur les idées qu'il allait avoir pour grouper une majorité. Il n'a pas été question d'autre chose, tout étant subordonné aux accords avec des personnes plus importantes que moi.

« Il est nécessaire d'avoir le plus rapidement possible le nouveau gouvernement et le budget dans l'intérêt de la République et du régime parlementaire ».

M. Loucheur accepte de faire partie du Cabinet

A 15 h. 10, M. Loucheur quitte l'Office National et fait la déclaration suivante : « M. Clémentel m'a demandé si je voulais lui prêter mon concours. Je n'ai pas cru devoir lui refuser, étant donnée la vieille amitié qui nous lie, ainsi que le programme qu'il a conçu.

M. LOUCHEUR

— Conserverez-vous le Travail ? Je préférerais y rester mais, pour ne pas gêner M. Clémentel, je prendrai le portefeuille qu'il me désignera ».

Cet après-midi, M. Clémentel recevra les membres du Comité directeur du parti radical et radical socialiste.

Le Sénat est tout entier derrière M. Clémentel

A 13 h. 25, M. Chaumet quitte également l'Office et dit : « J'ai dit à M. Clémentel qu'il avait tout notre appui et qu'il avait tout le Sénat derrière lui ».

A 13 h. 35 sort M. Laval. C'est la dernière personne reçue par M. Clémentel. Il dit : — Le Président va descendre dans quelques secondes.

Celui-ci descend aussi et déclare qu'il n'ira pas à l'Elysée avant 18 heures :

— Je ne puis rien dire, c'est le moment le plus difficile que vous m'interrogez. C'est toujours délicat lorsqu'on veut en terminer.

« Je reprendrai mes consultations dans une heure ; j'ai convoqué pour cet après-midi, les membres du comité directeur du parti radical et radical socialiste ; je n'irai pas à l'Elysée ce soir et j'espère vous libérer pour demain ».

A 16 h. 15, MM. Malvy, Chautemps, Sarraut et Herriot sortent ensemble pour se rendre au groupe radical qui se réunit à la Chambre.

M. Herriot déclare que l'état est satisfaisant ; comme on insiste, il ajoute que [illegible] pour être [illegible] bien [illegible] de l'état général.

M. DALADIER

A 16 h. 30, M. Milan, sortant, fait la déclaration suivante : « Je crois que ce qui pouvait arrêter les radicaux est maintenant écarté. Il y aurait sept radicaux socialistes dans le ministère. Il n'y en aura jamais tant eu, a dit M. Milan ».

A 16 h. 35, MM. Diagne, Alcide Delmont et Outrey arrivent à l'Office National.

A 17 heures, c'est M. Tardieu, de retour du ministère de l'Intérieur. A 17 h. 10 c'est M. Pierre Laval. A 17 h. 15 on voit revenir M. Loucheur.

A partir de 17 h. 15, arrivent successivement MM. Loucheur, Besnard, Chéron, Daladier, Montigny et de Tessan.

Une réunion du groupe radical-socialiste

Paris, 31 octobre. — Le groupe radical socialiste s'est réuni ce matin à la Chambre, sous la présidence de M. Daladier, et a tenu une courte réunion.

M. Daladier a rendu compte de la conversation qu'il avait eue ce matin avec M. Clémentel. Il a exposé notamment qu'en politique extérieure, M. Clémentel comptait suivre la politique de M. Briand et les accords de La Haye.

Le groupe a chargé M. Chautemps de se rendre auprès de M. Clémentel pour lui demander des précisions sur son programme.

M. Chautemps, cet après-midi, à 4 heures, rendra compte au groupe de son entretien avec le sénateur du Puy-de-Dôme.

M. Clémentel ne se rendra pas devant le groupe, étant donné que l'usage, paraît-il, au Luxembourg, n'est pas que le Sénateur chargé de former le Gouvernement se présente devant les groupes parlementaires et, notamment, devant les groupes de la Chambre.

Nous pouvons ajouter que M. Clémentel a offert à M. Daladier un portefeuille mais que ce dernier a cru devoir décliner cette offre.

Les délégués radicaux socialistes rendent compte de leur entretien avec M. Clémentel

Paris, 31 octobre. — Le groupe radical socialiste s'est réuni cet après-midi à 4 heures sous la présidence de M. Daladier.

(Lire en 3ème page)

Le Coin du Combattant

Vœu déposé par MM. Xavier Fabre et Docteur Quilici, Conseillers municipaux de Bastia, et adopté à l'unanimité des membres présents le 30 octobre 1929.

Le Conseil Municipal de Bastia,

Considérant,

Que diverses lois ont accordé des indemnités pour dommages de guerre aux biens meubles et immeubles, que tous les fournisseurs de la guerre ont réalisé des bénéfices élevés, ce qui a contribué à ébranler le moral du pays, notamment des anciens combattants et de leurs familles ;

Que la loi du 31 mars 1919 n'a fait aucune distinction pour réparer les blessures ou maladies entre combattants et non combattants, que les lois sur les pensions militaires ou civiles ne font également aucune distinction sur le droit à la pension d'ancienneté ;

Que onze ans après la guerre rien ou presque rien n'a été fait en faveur des anciens combattants non pensionnés ; que ceux-ci en raison des souffrances et des privations qu'ils ont endurées pendant la campagne ont été diminués physiquement et qu'ils sont voués à une vieillesse prématurée ;

Que la sollicitude de la Nation doit s'étendre à tous ceux qui par leur héroïsme, les souffrances qu'ils ont endurées, les sacrifices de toute nature qu'ils ont consentis, ont assuré le salut du pays et l'intégrité du sol national ;

Que l'ancien combattant non pensionné n'a pas encore obtenu la réparation du dommage incontestablement subi, et au demeurant incontesté ;

Que la loi du 4 août 1923 sur les Mutuelles Retraites n'a réalisé que partiellement son droit à réparation, puisqu'elle exige un effort pécuniaire qui exclut de son bénéfice ceux-là même qui seraient le mieux fondés à y recourir ;

Que l'institution de la « Retraite du Combattant » exigerait à l'heure actuelle un sacrifice financier peu important qui n'augmenterait que progressivement pendant une quinzaine d'années pour diminuer ensuite très rapidement ;

Que ce sacrifice n'absorberait qu'une très faible partie des excédents budgétaires actuels et serait plus facilement encore supporté par les budgets futurs ;

Emet le vœu :

De voir voter au plus tôt par le Parlement une loi stipulant : Que la République reconnaissante proclame le droit à réparation des combattants des Armées de Terre et de Mer titulaires de la Carte du Combattant ;

Qu'à cet effet est instituée une retraite d'Etat, dite Retraite du Combattant, incessible et insaisissable, afin d'assurer un peu plus de justice à ceux qui ont défendu le pays et dont l'après-guerre n'a été pour eux qu'une grande désillusion dont on ne pourrait calculer les conséquences graves qu'en cas de troubles intérieurs ou de menaces extérieures ;

De laisser au Parlement le soin de fixer le montant de cette Retraite, ainsi que de l'âge d'entrée en jouissance. De voir adopter la proposition de loi Jules Boyer.

Le procès de Mme Weiler devant le Jury de la Seine

Paris, 31 octobre (télégramme retardé). — Plusieurs amis des époux Weiler déposent au sujet des relations des deux époux. L'audience, suspendue pendant une heure, est reprise à 21 heures.

L'audition des témoins

On entend alors Mme Nicolas, tenancière d'une maison de rendez-vous. Elle déclare que Mme Weiler s'est plainte devant elle que son mari avait voulu lui imposer des hôtes indésirables.

Plusieurs témoins sont encore entendus, indiquant que Robert Weiler avait parfois des difficultés avec sa femme.

L'audience se termine sur la déposition du docteur Siara, qui déclare que Weiler était doux mais qu'il venait de dire qu'il soigna Mme Weiler pour abus des stupéfiants.

Me de Moro-Giafferri affirme que sa cliente ne fut pas soignée pour cela.

L'audience d'hier

Les premiers maris de l'accusée et les premières femmes de la victime défilent à la barre

Paris, 31 octobre. — La seconde audience du procès de Mme Jeanne Weiler commence dans la même atmosphère que celle de la veille. La foule est venue plus nombreuse encore et les gardes ont beaucoup de peine à la maintenir dans les limites de l'enceinte qui lui est réservée.

L'audition des témoins promet de nouvelles émotions : Que viendront dire à la barre les premières femmes de la victime et les premiers maris de l'accusée ? L'accusée, toujours aussi calme, paraît à peine un peu plus pâle qu'hier. Elle continue à se concerter souvent avec son éminent défenseur, Me de Moro-Giafferri.

Au banc de la partie civile, avant l'ouverture de l'audience, M. Campinchi est entouré par les parents de la victime.

Dès l'ouverture de l'audience, on reprend l'audition des témoins.

Mlle Devaux, tenancière d'une maison meublée, vient dire qu'elle connut Robert Weiler et qu'il était assez rangé.

M. Chaillet, témoin cité par la défense, secrétaire général du Club des Patineurs, dit que Robert Weiler lui avait demandé d'être présenté à sa femme, l'accusée actuelle.

L'avocat général donne lecture de la plainte en adultère portée par M. Olagni, deuxième mari de Jeanne Boyer, l'accusée.

Il lit ensuite un rapport suivant lequel Mme Weiler tira à bout portant sur son mari.

M. Marcel Violet dépose en faveur de Robert Weiler ; il déclare que sa femme était très autoritaire et ne voulait pas d'enfants.

Mme Recorder fut l'infirmière de Robert Weiler à l'hôpital ; elle dit que le mari de l'accusée était charmant garçon, mais qu'il avait une faiblesse générale.

M. Grisible connut Robert Weiler aux Etablissements Citroën. Weiler, selon lui, était un individu normal.

Me de Moro-Giafferri : — Vous dites qu'au moment où vous l'avez connu, Robert Weiler était parfaitement équilibré.

Réponse : — Oui.

Me de Moro-Giafferri : — Savez-vous qu'à ce moment, Robert Weiler fut déclaré fou par un médecin aliéniste et échappa ainsi à des poursuites correctionnelles.

Réponse : — Non, je ne suis pas médecin aliéniste.

Me de Moro-Giafferri : — Cela se voit bien.

Mme Bierry, première femme de Robert Weiler, déclare que celui-ci était nerveux, impressionnable et sujet à des syncopes. A certains moments, il était très menaçant.

— J'en avais peur, dit-elle. Il voulait m'étrangler. Au début du mariage, il était ombrageux et jaloux ; puis il me déclara qu'au bout de deux ans, on pouvait prendre des libertés et admettre des parties de plaisir avec d'autres ménages.

Répondant à une question du président, Mme Delerey précise que Robert Weiler avait des crises nerveuses inquiétantes.

— J'en avais très peur au début, répète le témoin.

Un juré demande : — Avant de tomber en syncope, M. Robert Weiler pouvait-il prononcer quelques paroles ?

Réponse : Oui.

On entend ensuite la déposition de Mme Manciani, artiste peintre. C'est une ancienne épouse de Weiler.

Weiler voyageait souvent, dit-elle. Il feignit même un jour de vouloir la tuer à coups de revolver.

Le témoin répond aux questions de l'avocat général qu'elle n'a jamais rien fait de désagréable à son mari ; elle déclare que si elle est allée dans une maison de rendez-vous, c'est que son mari l'y obligea, menaçant d'un revolver.

(Lire en 3ème page)

ÉCHOS

Billet Parisien

Dans un casino balnéaire, les musiciens du dancing avaient eu la singulière idée, vers la fin de la saison, de piquer leur plastron de chemise de boutons noirs. Ainsi parés, ces messieurs en habit pouvaient passer pour d'élégants employés des pompes funèbres.

Le rythme du jazz en devint plus lent et ce ne furent bientôt que danses lugubres pour [illegible].

Je faisais cette remarque « in petto » le dernier soir avant la fermeture, en suçant avec mélancolie la paille d'une orangeade, lorsqu'un papa éclata soudain en propos véhéments à mes côtés. Je ne fus pas atteint par les éclats, mais je reçus une commotion...

— C'est déplorable ! s'écria-t-il. Il n'y a plus de retenue. Voyez toutes ces jeunes filles, y compris la mienne, comme elles glissent leur jambe entre celles de leur danseur.

— Cher monsieur, répliquai-je, c'est ainsi que se danse le « blue ».

— C'est vous qui n'y voyez que du bleu. Si vous étiez père de famille...

— Si j'étais père de famille, je laisserais mes enfants danser tout leur saoul et je saurais me souvenir qu'autrefois j'étais au bal. La valse était beaucoup plus troublante que les bamboulas d'aujourd'hui. Je suis sûr que lorsque vous courtisiez madame votre épouse, vous n'avez pas négligé la séduction du « Beau Danube bleu »... Et si monsieur son père avait entendu ce que vous soupiriez à son oreille en tourbillonnant, il est probable qu'il vous eût rappelé au respect des convenances. Vous ne voudriez pas être aussi ridicule. Au demeurant, les jeunes gens qui se trémoussent devant nous sont trop préoccupés de se tirer d'un pas difficile pour penser à autre chose qu'à placer leurs pieds là où ils doivent tomber en cadence. Une seule pensée peut-être s'ajoute à cette préoccupation du côté des demoiselles : celle de poser la main sur l'épaule du cavalier dans la position la plus favorable à faire valoir le modèle d'un joli bras ou l'éclat d'un modeste bijou.

Gabriel Baron.

Le monument du souvenir français à Dakar

La Cathédrale, actuellement en construction au Sénégal apparaîtra bientôt comme le monument du Souvenir français en Afrique. Ainsi qu'un immense livre de pierre, elle portera, gravés sur ses murs intérieurs, les noms de tous ceux qui sont morts après avoir été là-bas les nobles serviteurs de la France.

Y seront inscrits, les Officiers, Soldats et Marins qui lui ont héroïquement sacrifié leur vie ; les courageux explorateurs ouvrant accès à la civilisation ; les missionnaires messagers de l'influence de la mère-patrie, qui sont allés « pour apprendre jusqu'aux étoiles le geste auguste du semeur » ; les médecins et infirmiers dévoués au soulagement de l'humanité dans ces climats meurtriers ; les fonctionnaires et colons de chez nous travaillant pour le bien public.

Aucun ne sera oublié. Devant ce grandiose monument de la reconnaissance et de la fidélité nationales on n'oserait pas redire la strophe célèbre de Victor Hugo :

« Voyageurs, voyageurs, quelle est notre folie !
« Qui sait combien de morts à toute heure on oublie,
« Des plus chers, des plus beaux !
« Qui sait combien, hélas ! toute douleur s'émousse,
« Et combien sur la terre un peu d'herbe qui pousse
« Efface de tombeaux ! »

Cette Cathédrale, blanche comme un marbre funéraire et rayonnante comme le livre d'or de la France en Afrique, portera du haut de sa glorieuse coupole aux générations à venir.

Elle enseignera que tant de vies fécondes, actives, n'ont pas été consumées en vain car il n'y a rien de plus beau qu'une existence consacrée à un but élevé et couronnée par un généreux sacrifice.

« Heureux, dit un écrivain moderne, ceux qui ont fixé leur rêve très haut, l'ont atteint et ne sont pas redescendus ». Eux ne sont pas redescendus, ils ne sont pas revenus en arrière.

Sous l'éclatante clarté du soleil africain, cette coupole immaculée sera non seulement une couronne mortuaire, mais aussi un diadème suprême d'inaltérable gloire à tous ceux qui ont incarné là-bas l'héroïsme et le patriotisme.

Pour qu'elle s'élève au plus tôt dans les airs, cette fière coupole, envoyons tous notre offrande au Comité du Souvenir français, ou à l'Evêché de Dakar, et nous honorerons ainsi, selon notre pouvoir, le souhait du poète :

« Gloire à notre France immortelle,
« Gloire à ceux qui sont morts pour Elle ! »

E. ORSINI.

Le référendum allemand pour le plébiscite contre le Plan Young

Berlin, 31 octobre. — Le dernier communiqué officieux pour la pétition en faveur du plébiscite est de [illegible] millions, [illegible] inscriptions sur [illegible] millions d'électeurs, soit [illegible] pour cent.

Les derniers résultats connus ayant [illegible] la proportion des signataires du plébiscite, on se demande avec anxiété dans les deux camps, si le minimum nécessaire de 10 pour cent sera atteint.

Dans tous les cas, il semble que le résultat définitif doive être voisin de 4.200.000 suffrages favorables.

L'équipage du Zeppelin et les organisateurs du raid polaire seraient d'accord

Friedrichshafen, 31 octobre. — On se rappelle le différend survenu entre l'équipage du Graf Zeppelin et la Société Aéro Arctique qui voulait organiser une expédition de dirigeable au pôle nord.

Nous croyons savoir que les négociations engagées à la suite du conflit et du refus de l'équipage de prendre part à l'expédition, ont été couronnées de succès.

Les conditions matérielles dans lesquelles le voyage sera effectué ont été améliorées ; toutes les précautions ont été prises au point de vue de l'assurance et des salaires et il est permis maintenant d'affirmer que l'expédition aura lieu.

M. Bleistein, membre du comité directeur de l'Aéro Arctique, vient de partir pour l'Amérique où il va s'entendre avec les autorités locales concernant l'organisation des secours et du ravitaillement éventuel dans l'Alaska.

La situation du Marché en Bourse de Paris

Paris, 31 octobre. — Le ministre des Finances a reçu ce matin le syndic de la Compagnie des Agents de Change, les directeurs des grands établissements de crédit et le directeur du mouvement général des fonds.

Les personnalités ainsi réunies ont été unanimes à constater la situation parfaitement saine du marché de Paris, l'absence des positions spéculatives et la reprise des achats au comptant par la clientèle française.

Les répercussions de la crise de Wall-Street

Paris, 31 octobre. — Dans les Compagnies maritimes transatlantiques, on constate un nombre très élevé d'embarquements, surtout d'Américains, qui quittent hâtivement la France.

Ces départs soudains ne sont pas sans causer une certaine inquiétude à Paris dans les maisons de commerce de luxe où, en raison des crédits consentis aux américains, on appréhende une répercussion de l'effondrement de Wall Street.

Variétés

Il importe de s'occuper des heures de classe pour les petits écoliers. En cette époque de surmenage cérébral il faudrait épargner le pauvre petit écolier qui fait son apprentissage intellectuel. N'est-ce pas du surmenage que de vouloir présent à 8 heures du matin un enfant de 5 à 7 ans, ayant, par les pluvieuses et froides matinées d'hiver, souvent des distances parfois très grandes à franchir ? Il doit se lever pendant la nuit, partir alors qu'il fait à peine jour ; ce manque de sommeil est doublé d'une fatigue physique réelle. Exiger de cet enfant une application soutenue est barbare autant qu'utopique. Il y aurait donc lieu d'autoriser les élèves de 5 à 7 ans à reporter de 8 à 9 heures, l'heure de leur rentrée à la classe du matin.

Tout en tenant compte des cas d'espèces, nous serions heureux de voir concéder aux petits élèves de 5 à 7 ans la faculté de n'arriver à la classe du matin qu'à 9 heures.

J.-M. FONTANA.

Les ennemis
du Progrès
NE LISENT PAS
Le Petit Bastiais

avec les cigarettes
MARYLAND ALBAN
SUPÉRIEUR
[illegible]
Plus d'irritation
Plus de mauvaise bouche
Plus d'irritation de la gorge

A Travers la Corse

Arrondissement de Bastia

SISCO. — Un véritable ami des routes. — Notre excellent ami Toussaint Dominici vient de nous quitter pour regagner Marseille où il habite avec sa famille.

Travailleur de la mer consciencieux et précieux, ayant subi plusieurs torpillages pendant la grande guerre, notre vaillant concitoyen eut l'honneur de figurer officiellement dans le défilé triomphal aux fêtes de l'armistice.

Il conserve un vivant souvenir de ces manifestations cordialement nationales, mais cela ne le détourne nullement de la petite patrie. Les quelques mois qu'il vient de passer au milieu de nous en sont la preuve puisqu'ils auront été fertiles au double point de vue matériel et moral.

Profitant, en effet, de ces rares qualités de professeur d'énergie et d'entraîneur, M. Toussaint Dominici décida, par la parole et l'exemple, un petit groupe de paysans à réparer l'embranchement de notre petit hameau qui se trouvait dans un état lamentable. Plusieurs dimanches auront été employés au service de cette route qui grâce à ces bonnes volontés habilement dirigées est redevenue praticable et pourra attendre les secours toujours lents à venir de notre Etat-Providence.

Ce geste de coopération spontanée au bien général méritait certes d'être signalé : il s'inspire du sage conseil plus que jamais d'actualité : « Aidez-vous et l'on vous aidera ! »

Parmi les personnes qui secondèrent efficacement M. Toussaint Dominici qu'il nous soit permis de signaler surtout l'aimable cantonnier Antoine Bertoni qui sacrifiant lui aussi son repos dominical mit à la disposition de ses concitoyens son ardeur combattive, sa verve endiablée et son expérience des travaux publics.

Voulant prouver leur reconnaissante admiration à ces humbles bienfaiteurs de la route, M. le Maire et nos trois conseillers municipaux de Crosciano fournirent gracieusement du vin et autres provisions.

M. l'agent-voyer ne voudra pas se laisser vaincre en générosité. Prenant en considération un si louable exemple il encouragera à sa façon et comme elle le mérite une initiative qui devrait devenir contagieuse.

En attendant toutes les félicitations et les remerciements des usagers vont à M. Toussaint Dominici et à la courageuse équipe de ses braves concitoyens.

SPECTATOR.

AJACCIO

OCANA. — Liste de souscription du Comité de Secours aux Victimes du 17 septembre 1929. — Martin Biancotti, directeur du « Petit Bastiais » : 50 fr. ; Salvatori, directeur d'Ecole, Bd de Cardo, 5 ; M. et Mme [illegible], instituteurs, 10 ; Giovanni, institutrice, 5 ; Martini, instituteur, 5 ; Anonymes, 10 ; M. et Mme [illegible], 10 ; Massei, instituteur, 5 ; Taddei, institutrice, 5 ; Peretti, instituteur, 5 ; Santoni, instituteur, 5 ; Fumaroli, instituteur, 10 ; Moracchini Paul, instituteur, 5 ; Orsini Louis, instituteur, 5 ; Campana, instituteur, 5 ; Angely, directeur, 5 ; Anonyme, 5 ; M. Tavaud (musique), 5 ; Mme Pierre Moracchioli, 5 ; Vincinguerra, instituteur en retraite, 5 ; Campana, instituteur en retraite, 5 ; Biancarelli (Samaritaine), 10 ; Emile Orsini (Samaritaine), 5 ; Biancarelli (Samaritaine), 5 ; Bernardini Pierre (C. R.), 5 ; Mme Martini, institutrice, 5 ; Mlles Felicci, 5 ; Peretti, 5 ; Casanova, 5 ; Borghetti, 5 ; M. Martini (Liqueur, vin du Cap), 10 ; Petrignani, 5 ; Café des Palmiers, 5 ; Corteggiani Auguste, de Conte, 5 ; Capitaine Susini, 5 ; Mury, 5 ; Hôtel d'Europe, 10 ; Palazzo Lycée, 5 ; Mlle Ambrosi, institutrice, 5 ; M. Ristori (Tribunal), 5 ; Cinelli, directeur, 5 ; Ecole de Commerce, M. et Mme Mattei, 20 ; Dionisi, 5 ; Peretti, 5 ; M. Amoni (Ciné-Regent), 5 ; Mme Valentini, 5 ; Bastia-Journal, 75.

Total : 465 francs.

CORTE

Grand mariage. — Dimanche dernier, à 15 heures, a été célébré, en l'église paroissiale de l'Assomption, le mariage de Mlle Nini Bonini, fille du regretté capitaine Bonini, mort au champ d'honneur, et de Mme, née Casanova, avec M. Mathieu Casanova, Agent de la Trésorerie d'Indochine, Croix de guerre.

Ont signé comme témoins : pour la mariée, Mme Antoine Miquelon et M. le Lieutenant Andrei, chevalier de la Légion d'Honneur ; pour le marié, M. François Leschi, Payeur, et M. Charles Cancellieri, avocat.

La mariée a été conduite à l'autel par M. Félix Miquelon, son oncle, grand industriel à Cannes. Le cortège nuptial s'est rendu à l'église formant une imposante file de voitures classées dans l'ordre le plus parfait. La bénédiction a été donnée par M. l'Archiprêtre Cesarini, curé de la Paroisse, qui a prononcé une allocution de circonstance, d'une rare élévation de pensée et d'une haute tenue morale au cours de laquelle il fit allusion au passé des deux honorables familles.

Plusieurs cantiques furent chantés par un groupe d'aimables jeunes filles parmi lesquelles on distinguait Mlle Stella Santarelli, dont on eut à plusieurs reprises l'occasion d'admirer la belle voix. M. Sazzoni accompagnait aux grandes orgues avec sa maîtrise habituelle.

Le service d'honneur a été assuré par Mlles Anette Paliccari, Ninette Taddei et Stella Santarelli qu'assistaient MM. Mariotti, Casanova et Chipponi.

Après la bénédiction nuptiale, le cortège, toujours en bon ordre, innova la promenade du tour de gare, très goûtée, et revint au domicile de la famille Bonini où attendait un lunch des mieux servis réunissant les nombreux invités qui avaient assisté à la cérémonie. Une sauterie a été organisée, qui fut particulièrement animée et les couples évoluèrent jusqu'à une heure fort avancée de la nuit.

Entre temps, les époux étaient partis en voyage de noces.

Nous leur adressons nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Madame BOPHIE, chirurgien-dentiste, informe sa clientèle que son Cabinet de Corte est définitivement fermé ; mais qu'elle sera toujours à sa disposition en son Cabinet de Bastia, 22, Bd Paoli.

Dans l'Enseignement

VICE-RECTORAT DE LA CORSE

CONGÉ DE LA « TOUSSAINT »

Circulaire ministérielle :

« La fête de la Toussaint tombant, cette année, un vendredi, j'ai décidé, afin de permettre aux élèves de s'associer le 2 novembre aux diverses cérémonies commémoratives, que les classes de tous les établissements d'enseignement primaire et primaire supérieur, pourront vaquer pendant toute la journée du samedi, 2 novembre à la condition que les classes de remplacement soient faites pendant la journée du jeudi, 31 octobre ».

Cette note n'est applicable dans le département de la Corse qu'aux écoles primaires élémentaires et aux cours complémentaires.

Les écoles normales, les écoles primaires supérieures ont compris la journée du 2 novembre dans les deux jours de congés mobiles prévus par l'arrêté du 18 février 1925.

CONSERVATION DES OLIVES NOIRES

Voici les premières olives qui apparaissent avec les premiers froids. C'est le moment de choisir les plus jolies pour les conserver.

On peut les préparer de deux manières.

Premier procédé : Les grosses olives un peu molles et qui ont des tendances à se rider seront préparées de la façon suivante :

Avec une épingle, les piquer à plusieurs endroits (petit travail pour exercer votre patience, chères lectrices, mais qui est nécessaire pour permettre aux olives de se débarrasser de leur amertume).

Ensuite les mettre sans les laver dans un grand récipient (marmite ou terrine) une couche d'olives, une couche de sel fin.

Les remuer tous les jours et vider l'eau qu'elles rejettent. Au bout d'une dizaine de jours, elles pourront être consommées.

Deuxième procédé : Ce sont les olives noires plus petites et dures que l'on prépare de la façon suivante :

Les couvrir d'eau en la changeant tous les jours pendant 9 jours. Puis préparer une saumure avec 200 grammes de sel fin pour 1 litre d'eau, des plantes aromatiques : fenouil, thym, laurier, sauge, etc. Faire bouillir une demi heure et refroidir complètement. Couvrir vos olives avec cette saumure. Elles ne seront bonnes à consommer qu'au bout d'un mois environ. Il se formera sur la saumure une couche grise, ne pas s'en inquiéter.

Au moment de les manger, les laver à l'eau fraîche, et y verser un peu d'huile.

On peut de cette façon les conserver tout l'hiver, et on a à sa disposition un bon hors-d'œuvre toujours tout prêt.

A l'occasion de l'anniversaire de la création, à Bastia, de la Maison Marinette, 14, boulevard Paoli,

MARINETTE a l'honneur de présenter à sa nombreuse et fidèle clientèle, un choix incomparable de manteaux velours de laine, à partir de 69 francs (Jany de Paris).

Elle présente également ses manteaux draps satin, à partir de 350 francs et ses superbes manteaux de peluche, à partir de 295 francs.

Voir les créations en chapeaux signés Marinette pour saisons 1929-1930, à partir de 29, 35 et 49 francs.

Arrivage de costumes Bouchettes (2 pièces) dames et fillettes.

Voir son choix de bas, ses costumes pour bébés.

Mesdames ! une visite s'impose.

A l'occasion de son anniversaire et des fêtes de la Toussaint, MARINETTE n'hésite pas à établir des prix sans concurrence, sur les derniers modèles et créations parus en manteaux, robes, chapeaux, etc., etc...

SPORTIFS !

N'oubliez pas que la marque Régence triompha en 1927 dans les deux Tours de Corse V.V.F. et L.V.C., etc.

CYCLES « RÉGENCE »

Course à boyaux	580
Course démontable	690
Routière	625
Routière, grand luxe	680
Dame	650
Routière, changement « le Cyclo »	750
Grand luxe	800

Payement 100 francs à la commande et 100 francs par mois.

Agent : MORI Paul, Cycles

Les bicyclettes Régence sont livrées complètes avec deux freins, pompe, sacoche, garde-boue, garanties contre tout vice de construction.

Livraison de suite

ABONNEZ-VOUS
— AU —
« PETIT BASTIAIS »

INFORMATIONS LOCALES

Carnet Rose

Nous avons le plaisir d'apprendre l'heureuse naissance de Jean-Robert Valabrègue, fils de Madame née Suzanne Lang (de Lyon-La Martinière) et de notre ami et confrère Marcel Valabrègue, le distingué sous-préfet d'Issoire (Puy-de-Dôme).

Le « Petit Bastiais », fidèle interprète de ses nombreux amis, adresse à l'ancien sous-préfet de Corte et secrétaire général de la Préfecture de la Corse, ses bien vives félicitations et ses meilleurs vœux à l'aimable maman et au jeune bébé.

Nous apprenons avec un vif plaisir l'heureuse délivrance de Mme [illegible] Paoli, épouse de notre excellent ami le conseiller général de Salice, qui vient de donner le jour à un superbe poupon prénommé Félix-Jean-Paul.

Nous formons des vœux pour le nouveau-né et adressons aux heureux parents nos vives félicitations.

De passage

M. Moroli, conseiller général de Morata.

M. Marc-Marie Agostini, conseiller général de Saint-Laurent.

Nominations

Nous apprenons avec plaisir que notre jeune ami, M. Antoine Arrighi, vient d'être nommé vérificateur des Contributions Indirectes à Cruseilles-Annecy (Haute-Savoie).

Nous adressons au jeune fonctionnaire nos vives félicitations.

Ciné-Chronique

Le « Régent-Cinéma » présente en soirée La Vengeance m'appartient.

Ce film, dont une grande partie a été tournée dans l'Ile de Beauté, est tiré du roman Vengeance, de Marie Corelli.

Le scénario transpose dans les milieux mondains modernes un des principaux traits du vieux caractère corse : La vendetta.

Mais cette nouvelle adaptation à l'écran de la Vendetta Corse est un exemple des exagérations coutumières qui, si elles ne font pas courir le frisson d'angoisse escompté dans le dos des spectateurs continentaux, nous font sourire. C'est là le principal mérite de M. le Docteur Markus, qui dirigea la réalisation du film, d'avoir su observer une juste mesure.

L'interprétation, de tout premier plan, réunit les noms de Suzy Vernon, Olaf Fjord, Henry Edwards, Ruth Weyher, etc...

En matinée, aujourd'hui, dernière représentation d'une superproduction de la Franco-Film : Sous le Ciel d'Orient, excellent film d'une exécution irréprochable et, ce qui ne gâte rien, entièrement réalisé et interprété par des Français.

Les Spectacles

RÉGENT-CINÉMA. — En matinée, à 3 heures, avec orchestre : Régent Journal, Te fatigue pas, comique.

Franco-Film présente : Gaston Modot, dans Sous le ciel d'Orient, superproduction dramatique.

En soirée, à 8 h. 45, gala cinématographique avec orchestre. Au programme : Régent Journal, Te fatigue pas, comique.

P. J. de Venloo présente Suzy Vernon, dans La Vengeance m'appartient, d'après le roman « Vendetta », de Marie Corelli, avec Olaf Fjord et Ruth Weyher.

Dans les groupements

USAGERS DE LA ROUTE

Les usagers de la Route sont convoqués pour samedi soir, à 6 heures, au Péristyle du Théâtre.

Ordre du jour : Compte rendu des démarches faites par la Chambre Syndicale Automobile Corse ; 2° par le Comité des Routes ; 3° approbation d'un ordre du jour à adresser aux parlementaires ; 4° questions diverses.

Prière d'être exact.

Au Port

Le vapeur Cap Corse, de la Compagnie Fraissinet, venant de Livourne, est arrivé hier soir à 19 h. 15, avec un retard de plus d'une heure et demie causé par le mauvais temps.

Dr F. BERVET
Spécialiste des Maladies des
YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Consultations le matin et l'après-midi
18, boulevard Paoli — Bastia

AVIS

Mme Vve Valery Charles, a l'honneur d'informer ses clients que par suite du décès de son mari, M. Charles Valery, elle a procédé à la liquidation du fonds de commerce de chaussures que M. Charles Valery exploitait à Bastia, rue de la Gare, N° 1.

Communications

PHARMACIE DE GARDE

M. P.-A. Quilici, 16, boulevard du Palais.

CONFRÉRIE DE SAINTE-CROIX

Les cérémonies suivantes auront lieu dans cet Oratoire, à partir du 1er novembre :

Vendredi, jour de la Toussaint : Office à 9 heures, messe à 10 heures, suivie de la bénédiction du Très-Saint Sacrement.

Samedi, jour des morts, office des Morts à 6 heures ; messe et absoute solennelle.

Dimanche, 2 novembre, messe à 10 heures comme d'habitude.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Le Sous-Secrétariat des P.T.T. vient d'ouvrir une liaison radiotélégraphique directe entre la France et la Turquie.

Les expéditeurs désireux d'utiliser cette voie devront porter sur leurs télégrammes la mention non taxée « voie T.S.F. ».

Les taxes sont les mêmes que celles de la voie télégraphique ordinaire, c'est-à-dire :

Télégrammes ordinaires : 3 fr. 10 par mot.

Télégrammes de presse : 1 fr. 55 par mot.

Tous les télégrammes admis par la voie télégraphique à l'exception des télégrammes-mandats, sont acceptés par la voie radiotélégraphique.

R° CONSOLATO GENERALE D'ITALIA

Avviso agli Italiani

I membri della colonia Italiana di Bastia e le loro famiglie sono invitati ad assistere alla messa funebre in suffragio dei caduti italiani nella guerra europea, messa che, ad iniziativa della locale sezione dell'Associazione Nazionale dei Combattenti Italiani, sarà celebrata il giorno dei morti, sabato prossimo, due novembre, alle ore 10 del mattino, alla Chiesa delle Capanelle, al Nouveau Port.

PAROISSE DE SAINTE-MARIE

Samedi, 2 courant, les fidèles bastiais sont priés de se joindre au clergé de la ville qui se réunira à 12 h. 30, place d'Armes, pour aller processionnellement visiter le Champ du Repos.

ELEGANTES BASTIAISES

C'EST AUJOURD'HUI QU'A LIEU
L'OUVERTURE DU NOUVEAU
SALON DE MODES
DE Mme NENETTE LAZZARI
Rue Saint-Jean N° 4

La maison vient de recevoir
un assortiment complet
DES DERNIERES NOUVEAUTES

Réparations — Droit livré en 24 heures

Cafés
EXPEDITION A L'INTERIEUR
TORREFACTION
JOURNALIERE DE CAFES
— Téléphone 2 1-08 —
LA PLUS ANCIENNE
MAISON DE LA CORSE
GRANDE
Brûlerie Cyrnos
33 bis, RUE DE L'OPERA,
— BASTIA —

BOURGEOIS
FRÈRES & FILS
ETABLISSEMENTS
FONDES EN 1887
CYRNEENNE
liqueur de Cédrats Corses
LA CANONICA
Vieille liqueur.
ANIS BOURGEOIS
Apéritif supérieur
ROCCO-RHUM
Par Martinique

CABINET DENTAIRE

Le Cabinet de M. T. BOURGEOIS, Chirurgien-Dentiste, 1, Bd Lefteron, est ouvert tous les jours.

ABONNEZ-VOUS
— AU —
« PETIT BASTIAIS »

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

LA CHUTE DU MINISTERE

(Suite de la première page)

Successivement, MM. Herriot et Daladier ont rendu compte des entretiens qu'ils [illegible] avec M. Clémentel. Il résulte de ces entretiens qu'au point de vue du programme, M. Clémentel comptait proposer des dégrèvements demandés par la Commission des Finances pour l'application de la loi sur les assurances sociales, le principe d'amnistie pour les délits politiques, l'application du plan Young d'après les accords de La Haye, la réduction des dépenses militaires ; au point de vue politique, le Cabinet ne comprendrait aucun membre de l'U.R.D. et de l'A.D.S. et des Démocrates chrétiens.

M. Maginot serait éliminé ainsi de la combinaison ; tous les autres groupes de la gauche, à part les socialistes bien entendu, seraient représentés. Les radicaux auraient pour leur part huit portefeuilles ; de l'ancien Cabinet resteraient MM. Briand aux Affaires étrangères, Chéron aux Finances, Loucheur au Travail. M. Tardieu passerait à la Marine où il s'occuperait de l'importante question du désarmement naval ; M. Laurent Eynac à l'Air et M. Henry Paté à l'Education physique.

M. Clémentel offre encore un portefeuille à M. Daladier

Paris, 31 octobre. — M. Clémentel a fait de nouveau appeler M. Daladier pour s'entretenir avec lui de la situation et on prête au sénateur du Puy-de-Dôme l'intention d'insister auprès du député du Vaucluse pour lui demander de prendre l'Intérieur. A son défaut on parle pour ce portefeuille de M. Queuille ou de M. Julien Durand ; M. Chautemps irait à la Justice et M. Steeg à l'Instruction Publique.

Il est possible que MM. Montigny et Marchandeau fassent partie de la combinaison.

Le groupe radical se réunira à nouveau à 6 heures pour entendre M. Daladier qui rendra compte de son entretien avec M. Clémentel. La majorité du groupe parlementaire radical-socialiste semblerait disposée à soutenir le Cabinet Clémentel sur les bases indiquées plus haut.

M. Clémentel reçoit le bureau de la Gauche Démocratique

Paris, 31 octobre. — Cet après-midi, M. Clémentel appartenant au groupe de la gauche démocratique, a reçu le bureau de son groupe, composé de MM. Caillaux, Maurice Sarraut, Vieu, Machet, Fernand David et Milan.

MM. Herriot, Malvy et Chautemps assistaient à cette réunion.

M. Clémentel les a mis au courant des consultations et des conditions dans lesquelles il comptait former son cabinet. Il a confirmé qu'il voulait confier huit portefeuilles aux radicaux socialistes, tandis que l'U.R.D., les démocrates sociaux et l'Union démocratique ne seraient pas représentés.

A 17 h. 20, M. René Besnard arrive, suivi de MM. Chéron, Daladier, Auguste Brunet.

L'attribution du Ministère des Colonies

MM. Candace, Delmont, Gasparin et Outrey, qui étaient venus voir M. Clémentel, ont déclaré : « Nous avons exprimé à M. Clémentel le vœu unanime de la représentation coloniale de voir placer à la tête du Gouvernement des Colonies une personnalité parfaitement informée de ces problèmes ».

L'enquête sur l'attentat contre le prince Humberto

Bruxelles, 31 octobre. — Un officier de la police judiciaire du parquet de Bruxelles s'est rendu à Paris afin de vérifier certaines déclarations de De Rosa, auteur de l'attentat contre le prince Humbert.

L'enquête a confirmé tous les renseignements fournis jusqu'ici par la sûreté parisienne.

De Rosa était employé à Paris au siège de la concentration antifasciste ; il gagnait [illegible] francs par mois ; les subsides qu'il recevait de Turin avaient fortement diminué ces derniers temps et il avait déclaré à son entourage qu'il se rendait à Nice pour régler sa situation de famille.

Les dirigeants de la concentration antifasciste ont déclaré qu'ils avaient été consternés en apprenant l'attentat. Rien n'indiquait que De Rosa fût capable de se livrer à un acte de violence d'ailleurs absolument contraire aux principes des milieux qu'il fréquentait.

Londres, 31 octobre. — Le taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre vient d'être réduit de 6 et demi à 6 pour cent.

L'AFFAIRE WEILER

(Suite de la première page)

Des dépositions de Mme Recardo, infirmière, déjà entendue, et de Mme Chenanel, concierge de l'immeuble de la rue Chalgrin, il ressort que Weiler était brutal et maltraitait sa femme.

C'est ensuite Mme Pagani qui donne d'excellents renseignements sur l'accusée.

Me de Moro-Giafferri lui demande si l'accusée semblait être une déséquilibrée avant de connaître Weiler.

Réponse : Non.

Mme Pérignon, 78 ans, confirme le témoignage précédent, ajoutant que Weiler était sujet à des crises.

M. Fernand Boyer, 66 ans, père de l'accusée, dépose plus longuement. Il déclare que sa fille lui demandait beaucoup d'argent, poussée en cela par Weiler.

— Celui-ci, dit le témoin, vint même me réclamer de l'argent, menaçant de se suicider si je refusais.

M. Boyer ajoute que sa fille avait une mauvaise circulation du sang comme sa mère qui mourut jeune.

M. Oldani est ensuite entendu.

Me de Moro-Giafferri lui demande s'il avait des reproches à adresser à Mme Weiler avant de se séparer d'elle.

Réponse : En aucune manière.

Demande : Avait-elle l'habitude de mentir ?

Réponse : Nullement ; elle ne savait pas feindre.

Mme Vié, femme de ménage de Weiler, déclare que celui-ci, le jour du crime, avait l'air d'un fou.

Mme Michel, mère de M. Oldani, dit le plus grand bien de son ancienne belle-fille ; elle ne lui attribue aucune responsabilité dans la rupture.

Mme Michel rapporte des démarches de Weiler qui vint la prier de l'aider à obtenir la rupture du ménage Oldani.

A ce moment, Me Campinchi fait remarquer au témoin qu'elle manque de sang-froid.

Celle-ci répondant qu'elle est inquiète du sort réservé à ses petits-enfants, Me Campinchi lui fit remarquer que les enfants seront secourus.

MM. [illegible] et [illegible] déposent ensuite.

Le dernier déclare que Weiler lui fit mauvaise impression et que sa femme semblait malheureuse.

La plaidoirie de Me Campinchi

L'audition des témoins est terminée. Me Campinchi, avocat de la partie civile, prononce alors sa plaidoirie.

Me Campinchi, qu'assiste Me Guyonnet, a rempli son rôle d'avocat de la partie civile avec tout le brio qui lui est habituel. Son principal effort a été pour défendre la mémoire de la victime, ce malade, dit-il, qui ne peut être accusé d'avoir corrompu sa femme.

La meurtrière avait, selon lui, trop de penchants à la corruption.

Quant au crime, il est impossible, affirme l'éloquent avocat, de prétendre qu'il a été accompli en état de légitime défense.

Un acquittement triomphal, comme ils le sont toujours, serait scandaleux.

C'est là le thème d'une brillante péroraison après laquelle l'audience est suspendue, à 19 heures.

La séance est reprise à 21 heures.

Le réquisitoire

On entend le réquisitoire de l'Avocat Général qui, tout en reconnaissant l'entière culpabilité de la meurtrière, admet les circonstances atténuantes.

La plaidoirie de Me de Moro-Giafferri

Me de Moro-Giafferri défend ensuite sa cliente ; il montre le martyre dont elle fut l'objet et la victime ; il soutient que son mari l'a mise dans une mauvaise voie et que, si elle a commis un meurtre, c'est dans un état d'exaspération causé par Weiler.

Le verdict sera rendu tard dans la nuit.

DERNIÈRE HEURE

M. Clémentel renonce à former le Ministère

Sa décision a été provoquée par l'intransigeance de M. Daladier

M. Tardieu est appelé à l'Elysée

A 19 heures, M. Daladier quitte l'Office national du commerce extérieur et déclare : « Rira bien qui rira le dernier ».

A 19 h. 05 suivent MM. Tardieu et Chéron : « Nous croyons savoir, disent-ils, que M. Daladier refuse sa collaboration ayant demandé le ministère de l'Intérieur. Le refus de M. Daladier entraînera M. Clémentel à remettre le mandat que lui avait confié M. Doumergue ».

A 19 h. 15, M. Jacques Stern, député, sort en même temps que M. Clémentel et déclare : « Ce sont les exigences de M. Daladier qui en sont cause. C'est dommage, car on aurait pu faire un ministère de concentration nationale ».

M. Clémentel dit : « Je vais au Quai d'Orsay voir M. Briand et je vous donne rendez-vous dans 25 minutes à l'Elysée ».

A 19 h. 55, Clémentel arrive à l'Elysée et dit : « Je regrette de vous donner tant de mal, je vous ferai une déclaration bientôt ».

En sortant, il déclare : « Je m'étais proposé de faire un ministère de conciliation républicaine, mais une difficulté vint pour l'attribution du ministère de l'Intérieur. Dans ces conditions, j'ai informé M. Doumergue que je ne puis pas [illegible] plus longtemps la mission confiée par lui ».

« M. Clémentel a décliné la mission de constituer le cabinet [illegible]

M. Clémentel après avoir déclaré qu'il renonçait à constituer le cabinet, a ajouté : « J'ai essayé cet après-midi de joindre M. Briand par téléphone pour le mettre au courant de la situation, mais je n'ai pas réussi à le joindre ».

Paris, 31 octobre. — M. Tardieu a été appelé par M. Doumergue à 21 h. [illegible]

Paris 23 h. — M. Tardieu a accepté de constituer le Cabinet.

L'hiver sera très rigoureux

Divers signes qui, paraît-il, ne trompent pas, font présager un hiver très rigoureux. Des navigateurs ont constaté d'importants déplacements d'icebergs et de banquises et ce fait annonce, dit-on, une période de grands froids. Une autre indication nous est donnée par les chenilles qui, cette année, ont capitonné leur cocon d'une double paroi, ce qu'elles ne font que lorsque l'hiver doit être exceptionnellement dur.

Voilà des avertissements que ne devront pas négliger ceux pour qui les grands froids sont particulièrement redoutables, c'est-à-dire les affaiblis, les anémiques, les surmenés, ceux dont le sang est insuffisant en quantité et en qualité et dont le système nerveux est déprimé. Tous ceux-là sont les victimes prédestinées des épidémies, notamment de la dangereuse grippe. Si donc votre santé est vacillante, hâtez-vous, avant que les froids deviennent trop vifs, de prendre quelques boîtes de Pilules Pink pour relever la vitalité de votre organisme. Les Pilules Pink donnent du sang, retrempent les nerfs, stimulent l'appétit et activent les fonctions de l'estomac. La déclaration que voici vous convaincra de la remarquable action des Pilules Pink sur les tempéraments débilités :

« Je suis heureuse de vous faire part des bons résultats que ma jeune fille a obtenus avec les Pilules Pink — écrit Mme Lespinasse, demeurant à Lacourt-Saint-Pierre (Tarn-et-Garonne). Cette enfant était très anémique, elle souffrait beaucoup de l'estomac et avait continuellement des vertiges. Avec les Pilules Pink tous ces troubles se sont dissipés et elle a repris ses bonnes couleurs. »

Les Pilules Pink sont le remède excellemment indiqué dans tous les cas d'anémie, neurasthénie, affaiblissement général, troubles de la croissance et du retour d'âge, maux d'estomac, maux de tête, irrégularité des époques.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Pharie Gablin, 23, rue Ballu, Paris. 7 francs la boîte, [illegible] francs les six boîtes, plus 0 fr. 65 de timbre-taxe par boîte.

Rapid-Transports Office
F. PIERESCHI, 7, Rue de l'Opéra

Service du Cimetière

Le public est informé qu'à l'occasion des fêtes de la Toussaint et des Morts, il sera mis en service des autos à dix places partant toutes les demi-heures. Départ : Nouveau-Port. Arrêts : Café Riche et Palais de Justice. Tarif : 2 frs par place. Le premier [illegible] novembre à [illegible]

Solides pratiques
s'emboîtant par pile de 25 chaises
[illegible] prix de fabrique
Tables, Guéridons en marbrerie
Argenterie et Linge d'Hôtels
E. HAHN Agent Général
52, Rue Pertinax, Nice
Agent pour la Corse :
M. Jules Michelangeli — Bastia
NICE (Alpes-Maritimes)

GRANDS MAGASINS
LOUIS MAUREL
2 & 3 Boulevard du Palais Bastia
LES SEULS ETABLISSEMENTS
VENDANT ABSOLUMENT DE TOUT

Méfiez-vous des imitations
PERNOD FILS
PARIS - PONTARLIER - MARSEILLE
n'a pas de prénom
Le seul devant être servi à la demande de UN « PERNOD »

Imprimerie-Papeterie POGGI Fres
10 et 12, Rue Napoléon - BASTIA
RENTRÉE DES CLASSES
GRAND CHOIX D'ARTICLES POUR ÉCOLIERS
CARTABLES — SERVIETTES — CARNETS — COMPAS — TROUSSES — PLUMES — PLUMIERS — ENCRIERS — ENCRE POUR STYLO — BOITES DE PAPIER A LETTRES
Concessionnaire du Cahier « LE CALLIGRAPHE »
et des Crayons « E. FABER »
PRIX SPECIAUX POUR COMMERCANTS
REMISE AUX MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT

ASSURANCES Toutes Branches, tous risques
COMPTOIR d'ASSURANCES MARITIMES ET TERRESTRES
BASTIA, 23, RUE DE L'OPERA
(Rez de chaussée) — Télép. : 149
V. LORENZI, Directeur
AGENCE POUR LA CORSE DES PLUS PUISSANTES COMPAGNIES FRANÇAISES ET ETRANGERES
BRANCHE MARITIME :
Rédaction police flottante, Constats, Règlement immédiat des avaries.
BRANCHE TERRESTRE :
Vol, Droit commun et accidents du Travail ; Incendie (mobilier et valeur vénale des fonds de Commerce), Grêle, Bris de glace, Mortalité bétail.
ASSURANCES VIE — CAPITALISATION
Mixtes, Dotales, Rentes Viagères, Titres d'épargne au porteur.
Couvertures immédiates et sérieuses
Renseignements gratuits à domicile sur demande

IMPORTANTE MAISON
[illegible] place de voyageur de commerce fixe et commission à jeunes gens sachant conduire auto et ayant des connaissances commerciales. S'adresser au « Petit Bastiais ».

PERDU

de Bastia à Felicelo, route St-Florent-[illegible], une chaise cannée et un tabouret de piano. Prière aux personnes qui les auraient trouvés de les faire parvenir en port dû à M. Ferrandi, huissier à Ile-Rousse.

A VENDRE

Vieux papiers en ballots. S'adresser aux bureaux du Petit Bastiais.

A VENDRE

Jolie chambre à coucher complète et autres meubles. S'adresser aux bureaux du Journal.

ABONNEZ-VOUS
— AU —
« PETIT BASTIAIS »

BANQUE de la CORSE
15, Bd Albert Ier & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)
Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs .. Correspondants de Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances, branches diverses.

AVIS
A NOS ABONNES

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le

30 OCTOBRE 1929

de bien vouloir nous faire parvenir sans retard leur demande de réabonnement au moyen du Chèque Postal que nous leur avons adressé à cet effet.

N. B. — Tout abonnement sera renouvelé automatiquement, et, dès l'expiration, si le [illegible] refusé.

BOURSE DE PARIS du 31 Octobre 1929

VALEURS	Cours préc.	Cours du jour
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]
5 % 1915	[illegible]	[illegible]
4 % 1917	[illegible]	[illegible]
4 % 1918	[illegible]	[illegible]
5 % 1920	[illegible]	[illegible]
6 % 1920	[illegible]	[illegible]
4 % 1925	[illegible]	[illegible]
3 % 1927	[illegible]	[illegible]
Bons 5 % 1923	[illegible]	[illegible]
Bons Trésor 5 % 1924	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1926	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. [illegible]	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1922	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Alsace	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1926 Pas de Calais	[illegible]	[illegible]
Départ. Seine 7 % 1926	[illegible]	[illegible]
Oblig. P. T. T. [illegible]	[illegible]	[illegible]
Paris [illegible]	[illegible]	[illegible]
— [illegible]	[illegible]	[illegible]
Communales 1879	[illegible]	[illegible]
— 1906	[illegible]	[illegible]
TERMES		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nationale Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris et Pays-Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]
Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]
Compt. Nation. d'Escompte	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du jour
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Générale Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez Capital	[illegible]	[illegible]
Suez Parts	[illegible]	[illegible]
Act. Créd. Fonc. Alg.-Tunisie	[illegible]	[illegible]
Est Capital	[illegible]	[illegible]
Lyon Capital	[illegible]	[illegible]
Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Nord Capital	[illegible]	[illegible]
Orléans Capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé Chemins de Fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Compt. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
Boléo	[illegible]	[illegible]
Kuhlmann	[illegible]	[illegible]
Phosphate de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Pechiney	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique Ord. 250 fr.	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Air Liquide	[illegible]	[illegible]
Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma [illegible]	[illegible]	[illegible]
Sucreries Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	[illegible]	[illegible]
Russe 5 % 1906	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du jour
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
Banque Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons-Lits Ordinaires	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Petrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
Actions [illegible]	[illegible]	[illegible]
Actions Usines du Rhône	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financière [illegible]	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
Concordia	[illegible]	[illegible]
De Beers Ord.	[illegible]	[illegible]
[illegible] Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
[illegible] Wyoming	[illegible]	[illegible]
Goldfields	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca Ordinaire	[illegible]	[illegible]
Mexican Eagle Ord.	[illegible]	[illegible]
[illegible] Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mozambique	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du jour
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Act. Banque de l'Indochine	[illegible]	[illegible]
Tanganyka	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux Gaz	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
Penarroya	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives-Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Tramways de Bordeaux	[illegible]	[illegible]
[illegible] Capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Maritimes Ord.	[illegible]	[illegible]
Distill. Indochine	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris-France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Mexique	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier [illegible]	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philip. Ord.	[illegible]	[illegible]
Banque [illegible]	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hotchkiss	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du jour
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
Anglais [illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bulgare [illegible]	[illegible]	[illegible]
Chine [illegible]	[illegible]	[illegible]
Egypte Unifié	[illegible]	[illegible]
Hollandais [illegible] 1914	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % [illegible]	[illegible]	[illegible]
Mexique 4 % 1910	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] 1913	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
CHANGES		
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

Averti à temps !

Pour vos travaux, vous avez besoin de connaître le temps qu'il fera.

Les prévisions météorologiques, basées sur des observations lointaines, vous sont d'une grande utilité.

Jusqu'ici, votre journal vous les apportait trop tard, et vous avez pu douter de leur efficacité. Grâce à la T.S.F. il n'en est plus de même. Utilisez la

COMBINAISON IDÉALE PHILIPS

elle vous procurera, avec les joies de la Radio, les dernières nouvelles dont vous avez besoin pour organiser votre journée.

PHILIPS

HOTELIERS !
INDUSTRIELS !
COMMERÇANTS !

Pour vos Imprimés

tels que : Entêtes-lettres, Enveloppes, Memorandum, Cartes de commerce, catalogues, Brochures, Revues illustrées, affiches en tous genres, etc. Vous aurez tout intérêt à vous adresser à l'Imprimerie du

Petit Bastiais

qui, grâce à son matériel moderne, mis à la disposition d'artisans spécialisés, est à même de vous fournir des travaux d'une exécution parfaite

Imprimerie des grandes administrations

REPRÉSENTANTS EN SOIERIES

Carrés, Echarpes, Mouchoirs, demandés pour la Corse. Ecrire avec références Tissages Groupés, 4, place Saint-Clair, à Lyon.

LOCOMOBILE

A vendre locomobile RANSOMES NEUVE puissance réelle 14 chevaux, prix très avantageux. S'adresser à Société B. WALLUT et Cie, 78, rue de Gerland, LYON. Locomobile visible. Maison WALLUT, 78, Boulevard National, MARSEILLE.

POUR VOS ACHATS DE
MEUBLES
linge de maison
Une visite s'impose
à
Lyon Mobilier
2 & 4, RUE DE LA GARE
ANNEXES ET ATELIER
18 & 21, RUE DE L'OPERA
— BASTIA —

Car ne l'oubliez pas, c'est la maison spécialisée dans la vente du meuble et linge de maison, possédant le plus grand assortiment en meubles classiques et modernes de tous styles ; ainsi qu'un grand choix de lits fer et cuivre et tous articles literie, linoleum, etc...

Nos prix à qualité égale ne permettent aucune comparaison. Faites-nous confiance et vous serez servis de même.

Nous accordons des facilités de paiements et envoyons sur demande notre catalogue avec prix courants.

Nous avons organisé un atelier pour la fabrication et la remise en état des sommiers, divans, etc..., ainsi que pour la réparation et recouvrage des fauteuils, canapés et tous sièges à des prix très modérés.

NOTA. — Nous expédions franco d'emballage dans toute la Corse et pour le Continent, par les soins de notre Maison principale de LYON, R. BURES et ses ENFANTS 79-81, RUE CREQUI.

1 GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES
ANCIENNE MAISON L. PETIT
Firmin & Lota
Successeurs
46, boulevard Paoli — 5, Rue Sampiero — 13, Bd Albert 1er

CHAMBRES A COUCHER — SALLES A MANGER — CABINETS DE TRAVAIL — STYLES MODERNES ET ANCIENS
Avant d'arrêter votre choix, comparez nos modèles, nos prix.
Fabrication soignée :-: Bois de première qualité

GRAND ATELIER DE TAPISSERIE
SALONS — DIVANS — LITS — TENTURE — TAPIS — etc...
La Maison se charge des réparations de sièges et sommiers à des prix modérés
Lits fer et cuivre et tout ce qui concerne la literie complète
ARGENTERIE — GARNITURES DE CHEMINEE — CRISTAUX — PORCELAINES — BRONZES — GLACES — TABLEAUX — VOITURES ENFANTS — ARTICLES DE VOYAGE — PIANOS
ACHAT ET VENTE DE BOIS
Agents dépositaires en Corse du BALATUM
le couvre parquet le plus moderne et le plus économique
ENVOI DE DESSINS SUR DEMANDE

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les
Cigarettes
MARYLAND
ALBAN
SUPÉRIEUR
« papier blanc »

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Edition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

ENTREPRISE GÉNÉRALE
— POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS
BASTIA
DÉCORATION D'ÉGLISES et appartements, de tous styles et en tous genres
Travail Soigné - Rapide

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

LES ENNEMIS DU PROGRES NE LISENT PAS
Le PETIT BASTIAIS

ATTENTION !
RÉPARATIONS & ENTRETIEN DE TOUTES MARQUES de
Machines à coudre, Phonographes
MACHINES A ECRIRE
Vous trouverez à cette adresse de très bonnes machines à coudre d'occasion. Pièces de rechange à volonté. Toutes mes réparations et occasions sont garanties sur facture. Expédition dans toute la Corse. Emballage spécial.
Ne craignez pas de me demander la machine qui serait susceptible de vous intéresser.
M. JACARIA, 8, Rue des Zephirs - BASTIA

Le Gérant : FERNAND POLI
Imp. du Petit Bastiais, 8, Bd du Palais

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS [illegible]

Le Gouffre d'Or

GRAND ROMAN D'AMOUR, DE MYSTERES ET D'AVENTURES

PAR MAURICE BOUÉE ET [illegible] AUGAY

L'ENCHANTERESSE

Il avait laissé pousser sa barbe et ses cheveux. Cet homme, si distingué hier, était complètement métamorphosé.

On parlait beaucoup à ce moment à New-York, de l'exhibition, au « Cirque Birnam », du célèbre fakir hindou Jattergi. Celui-ci s'enfonçait au travers de certaines parties du corps des poignards et des lances. Il restait enterré vivant durant deux heures.

Les sommités médicales s'étaient intéressées à ces phénomènes du psychisme transcendental et beaucoup de savants avaient constaté, sans l'expliquer, la réalité des faits observés.

Monval assista à une de ces représentations sensationnelles.

Lorsque le fakir eut terminé ses expériences, la sœur de Jattergi, la jolie danseuse hindoue Nadia, parut sur la scène.

Jean Monval fut charmé par la beauté troublante de l'étrangère.

Nadia apparaissait comme une princesse de légende, légèrement vêtue de voiles étincelants, tout constellés de pierreries. Ses danses étaient d'une noblesse hiératique. La jeune femme était rayonnante. Une grande distinction émanait de toute sa personne.

Elle avait la finesse à la fois élégante et puissante des vieilles races régénérées.

Monval revint les soirs suivants. Son esprit artiste s'était réveillé au spectacle de la beauté. Il s'était renseigné sur la personnalité de Nadia et de Jattergi. Il avait appris que ces deux jeunes gens étaient les enfants d'un maharajah dépossédé par les Anglais à la suite d'une révolte contre la domination britannique.

Un soir, Jean Monval s'habilla avec plus de recherche et, après le spectacle, se rendit devant la loge réservée à la belle Nadia.

Il fit passer sa carte portant un nom d'emprunt.

— Comte Louis de Bréville.

Après une courte attente, il fut reçu par la danseuse. Celle-ci était mollement étendue sur un divan oriental. Elle avait l'aspect d'une impératrice en exil. Elle salua son visiteur avec une aisance polie.

— Madame, dit Monval, en s'inclinant, je suis un de vos plus fervents admirateurs.

— Est-ce vrai, monsieur ?

— Je vous confesserai que je suis un peu artiste et que vos danses, d'une ligne chorégraphique si savante, m'ont ravi.

— Vous êtes français, monsieur ?

— J'ai cet honneur, madame.

— Vous avez raison d'être fier de votre nationalité, monsieur. La France a toujours été généreuse à l'égard des peuples faibles et opprimés. C'est vous dire que, nous, Hindous, si nous détestons l'Angleterre, nous aimons sans réserve votre pays.

Monval s'inclina.

La belle Nadia reprit :

— Vous êtes de passage en Amérique, monsieur ?

— Oui, madame. Je fais un voyage d'études scientifiques.

Il hésitait un peu en prononçant ces mots.

Il ajouta :

— D'études artistiques aussi...

— L'Amérique est bien pauvre dans ce domaine.

— Certes, madame.

— Ah ! monsieur, si vous aviez vu l'Inde !

— Je le connais, madame.

— Vous y avez voyagé ?

— Oui, voici vingt ans.

— N'est-ce pas que l'Inde est belle, monsieur ?

— C'est un pays merveilleux, comme ses habitants du reste.

— Vous êtes flatteur, comme tous les Français.

— Nous ne sommes que sincères avec spontanéité.

Nadia changea de conversation.

— Connaissez-vous les travaux d'orfèvrerie des Hindous, monsieur ?

— Peu, madame.

— Je possède des pièces uniques, souvenirs de mon malheureux père, ruiné par les Anglais. Nous sommes parvenus mon frère et moi, à sauver quelques trésors d'art.

— Je serais bien heureux de contempler ces merveilles, madame.

— Venez donc me voir à mon hôtel monsieur. Voici mon adresse à New-York.

La belle Nadia remit à Jean Monval un fin bristol parfumé, en disant :

— Venez me voir demain après-midi, voulez-vous ?

— Je crains, madame, de vous importuner.

— Vous auriez tort, monsieur. Je suis toujours heureuse de faire connaître les recherches artistiques de mon cher pays.

Monval accepta l'invitation et, après avoir baisé la main de la belle fille, il se retira.

Le lendemain, il se rendit à l'hôtel où était descendue la danseuse. Il fut reçu aussitôt.

Nadia lui parut plus belle encore que les jours précédents. Elle apparaissait dans tout l'épanouissement de sa jeunesse. Il se dégageait de toute sa personne une sorte de charme capiteux qui troublait Monval, l'emprisonnait comme dans un cercle enchanté.

Nadia était ensorcelante. Sa voix caressait comme une musique très douce, comme un parfum subtil.

Jean Monval l'écoutait et l'admirait sans mot dire.

Elle lui montra d'admirables anneaux, finement ciselés, des joyaux admirables, des poignards richement damasquinés.

Lorsqu'il la quitta, il était sous son emprise. Il revint le lendemain et le surlendemain.

La vie des affaires et les aventures tragiques avaient endormi et presque annihilé les sentiments dans le cœur du milliardaire. Cet homme, si riche en or, ne possédait plus qu'une seule joie, un seul plaisir, une seule affection : son fils.

Psychiquement parlant, c'était un pauvre, un miséreux, privé de cette lumière qui illumine l'existence : l'amour.

Le regard si doux et si brillant de Nadia frappa ce cœur vide comme un [illegible] et l'emplit de son rayonnement.

Monval était amoureux !

Quinze jours après sa première visite, le milliardaire tombait aux pieds de la princesse hindoue et lui disait :

— Madame, je vous adore.

Elle se pencha sur lui en souriant et lui tendit ses beaux bras blancs.

ENTERRE VIVANT

Dès lors, ce fut pour Monval, après les tortures endurées, après l'enfer dans lequel il s'était débattu durant des mois et des mois, une vie nouvelle, un paradis enchanté.

Nadia était l'enchanteresse, la fée qui transforme tout sous ses mains. Elle était aussi douce que jolie.

A Suivre.

59e ANNEE, — N° 2[illegible]2
25 centimes
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
25 centimes
SAMEDI 2 NOVEMBRE 1929

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais &
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.08
BUREAU A PARIS
[illegible], Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-42

Le Petit Bastiais
QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : MARTIN BIANCONI
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux : Ajaccio 100

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Etranger A)	30	59	120
Etranger B)	46	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

00210

BIBLIOTHEQUE [illegible] MUNICIPALE

PAUL LANDRY

La Fête des Morts ! Jour de recueillement qu'une pieuse tradition consacre à la mémoire des chers disparus ! Sunt lacrymae rerum ! Sur toute la nature même paraît s'étendre un voile de suprême mélancolie : les grands bois frissonnent et pleurent au passage de toutes ces âmes qui, de leur lointain et mystérieux séjour, viennent demander à nos cœurs l'hospitalité de quelques instants !

Ames grisées des joies paradisiaques, apportez-nous un peu de votre félicité ! Ames inquiètes, âmes oubliées, recevez le réconfort de nos faibles consolations et de nos pauvres prières.

Il nous est impossible de nommer au gré de nos souvenirs toutes les âmes, hélas ! déjà trop nombreuses, des parents et amis qui ont laissé en nous des regrets douloureux !

Aussi, nous reportons aujourd'hui tous nos regrets vers un ami très cher, qu'un événement absolument imprévu a enlevé, au printemps de la vie, à l'affection de ses parents et de tous ceux qui l'ont fréquenté ou approché ; avec une réelle émotion, partagée certainement par toute la Corse, avec, au fond du cœur, le souvenir inoubliable d'un être distingué, hier encore incarnation sympathique de la jeunesse d'élite d'après guerre, nous écouterons l'ami commun qui veut bien nous parler de lui.

Puissent tous ceux qui le pleurent voir en cette émouvante évocation comme un désir sincère de nous associer à leur douleur et de rendre un affectueux et pieux hommage à la mémoire de *Paul Landry*.

M. B.

On sait dans quelles conditions s'est tragiquement terminée, à 26 ans, l'existence de Paul Landry. Rappelons-les en quelques mots.

Lundi, 7 octobre dernier, Paul Landry, un des chefs de la maison dirigée par son cousin, M. Jean Lassalle, revenait d'une tournée d'affaires dans les environs de Paris. La voiture qu'il conduisait lui-même et où il se trouvait seul, était une Citroën fermée, déjà usée pour avoir fait depuis longtemps ses 100 km. quotidiens. Elle était déjà vendue et Paul Landry devait prendre, deux jours après, livraison d'une autre voiture. Il venait de voir, tardivement, un dernier client de Paris. Dans la traversée de la forêt de Saint-Germain, se produisit la rupture de la direction, et l'auto se jeta en partie dans le fossé. Par un lamentable hasard, la tête du pilote, à l'endroit le plus sensible, heurta avec une telle violence le montant de la voiture qu'il s'ensuivit une fracture du crâne et que la mort fut instantanée ; si brusque l'accident et si brusque la mort que les traits du pauvre et charmant garçon ne reflétaient ni la souffrance, ni même la surprise, sans la moindre contraction.

C'est ainsi que fut coupée une existence qui avait déjà tenu une partie des belles promesses qu'elle avait fait concevoir.

Pourtant, l'enfance de Paul Landry avait inspiré de fortes inquiétudes à ses parents. Il était né à [illegible], au moment où toute la famille, qui avait l'habitude d'y passer une partie des vacances, allait rentrer à Paris en vue de l'heureux événement qu'elle attendait, mais un peu plus tard, et dans la Capitale. Cette venue au monde prématurée, rien n'ayant été prévu pour ce moment et dans cette localité, eut de fâcheuses conséquences pour l'enfant. Jusqu'à vingt ans, il subit des accidents de toutes sortes, dont on ne le tirait qu'avec peine, à force d'attention et de soins. Ses études en furent singulièrement troublées, sous l'influence également des changements successifs de climats et d'établissements exigés par la délicate évolution physiologique de l'enfant et du jeune homme.

Ce n'est qu'à vingt ans qu'il prit le dessus. Mais, dès lors, la pratique assidue des sports aidant, la vigueur physique de Paul Landry se développa constamment, s'équilibra parfaitement à la mesure de sa taille, qui ne comptait pas moins de 1 m. 83, exactement celle de ses grands pères Meuron et Landry.

Il entra, son baccalauréat enlevé, à l'Ecole des Hautes-Etudes commerciales de Paris, et cette nouvelle phase studieuse terminée, commença de s'initier aux affaires de la maison Thuillier.

Existant depuis 1872, elle est pour les constructions électriques, sanitaires, etc, l'une des plus considérables de la France. Son directeur actuel, M. Lassalle, est vice-président de la Fédération nationale des Travaux publics, président des groupements syndicaux du Bâtiment de Paris et de la Seine. C'est dire à quelle école se trouvait Paul Landry, dans la voie laborieuse qu'il avait choisie.

Très vite, il se fit là une situation de premier plan, grâce uniquement à son intelligence des affaires et à son esprit d'activité. Il prenait le travail à 7 h. et demi du matin pour ne le quitter qu'à 7 heures du soir, souvent plus tard lorsqu'il se déplaçait. Cet esprit actif, réfléchi, d'un parfait équilibre, d'une étonnante perspicacité lui valut, sous des dehors un peu froids qui ne cachaient pas un riche fonds de sensibilité, les sympathies les plus générales et les plus profondes, qui s'étaient déjà manifestées à l'école des Hautes-Etudes, où ses camarades l'avaient désigné comme le délégué permanent de leur promotion ; ils allaient le nommer président de l'Association des anciens élèves ; avec tous, il avait conservé des relations affectueuses. Que de fois, non pas seulement les amis, mais les simples connaissances, les clients de la maison Thuillier sont venus dire à M. Lassalle, à Mme et à M. Landry la grande estime dans laquelle ils tenaient Paul Landry, l'attraction qu'il exerçait sur eux !

Sportif, il était courageux. Il fit son service dans l'aviation. Au mois d'août dernier, il demandait lui-même sans qu'il y fut appelé, à faire une période comme officier aviateur.

Et comme tous les hommes courageux, il était aimant. Nous n'avons pas à dire ici la force des sentiments qui l'animaient à l'égard de ses parents. Mais ce que nous pouvons affirmer c'est que dans cette plénitude d'affection il ne séparait pas la Corse de sa famille. Si ses occupations trop absorbantes ne lui permirent pas de venir en Corse aussi souvent qu'il l'aurait désiré, avec quelle joie, toutes les fois qu'il en eut l'occasion, il fit le voyage rêvé. Avec quelle vivacité dans la voix, le regard et l'esprit il vantait à ses amis, à ses camarades, à ses simples connaissances, son pays de Corse.

Il avait, au cours de conversations avec des membres de sa famille, manifesté le désir formel, qui sera naturellement réalisé, de reposer en cas de malheur (car des êtres aussi sensibles ont parfois la prescience de leur destinée), de reposer en terre de Corse auprès de ses grands pères Landry et Meuron, avec qui il avait une ressemblance étrange.

Voilà évoqués les ancêtres... Dût la douleur de sa mère, de son père, de tous les siens, en être plus poignante à de tels rappels, il faut bien marquer que le nom des ancêtres ne se perpétuera pas avec Paul Landry. Voilà bientôt deux siècles que le premier Landry arrivait dans l'île. Samuel Etienne Meuron, entrepreneur établi à Ajaccio, et qui avait eu de sa femme, Marie-Jeanne Zigliara, cet Augustin Meuron qui fut officier de Marine et compagnon de Bonaparte, appela en Corse son parent et ami l'architecte Landry, qui lui-même avait un fils officier de marine comme son cousin Meuron, et qui se trouve être le bisaïeul d'Adolphe Landry, dont le grand père était chef de division à la Préfecture de la Corse et le père président de section au Tribunal de la Seine.

Né de celui-ci et d'une Meuron, M. Adolphe Landry, devant le brutal accident qui a rompu la belle chaîne familiale, devant l'arrêt du destin qui veut qu'il n'y ait plus de Meuron et qu'il soit seul avec Mme Landry à porter son nom, doit se dire, député, sénateur, neuf fois président du Conseil général de la Corse, ancien vice-président de la Chambre et ancien ministre de la Marine, que ces honneurs et d'autres qu'il a à son actif sont bien peu de chose... Et, pourtant, une tradition et une existence de travail et de devoir donnent un sens à ces honneurs, comme aussi, puisque la coïncidence le veut, l'universalité même du deuil. C'est bien à la lumière de cette communauté qui associe les riches et les [illegible] de la fortune et du savoir dans le [illegible] avec la mort, sur laquelle [illegible] comme pour la consoler, se délivre de son faux aspect d'épouvante pour enseigner sa grande leçon qui est une leçon de sérénité, une leçon de vie !

LA CRISE MINISTERIELLE

M. André Tardieu espère constituer aujourd'hui le Cabinet qui se présentera jeudi devant les Chambres

A la suite de l'échec de M. Clémentel, dû à l'intransigeance de M. Daladier, le groupe radical socialiste a tenu une réunion extrêmement orageuse

Paris, 1er novembre. — La réunion des radicaux socialistes a été extrêmement orageuse.

M. Daladier, qui présidait et M. Montigny ont apporté tour à tour des explications personnelles sur les incidents qui avaient fait « craquer » la combinaison Clémentel.

M. Camille Chautemps a ensuite pris à parti M. Montigny à qui il a reproché ses initiatives personnelles. Il a critiqué également M. Daladier, contre la volonté de qui il avait du reste été désigné pour présenter à Reims le rapport sur la politique intérieure du parti.

M. Montigny s'est défendu avec véhémence. Il a notamment affirmé qu'il n'avait agi, au cours de cette crise, qu'en complet accord avec M. Daladier et que c'est en accord avec le député du Vaucluse qu'il avait suggéré à M. Clémentel d'offrir à M. Daladier le portefeuille de l'Intérieur.

M. ANDRE TARDIEU

M. Daladier n'a pas contesté l'exactitude du fait.

M. Jacquier a alors présenté un ordre du jour regrettant que des personnalités se soient elles mêmes arrogé le droit de prendre une décision sur la constitution du futur Cabinet, alors que le groupe n'avait pas été appelé à en délibérer et que le résultat de ces initiatives ait été de faire échouer la combinaison.

M. Daladier a alors protesté avec énergie, déclarant que si cet ordre du jour n'était pas retiré, il donnerait sa démission de président du parti.

A ce moment, deux tiers des assistants paraissaient favorables à l'ordre du jour Jacquier.

Pour éviter une rupture, plusieurs députés ont demandé alors à M. Jacquier de retirer sa motion et M. Jacquier a accepté dans un but d'apaisement.

Les radicaux ont adopté alors une motion adressant au Président Clemenceau l'hommage de leur sympathie et leurs vives félicitations.

Ils se réuniront à nouveau à cinq heures de l'après-midi.

Les députés du centre et la politique extérieure

Paris, 1er novembre. — Un certain nombre de députés du centre qui avaient toujours soutenu le ministère Poincaré mais qui, néanmoins, votèrent le 22 octobre contre le ministère Briand se réuniront lundi et mardi pour examiner la question de la politique extérieure concernant l'évacuation de la Rhénanie, la Banque Internationale des paiements, la question de la Sarre, les biens non liquidés des allemands.

L'un d'eux, M. Baudouin-Bugnet, a déclaré que ses amis n'avaient contre le cabinet en formation aucune hostilité de principe, mais qu'ils estimaient nécessaire de lui demander de définir sa politique extérieure sur les points sur lesquels M. Aristide Briand n'avait pas répondu le jour de la rentrée.

Faute d'explications, les députés se trouveraient dans l'obligation de ne pas accorder leur confiance au nouveau gouvernement.

Les démarches de M. Tardieu

Paris, 1er novembre. — M. Tardieu a commencé ce matin ses visites protocolaires. Il s'est rendu à 8 heures et demie chez M. Doumer, président du Sénat, puis chez M. Bouisson, président de la Chambre des Députés. Il était de retour au ministère de l'Intérieur à 9 h. 25.

Interrogé par les journalistes, M. Tardieu a déclaré :

« Comme vous savez, je me suis borné à faire ce matin des visites protocolaires. Je ne recevrai personne dans la matinée ».

Le Ministre de l'Intérieur est optimiste

Le ministre est alors remonté dans ses appartements. M. Tardieu a quitté le ministère de l'Intérieur à 10 h. 15, se rendant à l'Elysée afin de mettre le Président de la République au courant de ses démarches. Il est rentré à 10 h. 45 au ministère de l'Intérieur et a fait à la presse les déclarations suivantes :

« Je viens de porter au Président de la République mon acceptation de principe. J'avais vu dès hier soir M. Briand qui a bien voulu me promettre son entier concours. J'ai rendu visite ce matin à MM. Doumer et Fernand Bouisson et je suis allé aussi à la clinique où M. Poincaré poursuit sa convalescence.

« Je commencerai cet après-midi mes consultations.

« Mon but est de mettre fin dans le plus bref délai à une crise qui n'a que trop duré et de constituer un cabinet de solidarité et d'action républicaine ; en m'adressant, pour le former, aux membres des deux Chambres qui me paraîtront les plus capables de mener à bien cette action pour atteindre le but.

« Je ne traiterai pas, soit à l'intérieur du Parlement, soit au dehors, avec des organisations dont je ne méconnais ni la légitimité ni l'utilité mais que la constitution ne connait pas.

« Les Chambres diront, le Cabinet une fois formé, quel accueil elles entendent lui faire. Ainsi le veulent nos lois, la tradition républicaine et le bon sens.

« Je rendrai compte en fin de journée à M. Gaston Doumergue de l'état de mes consultations.

« Le Cabinet sera constitué dans la journée de demain, les décrets paraîtront à l'*Officiel* dimanche ; les Chambres seront convoquées pour jeudi ».

La Présidence de la République communique la note suivante :

« M. Tardieu est venu à l'Elysée ce matin à 10 h. 15 faire connaître au Président de la République qu'il allait faire son possible pour constituer le ministère ».

M. André Tardieu, après son déjeuner, est revenu au Ministère de l'Intérieur à 15 heures, où il avait été précédé par MM. Jean Durand et Morinaud.

M. Tardieu, souriant, en descendant de voiture, a dit : « Nous n'aurons certainement rien de précis avant ce soir. Je verrai simplement quelques visiteurs ».

(Lire en 2me page)

Electrification de nos Communes rurales du Nord de la Corse

Les délégués des 125 communes ayant adhéré au Syndicat du Secteur Nord de la Corse réunis au Théâtre de Bastia, dimanche dernier, 27 octobre, ont choisi le concessionnaire chargé de construire et d'exploiter pendant quarante ans le réseau de distribution de l'électricité dans ce secteur, le plus important de toute l'île puisqu'il comprend 28 cantons sur 62, tout le Cap, le Nebbio et toute la Castagniccia jusqu'au Tavignano à la seule exclusion des cantons de Piedicorte et de Sermano.

Le concessionnaire choisi est la Compagnie du Gaz et de l'Electricité réunies qui est déjà concessionnaire depuis une vingtaine d'années du gaz et depuis quelques années de l'électricité de la ville de Bastia !

La dépense de construction de ce secteur sera de trente millions d'après le devis dressé par le service du Génie rural à la demande du département.

Les communes rurales corses étant pauvres, n'auraient jamais pu seules effectuer des travaux d'une telle ampleur même avec les subventions éventuelles de l'Etat qui atteignent 49 % de la dépense, soit pour le Nord, 14.700.000 francs.

Aussi, ce département a-t-il d'abord été saisi de ce problème pour indiquer quelle subvention il accorderait et en fixer les conditions.

Le nombre des centimes départementaux qui, on le sait, se rapproche de 700, étant déjà trop élevé, le Conseil général a décidé avec sagesse qu'il ne voterait pas de nouveaux centimes pour l'électrification et que sa participation serait prise sur la subvention dite extraordinaire de 2 millions et demi qu'il doit recevoir de l'Etat annuellement jusqu'en 1963.

Mais cette subvention sert déjà chaque année au département à participer à des travaux d'une utilité primordiale telle que adduction d'eau, irrigation, routes, ports. Il a donc été décidé qu'on ne prendrait que 1.650.000 francs sur ces deux millions et demi pour les affecter à l'électrification.

Sur cette somme de 1.650.000 francs, 400.000 francs seulement sont affectés au secteur Nord.

Le problème à résoudre par le Syndicat du Nord était donc le suivant :

Ayant à se procurer 30 millions de suite dont 14.700.000 francs par l'Etat comment avec les 400.000 francs que le département offre pendant 24 ans depuis 1929 jusqu'en 1953 faire face aux 15.300 mille francs restant à trouver ?

Ces 400.000 francs peuvent servir de gage à un emprunt à contracter à la Caisse des Dépôts et Consignations par exemple.

Cette caisse prête à 6 % d'intérêt ce qui pour 30 ans fait une annuité de 8,30 % intérêts, amortissements et impôts compris.

Donc les 400.000 francs de la subvention départementale des années 1931 à 1961 (30 ans), permettent d'emprunter 4.800.000 francs à la dite caisse.

Il reste les subventions départementales de 1929 et 1930, soit 800.000 francs disponibles et celles de 1962-1963 qui représentent 800.000 francs. Mais seulement dans 30 ans ce qui correspond à 400.000 francs comme valeur actuelle.

L'ensemble des 34 subventions du département représente donc actuellement 6 millions de francs qui ajoutés aux 14.700.000 francs de subvention de l'Etat font 20.700.000 francs. Il restait donc à trouver 9.300.000 francs.

Le Conseil général a fixé comme condition de son concours la participation des communes à 5 % de la dépense totale, soit 1.500.000 francs pour le secteur nord.

Il manquait encore 7.800.000 francs.

Eh bien, c'est cette somme que la Compagnie du Gaz de Bastia a offert pour sa participation de la manière suivante :

Six millions à titre de participation définitive abandonnée à fonds perdus et 1.800.000 à titre de prêt à 4 1/2 % d'intérêt qu'elle escompte de récupérer sur une taxe à payer par les consommateurs d'électricité mais sans jamais recourir au budget des communes qui sont ainsi dégagées de toute responsabilité.

Au lieu des 7.800.000 francs offerts par la Société de Bastia, son seul concurrent de dimanche dernier qui était l'Union Electrique Rurale n'offrait comme participation que 4 millions 1/2 à fonds perdus sans aucun prêt immédiat.

Le Syndicat aurait donc dû emprunter à la Caisse des Dépôts les 3.300.000 fr. restant à trouver, ce qui eut exigé une annuité à 8,30 % pendant 30 ans de 273 mille francs, tandis que pour rembourser à la Société de Bastia, le prêt de 1.800.000 francs à 4 1/2 % d'intérêt, l'annuité pendant 30 ans est de 6 %, soit 109.800 francs.

Une économie de 164.100 francs par an est une chose très appréciable.

Comme d'autre part la Compagnie de Bastia offre le courant lumière à 2 fr. 88 le kilowatt au lieu de 2 fr. 29 demandés par son concurrent, on comprend facilement que le Syndicat n'ait pas hésité longtemps.

L'assemblée a tenu cependant à exprimer sa sympathie et ses remerciements à ce concurrent malheureux, parce qu'elle a constaté que c'était grâce à lui, grâce à sa concurrence que le Syndicat avait pu obtenir le 27 octobre de la Compagnie de Bastia une participation de six millions au lieu des 2 millions offerts par cette même Compagnie au mois de mars, et en plus un prêt avantageux de 1.800.000 francs à 4 1/2 %, ce qui fait une différence d'intérêt de 1 1/2 %, soit 27.000 francs par an sur le taux exigé par la Caisse des Dépôts.

Dans les articles qui vont suivre, j'aurai d'ailleurs à revenir sur les divers autres aspects de cette importante question de l'électrification prochaine de nos communes.

Qu'il me soit permis en terminant ce premier article de me déclarer très satisfait du grand chemin parcouru depuis septembre dernier.

Quand le Conseil général s'est réuni, en effet, il y a à peine deux mois, on n'entrevoyait pas la possibilité d'électrifier toute la Corse en deux ans !

Aujourd'hui, cela apparaît non plus comme un rêve, mais comme une possibilité presque certaine !

Eh bien, nul ne me contredira si j'affirme que cela est du bon travail !

Plus de cantons privilégiés et les deux tiers de la Corse devant attendre dix ans... ou les calendes grecques ! Tout le monde en première série et des prix abordables au moins pour la lumière qui pour une lampe de 25 bougies, par exemple, seront d'environ 6 centimes par heure !

Nous verrons comment ce résultat a été obtenu, et ce qui reste à faire !

Hyacinthe CAGNINACCI,
Conseiller général de San-Martino-di-Lota.

L'aviatrice Maryse Hiltz n'a pas de veine

Paris, 1er novembre. — L'aviatrice française Maryse Hiltz n'a vraiment pas de chance.

Ce matin, elle prit un nouveau départ pour tenter le record féminin de durée, que détient Maryse Bastié avec 26 h. 48. L'avion fut amené avec son plein d'essence et d'huile ; à 8 h. 35, l'aviatrice décollait normalement, mais à peine l'appareil avait-il pris quelques mètres de hauteur qu'on le vit se rapprocher du sol et se poser de l'autre côté de la Marne, avant la route de Gonesse ; une baisse de régime avait provoqué le faux départ.

C'est la troisième fois que pareille mésaventure advient à l'aviatrice.

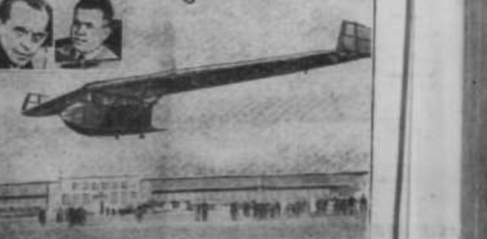

L'avion sans queue a effectué en Allemagne des essais très satisfaisants : En médaillon, à gauche, le constructeur Lippisch et à droite, le pilote Groenhoff.
(Cliché Celion Paris).